

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix- Travail - Patrie

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES
HUMAINES, SOCIALES ET EDUCATIVES

UNITE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES
HUMAINES ET SOCIALES

DEPARTEMENT D'HISTOIRE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace- Work - Fatherland

UNIVERSITY OF YAOUNDE I

POSTGRADUATE SCHOOL FOR THE
SOCIAL AND EDUCATIONAL
SCIENCES

DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR
THE SOCIAL SCIENCES

DEPARTMENT OF HISTORY

MEDIAS ET VIE POLITIQUE AU CAMEROUN DE 1990 A 2018 : ESSAI D'ANALYSE HISTORIQUE

*Thèse rédigée et soutenue publiquement le 10 Juin 2024 en vue de l'obtention du Diplôme de
Doctorat Ph.D en Histoire*

Option

Histoire des Relations Internationales

Par

Arsele Alphonse Elemva Elemva
(Titulaire d'un Master en Histoire)

Jury :

Président : ABWA Daniel, Pr ;

Rapporteurs : KENNE Faustin, Pr ;

Membres : Mark BOLAK FUNTEH, Prof ;

NGEK MONTEH René, MC ;

KOUFAN MENKENE Jean, Pr ;

Université de Yaoundé I ;

Université de Yaoundé I ;

Université de Bamenda ;

Université de Yaoundé I ;

Université de Yaoundé I.



JUIN 2024

AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

Par ailleurs, le Centre de Recherche et de Formation Doctorale en Sciences Humaines, Sociales et éducative de l'Université de Yaoundé I n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette Thèse ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	ii
REMERCIEMENTS	v
LISTE DES ILLUSTRATIONS	vi
ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES	viii
RESUME.....	x
ABSTRACT	xi
INTRODUCTION GENERALE.....	1
CHAPITRE I : LE CONTEXTE D'EMERGENCE DES MEDIAS CAMEROUNAIS A L'AUNE DU MULTIPARTISME.....	22
I. La libéralisation des médias sur la scène politique au Cameroun	24
II. De l'usage des médias dans la propagande politique au Cameroun.....	40
III. Radioscopie et typologie des médias camerounais	52
CHAPITRE II : LES MEDIAS CAMEROUNAIS AU SERVICE DE LA GOUVERNANCE ET DE LA DEMOCRATIE	78
I. L'implication des médias dans la consolidation de la gouvernance.....	80
II. Le pouvoir de l'information dans la gouvernance politique	109
III. La crédibilité des médias camerounais dans le traitement de l'information politique.....	116
CHAPITRE III : LE ROLE DES MEDIAS DANS LA CONSOLIDATION DE LA PAIX ET DE L'UNITE NATIONALE.....	134
I. Rôle des hommes de médias.....	136
II. Médias et rayonnement de l'image du Cameroun.....	159
III. Les enjeux de l'information dans un Etat	165
CHAPITRE IV : L'ETAT DE LA REGULATION DES MEDIAS AU CAMEROUN	178
I. Les infractions et les peines.....	180
II. Cadre et panorama juridique de la régulation des médias camerounais.....	197
III. Les textes et les organes régulateurs de médias au Cameroun	210
CHAPITRE V : MEDIAS ET DEMOCRATIE AU CAMEROUN	227
I. Clarification du concept de démocratie	229
II. La médiacratie	249

III. Enjeux et potentialité démocratique des médias	258
CHAPITRE VI: ENJEUX, DEFIS ET PERSPECTIVES DES MEDIAS CAMEROUNAIS	285
I. Médias comme espace de configuration du champ politique.....	287
II. L’encadrement juridique de la régulation des médias camerounais	301
III. Limites et perspectives.....	314
CONCLUSION GENERALE	334
ANNEXE	340
SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	382
Ouvrages publiés.....	382
Ouvrages méthodologiques.....	386
SOURCES ORALES	394
INDEX DES CONCEPTS	397
TABLE DES MATIERES	400

A la mémoire de mon père, Alphonse Elemva Ndonga

A ma mère, Pauline Asso'o Nno

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce travail a bénéficié de la précieuse contribution de plusieurs personnes et institutions. Nous adressons nos sincères remerciements tout d'abord à notre Directeur de Thèse, le Pr Faustin Kenné pour avoir accepté d'encadrer ce projet qui trouve sa réalisation aujourd'hui. Par sa disponibilité, ses précieux conseils et son soutien moral, il nous a toujours encouragé à persévérer malgré les difficultés auxquelles nous avons fait face. Il a toujours été à nos côtés depuis notre sélection en Master et nous a accordé sa confiance. Qu'il trouve dans la production de ce travail toute notre reconnaissance.

Nos remerciements vont aussi à tous les enseignants du département d'Histoire de l'Université de Yaoundé I qui, sous la houlette de son chef, le Professeur Edouard Bokagne, nous ont inculqué des enseignements utiles au cours de notre formation académique. Nous remercions le président et tous les membres du jury pour leurs remarques, ils ont contribué à l'amélioration du fond et de la forme définitive de cette thèse.

Nous sommes aussi reconnaissants à monsieur Emmanuel René Sadi, Ministre de la Communication qui nous a autorisé à mener des entretiens dans son auguste Ministère. Nous remercions également madame A Goufan, Chef des médias privés qui nous a aidé à acheminer et à collecter nos questionnaires chez certaines personnes ressources et a mis à notre disposition certains documents de base indispensables à la compréhension de notre thème.

Notre gratitude va également à l'endroit du Pr Armand Leka Essomba qui, à travers des échanges, nous a permis d'entrer en contact avec des personnes ressources. Nous exprimons également notre gratitude à l'endroit d'Alain Denis Mbezele, Chef de la cellule de communication au CNC qui nous a aidé à mieux cerner le cadre de la régulation des médias au Cameroun ainsi que les différentes actions menées par le CNC sans oublier le cadre juridique qui encadre la surveillance des médias. Par sa documentation, il nous a facilité la tâche à plus d'un titre. Nous ne saurions terminer sans remercier la cellule de communication et la cellule de suivi du MINCOM pour toutes les informations fournies. Nos remerciements vont enfin à l'endroit notre fille Alfry Elemva Akono pour son soutien, à tous nos informateurs qui ont accepté de répondre à nos questions et à toute notre famille pour l'appui multiforme.

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Diagramme

Impact de la politisation des médias sur l'opinion publique	34
Mécanisme de collecte et de diffusion de l'information politique par les médias	193

Figures

Schéma du rapport entre les médias et la politique:	74
Le triangle de la communication politique moderne	104

PHOTOS

Kiosque à journaux (près du MINCOM)	66
Un kiosque de journaux de MESSA presse à Yaoundé (à côté du lac municipal)	81
Débat politique de l'émission "l'Arène" à canal 2 internationale sur le rôle des médias dans le jeu politique au Cameroun	96
Affiche en langue anglaise d'ELECAM pour les électeurs (Yaoundé-Bastos)	153
Stand du ministère de la communication au SAGO	184
Interview d'Alain Belibi sur la pratique du journalisme politique au Cameroun	189
Stand d'un média privé au SAGIO 2020 à Yaoundé	194
Régie publicitaire d'un média privé dans la ville de Yaoundé au Cameroun	203
Kiosque traduisant la mauvaise organisation dans la distribution des journaux à Yaoundé (Montée Anne Rouge)	204
Plaque d'ELECAM en langue française indiquant le déroulement de la procédure de vote	231
Débat politique sur la liberté de presse au Cameroun (STV)	237
Abondance de la presse écrite dans la bibliothèque de l'ESSTIC	246
Illustration d'une manifestation politique implémentée par les médias sociaux	292
Siège du conseil National de la Communication	311

Tableaux

Registre sémantique du journal camerounais	62
Titrage de la "Une" du combattant	63

Titrage de la "une" de challenge-hebdo	67
Illustration de quelques débats télévisés au Cameroun	92
Critères de crédibilisations de l'information politique dans les médias.....	98
Cyber présences et performances électorales (2011) des candidats	105
E-pratiques électorales des candidats	107
Fourchette des revenus des journalistes de certains médias les plus en vue à Yaoundé	248
Avantages et insuffisances des différents types de médias dans la communication politique	128
Impact politique des médias en fonction de l'âge et du statut social	141
La participation à la vie politique selon la profession	142
Les 18 titres étrangers préférés par les lecteurs Camerounais (en %) (novembre 1999:ordre de préférence)....	143
Impact des médias sur la décision électorale au Cameroun	154
Avantages et inconvénients de quelques médias dans le jeu politique.....	154
Crédibilité des médias étrangers	163
Liste des instances de régulation en Afrique Subsaharienne.....	181
Les médias comme aide à la décision électorale au Cameroun.....	183
Les 42 agences de régie agréées en octobre 2000, par ordre alphabétique	201
Tableau synoptique des instances de régulations des médias au Cameroun	221
La composition du dossier de demande d'une licence de création d'une entreprise privée de communication audiovisuelle	232
Diversité des médias camerounais : signe d'une vitalité politique.....	234
Quelques « Unes » politiques de la presse écrite camerounaise.....	241
Tirage de la « Une » du Messenger.....	243
Quelques comptes Facebook des acteurs politiques camerounais à l'élection de 2018	256
Radios privées détentrices d'une autorisation provisoire du MINCOM	267
Choix des médias et type d'utilisation	273
Dépendance et interdépendance entre les médias et la vie politique.....	277
Composition des membres du conseil Constitutionnel nommés par le Président de la République	281
Les six types de pouvoirs selon Aristote	294
Récapitulatif des problèmes et solution des médias camerounais	299
Liste des candidats à l'élection Présidentielle de 2018 au Cameroun	301
Les différents ministres de la communication au Cameroun de 1990 à 2018	308
Quelques actes de régulation du CNC.....	319

ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES

ACAP : Agence Camerounaise Presse

ANTIC : Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication

ART : Agence de Régulation des Télécommunications

BBC : *Broad Band Casting*

BH : Boko Haram

CAMASEJ : *Cameroon Association of English Speaking journalist*

CAMTEL : *Cameroon Télécommunication*

CIRCAF : La Conférence des Instances de Régulation de la Communication d'Afrique Francophone

CNC : Conseil National de la Communication

CNDHL : Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés

CP : Communication Politique

CPE : *Cameroon Publi-Expansion*

CRTV : *Cameroon Radio and Télévision*

CT : *Cameroon Tribune*

DIC : Direction de l'Information et de la Communication

DP : Directeur de Publication

DSTIC : Diplôme des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication

ELECAM : *Elections Cameroon*

ESIY : Ecole Supérieure Internationale du Journalisme de Yaoundé

ESSTIC : Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication

FMO : Forces de Maintien de l'Ordre

FCFA : Franc de la communauté Financière africaine

IN : Imprimerie Nationale

MINATD : Ministère de l'administration Territoriale et de la Décentralisation

MINCOM : Ministère de la Communication

MINDEF : Ministère de la Défense

MINPOSTEL : Ministère des Postes et Télécommunications

MONUC : Mission des Nations Unies au Congo

NTIC : Nouvelle Technologie de l'Information et de la Communication

ONG : Organisations Non Gouvernementales

ONU : Organisation des Nations Unies

OSC : Organisation de la Société Civile

PNG : Programme National de Gouvernance

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

RDPC : Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais

RFI : Radio France Internationale

RIARC : Le Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication

RSF : Reporters Sans Frontière

SAGO : Salon de l'Action Gouvernementale

SDF : *Social Democratic Front*

SNJC : Syndicat National des Journalistes du Cameroun

SOPECAM : Société de Presse et d'Édition du Cameroun

SPM : Services du Premier Ministre

UCJC : Union des Cyber Journalistes du Cameroun

UJC : Union des Journalistes du Cameroun

UNDP : Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès

UPF : Union de la Presse Francophone



RESUME

Les médias occupent de plus en plus une place importante dans le jeu politique au Cameroun, dans la mesure où presque la quasi-totalité des acteurs politiques fait recours à ces moyens de communication pour implémenter leurs visions au sein de l'opinion publique. L'étude de cette permet de comprendre que la libéralisation des médias s'est opérée dans un contexte national et international bien précis. En ce qui concerne l'aspect national, il faut souligner que la contestation populaire des années 90 par un mouvement d'avocats va conduire le pouvoir politique à lâcher du lest en matière de communication et de liberté d'expression. Cette étude analyse l'influence des médias Dans la scène politique au Cameroun. Autrement dit, comment les médias camerounais impactent-ils la scène politique au Cameroun. C'est ainsi que ce travail vise entre autres à démontrer que les médias constituent une force dans le champ politique camerounais, et sont indispensables dans la compétition politique. Les médias viennent ainsi renforcer le cadre démocratique sans oublier la gouvernance en s'érigeant comme des véritables gardiens de la vie politique. Pour mener cette étude, nous avons utilisé la méthode interdisciplinaire en consultant les travaux des juristes, des sociologues, des journalistes et bien d'autres, en exploitant les données livresques et webographiques, les entretiens avec les acteurs politiques et des médias. En ce qui concerne les résultats de cette étude, il convient de souligner que les médias sont devenus des autoroutes de la communication politique moderne au Cameroun, où presque la totalité des acteurs politiques disposent des comptes et des adresses sur les médias sociaux pour échanger directement avec leurs sympathisants. La vie politique au Cameroun est étroitement liée à l'émulation des médias, puisque ce sont ces derniers qui boostent la démocratie et la liberté d'expression avec le débat contradictoire. Cependant, il faut souligner que les médias camerounais font face à plusieurs défis qui sont entre autres, le niveau de paupérisation qui expose ces derniers à la manipulation de la part de certains acteurs politiques. Il faut également rappeler que les médias permettent aux citoyens d'accélérer le principe de redevabilité à l'endroit des gouvernants par les biais des émissions interactives. Les médias peuvent également jouer un rôle primordial dans la consolidation de la paix et la prévention des conflits.



ABSTRACT

The media occupies a very important position in the political scene of Cameroon, such that almost all political actors explore it for their political agendas. In what concerns the national domain, the popular protest of 1990s by a group of layers influenced the political authorities to lessen their grip on communication and freedom of expression. It is important to investigate the influence of medias in the political life of Cameroon. In other words, how has Cameroon medias impacted the political scene. Also, the objective of this work is to demonstrate among others that medias has a lot of influence in Cameroon politics and are indispensable in political competition. The medias also reinforce the democratic framework and governance in Cameroon by showcasing it as a veritable keeper of political and public life. At times considered as the fourth power, medias in Cameroon impose their relevance in the political scene. It is for this reason that, many political actors are invited to the television and radio for political debates. To augment this study, we exploited documentations and numerical data, interview with political and media actors and informal discussions. From our research it was revealed that, medias have become the main road (auto-road) of modern political communication in Cameroon where a majority of politicians own social media accounts and addresses to directly exchange with their sympathizers. Political life in Cameroon is obviously linked to the laxity of the medias. A majority of politicians in Cameroon accord a particular importance to the media agenda. However, it should be underlined that Cameroon medias face challenges such as the poverty level which exposes it to manipulation by certain political actors.

INTRODUCTION GENERALE

Pour mieux comprendre la thématique des médias au Cameroun, il convient de la situer dans un contexte historique bien précis.

1. CONTEXTE HISTORIQUE

Les médias sont incontestablement les lieux de diffusion collective de messages susceptibles de pénétrer jusque dans l'intimité des familles camerounaises. L'immédiateté de la réception des messages radiodiffusés et télédiffusés, ainsi que la permanence des informations de la presse écrite, sont autant de potentialités que les gouvernants mettent à profit pour créer un climat de compréhension et de cohésion nationale. La radio, la télévision et la presse écrite sont des facteurs d'éveils politiques d'une conscience collective à l'échelle nationale. Pendant les années 90, la scène politique camerounaise est animée par une aspiration forte à la démocratie et à la liberté d'expression¹.

Ainsi, en février de la même année, un groupe de personnes guidées par Me Yondo Black, Albert Mukong et Anicet Ekane sont interpellés pour avoir tenu des réunions clandestines. Suite à ces arrestations, l'ordre des avocats va convoquer une session extraordinaire à Douala le 27 Mars 1990 par le bâtonnier Akere Muna pour défendre Yondo Black et ses camarades. Le 26 Mai 1990, les manifestations de Bamenda sont réprimées par les Forces de Maintien de l'Ordre (FMO)². Il faut également souligner que la vie politique est animée par l'ingérence de l'épiscopat dans le champ politique. Cette ingérence est menée par le Cardinal Christian Tumi, où les évêques pensent que le changement de paradigme politique est important pour résoudre les problèmes sociopolitiques de cette époque³. En outre, dans la ville de Bamenda, une manifestation non autorisée visant la création et le lancement d'un parti politique de l'opposition à savoir le *Social Democratic Front* (SDF), en fustigeant ainsi les insuffisances du monolithisme politique qui prévalait jusque-là. Ces événements furent largement relayés dans la presse locale⁴.

La libéralisation des médias est accompagnée de la libéralisation du champ politique dans un contexte où les acteurs sont de plus en plus sensibles aux notions de démocratie, de

¹ M. Banock, *Le processus de démocratisation en Afrique le Cas Camerounais*, Paris, L'Harmattan, 1992, p.27.

² L. Onana Mvondo, *1990-1992 chronique des années rebelles*, Paris, Editions des Ecrivains, 2004, p.29.

³ A. Karimou, *La pratique des élections au Cameroun 1992-2007 regards sur un système électoral en mutation*, Yaoundé, Editions Clé, 2010, p.88.

⁴ Mekassi Etogo, « La dynamique institutionnelle de la libéralisation politique et de la libéralisation économique au Cameroun : La dialectique de la complémentarité et de la contrariété (1986-2010) », Thèse de Doctorat Ph.D en sciences politique, Université de Yaoundé II, 2011, p.154.

respect des droits de l'homme et de liberté⁵ d'expression. C'est ce que certains auteurs appellent les « années de braises », caractérisées par des mouvements de contestations de l'ordre sociopolitique de l'époque.

Dès lors, le Cameroun va s'atteler à rehausser le blason de ses médias en leur apportant un cadre juridique plus fiable et plus ouvert, en autorisant la création de plusieurs chaînes de radios, la tolérance d'une presse critique pour ne citer que ces exemples. Il faut aussi noter que la fin de la guerre froide et le dégel entre les superpuissances du monde, la disparition du mur de Berlin entre l'Est et l'Ouest ont provoqué des changements sociopolitiques dans les pays du sud, qu'on a qualifié de « renouveau démocratique »⁶ depuis les années 90. Cette expression a non seulement une charge symbolique forte, mais aussi des implications pratiques dans tous les pays dits de « démocratie nouvelle ou rétablie »⁷. Dans ce contexte, les mass médias sont appréhendés comme des outils qui consolident la vie sociopolitique.

Dans la plupart des pays en développement, la radio constitue encore le principal moyen de communication de masse pour bien des gens. C'est la source d'information la plus vulgaire. La radio est le moyen le plus rapide de diffuser l'information aux plus larges secteurs de la société et même en milieu rural.

Dans la même perspective, la radio peut être captée facilement dans les régions reculées, même dépourvues d'électricité. Dans le même ordre d'idées, la production d'émissions de radio est peu coûteuse. Chaque pays, pour consolider la démocratie crée des stations régionales et locales qui jouent un rôle efficace au service de la communauté et de l'information politique.

La radio est potentiellement le moyen de communication le plus rapide et le plus direct, le plus proche et le plus accessible. Il faut ainsi noter que la retransmission en direct sur les lieux d'un événement est facile à réaliser. Il faut souligner que la communication s'accumule, ou est à son comble, dans la relation interpersonnelle, dans le *marketing* publicitaire ou politique.

Le champ professionnel recouvert par la communication est donc appelé à en infiltrer beaucoup d'autres : partout où l'action technique révèle ses limites et réclame un supplément de séduction et d'explication ou de contrôle. Les raisons du choix de ce sujet sont diverses et multiples.

⁵Banock, *Le processus de démocratisation...*, p.29.

⁶ Codesria, Rapport N° 10, *Mass média et démocratie en Afrique occidentale : Presse audiovisuelle et construction démocratique au Bénin : De la nécessité de deux niveaux de lecture des mutations en cours*, 2008, p.4.

⁷ *Ibid.*, p.7.

2. RAISONS DU CHOIX DU SUJET

Opérer un choix dans le cadre d'une recherche scientifique n'est pas une chose fortuite. Un fait peut directement ou indirectement impacter le chercheur, qui dès lors, va se poser un certain nombre de questions. Le choix d'une thématique résulte donc de plusieurs raisons qui entourent la vie ou le vécu du chercheur, son métier, ses ambitions, son courant de pensée, sa discipline, sa sensibilité, son époque et bien d'autres encore. Nous avons choisis de mener un travail sur les médias et la vie politique au Cameroun, car nous avons constaté que plusieurs acteurs politiques sollicitent les médias pour communiquer avec les populations. Dans la même logique, nous avons constaté que les médias camerounais sont plus sollicités en période électorale, surtout la presse écrite.

Les médias ont pour tâche de servir et d'informer le public sur le déroulement de la vie politique, socioculturelle et économique⁸. Mener une recherche sur les médias et la vie politique relève d'une nécessité certaine. Les acteurs du champ politique entreprennent tous les efforts pour maîtriser les médias, outils indispensables pour atteindre l'opinion publique. Les médias traditionnels tels que la télévision, la radio pour ne citer que ceux-là vont opérer un changement de paradigme entre les acteurs politiques et les citoyens. Dans les pays du sud en général et au Cameroun en particulier, l'avènement du multipartisme et de la démocratie, les satellites de diffusion qui donnent accès aux citoyens de s'informer de ce qui se passe à travers le monde, vont pousser les hommes politiques africains et camerounais à solliciter davantage le soutien des médias dans l'accompagnement au quotidien de leurs tâches.

L'étude sur les médias est importante dans la mesure où ces derniers constituent ce que certains chercheurs appellent le 4^e pouvoir⁹. En effet, les médias sont les principaux canons qui véhiculent l'information et cette information est destinée à un public particulier. Véhiculer une fausse information peut être source de conflit au sein d'un Etat ou d'une communauté. En outre, la presse a un rôle très important dans le processus de résolution des conflits dans un Etat.

Au début des années 1990, le Cameroun s'engage, dans la voie du multipartisme et de la démocratisation de la vie publique et politique. C'est dans ce contexte politique que la presse camerounaise a dû évoluer¹⁰. Le principal mécanisme institutionnel de contrôle et de

⁸P. Maesneer, *A vous l'antenne ! Précis de journalisme*, Manille, Nouveaux Horizons, 2000, p.40.

⁹ I. Konaté, *Le discours de la Baule : 20 juin 1990 une nouvelle thérapie pour l'Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2015, p.5.

¹⁰Institut Panos Paris, *Afrique centrale : cadres juridiques et pratiques du pluralisme radiophonique*, Paris, Karthala, 2005, p.88.

régulation du pluralisme radiophonique au Cameroun est le conseil national de la communication créé par la loi n°90/052 du 19 décembre 1990¹¹.

3. OBJECTIF DE L'ETUDE

Les objectifs de cette étude sont divers et multiples. En effet, ce travail démontre que les médias sont non seulement les outils incontournables de l'activité politique au Cameroun. Dans la même perspective, il montre que ces derniers constituent un levier indéniable dans le processus de prévention et résolution pacifiques des conflits par le biais de la communication et de la tolérance sur le plan idéologique et politique. Dans la même logique, ce travail offre un nouveau cadre d'étude en ce qui concerne le décryptage de l'activité sociopolitique au Cameroun.

4. DELIMITATION SPATIO-TEMPORELLE

Cette étude a pour borne inférieure, l'année 1990 qui marque le début de la libéralisation de la presse au Cameroun ainsi que le vent de la démocratisation qui va progressivement s'installer au niveau des médias et même sur la scène politique. La liberté de la communication est régie depuis la fin de l'année 1990 par la loi n°90-52 du 19 décembre 1990. L'innovation majeure de cette loi par rapport à celle qui existait avant cette date est le passage du régime d'autorisation à celui de la déclaration. Par ailleurs, les articles 6 et 7 de cette loi stipulent que toute personne physique ou morale désireuse de créer et de publier un organe de presse est tenue, préalablement d'en faire une déclaration au préfet dudit département¹².

Il faut également souligner que la loi n°90/56 du 19 décembre 1990 relative aux partis politiques accorde plus de liberté sur le champ politique car l'adhésion à une formation politique est désormais libre sauf pour le personnel des forces armées et de police qui sont apolitiques. En outre, la loi n°90/52 du 19 décembre relative à la liberté de la communication sociale vient renforcer la liberté d'expression et la protection juridique des hommes de médias ainsi que les sources de l'information du journaliste. Dans la même logique, le décret n°90/149 portant création du comité national des droits de l'homme et des libertés apporte un souffle nouveau dans le chapitre et la rubrique des libertés individuelles avec une implication directe dans la protection des hommes de médias. Par ailleurs, la loi n°90/56 du 19 décembre

¹¹*Ibid*, p.89.

¹² Fondation Friedrich Ebert, *La presse écrite dans le paysage médiatique du Cameroun : Une analyse dynamique*, Yaoundé, Crêtes, 1995, p.1.

1990¹³ relative aux partis politiques, qui vient renforcer le dynamisme de la vie politique camerounaise car chaque citoyen est désormais libre d'adhérer au parti politique de son choix sans avoir une inquiétude d'être interpellé.

L'année 2018 quant à elle marque l'organisation de l'élection présidentielle qui a été couverte par de nombreux médias nationaux et internationaux, ainsi que le déroulement du contentieux post-électoral qui a été retransmis en direct par l'ensemble des médias du Cameroun, l'élection présidentielle étant un événement majeur dans l'histoire politique des Etats modernes en général et du Cameroun en particulier. Que dire du cadre spatial ?

5. ETUDE CONCEPTUELLE

Mener une étude scientifique sur les médias et la vie politique au Cameroun revient à cerner plusieurs notions telles que : une information politique, les médias, la politique, la politisation.

L'étude sur les médias et la vie politique fait appel à plusieurs concepts. Un organe de presse est selon la loi sur la liberté de communication sociale du 19 décembre 1990, tout journal écrit, périodique, magazine, feuille d'information, destiné à la communication de la pensée, des opinions, des fruits d'actualité ou de société, paraissant à intervalle régulière¹⁴. En ce qui concerne le concept des médias, il n'existe pas une définition unique. De même que pour l'information et la communication, on se trouve en présence d'un vocable qui a été constamment enrichi au cours des dernières décennies au point, parfois, de désigner des concepts très éloignés les uns des autres. Du latin *medium* « milieu », « centre », on est passé à une redécouverte du terme par les Anglo-Saxons qui ont introduit la notion de « mass media », moyen de communication de masse¹⁵. Un médium est un procédé permettant la distribution, la diffusion ou la communication d'œuvres, de documents, ou de messages sonores ou audiovisuels tels que la presse, les affiches, la radiodiffusion, la télédiffusion, la vidéographie, la télécommunication et bien d'autres encore¹⁶.

¹³ La décennie 1990 qui a débuté avec l'avènement de la démocratie en Afrique a été boostée par la multiplication des débats politiques soutenus par le multipartisme qui va progressivement opérer un changement radical de paradigme en matière de liberté d'expression dans le champ politique, ce qui jusque-là n'avait pas été pensé par certains acteurs politiques qui avaient pour unique ambition la monopolisation de la scène politique.

¹⁴ *Ibid*, p.34.

¹⁵ J. Gonnet, *Education et médias*, que sais-je ?, Paris, Puf, 1997, p.7.

¹⁶ Amougou Akoa, « Mass-média et monde rural au Cameroun : le cas de la radio essai d'analyse sociologique », Mémoire présenté en vue de l'obtention de la maîtrise en sociologie, Université de Yaoundé, 1985, p.11.

Ainsi, selon le *Dictionnaire des œuvres politiques*¹⁷ l'expression médias de masse désigne les médias qui ont acquis une diffusion à grande échelle pour répondre rapidement à une demande d'information d'un public vaste, complétée dans de nombreux cas par une demande de distraction. La plupart des entreprises dites de média emploient des journalistes et des animateurs de divertissement. En latin, *media* est le pluriel de *medium* (milieu, intermédiaire). Le mot français est issu de l'anglais mass média qui, dans un sens global, permet de partager une information à un public plus large¹⁸. Dans la même perspective, un média c'est tout procédé technique permettant la distribution, la diffusion ou la communication des œuvres de l'esprit écrites, sonores ou visuelles (la presse imprimée, l'ordinateur, le vidéogramme, le satellite de télécommunication, le câble de télédistribution, la radiodiffusion ou la télévisions, la vidéographie diffusée sont des médias)¹⁹.

Dans ce travail, les médias désignent l'ensemble des moyens de communication qui permettent d'échanger avec un plus grand nombre de personnes.

La politique quant à elle désigne la manière de gérer les affaires de la cité. Elle est relative à l'organisation du pouvoir de l'Etat, à son exercice. La politique fait également référence à ceux qui détiennent ou qui veulent détenir le pouvoir dans un Etat, l'exercer²⁰. La vie politique est l'ensemble des options prises collectivement ou individuellement par les gouvernants d'un Etat dans quelque domaine que s'exerce leur autorité²¹. Dans ce travail, elle représente le mécanisme d'accession et de gestion de la chose publique comme le souligne le *Dictionnaire Hachette*²².

La conception instrumentale repose sur une vision où la communication politique est constituée par l'ensemble des techniques et procédés dont disposent les acteurs politiques, le plus souvent les gouvernants, dans la perspective de séduire, gérer et circonvenir l'opinion. En effet, c'est une conception technocratique du problème de la communication politique principalement considérée comme habileté à gérer une image²³. Conséquemment à cette vision, certains chercheurs vont aller jusqu'à assimiler la communication politique au *marketing* politique, résultat de trois techniques à savoir : la télévision, les sondages et la publicité. Dans cette logique, la communication politique influence non seulement les hommes politiques mais aussi l'opinion publique.

¹⁷ Dictionnaire des œuvres politiques, Paris, Puf, 1986, p.75.

¹⁸F. Balle, *Lexique d'information en communication*, Paris, Dalloz, 2006, p.250.

¹⁹*Le Grand Usuel Larousse, Dictionnaire encyclopédique*, Paris, les Editions Françaises Inc, 1997, p.707.

²⁰*Ibid*, p.5826.

²¹A. Gane Madda, « Paix et démocratie chez Spinoza », Thèse de Doctorat/Ph.D en sociologie morale et politique, Université de Yaoundé I, 2013, p.3.

²² Dictionnaire Hachette, Paris, Editions Hachette, 2009.

²³J. Gerstlé, *La communication politique*, Paris, Armand Colin, 2008, pp.12-15.

A cette vision instrumentale, s'oppose la conception œcuménique de la communication politique définie comme un processus interactif concernant la transmission de l'information entre les différents acteurs politiques, les médias d'information et le grand public. C'est dire en clair que la conception œcuménique de la communication politique consiste en l'échange de l'information entre les gouvernants et les gouvernés. En outre, cela signifie qu'il n'y a de communication politique que légale et conventionnelle. Dans le même ordre d'idées, Wolton considère la communication politique comme étant un espace où s'échangent les discours contradictoires des trois acteurs qui ont la légitimité à s'exprimer publiquement sur la politique et qui sont les hommes politiques, les journalistes et l'opinion publique à travers des sondages²⁴. Dans le même sillage, la communication compétitive est un concept qui affirme que la communication est une compétition qui vise à influencer et contrôler, grâce aux principaux médias, les perceptions publiques des événements politiques majeurs et des enjeux²⁵. Par ailleurs, le concept de communication délibérative stipule à son tour que la communication et la politique sont consubstantielles. Cette vision souligne que ce sont les médias qui sont les piliers d'une démocratie solide et durable dans la mesure où ils organisent les débats entre les différentes composantes sociales²⁶.

Il serait également important d'apporter un éclairage au concept de publicisation, qui est le processus par lequel l'unité sociale concernée reconnaît son existence en tant que problème, en tant qu'écart par rapport à une situation désirable. Autrement dit, la publicisation d'un problème consiste à l'inscrire à l'ordre du jour lors des discussions, des débats publics pour ne citer que ceux-là. Politiser une situation, c'est faire qu'elle soit en corrélation directe avec le champ politique, c'est la reconnaissance de la responsabilité du traitement de la question concernée. La polarisation, ajoute à l'articulation et à l'agrégation des demandes l'idée d'un affrontement entre *policies* portées par des groupes antagonistes. La communication, pré requis du lien social indispensable à l'unité politique, vient servir la publicisation, la politisation, la polarisation par l'expression qu'elle permet de l'insatisfaction, par le transfert de responsabilité qu'elle autorise, par la formation de programme d'action alternatifs et finalement par la résolution pacifique de la tension dans la politique démocratique²⁷.

²⁴ *Ibid*, p.14.

²⁵ Dictionnaire encyclopédique, Paris, Les Editions Françaises Inc, 1997, p.204.

²⁶ E. Mbede Bala, « L'identité de la télévision publique en Afrique: le cas de crtv (Cameroun) et rts1 (Sénégal) », Thèse de doctorat/Ph.D en information et communication, Université Lumière, Lyon 2, 2006, p.43.

²⁷ S. Yves, *Introduction à la science politique, objets, méthodes, résultats*, Paris, Dalloz, 3^e édition revue et augmentée, 2015, p.20.

Quant à l'activité politique, elle concerne donc l'émergence des problèmes collectifs ainsi que les moyens par lesquels les gouvernants procèdent pour la résolution de ces derniers.

Ainsi, la communication est capitale pour les gouvernants et les gouvernés dans un environnement politique démocratique²⁸. Il ne faut pas perdre de vue que le concept de *marketing* politique, est une technique de rationalisation des prétendants au pouvoir et comme les sondages d'opinion, il se réclame d'une démarche scientifique dans l'élaboration des stratégies d'influence. Il consiste en l'application des techniques de marketing par les organisations politiques et les pouvoirs publics pour susciter le soutien de la population. Il faut noter que le *marketing* politique est fondé sur le postulat selon lequel, les comportements des consommateurs et les comportements des citoyens sont justiciables d'analyses voisines.

L'implication du *marketing* à la vie politique est principalement passée par le *marketing* électoral et constitue sa forme la plus avancée. En politique, le *marketing* de la demande a jusqu'à présent supplanté le *marketing* de l'offre²⁹. L'analyse de la situation politique indique l'état des forces en compétition ; leurs ressources et leurs faiblesses respectives, c'est-à-dire une évaluation des entreprises sur le marché en termes électoraux. Il faut préciser que les méthodes du *marketing* politique font donc appel à la sociologie électorale, aux sondages d'intention de vote et d'opinion, aux entretiens qualitatifs individuels ou de groupe. L'un des concepts qui sera utilisé au cours de ce travail est la médiascope qui est une méthode qualitative de mesures des réactions spontanées d'adhésion des téléspectateurs au cours d'une émission de télévision en temps réel. Elle donne l'impact du discours de chaque candidat ainsi que les différentes réactions de la population. La publicité politique est à son tour une communication contrôlée par un acteur politique individuel ou collectif et caractérisée par une diffusion payante. La politisation est l'action de politiser, de rendre politique, ainsi que le résultat de cette action. Ce concept peut prendre une connotation péjorative pour dénoncer l'attribution d'un caractère politique à ce qui n'en avait pas³⁰.

Il faut noter que l'Etat est une puissance publicitaire qui entre en action à l'occasion des campagnes gouvernementales ou ministérielles. Les organisations politiques utilisent aussi ces techniques pendant la période électorale ou non. C'est dans cette perspective qu'en 1980, Carter et Reagan ont consacré plus de la moitié de leurs dépenses de campagne à la publicité électorale à travers les médias³¹. Grace à la publicité, un acteur politique achète du contrôle

²⁸*Ibid*, pp.18-19.

²⁹C. Bertho-Lavenir, *Les medias et la démocratie au XX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 2000, p.13.

³⁰ G. Ekambi Dibongué, *Le discours en relations internationales : la légitimation des conduites de politique étrangère des Etats*, Yaoundé, Editions Ifrikiya, 2016, p. 16.

³¹*Ibid*, p.60.

sur sa communication. Autrement dit, il peut utiliser un médium pour diffuser à un moment et dans un espace donné un message calibré vers un public plus ou moins large, fidélisé et connu. La justification de la publicité politique ne peut que se trouver dans la possibilité qu'elle donne d'atteindre des catégories de citoyens dépourvus de sens civique : des « handicapés civiques »³².

6. CADRE THEORIQUE

La théorie, dans la recherche peut être cernée comme étant la boussole du chercheur. Elle aide celui-ci dans la collecte et le traitement des données. Les théories s'appliquent aux différents aspects d'un problème de recherche, ici on recense les théories et des concepts qui ont un lien avec notre thématique de recherche ou des thématiques connexes à notre champ d'étude³³. Dans cette logique, le constructivisme est l'une des théories qui permet de mieux cerner les contours de notre thématique. En effet, la conception constructiviste s'oppose à une certaine tradition dite « réaliste », ou plus récemment, « behavioriste ». Elle marque une rupture avec la notion traditionnelle selon laquelle toute connaissance humaine de devrait ou pourrait s'approcher d'une représentation plus ou moins vraie d'une réalité³⁴. Dans la même logique, le post-constructivisme permet de mettre en relief les réalités de l'objet étudié.

Une des théories les plus florissantes dans la recherche contemporaine sur les effets des médias est celle dite de « *agenda-setting* ». La notion d'*agenda-setting* désigne un modèle qui établit une relation causale entre l'importance que les médias accordent à certains sujets et la perception qu'ont les consommateurs des nouvelles de l'importance de ces sujets. Les médias influencent l'ordre du jour des affaires publiques dans la mesure où le public ajuste sa perception de l'importance relative des sujets à l'importance que les médias leur accordent.

Cette idée, qui a été formalisée et testée pour la première fois par Mc Combs et Shaw, a ouvert la voie à un important courant de recherche en communication politique. La recherche classique dans ce domaine consiste à comparer l'agenda des médias (les thèmes abordés par les médias et l'importance qu'ils leur accordent) avec l'agenda du public (mesuré par des enquêtes où l'on demande aux gens de dire quels sont à leur avis les problèmes les plus importants auquel la société fait face) pour tenter de dégager une relation de causalité entre les deux.

³²Bertho-Lavenir, *Les médias et la démocratie...*, p.63.

³³ G. Derèze, *Méthodes empiriques de recherches en communication*, Bruxelles, Editions Boeck, 2009, p.67.

³⁴ P. Jonnaert (Dir), *Constructivisme choix contemporains*, Canada, Presses de l'Université du Québec, 2004, p.48.

Au fil des ans, les chercheurs ont précisé le modèle en testant plusieurs variables intermédiaires : le type de médias (les effets respectifs du journal et de la télévision), le type de thèmes (plus ou moins controversés, familiers, complexes ou abstraits), le degré d'information préalable des personnes interrogées, le degré d'intérêt pour la politique et de participation à la politique, les habitudes de consommation des médias, etc.

Les méthodes se sont aussi diversifiées : mesure des effets individuels et des effets collectifs, mesure des effets de la couverture d'un événement en particulier, mesure des effets *agenda setting* des médias entre eux, recours à des méthodes quasi-expérimentales, mesure des effets à long terme, enquête auprès de panels, etc. La théorie fonctionnaliste vise à questionner et à examiner le fonctionnement des institutions. Le fonctionnalisme examine la nature des rapports entre les médias et les acteurs politiques, elle permet d'analyser l'effet des médias dans le jeu politique³⁵.

La théorie structuro-fonctionnaliste appréhende la communication politique comme un ensemble des processus interactifs entre les éléments d'un système politique et son environnement. Cette théorie se situe dans une logique de circulation de l'information à travers des flux qui assurent l'adaptation de chaque système d'information à son environnement.

L'étude basée sur les médias et la vie politique, fait aussi appel à la théorie empirico-fonctionnaliste. Cette théorie tire ses sources du *modus operandi* généralement utilisé pour rendre compte de l'influence des médias sur l'opinion publique et sur la vie politique. Les premiers travaux de cette théorie ont été élaborés pour la première fois aux Etats-Unis, ces travaux examinent la relation qui existe entre les médias et le politique, ils cherchent également à disséquer si l'influence des médias sur l'électorat est-elle directe ou médiée. Cette théorie met en exergue les relations entre la communication politique et les médias en tenant compte de l'opérationnalisation du fait politique. La démarche empirico-fonctionnaliste vise plus concrètement l'exploitation des données quantitatives, avec l'utilisation des statistiques sans oublier l'aspect ou le but second qui vise à régler le dysfonctionnement du champ sociopolitique³⁶.

Dans la même perspective, la communication est dite politique car elle a une influence certaine sur le déroulement et la prise des décisions politiques.

³⁵ Battistella, *Théories des relations internationales...*, p.202.

³⁶ G. Derèse, *Méthodes empiriques de recherches en communication*, Bruxelles, Editions De Boeck, 1^{ère} édition, 2009, p.227.

En ce qui concerne la théorie interactionniste, la communication politique n'est pas limitée à l'utilisation de signes codés puisque toute la vie sociale est construite au tour de la communication. Il faut souligner que le pouvoir défini comme capacité de rendre ses préférences efficaces, utilise les symboles, messages comme des ressources³⁷. L'interactionnisme symbolique c'est lorsque les personnes peuvent interpréter directement les comportements de certains acteurs politiques dans le cadre des missions qui leurs sont assignées. Dans le même sillage, il existe la théorie dialogique. Selon cette dernière, c'est par la communication que les Hommes peuvent établir le consensus pour une résolution pacifique des conflits politiques³⁸.

Les recherches historiques montrent par exemple que la télévision ne peut pas être tenue responsable de la personnalisation et de la spectacularisation de la politique, ni d'une prétendue revitalisation de la couverture des affaires publiques ; ces phénomènes étaient déjà bien présents longtemps avant l'apparition de la télévision. Le réalisme politique croit que la politique, comme la société en général, est gouvernée par des lois objectives³⁹. Dans cette optique, quel peut être l'intérêt d'une recherche scientifique basée sur les médias et la vie politique au Cameroun ?

7. INTERET DU SUJET

Mener une étude sur les médias et la vie politique au Cameroun présente un intérêt particulier. En effet, le genre humain a longtemps communiqué par la parole et le geste. Aucun message ne pouvait donc laisser de trace objective durable. L'écriture vint transformer le message en un bien qui peut se transmettre et se conserver. Elle apparut vite comme indispensable au pouvoir politique qui, lui, doit s'exercer sur de vastes espaces. En ce qui concerne les médias, il faut souligner que le pouvoir octroie l'information qu'il juge important de distiller. Ainsi, l'écriture se prête mal avant l'intervention de l'imprimerie aux communications de masse : elle est essentielle pour comprendre les grandes constructions politiques⁴⁰. Il faut noter que dans le cadre des médias, les missions remplies par ces derniers, une vision intellectualiste a longtemps privilégié l'information pure alors que la communication consiste d'abord à organiser le lien social, à structurer la vie quotidienne et à maintenir la cohésion de la communauté. Les « conseillers en communication » pullulent autour des hommes politiques, des chefs d'entreprise ou de tous ceux qui détiennent

³⁷*Ibid*, p.33.

³⁸ Boniface, *La volonté d'impuissance...*, p.28.

³⁹Battistella, *Théories des relations internationales...*, p.200.

⁴⁰A. Santini, *L'Etat et la presse*, Paris, Litec, 1990, pp.11-12.

aujourd'hui quelque parcelle d'autorité publique⁴¹. Les médias sont très importants dans la vie politique d'un Etat comme l'a souligné Kant : « il n'est de plus sûr critère pour évaluer la vigueur d'une démocratie que celui de sa presse et son pluralisme⁴² ».

La production des médias induit l'obligation de connaître les règles juridiques liées notamment à la liberté d'expression, à la création et à l'exploitation des différents supports médiatiques. Les médias cherchent ainsi à révéler la société derrière les représentations trompeuses, les écrans déformateurs, les illusions et les mensonges que les idéologies imposent aux hommes⁴³. Les médias tels que la télévision, les journaux, les magazines ou la radio pénètrent nos demeures d'un flot de messages qui ne lui sont pas spécifiquement destinés et sont produits à une échelle massive. Ces médias traditionnels diffusent selon un schéma des messages nécessairement impersonnels, et fortement standardisés selon les mesures d'audience ou la vocation des chaînes. On distingue dans leurs contenus des ingrédients très divers à savoir :

- l'information proprement dite (qui nous propose une connaissance), catégorie noble mais fortement minoritaire ;

- le divertissement, les fictions ou les jeux ;

- les émissions relationnelles, qui prétendent secouer l'apathie tant dénoncée du public et refaire du lien social ;

- et enfin les messages directifs, par lesquels diverses catégories d'annonceurs qui peuvent structurer l'opinion des hommes politiques aux simples messages publicitaires⁴⁴. Dans le cadre de cette étude, c'est l'aspect politique des médias qui sera mis exergue.

Trois contraintes principales menacent l'information et la crédibilité des médias dans le monde en général et au Cameroun en particulier : l'argent, l'urgent, les gens. Aucune entreprise de presse ne peut les ignorer, et chacun doit nécessairement faire avec elles. Le difficile métier d'informer renvoie entre les écueils et ne peut que vivre de compromis⁴⁵.

En revanche, l'imprimé va très rapidement révéler sa surprenante efficacité avec le recul de l'analphabétisme. Le journal fait connaître l'événement et, par là même, fait participer la population à l'existence politique. Dès la fin du XVe siècle, sous forme de feuilles volantes, l'imprimerie multiplia les écrits politiques ou religieux. Ce besoin de nouvelles qui se crée est si vif que le journal peut être amené à fabriquer l'événement. Toute l'organisation politique de

⁴¹ *Le Monde Diplomatique*, N°789, décembre, 2019, p.12.

⁴² Bognoux, *Introductions aux sciences...*, p.86.

⁴³ J. Ziegler, *Retournez les fusils : manuel de sociologie d'opposition*, Paris, Seuil, 1980, p.126.

⁴⁴ *Ibid*, p.13.

⁴⁵ Bognoux, *Introduction aux sciences...*, p.13.

la cité s'en trouve bouleversée : les grands débats sont portés à la connaissance de l'homme de la rue. La civilisation de masse retrouve l'unité qui manquait aux civilisations passées⁴⁶. Les médias camerounais sont des acteurs qui assurent la protection des droits de l'homme. En effet, l'Etat de droit doit respecter les droits et les libertés des uns et des autres, l'Etat de droit ne se limite pas seulement au niveau des droits, mais intègre également le côté des devoirs que les citoyens doivent accomplir sur le plan civique. C'est dans cette optique que la loi N0 2004/ 016 du 22 juillet 2004, instaurant la création d'une Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés (CNDHL) pour se conformer à la constitution. Cette Commission assure le contrôle du respect des libertés et des droits comme le souligne l'article 2 et qui lui le pouvoir de :

- recevoir toutes dénonciations ;
- diligenter toutes enquêtes et procéder à toutes investigations ;
- saisir toutes autorités en cas de nécessité ;
- visiter les établissements pénitentiaires, commissariats de police, brigades de gendarmerie,...
- étudier toutes questions relatives aux libertés et droits ;
- proposer aux pouvoirs publics les mesures à prendre ;
- vulgariser les instruments y relatifs ;
- recueillir et diffuser la documentation nécessaire ;
- assurer la liaison avec les organisations non gouvernementales intéressées⁴⁷.

La presse quotidienne joue un rôle central dans la formation de l'esprit civique, politique, dans la culture des individus et des peuples et dans le moulage de l'esprit critique et démocratique. L'histoire de la presse quotidienne est intimement liée à l'histoire des hommes et de la vie politique. Elle y a parfois participé directement, comme lors des journées révolutionnaires de 1830, et très souvent couramment elle est le lieu d'expression et de confrontation des opinions, des tendances politiques⁴⁸. La presse participe largement à la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit. Elle est aussi un témoin de la capacité d'innovation et du dynamisme d'une nation.

Sa diversité et l'état de sa diffusion donnent, dans le monde occidental, la mesure du degré d'ouverture et de curiosité d'une culture. Il existe d'autres médias tels que la radio, la télévision et même le réseau internet. Mais la presse écrite reste une terre de liberté où le

⁴⁶V. Nga Ndongo, *Les médias au Cameroun mythes et délires d'une société en crise*, Paris, L'Harmattan, 1993, p.31.

⁴⁷ P. Menye Me Mve, *Comprendre la démocratie au Cameroun*, Yaoundé, Imprimerie Saint Paul, 2006, p.82.

⁴⁸P. Robinet, *La presse quotidienne*, France, Flammarion, 1999, p.7.

lecteur exerce sa capacité d'analyse et d'imagination. A la différence de la télévision, elle ne subit pas un rythme imposé. La presse est un média de libre choix qui exige du lecteur son concours actif⁴⁹.

Evoquer l'histoire des médias revient à brosser un immense tableau où politique, économie, technologie, sociologie, droit, se mêlent et se heurtent.

Les médias sont les principaux acteurs de la défense des droits de l'homme et les gardiens de la gouvernance. L'Etat doit ainsi créer toutes les conditions structurelles nécessaires qui offrent à l'homme tous les choix possibles qui lui permettent d'accéder à la liberté. Les médias en général et la presse écrite en particulier sont souvent utilisés pour influencer certaines décisions des gouvernants et des autorités administratives⁵⁰. Les médias camerounais jouent un rôle très important dans la collecte, le traitement et la diffusion, ils doivent s'abstenir de promouvoir la haine et porter atteinte à l'unité nationale⁵¹. Dès lors, chaque travail scientifique doit faire intervenir les travaux d'autres chercheurs qui ont déjà mené les études connexes à la thématique traitée.

8. REVUE CRITIQUE DE LITTERATURE

Soulignons de prime abord qu'un travail de recherche ne naît pas ex -nihilo c'est-à-dire de rien. Pour mener à bien nos recherches, plusieurs travaux nous ont été d'un apport considérable. Un travail de recherche scientifique nécessite au préalable le contact avec le terrain. Pour ce faire, le chercheur doit consulter tous les ouvrages, articles, les dictionnaires spécialisés portant sur son thème et son champ de recherche.

Il est question de marquer un repère par rapport aux auteurs et ouvrages importants en dégagant leurs substances et montrer leurs limites. Ceci nous donne la latitude de faire une revue critique de ce qui était produit dans le champ de notre étude sur le sujet intitulé: " Médias et la vie politique au Cameroun de 1990 à 2018 : essai d'analyse historique".

Ainsi, plusieurs auteurs ont travaillé non seulement sur la question des médias mais également sur la thématique de la politique camerounaise. Il existe entre autres les travaux de Taubic Falna⁵², où l'auteur analyse la problématique de la démocratie en Afrique et souligne qu'il est important dans le cadre d'une étude d'exposer le paysage politique africain à partir de 1990. Entre 1990 et 1994, la plupart de pays n'ayant jamais tenu d'élections multi

⁴⁹*Ibid*, p.8.

⁵⁰F. Aubenas, *Grand Reporter*, Montreuil, Bayard, 2009, p.15.

⁵¹ F. Chindji-Koulevu, *La presse écrite pour tous*, Yaoundé, CLE, 2006, p.41.

⁵² T. Falna, « La problématique de la démocratisation en Afrique : pesanteurs historiques et contexte international », mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme d'études approfondies en sociologie politique, Université de Yaoundé I, 2003.

partisanes en ont organisé. Dans ce travail, l'auteur souligne que le marché politique s'est libéralisé, mais que toute libération politique ne conduit pas forcément à l'amélioration des libertés individuelles. Cependant, l'auteur n'a pas abordé la question sur les médias, à savoir la contribution des médias dans le processus de consolidation de la démocratie au Cameroun.

Dans la même perspective, Jacqueline Nkoyok⁵³ souligne que les capitales de l'Afrique subsaharienne ont ainsi été l'objet de multiples démonstrations populaires de force ayant pour but la contestation de l'ordre politique en vigueur. Il s'agit en fait, d'un combat engagé pour la rupture avec un passé politique dominé par des régimes de parti unique, fait de violence et de sang. Il faut néanmoins noter que l'auteur de ce travail a occulté le travail mené par la presse pour l'éveil des consciences citoyennes. Les travaux de Mohamed Njoya Mama⁵⁴ ne sont pas en reste quand l'auteur souligne que la responsabilité de l'Etat dans le processus de développement constitue pour l'essentiel à octroyer les services de base aux citoyens, la raison la plus souvent invoquée pour justifier la mainmise du gouvernement d'instrument sur les médias d'Etat.

Les médias et plus particulièrement la radio, la télévision, et la presse écrite, doivent servir d'instrument pour l'information et la formation des masses selon les orientations politiques des gouvernants. L'utilisation des travaux de Rémy Rieffel n'est pas fortuite dans la mesure où l'auteur revient et démontre comment les médias peuvent influencer les décisions politiques, car les journalistes servent de courroies de transmission, mais aussi de forces de suggestion à la classe dirigeante en constituant une masse critique importante. Cependant, l'auteur n'a pas souligné la subjectivité de certains médias dans l'actualité politique qui s'érige en combats politiques.

Dans le même sillage, Caroline Ngamchara Mbouemboue⁵⁵ souligne que les querelles politiques au Cameroun opposent plusieurs acteurs, et que ces querelles politiques sont perceptibles au niveau des médias, qui sont généralement classés en médias pro-gouvernementaux et de l'opposition. Elle constate que parlant de la campagne électorale présidentielle du 11 octobre 1992, que la communication entre les délégués des partis

⁵³ J. Nkoyok, « Les processus de démocratisation en Afrique : un mariage à négocier entre tradition et modernité », Thèse de Doctorat Ph.D en sociologie politique, Université de Yaoundé I, 2003.

⁵⁴ M. Njoya Mama, « Communication entre « le haut » et « le bas » : ritualisme, résistances et réinventions dans les comportements politiques au Cameroun », Thèse de Doctorat Ph.D en sociologie politique, Université de Yaoundé I, 2009.

⁵⁵ C. Ngamchara Mbouemboue, « Mobilité des élites politiques et démocratie au Cameroun : les logiques des démissions, transfuges et dissidences et leur impact sur la vie partisane », Mémoire présenté pour l'obtention du diplôme de maîtrise en sociologie politique, Université de Yaoundé I, 2001.

politiques n'a rien de réellement politique. Les attaques personnelles dans les médias auront constitué 80% du discours des candidats.

En outre, Rémy Rieffel⁵⁶ souligne que la classe politique ne peut se séparer des journalistes qui sont utilisés le plus souvent pour les propagandes électorales, les relations entre les journalistes et les hommes politiques peuvent donc parfois être conflictuelles. Roland Cayrol⁵⁷ démontre qu'aujourd'hui, on ne peut plus gouverner sans collaborer avec les médias car les médias participent à la formation de l'opinion publique, ils constituent une force profonde dont le pouvoir politique ne peut s'en passer.

Pour Pascal Olinga⁵⁸, les médias sont utilisés non seulement pour diffuser les informations mais également pour éduquer les masses. En effet, les médias publics doivent travailler pour donner au public une information politique crédible afin d'éviter la désinformation qui peut occasionner un brutal soulèvement de l'ordre sociopolitique et des institutions. Il souligne que la communication gouvernementale est une pratique très efficace pour éviter les rumeurs politiques.

Autrement dit, un membre du gouvernement organise une conférence face aux médias nationaux et internationaux pour donner au public des éclairages sur les activités de son département ministériel. Dans cette logique, les médias patriotes doivent éviter la circulation d'une fausse information politique en invitant l'opinion publique à cultiver l'esprit civique. En outre, pour Philippe Boulanger, les réflexions de ces dernières décennies en sciences humaines et en particulier en sciences de l'information et de la communication, mettent en évidence le rôle actif des médias dans la croissance des échanges mondiaux sur le plan sociopolitique mais aussi sur la géopolitique.

Dès lors, les médias constituent un facteur de bouleversements considérables de la géopolitique mondiale. La mise en place des réseaux de fibre optique sous-marins, la puissance des grands groupes du Global média, l'essor du cyber conflits, les concurrences entre les groupes de médias, l'utilisation des réseaux sociaux dans les mouvements de contestations sociopolitiques viennent renforcer le pouvoir des médias⁵⁹. Dans la même logique, les travaux de Claude Abé s'intéressent aux médias et à l'activité politique au Cameroun. En effet, il souligne qu'au niveau de la presse, la parole est également de retour comme peut en témoigner un regard rapide sur la une des titres de journaux dans les kiosques.

⁵⁶ R. Rieffel, *L'élite des journalistes*, Paris, Puf, 1984.

⁵⁷ R. Cayrol, *Médias et démocratie : la dérive*, Paris, Presses de Sciences Politiques, 1997.

⁵⁸ P. Olinga, « Rumeur et média au Cameroun », Mémoire de maîtrise en sociologie, Université de Yaoundé, 1991.

⁵⁹ P. Boulanger, *Planète médias géopolitique des réseaux et de l'influence*, Armand Colin, 2014, p.8.

Leur contenu apporte par ailleurs la preuve de cette mutation. Sous le parti unique, deux réalités peuvent être évoquées pour caractériser et rendre compte de la situation de la presse, l'investissement du champ politique par l'organe gouvernemental d'information et la sacralisation du fait politique. Le mouvement de contestation de l'ordre autoritaire a débouché sur l'institution d'une nouvelle attitude à l'égard de la communication. L'intérêt du pouvoir en place pour cette dernière autant que le recours à elle pour produire du politique est la preuve la plus visible de cette mutation. La libéralisation du champ politique au Cameroun semble avoir contraint le gouvernement à adopter une nouvelle attitude à l'égard des médias⁶⁰. En outre, Sandrine Archambault démontre que les médias sont des outils incontournables dans la consolidation de démocratie. La communication est devenue de plus en plus efficace à travers le téléphone, la radio, la télévision, l'informatique et, aujourd'hui, les multimédias. La croissance des réseaux numériques et du nombre d'auditeurs des médias en ligne est un fait. Les technologies de la communication ont favorisé non seulement l'instantanéité de diffusion des informations, mais aussi l'apparition des réseaux d'information en continu qui découlent directement des possibilités du numérique et d'échanges grâce à de vastes réseaux.

Le nombre de journaux télévisés et les réseaux d'information en continu connaissent une progression fulgurante. Il faut cependant se questionner par rapport aux types d'information diffusée en continu grâce à ces technologies. Il suffit que la télévision donne une information reprise par la radio et la presse écrite dans le monde entier pour que cette information devienne vraie. Les médias ont désormais la capacité de répéter à l'infini les événements les plus dramatiques et clouer l'auditeur face à ces images⁶¹.

Quelle est la problématique de ce travail ?

9. PROBLEMATIQUE

Toute recherche scientifique se structure et se consolide autour d'une question principale et précise, qui permet au chercheur d'obtenir des réponses pertinentes à ses différentes préoccupations. Comme le souligne B. Gautier,

Présenter la problématique de recherche dans un projet, un rapport ou un article de recherche, c'est fondamentalement répondre à la question suivante : « pourquoi avons-nous besoin de réaliser cette recherche et de connaître les résultats qu'elle propose ? » en définissant le problème auquel on s'attaque et en montrant pourquoi il faut le faire, la problématique fournit au lecteur les éléments nécessaires pour justifier sa recherche. En cela, elle constitue essentiellement un texte argumentatif présentant le thème de recherche, un problème

⁶⁰ C. Abé, « Espace public et recomposition de la pratique politique au Cameroun », Polis/R.C.S.P. /C.P.S.R. Vol. 13, No 1-2, 2006, p.43.

⁶¹ S. Archambault, « Le rôle des médias dans l'exercice de la démocratie au Québec », Mémoire de maîtrise en communication, Février 2007, p.48.

spécifique se rattachant à une question générale et les informations nécessaires pour soutenir l'argumentation servant à justifier la recherche elle-même⁶².

Autrement dit, la problématique peut être perçue comme la question centrale qui oriente le chercheur dans ses objets. Un problème de recherche est par ailleurs, une interrogation sur un objet donné dont l'exploration est à la portée d'un chercheur⁶³. Dans la même perspective, la pertinence d'un problème se matérialise lorsque le chercheur se base sur les savoirs communs pour obtenir d'autres savoirs qui peuvent permettre de connaître et de cerner la thématique de manière plus approfondie, « un problème de recherche est un écart conscient entre ce que nous savons et ce que nous devrions savoir »⁶⁴. Le problème est pour Michel Beaud un ensemble construit autour d'une question principale, des hypothèses de recherche et des lignes d'analyses qui permettront de traiter le sujet⁶⁵. Si d'après de nombreuses études, il a été établi que les médias constituent le 4^e pouvoir, il faut noter que juste après l'obtention de son indépendance, le Cameroun ouvre la voie de la démocratie à travers le multipartisme.

Le multipartisme vient accélérer la naissance de plusieurs médias tels que la presse écrite, la multiplication des stations radiophoniques et bien d'autres sans oublier la libéralisation de la pensée par le politique. Même s'il faut souligner que le multipartisme est antérieur à l'indépendance, il convient de souligner que la loi de 1990 apporte un souffle nouveau dans l'environnement politique. Notre problématique tourne autour de l'influence des médias sur la politique. Dans ce travail, il est question de montrer que les médias sont devenus des véritables acteurs du champ politique et qu'ils sont des outils incontestables de la consolidation de la démocratie, de la liberté d'expression, de la prévention et de la résolution pacifique des conflits sociopolitiques.

Ainsi, quel est l'impact des médias sur la vie politique au Cameroun ? Autrement dit, quelle est la contribution des médias dans l'animation de la vie politique au Cameroun ? Cette question centrale conduit à d'autres préoccupations subsidiaires. De quelle manière les médias ont-ils contribué à promouvoir la liberté d'expression ? Quelles sont les techniques qu'ils utilisent pour assainir la gouvernance ? Les médias peuvent-ils promouvoir la cohésion nationale ? Comment les pouvoirs publics régulent-ils l'activité médiatique au Cameroun ? Comment renforcer le cadre démocratique des médias camerounais ? Pourquoi existe-t-il

⁶²B. Gautier, (Dir), *Recherche sociale de la problématique à la collecte des données*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2003, p.63.

⁶³D. Gérard, *Méthodes empirique de recherche en communication*, Bruxelles, Editions De Boeck, 2009, p.67.

⁶⁴*Ibid*, p.64.

⁶⁵M. Beaud, *L'art de la thèse, comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du net*, Paris, La découverte, 2006, p.55.

parfois des conflits entre certains organes de presses et l'Etat ? Comment améliorer l'activité médiatique au Cameroun pour mieux consolider l'état de droit ? L'analyse de ces questions dans la présente étude permettra de mieux cerner le travail envisagé.

Penser le phénomène de la communication entraîne à plusieurs ingérences dans d'autres disciplines non pour le plaisir d'additionner des bribes de savoirs dispersés, mais pour les relier et les éclairer les uns par les autres afin de mieux comprendre le sujet d'étude⁶⁶.

10. METHODOLOGIE

Il faut de prime abord souligné en ce qui concerne ce travail de recherche, qu'un travail d'exploration et d'exploitation documentaire a d'abord minutieusement été mené, dans le but de mieux comprendre les différents contours de la thématique de recherche. Après cette phase, il y a eu des descentes sur le terrain pour compléter la recherche documentaire. La méthode de collecte des données s'est structurée autour des entretiens, l'administration des questionnaires. L'entrevue se déroulait le plus possible sous la forme d'un échange dirigé et encadré par un guide. Ce guide comportait des questions ouvertes, avec la possibilité d'ajouter des questions et d'en modifier afin d'encourager et d'aider la personne à décrire sa perception ou alors l'impact des médias sur la vie politique au Cameroun.

Aller sur le terrain devient impératif pour le chercheur en général et l'historien en particulier car le terrain permet de faire des synthèses avec les recherches documentaires afin d'effectuer une comparaison objectives des faits historiques, et socio-politiques⁶⁷. Cette descente se fait par le biais de l'observation et de l'entretien. Une observation de la scène politique nationale nous a permis de bien cerner la nature des rapports qui existent entre les médias et la vie politique au Cameroun.

Ce travail se veut qualitatif et est analysé dans une approche déductive, la déduction est un discours dans lequel certaines choses étant posées quelque chose d'autre s'ensuit directement. On déduit rigoureusement lorsqu'on saisit et exprime le lien qui existe entre l'antécédent et le conséquent⁶⁸. En effet, il faut souligner que dans le cadre de ce travail, nous nous sommes rapprochés des acteurs politiques, des hommes de médias, du citoyen ordinaire, des responsables du ministère de la communication, des responsables de la société civile, des chercheurs, etc. L'observation et l'entretien ont été accompagnés par l'analyse documentaire, c'est-à-dire l'utilisation des ouvrages spéciaux et généraux, des thèses et mémoires, des

⁶⁶D. Bounoux, *Introduction aux sciences de la communication*, Paris, La Découverte, 1998, pp.3-10.

⁶⁷Durkheim, *Les règles de la méthode ...*, p.125.

⁶⁸ *Ibid.*, p.129.

articles, et des revues. Ce travail invite à une interdisciplinarité des SIC (sciences de l'information et de la communication) et d'autres domaines telles que la communication politique, les sciences politiques et bien d'autres encore. Mais communiquer n'est pas une chose facile car, comment s'entendre sur une base ou un corpus minimal de références théoriques, de concepts ou alors de paradigmes.

11. DIFFICULTES RENCONTREES

La réalisation de ce travail ne s'est pas faite sans anicroche. Malgré la présentation de notre attestation de recherche, certaines personnes ont refusé de nous accorder des entretiens et de répondre à nos différentes préoccupations. Un interviewé faisait encore comprendre que : « je vais vous répondre sous anonymat parce que j'ai peur de mon patron, il peut me sanctionner.... ». D'autres personnes nous ont donné de nombreux rendez-vous non respectés.

Cette méfiance de la part d'une frange de la population et de certains responsables a été un frein durant nos enquêtes et nos descentes sur le terrain, malgré la présentation de notre attestation de recherche. D'autres personnes par contre ont accepté de nous accorder des entretiens avec un esprit très ouvert. Pour surmonter ces obstacles, la richesse documentaire ainsi que certaines personnes ressources nous ont aidées à consolider notre travail ainsi que nos analyses.

12. PLAN DU TRAVAIL

Ce travail de recherche est subdivisé en six chapitres. Le premier chapitre porte sur le contexte d'émergence des médias camerounais à l'aune du multipartisme. Dans cette partie, il est question d'examiner les médias avec l'ouverture démocratique des années 90.

Le deuxième chapitre intitulé médias camerounais au service de la gouvernance et de la démocratie, montre comment les médias participent activement à la vie publique à travers l'organisation des débats contradictoires à la télévision, la production de la presse écrite et bien d'autres encore.

Le troisième chapitre examine le rôle des médias dans la consolidation de la paix, de l'unité nationale. Dans cette partie du travail, il est question de montrer que les médias qui sont des supports de la communication politique participent activement au processus de pacification et de résolution des conflits.

Le quatrième chapitre quant à lui porte sur l'état de la régulation des médias au Cameroun. Ici, il est question d'examiner le cadre juridique, ainsi que la régulation des médias au Cameroun.

Le cinquième chapitre analyse les rapports entre les médias et la démocratie au Cameroun. Dans cette partie, il est question de montrer dans quelle mesure les médias occupent une place importante dans la consolidation de la démocratie. Ainsi, les médias cessent d'être des instruments du pouvoir politique pour devenir des acteurs du jeu politique.

Le sixième chapitre porte sur les enjeux, les défis et perspectives des médias camerounais. Les médias camerounais sont minés par les maux tels que la précarité, le manque de sponsor. Cette paupérisation expose les journalistes à la manipulation et à la politisation dans le traitement de l'information.

**CHAPITRE I : LE CONTEXTE D'EMERGENCE DES MEDIAS CAMEROUNAIS A
L'AUNE DU MULTIPARTISME.**

Le Cameroun a connu un changement remarquable dans le processus démocratique au début des années 90. En effet, après plusieurs années passées sous le règne du Président Ahmadou Ahidjo marqué par le monolithisme politique, caractérisée par une restriction très forte de la liberté d'expression et de pensée, un bouleversement brusque va s'opérer avec l'ouverture et la pratique du multipartisme et qui sera soutenu par les médias Camerounais à l'aune des années 90. L'ouverture démocratique s'opère dans un contexte international marqué par les discours de La Baule qui appelle les Etats Africains à promouvoir plus de démocratie dans le jeu politique et le respect des droits de l'homme, c'est ainsi que plusieurs partis politiques vont voir le jour avec la promulgation de la loi N°90/052 du 19 décembre 1990 sur la liberté de communication sociale, et également la loi de liberté d'association N°90/053 de la même année loi qui va propulser les médias au-devant de la scène politique et en faisant d'eux des acteurs influents.

Dans ce chapitre, il est question d'examiner comment la libéralisation des médias a été opérée ainsi que les différents usages des médias dans le champ politique. Les médias camerounais à partir des années 90 vont activement participer à l'émancipation des consciences. C'est dans cette lancée que la presse privée va gagner du terrain en multipliant les parutions et le nombre de tirage qui va s'accroître rapidement. Pendant les années 90, l'histoire politique du Cameroun va s'accompagner avec l'apparition de plusieurs journaux tels que *Mutation*, *Le Messager* pour ne citer que ceux-là. L'architecture des médias camerounais pendant cette période est composée des médias qui vont fustiger l'approche managériale du pouvoir en place tandis que la presse gouvernementale représentée par *Cameroon Tribune* passe en revue les exploits de l'action gouvernementale.

Il faut noter que les médias privés pendant cette période vont faire l'objet de plusieurs attaques en justice, soit pour diffamation ou encore pour désinformation. Sur le plan éditorial, deux lignes apparaissent clairement à savoir les médias de l'Etat et ceux de l'opposition qui n'hésitent pas à faire de l'information politique leur principal cheval de bataille. La communication politique au Cameroun est rythmée par les médias traditionnels tels que la télévision, la radio, la presse écrite, qui boostent la conscience commune de la population et des autorités. La diffusion médiatique du discours politique permet aux acteurs de bien maîtriser les besoins de la population afin d'anticiper sur les revendications. En effet, il faut souligner que les médias camerounais sont des véritables acteurs de la vie politique au Cameroun et qui vont accélérer le degré de démocratie du pays éponyme. Les camerounais ont mieux apprécié l'avènement de la démocratie avec la multiplication des organes de presse.

I. La libéralisation des médias sur la scène politique au Cameroun

Après une longue période de contrôle et de renfermement politique du régime Ahidjo, les médias camerounais vont s'ouvrir peu à peu, compte tenu d'un environnement sociopolitique interne et international. Dans ce contexte, il faut noter que sur le plan politique, la loi de 1990 portant libéralisation de la presse et des d'associations, ce qui va pousser à un changement de paradigme politique¹. L'influence ou alors l'implication des médias sur le champ politique camerounais est perceptible par le nombre de médias présents sur le territoire camerounais dans les années 90. Dans le même ordre d'idées, il faut noter qu'à la fin d'année 90, 240 pays étaient connectés à l'internet dont plus de 50 en Afrique². L'assouplissement du cadre juridique des médias camerounais va bénéficier de l'environnement sociopolitique interne et international.

1. L'influence de l'environnement sociopolitique interne et international

La fin de la guerre froide et le dégel des tensions entre les superpuissances du monde, la disparition du Mur de Berlin entre l'Est et l'Ouest ont provoqué des changements sociopolitiques dans plusieurs pays du Sud. Ce qu'on a qualifié de «renouveau démocratique» depuis les années 1990. L'expression «renouveau démocratique» a non seulement une charge symbolique forte, mais aussi des implications pratiques pour tous les pays dits de «démocratie nouvelle ou rétablie». Le Cameroun, pays d'Afrique francophone va s'inscrire dans cette logique démocratique en instituant les lois qui donnent plus de liberté aux médias. Dans le contexte africain, la plupart des pays de l'Afrique francophone ont opté pour une ouverture démocratique pendant les années 90. La démocratie est une nouvelle donne qui

¹ Il faut préciser que la liberté de l'information, a été déclarée par l'assemblée générale des Nations Unies comme un droit fondamental de l'homme et la base de toutes libertés. Ainsi, une conférence des Nations Unies sur la liberté de l'information s'est tenue en 1948 pour déterminer quels sont les droits, obligations et pratiques que doit recouvrir le concept de liberté de l'information. Cette conférence a notamment rédigé une convention relative au droit international de rectification qui est entrée en vigueur le 24 août 1962. Cette convention crée un dispositif permettant à un Etat de publier à l'étranger la rectification d'une nouvelle qu'il considère comme erronée ou déformée. La Sous-commission des Nations Unies pour la liberté de l'information et de la presse a, durant ses cinq années d'existence 1947-1962 fait porter son attention sur toute série d'obstacles à la libre circulation des nouvelles et projeter les moyens de les éliminer. Une grande partie des recommandations de la Sous-commission ont par la suite été adoptées par l'assemblée générale. Certaines traitaient des sujets tels que le brouillage des émissions de radiodiffusion, les restrictions au rassemblement, à la transmission et à la diffusion des nouvelles au moyen des médias. Dans la même perspective, le Conseil économique et social a adopté des résolutions invitant les Etats à mettre fin à la censure des dépêches destinées à l'étranger en temps de paix de crise et même de conflit afin de faciliter la suppression de toute restriction à la restriction à la transmission des nouvelles par les services de télécommunications. L'organisation des Nations Unies a organisé deux cycles d'études sur la liberté de l'information, l'un à New Delhi en 1962, l'autre à Rome en 1964. Il a été établi que pour tous les pays, quel que soit leur régime social et politique, et montrer comment la puissance des médias dans le traitement de l'information politique peut-elle participer à harmoniser les relations sociopolitiques et non comme un instrument de déstabilisation du pouvoir politique établi par la société.

² A. Ba, *Internet, cyberspace et usages en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2003, p.9.

vient ainsi renforcer l'idée de la pluralité d'opinion et du débat contradictoire. La libéralisation de la vie sociopolitique sera implémentée par les médias camerounais qui vont bénéficier d'un relâchement bien consolidé. En effet, dès le début des années 90, notamment la loi du 19 décembre 1990, qui est considérée comme le socle de la démocratie camerounaise avec l'ouverture du multipartisme, la majorité des camerounais vont se mouvoir avec la liberté de la pensée.

a. La loi du 19 décembre 1990 et l'impact du discours de La Baule

La société camerounaise a connu un changement majeur sur le plan de la libéralisation politique dans les années 90. En effet, une loi du 19 décembre 1990, va donner la possibilité aux hommes et femmes des médias de devenir des acteurs de la vie politique. C'est dans ce contexte que la presse écrite, la radio ainsi que la télévision vont s'investir sur le champ politique. Le Cameroun va s'inscrire dans un projet de démocratisation au cours des années 1990. En effet, l'encrage du paradigme pluraliste marqué par la démocratie va favoriser l'émergence des médias et d'une presse écrite libre, même s'il faut noter quelques moments de crise entre les médias et les pouvoirs publics. Les médias vont ainsi participer à la consolidation de la liberté de l'expression. Mais par liberté d'expression, il faut bien souligner ici que les professionnels des médias doivent exercer leur rôle en respectant l'éthique et la déontologie dudit métier car « nul n'est censé ignorer la loi »³. Le journaliste possède donc désormais d'un outil de contre-pouvoir pouvant influencer l'opinion publique nationale et même internationale d'où l'importance d'exercer ce métier avec beaucoup de tact pour la quiétude du climat politique et social, comme le souligne L. Mboto Fouda,

S'il est dépositaire d'un pouvoir réel que lui confèrent la manipulation et la diffusion des idées, arts anciens qui, dans la société médiatique actuelle prennent un tournant particulier, le journaliste est de ce fait astreint à plus de responsabilité. Parce qu'il est capable, par l'orientation qu'il choisit de donner à l'information, de lui faire subir des altérations de la subjectivité ou des manipulations⁴.

Autrement dit, le journaliste est un acteur incontournable dans la collecte, le traitement et la diffusion de l'information d'où sa plus grande prudence dans la production des articles et des reportages des faits politiques. Le président français, pendant cette période avait présenté un intérêt particulier à la consolidation de la démocratie en Afrique⁵. En effet, l'esprit démocratique est un levier du développement pour des raisons multiples. C'est dans cette logique que cet auteur souligne que :

³ L. Mboto Fouda, « De la responsabilité du journaliste », *In Cameroon Tribune* N° 4784 du mercredi 12 /12/1990, p.2.

⁴*Ibid*, p.4.

⁵*Questions Internationales*, N0 5-janvier-février 2004, p.109.

D'un point de vue politique, la décennie 1990 marque un grand pas en avant dans la vie sociopolitique des Etats africains. Le vent nouveau de la démocratie a soufflé jusque sur le pré carré africain, et l'un des défis que l'Afrique avait à relever c'était sans doute la démocratisation de ses institutions. Au sorti du sommet de la Baule en juin 1990, François Mitterrand exigeait et encourageait la démocratisation de la vie politique en Afrique en ses termes.....Au Cameroun, la démocratisation devient un impératif et une réalité effective avec la création de plusieurs partis politiques et associations des droits de l'homme et des libertés. Le pays devient ainsi un véritable laboratoire dans lequel plusieurs conceptions de la gestion de la chose publique sont développées et débattues⁶.

Autrement dit, les Etats africains avaient une pression dans le cadre de l'application des libertés individuelles et collectives. C'est pour cette raison que la loi du 19 décembre 1990 vient susciter au Cameroun un espoir nouveau dans l'arène politique. Dans cette logique, la naissance de plusieurs partis politiques ainsi que la multiplication des organes de presse et d'autres médias va favoriser l'émulation du débat politique. Cette loi ouvre ainsi les voies de la politique moderne au Cameroun avec une implication plus forte des acteurs des médias. Il faut souligner que les médias s'inscrivent en droite ligne avec la consolidation de la démocratie et le renforcement de l'Etat de droit, en accordant plus de liberté aux citoyens. Cette démocratie se matérialise par la liberté de la presse et la liberté d'opinion⁷. Ces éléments doivent être perceptibles au niveau national par l'implémentation sur le champ politique et par la diversité de l'opinion publique.

En démocratie, la divergence des opinions peut facilement faire surgir des insuffisances de certaines décisions des autorités les amenant ainsi à changer de stratégie au bénéfice de la population⁸. Dans la même perspective, la démocratie soutient l'esprit de tolérance dans la mesure où les médias qui sont les acteurs de la vie sociopolitique et économique peuvent avoir des points divergents sur un sujet donné sans toutefois garder une haine sur le contradicteur de l'un ou de l'autre. Il faut souligner que la tolérance pour John Stuart Mill, est le socle de la vie en société car, les personnes qui s'engagent dans la coopération sociale choisissent ensemble, par un seul acte collectif, comment les relations doivent se dérouler en obéissant aux règles édictées par le droit⁹.

Nous pouvons également souligner que l'implémentation et l'application de la démocratie sont une nouvelle donne du champ politique qui accompagne la crédibilisation des pouvoirs politiques africains en général et du Cameroun en particulier. Le président français

⁶ P. Levis Mouango et P. Mbianda, *Théorie de la communication*, Paris, L'Harmattan, 2010, p.801.

⁷ C. Roland, *Médias et démocratie la dérive*, France, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 2012, p.17.

⁸ B. Lavenir-Catherine, *Les médias et la démocratie au XXe siècle*, Paris, Armand Colin, 2018, p.10.

⁹ Gendron, *La tolérance...*, p.177.

de l'époque n'avait pas lésiné sur les moyens en insistant sur le fait que : « L'aide de la France sera plus tiède envers les régimes autoritaires et plus enthousiaste envers ceux qui franchissent le pas vers la démocratie et le respect des droits de l'homme »¹⁰.

Dans le même ordre d'idées, les médias sont des outils de la promotion et de la protection des droits humains, car ce sont parfois les médias tels que la presse qui portent souvent sur la place publique certaines « atteintes » des droits de l'homme. Car dans une société juste, l'égalité des droits civiques et des libertés pour tous est considérée comme définitive, ces droits ne sont pas soumis à un marchandage politique ni au calcul des intérêts sociaux¹¹.

b. Les enjeux politiques de la loi de 1990

Au Cameroun, la loi de 1990 donne une plus grande liberté à la presse. En effet, la liberté de la presse ne respecte pas le secret en politique, elle est plus prompte au débat sur la place publique où intellectuels et analystes politiques donnent leur point de vue pour l'éclosion de la vérité¹². La presse est une source de progrès politique dans un pays car elle permet de vérifier la valeur d'une hypothèse ou d'une opinion. Par ailleurs, la liberté de la presse fait régresser l'ignorance, la superstition et le fanatisme, elle rend les peuples responsables dans la compréhension des certains sujets sensibles en invitant des spécialistes qui peuvent mieux expliquer les problèmes sociaux et les projets politiques tels que les projets de loi, les décrets et bien d'autres encore¹³. En effet, la loi du 19 décembre 1990 va booster l'environnement médiatique dans la mesure où un assouplissement sera observé à travers les dispositions légales. Ainsi, tout écrit imprimé rendu public aux fins de communication de la pensée doit comporter l'indication du nom et de l'adresse de l'imprimerie éditrice.

Dans la même perspective, avec l'avènement du pluralisme politique que connaîtra le Cameroun au lendemain des années 90, un temps d'antenne est accordé à la radiodiffusion sonore et à la télévision publique aux partis politiques de manière très équitable comme le stipule l'article(41). Cependant, pour éviter les dérapages médiatiques, le journaliste doit traiter l'information avec objectivité et responsabilité, il faut également souligner que ces exigences de la déontologie du journalisme s'imposent également aux auxiliaires de la profession de journaliste. La protection du journaliste est garantie dans l'article (51 nouveau) qui stipule précisément que toute perquisition dans les lieux d'élaboration, de fabrication, d'impression et de conservation documentaire des organes de communication sociale est

¹⁰ Mouango et Mbianda, *Théorie de la communication...*, p.801.

¹¹ *Ibid*, p.177.

¹² Reporters sans frontière, *Rapport de la liberté de la presse dans le monde*, Paris, 1996, p.12.

¹³ *Ibid*, p.157.

interdite, sauf dans les conditions d'atteintes à l'ordre public ou d'enquête judiciaire. Il faut préciser que dans ce cas, la perquisition s'effectue sur réquisition du procureur de la république ou sur autorisation du juge¹⁴. La loi du 19 décembre 1990 a un enjeu politique dans la mesure où ce sont les médias et la presse écrite en particulier qui se positionnera en avant-garde du combat politique, notamment en réclamant plus de liberté dans l'espace publique et démocratique. Dans cette logique, ces auteurs soulignent que la libéralisation des médias camerounais s'opère avec plus de souplesse :

En plus de ces lois et décrets, énoncés ci-dessus, qui ont une vocation essentiellement publicitaire, il est à signaler l'existence d'une loi qui porte-t-elle principalement sur la communication sociale au Cameroun. Il s'agit de la loi N° 90/052/du 19 décembre 1990. Cette loi est parmi les plus importantes parce qu'elle initialise la libéralisation du secteur de l'audiovisuel au Cameroun, le droit du public à l'information, c'est le droit de l'homme à la communication¹⁵.

Autrement dit, la loi de 1990 au Cameroun est considérée comme étant la base et le socle des lois dans le domaine des libertés publiques. Ce texte vient décrire l'environnement sociopolitique qui avait jusque-là existé et se matérialisait par une grande restriction des libertés publique.

Il ne faut pas perdre de vue que sur le plan international, l'ancien président français souligne que la 16^e conférence au sommet des Chefs d'états de France et d'Afrique de la Baule, le 20 juin 1990, demande aux Chefs d'Etats africains, d'instaurer la démocratie comme système de gouvernance¹⁶. La démocratie pluraliste qui a introduit la liberté d'expression au Cameroun dans les années 90 a été boostée par les médias qui ont amplifié le phénomène de la liberté d'expression¹⁷. Dans ce contexte, un nouveau climat de la vie politique s'installe car s'exprimer sur la vie politique devient de plus en plus un phénomène médiatique où les principaux acteurs de la scène politique vont investir, non seulement par la prise de position et déclaration dans les médias et la presse privée, mais également par une forte mobilisation de la communication politique. Ainsi, l'article 30 stipule que la distribution des organes de presse et des autres supports de la communication sociale est libre¹⁸. En outre, la loi donne la faculté à toute personne physique ou morale de créer une association, d'y adhérer ou de ne pas y adhérer, elle est reconnue à toutes les personnes qui résident sur le territoire national. L'enjeu des médias sur la scène politique se fait ressentir par le besoin permanent des acteurs politiques qui sollicitent un accompagnement de leur vision et de leur idéologie politique.

¹⁴ Loi No 90/052 du 19 décembre 1990.

¹⁵ P. Mouandjo et P. Mbianda, *Théorie et pratique de la communication*, Paris, L'Harmattan, 2010, p.788.

¹⁶ I. Konate, *Le discours de la baule 20 juin 1990 une nouvelle thérapie pour l'Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2015, p.5.

¹⁷ *Ibid*, p.32.

¹⁸ Loi N°90/052 du 19 décembre 1990 sur la liberté de communication sociale.

Ainsi, les médias peuvent être considérés comme « des autoroutes de la communication », car ils sont à l'heure actuelle ce que les chemins de fer furent à l'ère industrielle c'est-à-dire de vigoureux facteurs d'impulsion et d'intensification des échanges¹⁹.

Les médias pendant cette période ont joué un rôle primordial dans la vie politique et démocratique au Cameroun dans la mesure où, la presse privée va s'investir pleinement dans l'arène politique. Dès lors, la censure est moins rude, les « Unes » des journaux jalonnent les kiosques. Le pluralisme de la presse passe également par le fait que cette dernière peut désormais passer la parole sans inquiétude aux acteurs politiques de l'opposition qui animent le débat contradictoire, signe de la vitalité démocratique des Etats modernes. La communication politique attire de plus en plus l'attention des chercheurs, dans la mesure où les médias influencent le déroulement des faits sociopolitiques. Il faut noter que la loi du 19 décembre 1990 ainsi que le discours de la baule vont favoriser un foisonnement remarquable des médias privés et publics sur la scène politique au Cameroun.

c. La politisation des médias camerounais

Si l'homme est un animal politique comme le souligne la philosophie Aristotélicienne, les médias qui sont des produits et des œuvres de l'esprit humain ne vont pas échapper à cette réalité. C'est-à-dire leur intrusion et leur intérêt à la chose politique. C'est dans cette logique qu'on parlera de politisation des médias.

La politisation est un fait qui est en relation directe avec la ligne éditoriale. En effet, la ligne éditoriale est un ensemble de conceptions des idées et des théories qui fondent la base d'un organe de presse. La sélection des différentes thématiques et la manière de les rendre disponibles à la consommation publique doit être en droite ligne avec l'idéologie du média en question²⁰. Il ne faut pas perdre de vue que depuis que les médias sont appréhendés comme des rouages importants dans le jeu politique, les journalistes se sont positionnés comme des véritables acteurs de la scène politique camerounaise. C'est dans cette perspective que l'Etat avait octroyé à la presse nationale, près de 100 millions de francs cfa couvrir la médiatisation de l'élection législative et municipales de 2002, afin d'organiser les émissions de sensibilisation pour informer l'opinion publique²¹. Dans le champ politique camerounais, la majorité des acteurs politiques qui prennent part aux débats politiques dans les médias visent

¹⁹ A. Ba, *Internet, cyberspaces et usages en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2003, p.3.

²⁰ Amougou Akoa, « Mass-média et monde rural au Cameroun : Le cas de la radio essai d'analyse sociologique », mémoire présenté en vue de l'obtention de la maîtrise en sociologie, Université de Yaoundé, 1985, p.10.

²¹ T. Atenga, « La presse privée et le pouvoir au Cameroun quinze ans de cohabitation houleuse », N°97, *Politique Africaine*, Janvier, 2005, p.47.

au moins deux enjeux : l'enjeu de la vedettisation politique et celui de la crédibilisation des idéologies politiques sur l'opinion publique. En effet, les médias camerounais tendent à mettre tellement au-devant de la scène certains acteurs politiques dans les programmes dédiés aux débats politiques pour attirer un public qui s'intéresse de plus en plus aux affaires politiques, le même constat se fait dans les kiosques de journaux qui sont devenus de véritables espaces du savoir et de l'actualité politique, ce dernier faisant d'ailleurs la part belle dans la majorité de leurs parutions. Les travaux menés sur les terrains ont permis de constater que l'opinion publique accorde plus de crédibilité aux hommes et femmes politiques qui sont plus présents sur les débats médiatique, comme le souligne ce syndicaliste interrogé à Mbalmayo : « je n'ai jamais vu cet homme politique dans un débat, il ne m'inspire pas confiance avec sa manière de concevoir les idéologies politiques. Même à la radio, je n'ai jamais suivi son nom dans un débat politique »²².

En clair, les médias sont devenus un outil de valorisation de la pensée politique, mieux encore les médias camerounais opèrent un changement brusque de variable qui se structure au niveau non seulement de la pensée politique mais également du savoir, le savoir ici fait référence à un processus d'accumulation de connaissance qui s'est construit autour des échanges mais également des expériences personnelles²³. En outre, il existe la gestion politique de l'information, qui vise à utiliser l'information comme un ingrédient qui milite en faveur de la décision des gouvernants et la gestion médiatique de l'information qui dépend de la ligne éditoriale et des orientations de chaque média²⁴. Dans la première conception, les aspirations politiques sont primordiales et les médias sont leurs instruments pour convaincre l'opinion publique. En effet, il est question ici de :

De maximiser ou d'optimiser des résultats dans la compétition politique en instrumentalisant les médias pour des attaques politiques ou du *spin control* (saillance et surtout cadrage des enjeux). Au contraire, l'autre logique s'impose lorsqu'on cherche à peser par des pratiques médiatiques pour infléchir l'état de l'opinion en organisant des pseudo-événements, en promouvant des images, en visualisant l'action de l'exécutif ou en segmentant les publics destinataires. Alors que la logique politique va conduire à renforcer le côté négatif de l'information par l'intensité des critiques, la logique médiatique va porter sur la construction l'impact peut être potentialisé par les caractéristiques de la conjoncture²⁵.

²² Entretien avec X. Mengue, 59 ans, Syndicaliste dans le domaine du Transport, Mbalmayo le 12 /5/ 2019 à son domicile.

²³ Z. Philippe, « Convaincre et persuader pour propager : les enjeux d'une argumentation », *Revue française de sciences politique*, Volume 63, N°3-4, Juin,-Août 2013, p.49.

²⁴ T. Atenga, « La presse privée et le pouvoir au Cameroun : quinze ans de cohabitation houleuse », *Politique africaine*, N° 97, Mars, 2005, p.33.

²⁵ J. Gerstlé, *La communication politique*, Paris, Armand Colin, 2010, p.174.

La politisation d'un fait est la tendance à rapporter, à rapprocher du terrain tout acte qui parfois n'a aucun lien avec la politique ou alors avec le pouvoir politique. En effet, compte tenu du fait que les médias représentent le 4^e pouvoir, l'histoire politique montre que ces derniers ont une grande tendance à s'intéresser de plus en plus à la politique²⁶. Cette politisation est un phénomène mondial dans la mesure où ce sont les médias qui sont parfois à la source de révélations de certaines affaires politiques qui ont émaillé la politique mondiale²⁷, à l'instar de *Wikileaks* qui est une organisation non gouvernementale fondée par Julian Assange en 2006, dont l'objectif est de publier des documents, ainsi que des analyses politiques et sociales à l'échelle mondiale²⁸. Cette politisation concerne également les problèmes internationaux qui présentent des enjeux particuliers pour certains Etats et ONG²⁹. Le fait politique implique la réaction de tous les citoyens avec une adhésion populaire. La politique intéresse directement ou indirectement l'opinion publique comme le souligne certains auteurs. Au Cameroun, la politisation des médias passe aussi par l'invention des rumeurs politiques qui ont pour seule ambition de limiter l'action et l'influence des hommes politiques, la politique étant une compétition permanente.

L'une des rumeurs politiques au Cameroun ayant fait l'objet des débats dans les médias et la presse privée reste la supposée « mort » du Président de la République en 2004 qui avait été annoncée par certains médias camerounais. Voici le contenu de cette rumeur politique : « Le Président de la République du Cameroun serait décédé à Genève de suite d'une longue maladie »³⁰. L'objectif de cette rumeur politique était amplifié pendant tout le weekend du 04 au 06 juin 2004, juste avant la campagne présidentielle du 11 octobre 2004. L'analyse politique de cette rumeur montre que celle-ci visait juste à renforcer le doute dans l'opinion publique et à semer la panique. La rumeur politique demeure le champ privilégié des médias camerounais. En effet, la presse écrite et la télévision en font large échos. Il faut souligner que la presse écrite camerounaise surtout celle dite « privée » ne manque jamais d'attirer l'attention de l'opinion publique par des remplacements dans les postes de responsabilités de certains membres du gouvernement à travers les « remaniements » qui n'ont eu lieu que dans les esprits de leurs auteurs, provoquant ainsi la panique dans les esprits de certains gouvernants. Il faut souligner que la rumeur est un fait dangereux pour la quiétude sociopolitique, dans la mesure où elle peut facilement provoquer la désinformation qui

²⁶ D. Colas, *La pensée politique*, Paris, Larousse, 1992, p.17.

²⁷ Tel est le cas de certains lanceurs d'alerte.

²⁸ www.google.com/wikileaks, consulté le 4 février 2020 à 2h00.

²⁹ J.B.Comby, « La politisation en trompe l'œil du cadrage médiatique des enjeux climatique après 2007 », *Le temps des médias*, No 52-Février 2015, p.216.

³⁰ P. Mouandjo et P. Mbianda, *Théorie et pratique de la communication*, Paris, L'Harmattan, 2010, p.152.

entraînera une suite de conséquences néfastes sur divers domaines notamment politique. En effet, il a été constaté que la majorité des personnes rencontrées dans le cadre de ce travail reconnaissent que l'information est un instrument très dangereux lorsqu'il se trouve dans les mains des profanes et que son but vise à politiser ou à manipuler une certaine frange de la population³¹. Autrement dit, les médias par le biais du traitement de l'information, peuvent orchestrer sa manipulation. Dans tous les Etats modernes, la rumeur existe et c'est pour cette raison que les responsables du gouvernement organisent le plus souvent « la communication gouvernementale », pour dissiper le doute et éclaircir certains aspects des problèmes dont la société fait face afin d'éviter les malentendus. Cette communication se fait généralement avec les hommes de médias, qui sont des courroies de transmission entre gouvernants et gouvernés. C'est dans cette logique qu'il faut souligner que :

La rumeur est partout, quelles que soient les sphères de notre vie sociale. Elle est la plus ancienne des mass médias. Avant que l'écriture n'existe, le bouche-à-oreille (rumeur) était le seul canal de communication dans les sociétés. L'avènement de la presse écrite puis de la radio et enfin de l'audiovisuel n'a pas éteint la rumeur au point qu'elle est qualifiée de radio trottoir de nos jours. Malgré les médias, le public continue à tirer une partie de ses informations de la rumeur³².

Autrement dit, la rumeur politique demeure un fait social que les médias doivent éradiquer afin de promouvoir et de garantir la fiabilité de l'information destinée à l'opinion publique. La rumeur sur le décès du Président de la République du Cameroun en 2004 est classée comme étant une date historique dans l'étude médiatico-politique dudit pays dans la mesure où cette fausse information avait été propagée dans plusieurs plateformes numériques nationales et internationales.

La politique s'occupe de tout, même de ceux qui prétendent ne pas s'en occuper. Cependant, la politique dont tous parlent est un concept difficile à saisir, étant donné la complexité qui entoure la réalité politique. Le discours des acteurs politiques est complexe et est fortement influencé par son militantisme ou de ses idéologies³³. Il faut noter que l'argumentaire scientifique des intellectuels qui militent en politique vise à justifier l'action de leurs idéologies politiques. Pour mieux comprendre et analyser le discours politique, il faut identifier l'auteur du discours, le but de son discours, sa tendance idéologique ou politique et le contexte dans lequel le discours est produit³⁴. Ainsi, le discours d'un acteur de l'opposition ne peut pas être identique à celui des acteurs qui occupent des responsabilités au

³¹ M. Tjadé Eoné, *Radios publics et pouvoirs au Cameroun utilisations officielles et besoins sociaux*, Paris, L'Harmattan, 1986, p.27.

³² *Ibid.*, p.15.

³³ I. Balla Oyie, *L'être vrai du pouvoir politique : jalons et présupposés philosophiques*, Yaoundé, Saint Paul, 2007, p.9.

³⁴ Entretien avec M. Bouna, 38 ans, Journaliste, Yaoundé, le 19/02/2020.

sein du régime au pouvoir. Il faut également disséquer le traitement médiatique des faits politiques. Il faut en effet rappeler que les médias traitent l'information politique en fonction de l'idéologie politique. L'étude des médias montre que chaque organe de presse donne plus de parole aux personnes qui partagent la même idéologie. Ainsi, un média de gauche va beaucoup plus inviter les acteurs politiques qui s'alignent à leur vision.

L'information politique dans les médias est fortement influencée par la ligne éditoriale qui oriente le développement de l'actualité. Dans ce contexte, les médias procèdent par la manipulation et l'instrumentalisation qui vise à orienter leurs idéologies politiques³⁵. En outre, chaque média élabore ses schèmes de pensées qui sont en droite ligne avec ses propositions politiques. Les médias camerounais sont dans une compétition permanente dans la mesure où chaque média ou chaque organe de presse cherche à avoir l'exclusivité de l'information politique³⁶. Cette compétition informationnelle expose les médias camerounais à la désinformation et à la manipulation car, ne prenant pas assez de temps pour vérifier et recouper l'information, c'est le cas de la Télévision Vision 4 qui avait annoncé à tort le décès du Président Gabonais Ali Bongo le 31 octobre 2018³⁷. Dès lors, la HAC (Haute Autorité de la Communication) a dans cette optique demandé le retrait pour six mois de ladite télévision pour atteinte à l'unité nationale et à l'ordre public.

Le Journal *Mutation* avait aussi annoncé de manière erronée la mort du Président de la république du Cameroun Paul Biya. Ces faits inexistantes qui ont fait les choux gras de la presse montrent à suffisance la compétition sur la recherche, le traitement, et la diffusion de l'information. Dans le même ordre d'idées, la bataille de l'information se structure également autour des slogans qui illustrent cette atmosphère compétitive. Evoquons à titre d'exemple la *CRTV*³⁸ « au cœur de la nation ». Le cœur symbolise la pièce maîtresse de l'organisme, c'est lui qui envoie le sang dans tout le corps humain. Dire donc que la *CRTV* est au cœur de la nation a une signification symbolique dans le traitement de l'information et de l'actualité au Cameroun.

Par ailleurs, le cas d'*Equinoxe Télévision* n'est pas en reste avec comme pour slogan « au-delà de l'image, nous rendons compte ». La redevabilité dans la collecte, le traitement et la diffusion de l'information vise à susciter chez le citoyen une sorte d'adhésion et de reconnaissance pour un soutien populaire de l'organe de presse suscité. En outre, Canal

³⁵ E. Bongeli Yeikelo ya Ato, *Sociologie politique : Perspectives africaines*, Paris, L'Harmattan, 2020, p.18.

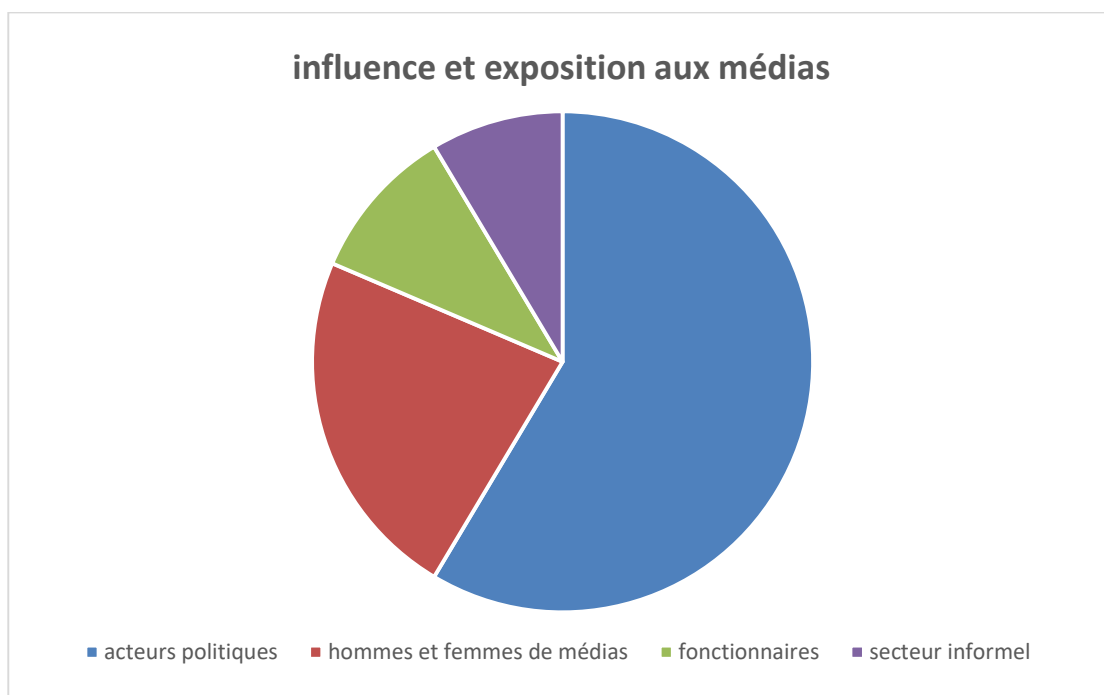
³⁶ M. A. Ngono, *Souvenirs d'un chevalier du micro ou l'autre face de la scène politique médiatique*, Yaoundé, Presses Universitaires d'Afrique, 2007, p.30.

³⁷ www.Voaafric.com, consulté le 23 juin 2021 à 22H00.

³⁸ Il faut noter que la télévision existe déjà au Cameroun depuis les années 80 notamment le 24 mars 1985.

2 International s'illustre avec une indication précise à savoir : « toujours plus près de vous ». Tous ces slogans montrent que la scène médiatique camerounaise est une compétition permanente entre les différents médias et organes de presse. Dans cette logique, le graphique suivant montre clairement que les médias exercent une influence certaine sur l'opinion publique.

Graphique 1: Impact de la politisation des médias sur l'opinion publique



Source : Graphique réalisé par nous à partir de nos enquêtes.

Après une étude minutieuse de ce graphique, il en résulte que les acteurs politiques sont plus impactés par les médias. En effet, il faut souligner que compte tenu de leur implication dans le modelage et la persuasion de l'opinion publique. Chaque acteur politique au Cameroun, pour booster sa visibilité et sa vision politique sollicite l'accompagnement des médias qui opèrent la publicisation politique. Que ce soit dans les médias traditionnels ou alors modernes, *l'homo politicus*³⁹ envisage une action principale, celle de la persuasion de l'opinion publique. En outre, les hommes et femmes de médias interviennent également de

³⁹ J. R. Matia, « Le supplément com' du quotidien « Mutation » et ses publics », Mémoire de DSTIC, ESSTIC, Université de Yaoundé II, 2000, p.25.

manière majeure dans le traitement des faits politiques⁴⁰. C'est dans cette logique que Pascal Boniface souligne que :

La multiplication des canaux de communication, loin de renforcer le contrôle des gouvernements sur les individus, va augmenter l'autonomie d'information de ces derniers. Les 30 millions de personnes reliées au réseau Internet peuvent lire instantanément les communiqués du chef des rebelles Zapatistes au Chiapas. La technologie vient à l'aide de la guérilla, alors qu'après l'échec de Guevara en 1967...

Les médias ont finalement introduit le journaliste dans le champ politique, dans cette logique on parle le plus souvent de journaliste politique. C'est-à-dire des journalistes qui peuvent décrypter de manière plus approfondie les contours d'un fait politique. Par ailleurs, « les fonctionnaires qui n'ont pas de responsabilité politique ne sont pas très influencés par les médias, sauf lorsqu'il s'agit d'une information à caractère professionnelle »⁴¹. En outre, les travailleurs du secteur informel sont moins actifs sur la vie politique du Cameroun, certains peuvent passer Cinq mois sans suivre un débat politique. La majorité pense que la politique est une affaire élitiste⁴². Ils sont moins exposés aux médias que le reste des catégories socioprofessionnelles. Il faut tout de même noter que ce désintéressement peut avoir ses racines dans le taux d'alphabétisation qui mine encore ce secteur de la vie au Cameroun, la majorité des jeunes qui pratiquent les petits métiers n'ont pas franchi le primaire ou le secondaire. Par conséquent ne trouvent aucun intérêt à consulter la presse ou un débat politique⁴³.

2. L'organisation des débats politiques

Les médias se sont positionnés comme des acteurs incontournables de la scène politique mondiale depuis des décennies c'est dans cette lancée que toutes les théories de la démocratie considèrent que l'information est un ingrédient essentiel au fonctionnement des systèmes politiques.

a. L'agenda des médias camerounais depuis 1990

L'agenda des médias est la manière dont ces derniers traitent l'information. En effet, les médias sont chargés de développer les sujets qui suscitent l'attention de la scène politique nationale et internationale.

⁴⁰Pascal Boniface, *La volonté d'impuissance, la fin des ambitions internationales et stratégiques*, Paris, Editions du Seuil, 1996, p.32.

⁴¹ Entretien avec G. Embo, Homme Politique, 90 ans, réalisé à Akonolinga, au lieu-dit « centre de métier », le 19 février 2020 à 16h20.

⁴² J. Nkoyok, « Les processus de démocratisation en Afrique : un mariage à négocier entre tradition et modernité », Thèse de Doctorat Ph.D en sociologie politique, Université de Yaoundé I, 2003, p.201.

⁴³ Pendant notre descente sur le terrain, force a été de constater que plusieurs jeunes du secteur informel utilisent les médias soit pour suivre la musique, les films ou le sport, bref pour se divertir, seuls les jeunes ayant un niveau supérieure au baccalauréat s'intéressent à quelques débats politiques et à l'information.

L'information octroie l'*impowerment* aux citoyens, c'est-à-dire le pouvoir de participer et de choisir de manière objective les gouvernants⁴⁴, ce sont des médias qui sont chargés de mener des enquêtes sur le terrain ainsi que des reportages sur des sujets d'actualité. Dans la même perspective, politiser signifie donner un caractère politique à quelque chose ou une conscience politique, de rendre politique, ainsi que le résultat de cette action. Il faut également souligner que les politiques en matière de communication au Cameroun sont organisées en fonction des moyens humains et financiers de chaque structure, c'est le cas des partis politiques qui s'organisent de manière à occuper rationnellement l'espace médiatique en vue de conquérir une adhésion totale de l'opinion publique, Thomas Essono va plus loin en soulignant que : « Les organisations politiques sont constituées de partis politiques. Au Cameroun, il en existe une quarantaine. L'aptitude à communiquer avec le public dépend des moyens matériels »⁴⁵. Autrement dit, les médias constituent le cœur même de la communication politique.

La politisation est le processus de socialisation qui conduit un individu à s'intéresser à la politique à penser et à agir selon les critères politiques. Il faut tout de même noter que politiser un problème c'est donner un caractère, une dimension politique⁴⁶. La politisation des médias consiste donc au fait pour certains organes de presse de prendre ou de soutenir des positions politiques à travers leurs publications sans tenir compte de la neutralité et de la déontologie dudit métier :

Les travaux convergent vers deux points. D'une part, les pratiques médiatiques dans le domaine politique sont fortement liées à des logiques sociodémographiques, au premier rang desquelles l'âge et le niveau d'études. D'autre part, on observe une relation entre intensité de la participation politique et intensité de l'information politique : les citoyens les plus impliqués dans la vie de la cité tendent à davantage s'informer sur l'actualité sociale et politique que les autres. Ceci apparaît spectaculairement dans le fait que les citoyens politisés regardent proportionnellement plus les informations télévisées alors qu'ils regardent moins la télévision en général⁴⁷.

Il faut également souligner que les pays de l'Afrique subsaharienne et du Cameroun en particulier se sont lancés dans un grand mouvement de démocratisation politique, qui vise à opérer une ouverture et un grand changement de l'idéologie politique des années antérieures.

⁴⁴V. Le Hay, T. Vedel, F. Chanvril, « Usages des médias et politique : une écologie des pratiques informationnelles », *Réseaux*, N° 170, juin, 2011, p.46.

⁴⁵T. Essono, « La communication politique au Cameroun : structure contenu et effets », Thèse de Doctorat en Sciences de l'information et de la Communication, Université Panthéon-Assas, Paris II, 1995, p.78.

⁴⁶L. Teissere, « Place et rôle des médias dans les conflits », *Revue internationale et stratégique*, N° 78, février, 2010, p.92.

⁴⁷V. Le Hay, T. Vedel, F. Chanvril, « Usages des médias... », pp.6-8.

Le journalisme est une profession qui se déroule dans un cadre juridique précis. En effet, l'organisation des débats contradictoires doit obéir aux règles de l'éthique et de la déontologie, c'est dans cette perspective que le code d'honneur des journalistes camerounais s'inscrit. Ce code de déontologie s'inspire de celui de la France, il est appliqué par le décret n°92/313 PM du 24 septembre 1992⁴⁸, insiste sur plusieurs plans à savoir la vérification de toute information avant sa publication afin d'éviter la désinformation de l'opinion publique. En effet, il faut noter que le journaliste a à sa disposition une panoplie d'information qu'il doit minutieusement triller avant leur publication, le journaliste doit mener un travail de recoupage des informations sur le terrain⁴⁹. C'est ainsi qu'Alain Belibi déclare :

Je pense qu'il faut revoir les conditions d'entrées dans le métier de journaliste. Je ne vais pas vous cacher que les politiques ont leur part de responsabilités dans la production journalistique. Ce qu'on voit dans les kiosques tous les jours, ce qu'on entend sur les chaînes de télévision et de radio, il ne faut pas se le cacher ce sont les choses qui sont commandées en général par les hommes politiques qui, soit veulent se mettre en valeur, soit ont tendance à vouloir instrumentaliser les médias pour assouvir leurs ambitions. Les politiques devraient savoir à mon sens qu'un papier laudateur fait par un mauvais journaliste n'apporte rien. En revanche, un papier objectif fait par un journaliste crédible rapporte davantage que ce papier laudateur⁵⁰.

Dans la même perspective, le journaliste ne doit pas falsifier ou déformer les faits politiques. La responsabilité des organes de presses doit être axée sur la promotion de la vérité. Le respect de la vérité est un devoir cardinal pour le journaliste, le respect de la vie privée, garder le secret professionnel, ainsi que la promotion de l'harmonie sociale, comme le stipule l'Union des Journalistes du Cameroun (UJC), en 1996 qui consacre une part belle aux devoirs du journaliste Camerounais⁵¹. Il faut également noter que le cadre juridique de l'activité des hommes de médias, prévoit un droit de réponse après la publication d'un article, ou d'un débat politique. Une autre mission du journaliste est celle d'éviter les provocations aux crimes et délits, c'est-à-dire la désobéissance militaire, le pillage, le crime de sang et autres⁵². L'offense au Président de la république, la propagation des fausses nouvelles, la diffamation et les injures, les publications mensongères sont interdites⁵³.

⁴⁸F. Chindji-Koulevu, *Journaliste sans journal*, Yaoundé, Saagraph, 2005, pp.101-103.

⁴⁹ Le journaliste mène des enquêtes sur le terrain pour consolider son « savoir actif », c'est-à-dire vérifier les informations et les connaissances qu'il a en sa disposition. Le « savoir passif » quant à son tour désigne la capacité du chercheur à s'ouvrir aux nouvelles informations et aux connaissances qu'il recevra plus tard.

⁵⁰ Entretien avec A. Belibi, Journaliste retraité, Environ 69 ans, ESSTIC-Yaoundé, le 03 mai 2021.

⁵¹*Le Monde Diplomatique*, N°784, Juillet, 2019, p.8.

⁵²*Ibid.*, p.9.

⁵³ K. Musembe-Nyungu, *Guerre froide à l'occidentale, l'Afrique central au Coeur du débat*, Yaoundé Editions Défi-Afrique, 1998, p.13.

b. La pratique du journalisme au Cameroun

Les médias sont positionnés de plus en plus comme des acteurs de premier rang sur la scène politique mondiale en général et camerounaise en particulier. On observe le plus souvent une intervention des hommes politiques qui sollicitent régulièrement l'accompagnement de ces derniers sur le plan de la communication sur les plateaux de télévision, à la radio, ainsi que de nombreuses invitations de la presse privée. Les médias sont dans ce cas, des outils indispensables de la visibilité politique de plusieurs acteurs au Cameroun⁵⁴, c'est dans cette lancée que certains n'hésitent pas à user de la puissance dont disposent les médias d'Etat, à savoir la radio, la télévision et la presse écrite. Les gouvernants disposent des outils de persuasion qu'ils utilisent en leur faveur pour accentuer l'adhésion populaire⁵⁵. Les médias ont toujours été un support de persuasion pour le politique. Le Général De Gaulle au début de sa carrière politique a usé des médias notamment la radio pour vulgariser son idéologie politique. En effet, la radio renouvelle considérablement la question de la communication et de l'éloquence en politique. Les discours à la radio ont assuré l'existence du mouvement gaulliste d'une façon à la fois réelle avec l'organisation de la résistance intérieure mais aussi virtuelle avec la diffusion de la légende de la France libre⁵⁶. Dans la même logique, le sondage réalisé par Sofrès-Télérama réalisé du 15 au 17 mars 1988 montre que : la télévision est le moyen le plus utile pour savoir comment voter selon 62% des personnes interrogées loin devant les journaux qui occupent 37%, la radio 30%, les conversations 20%, les sondages 12%, les meetings 6%, les affiches 4%, les tracts 4%⁵⁷.

L'analyse de l'intrusion des médias sur le terrain politique au Cameroun a fait l'objet de plusieurs approches notamment les politologues, des linguistes, des experts en communication, pour ne citer que ceux-là. Dans ce travail, la démarche utilisée est celle dite historique c'est-à-dire celle basée sur les faits historiques et sur la critique et le doute des sources, car comme l'indique Marc Bloch, les témoins ne doivent pas être forcément crus sur parole. Tous les récits ne sont pas véridiques et les traces matérielles, elles aussi peuvent être tronquées. En ce qui concerne la vie politique au Cameroun, les médias ont élaboré leur agenda d'une manière particulière.

⁵⁴ Décret N°2012/203 du 20 Avril 2012, portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Télécommunication.

⁵⁵ M. Mohamed, « Communication entre le « haut » et le « bas » : ritualisme, résistances, et réinventions dans les comportements politiques au Cameroun », Thèse de Doctorat Ph.D en sociologie politique, Université de Yaoundé I, 2009, p.99.

⁵⁶ *Sciences Humaine*, N°312, Mars 2019, p.41.

⁵⁷ Gerstlé, *La communication politique...*, p.193.

L'agenda des médias au Cameroun depuis 1990 épouse une tendance de spectacularisation de la titraillle. En effet, cette spectacularisation vise à politiser la société et l'information, ce comportement est accompagné par une vaste campagne de dénigrement régulier des gouvernants par certains médias privés, qui sont devenus des véritables adeptes de la rumeur des faits politiques⁵⁸. C'est dans cette logique que Nga Ndongso souligne que la presse privée camerounaise : « se contente de reproduire, d'imiter servilement, d'extrapoler à un contexte particulier des schémas élaborés ailleurs et adaptés à des milieux différents du Cameroun ». Autrement dit, certains acteurs de presse camerounaise ne prennent pas du temps pour mener les investigations sur le terrain avant de les soumettre à l'opinion publique⁵⁹. Il faut bien souligner que les médias disposent de plusieurs moyens pour concevoir leur agenda de traitement des affaires au quotidien. L'agenda des acteurs sociaux tire sa source sur l'information quotidienne. L'information divulguée par les médias est en relation directe avec les différentes aspirations du peuple⁶⁰. C'est dans cette lancée que les chercheurs ont constaté que les médias à travers le monde ont des thématiques privilégiées, en fonction des moments décisifs de leur histoire, tel est le cas du Cameroun en 1992 où la majorité de la presse écrite est tournée vers l'analyse, le décryptage et la consolidation de la démocratie après la tenue des premières élections pluralistes depuis son accession à l'indépendance. L'agenda des médias est donc traité en fonction de l'importance des sujets qui meublent l'actualité immédiate ou lointaine comme le souligne Gerstlé :

L'information diffusée par les médias fonctionne comme un menu déroulant dans un logiciel : elle indique laquelle de ces politiques doit être considérée comme essentielle. Dans le schéma ci-dessus, la politique économique est privilégiée par les journalistes qui transmettent ou imposent leurs critères d'évaluation au public, c'est-à-dire leurs priorités et leurs définition de la situation⁶¹.

C'est dire en claire que ce sont les médias qui imposent leur agenda à l'opinion publique. Dès lors, l'étude de la communication politique montre également que les médias qui sont considérés comme le 4^e pouvoir sont souvent utilisés pour une plus grande visibilité des actions de certains acteurs politique, c'est ce qu'on appelle souvent la propagande politique.

⁵⁸ *Ibid.*, p.271.

⁵⁹ Cité par M. Mohamed, « Communication entre le « haut » et le « bas »... », p.271.

⁶⁰ A. Nicolas, « Internet et les réseaux sociaux : Outils de contestation et vecteurs d'influences ? », *Revue internationale et stratégique*, N°78, février, 2010, p.98.

⁶¹ J. Gerstlé, *La communication politique*, 2^e Edition, Paris, Armand Colin, 2010, p.94.

II. De l'usage des médias dans la propagande politique au Cameroun

En scrutant la scène politique, il est aisé de constater que les médias occupent depuis l'antiquité une place importante dans la mesure où ces derniers sont indispensables à la vie politique. La presse est souvent utilisée par les acteurs politiques pour mener une campagne de publicisation politique, visant à rendre une certaine classe politique crédible aux yeux des populations. Il faut souligner que la distribution des organes de presse et des autres supports de la communication sociale est libre. Comme la liberté de publication, la liberté de distribution est accompagnée d'une simple déclaration à déposer soit à la préfecture, soit à la sous-préfecture, soit au bureau de district de son lieu de résidence, tandis que la distribution ne nécessite aucune déclaration⁶².

1. Discours et publicité politique

L'utilisation du discours dans la *praxis* politique n'est pas nouvelle sur la scène politique. En effet, depuis la Grèce antique, les acteurs politiques ont toujours fait recours à la communication politique pour un but précis⁶³. Le jeu politique a toujours été accompagné par la mise en exergue des médias qui participe à la revitalisation du combat politique.

Au Cameroun, la majorité des hommes politiques disposent d'un chargé de la communication et des médias pour donner leur opinion sur les faits sociopolitiques de l'heure.

a. Le but de la publicité politique

La publicité sur le plan politique vise un objectif bien précis. En effet, la politique étant un jeu qui fait intervenir plusieurs acteurs, il est donc question ici pour chaque personne qui veut devenir un leader de mettre les atouts de son côté afin d'acquérir la légitimité et une adhésion populaire. Cette adhésion populaire est amplifiée par les médias en l'occurrence la presse, la télévision, le web et bien d'autres encore. Dans la communication politique moderne au Cameroun, le cabinet civil a produit tout un journal pour faire connaître à l'opinion publique les différentes actions menées par la Présidence de la République intitulé *Le Temps des opportunités*⁶⁴.

Pour avoir le pouvoir politique, une bonne communication politique est indispensable, car cette communication politique se nourrit de souvenir et certains actes accomplis sur la scène politique. Ces actes laissent le plus souvent des traces dans l'opinion publique⁶⁵. Au Cameroun comme en France, la campagne électorale est le moment de la vie politique où les

⁶² Tjade Eoné, *Démonopolisation, libéralisation et liberté...*, p.118.

⁶³ R. Cayrol, *Tenez enfin vos promesses ! Essai sur les pathologies politiques françaises*, Paris Fayard, 2012, p.20.

⁶⁴ *Le Temps des opportunités*, N°64-Juin -août 2020, p.134.

⁶⁵ *Ibid*, p.144.

médias sont le plus sollicités. En ce qui concerne les campagnes, la radio, la presse écrite, la télévision, les affiches publicitaires sont utilisées pour influencer l'opinion publique, en exerçant une pression indirecte et subtile envers les électeurs.

En effet, il faut noter que le politicien est un produit *marketing* dont les consommateurs doivent apprécier et soutenir, en lui accordant leur crédibilité. La publicité politique est donc ce concept qui vise à attirer les potentiels électeurs de son côté. C'est donc une technique pré/ou postélectorale généralement utilisée par les acteurs politiques⁶⁶. La communication politique est consolidée par les relations publiques et les relations presses, le lobbying, la communication sur internet, la multiplication des programmes et des émissions politiques, les témoignages. Tous ces supports permettent de construire ou de consolider la notoriété du candidat en soignant son image, comme le souligne Mbede Bala:

Le *marketing* politique cherche à établir, maintenir et développer des relations politiques à long terme au profit de la société, de manière à ce que les objectifs des acteurs individuels et des organisations politiques impliquées puissent être atteints. Ceci est obtenu par un échange mutuel et des promesses réalisées. Le *marketing* politique est l'une des formes de la communication politique qui vise à promouvoir un projet, un candidat, un dirigeant, une cause politique sur le modèle des techniques de *marketing* commercial en faisant appel notamment à l'utilisation de campagnes. Le *marketing* politique étant avant tout une stratégie de conquête électorale⁶⁷.

Les acteurs politiques au Cameroun utilisent les médias pour leur *marketing* politique. En effet, le marketing, les sondages à la télévision, la publicité sont des pratiques de rationalisation de la vie politique⁶⁸. Le *marketing* politique est une technique de rationalisation des prétendants au pouvoir et comme les sondages d'opinion, il se réclame d'une démarche scientifique dans l'élaboration des stratégies d'influence. Il consiste en l'application des techniques de *marketing* par les organisations politiques et les pouvoirs publics pour susciter le soutien concentré ou diffus des groupes sociaux⁶⁹. Autrement dit, le *marketing* politique est marqué par une représentation de la société comme somme de segment dont il est indispensable de maîtriser les traits distinctifs pour répondre favorablement à leurs attentes.

Au Cameroun, ce phénomène est le plus souvent visible lors des campagnes électorales où les différents acteurs politiques vantent leur programme politique. L'analyse du jeu politique met en exergue l'état des forces en compétition, leurs ressources et leurs faiblesses

⁶⁶ B. Armand, « Les médias, un instrument de diplomatie publique », *Revue internationale et stratégique*, N°78, février, 2010, p.120.

⁶⁷ www.emarketing.fr/Marketing-politique-238322htm, consulté le 12 Mars 2020 à 12H30mn.

⁶⁸ Mbede Bala, « L'identité de la télévision publique... », p.42.

⁶⁹ V. S. Zinga, *Cameroun : chroniques d'une démocratisation assistée*, Yaoundé, Editions Ifrikiya, 2018, p.28.

respectives, c'est-à-dire une évaluation des entreprises sur le marché en termes électoraux, organisationnels et symboliques.

Elle permet de définir ensuite une stratégie de campagne, notamment dominée par le choix d'un positionnement et d'une communication stratégique. Il ne faut pas perdre de vue que les méthodes du *marketing* politique font ainsi appel à la pluridisciplinarité tel est le cas de la sociologie politique, de l'histoire politique, des sciences de la communication et de l'information, de la psychologie etc. Les médiateurs, si l'on entend par là le groupe large de tous ceux qui impactent dans le processus de diffusion des messages politiques contrôlés et dans le traitement journalistique de l'information, constituent un second pôle d'observation⁷⁰. Les citoyens gardent globalement leur confiance aux médias comme source d'information crédible même s'il est parfois regrettable de constater que l'excès de médiatisation peut conduire à des dérives politiques. L'intrusion de plus en plus croissante des médias dans la vie politique façonne un espace public moderne. Dans la conception des chercheurs tels que Blumberg, l'intrusion des médias dans la vie politique participe à la revitalisation de la démocratie moderne et à la revitalisation du jeu politique⁷¹.

Il faut souligner que la communication est un outil géostratégique que les politiques ont toujours utilisé pour justifier ou sublimer les décisions prises par les gouvernants. Ainsi, en 2002, un an avant l'invasion de l'Irak par une coalition armée dirigée par les Etats-Unis, le Département américain de la défense avait auparavant engagé le lobbying *the randoom group* dans le but de trouver une technique de communication justifiant le recours de la force militaire en Irak⁷². La scène politique est un théâtre permanent de flux sémantiques où le discours occupe une place très importante. La scène politique est une compétition, et la première victoire d'un acteur politique est souvent impliquée par une communication crédible qui rassemble un plus grand nombre de citoyens.

Par ailleurs, la communication politique qui fait appel aux médias vise à atteindre la population rurale et urbaine pour emmener les citoyens à s'intéresser davantage à la vie politique de la cité. En effet, la propagation de l'information en milieu urbain est différente du phénomène observé dans les zones rurales dans la mesure où les médias qui sont chargés d'informer les populations locales font face à certains obstacles qui freinent ou annihilent le

⁷⁰ Olivier Nay, *Histoire des idées politiques : la pensée occidentale de l'antiquité à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2016, p.13.

⁷¹ G. M. Mengue, « L'usage des sites internet dans la communication gouvernementale institutionnelle : cas du Cameroun 2012-2013 », Mémoire de master en relations internationales, Université de Yaoundé II, 2013, p.5.

⁷² Ekambi Dibongué, *Le discours en relations internationales...*, p.8.

contenu du message, cela peut être provoqué soit par un niveau d'éducation et d'instruction généralement bas⁷³.

Même s'il existe en milieu rural de personnes cultivées, ils sont minoritaires par rapport à la grande majorité non scolarisée et par conséquent inapte à la dénotation des messages politiques distillés par les médias, dans ce cas des personnes venues de la ville sont souvent sollicitées pour expliquer ou expliciter un fait ce qui peut entraîner des déformations de l'information originelle et originale. Un autre problème est celui de la disponibilité des médias, comme on peut le constater ainsi :

Dans chaque station provinciale, on diffuse donc des émissions non seulement en français et en anglais, mais aussi dans les langues nationales parlées dans la province. C'est ainsi que la station provinciale du Centre diffuse des émissions en éwondo, en bassa et en bafia, trois langues nationales parlées dans cette province. Ces informations sont reçues directement par le monde rural. L'objectif des stations provinciales est donc de faire parvenir les messages du développement, en surmontant les barrières linguistiques, là où ils sont les plus utiles, dans les campagnes les plus reculées⁷⁴.

Il faut noter qu'en milieu rural, le médium le plus consommé est souvent la radio, ce qui représente un grand handicap informationnel des zones rurales dans la mesure où les populations ne peuvent pas procéder par vérification des informations qui touchent la vie politique par d'autres canaux d'information. Dans ce contexte, les populations rurales sont beaucoup plus exposées à ce que nous pouvons appeler dans le cadre de ce travail par « l'uniformisation de l'information politique »⁷⁵. Cependant, l'information en milieu urbain est caractérisée par un grand dynamisme du fait de la pluralité des sources d'information. Les médias sont devenus de plus en plus des outils de propagandes politiques, de manipulation de persuasion clandestine des foules placées entre les mains des acteurs politiques. Les médias ont souvent été utilisés pour manipuler ou pour désorienter les choix de l'opinion publique, les médias peuvent accélérer la cote de popularité d'un homme politique, comme ils peuvent également en constituer les mobiles de la chute de celui-ci⁷⁶.

Dès lors, pour mieux comprendre l'implication des médias sur le champ politique, il faut d'abord bien cerner la ligne éditoriale de ce dernier car la ligne éditoriale impacte ou alors influence sur le traitement d'un fait sociopolitique ou économique. C'est dans cette perspective que nous pouvons constater que compte tenu de son pouvoir, certains hommes

⁷³ A. Mbembe, *Les jeunes et l'ordre politique en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 1985, p.43.

⁷⁴ T. Essono, « La communication politique au Cameroun (Structure, Contenu et Effets) », Thèse de Doctorat en Sciences de l'information et de la communication, Université Panthéon, Paris II, 1995, p.107.

⁷⁵ Ce paradigme stipule qu'en l'absence de plusieurs médias, il serait très difficile de recouper les informations politiques par plusieurs sources.

⁷⁶ P. A. Ndtoungou, « Analyser la crédibilité des journalistes au Cameroun : Question théorique et problèmes méthodologiques », mémoire de sociologie politique, Université de Yaoundé I, 2005, p.36.

politiques n'acceptent pas divulguer certaines informations car l'information détient un pouvoir que seul l'acteur politique voudrait garder pour s'en servir à un moment idéal pour soit conquérir le pouvoir ou alors consolider celui-ci. Ainsi, Rémy Rieffel souligne que « Le phénomène qui a le plus retenu l'attention des observateurs depuis l'après-guerre est sans nul doute l'utilisation croissante des médias par les hommes politiques et l'émergence des nouvelles techniques de persuasion fondées sur les stratégies de marketing politique »⁷⁷.

b. La compétition politique

L'analyse du champ des médias fait constater que chaque média obéit à une idéologie sociopolitique bien précise en fonction de ses intérêts. En effet, les hommes politiques qui financent la presse peuvent utiliser celle-ci pour se défaire de leur adversaire politique, c'est pour cette raison que nous avons parlé de « politisation » des médias. Hors la pratique du journalisme, comme tout autre métier exige le respect des faits qui sont d'ailleurs sacrés, c'est-à-dire que les acteurs des médias doivent respecter la déontologie et l'éthique du métier. En outre, la recherche et le traitement de l'information politique doivent être menés avec objectivité pour crédibiliser les médias sur la scène politique.

En somme, d'après de nombreuses recherches, la publicité politique est une panacée dans les démocraties modernes comme c'est devenu une coutume en France et aux États-Unis où les deux candidats avant l'élection finale s'affrontent en direct dans les médias notamment à la télévision devant les téléspectateurs, où chaque candidat déroule son programme politique dans la perspective de persuader les électeurs. C'est dans ce que certains interviewés soulignent que les canaux les plus utilisés sont la radio, la télévision publique, les radios privées, les télévisions privées⁷⁸. En outre, la grande majorité des personnes pensent que la politique est intimement liée à la communication et par conséquent aux médias.

Mes rubriques politiques préférées dans les médias sont entre autres : les débats politiques, la revue de presse, les journaux d'information. La qualité des thématiques, l'impartialité, la fiabilité de l'information, et la qualité des panélistes. Les médias aident l'opinion publique à avoir le pouls de la situation politique de notre pays et même de l'étranger. J'achète la presse chaque jour pour m'informer⁷⁹.

En d'autres termes, les constituent des outils très nécessaires pour la compréhension du fait politique. Les médias camerounais sont devenus les espaces privilégiés des acteurs politiques et même de la société. Les stratégies des médias camerounais sont positionnées comme des observateurs actifs de la vie politique, dans la mesure où ils sont chargés de

⁷⁷*Ibid.*, p. 38.

⁷⁸ Entretien avec C. Nforgang, 44ans, Journaliste, Yaoundé, le 25 septembre 2020.

⁷⁹ *Idem*.

reconstituer les faits les faits politiques en menant les recherches sur le terrain : « car, la démarche naturelle de toute recherche est d'aller du mieux ou du moins mal connu au plus obscur »⁸⁰. Les médias au Cameroun visent à consolider ou à aider les acteurs politiques à conquérir le pouvoir. Les médias sont des diffuseurs d'idées, d'opinions, d'informations, ils sont des accompagnateurs du pouvoir politique. C'est dans ce contexte que certains acteurs politiques dès le début des années 90 ont entretenu les relations plus ou moins tumultueuses avec les hommes de médias⁸¹.

En politique, le discours a toujours été utilisé par les acteurs politiques. Autrement dit, toute communication politique vise à faire acquérir un soutien du public. La communication est inspirée par la gestion du soutien public aux acteurs politiques, à leurs décisions et à la maintenance à leur légitimité. Les acteurs peuvent jouer sur l'accès direct aux médias et sur l'interaction entre les deux selon les circonstances et les objectifs. Il faut souligner que compte tenu de l'environnement socio-politique qui prévalait en 1990, aux lendemains de la libéralisation de la scène politique, avec la naissance les partis politiques concurrents comme le *SDF (Social Democratic Front)*. L'implication des médias dans la vie politique va de plus en plus se matérialiser, c'est ainsi que la *Crtv (Cameroon Radio and Television)* va pleinement s'investir dans la communication gouvernementale en insistant sur l'éducation et la formation des masses afin de mieux éclairer l'opinion publique sur les faits sociopolitiques du Cameroun⁸². La naissance des Etats généraux de l'information survient dans un contexte de multipartisme où la *Crtv* est appelée à traiter une information politique controversée par certains leaders de l'opposition qui veulent accéder au pouvoir, tel est le vœu de tout parti politique.

2. La communication politique au Cameroun de 1991 à 2002

La cartographie médias camerounais montre qu'ils ont fait de l'information politique leur domaine de prédilection, cette information politique étant l'ensemble des faits liés à l'activité des personnalités et des institutions impliquées dans la gestion du pouvoir politique.

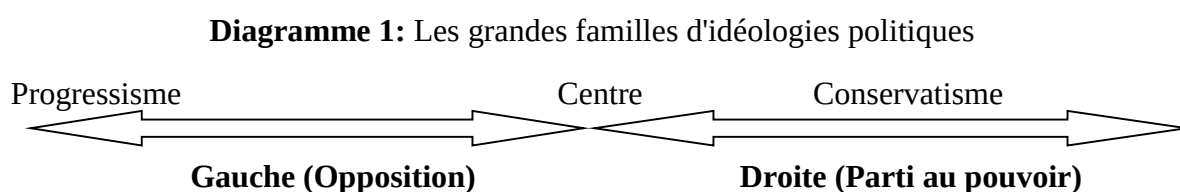
⁸⁰ M. Bloch, *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*, Paris, Armand Colin, 1949, p.29.

⁸¹ J. Fame Ndongo, *Médias et enjeux des pouvoirs. Essai sur le vouloir-faire, le savoir-faire et le pouvoir-faire*, Yaoundé, Presses Universitaires de Yaoundé, 2006, p.2990.

⁸² M. A. Ngo Bassomo, « Politique de l'information et de recherche de la qualité : Analyse du nouveau format du journal télévisé de la CRTV, depuis les Etats généraux de l'information de décembre 1991 », Mémoire de Diplôme des sciences et techniques de l'information et de la communication (DSTIC), ESSTIC, Université de Yaoundé II, 2001, p.4.

a. Discours médiatique des acteurs politique de la gauche (opposition) et de la droite (parti au pouvoir ou proche du pouvoir)

Les acteurs politiques au Cameroun adoptent des comportements différents face aux médias. Qu'ils soient de l'opposition ou alors proche du pouvoir, leur prise de parole dans les médias sur les questions sociopolitiques est différente. Toutes ces prises de paroles sont distillées sur les médias pour perpétuer le *marketing* politique. Le vocable *marketing* politique fait jaillir des notions associées à la sociologie, à la psychologie, à la science politique, aux sciences de l'information, et à la communication. Les discours des acteurs politiques au Cameroun sont structurés autour de la classe politique de l'opposition et du parti au pouvoir. Le diagramme ci-dessous illustre d'ailleurs les différentes idéologies politiques qui animent le jeu politique.



Source : F. Dosquet, *Marketing et communication politique*, Paris, Editions EMS, 2017, p.13.

Pour représenter ces idéologies politiques, on parle habituellement d'échiquier politique, ou de spectre politique. La conception traditionnelle consiste à situer les idéologies politiques sur une ligne horizontale. Cette conception est datée historique. Elle renvoie à la révolution française et à la période précédant l'empire napoléonien. En effet, lors de la convocation des états généraux de 1787, les représentants du peuple étaient assis de part et d'autre du président de l'assemblée constituante. A sa droite siégeaient les autocrates (plutôt conservateurs et protecteurs de l'ordre établi), à sa gauche les représentants du Tiers-Etat (plutôt progressiste) et œuvrant à la limitation du pouvoir royal. Le centre, en tant qu'idéologie politique modérée entre la droite et la gauche est un courant de conciliation entre les différentes tendances politiques. Le Cameroun ne se déroge pas aux idéologies politiques traditionnelles où on a un parti au pouvoir et les partis de l'opposition. Les gauchistes visent à procéder à des changements plus ou moins radicaux de l'ordre établi⁸³.

Dans cette perspective, la communication politique est structurée par les médias qui assurent un rôle de transmission des informations et des doléances entre les gouvernés et les gouvernants en milieu urbain et en milieu rural. Autrement dit, les médias sont considérés

⁸³F. Dosquet, *Marketing et communication politique*, Paris, Editions EMS, 2017, p.13.

comme des véritables agents de l'information politique, les médias sont indispensables à l'activité et à la communication politique.

La création d'un ministère de la communication au Cameroun le 9 avril 1992, est la matérialisation de l'importance accordée aux médias et à la communication, qui sera dirigé par Augustin Kontchou Kuomegni, Professeur de sciences politique de 1990 à 1997. En outre, la création des services provinciaux de la communication au sein du ministère de la communication va affecter un conseiller en communication à chaque préfecture, le 23 août 2002. Ses structures animées par spécialistes en communication deviendront des délégations départementales de la communication. La naissance des Etats généraux de l'information tenus en décembre 1991 à la Crtv ont été organisés dans un texte politique précis de l'histoire du Cameroun. Le vent de l'Est souffle au Cameroun avec l'avènement du multipartisme qui vise à encourager l'ouverture démocratique des Etats. C'est dans ce contexte que le président Paul Biya va appeler ses partisans à se préparer à une éventuelle concurrence politique⁸⁴. C'est au lendemain de ce discours que la CRTL a décidé de se lancer dans une nouvelle perspective compte tenu de la complexité du traitement de l'information politique due à une multitude d'acteurs politiques qui sont en compétition sur la scène politique notamment les partis politiques de l'opposition. Les missions des médias d'états sont clairement définies au cours de cette réunion.

Ainsi, la CRTL doit être une vitrine de l'Etat du Cameroun en matière de communication publique, elle doit bien vendre l'image du Cameroun tout en traitant objectivement l'information. Dans la même perspective, la transparence doit être le leit motiv dans le but de rendre l'information objective, crédible et impartiale. En outre, la CRTL doit œuvrer pour la sauvegarde de l'image de marque du Cameroun sans déformation de l'information⁸⁵. Les médias publics ou les médias d'Etats doivent travailler pour la mobilisation nationale. Autrement dit, le Cameroun doit à travers les médias redorer le blason en assurant une communication efficace entre les gouvernants et les gouvernés comme le souligne Essono Thomas : « Dans le domaine de la communication politique précisément, tout peut donc

⁸⁴ Banock, *Le processus de démocratisation...*, p.40.

⁸⁵ M. A. Ngo Bassomo, « Politique de l'information et recherche de la qualité : Analyse du nouveau format du journal télévisé de la CRTL, depuis les états généraux de l'information de décembre 1991. », Mémoire de (DSTIC) du Diplôme des sciences et Techniques de l'information et de la communication, ESSTIC, Université de Yaoundé II, 2001, p.4.

servir de lien entre gouvernants et gouvernés : la radio, la télévision, le cinéma, le disque, la presse, le livre, l'affichage et même les conversations entre individus »⁸⁶.

Dans ce cadre, il est judicieux de préciser que la communication peut être menée de manière formelle (par les canaux médiatiques tels que la radio, la télévision....sans oublier la communication gouvernementale) ou alors de manière informelle, (par le biais de l'information du trottoir, ici l'information est véhiculée par la rumeur, cette rumeur est souvent amplifiée par les personnes qui exercent les petits métiers et fini souvent par atteindre certaines sphères de l'administration). Il faut également noter que la télévision ou les médias peuvent être considérés comme étant un instrument de pouvoir intervenant directement dans le choix des citoyens dans la consolidation de l'action politique. Dans cette logique, la télévision est souvent considérée comme un instrument d'amplification du discours et de l'action politique⁸⁷.

La communication politique au Cameroun après l'obtention de son indépendance, a été mouvementée pour la première fois pendant les élections pluralistes de 1992. Le mécanisme qui permet de maintenir la légitimité de l'action et de la popularité de la personne repose sur la combinaison de la visibilité des problèmes qui composent l'agenda politique. La visibilité médiatique des acteurs politiques au Cameroun s'est considérablement accrue avec l'avènement du multipartisme avec la présence de plusieurs partis politiques tels que l'*Undp*, le *Sdf*, le *Rdpc*. La communication a connu également un tournant décisif avec l'avènement des années de braises pendant les années 90. Les informations ont un effet d'amorçage de l'évaluation politique par le mécanisme visibilité/imputation/ popularité. Plus un problème est traité par les médias, plus s'impose les critères d'évaluation propres et attire la prise de décision des autorités.

En somme, les acteurs politiques de la gauche et de la droite utilisent les médias pour implémenter leurs idées politiques par le canal du *soft power*.

b. Les médias camerounais comme outils de soft power de 1992 à 2002

La cartographie politique du Cameroun démontre que les élections premières élections Présidentielles le 11 octobre 1992, qui met en compétition plusieurs candidats qui aspirent au

⁸⁶T. Essono, « La communication politique au Cameroun (Structures, Contenu et Effets) », Thèse de Doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, Université Panthéon Paris II, 1995,p.31.

⁸⁷ E. Mbede Bala, « L'Identité de la télévision publique en Afrique : le cas de la *CRTV* (Cameroun) et *RTS* 1(Sénégal) », Thèse de Doctorat en information et communication, Université Lumière, Lyon 2, Octobre 2006, p.42.

poste de Président de la République. Les différents candidats sont John Fru Ndi, Samuel Eboua, Bello Bouba Maigari, Adamou Ndam Njoya, Antar Gassagay et le Président Paul Biya, candidat à sa propre succession, la presse va profiter de ces élections pour mener une véritable campagne médiatique où les différents acteurs envahissent les radios et télévisions pour convaincre l'électorat sur leur programme politique.

Les médias camerounais de 1992 à 2000 sont utilisés comme les outils du *soft power*. Le *soft power* est une technique de la diplomatie internationale moderne qui consiste à implémenter ses actions par le dialogue et la communication. Ce dialogue est souvent amplifié par des médias qui assurent son relais au quotidien. Le *soft power* s'oppose au *hard power* qui stipule que l'on doit imposer sa vision du monde par la force et non par la communication et la médiatisation⁸⁸. Dès lors, les acteurs politiques utilisent les médias qui sont divers et multiples, il faut souligner qu'en ce qui concerne la production des médias audiovisuels, la loi de 2000 dans son article 4 souligne que la création et l'exploitation d'une entreprise privée de communication audiovisuelle consistent, en la mise en place par une personne physique ou morale, d'installations techniques de production, de transport ou de diffusions telles que définies par la loi⁸⁹. Dans la même perspective, l'article 3 de la même loi clarifie l'exploitation des réseaux de radio télédistribution qui consistent principalement, en la captation des émissions produites hors du territoire camerounais et leur mise à la disposition du public, en clair ou crypté, des programmes de radiodiffusion sonore ou télévision, à des fins commerciales ou non⁹⁰.

Les médias camerounais sont un outil de la politique étrangère dudit pays. En effet, les médias sont le plus souvent intervenus pour militer en faveur de l'Etat camerounais, tel est le cas du conflit opposant l'Etat du Cameroun à l'Etat nigérian à propos de la péninsule de Bakassi. Il faut rappeler que, le Cameroun a longtemps eu des heurts avec le Nigéria à propos du contrôle de la presqu'île de Bakassi, contenant d'importants gisements de pétrole *offshore* et revendiqué par les deux pays. La Cour Internationale de Justice de la Haye a finalement tranché ce litige, le 10 octobre 2002, au bénéfice du Cameroun, le Nigéria ne va pas rester les bras croisés, ce qui va conduire au virement de cette incompréhension, ensuite va suivre un affrontement armé des deux protagonistes (entre décembre 1993 et février 1994), ont chaque

⁸⁸ Amougou Akoa, « Mass-média et monde rural au Cameroun », mémoire présenté en vue de l'obtention de la maîtrise en sociologie, Université de Yaoundé I, 1985, p.143.

⁸⁹ F. Chindji-Koulu, *Communication et mobilisation sociale au Cameroun*, Yaoundé, Saagraph, 2007, p.36.

⁹⁰ Décret No 2000/158 du 03 Avril 2000.

fois suscité un sursaut nationaliste au sein des médias camerounais qui ont utilisé leurs supports médiatiques pour influencer la décision internationale⁹¹.

Les chercheurs en histoire des relations internationales, les politologues, les spécialistes en sciences de l'information, et bien d'autres encore s'accordent sur le fait que l'on ne peut plus exclusivement gagner une bataille par la force dissuasive ou militaire, mais que les médias constituent la véritable arme pour convaincre les masses d'où le concept de *soft power*.

Ce concept est né par l'internationaliste Joseph Nye à la fin de la guerre froide. Le *soft power* dans le cadre des relations internationales est une forme très subtile d'arme que les Etats disposent pour implémenter leur politique. La culture et même la communication constituent les éléments fondamentaux de *soft power* dans la diplomatie internationale. Le *soft power* tire son fondement du constructivisme sociétal, tandis que le *hard power* tire son fondement du réalisme. Le *soft power* était initialement destiné aux dirigeants américains et d'autres grandes puissances pour adapter leurs politiques internationales. En effet, l'avènement des nouveaux acteurs sur la scène internationale tels les ONG, les agences de presses, et les médias est venu renverser la donne. Le but de ces nouveaux acteurs étant d'influencer la scène internationale comme le souligne cet auteur : « finalement, notre temps est bien l'époque la plus propice aux jeux d'influence »⁹².

Selon Joseph Nye, le concept de *soft power* comprend la diffusion de l'information de manière impartiale même si ce concept a connu une grande évolution aujourd'hui. En effet, nous constatons que la frontière entre le *soft power* implémenté par les médias et la propagande est fine, car les Etats modernes utilisent ces canaux pour influencer la scène internationale⁹³. La maîtrise des flux d'information au niveau international est importante en termes d'image pour les Etats, et également en termes de positionnement sur la scène internationale.

Les médias et la communication politique au Cameroun sont considérés comme des outils qui permettent de contrôler le jeu politique dans la mesure où, se sont ces derniers qui permettent aux différents acteurs d'avoir les résultats des sondages sur le terrain et d'élaborer

⁹¹ Frère (Dir), *Médias et conflits...*, p.253.

⁹² T. Ouchiha, « Les médias comme « *soft power* » : la part géopolitique dans les chaînes d'informations internationales. Etude comparative entre le canal arabophone de France 24 et Al Jazeera », Thèse de Doctorat pour obtenir le titre de Docteur, Université Paul Valéry, Montpellier III, France, 2016, p. 59.

⁹³ *Ibid*, p.60.

des stratégies pour convaincre les populations qui vont leur donner accès à des positions de pouvoir⁹⁴. La majorité des pays dits développés aujourd'hui tels que la France, la Chine, la Corée du Sud et bien d'autres encore, ont développé les stratégies de la communication à l'échelle mondiale en vue d'une adhésion populaire.

Ces pays ont cerné le bien-fondé de la maîtrise des flux internationaux d'informations pour la stratégie géopolitique. Les pays du nord ont largement investi sur le plan médiatique afin d'imposer leurs visions du monde⁹⁵. Dans la même perspective, plusieurs chercheurs ont attesté que les médias sont devenus un outil de puissance sur la scène internationale, et que certains Etats et organismes n'hésitent pas d'utiliser pour impacter les décisions internationales⁹⁶. Dans un environnement médiatique où la problématique des sources de l'information se pose avec acuité, les pouvoirs publics vont mettre à la disposition des médias un document qui va leur permettre d'avoir accès aux sources de l'information notamment la carte de presse.

c. L'établissement de la carte de presse en 2002

L'accès aux sources d'information est d'une grande importance dans le processus de traitement de l'information en général et de l'information politique en particulier, c'est dans cette perspective qu'une commission de délivrance de la carte de presse verra le jour en décembre 2002. En effet, le contexte de la libéralisation de la presse va occasionner une multiplication des médias sur l'échiquier national. Ainsi, compte tenu de l'influence que les médias exercent sur la scène politique nationale, des adversaires politiques feront recours aux acteurs des médias pour ternir l'image de leur concurrent. Dans ce cas, on parlera d'une presse à « gage », qui ne respecte aucune règle de déontologie dudit métier⁹⁷. C'est ainsi dans ce contexte que la carte de presse voit le jour pour assainir l'environnement médiatique et recadrer les médias qui exercent dans le « chantage politique » et la manipulation⁹⁸.

Cette Commission de délivrance de la carte de presse voit le jour par le truchement du décret n°2002/2170/PM du 09 décembre 2002, fixant les modalités de la délivrance de la carte de presse complété par l'arrêté n°107/PM du 09 décembre 2002 structurant son organisation

⁹⁴ Konate, *Le discours de la Baule...*, p.7.

⁹⁵ I. G. Zanga, « Analyse pragmatique des interactions médiatiques : cas des communications gouvernementales », Thèse de Doctorat Ph.D en sciences de l'information et de la communication, Université de Yaoundé II, 2008, p.209.

⁹⁶ G. M. Mengue, « L'usage des sites internet dans la communication gouvernementale institutionnelle : cas du Cameroun 2012-2013 », mémoire de master en relations internationales, Université de Yaoundé I, 2013, p.120.

⁹⁷ Entretien avec A. Belibi, environ 69 ans, Journaliste retraité, Yaoundé le 03 Mai 2020.

⁹⁸ Mbouli, « L'art de gouverner... », p.18.

et son fonctionnement. La carte de presse est un document officiel délivré par les autorités compétentes qui permet d'identifier les acteurs des médias notamment les journalistes. Elle est valable pour une période de deux ans, renouvelable⁹⁹. La Commission de délivrance de la carte de presse participe à l'autorégulation du secteur des médias au Cameroun. Il appert de noter que ce document permet ainsi aux acteurs des médias d'obtenir certaines facilités dans l'exercice de leur fonction. Nous pouvons citer entre autres, l'exonération de l'hébergement avec une réduction de 35% dans les chambres d'hôtels, le coût de transports¹⁰⁰.

En somme, la carte de presse est donc cet instrument qui non seulement permet aux hommes de médias d'obtenir certaines facilités, mais également de filtrer l'univers des médias en encadrant ledit domaine. Cependant, les grandes catégories de médias sont entre autres, la presse écrite, qui désigne l'ensemble des journaux, magazines et revues paraissant dans un espace précis. La carte de presse permet à l'Etat de soutenir les acteurs des médias en leur octroyant ces privilèges afin d'assurer leur indépendance pour pouvoir produire une information de qualité. La radio qui à l'origine désigne l'ensemble des émissions sonores transmises par les ondes et que l'on peut écouter par l'intermédiaire d'un poste radio reste un outil très utilisé en milieu rural¹⁰¹. La télévision, quant à elle désigne la transmission des informations, et d'images à distance par les ondes hertziennes ou câbles. Il existe plusieurs types de médias, qui peuvent être classés selon plusieurs critères, nous avons entre autres : la télévision, la radio, la presse écrite, l'affichage et le cinéma, même si ce dernier ne fait pas l'objet de notre étude (le cinéma).

III. Radioscopie et typologie des médias camerounais

Plusieurs critères sont utilisés pour distinguer et classer les typologies des médias. Ainsi, ils peuvent être classés selon leur : idéologie, leur périodicité, leur support, etc.... Les médias audiovisuels sont catégorisés par leur forte influence sur la scène politique camerounaise. Les différents types de médias sont entre autres : la radio, la télévision, la presse écrite, le web, les affiches, les médias sociaux¹⁰².

⁹⁹ Entretien avec Nsegba, 71 ans, Ancien chroniqueur politique, Douala le 4 Janvier 2020.

¹⁰⁰ *Idem*.

¹⁰¹ F. Chindji- Kouleu, *Journaliste sans journal*, Yaoundé, Editions Saagraph, 2005, p.30.

¹⁰² Pour des lectures complémentaires, consulter également la Thèse de Doctorat de Thomas Essono qui distingue trois familles de médias, à savoir les médias autonomes (livres, journaux, disques....), les médias de diffusion (Radio, Télévision) et les médias de communication (tous les moyens de télécommunication). Mais dans le cadre de cette étude, il n'est pas question d'inclure l'étude des disques comme médium qui participe au dynamisme de la vie politique au Cameroun.

1. Les médias audiovisuels : La radio et la télévision

La classification des médias se fait en fonction de plusieurs critères qui sont entre autres : le support utilisé, la ligne éditoriale et bien d'autres encore.

a. Les types de radios

Les radios sont classées selon plusieurs critères (selon la puissance de l'influence). Nous avons entre autres les radios nationales : ce sont les radios qui ont une couverture sur l'ensemble du territoire national. Ces radios peuvent également disposer des stations régionales pour assurer le relais de l'information dans les zones rurales. C'est le cas de *CRTV*, avec plusieurs stations locales. Dans le contexte camerounais, c'est le poste national qui alimente la majorité des informations en zone rurale même si on observe quelques radios communautaires par endroit¹⁰³.

La rareté des radios communautaires en zone rurale a plusieurs raisons telles que le manque de moyens financiers, matériels ou le manque des ressources humaines. Il faut néanmoins souligner qu'il existe également les radios internationales qui émettent au de-là des frontières, elles sont le plus souvent considérées comme une référence par une certaine opinion qui pense que ces radios sont plus objectives dans le traitement de l'information en général et de l'information politique en particulier car n'ayant pas directement de compte à rendre aux Etats¹⁰⁴.

Ces radios sont très écoutées en zone rurale où il est parfois impossible de capter les radios nationales et communautaires du fait parfois de la faiblesse de leur matériel qui ne peut couvrir sur de longues distances¹⁰⁵. C'est ainsi le cas de *RFI (Radio France Internationale)*, *Africa N°1*, et bien d'autres. Il faut souligner que les radios sont également classées selon leur cadre juridique. Les médias sont des supports qui participent à la visibilité d'une action politique qui permet aux acteurs de se mobiliser et impliquer un plus grand nombre de personne comme le souligne cet enquêté :

J'utilise plusieurs canaux médiatiques pour m'informer tels que la télévision publique, les télévisions privées, les télévisions internationales. Mes émissions préférées sont entre autres Canal 2 International « La revue de la presse », Canal+ « Canal football Club », Crtv dans l'émission « C' Politik ». Les raisons de mon choix sont basées sur la qualité des thématiques, la fiabilité de l'information. Les médias m'aident à mieux comprendre l'actualité politique de mon pays, car je m'imprègne de la situation ou encore de l'Etat actuel dans lequel se trouve mon pays. J'achète rarement la presse écrite. Les médias occupent une place importante dans la vie démocratique d'un Etat dans la mesure où ils peuvent contribuer à la promotion de la paix

¹⁰³ A. J. Tudesq, *L'Afrique parle, l'Afrique écoute les radios en Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala, 2002, p.32.

¹⁰⁴ Catherine, *Les médias et la démocratie....*, p.47.

¹⁰⁵ Chaniac Régine, *La télévision*, Paris, La Découverte, 2005, p.19.

et à la résolution pacifique des conflits politiques, à travers la sensibilisation qui amène au changement des mentalités¹⁰⁶.

Les médias audiovisuels sont ceux qui regroupent les médias audio et visuel. En effet, l'être humain a de tout temps cherché à étendre le rayonnement de sa parole bien au-delà de la spatialité étroite de sa voix. C'est la radio qui par sa puissance de diffusion à la fois instantanée et multiple d'un texte dit par la même voix¹⁰⁷. Dès lors, la radio est demeurée, pour plusieurs théoriciens, attachée à la transmission de la parole. Dans le même ordre d'idées, Gaston Bachelard et Arno Huth ont montré la toute-puissance de la radio, c'est-à-dire la forte implication que celle-ci a de transmettre la parole partout dans le monde et de la faire écouter simultanément et instantanément à une foule innombrable. Au Cameroun, il existe de nombreuses radios qui émettent, notamment la radio publique qui est la *CRTV (Cameroon Radio and Télévision)*, des radios privées ainsi que des radios étrangères à l'instar de *RFI*, *Voaafrrique*, et bien d'autres¹⁰⁸.

En outre, dans le tableau suivant (Tableau 5), il est aisé de constater l'impact de la radio dans la communication politique au Cameroun, d'où la présence de plusieurs stations radios régionales. La radio diffusion est une transmission par les ondes hertziennes sur des fréquences précises. Une station de radio est un ensemble d'équipement ayant pour but la transmission à distance, par le biais d'ondes électriques, d'émissions de radio sur une fréquence donnée à caractère audio¹⁰⁹. En tant que médias, la radio accomplit généralement trois fonctions qui sont entre autres : l'information, la formation, le divertissement. Dans le cadre de cette étude, la radio est étudiée beaucoup plus dans son implication dans la communication politique, dans le déroulement du vécu politique dans la société camerounaise. La radio fait partie du quotidien des Hommes, elle permet de communiquer avec les consommateurs tout au long de la journée, à la maison, au bureau ou pendant le voyage, la radio reste très proche de vous¹¹⁰. Dès lors, il existe plusieurs types de radios.

¹⁰⁶ Entretien avec P. Ngouni, 45 ans, Documentaliste, Yaoundé le 19 février 2020.

¹⁰⁷ Akoa, « Mass-médias et monde... », p.60.

¹⁰⁸ C. A. Bouck Malem, « Analyse de l'information politique dans Mutation Juillet-Décembre 1999 », mémoire de DSTIC, ESSTIC, Université de Yaoundé II, 2000, p.49.

¹⁰⁹ Roland, *Médias et démocratie la dérive.....*, p.46.

¹¹⁰ Il faut noter que la radio est un outil stratégique de la politique des Etats. En effet, pendant la seconde guerre mondiale, c'est la radio qui fournissait la communication entre les chars et les engins militaires en déplacement. La radio était aussi une arme pour joindre de l'extérieure les populations des pays occupés. C'est de Londres que le général de Gaulle lança, le 18 juin 1940, son appel à la résistance contre les envahisseurs nazis. Comme ceux-ci contrôlaient désormais toutes les émissions françaises, c'est sur la BBC radio de Londres que beaucoup de français écoutaient les informations de la « France libre », malgré le brouillage volontaire qu'émettaient les Allemands sur la même longueur d'ondes.

b. Selon le cadre juridique et leur ligne éditoriale

L'étude du cadre juridique des radios permet de distinguer : les radios privées, les radios publiques, les radios d'informations, les radios généralistes, les radios commerciales, les radios religieuses, les radios éducatives (radio campus)etc. Le problème des radios privées réside dans le manque de ressource qui annihile les efforts de management dans le fonctionnement des radios. La multiplication des stations radios au Cameroun traduit une certaine émulation dans l'enracinement de la démocratie et de la liberté d'expression¹¹¹.

Les stations de radio communautaires occupent une place de plus en plus importante en tant que sources principales d'actualités et d'information dans les communautés rurales depuis plusieurs années. Le pays compte environ 100 radios communautaires, ce qui est déjà une grande avancée sur le plan médiatique même si beaucoup reste à faire¹¹². À l'heure actuelle, le Ministère des Postes et des Télécommunications est à pied d'œuvre pour transformer ses télé centres communautaires (petites installations dans lesquelles les personnes vivant dans des zones reculées peuvent avoir accès à Internet et au téléphone) en stations de radio communautaires. Au moins 16 stations pilotes sont déjà opérationnelles. Les stations de radio communautaires sont généralement plus proches des communautés rurales et des populations minoritaires, car les programmes répondent à leurs besoins et à leurs préoccupations, et sont souvent diffusés dans leurs langues locales¹¹³.

La radiodiffusion commerciale privée, qui a émergé au début de la dernière décennie, a continué à se développer, ce qui permet au monde rural d'avoir une information politique de qualité. Il est difficile de chiffrer avec précision le nombre de stations de radio commerciales privées dans le pays, notamment parce que la plupart d'entre elles ne possèdent pas de licences et exercent en vertu d'une dérogation floue généralement appelée « la tolérance administrative »¹¹⁴. À certains égards, le secteur s'est développé à l'aveuglette occasionnant parfois l'installation sans autorisation de plusieurs radios qui ne respectent pas la réglementation en vigueur. Cependant, quelques stations en particulier dans les grandes villes se démarquent et diffusent des actualités et des informations de qualité en temps utile à un grand segment de la population¹¹⁵.

¹¹¹ Banock, *Le processus de démocratisation...*, p.98.

¹¹² Entretien avec B. Ekouli, 49 ans, Correspondant de reporter sans frontière, Yaoundé le 03/03/2020.

¹¹³ Rapport Baromètre des médias Africains : Cameroun 2014, p.38.

¹¹⁴ Entretien avec M. Kongo, 43 ans, Blogueur, Yaoundé le 02/03/2020.

¹¹⁵ *Fréquence Sud*, N°1 Juillet 1992, p.7

2. La radio : quelle importance pour la circulation de l'information politique

En dépit de l'essor enregistré par les radios privées, le radiodiffuseur public *Cameroon Radio Television (CRTV)* domine toujours le paysage. La *CRTV* possède à la fois des salles de rédaction et des centres de production centraux et régionaux. Sa couverture géographique est supérieure à celle de stations privées et communautaires ; elle est aussi mieux financée et mieux dotée en personnel compte tenu des ressources que l'Etat met en sa disposition¹¹⁶.

a. Un espace médiatique en pleine expansion dans la consolidation démocratique

L'espace public politique camerounais fait constater que les médias sont de plus en plus présents dans la construction et la consolidation de la démocratie au Cameroun. En effet, la majorité des interviewés reconnaissent que le Cameroun accepte la liberté d'expression qui est un fait réel pratiqué par l'ensemble des médias camerounais et étrangers implantés sur le territoire national. Dans le tableau suivant, il est perceptible d'observer la pratique démocratique dans les multiples médias camerounais. Comme nous l'avons souligné plus haut, les médias camerounais sont représentés par les publications de la presse écrite publique et privée, les chaînes de télévisions publiques et privées, les radios publiques et privées et les radios internationales¹¹⁷.

La radiodiffusion sonore reste la principale source d'actualités et d'information dans le pays, et ce en raison de plusieurs facteurs. Le principal est peut-être le fait que presque toutes les stations de radio au Cameroun sont des radiodiffuseurs à accès libre, ce qui veut dire que ce service est gratuit. Les postes de radio sont aussi bon marché, et coûtent souvent seulement mille cinq cent francs. Par ailleurs, la plupart des téléphones mobiles les moins chers sont aujourd'hui équipés de récepteurs FM hors réseau, ce qui peut être d'une grande utilité pour les couches sociales défavorisées qui sont le plus souvent incapables de s'offrir un poste téléviseur pour s'informer sur l'actualité nationale et internationale¹¹⁸.

Pour Bachelard, la logosphère désigne une sphère réservée à la parole, ou encore la sphère de la parole. L'une des caractéristiques principales de cette sphère est d'avoir une couverture nationale et internationale, grâce à l'action irradiante de la radio, la parole est désormais un outil incontournable pour les acteurs sociopolitiques. La radio occupe une place privilégiée dans la mesure où elle permet au monde entier de communiquer et de détruire les

¹¹⁶ E. Mbede Balla, « L'Identité de la télévision publique en Afrique : Le cas de CRTV (Cameroun) et RTS (Sénégal) », Thèse de Doctorat en information et communication, Université Lumière, Lyon, Octobre 2006, p.42

¹¹⁷ Ekambi Dibongue (*Dir*), *Le discours en relations internationales...*, p.7.

¹¹⁸ Entretien avec H. Minyem, 47 ans, Journaliste, Yaoundé le 19/02/2020.

barrières frontalières, elle participe activement à l'avènement d'un village planétaire¹¹⁹. La radio est l'un des moyens les plus efficaces de la logosphère car elle assure la communion des citoyens de la logosphère, c'est-à-dire celle des auditeurs de la radio. Cette communion qui se réalise au niveau de l'inconscient de chacun d'eux résulte de ce que la radio grâce à sa puissance d'amplification et de multiplication, fait partager la même parole. En outre, la radio se présente en effet, un gigantesque moyen technologique que l'homme s'est donné pour porter sa parole, son message, à une vaste partie de la population¹²⁰.

La radio est la transmission de la parole, mais dans la perspective Bachelardienne, elle ne se résume pas uniquement de la logosphère. La radio est très importante dans la communication politique dans la mesure où elle couvre près de 97% de famille en Afrique, et par conséquent les messages radiophoniques peuvent circuler au sein de la population plus rapidement¹²¹. Par sa faculté auditive, la radio favorise aux personnes qui ne possèdent de facultés visuelles de s'informer. Par ailleurs, la radio peut être perçue également comme une institution qui est caractérisée par une suite d'opérations qui commencent par l'élaboration d'un programme, des émissions et se termine par leur mise en ondes.

Dans le même ordre d'idées, la radio est le moyen le plus efficace pour atteindre les masses dans la mesure où, les ondes radiophoniques sont très facilement accessibles même dans les zones reculées. Il faut également noter que le coût pour l'achat d'une radio est acceptable à un grand nombre de ménage, n'oublions pas également de noter que la radio est souvent au centre de la pièce principale et écoutée par toute la famille, surtout en Afrique. C'est dans cette logique que les Etats-Unis ont investi près de 17 millions de dollars pour la création de VOA(*Voice of America*). Cette radio a été utilisée pour une arme idéologique pendant la guerre froide contre l'ex-URSS¹²². La création de la radio publique au Cameroun se s'éloigne pas de cette posture idéologique, qui dans un cadre de monopartisme visait à véhiculer la pensée unique des acteurs politiques de l'époque. Au Cameroun il existe plusieurs chaînes de radios telles amplitude, CRTV Radio, Fm 94, Radio Nkul Nnam..., qui meublent le quotidien des citoyens même s'il faut préciser que l'information radiophonique tend à disparaître

¹¹⁹ Le débat, N°174, Mars-Avril 2013, p.10.

¹²⁰ F. Nouthé, *La communication radiorale*, Belgique, Editions Cabay, 1982, p.61.

¹²¹ www.Mincom.org, consulté le 7 janvier 2020 à 22h00.

¹²²E. Fourgier, « Les médias peuvent-ils changer la politique internationale ? », *Institut des Relations Internationales (IRIS)*, N° 78, Armand Colin, 2010, p.65.

En étudiant l'impact de la radio, plusieurs études ont montré que ce support a été utile pour la justice, la promotion de la paix et la résolution pacifique des conflits. En effet, quand on s'inspire du cas Burundais, les radios ont contribué à rendre les autorités plus actives dans la prise en compte des problèmes sociopolitiques. Ainsi, en janvier 2003, après le vol de l'arme d'un soldat dans un quartier de Bujumbura, un bataillon a entrepris des représailles violentes qui sont soldées par une dizaine de morts¹²³. Dès lors, les radios ont entrepris de réaliser plusieurs reportages qui ont obligé l'armée à présenter publiquement ses excuses à la population. Les recherches et les émissions menées par les médias peuvent amener les gouvernants à mettre un terme à certains maux qui minent la vie sociopolitique. Le rôle des radios est important pour la réappropriation, par la population, d'une mémoire historique transparente dans un pays qui est quête de consolidation politique¹²⁴. Après avoir explicité le rôle de ces deux types de médias, il est loisible maintenant d'examiner la presse écrite camerounaise.

b. L'univers de la presse écrite au Cameroun

La presse écrite est l'outil le plus privilégié de la communication politique dans les Etats modernes. Une étude minutieuse sur la presse privée au Cameroun permet de comprendre que l'expression « presse », fait penser aux médias mais il faut noter ici que généralement, lorsqu'on parle de presse, on fait référence à la production écrite des journaux qui utilisent du papier comme support de production et de divulgation de l'information¹²⁵. L'histoire de la presse écrite au Cameroun a traversé des moments troubles notamment pendant les années dites de braise, où il était très difficile d'exercer en qualité de journaliste. En effet, en 1950 il existe un journal appelé « La presse du Cameroun » qui exerce déjà sur le territoire national mais qui n'est pas assez partagé au sein de la population¹²⁶. En outre, c'est le J.O (Journal Officiel) que le Cameroun va véritablement expérimenter l'implémentation de la presse écrite. Le quotidien bilingue *Cameroon Tribune* fait son apparition le 01^{er} juillet 1974, c'est par la suite que les journaux tels que *Le Patriote*, *Le Messenger*, *L'Anecdote*, *The Herald*¹²⁷ vont prendre le relais.

¹²³ A. Nicolas, « Internet et les réseaux sociaux : outils de contestation et vecteurs d'influences ? », *Revue internationale et stratégique*, N°78, février, 2010, p.98.

¹²⁴ Frère (Dir), *Afrique centrale : Medias...*, p.76.

¹²⁵ F. Ossama, *Les nouvelles technologies de l'information enjeux pour l'Afrique subsaharienne*, Paris, L'Harmattan, 2001, p.96.

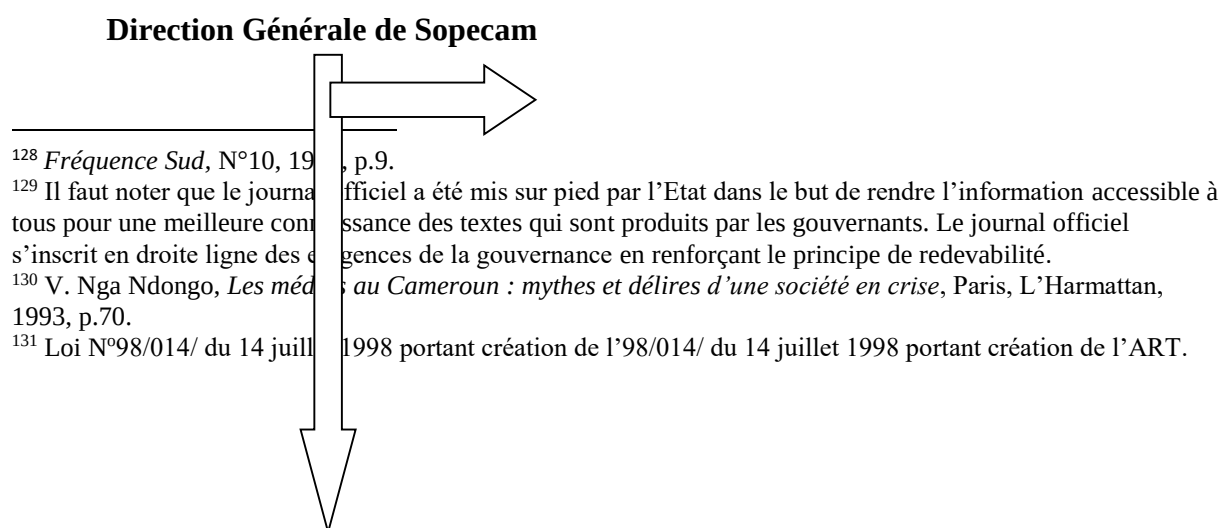
¹²⁶ Chindji-Koulevu, *La presse écrite pour...*, p.47.

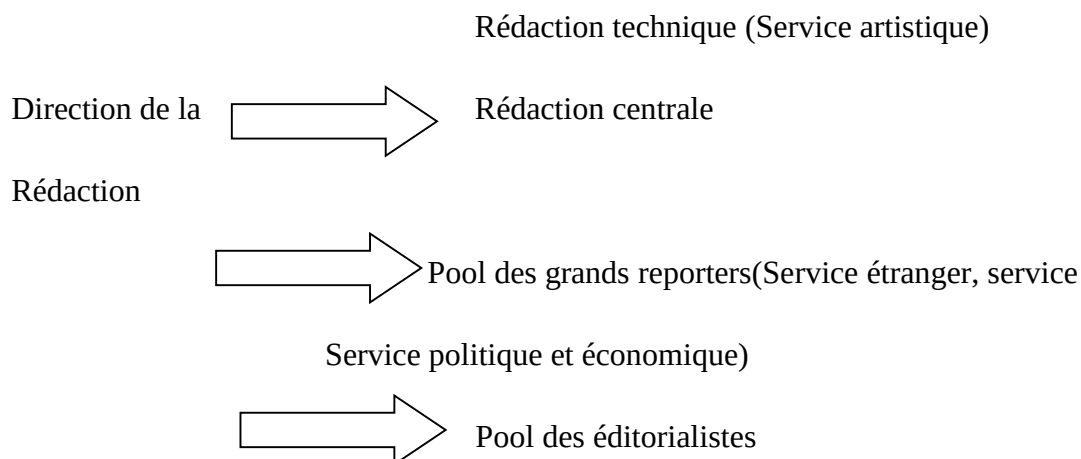
¹²⁷ P. Mounadjo et P. Mbianda, *Théorie et pratique de la communication*, Paris, L'Harmattan, 2010, p.46.

La presse écrite va progressivement évoluer en augmentant son tirage. Ainsi, la presse écrite camerounaise affiche un grand intérêt aux faits politiques, les analystes politiques peuvent constater que celle-ci fait de la politique son terrain de prédilection¹²⁸. Dans cette logique, il existe la presse publique, qui est souvent mise à contribution pour rendre visible l'action des pouvoirs publics, elle est par conséquent progouvernementale, il existe dans ce registre le *Cameroon Tribune*, et le Journal officiel¹²⁹. Le Cameroun dispose également d'une riche presse privée composée des hebdomadaires, des quotidiens, des bi-hebdomadaires, des mensuels et bien d'autres encore. Le sociologue camerounais Valentin Nga Ndongo aborde d'ailleurs un pan très important de l'étude des médias camerounais dans la construction de la vie politique au Cameroun et dans la consolidation de la démocratie en montrant à partir des noms des journaux comment la ligne éditoriale peut ressortir de manière indirecte¹³⁰.

Dans une perspective d'encadrement du métier de la presse écrite, une structure bien précise a été mise sur pied à savoir la SOPECAM (Société de presse et d'édition du Cameroun), qui encadre ledit métier et structurée comme le montre le Schéma suivant. La presse privée se caractérise par des aspects tels que la périodicité, la traçabilité, et la ligne éditoriale. Dans un environnement concurrentiel, la loi de 98 qui apporte un souffle nouveau dans l'environnement sociopolitique¹³¹. Dès lors, la présente loi s'applique aux différentes prestations en matière de télécommunications s'applique aux différentes prestations en matière de télécommunication quels que soient son statut juridique. Ainsi, le domaine des télécommunications respectent le cadre de la concession, de l'autorisation et de la déclaration. Par ailleurs, le décret N° 2012/203 du 20 avril 2012, portant organisation et fonctionnement de l'agence de régulation des télécommunications, signale que la déclaration est faite par les fondateurs de l'association à la préfecture du département où celle-ci a son siège. Dans cette logique, un récépissé leur est délivré dès que le dossier est complet si l'association n'est pas frappée de nullité.

Diagramme 2: Organigramme de la SOPECAM





Source : Dourlayé, « Presse et démocratie... », p.26.

Ce diagramme montre les différentes étapes dans le traitement et la publication d'une information. Il permet d'éviter la propagation des fausses nouvelles au niveau de la presse.

Dans la vaste liste des journaux de la presse camerounaise, il est judicieux de citer quelques journaux tels le *messenger* dont le fondateur est Pius Njawé, l'un des pionniers dans ce domaine et qui a fortement marqué l'histoire des médias au Cameroun. En décomposant le nom dudit journal, on peut noter que le message est littéralement, un objet envoyé qui peut être une nouvelle soit écrite, soit orale, ou même un outil destiné à un quelconque usage. Le rôle du messenger est également entouré de mystère et de secret, en raison de la délicatesse de sa mission ou du contenu du message. Le *Messenger* est donc caractérisé par un traitement particulier dans la collecte et le traitement de l'information politique. Un autre journal de la presse privée est le *combattant*.

Le *Combattant* tire son étymologie du mot français « combat ». En effet, ce journal utilise la force qu'elle possède à savoir la popularité qui est une arme de communication massive, car le terrain de la communication est considéré comme un affront permanent, d'où la nécessité d'être un *combattant* pour avoir sa place dans cet univers médiatique. Le *Combattant* par son nom montre déjà clairement son univers idéologique qui est l'affront contre tous ceux qui ne partagent pas sa philosophie. Le journal se situe donc dans une conception conflictogène sur le plan sociopolitique avec les institutions et ceux qui les incarnent,

Le journal nous situe donc dans un univers polémologique, d'horreur, de violence. L'espace social y est perçu comme une arène, un ring, une jungle, un champ de bataille où tous les moyens sont bons et tous les coups tordus autorisés. Ici, c'est à la guerre comme à la guerre : tout est permis ; seul le résultat compte ; la fin justifie les moyens. Le combattant guerrier, batailleur ou soldat ne fera donc pas dans la dentelle : il tirera sur tout ce qui bouge, détruira

tout sur son passage, mettra le champ à feu et à sang, il utilisera les mains, et les pieds, le fusil, le char, l'avion, le missile, la bombe à neutron ou hydrogène, le napalm, les gaz chimiques ou bactériologiques, etc¹³²...

De ce qui précède, il en résulte que dans ce journal l'éthique, la déontologie, l'impartialité et la neutralité qui sont les principes sacrés du journalisme sont relégués au second plan, la devise du *Combattant* étant d'ailleurs résumée en ces termes « la liberté n'a pas de prix » et que ce journal est « indépendant ». Dans le paysage médiatique de la presse écrite au Cameroun, un autre journal se signale au nom du *Challenge*¹³³.

Le *Challenge* est une expression d'origine anglaise, challenge peut avoir plusieurs connotations. Le challenge peut être perçu sous l'angle sociopolitique, économique, sportif, diplomatique. Sur le plan sociopolitique, le *challenge* peut être cerné ici comme étant un défi qui permet à un acteur politique de s'ériger au sommet et d'avoir le respect et la reconnaissance de tous¹³⁴. Dans le domaine du sport, ce terme désigne une épreuve dont le vainqueur sera récompensé par une commission. Le mot challenge appartient au champ lexical du combat, de la lutte ou encore de la contestation. *Le Patriote* fait également partie des journaux qui bousculent la presse privée camerounaise.

D'une manière générale, le patriote est celui qui est attaché à sa patrie, c'est celui qui est capable de se sacrifier pour son pays. En somme, c'est ce qu'on appelle le patriotisme¹³⁵. En outre, nous pouvons signaler la présence des journaux tels que *Mutation*, la *Nouvelle expression*, *l'Anecdote*, *l'Œil du Sahel*. Il faut noter que le journal *l'Œil du Sahel* a pour principale mission d'attirer l'attention des autorités publiques sur les problèmes qui minent la région septentrionale¹³⁶.

Il faut noter qu'avec la recrudescence des attaques asymétriques perpétrées par la secte terroriste *Boko Haram* contre les Forces de Maintien de l'Ordre (F.M.O), et des populations riveraines, c'est ce journal qui de temps en temps donne les informations les plus fiables compte tenu de sa proximité avec le théâtre des opérations de l'aspect sécuritaire en dehors de la communication gouvernementale implémentée par le Mindef (Ministère de la défense).

¹³²V. Nga Ndongo, *Les médias au Cameroun mythes et délires d'une société en crise*, Paris, L'Harmattan, 1993, pp.18-20.

¹³³ *Ibid*, p.80.

¹³⁴ J. Fame Ndongo, *Médias et enjeux des pouvoirs : essai sur le vouloir-faire, le savoir-faire et le pouvoir-faire*, Yaoundé, Presses Universitaires, 2006, p.69.

¹³⁵ A. Djimeli, *Le capital contre le journalisme : la presse Camerounaise entre missions sociales et obligations de rentabilité*, Yaoundé, Ifrikiya, 2012, p.86.

¹³⁶ Nga Ndongo, *Les médias au Cameroun Mythes.....*, p.42.

Face à l'actualité politique, le défi des médias camerounais reste le fait de ne pas succomber à la tentation de ce que Konaté appelle : « l'argent roi »¹³⁷.

C'est-à-dire le fait de se laisser manipuler pour les récompenses financières. La ligne éditoriale constitue un grand handicap d'une presse camerounaise impartiale¹³⁸. Ainsi, la presse écrite camerounaise et son idéologie peuvent ainsi être résumées dans le tableau qui suit.

Tableau 1 : Registre sémantique du journal camerounais

Titre du journal	Synonyme	Origine latine
<i>Le messenger</i>	Porteur, envoyé, émissaire, missionnaire, prophète, messie.	Missus(envoyé)
<i>Le combattant</i>	Guerrier, lutteur, soldat, assaillant, Guérillero, baroudeur, attaquant.	(guerroyer) Combattuere Calvor (abuser, tromper), Calumina
<i>Challenge Hebdo</i>	Défi, débat, compétition, mauvaise foi, chicane, avocasserie, calomnie.	(Chicane, calomnie).
<i>Le Patriote</i>	Concitoyen, compatriote, partisan, camarade de lutte	(pays natal) Patria, patriota,
<i>Cameroon Tribune</i>	Plate-forme, podium, forum, chaire, estrade	Tribuna, tribunal

Source : Nga Ndong, *Les médias au Cameroun...*, p.23, complété par nous.

Ce tableau montre l'idéologie des différentes appellations des médias de la presse écrite au Cameroun. Il permet ainsi de cerner la ligne éditoriale qui est la ligne directrice d'un organe de presse. En matière de traitement de l'information en général et de l'information politique en particulier, un même fait d'actualité peut être interprété de plusieurs façons en

¹³⁷ Konaté, *Le discours de la Baule...*, p.24.

¹³⁸ Abena Bella, « Discours politique et relais... », p.36.

fonction des sensibilités et de la ligne éditoriale, ce qui pose le problème de l'objectivité et de la neutralité dans le traitement de l'information.

Tableau 2:titrage de la "Une" du combattant

Numéro	Titres	Emplacement	Objet	Illustration
491	1-Opération villes mortes	GM	Politique	Photo d'ensemble de 4 leaders de l'opposition
	l'opposition se retrouve et frappe le pouvoir	B		
	2-Maroua, Tibati, Dschang, Bafang en feu	PM	Politique	-
	3-Le Premier ministre est connu		Politique	
492	1-Cessez le feu	GM	Politique	-
	Les militaires doivent regagner leurs casernes	B	Politique	-
	2-RDPC :Jean-Jacques Ekindi se rebelle	PM	Politique	-
	3-Douala : Démonstration de force de l'opposition	PM	Politique	-
493	4-Foumban en flammes			
	1-Crise politique et sociale	GM	Politique	Caricature
	Biya a trouvé son bouc émissaire	PM	Politique	-
	2-Sengat Kuo retourne sa langue et juge Ahidjo et Biya	B	Politique	-
494	3-Malaise social à Regifercam(Des témoignages accablants et la réponse du Directeur Général)			
	1-Je reviens du Nord-Cameroun : Le drame	GM	Politique	Photos journalistes et maison détruite à Maroua
	2-Cameroun : Main basse sur les voitures Tchadiennes volées	PM	Faits divers	-
	3-Cameroun : L'Université de Yaoundé.La Commission est inévitable	B	Politique	

				-
495	1-ONCPB :Encore des milliards en fumée 2-Cameroun : Le Rdpc se vide L'honorable Nskwa Ngi Peter claque la porte	GM B	Economie (Politique) Politique	- Portrait de M. Nsakwa
498	1-L'affaire Mboua Massock un pavé dans la mare du pouvoir crime d'Etat 2-UPC : Dika Akwa dévoile : "Nous préparons le retour de nos exilés politiques" 3-Face aux manœuvres du pouvoir l'opposition se radicalise et décrète un deuil national	GM PM B	Politique Politique Politique	- - -
499	1-Cameroun : La semaine où la vie s'est arrêtée 2-Jean-Jacques Ekindi se rebelle et démissionne du RDPC 3-Qui a imprimé les cartons rouges anti-Biya ? Djeukam Tchameni dénonce	GM B B	Politique Politique Politique	Portrait de Ekindi
500	1-Tentative d'assassinat de Maître Tchoungang, bilan : Un mort 2-La folle nuit de l'opposition à Douala. Voici ce qui s'est passé, minute par minute 3-Après sa démission au sein du RDPC, Jean-Jacques Ekindi. En exclusivité se confie au Combattant	GM PM B	Divers(Politique) Politique Politique	Photo de l'avocat Photo de Ndam Njoya Photo Ekindi
501	1-La vérité sur une mort annoncée après la rumeur, Mboua Massock parle Notre enquête	GM	Politique	Gros plan sur Mboua

	2-Conférence nationale nationale voici les objets et les dossiers qui attendent les Camerounais	PM	Divers(Politique)	-
	2-Le pasteur Ambadiang prend la tête de la section UPC de France	B	Politique	-
502	1-Hold up politique Lapiro de Mbanga a-t-il été acheté ?	GM	Politique	Gros plan sur Lapiro
	2-Cameroun : La crise des institutions 57 députés absents, peut-on encore parler d'une Assemblée nationale ?	PM	Politique	-
	L'agonie du régime Biya 3-Après le plan d'action de Yaoundé Le gouvernement aux abois menace de dissoudre les partis politiques	B	Politique	-

Source : Nga Ndongo, *Les médias au Cameroun...*, pp.37-39.

En scrutant ce tableau, il est aisé de constater le journal *Le Combattant* tient un discours critique à l'endroit du pouvoir politique, des autorités administratives. C'est un journal partisan qui a mis de côté le caractère primordial d'un journal qui consiste à informer et former les citoyens d'une culture civique¹³⁹. Ce journal se situe plutôt dans une perspective d'affrontement contre le gouvernement et l'ensemble des institutions. Cette logique annihile toute faculté de traitement objectif de l'information par ledit journal, et cela s'explique par une certaine surmédiation, ainsi qu'une déformation du fait socio politique en ignorant les règles de l'éthique et de la déontologie qui encadrent cette activité¹⁴⁰.

En effet, il est question ici d'interpeller la responsabilité du journaliste qui doit exercer dans la liberté mais qui a le devoir de vérifier les informations avant leurs publications, cette double exigence va en droite ligne avec un principe quasi universel du journalisme noble, car les faits sont sacrés comme Francis Balle le souligne, « La vocation du

¹³⁹ Chindji-Koulevu, *La presse pour tous...*, p.39.

¹⁴⁰ Jacques, *Education et médias...*, p.19.

journalisme n'est pas seulement de présider à la formation et à l'expression des opinions »¹⁴¹, à ce combat incertain et jamais de la vérité contre l'opinion ; elle réside également, et de façon inséparable, dans la mise en scène de tous les corps constitués de l'action et de la connaissance des hommes publics, des hommes de lettres et dans leur interpellation incessante et dans leur inlassable cause¹⁴². Le journal *Le Combattant* ici dans cette posture procède à une dramatisation du fait politique, en optant à une titraille extrêmement subversive qui vise à fragiliser les pouvoir politique et ceux qui l'incarnent. Dans cette lutte qui consiste à fragiliser le pouvoir des autorités politico-administratives du Cameroun, le journal *Challenge Hebdo* n'est pas en reste.

La lutte et le renversement du pouvoir politique ont souvent été des catalyseurs de changements socio-politiques. En effet, au Cameroun les médias en générale et la presse en particuliers sont utilisés pour conquérir le pouvoir¹⁴³. La presse donne la parole aux acteurs politiques et leur permet de se faire connaître davantage par la population. Un phénomène est observé à Yaoundé, c'est celui des personnes qui entourent les kiosques des journaux pour consulter la presse. Cela relève l'importance que le journal ou la presse occupe dans la vie d'un citoyen, comme le souligne cet enseignant : « La presse n'est plus seulement le 4^{ème} pouvoir aujourd'hui, elle est un outil qui détermine le jeu politique. Si vous n'utilisez pas les médias aujourd'hui, vous ne pouvez pas être un bon acteur politique »¹⁴⁴.

Photo 1: Kiosque à journaux Yaoundé (près du MINCOM)

¹⁴¹ L. Mboto Fouda, « De la responsabilité du journaliste », *Cameroon Tribune*, N° 4784, Mercredi 12 Décembre 1990, p.2.

¹⁴² *Ibid.*, p.3.

¹⁴³ Mbende Bala, « L'identité de la télévision publique... », p.42

¹⁴⁴ Entretien avec E. Piapa, 60 ans, Enseignant de journalisme, Yaoundé le 04 Janvier 2020.



Source : Cliché Arsele Elemva, Yaoundé le 4 janvier 2020.

Tableau 3: Titrage de la "une" de *challenge-hebdo*

Numéro	Titres	Empla- Cement	Objet
019, 16-23 janv.91	1-Affaire Monga-Njawe- <i>Le messenger</i> Le jeudi Noir... 2-Yaoundé : Saleté pour tous en l'an 2000 3-Yondo Black au "Quatre vérités" 4-Pourquoi le Challenge H. Spécial n'a-t-il pas paru ?	GM M1 M2 B	Politique (Droits de L'homme) Social(Politique) Politique Presse/politiques
020	1-La presse privée prise au piège Le grossier/Trucage de la CRTV 2-La phobie de la différence 3-Suite intervention d'Achille Mbembe 4-Tentative d'enlèvement de Célestin Monga	GM M1 M2 B	Presse/Politique Politique Politique L'homme/Politique
021	1-Le retour de l'enfant terrible Mongo Beti Triomphe à Douala 2-Hogbe-Nlend arrive avec mini conférence	GM B	Politique(Gros plan) sur Mongo B. à l'aéroport de Douala Politique
022	1-Le peuple les juge enfin que valent les ministres de P.Biya ? 2-Mais pour qui roule le Hogbe-Nlend ? 3-L'ex-ministre Nda, Njoya à la conquête du savoir 4-Mongo Beti honteusement	GM M1 M2 B	Politique Politique Politique Politique
024	1-Les Camerounais des USA grognent La chasse à l'homme à Washington 2-Quelle crédibilité accorder dernier recensement ?	M1 M2	Politique Politique

	3-Ni John Fru Ndi au "Quatre vérités" 4-Crtv : Mendo Ze et ses journalistes au tribunal 5-Changer le Cameroun 6-Le SDF manifeste : Le RDPC réagit :Vive la démocratie	M3 M2 M2 B	Politique Politique Politique Politique
026	Ras-le-bol	GM	Politique
027	1-Le RDPC préparait donc les élections Paul Biya "No make erreur" 2-Politique Africaine : A quoi joue la France ? 3-A la découverte des "vertus" de la démocratie "avancée" : des tensions sociales à la répression Barbare 4-L'opposition privée de télévision par Kontchou	GM M1 M2 B	Politique Politique Politique Politique
028	1-Versets satiriques ou arnaque politique ? L'évangile selon Saint Paul 2-L'Ambassadeur du Cameroun aux Etats-Unis nous écrit	GM B	Politique Politique/Droits de l'homme
029	1-L'opposition crée l'événement à Douala 100.000 manifestants dans la rue 2-La censure "symbolique" 3-Le RDPC traque les opposants : Hameni Bieleu expulsé de son ministère 4-Voici pourquoi "CH" n'a pas reçu le ministre Kontchou	GM M1 M2 B	Politique Presse/Politique Politique Presse/Politique
032	1-L'opposition se réunit à Bamenda Le plan de guerre 2-Université de Yaoundé le "parlement" sort du maquis 3-Démocratie : Le syndrome tribal 4-pourquoi le n°031 de CH a-t-il été saisi ?	GM M1 M2 B	Politique Politique Politique Presse/Politique
033	1-Le Cameroun sur un volcan... Descente aux enfers 2-Grandes interviews : Moume Etia en première ligne	GM B	Politique Politique
034	1-Quelques émissaires chez le PM l'opposition siffle la mi-temps 2-Baromètre mensuel : des résultats cruels pour Hayatou Conférence nationale : Siméon Kuisseu précise 3-J.J. Ekindi abandonne l'Etat-RDPC	GM M1 M2 B	Politique Politique Politique
035	1-A propos de la légitimité de nos dirigeants Qui a élu Paul Biya ? 2-Conférence nationale : débat fossé à la CRTV	GM GM	Politique Politique/Presse

	3-Comment le pouvoir politique a affamé le Nord-Cameroun ?	M2	Politique/economie
	4-La CRTV connaîtrait des vrais assassins des Mpondo	B	Divers/politique/Presse
036	1-Aéroport international de Nsimalen La folie des grandeurs	GM	Politique/economie
	2-La face cachée d'une démocratie armée	B	Politique
037	1-Opposition...Meeting...Marche et ultimatum L'ultime Bataille	GM	Politique
	2-Les projets du P.M Des arnaques en série	M1	Politique
	3-Hameni Bieleu monte au créneau	M2	Politique
	4-Le Directeur du "CH" interpellé	B	Presse /politique
038	1-Bras de fer Gouvernement/opposition La semaine de tous les dangers	GM	Politique
	2-Dossier tribalisme	M1	Politique
	3-Grandes interviews : Pierre Flambeau Ngayap parle	M2	Politique
	4-Lapiro de Mbanga échappe à ses complices	B	Politique

Source : Nga Ndongo, *Les médias au Cameroun...* pp.42-44.

Il faut souligner à partir de ce tableau que le journal *Challenge Hebdo* adopte une ligne éditoriale qui consiste à affronter et à provoquer les institutions de la république et cela se vérifie par ses titres qui sont le plus souvent critique à l'égard des autorités. La particularité du journal *Challenge Hebdo* se résume dans la provocation des responsables politico-administratives¹⁴⁵. C'est dans cette perspective qu'il préfère des titres tels que "jeudi noir", "Yaoundé saleté pour tous en l'an 2000", "ultimatum", "plan de guerre", "Bras de fer", et bien d'autres encore. Dans le processus d'analyse scientifique des médias et leurs relations avec la politique, un postulat se dégage de manière générale, celui de ces invités ou de ses idoles. En effet, compte tenu de leur influence, les médias ont souvent tendance sur le plan socio-politique à afficher leur préférence sur ou tel autre homme politique, ce qui trahi le souvent leur ligne éditoriale qui généralement se veut impartiale¹⁴⁶.

En ce qui concerne le journal *Challenge Hebdo* qui vient d'être analysé, ce dernier n'échappe pas à ce constat. Il faut d'ailleurs remarquer que les héros de ce dernier sont

¹⁴⁵ Nga Ndongo, *Les médias au Cameroun...*, p.46.

¹⁴⁶ Wode-Paleme, « Les médias centrafricains et les pouvoirs... », p.31.

généralement les acteurs de l'opposition¹⁴⁷ qui sont souvent très critiques à l'égard du gouvernement comme le montre ce tableau qui vient d'être analysé, les noms des acteurs de l'opposition apparaissent dans dix titres contre deux noms des membres du gouvernement. Le journal *Le Patriote* n'est pas en reste, car il n'hésite pas à la moindre erreur commise par le gouvernement de le critiquer et d'en « amplifier les faits »¹⁴⁸.

Ce journal se dit « patriote » et prétend défendre la patrie contre ses ennemis qui souvent ne sont pas clairement définis, *Le Patriote* se singularise dans l'univers de la presse privée par la défense de l'intérêt général, et c'est dans cette logique qu'il avait condamné les opérations villes mortes des années 90 en présentant cette action comme une destruction et une fragilisation de l'unité camerounaise¹⁴⁹. La conflictualité n'est pas un phénomène nouveau dans l'étude des médias ainsi que la nature des rapports qui lie les deux. En fait, compte tenu des intérêts de chaque protagoniste, les dissensions sont fréquentes entre le politique, les médias en général et la presse écrite en particulier.

Le rapport entre l'histoire et la presse écrite suscite différentes analyses qui vont en dehors du rôle primordiale de l'information pour englober l'impact de la communication en politique, ainsi que ses différentes ramifications c'est-à-dire les multiples aspects que peuvent revêtir les organes de presses en tant qu'une structure économique qui recherche ses intérêts, et lorsque le pouvoir politique n'accepte pas à lui accorder certaines facilités, le conflit entre les deux entités est alors inévitable.

Il n'est plus question ici dans cette logique de constater l'existence de ce rapport, mais d'étudier la manière par laquelle les médias procèdent-ils pour exploiter et expliciter les faits politiques. Dans cette perspective, quatre registres de questions sont étudiés ici à savoir : la nature des rapports qui existent entre les médias et la politique, les usages politiques des médias, les tendances politiques des médias. La prise en charge de l'analyse historique des faits politiques est également implémentée par les médias. La question des usages puis celle des variations de récits historiques nourrit ensuite l'approfondissement d'un concept : celui de l'instrumentalisation médiatique de l'histoire politique¹⁵⁰.

Dans l'environnement socio-politique camerounais, cette instrumentalisation est souvent soldée par de nombreux procès contre certains journalistes et organes de presses,

¹⁴⁷ Nga Ndong, *Les médias au Cameroun...*, pp.42-44.

¹⁴⁸ Entretien avec C. Kornelius, 65 ans, Homme politique, Yaoundé le 15 Février 2020.

¹⁴⁹ Banock, *Le processus de démocratisation en Afrique...*p.48.

¹⁵⁰B. Fleury-Vilatte, *Récit médiatique et histoire*, Paris, L'Harmattan, 2003, pp.13-14.

voici quelques procès qui ont retenu notre attention : James Onobiono contre « *Le Messenger* », Epée Moukourou Adolphe contre « *La détente* », Bisseck et Milky Way contre « *Le Temps* », Nkouendjin Yotnda contre « *Cameroon tribune* », Sopecam contre « *International news hebdo* », Etotoke et Olinga Jenner contre « *football-elite* », John Fru Ndi contre « *Cameroon Tribune* ». Ici, un constat est clair, à cause de la surmédiation et de la surpolitisation, certains journaux sont condamnés et des journalistes écopent des peines et d'autres sanctions qui les exposent à toutes sortes. Pour remédier au problème de politisation qui mine les médias du monde et ceux du Cameroun en particulier, une solution reste efficace à savoir la pratique du métier en respectant les règles de l'éthique et de la déontologie qui encadrent ce corps de métier¹⁵¹.

Le journaliste doit exercer sa profession en respectant la discipline et la déontologie dudit métier¹⁵². La discipline est la mise en pratique des lois établies dans une société donnée, c'est le respect de la hiérarchie, elle rend l'homme poli et le différencie de la bête, du sauvage. Elle concerne tout le monde : gouvernants et gouvernés, la liberté de la presse doit donc respecter des droits d'autrui. D'une manière générale, la liberté ne saurait exister sans les lois qui sont chargées de les protéger, comme l'avait d'ailleurs noté Jean Jacques Rousseau en stipulant que : « L'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite n'est que liberté »¹⁵³. Un peuple qui est resté longtemps sous la contrainte, et qu'on plonge brusquement dans l'océan des libertés aura du mal à cerner la différence entre ses devoirs et ses droits.

La liberté doit être orientée pour qu'elle soit bénéfique pour toute la population, cela est d'autant plus valable pour la liberté d'expression que pour la liberté de la presse car, cette grande influence des mass médias sur la population doit être bien gérée, la presse doit donc écrire ou publier des informations justes dont elle détient des preuves qui peuvent protéger le journaliste devant un procès¹⁵⁴. Les libertés sont donc bonnes en tant que telles, mais il faut savoir les utiliser en tenant compte des contextes sociaux, étatiques et religieux. Pour faire appliquer ces libertés, l'existence d'un cadre juridique interne est indispensable pour éviter une mauvaise interprétation de la loi. L'un des journaux qui fait également l'objet de notre analyse est *Le Patriote* dont il sera question d'examiner le contenu et la manière avec laquelle il traite l'actualité sociopolitique.

¹⁵¹ *Cameroon Tribune*, N°4784, Mercredi 12 Décembre 1990, p.2.

¹⁵² Entretien avec S. Agoufan, environ 49 ans, responsable en charge des médias privés au MINCOM, Yaoundé le 02 février 2020.

¹⁵³ Entretien avec Nsegbe, 71 ans, Ancien chroniqueur politique, Douala, le 4 janvier 2020.

¹⁵⁴ *Cameroon Tribune*, N°4935, Jeudi 24 Juillet, 1991, p.6.

La « Une » du journal le *Patriote* n'est pas loin du traitement que tous les autres journaux en font de l'actualité politique. En effet, ses principaux sujets sont la politique, il n'envisage pas le traitement de l'actualité pour affronter le pouvoir politique comme le fait le *Combattant* et d'autres journaux, il vise plutôt à défendre ceux qui manifestent leur amour inconditionnel pour la patrie, ceux qui ont pour ambition de redorer le blason du Cameroun¹⁵⁵. Il faut noter que la presse en général et camerounaise en particulier est structurée autour d'une préoccupation bien précise. Actuellement au Cameroun, la majorité des administrations publiques ou privées disposent d'un outil de communication pour booster leur visibilité (un journal, un site internet, une page sur les médias sociaux). Ce paradigme montre encore que les médias sont incontournables dans le processus de la gouvernance moderne.

Il faut souligner que le journal *Sup Infos* permet de mettre à la connaissance du public, toutes les informations qui concernent l'enseignement supérieur au Cameroun. En effet, le journal à cause de sa grande visibilité aide les responsables des structures à mieux manager leur communication persuasive¹⁵⁶.

c. Les affiches et des écrans : des médias à vocations urbaines

L'affichage est une technique de communication qui consiste à communiquer par les panneaux publicitaires et les écrans pour atteindre un plus grand nombre de personne. En effet, ce type de communication est beaucoup plus présent au Cameroun lors des grandes échéances électorales c'est-à-dire les élections municipales, les élections législatives, et même les élections présidentielles. Il faut noter qu'en ce qui concerne ce type de communication, « le cadre juridique camerounais stipule que les lieux privés ne doivent pas être saturés par ces affiches »¹⁵⁷, mais le constat est souvent autre, c'est-à-dire qu'en période électorale même les domiciles privés sont occupés sans l'autorisation du responsable des lieux. Dans ce même cadre, il existe la communication à travers des banderoles qui sont le plus souvent disséminées à travers les zones urbaines notamment dans la capitale politique ainsi que dans la cité économique pendant les périodes électorales.

Les campagnes électorales se sont modernisées avec la médiatisation accélérée de la vie politique au Cameroun et des techniques de communication. Il revient ici de montrer

¹⁵⁵ P. Zebaze, « Du traitement de l'information politique dans l'hebdomadaire le messager, 6 janvier 1992 », mémoire pour l'obtention du diplôme des sciences et techniques de l'information et de la communication, Université de Yaoundé II, 1995, p.76.

¹⁵⁶ Fondation Friedrich Ebert, *La presse écrite dans le paysage médiatique au Cameroun : une analyse dynamique*, Yaoundé, Cretes, 1995, p.43.

¹⁵⁷ Entretien avec G. Ongolo, 60 ans, enseignant de journalisme et Universitaire, Yaoundé le 20/02/2020.

l'influence des mass médias dans l'histoire politique dudit pays, ainsi que la place qu'occupent ces derniers dans la cartographie sociopolitique du Cameroun. Il serait illusoire aujourd'hui de mener une recherche et une analyse sur le champ politique sans reconnaître l'impact ou l'influence des médias dans la prise des décisions des électeurs.

En ce qui concerne l'affichage, l'article 7 alinéa(1) recommande que le dossier de demande d'agrément doit être soumis au ministre chargé de la publicité en vue de l'obtention de l'agrément à une profession publicitaire comprend¹⁵⁸:

- Une demande timbrée en tarif en vigueur adressée au ministre chargé de la publicité mentionnant:
- La profession publicitaire choisie;
- la raison sociale de l'entreprise et son adresse complète ;
- Les noms et prénoms du principal responsable (directeur général, gérant ou toute autre fonction en tenant lieu).
- Une expédition des statuts de l'entreprise;
- Une copie de l'attestation d'inscription de l'entreprise au registre de commerce et du crédit mobilier;
- Une copie de l'inscription de l'entreprise au registre statistique;
- Une copie du numéro de contribuable en cours de validité;
- Une copie de la patente en cours de validité¹⁵⁹;
- Un certificat d'imposition de la période fiscale la plus récente précédant la demande d'agrément;
- Une attestation d'immatriculation et pour soumission à la CNPS ;
- Une attestation d'ouverture de compte dans un établissement bancaire de droit camerounais;
- Une quittance de paiement au Trésor public des frais de dossier dont le montant est fixé par arrêté du ministre chargé de la publicité;
- Une copie certifiée conforme de la carte nationale d'identité du principal responsable;
- Un extrait de casier judiciaire (bulletin N° 3) du principal responsable datant de moins de trois mois;
- Quatre photos d'identité du principal responsable;

¹⁵⁸Loi n° 2006/018 du 29 décembre 2006 régissant la publicité au Cameroun.

¹⁵⁹ Arrêté N°209/Cab/PM du 21 Août 2009, portant création, organisation et fonctionnement du comité de pilotage de la mise en œuvre de la stratégie Nationale de Développement des Technologies de l'Information et de la Communication au Cameroun.

- Un certificat de domicile du principal responsable ;
- Une attestation d'assurance responsabilité civile ou une caution bancaire dont les montants sont fixés par arrêté du ministre chargé de la publicité;
- Un contrat de bail enregistré ou un certificat de propriété immobilière sur le lieu du siège de l'entreprise;
- Une déclaration sur l'honneur de la bonne moralité du principal responsable de l'entreprise.

(2) Le dossier de demande d'agrément constitué conformément aux dispositions de l'alinéa 1 ci-dessus sont fixés par arrêté du ministre chargé de la publicité ; (3) L'agrément est délivré pour une période d'un an renouvelable¹⁶⁰.

(4) Les agréments délivrés en vue de l'exercice des professions d'agence conseil et de régie de publicité sont incessibles.

(5) Le renouvellement de l'agrément s'effectue dans les mêmes conditions que la première demande.

Article 8 – Les conditions d'accès aux professions publicitaires visées à l'article 5, alinéa 2 ainsi qu'aux articles 6 et 7 susvisés ne s'appliquent pas au courtier en publicité¹⁶¹.

Article 9 – (1) Toute régie de publicité désireuse de collaborer avec un courtier en publicité doit, préalablement à ladite collaboration, en faire déclaration au ministre chargé de la publicité. (2) La déclaration de la régie de publicité visée à l'alinéa 1 ci-dessus comprend: - Une copie de l'agrément de la régie de publicité ; - Une identification précise (noms et prénoms, date et lieu de naissance, filiation, domicile du courtier; - Une copie de l'acte attestant de la collaboration de la régie de publicité avec le courtier, précisant la durée de ladite collaboration; - Quatre photos d'identité du courtier¹⁶².

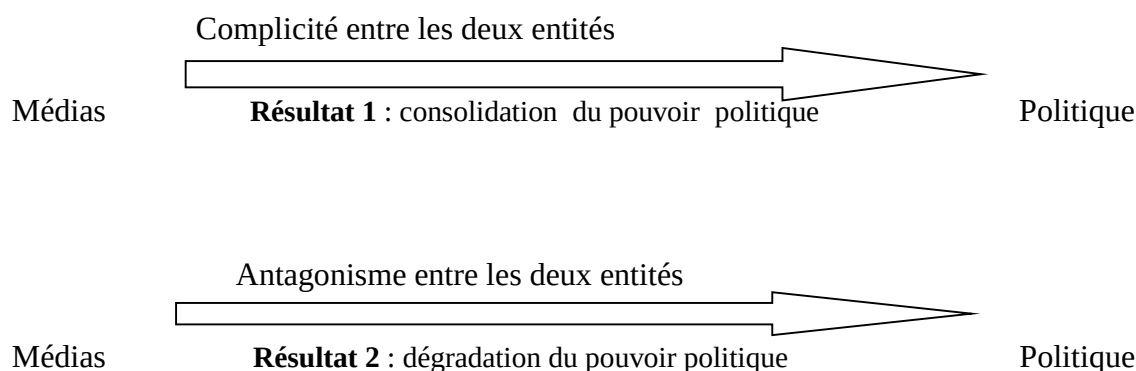
Article 10 – Les professions d'agence conseil en publicité et de régie de publicité s'exercent dans le cadre des sociétés commerciales et conformément aux dispositions communautaires, législatives et réglementaires régissant les activités commerciales et fixant les règles de concurrence au Cameroun.

Figure 1: Schéma du rapport entre les médias et la politique:

¹⁶⁰ Loi N°2006/018 du 29 décembre 2006 régissant la publicité au Cameroun.

¹⁶¹ M. M. Mboudjili Onana, « La libéralisation audiovisuelle au Cameroun : Fm 94 face à la concurrence des nouvelles radios privées de la capitale (Avril 2000-Juillet 2001) », Mémoire de DSCTIC, ESSTIC, Université de Yaoundé II, 2001, p.49.

¹⁶² *Ibid.*, p.90.



Source : Schéma réalisé par nous à partir de nos enquêtes.

Ce schéma permet de tirer une conclusion selon laquelle, les médias peuvent impacter positivement ou négativement la vie politique d'un Etat. Ce paradigme dépend de la relation que ces derniers entretiennent avec le pouvoir politique¹⁶³.

C'est d'ailleurs pour cette raison que les médias sont considérés dans les Etats démocratiques et modernes comme étant le quatrième pouvoir. De nombreuses études ont montré l'impact des médias dans le processus de socialisation politique. Autrement dit, ce processus de socialisation politique vise à éduquer le politique et à rendre celui-ci plus réactif dans la résolution des problèmes sociopolitiques¹⁶⁴. Lorsque le pluralisme médiatique permet d'effectuer des enquêtes qui peuvent donner la parole à toutes les couches sociales, les médias dans ce cas jouent un rôle de veille sociopolitique, comme le souligne K. David,

Aujourd'hui, il n'est pas de décision publique qui ne s'accompagne d'une interrogation sur la communication ; le phasage de l'annonce, son organisation, les éléments de langage sont à vrai dire partie prenante de la décision. La façon dont elle sera reçue par les médias, puis celle dont ils vont la transmettre à l'opinion est constamment au cœur de la réflexion du décideur. En ce sens, assurément les médias sont un pouvoir. De la même manière, que l'exécutif ou le législatif s'interrogent sur la légalité d'un texte et sur les risques contentieux encourus, ils questionnent la perception d'une décision et les risques médiatiques y afférant¹⁶⁵.

Dans cette logique, les médias aident le politique dans l'élaboration des projets qui vont favoriser le développement sociopolitique. La place des médias dans le système politique a beaucoup contribué à la consolidation du principe de contre-pouvoir. La force des médias en général et des médias sociaux en particulier réside dans la rapidité dans le processus de diffusion de l'information. Les médias sociaux excellent dans la rapidité de l'information

¹⁶³ V. Magnan, Transitions démocratiques et télévision de service public, Espagne, Grèce, Portugal 1974-1992, Paris, L'Harmattan, 2001, p.69.

¹⁶⁴ [www.https://Calenda.org](https://Calenda.org), consulté le 03 juin 2021 à 15h00.

¹⁶⁵ K. David, « Les médias sont-ils un pouvoir ? », *Pouvoir*, Le Seuil, N°143, Avril 2012, p.4.

même s'il faut souligner que le risque de propagation des fausses nouvelles. Les médias utilisent plusieurs techniques à l'instar des reportages¹⁶⁶.

Les reportages a pour but de rassurer l'opinion publique sur certaines rumeurs qui sont répandues à travers certains supports médiatiques afin de dissiper le doute. Des effets politiques et sociaux profonds sur les autres champs. La conception instrumentale de l'économie politique fait ressortir comment les médias constituent le moyen de contrôle idéologique de la classe dirigeante. C'est dire en clair que le politique fait usage du pouvoir des médias pour consolider son influence au sein de l'opinion publique¹⁶⁷. La question de la relation entre les médias et le pouvoir est plus perceptible aujourd'hui et se pose avec acuité.

En somme, l'implication et l'influence des médias au Cameroun se sont matérialisés en 1990 avec la libéralisation de la vie politique. Dans ce contexte, une grande mutation de l'univers médiatique s'est opérée avec l'apparition du multipartisme. Plusieurs partis politiques ont vu le jour. L'avènement des journaux de la presse écrite va par conséquent activer la consolidation de la démocratie dans un pays qui va peu à peu asseoir l'état de droit. L'histoire des médias au Cameroun est intimement liée à la communication politique dans le pays éponyme. Il faut souligner que la scène politique est une compétition permanente où s'exercent l'influence et le jeu d'acteur qui ambitionnent de contrôler l'espace du pouvoir politique et administratif.

L'espace médiatique est donc ainsi un terrain privilégié des batailles politique. C'est d'ailleurs dans cette logique qu'il existe dans chaque parti politique, une cellule de communication spécialisée qui coordonne les activités en matière de communication¹⁶⁸. Dans les pratiques politiques modernes, il serait absurde de penser la stratégie politique en faisant fi de la communication et de l'occupation de l'espace médiatique, autrement appelé la médiacratie.

Si on restreint l'investigation à la sphère démocratique, il est judicieux d'analyser et de comprendre également que les médias sont des entreprises économiques qui recherchent une rentabilité financière. Derrière ces entreprises se trouvent des hommes et des femmes qui ont des projets, qui tissent des liens avec les politiques qu'ils côtoient régulièrement¹⁶⁹. Dans cette logique, se pose le problème de l'indépendance des entreprises audiovisuelles. En effet, les

¹⁶⁶ V. S. Zinga, *Cameroun, chroniques d'une démocratisation assistée*, Yaoundé, Editions Ifrikiya, 2018, p.40.

¹⁶⁷ Gingras, *La communication politique, État...*, p.43.

¹⁶⁸ Gerstlé, *La communication politique...*, p.87.

¹⁶⁹ Fame Ndong, *Médias et enjeux des pouvoirs...*, p.98.

médias sont exposés à la manipulation à cause d'une certaine paupérisation qui mine ledit milieu. L'influence des médias sur les décisions politique peut être directe et indirecte¹⁷⁰. Le but des médias étant d'informer, mais aussi de conquérir un lectorat fidèle, de faire un taux d'audience conséquent ou de captiver un nombre important d'auditeurs. Pour ces raisons, les médias sont obligés d'aborder et de traiter les thématiques qui intéressent l'opinion publique.

En effet, les thématiques abordées dans les médias sont le reflet des problèmes de la population, les acteurs politiques s'en inspirent pour élaborer des programmes politiques. Dans ce cas, les médias jouent à la fois un rôle de miroir de l'opinion publique et politique¹⁷¹. L'avènement des médias sociaux dans la communication politique moderne est venu changer la donne avec la rapidité dans la collecte, le traitement et la diffusion de l'information. Conscients de l'influence des médias sur la société et constatant l'impact des médias sociaux, la majorité des hommes et femmes politiques ne se séparent plus des médias.

¹⁷⁰ Mbezele Anya, « Le fonctionnement d'une agence... », p.98.

¹⁷¹ Mbembe, *Les jeunes et l'ordre...*, p.76.



CHAPITRE II : LES MEDIAS CAMEROUNAIS AU SERVICE DE LA GOUVERNANCE ET DE LA DEMOCRATIE

D'après de nombreuses études, les médias constituent une pierre angulaire à la consolidation de la démocratie et de la gouvernance. Au Cameroun, les médias participent activement à l'animation de la vie politique à travers les nombreuses émissions télévisées, radiophoniques, sans oublier la presse écrite. La bonne gouvernance, les médias et la démocratie sont complémentaires ainsi que les droits de l'homme. En effet, les médias permettent de jouer un rôle avant-gardiste dans le respect de la gouvernance et de Les principes relatifs aux droits de l'homme, la démocratie et la bonne gouvernance sont un ensemble de valeurs qui visent à guider l'action des gouvernements, ainsi que d'autres intervenants de la scène politique et sociale.

Dans ce chapitre, il est question d'examiner la manière par laquelle les médias s'intègrent dans le champ politique camerounais, en analysant minutieusement l'impact et le but de l'utilisation des médias d'une part par les gouvernants et d'autre part les gouvernés. Le rôle prégnant des médias camerounais est de booster l'environnement politique à travers la presse écrite, la radio, la télévision, les médias sociaux, les affiches. La conception instrumentale des médias dans le jeu politique fait ressortir comment ceux-ci constituent les moyens de contrôle idéologique de la classe dirigeante. Dans un pays démocratique, la pluralité des médias et la liberté d'expression sont les principaux outils de la revitalisation politique. Les médias influencent la conjecture politique, et accessoirement la personnalisation des acteurs. Les acteurs politiques sont des agents qui cherchent à engranger le plus grand nombre de voix. Pour se faire, ils envahissent tous les canaux de la communication pour implémenter leurs visions par le biais des médias. Le discours politique déroulé dans les médias une forme de militantisme politique. Ce discours politique reste lié à la capacité manipulatrice des hommes politiques qui utilisent les ruses politiques pour convaincre l'opinion publique. La démocratie vise à développer la compétition politique via les médias. C'est dans le cadre nouveau de la vie sociale ouvert à la critique et au débat que se développe une nouvelle forme de pensée politique mise sur pied par les médias. Dans un système démocratique, la vie politique devient un jeu fondé sur la joute oratoire, au cours duquel chaque acteur est appelé à argumenter face à son adversaire en démontrant avec rigueur, ses convictions. Il est difficile de concevoir une vie démocratique solide en l'absence des médias qui accompagnent les citoyens pour une meilleure prise de décision collective. Les médias représentent aujourd'hui un enjeu majeur pour l'éclosion de la vie politique et démocratique.

I. L'implication des médias dans la consolidation de la gouvernance

Les médias aujourd'hui sont indispensables à la pratique de la bonne gouvernance et de la démocratie. En effet, que ce soit la télévision, la radio la presse écrite, la production des médias occupe une place très importante¹. Cette implication s'appelle la médiacratie qui désigne le pouvoir qu'exercent les médias au sein de la société où le pouvoir est détenu par les médias qui sont entre autres la télévision, la presse écrite et bien d'autres encore.

1. La Communication gouvernementale

La communication gouvernementale s'inscrit en droite ligne avec la communication politique qui vise à expliciter et rendre visible, les différentes actions menées par les gouvernants. L'étude de la communication permet de bien cerner l'impact des médias entre gouvernants et gouvernés.

a. L'implication de la communication dans la gouvernance camerounaise

Dans le but d'opérationnaliser et d'impliquer directement les médias en général et les médias publics en particulier dans la gestion des affaires de la cité, la *CRTV* va convoquer en 1991 les états généraux de la presse. Dans cette lancée, le rôle des médias d'Etat tels que la *CRTV* sont entre autres considérés comme étant des outils de la communication gouvernementale qui intègre l'audio-visuelle dans son espace politique qui doit éduquer et former les masses. Les états généraux de l'information tenus en décembre 1991 à la *CRTV* ont été organisés dans un contexte politique précis de l'histoire du Cameroun avec les tentatives de démocratisation des sociétés négro-africaines². La transition démocratique peut désigner le passage d'un contexte politique qui n'est pas démocratique, ou qui est carrément antidémocratique vers un nouveau contexte où la politique doit dépendre du débat et du suffrage populaire³. En effet, avec le vent de l'Est qui souffle au Cameroun, avec la marche du SDF (*Social Democratic Front*) qui vise la reconnaissance et une adhésion massive des populations à ce parti. Ces faits politiques vont attirer une attention des médias notamment la *CRTV*, qui doit traiter cette information politique⁴. Les Etats généraux de la communication convoqués sont ainsi une manière de baliser le terrain de l'information politique qui va

¹ Chindji-Koulevu, *Communication et mobilisation sociale...*, p.46.

² F. Bite'e, *La transition démocratique au Cameroun de 1990 à 2004*, Paris, L'Harmattan, 2008, p.14.

³ Chindji-Koulevu, « Ecole de journalisme : nécessité ou complémentarité », *Fréquence Sud*, N°11 juillet, 1992, p.167.

⁴ P. Menye Me Mve, *Comprendre la démocratie au Cameroun*, Yaoundé, Saint Paul, 2006, p.83.

affronter le multipartisme et le traitement de cette information doit obéir à plusieurs critères tels que l'objectivité, l'impartialité, le respect de la diversité socio-culturelle⁵.

En décembre 1995, le Chef de l'Etat prescrit l'élaboration et la mise en œuvre d'un Programme National de Gouvernance⁶. Lorsque le Programme des Nations Unies pour le Développement vient appuyer cette initiative le 11 août 1998, approuvé par le Chef de l'Etat, le 29 juin 2000, la phase de mise en œuvre démarre le 4 mai 2001⁷. Dès lors, le but principal de toutes ces initiatives est d'assurer la promotion de la bonne gestion de l'administration. Aujourd'hui, avec la mondialisation, la démocratie est devenue un véritable casse-tête à résoudre pour les Etats modernes. Ainsi, le monde étant devenu un village planétaire, d'autres notions telles que la bonne gouvernance sont devenues l'apanage des gouvernements actuels et ce d'autant plus que les institutions internationales telles que le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement), l'ONU (Organisation des Nations Unies)⁸, le FMI, la Banque Mondiale se sont rendus compte que la promotion de la démocratie est une problématique universelle qui interpelle toutes les nations.

Photo 2: Un kiosque de journaux de MESSA presse à Yaoundé (à côté du lac municipal)



Source : Cliché Arsele Elemva, Yaoundé le 12/6/2018.

⁵ E. B. Ato, *Sociologie politique : perspectives africaines*, Paris, L'Harmattan, 2020, p.18.

⁶ D. Oyono, *Programme National de Gouvernance (2006-2010)*, Yaoundé, Saint Paul, 2006, p.9.

⁷ *Ibid.*, p.10.

⁸ Taiki Mbouli, « L'art de gouverner chez Nicolas Machiavel et ses implications aujourd'hui », Mémoire de master en philosophie politique, Université de Yaoundé I, 2016, p.18.

Plusieurs pays africains plus particulièrement le Cameroun se sont inscrits en droite ligne avec cette politique de libéralisation des médias, conscient du fait que la liberté de la presse constitue une avancée pour la gouvernance, mais aussi et surtout pour la démocratie, la paix et la sécurité. C'est dans cette perspective que l'Etat camerounais et la société civile n'ont pas lésiné sur les moyens pour promouvoir la bonne gouvernance⁹. La bonne gouvernance est articulée autour de quatre grands piliers que sont : l'état de droit, la transparence, la participation et *in fine* la redevabilité.

- L'Etat de droit : en ce qui concerne l'état de droit, c'est lorsque tous les sujets physiques ou morales sont soumis à une règle normative, connue de tous, générale et impersonnelle ; c'est un Etat où la justice garantit aux citoyens leurs droits fondamentaux, où la justice protège les personnes ainsi que leurs biens¹⁰.
- La transparence : elle implique que les citoyens puissent avoir une connaissance des actes fiables et clairs des affaires publiques et politiques ; cette transparence s'extériorise par la bonne communication et la bonne information.
- La participation : elle voudrait voir les populations impliquées dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques. Cette participation peut être politique (l'action de voter ses gouvernants ou de les démettre) pour faciliter la participation à l'exécution des projets sur le terrain¹¹.
- La redevabilité : c'est-à-dire que ceux qui sont en charge de la gestion des affaires publiques doivent rendre compte aux populations des actions menées. Ainsi, ceux qui se distinguent par un bon travail sont encouragés et ceux qui ne le sont pas sont sanctionnés.

Dans la même perspective, il y a trois autres sous-piliers qui accompagnent la bonne gouvernance notamment la cohérence, la célérité dans la conduite des affaires publiques et la durabilité qui renvoie à la pérennité. Elle fait appel à l'évaluation, car lorsqu'on entame un projet, il faut l'évaluer pour avoir un développement durable. Dans la même perspective, la résolution 2000/64 de la commission des droits de l'homme ajoute à ces caractéristiques de la bonne gouvernance, la sensibilité aux besoins des populations, le consensus, l'équité, l'inclusivité et l'efficience¹².

⁹ G. Devin, *Sociologie des relations internationales*, Paris, La Découverte, 2002, p.71.

¹⁰ *Ibid.*, p.83.

¹¹ H. F. Bernard, *Comprendre le pouvoir stratégique des médias*, Paris, Eyrolles, 2005, p.49.

¹² Nkot, « Etat et violence : problématique... », p.39.

Après avoir examiné les principes qui fondent la bonne gouvernance, il serait judicieux de passer en revue ses enjeux ainsi que son fonctionnement. Le PNUD a opérationnalisé le concept de la gouvernance démocratique dans son plan stratégique de 2008-2011, qui définit la gouvernance comme étant le processus de création d'un environnement propice à des politiques inclusives et sensibles aux besoins par les médias ; il faut pour cela encourager une réelle participation et renforcer les institutions tout en veillant à ce qu'elles soient tenues responsables d'assurer les résultats probants¹³.

Les médias exercent un rôle primordial dans la gouvernance camerounaise dans la mesure où les gouvernants et les gouvernés utilisent les supports médiatiques pour la conduite des affaires sociopolitiques. Il faut souligner que les médias permettent de développer le pluralisme politique. En effet, le préambule de la constitution camerounaise recommande que « nul ne soit inquiété en raison de ses raisons de ses convictions politiques »¹⁴. En outre, les libertés dans les médias et en matière de communication sans oublier la liberté de presse sont protégées par la constitution.

Par ailleurs, il existe dans l'organigramme du PNG d'abord le comité de pilotage, qui a la responsabilité exécutive des grandes orientations et ses responsabilités peuvent se résumer au suivi, à l'évaluation et à la recommandation. Il faut néanmoins souligner que la 3^e catégorie d'organes tels que le MINCOM (Ministère de la Communication), le CNC (Conseil National de la Communication) pour ne citer que ceux-là sont les principaux responsables du contrôle des médias, le ministre de la communication élabore le projet de la communication et de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de communication¹⁵.

Dans le même ordre d'idées, il doit s'assurer de l'élaboration de la réglementation dans le domaine de la communication sociale et de la publicité ; il doit veiller au respect de la déontologie dans ledit secteur ; il est aussi chargé d'assurer le respect du pluralisme dans des opinions dans les médias¹⁶. Le MINCOM s'assure de la contribution des médias dans la consolidation, la formation de la culture citoyenne et au développement de la culture nationale à travers la promotion de la paix¹⁷, la communication par le biais des médias doit assurer la promotion de l'image du Cameroun en organisant les ateliers et les séminaires avec le CNC, apporte aussi son expertise aux autres départements ministériels dans l'élaboration de leur

¹³ *Ibid.*, p.7.

¹⁴ Entretien avec Nsegba, 71ans, Ancien chroniqueur politique, Douala, le 4 janvier 2020.

¹⁵ Onana, « La libéralisation audiovisuelle au Cameroun... », p.43.

¹⁶ Onguene, « La régulation du journalisme... », p.50.

¹⁷ *Ibid.*, p.65.

stratégie de communication, travaille en étroite collaboration avec le ministère des relations extérieures dans son rôle d'information de la mission diplomatique, des gouvernements étrangers et des organisations internationales sur le Cameroun.

Par ailleurs, le MINCOM exerce la tutelle technique de l'Ecole Supérieure des Sciences de l'Information et de la communication (ESSTIC) et les organes publics d'édition et de publicité à l'instar de Société de Presse et d'édition du Cameroun (SOPECAM) et l'Office de Radio et Télévision du Cameroun (CRTV), l'Imprimerie Nationale (IN) et *Cameroon Publi-Expansion (CPE)*¹⁸. En outre, nous avons les comités sectoriels et des directions de la communication dans chaque administration publique et parapublique. Compte tenu du fait qu'il n'y a pas de cloisonnement dans l'action gouvernementale, il y a des secteurs qui ont des affinités, c'est pour cette raison qu'ils s'organisent par secteur pour renforcer leur action dans la gouvernance.

Dans la même logique, le PNG travaille avec les médias tels que la radio *CRTV* avec l'émission « forum gouvernance » et veille à la mise en œuvre adéquate des orientations du comité de pilotage, participe à l'élaboration des stratégies nationales de la gouvernance, des plans d'action de gouvernance, du suivi et de l'évaluation ces plans, en faisant des recommandations et en renforçant les capacités des acteurs du secteur de gouvernance¹⁹. Ces acteurs peuvent être institutionnels, gouvernementaux ou du secteur privé comme de la société civile. Il existe trois grandes catégories d'activités du secteur gouvernance : les institutionnels, le secteur privé et les OSC (Organisations de la Société Civile)²⁰. Le PNG organise des ateliers et des séminaires, joue un rôle d'éclaireur pour examiner les dysfonctionnements afin de saisir les pouvoirs publics. Le PNG dans le souci d'améliorer la gouvernance camerounaise a initié un certain nombre d'actions notamment « le décongestionnement du secteur administratif »²¹. Il y a donc eu une réforme structurelle avec l'intégration du système informatique de gestion intégrée du personnel de l'Etat et de la solde (SIGIPES). Ce socle informatique vise ainsi à rendre l'administration plus performante et efficace, en optant pour la simplification des procédures, faire une administration au service des usagers, l'élaboration des Manuels des Procédures Administratives (MPA) sans oublier l'élaboration des guides à l'utilisateur.

¹⁸ [www.http.Camerlex.com](http://www.Camerlex.com), consulté le 12/03/2020 à 21H.

¹⁹ *Cameroon Tribune*, N°12329/8528, Lundi 19 Avril 2021, p.5.

²⁰ Z. Philippe, « Convaincre et persuader pour propager : les enjeux d'une argumentation », *Revue française de sciences politiques*, Volume 63, N°3-4, Juin –Août 2013, p.635.

²¹ B. Ekouli, 49 ans, Correspondant de reporter sans frontière, Yaoundé, le 03/01/2020.

Dans la même perspective, il y a eu une réforme de la justice avec la formation de plusieurs juges sur les notions du respect des droits de l'homme. En effet, compte tenu de son importance dans notre pays dans la consolidation de la démocratie et de la promotion des droits de l'homme en adoptant certainement un environnement propice à savoir : la promotion d'une meilleure connaissance des textes en matière de défense et de promotion des droits de l'homme²². La réforme de la justice consiste à recenser les textes ratifiés par le Cameroun et intégrés dans le droit positif camerounais ; à organiser des campagnes de sensibilisation, des séminaires, des enseignements dans les établissements scolaires et universitaires sur les droits de l'homme ; de promouvoir la culture de la paix, d'assurer la protection des couches vulnérables et des minorités²³. Tel est la principale bataille « du Comité National des Droits de l'Homme et des Libertés(CNDHL) depuis le 8 novembre 1990 par décret présidentiel²⁴. Soulignons également que la constitution du 18janvier 1996 »²⁵, dans son préambule, affirme l'attachement du Cameroun aux libertés fondamentales inscrites dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Il faut réformer la justice non seulement en qualité de ses infrastructures mais également sur la qualité même de cette justice. C'est pour cette raison que plusieurs magistrats ont été davantage formés.

La justice pour répondre aux exigences de la modernisation a été équipée en ordinateurs. Les différents codes ont été établis notamment le code de procédure pénale pour ne citer que celui-ci. Il ne faut pas perdre de vue que le PNG est membre du conseil national de la décentralisation au sein duquel les décisions majeures sont relatives à la décentralisation sont prises. Dans le but de renforcer la gouvernance, il y a eu la réforme de la gestion économique et financière depuis l'adoption du nouveau régime fiscal de l'Etat²⁶. En outre, les réformes ont été faites au niveau de la fiscalité, de la douane...

La participation des citoyens aux affaires publiques est l'une des missions du PNG qui lui permet d'éviter l'opacité dans la gestion des projets. C'est pour cette raison que les OSC (Organisations de la Société Civile), pour accompagner les pouvoirs publics implémentent la sensibilisation des masses dans la conduite des politiques publiques. Ainsi, la mise en place d'un système électoral assez fiable et convenable a été implémentée par l'ONEL (Observatoire National des Elections) avec la promulgation du 19 décembre 2000 et de la loi

²² R. Dumont, *L'Afrique noire est mal partie*, Paris, Seuil, 1962, 45.

²³ Oyono, *Cameroun : les chantiers de la gouvernance...*, pp.103-112.

²⁴ *Ibid.* p.103.

²⁵ Entretien avec C. Kornelius, 65 ans, Homme politique, Yaoundé le 15 Février 2020.

²⁶ Entretien M. Kongo, 43ans, Communicateur, Yaoundé, le 02/03/2020.

portant création de l'Observatoire National des Elections²⁷ à *ELECAM (Elections Cameroon)*, ces organismes effectuent des sorties médiatiques pour encourager les populations à s'intéresser aux activités politiques. Dès lors, le financement des partis politiques au Cameroun, vient également renforcer la participation des citoyens dans la gestion des affaires publiques :

Pour assurer une présence effective des représentants des partis politiques à toutes les étapes du processus électoral, la loi no 90-56 du 19 décembre 1990 relative aux partis politiques dispose, en son article 14 que : « l'Etat participe, en tant que de besoin, dans les conditions fixées par la loi, à certaines dépenses des partis à l'occasion des consultations électorales locales ou nationales », la loi no 2000/015 du 19 décembre 2000 relative au financement public des partis politiques et des campagnes électorales. Elle a ainsi donné aux partis politiques les moyens dont ils avaient besoin pour consolider la pratique du partage des responsabilités dans la conduite du processus électoral²⁸.

Autrement dit, le respect des règles démocratiques telles que le multipartisme et la liberté de pensée et d'agir sont des bases de la bonne gouvernance et de l'état de droit.

b. Médias et gouvernance au Cameroun

Depuis près d'une décennie, les médias se sont positionnés comme de véritables acteurs de la gouvernance camerounaise. Il faut noter que depuis l'avènement du multipartisme, et de l'Etat démocratique et de droit, plusieurs changements ont été opérés sur la scène politique au Cameroun dans la mesure où la presse écrite devient de plus en plus un outil d'implémentation de la bonne gouvernance²⁹. En effet, les médias offrent aux citoyens des plateformes pour émettre leur avis sur la manière dont les affaires publiques sont menées. Prenons le cas de la télévision au Cameroun où les citoyens ordinaires peuvent directement interagir avec les gouvernants par le biais des multiples médias qui pullulent sur la scène médiatico-politique³⁰. En fait, la bonne gouvernance qui est en étroite collaboration avec le respect des droits de l'homme reste un challenge permanent. Les droits de l'homme sont énoncés dans la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et codifiés dans plusieurs textes internationaux. Dans la même logique, la télévision et la radio occupent une place de « prédilection dans la gouvernance pour des raisons diverses, notamment la formation et l'information des citoyens »³¹.

²⁷ *Idem*.

²⁸ P. Mouandjo et P. Mbianda, *Théorie de la communication*, Paris, L'Harmattan, 2010, p.583.

²⁹ Bihina Aband, « Les sources de l'information politique... », p.23.

³⁰ Zebaze, « Du traitement de l'information politique... », p.25.

³¹ Entretien avec C. Kornelius, 65 ans, Homme politique, Yaoundé le 15 Février 2020.

2. L'impact de la télévision et de la radio dans la gouvernance

La télévision et la radio occupent une place primordiale dans la gouvernance mondiale dans la mesure où ces supports sont devenus des outils de communication de grande envergure. C'est dans cette lancée que Pierre Mouandjo souligne que :

La télévision c'est l'information, l'animation, le divertissement à l'audio et au visuel. La télévision fait partie de la presse audiovisuelle...C'est une activité du secteur audiovisuel à côté du cinéma, de la vidéo et du diaporama sonore qui met à la disposition du public téléspectateur soit par voie hertzienne directe ou indirecte par satellite, soit par câble, des images animées et sonorisées, organisées sous forme de grille de programme³².

En effet, le lien entre information, opinion publique et le système de gouvernance a été formalisé par des politologues, les internationalistes, les sociologues et bien d'autres encore. Les théoriciens de la démocratie moderne s'accordent sur le principe qui met en exergue la trilogie télévision-radio-gouvernance. Dans une conception aristotélicienne, la télévision et la radio constituent des piliers incontournables de formation et d'information de l'opinion publique.

a. L'usage de la presse écrite dans la gouvernance et la démocratie

La presse écrite constitue l'une des bases de la construction de l'état démocratique moderne et de l'état de droit. Dans le contexte camerounais, il existe une multitude des journaux qui alimentent la vie politique³³. La presse écrite vise à booster la bonne gouvernance et la protection des droits de l'homme pour des raisons multiples. Elle encourage la participation active du public aux différentes actions du gouvernement, l'implication à l'élaboration des lois et des politiques et la responsabilité des représentants élus ou nommés. Elle permet aux organisations de la société civile, de s'intégrer dans la gestion des affaires publiques.

Dans le même ordre d'idées, elle permet aussi à la population et aux couches défavorisées de prendre part à l'élaboration des politiques et de protéger les intérêts de la société civile de s'impliquer activement dans l'élaboration des politiques publiques. Cette manière de procéder confère aux groupes vulnérables notamment les femmes et les classes sociales minoritaires pour défendre leurs droits³⁴. Avec la naissance de la démocratie, les médias audiovisuels vont de plus en plus se positionner au centre de la gestion des affaires sociopolitiques au sein des Etats modernes. La radio a joué un grand rôle dans l'émergence de

³²Mouandjo et Mbianda, *Théorie de la communication...*, p.570.

³³ *Fréquence Sud*, N° 10, Yaoundé, 1990, p.5.

³⁴ F. Chanvril, « Usages des médias et politique : une écologie des pratiques informationnelles », *Réseaux*, N°170, Juin, 2011, p.47.

personnalités politiques, tel est le cas aux Etats-Unis du président Roosevelt, où il a utilisé les médias pour implémenter ses idéologies et sa politique.

En outre, il faut aussi montrer que la télévision, parce que ses émissions montrent des images, donne une ampleur particulière au phénomène politique. La télévision apparaît donc par conséquent comme un véritable outil de la pratique de bonne gouvernance dans la mesure où, à travers les émissions interactives, elle met en contact les gouvernants et les gouvernés. La télévision pousse puissamment à un développement de l'autorité politique³⁵. La radio est souvent utilisée pour assurer la cohésion nationale dans certains pays en crise, c'est le cas de Radio Okapi, lancée en février 2002, qui a joué un rôle primordial dans la promotion de la paix au Congo. Dans le cadre de la MONUC (Mission de l'Organisation des Nations Unies au Congo), cette radio a contribué à ramener la paix dans une société géographiquement et idéologiquement divisées³⁶.

Cette radio spécialisée a beaucoup contribué à l'émergence d'une paix durable, en veillant à être présente dans tout le pays, en donnant une information non partisane à l'ensemble des protagonistes du conflit. L'étude de la télévision révèle trois grandes étapes qui ont marqué l'évolution de l'histoire et des médias dans le jeu politique, notamment l'âge paléo, néo et post-télévision³⁷. En effet, la télévision étant un médium chaud permet à l'opinion de percevoir directement l'actualité et les faits politiques à l'instant. La paléo-télévision se caractérise donc par sa fonction première qui repose essentiellement sur une fonction éducative³⁸. Pendant cette période, l'information politique est largement partagée par ce médium comme le souligne cet auteur qui souligne que,

L'information-institution marquée par la primeur absolue de la parole politique et donc de l'information institutionnelle qui assure la mise à distance de l'autorité politique gouvernante vis-à-vis du citoyen-télespectateur gouverné. La télévision est alors un outil comme un autre du pouvoir qui s'y produit naturellement et sélectionné ce qui mérite d'être présenté ou non au public...sans distinction de continent ou de régime politique, va tout particulièrement s'enraciner dans les pays nouvellement indépendant comme en Afrique où cet objectif d'éducation culturelle et populaire trouve un terreau propice dans la nécessité³⁹.

A partir de nos enquêtes, les citoyens sont beaucoup plus enclins à suivre les débats politiques à la télévision par le biais des émissions telles que « Scène de presse » qui passe chaque dimanche à la CRTV télé à partir de 21h, « l'Arène » qui passe à Canal 2international,

³⁵ Gerstlé, *La communication politique...*, p.78.

³⁶ M.S. Frère, (*Dir*), *Afrique Centrale Médias et conflits vecteur s de guerre ou acteurs de paix*, Bruxelles, Grip, 2005, p.112.

³⁷ D. A. Correa, « Le retour des pieuvres médiatiques », *Le monde diplomatique*, N°784, Juillet, 2019, p.8.

³⁸ D. Kessler, « Les médias sont-ils un pouvoir », *Pouvoir*, Le Seuil, N°143, Avril 2012, p.107.

³⁹ Mbede Bala, « L'identité de la télévision publique... », p.43.

« Cartes sur table » à Stv, « Droit de réponse » à Equinoxe télévision, « Equinoxe soir », « Canal presse », « C'Politik » à la CRTV ; « Club d'élites » de Vision4. Il ne faut pas perdre de vue le fait que chaque télévision possède une revue de presse au quotidien. La gouvernance, dans les Etats modernes « se structure et se consolide par les médias car ce sont ces derniers qui sont chargés de communiquer les actions menées par les pouvoirs publics »⁴⁰, le déroulement de la vie politique ainsi que l'évolution des nombreux projets sociaux. Dans le cas du Cameroun, les pouvoirs publics organisent régulièrement des conférences de presse à la radio et à la télévision pour rendre compte du traitement et de l'avancement des différents dossiers, comme le souligne Jacques Fame Ndong,

Le stratège en image doit pouvoir utiliser les techniques d'enquête qualitative (sondages d'opinion) pour appréhender la réception du message qu'émet le détenteur du pouvoir politico-administratif, technico-économique, socio-culturel en quête, de légitimité et d'efficacité. Par ailleurs, des cellules de communication furent créées dans la plupart des ministères et administrations, à la diligence du Chef de l'Etat, tout comme fut mise en place une communication gouvernementale animée par les membres du gouvernement, avec notamment une conférence de presse à la CRTV à laquelle prennent part des journalistes de la presse nationale publique et privée et internationale⁴¹.

Ainsi, c'est un acte de transmission qui ferait passer l'individu social d'un état de savoir, le sortant de l'inconnu pour l'immerger dans le monde de la connaissance. L'information distillée par la télévision et la radio ont donc une vocation citoyenne dans la mesure où elle assure la veille citoyenne, elle assure également la visibilité des actions et des rapports entre les gouvernants et les gouvernés⁴².

La télévision joue un rôle très important dans la circulation de l'information et dans la sensibilisation et l'éducation des masses dans le cadre démocratique. La télévision permet de diffuser les informations à un public très large : c'est pour cette raison qu'elle est généralement appelée mass-média. Ce médium est devenu de plus en plus populaire à cause de son impact sur les échéances politiques. En effet, la politique a fait de la télévision, un outil par excellence de sa communication⁴³. Depuis la Grèce antique, plusieurs théoriciens ont démontré que les médias dépendent des pouvoirs politiques. Autrement dit, les hommes politiques font le plus souvent appel aux médias pour consolider leur pouvoir. L'usage de la radio dans la vie politique participe au dynamisme des comportements sociopolitiques. En

⁴⁰ Entretien avec J. Bekono, 65 ans, Journaliste d'investigation, Yaoundé le 20/04/2020.

⁴¹ Fame Ndong, *Médias et enjeux des pouvoirs...*, p.227.

⁴² Akamba, « La régulation des médias audiovisuels... », p.5.

⁴³ V. Magnan, *Transitions démocratiques et Télévision de service public Espagne, Grèce, Portugal, Portugal 1974-1992*, Paris, L'Harmattan, 2001, p.31.

effet, il existe aujourd'hui environ près d'une centaine de radios qui émettent sur l'ensemble du territoire national y compris les radios étrangères⁴⁴.

Les radios sont ainsi considérées comme des véritables relais de transmission entre le gouvernement central et les collectivités territoriales décentralisées. Par ailleurs, la création des radios communautaires vient consolider cette pensée, l'Afrique en général et le Cameroun en particulier étant encore dominé par ce médium (la radio)⁴⁵. Il faut noter que les radios participent au développement social, économique et politique au Cameroun dans la mesure où des émissions radiophoniques sont enregistrées dans les radios communautaires, nationales et internationales où les populations sollicitent directement les autorités politiques et administratives dans le processus de résolution des problèmes qu'ils rencontrent au quotidien. Autrement dit, les radios participent à l'élaboration d'une méthode active de recherche et de planification participative⁴⁶. Il faut cependant souligner que la radio communautaire fait face à une insuffisance des ressources financières, ce qui limite son action sur le champ de la communication sociale et politique. Pour marquer l'importance de la radio dans la vie sociale et politique d'une nation, l'Organisation des Nations Unies pour l'Education la Sciences et la culture (UNESCO) stipule que la radio communautaire est un outil indispensable des communautés dans la participation active des citoyens au débat sociopolitique. Le paysage médiatique radiophonique camerounais est caractérisé par un dynamisme qui se matérialise par plusieurs types de radios qui sont entre autres,

- Une chaîne nationale à laquelle sont rattachés dix stations régionales et quatre FM commerciales ;
- Des radios confessionnelles en zone urbaines et rurales ;
- Des radios privées commerciales en zones urbaines ;
- Des radios privées communautaires ;
- Des radios internationales en zones urbaines relayés par des émetteurs FM dans des grandes agglomérations⁴⁷.

La presse écrite n'est pas en reste dans le processus de consolidation et d'implémentation de la gouvernance et de la démocratie. Le paysage médiatique d'un pays est en étroite liaison avec l'environnement socio-politique. La télévision n'échappe pas à cette

⁴⁴L. Nono Njeupang, « Les radios communautaire au Cameroun », Thèse de Doctorat en sciences de l'information et de la communication, Université Panthéon-Assas, Paris II, 2012, p.26.

⁴⁵ *La Nouvelle Expression*, N° 4807, du Mercredi, 12 Décembre 2018, p.6.

⁴⁶*Ibid.*, p.7.

⁴⁷ Mbede Balla, « L'identité de la télévision publique... », p.42.

règle et entretient parfois avec le milieu politique des relations ambiguës et conflictuelles. Il est en réalité difficile pour que le peuple puisse être informé par des supports contradictoires, ce qui suppose la reconnaissance et l'exercice des grandes libertés publiques.

Cela peut se traduire par des lois et des politiques qui respectent la liberté de presse, en respectant la diversité culturelle qui contribue à la résolution pacifique des conflits socio-politique et l'apaisement des tensions. La tâche des médias est de contribuer à l'harmonisation de la vie sociale et politique⁴⁸. En effet, la presse écrite peut largement contribuer à la mise en place et à la création d'un espace socio-politique ouvert dans lequel les citoyens camerounais apprendront à débattre de manière républicaine⁴⁹, c'est-à-dire en respectant le point de vue de tout un chacun. La divergence des opinions sur la scène politique ne devrait en aucun cas être à l'origine des tensions sociales ou politiques⁵⁰, surtout dans un environnement démocratique comme celui du Cameroun, où le respect des libertés individuelles est une des bases de l'Etat du Cameroun. La démocratie, qui est une œuvre de longue haleine sera boostée par le respect scrupuleux des médias en général et de la presse en particulier⁵¹.

Le Cameroun entre 1995 et 2012, compte près d'une centaine de journaux de la presse écrite qui animent la vie politique au Cameroun. Ces journaux obéissent à un cadre idéologique bien précis. En effet, la radioscopie de la presse écrite au Cameroun est classée en deux catégories, notamment la presse privée et la presse publique. Le principal quotidien public bilingue est *Cameroon Tribune*, qui assure une production de près de 66000 exemplaires en français et 20000 en anglais à partir de 2002⁵². Les principales parutions de la presse privée au Cameroun sont entre autres *Le Messager*, *Le Patriote*, *Mutations*, *La Nouvelle Expression*, *Biencar Hebdo*, *Presse Afrique*, *The Herald*, *The Post*, *Le Popoli*, *L'Anecdote*, *La Voix du Paysans*, *L'œil du Sahel*, *Le Jour*, *Le Soir*, *Le Détective*, *Le Rapporteur*, *Eco Matin*, *Baromètre et bien d'autres*. « *La Nouvelle Expression* est un journal très critique à l'égard des autorités de l'Etat, c'est une publication en langue française parue pour la première fois en 1992. Avec un tirage d'environ 3500 exemplaires, c'est le plus grand quotidien camerounais »⁵³. *Mutation* est une propriété de *South Media Corporation S.a*, c'est un quotidien également très critique à l'égard du pouvoir politique au Cameroun. Au

⁴⁸ Ndtoungou, « Analyser la crédibilité des journalistes... », p.48.

⁴⁹ Entretien avec B. Ekouli, 49 ans, Correspondant de reporter sans frontière, Yaoundé, le 03/01/2020.

⁵⁰ A. Satini, *L'Etat et la presse*, Paris, Litec, 1990, p.26.

⁵¹ Yetna, *Langues, média, communautés...*, p.32.

⁵² <https://mobile.camerounweb.com/CameroonHomePage/communication/newspaper>, consulté le 08 Mai 2020 à 22 h.

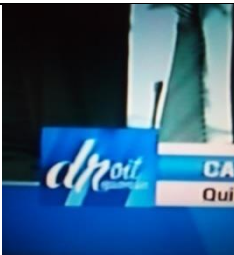
⁵³ Entretien avec L. Mvogo, 63 ans, Communicateur, Yaoundé le 04/02/2020.

Cameroun, la presse en langue anglaise est animée par la présence de certains tels que le journal *The Post* qui est un bi-hebdomadaire privé qui a été créé en 1997. Les médias en général et la presse en particulier occupent une place très importante dans la cartographie de la communication politique au Cameroun. En effet, la vie politique camerounaise est indissociable à l'éclosion de la presse écrite⁵⁴. Il est difficile de gouverner aujourd'hui sans faire appel aux médias et à la presse écrite, dans la mesure où ce sont ces derniers qui informent l'opinion publique comme le souligne Jean Pierre Yetna,

On ne peut plus gouverner sans les médias, les médias informent et contribuent à la formation de l'opinion publique, font partie intégrante de la définition moderne de la démocratie. Le gouvernement du peuple par le peuple suppose le contrôle permanent de l'exercice du pouvoir par l'opinion publique. Ils sont le relais par excellence entre gouvernants et gouvernés. Il n'est dès lors de démocratie vivante, que si l'information est libre et pluraliste et si la communication s'effectue bien, et dans les deux sens, entre gouvernants et gouvernés⁵⁵.

Autrement dit, les médias en général et la presse en particulier restent des outils modernes de la gouvernance et de la démocratie.

Tableau 4: Illustration de quelques débats télévisés au Cameroun

Nom de l'émission	Canal Presse	Club d'élites	Droit de réponse	Press Hour
Chaîne de télévision	Canal2 International	Vision 4	Equinoxe Tv	Crtv
Illustration				

Source : tableau réalisé par nous à partir de nos enquêtes.

En scrutant avec attention la scène médiatique au Cameroun, il est aisé de se rendre compte que la totalité des médias audio-visuels consacrent leur fin de semaine aux débats politiques. En effet, après avoir échangé avec plusieurs acteurs de la vie politique et même des

⁵⁴ V. Eyike et B. Yousouffa, *Le contentieux de pénal de la presse et de la communication audiovisuelle au Cameroun*, Yaoundé, Imprimerie Saint Paul, 2004, p.49.

⁵⁵R. Cayrol, *Médias et démocratie : la dérive*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997, p.13.

citoyens ordinaires, le constat est sans équivoque⁵⁶. La majorité des camerounais sont de plus en plus intéressés par des débats retransmis à la télévision et les principaux sujets préférés sont entre autres la politique. Ces débats visent à mieux cerner les contours de la vie politique au Cameroun et à consolider la démocratie.

L'espace démocratique est un espace de concurrence des idées, et les médias sont le meilleur moyen qui puisse contribuer au challenge des idées via les débats. C'est par le débat que peut jaillir la vérité pour éviter la désinformation. Les médias rendent lisibles les aspirations, les occupations et les préoccupations de la société. La communication est avant tout l'instance de transmission, de l'élaboration et de la transformation de la pensée sociale et politique⁵⁷. L'impact des médias au Cameroun permet de mettre en évidence la théorie des relais en communication politique⁵⁸. En effet, cette théorie stipule que les messages envoyés par les mass-médias atteignent d'abord des personnes les plus exposées, qui à leur tour répandent les idées de ces médias pour influencer l'ensemble de la population. L'étude de la démocratie implique directement le respect des droits de l'homme, et ce sont les médias qui sont principaux lanceurs d'alertes en matière de surveillance du respect des droits humains⁵⁹. C'est d'ailleurs dans cette logique que la commission des droits de l'homme a été mise sur pied par le décret N° 90/1459 du 08 novembre 1990. Dans la même logique, la loi N° 2004/016 du 22 juillet 2004 vient créer une nouvelle commission indépendante qui veillera également sur le respect de la démocratie et des droits de l'homme⁶⁰.

Dans le même ordre d'idées, la presse joue un très grand rôle dans la mesure où elle occupe une place de prédilection dans les classements internationaux. En effet, les ONG telles que Reporters sans frontière utilisent comme mode de classement de la démocratie, les pays dans lesquels la liberté de la presse est protégée par un cadre juridique solide. En outre, les médias en général et la presse en particulier constituent un levier moderne de la gouvernance et de la démocratie⁶¹, c'est d'ailleurs pour cette raison que le législateur camerounais a mis

⁵⁶ Entretien avec C. Libii Li Ngue, Environ 49 ans, Député, Yaoundé le 03 mai 2020.

⁵⁷ C. A. Bouck Malem, « Analyse de l'information politique dans Mutation juillet-Décembre 1999 », Mémoire de DSTIC, Université de Yaoundé II, ESSTIC, option journalisme, 2000, p.9.

⁵⁸ Assiene, « Raison et communication politique... », p.62.

⁵⁹ A. Djimeli, *Le capital contre le journalisme : la presse camerounaise entre missions sociales et obligations de rentabilité*, Yaoundé, Ifrikiya, 2012, p.42.

⁶⁰ Menye Me Mve, *Comprendre la démocratie...*, p.81.

⁶¹ Mekassi Etogo, « La dynamique institutionnelle de la libéralisation économique au Cameroun : La dialectique de la complémentarité et de la contrariété (1986-2018) », Thèse de Doctorat/ Ph.D en Science politique, Université de Yaoundé II, 2011, p.106.

sur pied un ensemble de texte qui réglemente le cadre juridique afin d'éviter les délits de presse.

Le journalisme est une profession qui se déroule dans un cadre bien circonscrit et contrôlé minutieusement. Nombreux sont les textes qui encadrent le métier de journaliste qui est encore appelé déontologie. L'exercice de cette profession obéit donc à des normes universelles, à l'instar de la probité intellectuelle, l'impartialité, le respect de la vie privée, le respect de la vérité⁶². Autrement dit, le métier de journaliste possède des devoirs et des droits. C'est dans cette perspective que l'Union des Journalistes du Cameroun (UJC), a élaboré un code de conduite qui renforce la loi de 1996. En outre, plusieurs, autres associations de journalistes pullulent la scène médiatique au Cameroun et ayant pour ambition d'encadrer et de booster l'esprit de professionnalisme aux acteurs des médias qui sont également considéré comme des incubateurs du champ politique compte tenu de leur proximité avec l'arène politique. Ainsi, il existe entre autres :

- L'Union des Cybers Journalistes du Cameroun (UCJC) ;
- Le Syndicat National des Journalistes du Cameroun(SNJC) ;
- Cameroon Association of English Speaking Journalist (*CAMASEJ*);
- L'Union des Journalistes du Cameroun (UJC) ;
- L'Union de la Presse Francophone (UPF) ;
- L'Association des Journalistes Economiques du Cameroun (AJEC) ;
- L'Association des Journalistes Sportifs du Cameroun (AJSC).

La presse qui est un domaine très sensible obéit à une panoplie de devoir et de droit. Il existe entre autres le droit de réponse. En effet, le journal doit réserver une tribune pour des personnes qui pensent que leur image a été diffamée afin de limiter la désinformation. En outre, il faut également noter que la provocation aux crimes et délits. Un journal ne devrait pas encourager ou soutenir les délits et crimes, ainsi que la désobéissance civile⁶³. La presse ne devrait pas offenser les institutions de la république notamment le président. Les propos qui mettent en danger l'intégrité du président punis par la loi. Par ailleurs, les organes de presse n'ont pas le droit de publier les décisions des procès avant leur verdict public. Pour rendre les organes de presse plus responsable, la loi a institué la responsabilité au directeur de

⁶² M. Kuengienda, *L'Afrique est-elle démocratisable ? Constitution, sécurité et bonne gouvernance*, Paris, L'Harmattan, 2015, p.76.

⁶³ Entretien avec S. A Goufan, Environ 49ans, Chef de la Direction des médias privés au MINCOM, Yaoundé, le 02/03/2020.

publication qui doit répondre des articles qui sont publiés dans son journal. Le journaliste effectue une tâche très délicate car il doit à sa disposition des informations qui peuvent entacher la réputation d'une autorité physique ou morale d'où l'importance de savoir mesurer le juste milieu entre information, éthique et déontologie⁶⁴.

La donne devient encore plus complexe lorsqu'il s'agit de traiter les informations qui sont en relation avec les faits politiques, compte tenu du caractère ambigu du discours politique. Le discours politique est difficile à cerner le contenu dans la mesure où il n'exprime pas de manière directe l'esprit de son auteur, le discours politique se structure en fonction des intérêts des acteurs sociopolitiques ce qui rend très difficile leur décodage en matière de communication politique⁶⁵. Au Cameroun, la plupart des journaux de la presse écrite sont tournés vers le décryptage de la vie politique, car les populations sont de plus en plus passionnées par les sujets politiques, comme le souligne cette enquêtée : « les médias nous informent sur l'actualité à travers les journaux, les débats, grâce à l'exactitude des informations »⁶⁶. Autrement dit, les médias sont au cœur de la vie politique au Cameroun, avec la multiplication des débats politiques organisés par les hommes de médias.

Par ailleurs, il faut noter que lors des descentes sur le terrain, plusieurs enquêtés ont affirmé que les principaux moyens qu'ils utilisent les médias tels que la radio nationale (CRTV radio), la télévision nationale, Internet, la presse Nationale, les radios privées, les chaînes de télévisions internationales. En somme, l'information politique dans le milieu urbain est donc caractérisée par un plus grand dynamisme par rapport à l'information en milieu rural, ce dynamisme se traduit par la multiplicité des canaux médiatiques qui permet à l'opinion de vérifier les informations reçues par les différents médias.

Dans la même perspective, à la question de savoir quelles sont vos rubriques préférées dans les médias ?, un interviewé répond qu'il s'informe principalement sur RFI (Radio France Internationale) dans l'émission intitulée : « Appel sur l'actualité », le poste national de la CRTV « Journaux parlés », Canal 2 Internationale dans l'émission « L'Arène » et l'émission « Canal Presse », Equinoxe Tv dans l'émission « La Vérité en face »⁶⁷.

⁶⁴ N. Olivier, *Histoire des idées politiques : la pensée occidentale de l'antiquité à nos jours*, Paris, Armand Collin, 2016, p.13.

⁶⁵ *Ibid.*, p.20.

⁶⁶ Entretien avec M. Bouna, 38 ans, Journaliste, Yaoundé le 19 février 2020.

⁶⁷ *Idem.*

Les médias remplissent un rôle de garde -fou politique. Dans cette lancée, ils ont une vision critique et dénonciatrice sur des affaires politiques, obligeant ainsi ses acteurs à agir différemment et à rendre compte. Le traitement médiatique a toujours une influence importante sur l'image des politiques et donc sur leur poids politique présent et futur. Dès lors, les médias jouent à la fois un rôle miroir de l'opinion publique, et créateur d'opinion politique. Par ailleurs, les hommes politiques tentent de séduire à travers les médias qu'ils cherchent à rallier à leur cause en se mettant en scène médiatiquement⁶⁸. La communication politique ne peut plus s'en passer des nouveaux médias. En effet, l'irruption d'internet bouleverse les pratiques et les modes de communication, y compris la communication politique ont changé les habitudes des acteurs politiques. Les hommes politiques cherchent à récupérer le contrôle de l'opinion grâce aux nouvelles technologies.

Photo 3: Débat politique de l'émission "l'Arène" à canal 2 internationale sur le rôle des médias dans le jeu politique au Cameroun



Source: Cliché Arsele Elemva, Dimanche 10 mai 2020 à 20H30.

Un fait est observable chez la population urbaine qui se retrouve devant les kiosques est généralement à la recherche d'une information à caractère politique. Après la réalisation d'une enquête sur le terrain, 95% des personnes interrogées sur la question de savoir quelles sont les principales informations qui leurs poussent à acheter un journal soutiennent que l'actualité politique est le sujet le plus sollicité⁶⁹. Dans ce contexte, la surpolitisation qui mine

⁶⁸ Clément Jérôme, « Une influence plutôt indirecte sur la politique », *Revue internationale et stratégique*, N°78, 2010, p.7.

⁶⁹ Focus group réalisé à Yaoundé, le 4/02/2020.

les médias en général et la presse en particulier expose ces derniers à la création et à la falsification des faits sociopolitiques⁷⁰, d'où les multiples plaintes contre certains directeurs de publication et de certains journaux qui se trouvent parfois obligés de fidéliser la clientèle qui est de plus en plus exigeante en qualité et en quantité d'informations politiques⁷¹.

Pour éviter la dérive, le législateur camerounais a mis sur pied un ensemble de règles qui encadrent ledit métier, ces règles sont entre autres le respect des faits qui sont sacrés, le respect de la vie privée, garder le secret professionnel, ne pas promouvoir la confraternité et la solidarité professionnelle et en fin respecter et promouvoir la cohésion nationale. Les données obtenues au cours des entretiens effectués dans les zones urbaines et rurales montrent que les populations s'informent beaucoup plus par la presse écrite⁷². La presse étant un excellent outil de communication de masse peut ainsi contribuer à la promotion de l'harmonie sociale dans le cadre de la vie sociopolitique camerounaise qui connaît de temps en temps quelques tensions sociales et politiques.

En outre, au Cameroun, le web est également usité dans la communication politique moderne. Dans une volonté d'encadrement de l'activité de la presse au Cameroun, la SOPECAM (Société de Presse et d'Édition du Cameroun) a été mise sur pied pour superviser l'exercice dudit métier. L'analyse des médias sur le champ politique permet de déceler les différentes attentes de l'opinion publique à l'endroit de ces derniers. Autrement dit, l'opinion publique dispose des critères objectifs qui lui permettent d'accorder la crédibilité aux informations politiques divulguées par les médias.

La télévision et la presse écrite sont les médias jugés les crédibles au sein de l'opinion publique camerounaise. La grande majorité des sondés accordent leur confiance aux informations qui sont distillées par celles-ci. Selon nos descentes sur le terrain, 47% des personnes accordent une grande crédibilité à la radio, tandis que le reste de la population, estime que la télévision donne des informations plus objectives. Cependant, il faut souligner selon nos enquêtes que 70% des moins de 40 ans s'informent sur les médias sociaux et sur internet. Ils utilisent les *smartphones* qui leurs permettent d'échanger des informations en créant des groupes interactifs. Ces critères de crédibilités sont recensés dans le tableau suivant :

⁷⁰ Entretien avec V. Yomo Yomo, 58ans, Acteur de la société civile, Monatéle le 16/03/2020.

⁷¹ Gerstlé, *La communication politique...*, p.60.

⁷² Charon, *La presse quotidienne...*, p.23.

Tableau 5: Critères de crédibilisations de l'information politique dans les médias

	Type de médias	Critère de crédibilisation	Motif de discréditation
Médias locaux		-Qualité des thématiques	-Manque de professionnalisme
	Télévision, Radio, Presse écrite,	-Impartialité du médias	-Mauvais casting des invités
		-Fiabilité de l'information	-Absences de thématiques intéressantes
		-Qualité des intervenants	
	Web	-Formation académique	-Manque de formation professionnelle
		-Formation professionnelles	
		-Qualité des informations	
Médias étrangers	Télévision, Radio, Presse écrite.	Impartialité des journalistes et des invités	-Absence de confrontation de l'information politique
	Web		

Source : Tableau réalisé par nous à partir de nos enquêtes sur le terrain.

b. L'usage du web dans la communication politique moderne

La communication politique moderne ne peut véritablement pas prendre corps sans l'utilisation du web par les acteurs sociopolitique⁷³. En effet, le web est pour la communication politique ce que le sang représente pour le corps humain. L'introduction d'Internet dans le paysage médiatique camerounais débute en 1997⁷⁴, et dès lors son usage par les acteurs sociopolitiques ne cesse de croître au fil du temps compte tenu de sa rapidité dans la diffusion de l'information, c'est ainsi que Felix Zogo montre que dans l'euphorie et les fascinations prédictatrices cautionnées par le phénomène des nouveaux équilibres géostratégiques, les médias voient en l'internet, un espace de liberté qui contourne les

⁷³ B. F. Villate, *Récit médiatique et histoire*, Paris, L'Harmattan, 2003, p.80.

⁷⁴ H. N. Onguene, « La régulation du journalisme en ligne : Perspectives pour le Cameroun », mémoire de master en sciences de l'information et de la communication, ESSTIC, Université de Yaoundé II, 2015, p.1.

exigences juridico-déontologiques du métier de journalisme. Dans le contexte de cette étude, le web est cerné comme étant toute communication numérique visant à atteindre un public plus large. Ce mode de communication est d'actualité et qui vise à mobiliser les masses et à rendre son projet politique visible par les internautes⁷⁵. L'apport des réseaux sociaux est indiscutable pour les hommes politiques. Ils permettent aux hommes politiques d'informer, de communiquer et d'agir rapidement en cas de crise tel a été le cas de ce que certains auteurs ont appelé « le printemps arabe », où les manifestant ont planifié des plans de désobéissances à partir des réseaux sociaux. En plus d'agir d'être un canal de communication politique rapide efficace, ils offrent également l'opportunité aux hommes politiques d'effectuer une publicité politique plus grande. La communication politique sur les réseaux sociaux présente plusieurs avantages et quelques inconvénients⁷⁶.

En effet, la communication sur le web est moins couteuse pour des acteurs politiques qui aimeraient toucher un grand nombre de personne. Dans la même perspective, le web est rapide dans le processus de vulgarisation de la communication en temps électorale, dans la mesure où l'information est susceptible d'atteindre un public plus large et au-delà des frontières. Ainsi, les réseaux sociaux donnent une grande visibilité aux hommes politiques qui visent à convaincre l'électorat et à conquérir le pouvoir car la communication politique vise d'abord à conquérir le pouvoir politique et en suite à le consolider⁷⁷. Au Cameroun, la majorité des structures politico-administratives disposent d'un site internet qui permet d'informer les usagers. L'utilisation du web par les Etats constitue une nouvelle exigence dans le champ de la communication et de la gouvernance.

La communication webographique est un outil indispensable aujourd'hui pour les hommes politiques, au Cameroun cette communication est beaucoup plus présente pendant les échéances politiques ou les faits politiques majeurs telles que des nominations ou des remaniements au sein du gouvernement⁷⁸. La communication webographique se situe dans ce que nous appelons la « communication de masse⁷⁹ ». Le web est cet outil qui vient ainsi révolutionner le domaine de la communication politique qui jadis était occupé par les médias traditionnels tels que la télévision, la radio, la presse écrite l'affichage. Ces médias étaient les

⁷⁵ Matia, « Le supplément com' du quotidien... », p.43.

⁷⁶ Entretien avec L. Mvogo, 63 ans Communicateur, Yaoundé, le 04/02/ 2020.

⁷⁷ Gingras, *La communication politique...*, p.48.

⁷⁸ Tjadè Eonè, *Radios publics et pouvoirs...*, p.43.

⁷⁹ Dans cette étude, cette expression montre que le web regorge une importance singulière dans la communication politique car il est capable de regrouper rapidement l'opinion publique autour d'une question sociopolitique.

principaux moyens de la communication des hommes politiques, ils le sont encore jusqu'aujourd'hui même s'ils restent moins utilisés selon les contextes. La plupart des hommes politiques aujourd'hui utilisent les canaux tels que *Messenger*, *Whatsapp*, *Facebook*, *Tweeter* et bien d'autres encore⁸⁰.

Les NTIC (Nouvelles Technologies de la Communication et de l'Information), sont devenus les outils les plus utilisés de nos jours. Les NTIC sont regroupées autour des médias qui désignent l'ensemble des moyens de diffusion de l'information destinée à un public plus large⁸¹. Dès lors, les NTIC ne servent pas seulement à s'informer mais aussi à communiquer. De ces définitions, il en ressort que les médias peuvent influencer l'opinion publique ; ces derniers peuvent être positifs ou négatifs, étant donné que les médias jouent un grand rôle dans la vie politique et dans la communication politique⁸². Internet est aujourd'hui dans le contexte camerounais le médium qui attire de plus en plus les acteurs et le communicateur politique dans la mesure où il permet d'accéder à plusieurs services. Internet fait du monde un village planétaire, et c'est dans cette optique que les politiques sollicitent de plus en plus son canal pour étendre leur communication.

Les médias sociaux ont un grand impact dans la gouvernance et la consolidation de la démocratie dans les Etats modernes comme le Cameroun dans la mesure où l'opinion publique peut directement émettre son avis sur la gestion de la *Respublica (de la chose publique)*. Les médias sociaux sont de l'avis de plusieurs enquêtés, le meilleur moyen utilisé pour communiquer avec le peuple⁸³. Dans les Etats démocratique, la liberté des médias sociaux est considérée comme la garantie et la manifestation de la liberté d'expression pour les citoyens.

Ainsi, les médias sociaux favorisent l'émulation de la démocratie car plus ces médias ne symbolisent pas seulement la libéralisation de la communication politique mais aussi la diversité de l'opinion publique sur des sujets donnés. Il faut cependant, noter que malgré tous les bienfaits des médias sociaux dans la communication politique, « ces derniers sont des espaces où la désinformation et les *fake news* pullulent »⁸⁴. En effet, la liberté d'expression dans les médias sociaux dans un environnement de protection de la démocratie et de

⁸⁰ Anfray « Les réseaux sociaux et la crise », *Communication de crise*, Vol 20, Novembre 2011, p.46.

⁸¹ *Ibid.*, p.12.

⁸² B. Lenay, « Communication culturels, conflits et processus de légitimation », *Recherches en communication*, N°25, 2006, p.179.

⁸³ Entretien avec F. Ngono, environ 50 ans, Journaliste, Yaoundé, le 19/02/2020.

⁸⁴ Entretien anonyme avec un fonctionnaire de police retraité, 79 ans, Yaoundé, le 19/02/2020.

promotion de la gouvernance fait face à une catégorie de personne qui excellent dans la manipulation et la propagation des propos haineux, d'où l'importance d'une surveillance permanente de cet espace de communication de masse, et une montée en puissance de la cybercriminalité.

En somme, les NTIC, sont devenus très sollicités par les acteurs politiques car ces médias deviennent de plus en plus vulgarisés par la communication politique et en temps de campagne électorale. La communication politique fait appel à un apprentissage de la part des acteurs politiques⁸⁵ dans la mesure où ce vocable qui est souvent utilisé par certaines personnes qui à tort ou à raison pensent que tout le monde peut se lancer dans la communication, hors on ne naît pas oratrice ou orateur, on le devient par l'apprentissage, car communiquer est un art, qui a ses techniques et ses codes⁸⁶. Thomas Essono souligne d'ailleurs que : « Les hommes politiques font tout pour maîtriser les médias, canaux indispensables pour leurs messages »⁸⁷. La télévision, le sondage et la publicité vont révolutionner les relations existant entre les hommes politiques et les citoyens. Dans les pays du tiers-monde en général et Africains en particulier. La communication politique met en relation une coexistence de redevabilité entre les gouvernants et les gouvernés (émetteur-récepteur) et une relation de contrôle entre gouvernés et gouvernants (*feed-back*)⁸⁸.

La communication est donc un terme à la mode et chaque théoricien l'utilise sans prendre la peine de lui donner une définition précise, comme le souligne Jacques Durand : « Tout le monde aujourd'hui parle de communication. Les linguistes et les sémiologues, les psychologues et les psychothérapeutes, les publicitaires et les informaticiens. Mais il n'est pas certain qu'elle est pour tous le même sens »⁸⁹. En outre, Yves Winkin abonde dans ce sens en soulignant que la communication est pour certains acteurs sociopolitiques, un processus social permanent, intégrant de multiples modes de comportement : la parole, le geste, le regard, la mimique, l'espace individuel⁹⁰. On considère la communication comme un tout. Dans la communication politique au Cameroun, les acteurs

⁸⁵ T. Essono, « La communication politique au Cameroun (structure, contenu et effets) », Thèse de Doctorat en sciences de l'information et de la communication, Université Panthéon-Assas (Paris II), 1995, p.14.

⁸⁶ *Sciences Humaines*, N° 312, Mars, 2019, p.32.

⁸⁷ Essono, « La communication politique au Cameroun... », p.15.

⁸⁸ *Ibid*, p.17.

⁸⁹ Chindji Kouleu, *Journaliste sans journal...*, p.107.

⁹⁰ I. G. Zanga, « Analyse pragmatique des interactions : Cas des communications gouvernementales », Thèse de Doctorat Ph.D en sciences de l'information et de la communication, ESSTIC, Université de Yaoundé II, 2008, p.48.

politiques se sont rués vers le web pour dérouler leur programme politique depuis les élections présidentielles de 2011.

Pendant les élections présidentielles de 2011, la totalité des candidats ont fait recours à l'utilisation des NTIC, et des médias sociaux en particulier. L'utilisation des médias sociaux dans la communication politique intervient sur la scène politique camerounaise dans un contexte de mondialisation et de globalisation dans l'univers de la communication moderne. Dans un contexte de mondialisation, internet est devenu un outil incontournable dans la communication politique et la propagande des idéologies politiques. En effet, les cybers activistes participent à la vie politique sur les réseaux sociaux, tel a été le cas du printemps arabe où les réseaux sociaux ont servi de base arrière aux manifestants. La révolution *facebook* a opérée dans des pays tels que la Tunisie, l'Egypte la Libye, la Syrie, l'Iran mobilisant des foules qui partagent les mêmes convictions⁹¹.

Les médias sociaux constituent une arme redoutable et efficace pour les revendications populaires, avec un changement radical non seulement du personnel politique, mais surtout dans les rapports qui mettent en relation le pouvoir politique et le peuple⁹². Dans la même perspective, le matraquage médiatique est tel que la politisation des médias dans les luttes sociales est devenu un sujet politique d'actualité. Cela s'est vérifié dans le contexte Libyen où certains médias étrangers ont élaboré des stratégies propagandistes pour s'attirer les faveurs de la communauté internationale et qui se structure autour de cinq principes qui consistent à :

- Occulter les intérêts économiques
- Inverser la victime de l'agresseur
- Diaboliser l'adversaire
- Monopoliser l'information

Ces cinq principes ont été appliquées à nouveau contre la Libye, où l'information des médias étrangers n'hésitaient pas à diaboliser le régime de Kadhafi, juste pour solliciter une intervention des Nations Unies sous prétexte de l'ingérence humanitaire, car les va-t'en guerre doivent toujours persuader l'opinion publique nationale et internationale via les médias qu'ils

⁹¹M. Collon, *Libye, Otan, et médiamensonges, manuel de contre-propagande*, Bruxelles, Editions Epo, 2011, p.39.

⁹² Il faut noter que dans ce cas que, la révolution consiste à mener des actions qui visent à renverser par les moyens des NTIC des leaders sociopolitiques qui ne remplissent plus correctement le contrat social.

n'agissent pas pour obtenir des avantages mais pour le bien être de la population afin de légitimer leur action interventionniste.

Les médias mensonges ont joué un rôle pour l'intervention de l'OTAN en Libye. Chaque jour, les médias étrangers véhiculaient des images choquantes qui avaient pour but de dramatiser la situation sur le terrain, se sont ces médias qui sont appelés « médias mensonges »⁹³. Dans ce contexte, les médias ont fortement influencé la prise de position de la communauté internationale dans le déroulement du conflit Libyen, car ces derniers ont eu un impact plus ou moins positif dans la résolution du conflit qui opposait le gouvernement Libyen aux bandes armées⁹⁴. Il faut noter que internet va connaître un tournant décisif dans la vie politique au Cameroun et notamment pendant l'élection présidentielle du 9 octobre 2011, où l'on a constaté une présence massive des différents candidats sur les médias sociaux pour battre campagne et ainsi convaincre l'électorat, cela a permis aux camerounais de la diaspora de participer à la vie politique et démocratique du pays en votant étant hors des frontières de leur pays d'origine.

La communication politique et électorale va donc connaître un essor favorable car internet va permettre à ses différents candidats d'augmenter leur visibilité à travers le monde⁹⁵. Les médias en général et le web jouent donc un rôle indispensable dans la vie politique d'un Etat dans la mesure où ils participent à la consolidation de la démocratie en offrant un espace de communication à chaque acteur comme le démontre cette illustration de la communication politique moderne. Il faut cependant souligner que les médias peuvent également constituer un facteur de désordre dans le cas où les populations peuvent facilement propager les fausses nouvelles. Les développements de ces derniers temps ont mis en mal la crédibilité des journalistes. En effet, le fort taux de contre-vérités et de désinformation vient fragiliser le domaine de la communication en général et de la communication politique en particulier. La désinformation n'est pas un phénomène nouveau. Les plateformes de médias sociaux offrent un terrain de jeu idéal pour diffuser les fausses nouvelles. Leur régulation présente de nombreux défis, en particulier lorsqu'il s'agit de leur demander de choisir les

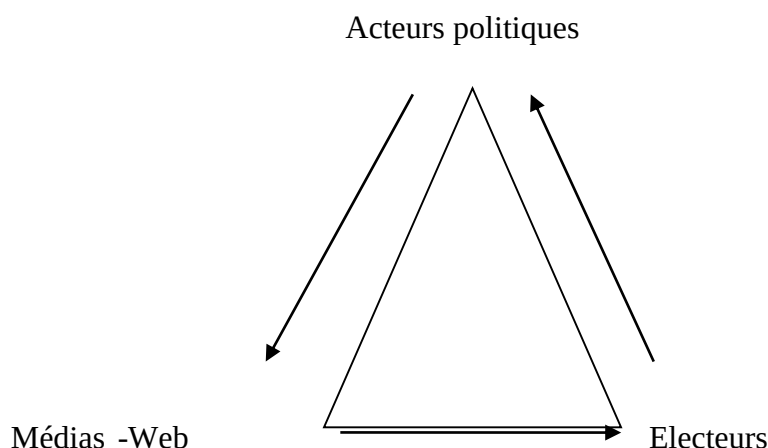
⁹³ Collon, *Libye, Otan, et médiamentonges...*, p.59.

⁹⁴ N. Olivier, *Histoire des idées politiques. La pensée occidentale de l'antiquité à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2016, p.13.

⁹⁵ B. J. Comby, « La politisation en trompe l'œil du cadrage médiatique des enjeux climatiques après 2007 », *Le temps des médias*, N°52, Février 2015, p.214.

informations à choisir. L'espace numérique est propice à la désinformation à cause de l'identification difficile de ses acteurs⁹⁶.

Figure 2: Le triangle de la communication politique moderne



Source : Schéma réalisé par nous à partir des enquêtes réalisées sur le terrain.

L'impact des médias sur l'électorat, montre que les acteurs utilisent le web pour influencer la décision de l'opinion publique nationale et internationale. La cyber communication regroupe trois grandes catégories d'acteurs que sont les politiciens, internet et les électeurs⁹⁷. Dans ce schéma, il est démontré que les acteurs politiques par le biais du web exercent une campagne directe sur le comportement et le choix des électeurs, et les électeurs quant à leurs tours vont choisir les acteurs sociopolitiques en fonctions des besoins sociaux, puis le cycle recommence à la fin du mandat des élus. La souplesse d'utilisation des nouvelles technologies vient redonner au pouvoir politique une manière de mieux communiquer.

La modicité de leur prix, la rapidité dans la circulation de l'information politique leur donne un pouvoir que la majorité d'acteurs ne peuvent s'en passer⁹⁸. Les médias sociaux sont des outils incontournables des opérations d'influences et de contestation des mouvements politiques minoritaires, déclinaisons pour entendre leur voix. Pendant longtemps, la conquête d'un territoire ou le renversement d'un pouvoir en place se caractérisant par la prise symbolique⁹⁹. L'étude de la cyber communication dans le cadre du Cameroun aux élections

⁹⁶ ART, N°36, Novembre, 2011, p.7.

⁹⁷ Dans le cadre de cette étude, nous employons cette expression pour désigner l'utilisation du Web par les acteurs du champ politique dans l'objectif de rendre leur communication plus efficiente.

⁹⁸ *Sciences politique*, Volume 63, N°3-4 Juin-Août 2013, p.9.

⁹⁹ A. Nicolas, « Internet et les réseaux sociaux : outils de contestation et vecteurs d'influence ? » *Revue internationale et stratégique*, Armand Colin, N°78, Janvier 2012, p.97.

présidentielles, permet de comprendre qu'internet représente une arme très efficace dans une campagne électorale comme le souligne ce tableau.

Tableau 6: Cyber présences et performances électorales (2011) des candidats

Catégorisation des candidats Selon leur cyber présence		E.présence En %	Catégorisation des candidats Selon leurs résultats électoraux (2011)		Score électoral En %
Candidat au Pouvoir	Paul Biya	94,87	Vainqueur De l'élection	Paul Biya	77,78
2 ^e groupe	Edith Kabang	84,62	2 ^e groupe	John Fru Ndi	10,71
	Walla			Garga Haman Adj	3,21
	John Fru Ndi	69,23		Adamoun Ndam Njoya	1,73
	Garga Haman Adj	51,28			
3 ^e groupe	Adamou Ndam Njoya	50,12	3 ^e groupe	Paul Ayah Abiné	0,96
	Anicet Ekané	41,03		Edith Kabang	0,71
	Jean-Jacques Ekindi	33,33		Walla	
	Paul Ayah Abiné	30,77		Albert Dzungang	0,54
	Bernard Muna	25,64		Jean de Dieu Momo	0,49
	Olivier Anicet Bilé	23,08		Jean-Jacques Ekindi	0,44
	Esther Dang	23,08		Bernard Muna	0,38
	Albert Dzungang	23,08		Esther Dang	0,32
4 ^e groupe	Jean de Dieu Momo	23,08	4 ^e groupe	Olivier Bilé	0,31
	Simon Pierre Atangana	12,82		Anicet Ekané	0,22
	Issac Feuzeu	10,26		Victorin Hameni Bieleu	0,19
	Hubert Kamgang	10,26		Pierre Fritz Ngo	0,19
	Pierre Fritz Ngo	7,69		Jean Njeunga	0,19
	Jean Njeunga	7,69		Isacc Feuzeu	0,19
	Victorin Hameni Bieleu	5,13		Hubert Kamgang	0,17
	Georges Nyamdi	5,13		Simon Pierre Atangana	0,16
	Marcus Lontouo	2,56		Marcus Lontouo	0,16
	Daniel Soh Fone	2,56		Georges Nyamdi	0,12
	Joachim Tabi Owona	2,56		Joachim Tabi Owono	0,11
				Daniel Soh Fone	0,10

Source: E. Béch , « La campagne pr sidentielle d'octobre 2011 sur internet. Enjeux et d fis dans un syst me  lectoral 'verrouill  », [www. Communication.org](http://www.Communication.org), consult  le 14/05/2020   12h.

L'analyse de ce tableau montre qu'il existe une relation directe entre la communication politique et l'adh sion de l' lectorat ou l'opinion publique. En effet, on constate que les candidats qui investissent plus sur la communication sur internet ont obtenu les plus grands scores lors des  ch ances  lectorales¹⁰⁰. De ce fait, il ressort que internet est devenu un outil de communication tr s efficace dans la communication politique, internet est donc cern  comme un outil qui permet d'acc der et gestion du pouvoir politique. En outre, l'examen de ce tableau permet de comprendre que l'influence du web sur la d cision du vote reste un challenge permanent du c t  des acteurs politiques et des  lecteurs.

La cyber pr sence des candidats permet de comprendre que les candidats les plus pr sents sur les r seaux sociaux ont eu le plus de visibilit    travers une campagne permanente par une strat gie tr s pouss e de la communication et sa m diatisation¹⁰¹. La communication politique moderne a  t  boost e par l'av nement de l'internet qui vient r volutionner ce domaine qui  tait jadis monopolis  par les m dias classiques tels que la radio, la t l vision, et bien d'autres encore. Tout compte fait, l'usage d'internet dans la communication politique au Cameroun vient op rer un changement de paradigme et pousser ainsi les acteurs sociopolitiques   se mouvoir sur la sc ne politique avec beaucoup plus de libert ¹⁰².

Au Cameroun, la circulation de l'information par le biais des r seaux sociaux vise   la production des puissances politiques. Il faut souligner que l' mergence de la puissance de l'informatique en politique n'est plus   n gliger pour les acteurs du champ politique qui sont en comp tition permanente, les nouvelles technologies de l'information et de la communication constituent d s lors une nouvelle dynamique   cause de la rapidit  avec laquelle elles font circuler les informations¹⁰³.

¹⁰⁰ Zittoun, « convaincre et persuader pour... », p.620.

¹⁰¹ *Sciences humaines*, N  312, 2019, p.10.

¹⁰² Il faut cependant noter que certains chercheurs comme baba wam  soulignent qu'une certaine r ticence est encore observ e chez certains acteurs politiques qui ne disposent pas encore des comptes sur les r seaux sociaux, car certains pensent que les m dias sociaux peuvent constituer une cause de la chute des hommes et des femmes politiques, hors la politique aujourd'hui ne peut s'en passer des m dias sociaux compte tenu de la rapidit  de la circulation de l'information par ce canal de communication.

¹⁰³ Mac Luhan en 1986, souligne d j  la diff rence entre les diff rents types de m dias. Il distingue les m dias chauds des m dias froids. Un m dia est dit chaud, celui qui peut disposer un public cible plus large en partageant

Tableau 7: E-pratiques électorales des candidats

Catégorisation des candidats		Sites et blogs						Pages facebook			
		Informations (0-24)		Interactivité (0-13)		Mobilisation		Information (0-35)		Interactivité (0-56)	
		Total	%	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%
Acteur au pouvoir	Paul Biya	23	95,83	5	38,48	9	62,28	22	62,85	16	28,57
Moyenne du groupe en %		95,83		38,48		64,28		62,85		28,57	
Leaders de l'opposition	J. Fru Ndi	19	79,16	4	30,76	8	57,14	12	34,28	5	8,92
	G. Haman Adjii	7	29,16	1	7,69	2	14,28	13	37,14	5	8,92
	A.Ndam Njoya	20	83,3	4	30,76	7	50	4	11,42	2	«3,57
	J.J. Ekindi	16	66,66	3	23,07	7	50	10	28,57	10	17,85
	A.Ekané							9	27,42	6	10,74
Moyenne du groupe en %		64,57		23,07		42,86		27,76		10	
Second groupe plus important de l'opposition	Bernard Muna	11	45,83	3	23,07	4	28,57	6	17,14	2	3,57
	P.Ayah Abiné	10	41,66	3	23,07	4	28,57	4	11,42	1	1,78
	O. Bilé	9	37,5	2	15,39	5	35,71	6	17,14	0	0
	Esther Dang	7	29,16	2	15,39	2	14,28	3	8,7	0	0
Moyenne du groupe en %		38,53		19,23		26,78		13,57		1,33	
1 ^{ère} expérience Electorale	Edith Kabang Walla	19	79,16	2	15,39	9	64,28	25	71,42	17	30,35
Moyenne du groupe en %		79,16		15,39		64,28		71,42		30,35	

un grand nombre d'information. Tandis qu'un média froid ne dispose pas assez de rapidité dans la circulation de l'information. L'usage de l'internet dans la communication politique vient donc du fait qu'il possède une grande capacité dans la circulation et la diffusion des messages à un public cible plus large.

Moyenne générale en %	58,74	22,30	40,71	29,76	10,38
------------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Source: E. Béché, « La campagne présidentielle d’octobre 2011 sur internet. Enjeux et défis dans un système électoral ‘verrouillé’ », [www. Erudi.org](http://www.Erudi.org), consulté le 14/05/2020 à 12h.

En interprétant ce tableau, on peut se rendre compte que la présence des acteurs politiques sur les médias sociaux n’est pas fortuite dans la mesure où ces derniers permettent aux politiciens de booster leur visibilité politique. Ainsi, on peut faire un constat selon lequel la présence ou la domination des candidats impacte sur les résultats définitifs des élections. L’essor que connaissent les TIC en particulier et le web¹⁰⁴ en particulier prouve à suffisance la montée fulgurante de l’utilisation des médias sociaux dans la communication politique au Cameroun dans un monde de plus en plus digital, où internet intervient dans presque tous les domaines de la vie courante, à l’instar du domaine économique, politique, sanitaire, pour ne citer que ceux-là¹⁰⁵. La communication politique via les médias sociaux s’est intensifiée sur le champ politique Camerounais ses dix dernières années surtout en période électorale, où chaque acteur cherche à convaincre et à persuader l’électorat, comme le démontre le tableau.

Il faut néanmoins souligner que dans l’analyse des résultats d’une élection, il serait biaisé de baser son raisonnement uniquement sur la présence des médias sociaux¹⁰⁶. En effet, pour favoriser l’adhésion de l’électorat, les acteurs politiques doivent s’investir largement en prenant en compte d’autres paramètres qui sont susceptibles d’influencer les préférences électorales, dans la mesure où il serait absurde de se concentrer uniquement sur les médias sociaux, car pour convaincre les électeurs, il faut s’investir dans la totalité de l’espace qui peut aider à engranger un plus grand nombre d’électeurs. Dans cette logique, les acteurs politiques en dehors des médias sociaux doivent investir le terrain en menant des campagnes politiques sur toute l’étendue du territoire national, en allant jusqu’à l’arrière-pays pour tenir des meetings¹⁰⁷. Dans le contexte Camerounais, il est aisé de constater que la majorité des partis politiques ne disposent pas assez de ressources financières et humaines qui peuvent leur permettre d’occuper rationnellement l’espace politique, d’où un certain déséquilibre sur la représentativité ayant un impact direct sur leur résultat électoral. Le terrain politique en

¹⁰⁴ Boniface, *La volonté d’impuissance la fin ...*, p.45.

¹⁰⁵ E. Béché, « La campagne présidentielle d’octobre 2011 sur internet. Enjeux et défis dans un système électoral ‘verrouillé’ », [www. Erudi.org](http://www.Erudi.org), consulté le 14/05/2020 à 12h.

¹⁰⁶ A. Blet, « Les médias, un instrument de diplomatie publique », *Revue internationale et stratégique*, N°78, Février, 2010, p.127.

¹⁰⁷ Entretien avec H. Wonga, 71 ans, Ancien correspondant de la Radio Africa N° 1 au Cameroun, Yaoundé, le 12 février 2020.

Afrique ne saurait se limiter à l'utilisation du web dans la communication politique, car le taux de pénétration de l'outil informatique connaît encore plusieurs disparités¹⁰⁸. L'étude sur les médias montre que les médias ont un pouvoir considérable sur la gouvernance politique.

II. Le pouvoir de l'information dans la gouvernance politique

Le pouvoir de l'information dans la gouvernance politique moderne se matérialise par des mécanismes divers. Parler du pouvoir des médias revient à examiner la place qu'occupe l'information dans la communication politique et dans la gouvernance¹⁰⁹.

1. Les atouts de l'information dans la gouvernance

Dans la gouvernance politique moderne, plusieurs théoriciens à l'instar de J. Gerstlé qui montre que la communication est un outil indispensable de la communication politique. En effet, il serait absurde d'envisager le jeu politique en l'absence des médias. L'information constitue l'essence de la vie politique et de la gouvernance¹¹⁰.

a. Surveillance, Information et persuasion de l'opinion publique

Selon les journalistes, la bonne gouvernance n'existe que s'il existe des médias libres et indépendants jouant le rôle de chiens de garde. Ceci signifie garder l'œil sur les politiciens au niveau de leurs capacités administratives et de leurs rôles de définition des lois. Ceci signifie aussi tenir un rôle de surveillance des représentants du gouvernement au niveau de la réalisation de leurs fonctions administratives et de la gestion du gouvernement¹¹¹. Cela signifie qu'ils observent les membres les plus importants comme les membres les moins importants de la fonction publique dans leur manière de traiter la législation, le public et leurs collègues. Un média qui est lié au gouvernement. Et en effet, comme l'histoire politique du Cameroun le souligne, les médias public ne critiquent pas le gouvernement ni ne mettent en avant ces lacunes et celles de ses employés. En outre, les médias sont des outils incontournables dans la prévention et la résolution pacifique des conflits. En effet, les médias permettent de promouvoir l'esprit de tolérance entre les belligérants et promouvoir l'esprit de paix entre les Hommes, en luttant contre le discours extrémiste. L'information est un outil très

¹⁰⁸ Mengue, « L'usage des sites internet... », p.16.

¹⁰⁹ P. Mila Assouté, *Le Cameroun Change : conversation autour de ma nouvelle vision d'une société moderne*, Paris, L'Harmattan, 2008, p.30.

¹¹⁰ F. Ossama, *Les nouvelles technologies de l'information enjeux pour l'Afrique subsaharienne*, Paris, L'Harmattan, 2001, p.31.

¹¹¹ A. Ndam Njoya, *Le contrat républicain : mise en place des institutions républicaines et des méthodes et traditions démocratiques*, Paris, L'Harmattan, 2011, p.45.

sensible en temps de paix et plus encore en période de crise. Elle intègre la communication de crise dans le processus de pacification et de prévention et gestion des crises¹¹².

L'internet dans le cadre de la communication politique au Cameroun reste un outil privilégié de la part de plusieurs personnalités. En effet, malgré le faible niveau de la couverture du réseau téléphonique et d'internet, les acteurs ne cessent de solliciter l'intervention du web pour atteindre un plus grand nombre de personnes. Dans le monde, une évaluation du 30 juin 2010 souligne que près de 1.99 milliards d'internautes sont actifs à travers le monde. Au Cameroun, les résultats de l'enquête nationale menée en 2006 par le ministère des postes et télécommunications renseignent que, 30% seulement du territoire camerounais est couvert par le réseau téléphonique, pour une télé densité de 0,7% et mobile de 15% en 2005¹¹³.

En 2007, le pourcentage d'abonnées internet est de 0,17% pour un taux de pénétration de 2,45%, pour un taux de densité de l'internet de 0,13%. Tandis qu'en 2008, compte déjà 72500 utilisateurs de téléphone, pour un taux de couverture d'environ 7% soit environ 1400 000 internautes¹¹⁴. La multiplication des moyens de communication et des médias sociaux fait surgir la référence éditoriale qui varie en fonction de chaque média.

Il faut souligner que la ligne éditoriale des médias publics ou encore des médias pro-gouvernementaux visent à axer leurs investigations sur les prouesses réalisées par le pouvoir politique¹¹⁵. La problématique d'une presse objective reste ainsi une préoccupation permanente dans la mesure où, on observe d'un côté une presse anti-gouvernementale et pro-gouvernementale qui est dans une cohabitation pacifique « faible » (dans cette cohabitation pacifique faible, les acteurs des différentes tendances éditoriales s'accordent difficilement sur le décryptage de la vie politique au Cameroun. Mais le soutien exprimé vis-à-vis de ce point de vue est impressionnant. La Section 16 de la Constitution sud-africaine indique que la liberté des médias est un droit et même au Cameroun, la loi du 19 décembre 1990 permet aux acteurs sociopolitiques de s'exprimer en toute liberté¹¹⁶.

¹¹² Arsele Alphonse Elemva Elemva et Simon Modeste Nkoa Ebolo, « Géostratégie des médias dans le processus de prévention, de gestion et de prévention des conflits armés et politiques », Efua, No 7, Vol.2, Décembre 2022. p.7.

¹¹³ Mengue, « L'usage des sites internet... », p.16.

¹¹⁴ *Ibid.*, p.28.

¹¹⁵ R. Louw, « Liberté des médias, transparence, et gouvernance », *Stratégie*, N0 11, Septembre 2008, p.4.

¹¹⁶ D. Colas, *La pensée politique*, Paris, Larousse, 1992, p.46.

b. Médias, et respect des droits de l'homme

L'une des exigences relatives à l'exercice de la liberté est qu'il doit s'agir d'une institution indépendante ; un média qui n'est pas totalement indépendant, comme un média possédé par l'Etat, ne peut être jugé libre. Un soutien encore plus important de cette interprétation a été exprimé par les juges des Hautes Cours d'Afrique du Sud qui ont voté le caractère indispensable de la liberté de la presse, constituant une étape clé de la démocratie¹¹⁷.

La constitution reconnaît que les individus de notre société doivent être capables d'entendre, de former et d'exprimer des opinions et des points de vue en toute liberté sur une large gamme de questions¹¹⁸. Ce point de vue est également soutenu par les tribunaux de l'Union Européenne, de l'Amérique du Nord et de nombreux autres pays du monde. Il est également soutenu par : La déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations Unies l'Article 19 indique ce qui suit : « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression », ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir ou de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

La Commission Africaine sur les Droits des Hommes et des Peuples de l'Union Africaine, dont la déclaration de principe sur la liberté d'Expression en Afrique décrit l'importance de la liberté des médias en ces termes : « La liberté d'expression et d'information », y compris le droit de chercher, de recevoir et de communiquer des informations et idées de toute sorte, oralement, par écrit ou par impression, sous forme artistique ou sous toute autre forme de communication, y compris à travers les frontières, est un droit fondamental et inaliénable, indispensable de la démocratie¹¹⁹.

Aucun individu ne doit faire l'objet d'une ingérence arbitraire à sa liberté d'expression. Ceci est cependant limité par la clause de limitation standard qui présente elle-même des limites : « Toute restriction à la liberté d'expression doit être imposée par la loi, servir un objectif légitime et être nécessaire dans une société démocratique ». Dans son préambule, elle affirme que ses signataires sont « convaincus que les lois et coutumes qui répriment la liberté desservent la société »¹²⁰.

¹¹⁷ Menye Me Mve, *Comprendre la démocratie...*, p.82.

¹¹⁸ Mbembe, *Les jeunes et l'ordre politique...*, p.49.

¹¹⁹ Gane Madda, « Paix et démocratie chez Spinoza... », p.157.

¹²⁰ Blet, « Les médias, un instrument de diplomatie... », p.125.

La Déclaration de Windhoek sur la promotion d'une presse africaine indépendante et pluraliste du 3 mai 1991, énonce comme que, conformément à l'esprit de l'Article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, la création, le maintien et le renforcement d'une presse indépendante, pluraliste et libre sont indispensables au progrès et à la préservation de la démocratie dans un pays, ainsi qu'au développement économique. Une presse indépendante est celle dont le pouvoir public n'exerce ni emprise politique ou économique ni contrôle du matériel et des équipements nécessaires à la production et à la diffusion de journaux, magazines et périodiques¹²¹. La Charte Africaine pour la Radiodiffusion, une retombée de la Déclaration de Windhoek, qui est adoptée 10 ans plus tard vient renforcer le caractère indépendant des médias.

De nombreuses autres déclarations qui ont été adoptées par les gouvernements sont actuellement en application et le Cameroun en fait partie. Il est significatif que l'une des premières actions menées par le Cameroun pendant les années 90 est d'incarner les valeurs d'une presse libre et indépendante¹²², une caractéristique de sa constitution et de celles de ses acteurs qu'elle préserve maintenant jalousement. Tout ceci s'ajoute au simple fait qu'un pays ne peut affirmer conduire une « bonne gouvernance politique »¹²³ s'il ne maintient pas et n'entretient pas la présence d'une presse libre et indépendante et il est nécessaire de garder à l'esprit qu'une presse libre n'est pas une condition qui s'applique à une communauté réduite ; une presse libre signifie la liberté de chaque citoyen¹²⁴.

2. L'impact des médias sur les gouvernés et les gouvernants

L'étude sur les médias et la vie politique montre que la société camerounaise accorde une grande importance dans l'activité de communication pour atteindre les citoyens.

a. L'impact des médias sur les gouvernants

La communication participe à consolider le lien entre les gouvernants et les gouvernés dans la mesure où les médias occupent de plus en plus l'espace sociopolitique du Cameroun. Malgré le manque d'étude menée sur l'impact des médias, il serait important de mener une réflexion sur l'impact des médias sur les populations. Dans cette logique, il faut souligner que les médias boostent la connaissance et le niveau d'instruction civique des populations. Il faut

¹²¹ Loi N°2010/987 du 21 Juin 2010 relative à la cyber sécurité et à la cyber criminalité au Cameroun.

¹²² Menye Me Mve, *Comprendre la démocratie au Cameroun...*, p.86.

¹²³ B. Puepi, *Chronique des pratiques politiques au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2009, p.90.

¹²⁴ S. E. Akamba, « Absence de communication spécifique et conséquences dans la gestion d'une organisation en crise : la Cameroo, Ailine », Mémoire de master en sciences de l'information et de la communication, ESSTIC, Université de Yaoundé II, 2007, p.94.

souligner que l'une des missions cardinales assignées aux médias reste la formation et l'information de l'opinion publique¹²⁵. Dans le contexte camerounais, il est aisé de percevoir ce rôle par une bonne tranche de la presse écrite, des radios et télévisions qui organisent de émissions de sensibilisation et d'éducation de la jeunesse.

En effet, les médias implémentent l'usage du discours dans la praxis politique. Dans cette logique, le discours sert à persuader. La parole nous permet de partager notre idéologie pour persuader l'opinion publique nationale ou internationale. On parle pour que celui à qui l'on s'adresse partage pour épouser notre point de vue et fasse ce que nous envisageons qu'il fasse. Le discours judiciaire en est l'exemple concret où l'on doit convaincre pour gagner le procès. Les médias et les acteurs utilisent l'art de la rhétorique pour amener les citoyens à leur accorder une crédibilité politique, comme le souligne cet auteur :

La communication politique met en relation une coexistence de redevabilité entre gouvernants et les gouvernés (émetteur –récepteur) et une relation de contrôle entre gouvernés et gouvernants. La presse écrite est l'un des moyens privilégiés de la communication politique. Par sa diffusion de masse, elle touche des milliers de personnes. Elle rend ainsi d'énormes services aux gouvernants et aux gouvernés, de par ses fonctions. De fait, on distingue quatre grandes fonctions de la presse : la fonction informative, la fonction psychothérapeutique, la fonction d'intégration sociale, et la fonction de divertissement¹²⁶.

Autrement dit, les médias sont les principaux acteurs de la scène politique et en constituent les gardiens de la gouvernance.

Il faut noter qu'autant les médias peuvent influencer la décision des gouvernés, ils peuvent aussi influencer certaines décisions des acteurs des pouvoirs publics. En effet, en matière de communication politique, les médias peuvent pousser les autorités politico-administratives à sortir de leur mutisme dans certaines problématiques que la société connaît. Le cas des rumeurs est le plus souvent très répandue dans la société, d'où certaines sorti médiatiques des autorités de la communication ou des ministères concernés qui vise à une clarification des informations¹²⁷. L'impact des médias sur les gouvernés est aussi perceptible lors des crises, tel a été le cas dans le conflit asymétrique opposant la secte *Boko Haram* à l'Etat du Cameroun, où les informations étaient véhiculées sur les médias sociaux visant à décrédibiliser le rôle des forces de défenses dans le Nord du Cameroun, à chaque fois le

¹²⁵ P. Zebaze, « Du traitement de l'information politique dans l'Hebdomadaire Le Messenger le 06 janvier-16 novembre 1992 », mémoire pour l'obtention du diplôme des Sciences et techniques de l'information et de la communication (DSTIC), ESSTIC, Université de Yaoundé II, 1995, p.75.

¹²⁶ Essono, « La communication politique au Cameroun... », p.34.

¹²⁷ M. Mengue, « La libéralisation audiovisuelle au Cameroun : Fm 94 face à la concurrence des nouvelles Radios privées de la capitale (Avril 2000-juillet 2001) », mémoire de DSTIC, Université de Yaoundé II, 2015, p.29.

gouvernant a clarifié la situation en organisant une communication pour dissiper les malentendus de l'opinion publique nationale et internationale¹²⁸.

Dans la même perspective, les médias sont de plus en plus utilisés pour évaluer la pertinence des projets de développement initiés par les pouvoirs publics à travers des enquêtes, des *vox pop*, des émissions interactives où les citoyens peuvent directement poser leur question aux autorités compétentes, tel est le cas des émissions telles que « Scène de Presse », à la CRTV où les internautes posent directement des questions aux invités du plateau en sollicitant des réponses claires et précises comme le souligne Thomas Essono : « La communication politique verbale devrait donc occuper une place très importante dans la stratégie de communication des hommes politiques au Cameroun...Au Cameroun, l'homme politique idéal est donc d'abord celui qui s'exprime bien. Tout le reste vient après »¹²⁹. Autrement dit, le politique est fortement influencé par la communication médiatique qui vise à cristalliser l'attention de l'opinion publique sur un acteur politique. Il ne faut pas perdre de vue qu'à travers les émissions interactives, les citoyens peuvent directement interpellier les gouvernants sur des questions sociopolitiques.

b. La presse et la bataille de la communication

Dans les sociétés démocratiques, la lutte politique s'effectue au niveau communicationnel considéré par certains théoriciens comme la guerre de quatrième génération¹³⁰. En effet, les médias et la presse écrite s'inscrivent dans une lutte perpétuelle dans le contrôle et l'accession au pouvoir. La presse camerounaise n'échappe pas à cette réalité, avec la présence des différentes tendances ainsi que la ligne éditoriale des journaux publics et privés qui entretiennent une « relation permanente de méfiance »¹³¹. La communication politique implémentée par la presse écrite est un enjeu de pouvoir et vise à influencer positivement ou négativement son image sur le champ politique. Il faut souligner que la scène politique est essentiellement compétitive qui met en jeu plusieurs acteurs politiques entraînant ainsi à ce qu'on appelle dans le cadre de cette étude « le choc de communication », c'est-à-dire la confrontation permanente de pertinence et de la véracité des sources de l'information politique dans le but de crédibiliser ou de discréditer un acteur socio-politique.

¹²⁸ C. Sengele Gueboguo, « Communications préventives du VIH/SIDA et homosexualité(s) en Afrique », mémoire de D.E.A en sociologie politique, Université de Yaoundé I, 2005, p.54.

¹²⁹ Essono, « La communication politique au Cameroun... », p.312.

¹³⁰ L. Teisseire, « Place et rôle des médias dans les conflits », *Revue internationale et stratégique*, N°78, Février, 2010, p.92.

¹³¹ Entretien avec H. Engolo épouse Mvondo, 37 ans, Journaliste principale, Yaoundé le 03/03/2020.

Les médias sont des outils de pouvoir car ils participent à la structuration et au recadrage des problèmes publics et socio-politiques. Dans la même perspective, la presse permet d'éveiller la conscience publique qui constitue l'essence politique des sociétés démocratiques modernes¹³². Considérés comme le quatrième pouvoir, la presse occupe aujourd'hui une place très importante aujourd'hui dans la pacification de la vie politique des Etats mais également dans la résolution pacifique des conflits. Les informations véhiculées par la presse écrite ont un rôle de légitimation ou de refus de l'opinion publique sur l'action publique. Autrement dit, la presse peut amener la population à adhérer à un projet ou non en fonction de la présentation des faits sur terrain qui peut impacter sur l'approbation ou non des populations sur un projet, une action ou un décret¹³³.

Dans le cadre de la résolution pacifique des conflits, la communication est indispensable car si elle est n'est pas bien menée par les acteurs, la situation conflictogène peut s'enliser tandis qu'une communication efficiente contribue à l'apaisement et au dialogue entre les différents protagonistes¹³⁴. C'est d'ailleurs dans cette perspective qu'il existe une communication de crise lorsqu'un différend oppose deux institutions, deux groupes ou deux idéologies. La gestion de l'information en temps de crise est très complexe c'est pour cette raison que l'on doit toujours élaborer un plan de communication pendant un conflit ou une crise¹³⁵.

En effet, avant, pendant et après la crise la communication occupe une place majeure dans la mesure où elle accélère le modelage des esprits. C'est dire en claire que la communication est au centre de la résolution pacifique des conflits. Pendant la crise ou le conflit, ce sont les médias qui peuvent éclaircir le nuage communicationnel des différents acteurs qui émettent des idées divergentes. Si les médias occupent ce rang ou ont de l'estime, c'est parce que ces derniers peuvent sensibiliser les masses par la publicisation, la normalisation des faits politiques. Si gouverner c'est faire croire comme le dit Hobbes, dans le domaine politique, les médias sont des instruments qui permettent de contrôler la pensée de l'opinion afin de prévenir et d'éviter le bouleversement de l'ordre sociopolitique et des institutions. Le pouvoir des médias est donc celui de captiver l'attention non seulement du

¹³² Zebaze, « Du traitement de l'information politique... », p.67.

¹³³ F. Chanvril, « Usages des médias et politique : une écologie des pratiques informationnelles », *Réseaux*, N°170, Juin, 2011, p.49.

¹³⁴ Entretien avec P. Ngouni, Documentaliste au MINCOM, 45 ans Yaoundé le 19/02/ 2020.

¹³⁵ Atenga, « La presse privée et le pouvoir... », p.5.

haut responsable de l'administration mais également du citoyen lambda qui voudrait maîtriser le fonctionnement des institutions.

Il faut souligner que la société politique doit élaborer des lois pour consolider la paix sociale. Dans le cadre de l'étude des médias au Cameroun, il est impérieux d'examiner le cadre juridique qui encadre ledit domaine¹³⁶. En effet, chaque domaine de la vie exige l'établissement et le respect des lois. Les lois constituent l'âme de l'Etat de droit, l'existence et le respect de ces lois doivent être le leit motiv de tout citoyen. C'est dans cette logique que Spinoza affirme que dans un Etat, le non-respect des lois est l'une des causes de l'instabilité et du chaos sociopolitique¹³⁷. Elle est à l'origine des antagonismes sociopolitiques, et peut provoquer les conflits politiques et fragiliser l'Etat. Dans la même perspective, Spinoza souligne que même si les lois sont justes, il est préférable pour un Etat de prévoir les sanctions pour éviter la disparition de l'Etat, « il est impérieux d'établir les institutions de telle sorte que tous, gouvernant ou gouvernés fassent qu'ils veuillent ou non ce qui importe au salut commun »¹³⁸.

III. La crédibilité des médias camerounais dans le traitement de l'information politique

Le décryptage de la scène politique met en relief une préoccupation sur la crédibilité de l'information politique. En effet, les médias pour exploiter l'information politique utilisent plusieurs sources pour avoir la véracité et l'authenticité de l'information¹³⁹.

1. Les sources de l'information politique

Le traitement de l'information politique dans les médias utilise les sources diverses et multiples. Il faut noter dans le contexte camerounais, les médias utilisent différents canaux pour obtenir les informations politiques.

a. Les sources formelles ou officielles de l'information politique

Pour traiter et diffuser l'information politique, les médias ont besoin de faire recours aux sources de l'information. Ces sources sont entre autres regroupées dans deux catégories qui sont les sources formelles ou officielles et les sources informelles.

¹³⁶ Cf. Chapitre 4 sur l'implication des médias et la pratique de la paix et de l'unité nationale.

¹³⁷ G. Mada Azaria, « Paix et démocratie chez Spinoza, Thèse de Doctorat Ph.D en sociologie morale et politique, Université de Yaoundé I, 2013, p.243.

¹³⁸ A. Mbome, « Spinoza et la question de la gouvernance », mémoire de DEA en philosophie, Université de Yaoundé I, 2002, p. 110.

¹³⁹ J. Charon, *Les médias et les sources : les limites du modèle de l'agenda-setting*, Université Laval, Québec, 1995, p.87.

En ce qui concerne les sources formelles ou officielles de l'information, il faut noter que les médias classiques ou traditionnelles utilisent ou font recours aux sources officielles pour crédibiliser les informations. En effet, les sources officielles sont diverses et multiples. Chaque Etat moderne met sur pied des structures pour mettre l'information à la disposition de la presse ou des médias. Au Cameroun, les sources officielles de l'information politiques sont entre autres : le journal officiel du Cameroun, les cellules de communications des différentes structures publiques et parapubliques, les médias publics tels que la *CRTV* et *Cameroon Tribune*, les membres du gouvernement. En ce qui concerne les médias publics, il faut souligner qu'ils constituent la principale source de l'information politique officielle car ils ont la possibilité de rencontrer facilement des personnalités qui sont des responsables des institutions politico-administratives et dans ce contexte, l'information politique peut être plus crédible. Dans cette lancée, la *CRTV* télé possède une émission intitulée « *Inside the presidency* » pour rendre visible les actions et les projets menés par la Présidence de la République, ce qui rend plus crédible certaines informations politiques ¹⁴⁰ issues des médias publics.

Dans la même lancée, l'information officielle est également rendue publique par les conférences de presse des différents ministères, du ministère de la communication, des diplomates et des ambassadeurs pour ne citer que ceux-là. Dans le cadre de la diplomatie internationale, le cadre d'échange des informations peut le plus souvent avoir un caractère confidentiel (information officieuse), compte tenu de l'importance ou de l'envergure de certains dossiers¹⁴¹. Mais en ce qui concerne le traitement, la collecte et la diffusion de l'information, les médias ne peuvent travailler qu'avec les sources ou les informations officielles (information officielle) car l'information officielle regorge des preuves et une certaine traçabilité dans son traitement et compte tenu de la complexité de l'information politique, il est donc plus prudent pour les médias et les analystes politiques de s'en tenir uniquement sur les informations officielles qui peuvent être vérifiées par tous¹⁴². Certaines personnes ont d'ailleurs affirmé qu'ils font plus confiance à l'information politique donnée par les médias officiels qui sont plus crédibles comme le souligne cet interviewé qui souligne en ces termes :

¹⁴⁰Frère, *Afrique Centrale, Médias...*, p. 206.

¹⁴¹ H. F. Bernard, « Stratégies étatiques face aux enjeux de l'information », *Revue internationale et stratégique*, N°78, Février, 2010, p.109.

¹⁴² Akamba, « Absence de communication spécifique ... », p.49.

je préfère consulter les informations politiques dans médias publics (Radio publique, Télévision publique, Presse publique...), pour des raisons telles que la fiabilité de l'information, la qualité des intervenants qui sont des spécialistes des différents sujets élaborés et qui permettent de mieux comprendre l'actualité et les faits politiques du Cameroun et du monde. Les médias officiels traitent l'information politique avec plus de recul et d'objectivité¹⁴³.

Autrement dit, de l'avis de plusieurs observateurs de la scène politique camerounaise et mondiale, l'information officielle est plus crédible pour décrypter objectivement les faits politiques. Cependant, il reste à souligner que les médias en utilisant les sources officielles n'hésitent jamais à privilégier la source informelle (archives privés, personnes de la société civile...)¹⁴⁴.

b. Les sources informelles de l'information politique

Dans le cadre du traitement de la collecte et de la diffusion de l'information politique. En effet, les sources informelles sont le plus souvent utilisées lorsque l'information officielle tarde à faire son apparition sur un fait politique majeur, dans l'optique du traitement de l'information, les médias, généralement dans le contexte camerounais, les médias privés entreprennent le plus souvent d'aller chercher l'information chez certains acteurs politiques qu'ils jugent importants et qui peuvent leur donner une information crédible. « Le problème avec les sources informelles ou officieuses réside dans leur subjectivité et leur partialité »¹⁴⁵ dans le traitement de l'information à cause de leur proximité avec le fait ou l'information, elles ne vont donc pas relayer l'information au niveau des médias telle qu'elle mais en fonction de leur interprétation et de leur profit car comme nous l'avons montré plus haut, l'information politique vise deux aspects, soit « apporter la crédibilité ou alors le discrédit d'un acteur politique dans la conquête ou la gestion du pouvoir »¹⁴⁶.

Il faut noter que la limite des sources informelles ou officieuses réside dans le fait que certains acteurs politiques peuvent induire les médias dans le traitement de l'information politique car ils n'évoquent que les points qui leur sont favorables en mettant de côté toutes informations qui mettraient en mal leur image et leur notoriété¹⁴⁷. C'est pour cette raison que la majorité des analystes politiques n'hésitent pas souvent à se poser une question permanente lorsqu'une information alimente les médias ou la presse écrite à savoir « Quelles sont les sources de votre information ? ». Cette question démontre le caractère sacré des sources de

¹⁴³ Entretien avec L. Mvogo, 63 ans, Communicateur, Yaoundé, le 04/02/2020.

¹⁴⁴ Lavenir, *Les médias et la démocratie...*, p.3.

¹⁴⁵ Entretien avec H. Wonga, 91 ans, Ancien correspondant de la radio Africa No 1 au Cameroun, Yaoundé, le 16/05/2019.

¹⁴⁶ Entretien avec D. Abena, 60 ans, Universitaire, Yaoundé le 04/04/2020.

¹⁴⁷ Dibamou, *Cameroun 2018 : quel choix...*, p.11.

l'information dans la vie politique des Etats. Il faut noter que la source, tout comme la ligne éditoriale sont des indices non négligeables dans le traitement des informations politiques¹⁴⁸.

Dans cette logique, un opposant donnera difficilement une information ou un avis favorable à l'endroit des institutions ou de ceux qui l'incarnent. Même si la loi autorise les médias à protéger les sources de l'information¹⁴⁹, il faut noter que les sources informelles ou officieuses peuvent induire gravement les médias dans la désinformation comme nous venons de le souligner. Dans la même perspective, l'insuffisance des sources officieuses réside dans leur manque de mise en question, l'observation de certains titres de la presse écrite sont tirés de la rumeur ce qui constitue un grand handicap pour le traitement de l'information¹⁵⁰.

L'usage des sources informelles de l'information politique par les médias camerounais vient mettre à jour le manque de moyen qui accable l'environnement médiatique camerounais, car contrairement aux pays du nord qui disposent des agences presse et des correspondants à travers le monde pour avoir la source d'une information d'un fait qui se déroule au-delà des frontières¹⁵¹, la plupart des médias camerounais n'ont pas de correspondants dans plus de trois pays étrangers, ce qui limite l'authenticité de l'information car étant souvent obligés de consulter les sources de seconde main. Examiner les sources de l'information dans le contexte camerounais revient à étudier également la stratégie que ces médias mettent en place pour assurer les différentes missions qui leurs sont assignées¹⁵².

2. Médias et stratégie politique

Avant d'étudier les différentes stratégies des médias camerounais sur le champ politique, il est judicieux d'examiner la notion de stratégie afin de bien cerner son implication sur le jeu politique au Cameroun.

a. Médias et géopolitique

Les médias à l'instar d'une armée élaborent des techniques bien spécifiques dans le domaine politique. En effet, les différentes techniques visent à un processus de « fidélisation

¹⁴⁸ Fourgier, « La bataille de l'information internationale... », p.60.

¹⁴⁹ H. F. Bernard, « Stratégies étatiques face aux enjeux de l'information », *Revue internationale et stratégique*, N°78, Février, 2010, p.110.

¹⁵⁰ J. Gonnet, *Education et médias*, que sais-je ?, Paris, Puf, 1997, p.78.

¹⁵¹ Entretien avec C. Kornelius, 65 ans, Homme politique, Yaoundé le 15 février 2020.

¹⁵² Mbome, « Spinoza et la question de la gouvernance... », p.97.

de l'action politique »¹⁵³. Pour mettre la stratégie politique en application, les médias adoptent un plan bien précis à cet effet. Le plan est un programme de mise en œuvre d'une stratégie ou d'une tactique. Il permet de passer du niveau conceptuel à celui de l'action. Il précise son horizon temporel et est assorti d'un budget. Dans le cadre de la communication politique, les acteurs politiques allouent le souvent des budgets pour leur campagne politique. Le paradigme stratégique est donc accompagné des ressources dans les données du problème. En effet, une bonne stratégie nécessite des moyens financiers, matériels et humains. En outre, l'une des stratégies des médias sur le champ politique consiste à mettre au-devant de la scène politique certains acteurs politiques afin de susciter la sollicitation d'un groupe plus large¹⁵⁴. Il faut noter que les médias dans le cadre de la communication politique, exercent une pression permanente sur la politique. La stratégie est un ensemble d'actions coordonnées, d'opérations habiles, de manœuvres en vue d'atteindre un but précis¹⁵⁵.

Elle concerne divers domaines tels que l'art militaire, la psychologie, la politique, la communication, la diplomatie, et bien d'autres encore. Dans son approche économique, elle est l'ensemble des méthodes qui maximisent dans un univers conflictuel ou concurrentiel c'est dire face à un rival, un opposant, un adversaire, un concurrent ou un ennemi, ou encore les chances d'atteindre un objectif donné malgré les actions de l'autre. Elle se distingue de la tactique, en ce sens qu'elle concerne des objectifs à court terme tel que la victoire dans une bataille.

Dans le jeu politique, la stratégie est toute aussi importante au niveau de la communication car elle permet de remporter une campagne politique à long et à court terme. Il faut noter que les médias occupent une place indéniable dans la stratégie diplomatique et politique interne et internationale des Etats. Pour satisfaire l'opinion publique nationale et internationale, l'Etat est obligé faire recours aux médias pour éviter la désinformation et la propagation des fausses rumeurs et des *Fakes News*¹⁵⁶. Dans le contexte camerounais, la

¹⁵³Le processus de fidélisation vise faire en sorte que les médias soient indispensables dans la scène politique. Dans cette optique, les médias adoptent une attitude qui vise à imposer un agenda politique que le politique finira par adopter malgré la réticence de ces derniers (politiques).

¹⁵⁴ F. Chindji-Koulevu, *La philosophie de l'information en Afrique noire*, Yaoundé, Editions Saagraph, 2006, p.78.

¹⁵⁵ D. Bougnoux, *Introduction aux sciences de la communication*, Paris, La Découverte, 1998, p.76.

¹⁵⁶ B. Armand, « Les médias, un instrument de diplomatie publique », *Revue internationale et stratégique*, N°78, Février, 2010, p.120.

stratégie des médias publics consistent à organiser des conférences de presse où les hommes et femmes de médias posent des questions aux membres du gouvernement¹⁵⁷.

Dans la même perspective, stratégie consiste en la définition d'actions cohérentes intervenant selon une logique séquentielle pour réaliser ou pour atteindre un ou des objectifs¹⁵⁸. Elle se traduit ensuite, au niveau opérationnel en plans d'actions par domaines et par périodes, y compris éventuelle des plans alternatif utilisables en cas d'événements changeant fortement la situation, en matière de communication les médias élaborent des techniques qui peuvent booster l'activité politique¹⁵⁹. Un fait est observé chez la majorité des hommes politiques à savoir, dérouler leur programme politique par le canal des médias. Les médias sont devenus des véritables stratèges politiques au Cameroun car plus on apparait dans les médias, plus sa cote de popularité augmente.

Il faut également observer que les hommes politiques qui passent sur les plateaux de télévision semblent être plus crédibles car l'opinion publique pense que la télévision ou la radio invitent des personnes qui ont de la matière et qui sont « qualifiées » pour exercer et contrôler le pouvoir politique¹⁶⁰. La majorité des personnes rencontrées sur le terrain pensent que les hommes politiques qui passent dans les médias présentent les capacités politiques suffisantes pour occuper les postes de responsabilités politiques. La stratégie dans le domaine des médias consiste à faire de la communication un outil de persuasion et de dissuasion dans le jeu politique. En effet, les médias n'exercent pas leur influence sur la scène politique de manière hasardeuse, ils mettent en œuvre des tactiques et des techniques particulières visant à impacter et à influencer l'activité politique.

b. La stratégie de contre-information

Dans la communication politique, les médias élaborent plusieurs techniques qui visent à solliciter l'intervention des médias dans le processus de crédibilisation de l'information politique. En effet, lorsqu'une information politique n'est pas encore officielle, les médias effectuent le plus souvent certains reportages à la télévision ou dans la presse écrite qui visent à susciter la réaction des pouvoirs publics qui finissent le plus souvent par apporter une version contradictoire en vue de clarifier l'information véhiculée généralement par les médias

¹⁵⁷ P. A. Ndtoungou, « Analyser la crédibilité des journalistes au Cameroun : question théorique et problèmes méthodologiques », mémoire de DEA en sociologie politique, Université de Yaoundé I, 2005, p.140.

¹⁵⁸ Entretien avec C. Kornelius, 65 ans, Homme politique, Yaoundé le 15 février 2020.

¹⁵⁹ Taiki Mbouli, « L'art de gouverner chez Nicolas Machiavel et ses implications aujourd'hui », mémoire de master en philosophie politique, Université de Yaoundé I, 2016, p.22.

¹⁶⁰ Friedrich Ebert Stiftung, Rapport du baromètre des médias Africains en 2014 : cas du Cameroun, p.26.

privés. Il faut noter ici que le but de la stratégie « contre-information » vise à susciter l'intervention ou le point de vue des autorités politico-administratives¹⁶¹. Les médias visent à intéresser les populations, en leur apportant des réponses aux différentes préoccupations qui sont généralement d'ordre politique, économique pour ne citer que ceux-là¹⁶².

En dehors de la mission d'information, les médias reflètent également l'opinion publique et c'est pour cette raison que les hommes politiques s'en inspirent pour bâtir les thématiques de leur campagne politique¹⁶³. Dans la même logique, les médias ont un rôle de surveillant politique dans la mesure où ils ont une vision critique et dénonciatrice des affaires publiques et politiques, obligeants parfois les acteurs politiques à agir différemment. L'agenda politique des médias influence sur les décisions politiques.

Au Cameroun, la majorité des hommes politiques utilisent les médias pour augmenter leur cote de popularité et leur visibilité politique. La contre information vise à rétablir la véracité de l'information dans la communication politique, compte tenu de la diversité des moyens de communications qui existent. La contre information est une technique utilisée par les structures étatiques par le biais des conférences de presse, ici il est question de répondre à quelques préoccupations des médias à travers un échange de question-réponse afin de dissiper les doutes et les malentendus dans le traitement de l'information¹⁶⁴. Il faut également souligner que les spécialistes et autres hommes politiques qui côtoient les médias sont souvent tentés de falsifier volontairement l'information afin de convaincre l'opinion publique. C'est ce que Pascal Boniface appelle « le mentir vrai », c'est-à-dire la faculté que certains hommes de médias utilisent les canaux médiatiques pour falsifier volontairement les informations pour leurs intérêts personnels¹⁶⁵. La problématique majeure du traitement des faits sociopolitiques par les médias réside dans le traitement objectif et impartial des activités du jeu politique¹⁶⁶.

En effet, les acteurs politiques qui interviennent dans les médias élaborent des stratégies argumentatives qui visent à pousser les téléspectateurs à rallier leur camp. La multiplication des médias privés permet aux hommes politiques de mieux s'émouvoir sur la scène politique, où ils peuvent directement rivaliser les acteurs de la majorité présidentielle comme le souligne cet auteur : « La fin du monopole et l'arrivée des télévisions privées n'ont

¹⁶¹ Entretien avec B. Ekouli, 49 ans, Correspondant de reporter sans frontière, Yaoundé, le 03/01/2021.

¹⁶² Bougnoux, *Introduction aux sciences...*, p.87.

¹⁶³ Fougier (*Dir*), *Les médias peuvent-ils changer ?...*, p.76.

¹⁶⁴ Eoné Tjadé, *Radios, publics, et pouvoirs...*, p.47.

¹⁶⁵ B. Pascal, *Les intellectuels faussaires le triomphe médiatique des experts en mensonge*, Paris, Jean-Claude Gawsewichtch Editeur, 2011, p.8.

¹⁶⁶ *Ibid*, p.43.

pas seulement eu des conséquences directes sur les parts de marché et l'audience des télévisions nationales ¹⁶⁷ ». Les médias publics ont pour principales caractéristiques l'indépendance et l'accès équitable à toutes les couches de la population comme le souligne le Conseil Mondial de la Radiotélévision publique (CRMTV). Dans un environnement politique marqué par une diversité d'opinion politique, les médias publics en général et la télévision publique en particulier doit exercer en dehors de toute pression politique. Les médias produisent des images qui constituent la base même de la communication politique ¹⁶⁸.

c. Image et communication politique

Les médias impactent sur la vie politique au Cameroun dans la mesure où ils travaillent dans la revalorisation de l'image des acteurs politiques publics. Dans la communication politique moderne l'image constitue une forme de communication politique dans les Etats modernes. Il faut souligner que l'affichage est un média très ancien, l'affichage est un procédé qui consiste à transmettre un message à un ou des messages politiques à un public cible dans la perspective de provoquer chez ces derniers une adhésion sans faille et populaire ¹⁶⁹. En ce qui concerne la communication par affichage, il existe plusieurs types d'affichages qui sont entre autres : l'affichage mural, l'affichage transport ou mobile, l'affichage lumineux, l'affichage lumineux, l'affichage parking, l'affichage routier, l'affichage rural, l'affichage sauvage, l'affiche urbain, l'affichage vitrine ¹⁷⁰. L'affichage mural est celui dont le mur est utilisé comme support dans la communication politique, au Cameroun ce type de communication abonde beaucoup plus en période de campagne électorale où les affiches des différents acteurs politiques sont présents sur les murs généralement des domiciles privés et parfois des édifices publics, on observe ce type de communication le plus souvent dans les zones urbaines telles que Yaoundé, Douala pour ne citer que ces deux villes.

Le cadre juridique prévoit que l'annonceur dispose d'une autorisation du régisseur en versant une redevance à la mairie représentant les taxes de la publicité (c'est ce que nous appelons publicisation ¹⁷¹ politique dans le cadre de ce travail), l'affichage transport ou mobile est celui qui utilise les véhicules des particuliers ou alors des agences de voyages pour mener

¹⁶⁷E. Mbede Bala , « L'identité de la télévision publique en Afrique : le cas de la CRTV (Cameroun) et RTS1(Sénégal) », Thèse de doctorat Ph.D en information et communication, Université Lumière –Lyon 2, Octobre 2006, p.59.

¹⁶⁸ Mekassi Etogo, « La dynamique institutionnelle au Cameroun.... », p.147.

¹⁶⁹ Il faut préciser ici que l'affichage est étudié dans le cadre de la publicité politique visant à booster la visibilité politique d'un acteur politique, d'une idéologie, etc...

¹⁷⁰ P. L. Mouandjo, P. Mbianba, *Théorie et pratique de la communication*, Paris, L'Harmattan, 2010, pp.576-579.

¹⁷¹Cf. Chapitre I qui développe clairement cette notion dans la compétition et le jeu politique.

des campagnes publicitaires au profit de certains acteurs politiques pendant la période électorale, dans ce cas il faut avoir l'aval des autorités ou des responsables de l'agence, la réglementation prévoit en ce qui concerne les autobus les dimensions suivantes : flanc gauche (274,68 cm), le flanc droit (192,68), arrière ou « cul de bus » (99,62 cm), oriflammes à l'intérieur du véhicule (39,62cm)¹⁷², l'affichage lumineux consiste à alimenter les affiches publicitaires d'ampoule afin que le message puisse être perceptible même dans la nuit, l'affichage routier se matérialise par la présence des plaques qui portent des messages précis, ce mode d'affichage est réglementé par le ministère de l'urbanisme et de l'habitat qui bénéficie des redevances allouées à cet effet.

L'affichage rural se caractérise par la présence en zone rurale des plaques de certains acteurs politiques pour impacter l'opinion des populations rurales. Sur le plan de l'image publique, les médias publics sont pour obligation de redorer l'image des politiques publiques car la diplomatie publique dépend fortement de l'image que les médias véhiculent des politiques publiques. Autrement dit, il faut noter que le domaine de la communication politique intègre la politique étrangère du Cameroun dans la mesure où les médias s'inscrivent dans une politique de revalorisation du pouvoir vis à vis de l'opinion publique nationale et internationale comme le constate J. Fame Ndong,

Les médias d'Etats ont pour obligation de sauvegarder les intérêts supérieurs de la Nation et de la puissance publique aux plans politiques, diplomatiques, administratifs, économiques, social et culturel, sans déroger aux sacro-saints principes déontologiques et éthiques de la profession de jour. Le Président de la République prescrit, dans son instruction générale sur l'organisation du travail gouvernemental, une information permanente et efficiente du public¹⁷³.

Autrement dit, les médias peuvent impacter dans politique étrangère d'un Etat d'où la nécessité permanente de veiller sur le respect de l'éthique et la déontologie du métier de journaliste. Il faut souligner que les médias peuvent participer à la manipulation de l'opinion lorsqu'ils choisissent de traiter l'actualité socio-politique selon leur idéologie et sensibilité politique en laissant de côté l'objectivité dans le traitement de l'information¹⁷⁴. En réalité, la ligne éditoriale d'un médium est fille de l'idéologie politique de son créateur. Les acteurs politiques exercent une pression sur l'opinion publique et sur l'électorat à cause de la publicisation ¹⁷⁵de la scène politique qui vise à mettre en avant les actions des politiques pendant les campagnes électorales, c'est ce que Gérôme Clément appelle la

¹⁷² Mouandjo et Mbianba, *Théorie et pratique...*, pp.576-579.

¹⁷³ Fame Ndong, *Médias et enjeux des pouvoirs...*, p.306.

¹⁷⁴ L. Nono Njeupang, « Les radios communautaires au Cameroun », Thèse de Doctorat en sciences de l'information et de la communication, Université Panthéon-Assas, Paris II, 2012, p.213.

¹⁷⁵ O. P. Zappa, « Communication politique et réseaux socio numériques : le cas de myBarackObama.com », mémoire de maîtrise en communication, Montréal, Université du Québec, 2012, p.92.

« *peoplelisation* » des hommes politiques, c'est-à-dire la faculté que les médias ont de propulser une personne sur la scène politique¹⁷⁶.

La stratégie de communication en image est un aspect fondamental dans le jeu politique, comme nous l'avons noté plus haut, l'affichage est un média qui possède de nombreux avantages qui sont entre autres sa facilité dans la communication avec des images et des messages clairs. Pendant la période électorale au Cameroun, l'affichage est souvent accompagné de slogan politique. Cependant, l'insuffisance de ce support de communication réside dans le fait qu'il ne permet pas aux acteurs politiques de développer un argumentaire pour leur programme politique.

Dans les pays du nord, la plupart des acteurs politiques disposent d'une équipe chargée de la communication et des relations avec les médias. Au Cameroun, l'activité de communication des acteurs politiques n'est pas encore assez structurée même si on peut noter quelques acteurs politiques disposent d'une équipe de communication ainsi que des supports de communication interne tels que les télévisions ou des organes de presse écrite¹⁷⁷. L'image dans la communication politique vise plusieurs actions à savoir l'adhésion, la légitimité et l'efficacité des acteurs politiques. Le stratège en image dans la communication politique doit savoir utiliser les résultats des sondages et des enquêtes pour augmenter la visibilité d'un acteur politique. Si la place des médias sur la scène politique fait l'unanimité entre les acteurs politiques, il faut dire que l'utilisation de l'image dans la communication politique au Cameroun prend de plus en plus de l'ampleur avec la montée en puissance des NTIC¹⁷⁸ dans la nouvelle communication politique moderne. Il faut souligner que les médias occupent la plus grande partie de la communication à travers la multiplication des supports technologiques comme le souligne D. Mbezele Anya,

Depuis le 1^{er} janvier 2000, l'humanité est entrée dans un siècle, le premier du troisième millénaire des temps modernes. Déjà, cette nouvelle ère est qualifiée par anticipation de siècle de la communication. Depuis quelques années et en préparation à cette entrée dans le XX^e siècle, les activités de communication avec les moyens techniques et technologiques y afférents connaissent à n'en point douter, un essor sans pareil. En outre, il est à prévoir que les habitudes de consommation de l'information pourront varier. Les distances qui créent quelques disparités

¹⁷⁶ E. R. Wode, « Les médias centrafricains et les pouvoirs publics : évolution historique », Thèse de Doctorat en sciences de l'information et de la communication, ESSTIC, Université de Yaoundé II, 2010, p.176.

¹⁷⁷ Dans le cadre du Cameroun, la communication politique structurée au tour des partis politiques est animée par la presse cybernétique telle que le SDF(www.sdfparty.org), RDPC(www.rdpc.cm), UDC(www.udc.org), UNDP (www.undp-party-cameroon.org), UNDP (www.undpfrance.free.fr) (section France). En ce qui concerne la presse écrite se signale par les organes tels que : UPC « *La voix du Cameroun* », RDPC (*L'Action*), SDF (*The chronicle*), presque chaque acteur politique dispose également d'une page sur les médias sociaux où il peut directement communiquer avec les internautes.

¹⁷⁸ Menye, *Comprendre la démocratie au Cameroun...*, p.49.

dans la production et la diffusion des nouvelles auront considérablement diminué. Cette mondialisation atteindra sûrement son point culminant au XX^e siècle¹⁷⁹.

La communication politique repose sur plusieurs types de supports à l'instar des images, qui impactent directement l'opinion publique. En effet, dans plusieurs pays du nord on constate que les acteurs politiques s'appuient sur la communication à travers les affiches (banderoles, affichage par l'impression sur des habits qui prolifèrent pendant les campagnes électorales).

d. Compétition médiatique en période électorale et communication persuasive

La communication persuasive s'inscrit en droite ligne avec le rôle des médias qui consistent à s'implanter dans le jeu politique comme étant des outils indispensables de la communication politique. Les médias ont cessé d'être des simples observateurs de la scène politique pour devenir des principaux acteurs du champ politique en allant jusqu'à influencer l'agenda politique. La prise de conscience de l'impact des médias sur la politique est de plus perceptible aujourd'hui du fait de leur influence sur les acteurs politiques¹⁸⁰. En période électorale, le cadre juridique camerounais prévoit un équilibre dans le traitement et la diffusion de l'information politique. Ainsi, en ce qui concerne la propagande électorale, l'article 9 indique que les émissions d'expression directe des partis politiques représentés à l'assemblée nationale sont suspendues pendant la durée de la campagne précédant une élection ou un référendum. Les émissions à caractère politique sont suspendues pendant la durée de la campagne électorale. En outre, pendant cette période, tous les candidats sont suspendus de toutes les émissions autres que celles prévues dans le cadre de la campagne électorale en obéissant à un traitement impartial du débat. Les collaborateurs du service public de la communication audiovisuelle, candidats à une élection doivent, dans l'exercice de leurs fonctions, s'abstenir de paraître à l'écran, de s'exprimer sur les ondes, ou de figurer au générique d'une émission pendant la durée de la campagne électorale et jusqu'à la fin du scrutin¹⁸¹. En outre, le CNC a le droit de suspendre les émissions à caractère politique pendant la durée de toute campagne électorale jusqu'à la fin du scrutin. L'interdiction de ces émissions concerne également les médias privés¹⁸².

¹⁷⁹ A. D. Mbezele Anya, « Le fonctionnement d'une agence de presse nationale : Camnews », mémoire en vue de l'obtention du diplôme des sciences et techniques de l'information, ESSTIC, Université de Yaoundé II, 2000, p.13.

¹⁸⁰ Zappa, « Communication politique et réseaux... », p.80.

¹⁸¹ Décret n°92/030 du 13 février 1992 fixant les modalités d'accès des partis politiques aux médias audiovisuels du service public de la communication.

¹⁸² Décret n° 91/287 du 21 juin 1991 portant organisation et fonctionnement du conseil national de la communication.

Dans la perspective de la communication persuasive, deux paramètres sont à étudier à savoir la technique uni-directionnelle et bi-directionnelle. En effet, les médias implémentent l'usage du discours pour persuader¹⁸³. Autrement dit, on parle pour que celui à qui on s'adresse partage notre point de vue et fasse ce que nous envisageons qu'il fasse, tel est le cas du discours judiciaire qui vise à convaincre et à gagner le procès. Les médias et les acteurs politiques utilisent ainsi l'art de la rhétorique pour convaincre l'opinion publique. Les acteurs politiques se servent du pouvoir des médias pour construire des discours persuasifs comme le souligne cet auteur :

La presse écrite est l'un des moyens privilégiés de la communication politique. Par sa diffusion de masse, elle touche des milliers de personnes. Elle rend ainsi d'énormes services aux gouvernants et aux gouvernés de par ses fonctions. De quatre grandes fonctions de la presse : La presse informationnelle, la fonction psychothérapeutique, la fonction thérapeutique, la fonction de divertissement. La fonction informative stipule que non seulement la transmission, l'explication et le commentaire des nouvelles de la grande et de la petite actualité¹⁸⁴.

Autrement dit, ce sont les médias et les acteurs politiques qui utilisent de plus en plus l'art oratoire pour convaincre les citoyens. Certains penseurs à l'instar d'Aristote, Quintilien ou Cicéron sont venus apporter un sens nouveau dans les principes de la rhétorique¹⁸⁵. De nos jours, le discours implémenté par les médias et le politique ne s'inscrit plus uniquement sur la publicisation mais pour répondre et résoudre les problèmes qui minent la société. Ces problèmes peuvent être sociopolitiques, sécuritaires ou humanitaires¹⁸⁶. En outre, il faut souligner que la communication est tributaire dépend des époques, du contexte, des outils et des interlocuteurs. Les médias sont ainsi considérés comme des outils de persuasions et le politique ne peut dire le contraire. Les travaux des historiens, des sociologues, des politologues, des politistes et bien d'autres chercheurs montrent que les médias sont devenus des armes de communication massives¹⁸⁷.

Par ailleurs, les techniques unidirectionnelles sont caractérisées par le fait que la communication ne donne pas l'occasion au récepteur d'émettre son point de vue sur un problème ou un fait politique donné. Ici, le récepteur ne peut donc pas directement échanger avec l'émetteur. La communication unidirectionnelle dans le champ politique se matérialise

¹⁸³ Pondi (*Dir*), *Citoyenneté et pouvoir politique...*, p.89.

¹⁸⁴ Essono, « La communication politique... », p. 28.

¹⁸⁵ D. Ichbiah, *Relations presse et communication*, Pologne, Editions Village Mondial, 2015, p.46.

¹⁸⁶ Entretien anonyme avec un fonctionnaire de police retraité, 70 au quartier Biyemassi à Yaoundé le 9/03/2020.

¹⁸⁷ F. Ossama, *Les nouvelles technologies de l'information enjeux pour l'Afrique subsaharienne*, Paris, L'Harmattan, 2001, p.123.

par la présence des canaux médiatiques tels que : les affiches, les écrans publicitaires, les effigies, et bien d'autres encore¹⁸⁸.

Cependant, il existe une autre technique de communication politique à savoir celle dite bi-directionnelle. En effet, la technique bi-directionnelle permet au récepteur du message politique d'exprimer ses attentes la communication ici est interactive c'est-à-dire que les médias élaborent un cadre où les différents acteurs peuvent échanger directement lors des débats contradictoires télévisés ou radiodiffusés où les auditeurs et les téléspectateurs. Dans ce contexte, la communication bi-directionnelle vise à transformer le discours politique dans son efficacité. Il faut noter que la communication politique implique directement le savoir oratoire pour rendre son discours convaincant car un homme politique doit non seulement maîtriser les stratégies et la ruse politique, mais aussi l'art oratoire qui est un élément incontournable dans la communication politique.

La communication dans les médias audiovisuels et numériques permet ainsi aux acteurs politiques d'inter agir avec les populations. Les populations peuvent directement envoyer leurs doléances lors des débats et même sur les médias sociaux. Plusieurs acteurs ont marqué leur préférence aux médias sociaux dans le processus du contrôle de l'action politique : « j'utilise beaucoup plus les médias sociaux non seulement pour m'informer mais aussi donner mon avis sur la gestion des affaires publiques »¹⁸⁹. Dans le cadre de la communication persuasive, les outils tels qu'internet impactent le déroulement de la vie politique à cause de leur extrême rapidité dans la circulation de l'information politique¹⁹⁰. Il faut souligner que le web est aujourd'hui un support indispensable pour la mobilisation des masses et la mondialisation politique.

Dans le contexte de la communication politique, les différents types de médias présentent des avantages et des insuffisances résumées dans le tableau suivant :

Tableau 8: Avantages et insuffisances des différents types de médias dans la communication politique

Types de médias	Avantages	Inconvénients
Télévision	-Facilite la transmission de l'information -Le public du fait de la présence des	-La retransmission en direct d'une émission est coûteuse -L'accès difficile surtout en milieu rural

¹⁸⁸ P. Robinet, *La presse quotidienne*, France, Flammarion, 1999, p.73.

¹⁸⁹ Entretien réalisé avec L. Dzuno Wafo, 43 ans, Journaliste au MINCOM, Yaoundé le 04/03/2020.

¹⁹⁰ Kayser, *Medias et journalisme...*, p .38.

	images assimile mieux l'information politique, ayant l'impression de vivre la scène en direct	
Radio	-Accès facile pour les couches défavorisées -Moins coûteux pour la réalisation et la diffusion	-Impact moins visible dans la communication politique
Affichage	-Facilité dans le transport des supports (banderole et gadgets)	-Difficile dénotation du message politique pour des personnes analphabètes
Presse écrite	-Couverture de plusieurs événements dans une parution	-Probable manipulation de l'information politique
NTIC(Nouvelle Technologie et de l'Information et de la communication)	-Accès rapide à l'information politique -Une grande liberté dans la diffusion de l'information politique	-Un risque très élevé de désinformation -Manque ou absence de sources dans la publication des informations politiques

Source : Tableau réalisé par nous à partir des enquêtes sur le terrain.

Au regard de ce qui précède, chaque média dans le cadre de la communication politique recèle ses avantages et ses insuffisances.

Dans le même ordre d'idées, internet booste la planétarisation du jeu politique au Cameroun. On peut souligner que la planétarisation consiste ici à donner la parole aux acteurs politiques qui sont hors du territoire national de participer activement au débat politique¹⁹¹.

e. L'implication des médias sociaux et du web dans la vie politique au Cameroun

La communication moderne ne peut s'en passer des outils tels que les médias sociaux. En effet, les médias sociaux. Le développement des technologies permettant de faciliter la communication et de relier les personnes entre elles. Les médias sociaux sont incontournables aujourd'hui dans la mesure où ils permettent à l'accélération et l'accentuation de la mondialisation et de la vie socio-politique. L'on peut noter que les premiers cybercafés au Cameroun connaissent le jour en 2000, en dehors des cybers les promoteurs du net ont mis

¹⁹¹ Abena Bella, « Discours politique... », p.34.

sur pied des points d'accès qui sont de véritables portes à la grande toile¹⁹². C'est en mars 1997 que le premier nœud a été installé à Yaoundé par la société des télécommunications du Cameroun (Intelcam) transformée en Camtel (*Cameroon Télécommunications*) Yaoundé I d'être connecté dès août 1997, par liaison spécialisée 64 Kps en intégrant les ressources du réseau internet¹⁹³.

Le pouvoir du web permet aux politiques et à l'opinion publique de contrôler et d'accéder rapidement à l'information politique et de revitaliser la scène politique des Etats. Les médias sociaux viennent donc déclasser les médias traditionnels et classiques (Télévision, Radio....) dans le champ politique à cause de leur rapidité¹⁹⁴ dans la divulgation des informations, c'est pour cette raison que plusieurs enquêtés marquent leur préférence de s'informer sur les médias sociaux qui sont plus « libres » et « autonome » au niveau du traitement. Dans la même logique, les médias s'illustrent par leur capacité à imposer leur agenda sur la scène nationale et internationale. Les événements tels que les attentats du 11 septembre 2001, le tsunami en Asie du Sud-Est en 2004, la guerre en Iraq en 2003, ou encore les révolutions arabes de 2010 à 2014, sont tous des événements qui nous ont donné une certaine impression d'être face à un même et seul écran à travers le monde¹⁹⁵.

Les médias permettent ainsi d'accélérer l'internationalisation des faits sociopolitiques d'une région à une autre à travers le monde. L'homogénéisation des contenus est la tendance la plus importante des médias internationaux. Cependant, il reste important de souligner que les médias peuvent évoquer les mêmes thématiques mais avec les orientations différentes¹⁹⁶. Dans le contexte camerounais, plusieurs séminaires ont été organisés pour planifier l'organisation dans le domaine des médias notamment l'organisation du Forum National de la Communication qui s'est tenu en 2012 pour discuter des différentes modalités de ce métier et ainsi que tous les acteurs du domaine des médias.

Par ailleurs, les experts des médias et les agents gouvernementaux ainsi que les organisations de la société civile considèrent le FNC (Forum National de la Communication)

¹⁹² M. Tjadé Eone, *Démonopolisation, Libéralisation et Liberté de communication au Cameroun : Avancées et recules*, Paris, L'Harmattan, 2001, p.85.

¹⁹³ *Ibid*, pp.85-87.

¹⁹⁴ Essono, « La communication politique au Cameroun... », p.213.

¹⁹⁵ A. C. Dominique, « Le retour des pieuvres médiatiques », *Le Monde Diplomatique*, N°784, Juillet, 2019, p.16.

¹⁹⁶ T. Ouchicha, « Les médias comme soft power. La part géopolitique dans les chaînes d'informations internationales : étude comparative entre le canal arabophone de France 24s et Al Jazeera », Thèse de Doctorat en Sciences de l'information de la communication, Montpellier III, Université Paul Valéry, 2016, p.11.

comme une véritable opportunité pour baliser le terrain des médias Camerounais¹⁹⁷. L'étude sur les médias permet également d'examiner l'influence des médias sociaux dans la communication politique car les partis politiques font appel aux nouvelles technologies pour fidéliser et convaincre comme le souligne Zappa :

L'essor généralisé et la forte pénétration des technologies numériques interpellent aujourd'hui, les penseurs de la communication politique, à plus forte raison lorsque ces technologies s'insèrent dans le processus de politisation et de socialisation politique. Des sites de partage d'information aux réseaux socio numériques en passant par les métavers et les blogues, internet est un espace kaléidoscopique devenu le *locus* des nouvelles formes d'engagement politique du citoyen et de nouveaux processus de modélisation de l'espace public¹⁹⁸.

Autrement dit, les médias sociaux à cause de leur rapidité et leur fluidité sont désormais les outils les plus utilisés par les acteurs politiques modernes. Dans cette optique, la majorité des acteurs politiques au Cameroun dispose d'un compte sur les médias sociaux. Dans la communication politique moderne, les médias socio numériques sont actuellement les plus influents même si les fausses informations peuvent facilement tromper la vigilance de l'opinion publique. La problématique des médias socio numériques reste la désinformation qui mine ces derniers. Soulignons que la désinformation est devenue un véritable handicap dans la communication politique aujourd'hui dans la mesure où les populations sont parfois embrouillées par les nombreux messages qui circulent dans ces canaux médiatiques sans avoir une possibilité fiable souvent de vérifier l'information à la source.

Cette cacophonie dans la circulation de l'information politique tend à discréditer ces médias socio numériques aujourd'hui pour une bonne partie de la population. Dans cette perspective, les journalistes doivent bien vérifier les informations qui sont issues des réseaux sociaux pour éviter la désinformation. En plus, les journalistes doivent éviter de relayer toutes les informations qu'ils prennent dans les réseaux sociaux sans opérer véritablement à un recoupage judicieux des sources¹⁹⁹.

Il faut également dire que les médias sociaux sont plus exposés à la manipulation et à la corruption de la part de certains acteurs socio-politiques véreux. Le développement de ce comportement peut être cerné avec satisfaction par les médias, dans la mesure où l'opinion publique aura un penchant plus sensible à l'endroit de la bonne information²⁰⁰. La conception de l'information dans les médias sociaux n'est pas la même que celle des médias classiques

¹⁹⁷ Konate, *Le discours de la baule...*, p.131.

¹⁹⁸ P. O. Zappa, « Communication politique et réseaux siconumériques : le cas de myBarackObama.Com », Mémoire de maîtrise en communication, Montréal, Université du Québec, 2012, p.1.

¹⁹⁹ Amougou Akoa, « Mass-médias et monde... », p.76.

²⁰⁰ Unesco, *Fake news & désinformation*, Paris, Fondation Hirondelle, 2019, p.16.

ou traditionnels. En effet, la rapidité dans la circulation de l'information est un motif qui permet à ces derniers d'informer une bonne frange de l'opinion publique²⁰¹.

Ici, l'information ne passe pas forcément par la vérification des sources, ou la remise en question des informateurs. Pour diffuser la bonne information crédible, le journaliste doit procéder par le questionnement ou la remise en question de la provenance de l'information de l'information, la source de l'information, la date de publication de l'information, la localisation et le canal de diffusion de l'information. Dans cette logique, la vérification d'une information doit toujours permettre à son auteur d'aller chercher les preuves qui consolident son information. Internet représente aujourd'hui une source d'information extrêmement sollicitée. Il faut minutieusement triller les informations qu'on peut trouver sur internet car certains sites peuvent avoir des informations erronées²⁰².

Dans ce cas, le journaliste est appelé à confronter les sources pour vérifier l'exactitude des faits. La désinformation est plus rapide sur les médias sociaux à cause du manque de recoupage dans le processus de collecte, de traitement et de diffusion de l'information. Un phénomène est généralement observé dans les médias sociaux, celui du partage de l'information par des internautes. Ainsi, la fausse information peut facilement atteindre des centaines de personnes à la seconde et ces derniers penseront que cette information partagée est authentique puisque plusieurs personnes l'ont partagé. C'est pour cette raison qu'internet mérite d'être mieux régulé par les Etats car, une fausse information partagée au sein de l'opinion publique peut facilement occasionner du désordre²⁰³.

En définitive, les médias occupent une place remarquable dans le fonctionnement de la gouvernance des Etats. En effet, ils permettent de mettre un acceptable sur la gestion des affaires publiques. Dans la même perspective, les médias permettent d'assurer et de revitaliser la scène politique à travers les différents programmes qui offrent à chacun la possibilité de présenter et défendre son opinion et ses idées. L'information est un bien communautaire qui permet aux gouvernants et aux gouvernés de s'impliquer de manière plus active sur la lisibilité et la redevabilité. Il est judicieux de noter que les médias jouent un rôle indispensable

²⁰¹ Mengue, « L'usage des sites internet... », p.97.

²⁰² M. A. Ngo Bassomo, « Politique de l'information et recherche de la qualité : Analyse du nouveau format du journal télévisé de la Crtv depuis les états généraux de l'information de décembre 1999 », mémoire de DSTIC, ESSTIC, Université de Yaoundé II, 2001, p.127.

²⁰³ N. H. Onguene, « La régulation du journalisme en ligne : perspectives pour le Cameroun », mémoire de master en Sciences de l'information et de la communication, ESSTIC, Université de Yaoundé II, 2015, p.124.

dans la consolidation de l'Etat de droit et de la démocratie en rendant l'information accessible à tous. Les médias augmentent ou boostent la participation citoyenne aux affaires politiques.

Dans la même perspective, les médias permettent aux citoyens d'exercer leur droit tel que la stipule les Nations Unies avec la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, et qui a été renouvelé en 1999 en reconnaissant les principes tels le pluralisme dans l'exercice de leurs fonctions. Pour mener ce travail, les médias doivent utiliser les différentes sources pour crédibiliser l'information sociopolitique, ils utilisent à cet effet, les sources formelles ou officielles d'une part et d'autre part les sources informelles ou officieuses lorsqu'ils n'ont pas accès à l'information officielle. L'importance d'un discours politique persuasif oblige les acteurs politiques à faire recours aux médias qui constituent aujourd'hui une force politique redoutable.

La place du discours dans la communication politique est aujourd'hui est plus importante et constitue la principale préoccupation pour mieux gouverner. Autrement dit, les gouvernants doivent désormais communiquer de manière efficiente afin de rendre plus visible les différentes actions et projets qu'ils mènent au quotidien. Dans les Etats démocratiques, un des sacro principes de la gouvernance reste la redevabilité. Cette redevabilité s'exerce à travers les médias c'est-à-dire que les gouvernants sollicitent les médias pour des conférences de presse qui visent à éclairer l'opinion publique sur des questions sociopolitiques. Le déploiement des stratégies de communication. Le marketing politique moderne passe par l'influence et l'essor des technologies de communication qui constituent le plus récent développement technologique dans l'histoire de la communication politique.

**CHAPITRE III : LE ROLE DES MEDIAS DANS LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX ET DE L'UNITE
NATIONALE**

Dans la plupart des Etats modernes, les médias constituent le véritable encrage démocratique qui permet au pouvoir politique d'implémenter une vision panoramique de l'Etat de droit. En effet, la scène médiatique camerounaise est animée par une centaine de radios et de télévisions, sans oublier les multiples publications de la presse camerounaise. Les médias compte tenu de leur influence sur l'opinion publique constituent un instrument capital pour le processus de modélisation des idées. En d'autres termes, les médias peuvent être utilisés pour diffuser les informations qui visent à la construction des idées qui peuvent directement impacter positivement le comportement des citoyens.

Dans cette perspective, peut-on incombler la fastidieuse tâche de participer à la construction de la paix et de l'unité nationale ? Autrement dit, les médias doivent contribuer à la résolution pacifique des conflits. Les médias comme nous venons de le souligner jouent un rôle très important dans le processus de consolidation de la démocratie et de la gouvernance au sein des Etats. Dans le cas du Cameroun, il faut souligner que les médias connaissent une grande émulation avec la présence sur la scène médiatique d'une centaine de radios, de télévision, des maisons d'éditions, ainsi que des journaux de la presse écrite. Dans l'espace public camerounais, ces derniers peuvent être utilisés pour s'investir sur le terrain de la consolidation de la paix, de l'union, de la cohésion nationale et sur la résolution pacifique des conflits. La promotion de la paix passe non seulement par un discours apaisant mais aussi par la distribution d'une information impartiale.

Dès lors, les acteurs de médias vont élaborer le code éthique pour la circulation de l'information. Ainsi, le journaliste ne doit pas aliéner son indépendance professionnelle sous quelques formes que ce soit. En outre, le journaliste doit s'abstenir de compromettre son intégrité en acceptant les cadeaux, faveurs, voyages gratuits ou privilèges à titre personnel. Toute forme de rémunération illicite, directe ou indirecte est interdite. Il doit s'abstenir de compromettre son intégrité en acceptant cadeaux, faveurs, voyages gratuit ou privilèges à titre personnel. Le journaliste ne doit pas user de ses droits pour imposer le paiement d'un article par une personne. Les journalistes utilisent les sources formelles et informelles. La déclaration des droits de l'homme est claire en matière de liberté d'information dans toutes les sociétés. Compte tenu de l'importance que les médias occupent sur la scène politique. La promotion de la paix et la consolidation de l'unité nationale sont des enjeux majeurs pour la classe sociopolitique camerounaise. Les médias camerounais peuvent facilement vulgariser la tolérance et l'esprit pacifique au sein de l'opinion publique. Aujourd'hui, les médias sont

devenus un outil de pouvoir et de sécurité. La plupart des Etats modernes ne limitent plus la sécurité de leur territoire uniquement par l'efficacité des armes.

I. Rôle des hommes de médias

Si de nombreuses études se sont focalisées sur l'importance des médias aujourd'hui, c'est à cause de leur influence sur la scène sociopolitique¹.

1. Favoriser le dialogue et apaiser les tensions sociopolitiques

Les médias peuvent contribuer à l'instauration d'une paix solide et durable dans un pays comme le Cameroun dans la mesure où « près de 95% de ménage dans les zones urbaines ou rurales dispose au moins d'un média qui lui permet d'entrer directement en contact avec les faits sociopolitiques de son pays »².

a. L'implémentation du dialogue sociopolitique

L'un des objectifs des médias consiste à consolider le dialogue sociopolitique en vue de rendre la vie politique plus dynamique. C'est dans cette lancée que lors de l'inauguration du poste national en 1965, la principale mission assignée à ce média est de contribuer à informer les populations sur les faits sociopolitiques de manière responsable, à la création d'un espace politique ouvert dans lequel tous les acteurs politiques peuvent débattre dans le strict respect des règles démocratiques. Le dialogue social sera implémenté par la démocratie qui sera construite autour des médias³. Le *leitmotiv* des médias se situe dans une logique de communication massive, qui vise non seulement à consolider le respect des droits civiques et politiques en permettant au politique d'étendre son action dans toute l'étendue du territoire national et hors des frontières⁴.

Comme nous l'avons souligné dans le chapitre précédent, l'usage des différents types de médias varie selon qu'on se trouve en milieu urbain ou en milieu rural, il est également en fonction de l'âge, du statut socioprofessionnelle. Il faut noter qu'en milieu rural Camerounais, la radio connaît un taux de couverture plus important que tous les autres types de médias. Ainsi, la finalité du pouvoir est la mission du politique et dans cette logique, les médias en qualité de 4^{ème} pouvoir viennent influencer le jeu des acteurs politiques⁵. Rappelons que la

¹ *Le Débat*, N°174, mars-avril 2013, p.8.

² Entretien avec V. Yomo Yomo, 58 ans, Acteur de la société civile, Monatéle le 16/03/2020.

³ J. P. Yetna, *Langues, média, communautés rurales au Cameroun essai sur la marginalisation du monde rural*, Paris, L'Harmattan, 1999, p.33.

⁴ *Cameroon Tribune*, N° 4935, p.4.

⁵ Taiki Mbouli, « L'art de gouverner chez Machiavel », mémoire de sociologie politique, Université de Yaoundé I, 2016, p.25.

radio dispose de nombreux atouts dans les zones rurales à cause de leur autonomie et de leur indépendance du courant électrique (il faut noter qu'en milieu rural, la plupart des ménages ont pour seul outil d'information la radio, non seulement à cause de la paupérisation des familles mais aussi à cause de l'absence ou de l'irrégularité du courant électrique). Les médias utilisés dans l'environnement urbain sont variés en fonction du niveau d'instruction et de l'âge. D'après les différentes enquêtes sur le terrain, les personnes âgées entre 15 et 45 ans utilisent plus les médias sociaux pour s'informer⁶.

Les hommes de médias ont des missions bien précises en ce qui concerne le jeu politique et la vie nationale. En effet, les médias sont constitués en lanceurs d'alertes pour le contrôle de la gouvernance et le respect scrupuleux de la gouvernance. Dans cette perspective, les médias ainsi tous les autres acteurs sociopolitiques contribuent efficacement à la promotion de la paix et de l'unité Nationale dans le contexte camerounais⁷. En dehors des missions classiques des médias qui consistent à éduquer et à divertir les citoyens, d'autres missions peuvent être assignées à ces derniers. Dans la même perspective, les médias sont des outils indispensables dans la consolidation de la démocratie, comme le souligne P. Meirien,

Et je suis convaincu que ce sont là des raisons suffisantes pour que, en dépit de la fatigue et de toutes les déconvenues institutionnelles, les professeurs reprennent tous les matins le chemin de l'école avec l'espoir, cheville au corps, d'y faire œuvre utile. C'est pourquoi, malgré le scepticisme et les ricanements que je devine ici ou là, je persiste et signe : il est encore temps d'éduquer nos enfants par le biais des médias qui peuvent participer activement à faire avancer la démocratie⁸.

C'est dire en claire que la démocratie est le socle et le fondement de l'Etat de droit. Chaque société doit s'enraciner sur les valeurs démocratiques telles que la libéralisation des médias. Les médias peuvent participer aussi activement à l'apaisement des tensions sociopolitiques, dans un pays comme le Cameroun qui est en quête permanente de consolidation de l'unité nationale⁹.

La pratique de la démocratie dans les Etats modernes se structure autour du respect des règles démocratiques qui sont entre autres la tolérance et la diversité du point de vue politique. La pratique de la démocratie nécessite une tolérance dans la praxis du débat contradictoire et politique. La pratique de la démocratie dans les médias vise à renforcer le

⁶ P. Philippe, « Convaincre et persuader pour... », p.90.

⁷ Loi 2015/007 du 20 avril 2015 régissant l'activité audiovisuelle au Cameroun.

⁸P. Meirien, *Ce que l'école peut encore pour la démocratie*, Paris, Editions Autrement, 2020, p.167.

⁹ A. Blet, « Les médias, un instrument de diplomatie publique », *Revue internationale et stratégique*, N°78, février, 2010, p.120.

système démocratique. La promotion de la paix et de l'unité nationale incombe à chaque citoyen. En effet, l'autorité du pouvoir politique s'étend avec la médiatisation qui vise à respecter les normes prescrites par la société. La paix par opposition à la guerre peut être cernée sous l'angle individuel et collectif, c'est pour cette raison qu'il revient à bien comprendre la notion de paix, en saisissant la notion de guerre comme le souligne R. B. Assiene,

De même en effet que la nature du mauvais temps ne réside pas dans une ou deux averses, mais dans une tendance qui va dans ce sens pendant un grand nombre de jours consécutifs, de même la nature de la guerre ne consiste pas dans un combat collectif, mais dans la disposition avérée, allant dans ce sens aussi longtemps qu'il n'y a pas d'assurance du contraire. Tout autre temps se nomme la paix¹⁰.

Autrement dit, la construction de la paix et sa consolidation sont une entreprise qui doit utiliser les supports médiatiques pour impacter le plus grand nombre de citoyens. Les médias sont par conséquent le meilleur support que le politique doit utiliser pour véhiculer la tolérance et la promotion de la paix, le pouvoir politique étant l'instrument de socialisation qui vise à discipliner les citoyens. Les médias implémentent ce que certains chercheurs appellent la socialisation positive¹¹. Le but de la socialisation positive est de promouvoir la tolérance sociétale et la consolidation de la paix. Les médias de part de leur influence peuvent directement impacter positivement dans le déroulement et l'apaisement des tensions sociopolitiques. Il faut souligner que les acteurs des médias qui prennent des positions sont suivis par l'ensemble de l'opinion publique.

Dans le même ordre d'idées, les médias participent directement ou indirectement au moulage des esprits. Les médias détiennent donc un pouvoir très solide dans le déroulement du jeu politique. C'est d'ailleurs pour cette raison que le cadre juridique camerounais prévoit un temps de passage précis aux antennes de la radio et de la télévision nationale pour promouvoir le dialogue, l'échange et la tolérance politique comme car la république instituée, il est clair que c'est la loi civile qui est la mesure des actions bonnes ou mauvaises¹². La loi est la raison humaine en tant qu'elle gouverne tous les peuples de la terre, et les lois politiques

¹⁰ R. B. Assiene, « Raison et communauté politique chez Thomas Hobbes : Une lecture du *Leviathan* », Mémoire de maîtrise en philosophie, Université de Yaoundé I, p.62.

¹¹ La force ou alors l'influence des médias sur la scène politique s'est manifestée dans le génocide rwandais avec une radio communautaire dénommée Télévision mille colline, qui à travers des émissions avait fortement contribué à l'enlèvement de la situation conflictogène de ce pays.

¹² *Cameroon Tribune*, N° 4934, mercredi, 17 juillet, 1991, p.6.

et civiles de chaque nation ne doivent être que le cas particulier où s'applique cette raison humaine¹³.

Dans la perspective d'un façonnement doux des opinions, les médias structurent le traitement de l'actualité selon un but bien précis, celui de focaliser l'attention de l'opinion publique sur l'écoute des médias traditionnels, même si cette entreprise reste difficile avec la multiplication des supports de communications modernes¹⁴. La promotion de l'esprit de tolérance s'inscrit en droite ligne avec les principes cardinaux de la démocratie qui consistent à cultiver et à accepter la contradiction dans les médias. Les médias sont non seulement des acteurs du jeu politique mais aussi les supports incontournables de la démocratie et de la tolérance dans l'espace politique public. Le but de la démocratie ici est de pacifier les relations entre les médias et le pouvoir politique. L'histoire de la démocratie américaine montre que les médias sont des outils du pouvoir. En réalité, médias et pouvoir politique sont indissociables, l'importance des médias sur le champ politique et la vulgarisation de l'esprit de tolérance résulte de leur capacité à impacter l'opinion publique¹⁵. C'est pour cette raison que le Codesria affirme que la place des médias sur la place publique reste très importante dans la mesure où ils sont des thermomètres sociopolitiques. En effet, ce sont les médias qui permettent d'avoir la connaissance d'un pays jusque dans les zones les plus reculées¹⁶.

Le rôle des médias est de rapporter de manière impartiale le déroulement des faits sociopolitiques. La démocratie est le cadre le plus approprié de l'épanouissement des médias. Dans les Etats modernes, la démocratie est l'une des exigences la plus prégnante de ce dernier. Pour ce faire, le 4^e pouvoir représenté par les médias (presse privée, presse publique, télévisions privée, télévision publique, Radios privées, radio publique, presse cybernétique, sites Web, affichages...). Dans les sociétés démocratiques en générale et au Cameroun en particulier, la concurrence politique s'effectue aussi sur le plan de la communication d'où l'expression « Communication politique ». La communication est considérée aujourd'hui comme une arme de communication massive¹⁷.

Lorsqu'on fait mention de la démocratie en ce qui concerne la tolérance, c'est juste pour montrer que l'esprit de tolérance peut être consolidé par la divergence d'opinions encouragée

¹³ Assiene, « Raison et communauté politique..... », p.62.

¹⁴C. Blet, « Les médias, un instrument de diplomatie publique ? », *Revue internationale et stratégique*, N° 78, Février 2010, Armand Colin, p.122.

¹⁵ Mbembe, *Les jeunes et l'ordre politique.....*, p.79.

¹⁶ J. P. Yetna, *Langue, Média, communauté, rurale au Cameroun : essai sur la marginalisation du monde rural*, Paris, L'Harmattan, 1999, p.84.

¹⁷ R. Séroussi, *Introduction aux relations internationales*, Paris, Dunod, 2010, p.16.

par la pratique de la démocratie. En effet, médias sont le meilleurs instrument qui permet de mieux comprendre et de bien pratiquer la démocratie et la promotion de l'esprit de tolérance à cause de la diversité des opinions des panélistes qui sont régulièrement invités sur les plateaux de télévision et à la radio. La loi du 19 décembre 1990, en libéralisant l'espace médiatique vient renforcer la liberté d'expression, même s'il reste important de souligner que la liberté d'expression n'exclut pas le respect de la loi qui visent à éviter la désinformation ou encore l'outrage à une personnalité, la propagation des fausses nouvelles.

Les médias permettent ainsi d'informer les citoyens et permettre à ces derniers d'avoir une bonne orientation sur le jeu démocratique afin de mieux opérer son choix¹⁸. Le débat d'idées dans le cadre de la démocratie doit s'opérer avec l'esprit de tolérance. Le président Biya soulignait que qu'on n'a pas besoin de prendre le maquis pour exprimer ses idées. L'environnement démocratique accorde plus de liberté aux médias et à la presse écrite, c'est cette raison que cet auteur affirme que : « l'apparition de journaux d'opinion, le *Daily Mail* à Londres, Berlin ou le *Matin* à Paris en 1914, a transformé son rôle. La presse populaire assure le relais pour des électeurs en alimentant débat politique. Négocier et convaincre, tout au long du XXe siècle, les médias continuent à assurer ces deux fonctions essentielles »¹⁹. Dans la même perspective, les médias dans le contexte Camerounais peuvent également jouer un rôle primordial dans la consolidation de la paix et celui du renforcement de l'unité nationale à savoir la promotion de la tolérance, comme le souligne Amougou,

L'extension du système de la démocratie appuyée sur les élections libres et régulières est un facteur de paix. La démocratie prévient donc les conflits dans ce sens que, comme certains auteurs le disent, son instauration conduirait à l'avènement d'un monde pacifique, au vu de la non- belligérance des Etats démocratiques. Nous pouvons donc dire que cette théorie de la paix démocratique repose moins sur le constat du caractère pacifiste des démocraties que sur le fait qu'elles ne vont généralement pas jusqu'au stade de la guerre²⁰.

Dès lors, les médias compte tenu du fait qu'ils constituent les principaux acteurs de la communication sociopolitique peuvent participer à promouvoir la tolérance sociale, socle même de la cohésion nationale et de l'esprit démocratique. Rappelons à juste titre que la promotion de la démocratie dans les sociétés modernes passe par le respect et la tolérance du débat contradictoire. Les médias étant l'endroit par excellence où se produisent les échanges d'idées, ils sont les mieux placés pour mettre en pratique l'esprit de tolérance. C'est d'ailleurs

¹⁸ *Ibid.*, p.23.

¹⁹ C. B. Lavenir, *Les médias et la démocratie au XXe siècle*, Paris, Armand Colin, 2018, p.3.

²⁰ A. A. Amougou Afoubou, « La problématique Rawlsienne de la justice internationale », Thèse de Doctorat Ph.D en philosophie morale et politique, Université de Yaoundé I, 2010, p.169.

dans cette logique que Spinoza considère qu'il existe un lien indéniable entre la liberté de penser et la promotion de la paix²¹.

Au Cameroun, depuis 1990, le terrain privilégié des médias est le décryptage de la scène politique. Les médias publics et privés ont pour principal but, de décrypter l'actualité sociopolitique. L'analyse du tableau suivant dégage plusieurs problématiques, car on observe que les médias ont plus d'impact sur les personnes qui détiennent un niveau d'instruction moyen. En effet, l'impact politique des médias est proportionnel au niveau intellectuel dans la mesure où il est important d'avoir un certain niveau scolaire pour savoir décrypter l'information politique et d'en dégager la portée. Dans le même ordre d'idées, l'impact de l'information politique est en relation direct avec plusieurs autres paramètres comme l'indique le tableau suivant :

Tableau 9 : Impact politique des médias en fonction de l'âge et du statut social

Niveau scolaire	Primaire	Secondaire	Universitaire	Question	Total
Personnes qui consultent la presse	1/5	2/5	5/5	Quelle est votre fréquence de consultation des médias ? (jour, semaine, mois.)	30
Age (17-50 ans) (50 ans et plus)	2/5 4/5	4/5 4/5	4/5 5/5		
Femmes	1/5	2/5	5/5		
Hommes	2/5	2/5	5/5		
Agents de l'Etat	5/5	5/5	5/5		
Travailleurs secteur informel	2/5	3/5	5/5		

Source : Tableau réalisé par nous à l'aide des informations recueillies sur le terrain.

Dans la même perspective, ce tableau montre également que les personnes qui ont un âge égal ou supérieur à 50 consultent plus la presse écrite. Cela peut s'expliquer par le fait que

²¹ J. S. Gendron, *La tolérance*, Paris, Flammarion, 1999, p.140.

la majorité des personnes dont l'âge est compris entre 17 ans et 50 ans sont plus exposés aux médias sociaux, où ces derniers peuvent consulter la presse directement sur les plates-formes numériques. Il faut également noter que cette enquête révèle une plus grande exposition des hommes aux « médias et aux sujets et débats politiques »²². En outre, au cours de ces entretiens, il ressort que les fonctionnaires de la fonction publique consultent plus la presse écrite, certains ont indiqué qu'ils suivent beaucoup plus le journal radio de 13h, de 17h et le journal télévisé de la Crtv de 20h30. Dans la population, de nombreux jeunes délaissent souvent leurs programmes télévisés de divertissement à l'instar du football pour suivre les émissions consacrées à la vie politique de la nation²³.

Tableau 10: La participation à la vie politique selon la profession

Professions	OUI	NON	S/R	TOTAL
Professions libérales	36%	14%	50%	100%
Directeurs et cadres	42,43%	18,18%	39,39%	100%
Personnels administratifs et assimilés	38,74%	17,60%	43,66%	100%
Personnel commercial et vendeurs	31,30%	6,10%	62,60%	100%
Agriculteurs, éleveurs et forestiers	23, 09%	10,25%	66,66%	100%
Ouvriers, manœuvres et Chauffeurs	18,47%	12,30%	69,23%	100%
Ménagères, Chômeurs	20,97%	8,87%	70,16%	100%
Etudiants	52,28%	17,82%	29,90%	100%
Sans profession	62,50%	0%	37,50%	100%

Source : T. Essono, « La communication politique au Cameroun (Structures, Contenu, Effets) », Thèse de Doctorat en sciences de l'information et de la communication, Université Panthéon, Paris II, 1995, p.297.

²² Entretien avec H. Minyem, 47 ans, Journaliste au MINCOM, Yaoundé le 19/02/2020.

²³ Entretien avec Yomo Yomo, 58 ans, Acteur de la société civile, Monatélé, le 16/03/2020.

Dans ce tableau, il est démontré que les personnes qui ne travaillent pas dans l'administration ou dans la fonction publique consultent rarement la presse et sont par conséquent « très réticents dans les affaires politiques »²⁴. Dans la même perspective, il faut constater que les cadres des administrations et les directeurs sont plus impliqués dans la vie politique compte tenu de leur statut. Par contre, il faut noter que les personnes qui pratiquent les professions libérales ne sont pas très préoccupées par le jeu politique mais plutôt par leurs affaires et leurs entreprises.

Par ailleurs, les directeurs et cadres, les étudiants et les personnes qui n'ont pas d'emploi soutiennent que les médias constituent des véritables leviers pour l'implication des citoyens à la vie politique. Dans le même ordre d'idées, certains théoriciens de la communication politique moderne se sont focalisés sur l'implication des citoyens à la vie politique au Cameroun. Ils ont constaté d'énormes disparités dans l'intérêt que les uns et les autres trouvent à l'activité politique en fonction de la profession comme le montre Thomas Essono dans le tableau suivant.

Les débats politiques sont devenus les sujets favoris des médias camerounais, la vie politique du Cameroun est accompagnée du regard de la presse privée, publique et internationale car même les médias internationaux qui sont installés au Cameroun participent largement au débat politique et au jeu politique. Dans la même lancée, les médias étrangers et nationaux rivalisent avec les médias nationaux, comme le montre ce tableau.

**Tableau 11: Les 18 titres étrangers préférés par les lecteurs Camerounais (en %)
(novembre 1999:ordre de préférence)**

Variables Journaux étrangers	Villes		Sexe		Niveau d'instruction			AGE			Total 1999
	Douala	Yaoundé	Hom	Fem	Prim	Secd	Sup	20-29	30-54	55 et +	
<i>Jeune Afrique Economie</i>	46.0	28.4	47.2	26.0	29.3	45.0	43.5	33.0	39.3	53.8	37.1
<i>Amina</i>	11.0	15.7	1.9	26.0	13.1	16.3	4.3	17.0	11.2	0.0	13.4
<i>Jeune Afrique l'intelligent</i>	9.0	5.9	9.4	5.2	3.0	6.3	30.4	10.0	4.5	7.7	7.4

²⁴ Entretien avec M. Kongo, 43ans, Blogueur, Yaoundé le 02/05/2020.

<i>Paris Match</i>	5.0	4.9	3.8	6.3	5.1	6.3	0.0	6.0	4.5	0.0	5.0
<i>Femme Actuelle</i>	2.0	6.9	0.0	9.4	4.0	5.0	4.3	4.0	5.6	0.0	2.5
<i>Divas</i>	4.0	3.9	0.0	8.3	5.1	1.3	8.7	6.0	2.2	0.0	4.0
<i>Le Monde</i>	1.0	3.9	2.8	2.1	1.0	5.0	0.0	0.0	5.6	0.0	2.5
<i>Maxi</i>	5.0	0.0	0.9	4.2	2.0	2.5	4.3	2.0	3.4	0.0	2.5
<i>Détective</i>	2.0	1.0	2.8	0.0	0.0	3.8	0.0	1.0	2.2	0.0	1.0
<i>France Foot</i>	1.0	1.0	1.9	0.0	1.0	0.0	4.3	1.0	2.2	0.0	1.0
<i>Nous Deux</i>	1.0	1.0	0.0	2.1	2.0	0.0	0.0	2.0	0.0	0.0	1.0
<i>Voici</i>	1.0	1.0	0.9	1.0	2.0	0.0	0.0	2.0	0.0	0.0	1.0
<i>L'autre Afrique</i>	0.0	1.0	0.9	0.0	0.0	1.3	0.0	0.0	1.1	0.0	0.5
<i>Onze</i>	0.0	1.0	0.9	0.0	0.0	1.3	0.0	1.0	0.0	0.0	0.5
<i>Karaté</i>	1.0	0.0	0.9	0.0	0.0	1.3	0.0	0.0	1.1	0.0	0.5
<i>Le Point</i>	1.0	0.0	0.9	0.0	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	7.7	0.5
<i>Planètes jeunes</i>	0.0	1.0	0.9	0.0	0.0	1.3	0.0	1.0	0.0	0.0	0.5
<i>Santé Magazine</i>	0.0	1.0	0.9	0.0	0.0	1.3	0.0	1.0	0.0	0.0	0.5

Source : Extrait des résultats de l'enquête du CRETES, Nov in *Mediametricam*, N0 00, Août 2000, p.13.

Ce tableau est fort révélateur dans la mesure où il montre clairement le niveau d'adhésion que les populations accordent aux médias. Ainsi, 37% de personnes interrogées crédibilisent les informations *Jeune Afrique Economie (JAE)*, magazine d'information traitant essentiellement les sujets politiques et économiques des pays africains et qui est édité à Paris est le titre le plus sollicité²⁵. Il est plus lu dans la capitale économique (46%) que dans la capitale politique (28%), cela peut se justifier du fait que dans la capitale économique, les hommes d'affaires trouvent plus pratique de consulter directement les points de vue des experts qui sont interviewés par le journal. Les hommes sont ceux qui consultent le plus ce journal pour un pourcentage de 47% contre 26% des femmes. On constate également que le

²⁵ Tjade Eoné, *Démonopolisation, Libéralisation...*, p.74

journal *Le Monde* n'est pas assez consulté au Cameroun car seul 2.5% de personnes consultent ce dernier²⁶.

b. La promotion de l'esprit de tolérance

L'environnement politique est essentiellement conflictogène compte tenu du fait que les acteurs soient en compétition permanente. En effet, les différents acteurs sont à la recherche de la reconnaissance et de la légitimité publique politique, ce qui dans le contexte camerounais provoque des affrontements et les médias peuvent ainsi résoudre ce problème en adoptant un discours responsable lors des prises de paroles²⁷. La scène politique est caractérisée par une certaine dynamique due à la multitude des formations politiques qui alimentent le jeu politique. Au Cameroun aujourd'hui, la rivalité est perceptible entre les différents acteurs de l'opposition et même ceux du parti au pouvoir à savoir le RDPC (Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais).

Les différents médias doivent ainsi accentuer leur rôle dans la formation civique et politique pour amener les différents acteurs de tous bords politique que la contradiction et le débat pacifique constituent le socle de toute véritable démocratie. La tolérance implique directement que les différents acteurs utilisent la pacification de l'environnement socio politique par la promotion du discours de paix véhiculé dans et par les médias. Le discours occupe une place très importante dans la vie politique d'un Etat dans la mesure où c'est ce dernier qui alimente et coordonne l'ensemble des activités des acteurs sociopolitiques. Ainsi, Francis Chindji Kouleu souligne que,

La guerre est une facilité, la paix est la noble tâche des hommes forts. Le refus de la guerre implique donc la croyance à l'idéal de la réalisation de la dignité de l'homme. La paix n'est pas une chose toute faite, elle n'existe que dans la mesure où elle est créée par l'homme la paix sociale est une construction politique de l'Etat démocratique. Elle n'est pas innée. C'est la suspension plus ou moins durable des modalités violentes de la rivalité entre unités politiques. On dit que la paix règne quand le dialogue commence entre les nations ne comporte pas les formes violentes de la lutte²⁸.

Si les médias qui constituent le 4^e pouvoir, ils sont également des outils incontournables dans la promotion de la tolérance sociopolitique, qu'en est-il de la résolution des conflits dans le cadre de l'étude sur des médias.

²⁶ *Ibid.*, p.76.

²⁷ M. Kuengienda, *L'Afrique est-elle démocratisable ? Constitution, sécurité et bonne gouvernance*, Paris, L'Harmattan, 2015

²⁸ F. Chindji-Kouleu, *Journaliste sans journal*, Yaoundé, Saagraph, 2005, p.30.

La tolérance dans un Etat est l'une des piliers de la démocratie et du débat contradictoire. En effet, la tolérance est le respect et l'acceptation de la diversité dans la manière d'exprimer son opinion ou son idéologie²⁹. L'assemblée générale des Nations Unies a proclamé le 16 novembre « Journée Internationale pour la tolérance », par sa résolution 51/95 du 12 décembre 1996. Dans cette logique, cette décision faisait suite à l'adoption d'une déclaration de principes sur la tolérance par les Etats membres de l'UNESCO le 16 novembre 1995. Ils soulignent que la tolérance n'est ni complaisance ni indifférence.

C'est le respect et l'appréciation de la richesse et de la diversité des cultures de notre monde, de nos modes d'expression et de nos manières d'exprimer notre qualité d'êtres humains. La tolérance est la reconnaissance des droits universels de la personne humaine et des libertés fondamentales d'autrui. Les hommes se caractérisent naturellement par leur diversité ; seule la tolérance peut assurer la survie de communautés mixtes dans chaque région du globe³⁰. Cependant, la tolérance au niveau de la société politique est une question tout à fait différente, dans la mesure où les droits tels que le vote, le droit d'occuper des fonctions publiques et de participer à la discussion publique, ne perdent pas leurs légitimités lorsqu'ils discutent l'acceptation de l'opinion publique³¹. En scrutant attentivement la scène politique, il est aisé de constater que les médias jouent un grand rôle dans la prévention et la résolution pacifique des conflits.

En effet, les médias constituent les principaux outils de la communication pendant les périodes de conflit. La tolérance est l'une des meilleures valeurs universelles qui permettent de booster la cohésion sociopolitique des Etats. Les médias sont mieux positionnés pour inculquer les valeurs de la non violence au sein de la population. Dans le contexte démocratique, la tolérance vise également à accepter le débat contradictoire et les informations de la presse écrite. Pour les sociétés contemporaines, la tolérance constitue le principal pilier de la quiétude sociopolitique. Ainsi, la résolution pacifique des conflits fait directement appel à la promotion de la tolérance dans la mesure où le dialogue sociopolitique permet aux hommes de savoir établir l'harmonie sociopolitique.

²⁹ A. Santini, *L'Etat et la presse*, Paris, Litec, 1990, p.87.

³⁰ www.Unesco.org, consulté le 13 novembre 2018 à 20h00.

³¹ T. Scanlon, « L'épreuve de la tolérance », *Presses de Sciences Po*, N°63, 2016, p.15.

2. Média : entre prévention et résolution des conflits

Les médias constituent des outils très efficaces dans le cadre de la prévention et de la résolution des conflits. En effet, compte tenu de leur impact dans le moulage et le contrôle dans la circulation de l'information.

a. Médias et sécurité intérieure de l'Etat camerounais

Les médias occupent une place centrale quant à la définition des termes des situations conflictuelles. Autrement dit, les médias peuvent soit apaiser la situation conflictogène, dans ce cas on parlera de médias de paix. Dans une autre perspective, les médias peuvent plutôt favoriser la haine à travers des discours qui portent atteinte à l'intégrité morale des autres. Certains médias peuvent favoriser la promotion de la paix et lutter contre la guerre, le plus souvent appelé *war journalism*³², comme le souligne cet auteur :

Kangura a été le premier média à s'en prendre ouvertement et explicitement à la population tutsi, dans un contexte où, justement, l'émergence d'une opposition politique démocratique ancrerait le débat public dans les thématiques étrangères aux références ethniques. Dès sa création, ce journal directement le promoteur de *Kangoura*, dénonçant la mainmise des Tutsi sur le commerce et les affaires. Après l'attaque du FPR sur le Rwanda, dans son N° 6 de décembre 1990, il publie³³

Contrairement à ce dernier, le journalisme de paix travaille pour promouvoir le discours de la paix et de l'apaisement en résolvant les conflits de. Le principal précurseur de ce concept est le Norvégien Johan Galtung qui démontre dans le cadre d'efforts de paix que l'homme de médias est désormais un acteur incontournable dans la chaîne des personnes qui interviennent directement dans la chaîne de résolution des conflits. Le journaliste doit-il, tout en respectant le mieux possible la déontologie de la profession, militer et défendre une option politique ou orienter volontairement sa pratique professionnelle vers une démarche de soutien aux initiatives de paix ? Une neutralité positive. Dans la même perspective, « sachant qu'il est le quatrième pouvoir il doit travailler en faveur d'une cause objective et positive³⁴ », celle de consolider le dialogue social. Il ne faut pas perdre de vue que les médias au Cameroun et dans la diplomatie internationale sont devenus des acteurs qui influencent le cadre de certains accords entre les Etats. Dans le même ordre d'idées, d'autres acteurs assignent aux médias des rôles qui permettent de se rendre compte de l'utilité et de l'indispensabilité dans des domaines divers et multiple comme le souligne cet interviewé :

³² Les médias de la haine sont ceux qui provoquent et entretiennent les conflits, tel a été le cas du génocide rwandais où la RTLM radio et télévision mille collines propageait de la haine entre les membres de la communauté. Dans l'histoire, les médias soulignent qu'il existe une distinction entre Hutu et Tutsi comme un clivage historique ancestral.

³³ Frère, *Afrique Centrale : Médias...*, p.150.

³⁴ Entretien avec D. Abena, Universitaire, 60 ans, Yaoundé le 04/04/2020.

Les médias tels que la télévision publique, Internet, la presse nationale, les télévisions internationales, les télévisions privées. Mes émissions préférées sont entre autres *Equinoxe Tv* avec « Droit de réponse, *Equinoxe* soir, journaux télévisés, Canal2 International « L'Arène, la revue de presse, » la CTRV « Journaux télévisés ». Mes choix sont basés sur la qualité des thématiques, la fiabilité de l'information, impartialité du journal ou de la télévision. Les médias me permettent de mieux appréhender les faits sociopolitiques de mon pays. En ce qui concerne la prévention et la résolution des conflits, il faut dire que les médias peuvent apaiser les tensions sociales et indiquer la voix à suivre aux dirigeants si ceux-ci sont lucides³⁵.

Les médias camerounais peuvent être cernés comme des outils de la protection ou de la sécurité intérieure de l'Etat.

La communication aujourd'hui est un élément essentiel de la sécurité intérieure des Etats. Au Cameroun la diplomatie interne est sous tendue par les médias publics qui ont pour principale mission d'expliquer la position du gouvernement sur des sujets précis. L'information est également considérée par certaines géostratèges comme étant une guerre de quatrième génération. En effet, l'information constitue un outil de sécurité intérieure avec la détention. L'une des missions des médias publics camerounais consiste faire rayonner l'image dudit pays sur le plan international. Les médias dans le contexte camerounais constituent des outils de la sécurité intérieure dans la mesure où les hommes de médias, dans le cadre de certaines investigations et de certaines enquêtes peuvent aider les forces de maintien de l'ordre à anticiper dans le renseignement et la sécurisation des frontières³⁶.

Les médias camerounais ont été en première ligne pendant les périodes de crises telles que le conflit de Bakassi, la crise sécuritaire avec la nébuleuse *Boko Haram* où les médias et la presse écrite ont participé à la sensibilisation des populations civiles. Les médias ont également aidés les populations locales à mieux collaborer avec les FMO (Forces de Maintien de l'Ordre). L'information est un outil indispensable de la sécurité intérieure des Etats tels que le Cameroun qui connaît une porosité des frontières assez forte. L'information relayée par les médias dans cette lancée peut donc constituer un atout pour consolider la sécurité interne et frontalière du Cameroun³⁷. En ce qui concerne le conflit externe avec le Nigéria, il faut souligner que la Cour Internationale de Justice (CIJ) de la Haye a finalement tranché ce litige le 10 octobre 2002, au bénéfice du Cameroun. Le conflit reprend entre décembre 1993 et février 1994 ont à chaque fois suscité un sursaut nationaliste au sein des médias camerounais malgré des divergences éditorialistes internes. L'ensemble des médias s'étaient mobilisés pour soutenir le Cameroun dans la rétrocession de Bakassi, pour des raisons patriotiques. Les

³⁵ Entretien avec L. Dzuno Wafo, 53 ans, Journaliste, Yaoundé le 04/03/2020.

³⁶ Entretien Anonyme, 79 ans, Fonctionnaire de police retraité, Yaoundé le 19/02/2020 à 13H30.

³⁷ *Idem*.

journalistes ce sont mobilisés pour impulser leur pays dans une résolution pacifique du différend entre les deux Etats. C'est d'ailleurs ce que souligne cette déclaration : « L'Etat n'a pas d'ailleurs pas hésité à faire appel à la presse pour consolider ses arguments contre le Nigéria »³⁸. Autrement dit, les pouvoirs publics a fait recours à l'influence des médias pour exercer une pression diplomatique au Nigéria³⁹. La prévention et la gestion des conflits ne peuvent pas être cernées aujourd'hui sans faire intervenir le cyberspace. En effet, le monde étant devenu un village planétaire amène toujours les stratégies à étudier l'influence des médias numérique dans la gestion des conflits modernes. L'exigence devient plus accentuée lorsqu'il s'agit d'un conflit asymétrique où les différents acteurs utilisent l'information pour influencer la perception de l'opinion publique. Cependant, d'autres chercheurs soulignent que certains Etats utilisent les motifs de cyber-attaques pour déclencher les hostilités à leurs ennemis⁴⁰.

Les Etats-Unis, mais aussi la France, la Grande-Bretagne et d'autres ont néanmoins déclaré qu'une cyberattaque majeure pourrait être considérée comme un acte de guerre et justifier une réponse par tous les moyens nécessaires, y compris les armes conventionnelles. Une telle situation reste inédite. Mais les formes et les contours de la guerre évoluent, et le terme « cyber guerre » recouvre souvent une acceptation bien plus large, dont l'anglais permet d'exprimer la nuance *cyberwarfare*⁴¹. Il englobe généralement toutes les actions menées via les réseaux informatiques, potentiellement combinées avec d'autres moyens d'action, dans le cadre de conflits géopolitiques plus ou moins ouverts, entre des acteurs étatiques et/ou non étatique. La notion de cyberconflit est encore plus large, puisqu'elle désigne selon Daniel Ventre toute forme de conflit qui s'exprime de façon totale ou partielle dans le cyberspace, qui s'y déroule ou l'utilise comme un véhicule. Les conflits appellent de nouvelles approches non seulement pour les prévenir mais également pour les gérer, en intégrant les médias⁴².

En effet, le cyberspace étant un outil qui influence fortement un grand nombre de personne peut aider à pacifier les conflits sociopolitiques. Ainsi, les médias peuvent donc jouer un rôle très crucial dans le champ de la résolution et de la prévention des conflits. Dans

³⁸ Frère, *Afrique centrale : Médias...*, p.253.

³⁹ Il faut cependant noter que les médias anglophones ont envisagé la résolution du problème de Bakassi sous le prisme de la résolution de la question anglophone, c'est-à-dire la promotion de la résolution pacifique des conflits et de la tolérance.

⁴⁰ A. Coumont et P. Galès, *Gouverner la ville numérique*, Paris, Puf, 2019, p. 79.

⁴¹ Giblin, *Les conflits dans le monde...*, p.334.

⁴² J. Charon, *Les médias et les sources : Les limites du modèle de l'agenda-setting*, Université Laval, Québec, 1995, p.86.

ce cas, les cybers activistes participent à la vie politique sur les réseaux sociaux⁴³. La propagande des médias numériques sur le déroulement des conflits reste mitigée, car la manipulation des faits sur le terrain est souvent à l'origine de la montée en puissance de la violence⁴⁴. Dans ce cas, on parlera de média-mensonge, c'est-à-dire que les médias peuvent facilement manipuler l'opinion publique. Les médias mensonges ont joué un rôle déterminant dans le conflit en Irak avec l'invasion de l'OTAN. Depuis le 1^{er} janvier 2000, l'humanité est entrée dans une nouvelle ère, avec l'avènement des nouveaux médias numériques. Depuis l'avènement des médias socio numériques, l'on a constaté une montée en puissance de l'utilisation de l'internet par les acteurs politiques⁴⁵. C'est pour cette raison que les Etats doivent consolider le cadre juridique qui encadre le domaine des médias⁴⁶.

La question de la sécurité intérieure de l'Etat amène à une réflexion sur le traitement et la gestion de l'information.

b. Médias et gestion de l'information

Au Cameroun, les médias sont au cœur de l'information depuis l'avènement de la libéralisation politique. En effet, les médias avant de mettre une information auprès de la population la traite c'est-à-dire pose les bases d'un raisonnement scientifique basé sur la vérification des sources et du contexte. Il faut noter qu'en matière de communication politique, l'information est tributaire du contexte sociopolitique. L'information politique en période électorale ne peut pas être traitée de la même manière qu'en temps de « non activité⁴⁷ » politique.

Les sources institutionnelles sont l'ensemble des documents qui permettent aux médias et aux hommes de médias de bien mener les investigations. En outre, l'intrusion des médias en politique pousse certains théoriciens à parler de dramaturgie politique comme le souligne Nga Ndongu qui pense que si les pouvoirs africains sont passés maîtres dans la fête politique et la manipulation de l'opinion⁴⁸, leur comportement pourrait être comparable à celui d'un pouvoir qui cherche à détenir le monopole de l'information politique. Dans cette logique, l'Etat va procéder par tous les moyens pour opérationnaliser son marketing politique afin de contrôler totalement l'opinion publique.

⁴³ F. Chanvril, « Usage des médias en politique... », p.74.

⁴⁴ *Ibid.*, p.87.

⁴⁵ Mbezele, « Le fonctionnement d'une agence... », p.13.

⁴⁶ R. Séroussi, *Introduction aux relations internationales*, Paris, Dunod, 2010, p.10.

⁴⁷ Entretien avec A. D. Mbezele, environ 59 ans, Chargé de la communication au CNC, Yaoundé, le 06 avril, 2020.

⁴⁸ Njoya Mama, « Communication entre le haut... », p.100.

Ainsi, dans le Cameroun monolithique, les gouvernants détenaient le monopole de l'information politique pour avoir une grande influence au sein de la population, contrairement à aujourd'hui où l'information politique a été libéralisée à travers la multiplication des médias privés et l'avènement des médias sociaux qui apportent un souffle nouveau dans le domaine de la communication politique au Cameroun. Dans le cadre d'un travail axé sur la vie politique, les médias peuvent solliciter les sources institutionnelles qui peuvent être la consultation des archives publiques et privées. Même s'il faut noter qu'il existe des réticences le plus souvent de la part de certains responsables dans la mise en disponibilité de la consultation des archives. Dans le même ordre d'idées, les sources de l'information sont classées en fonction de la préoccupation du journaliste ou des enquêteurs. Ainsi, un sujet qui porte sur l'élection d'un député ou du remaniement ministériel ne saurait avoir les mêmes sources, ; « car si pour le premier cas il est judicieux de se renseigner auprès de l'organe en charge d'organiser les élections au Cameroun (ELECAM), pour le second il serait plus pertinent de rencontrer certains responsables du gouvernement tels que le premier ministre, ce qui n'est pas très facile »⁴⁹ à obtenir compte tenu du caractère confidentiel que revêt ce type d'activité (les nominations sont discrétionnaires).

Dans le même ordre d'idées, une information sur un accident de la circulation une attaque des bandes armées, ne peut être bien traitée que si le journaliste rencontre d'abord les autorités ou alors les responsables de la sécurité intérieure. Cependant il faut également noter que toutes les informations en domaines de sécurité et de politique ne peuvent pas être livrées par ces derniers, pour des raisons stratégiques. La place de la communication et de l'information est assez majeur dans les Etats moderne citons à titre d'exemple quelques structures de l'administration publique telles que les ministères et les structures parapubliques où il existe des responsables pour la communication⁵⁰. Au Cameroun, « même le domaine de la défense communique à travers son chargé de la communication pour éclairer sur certains points qui concernent la sécurité afin d'éviter la désinformation de l'opinion publique. La communication permet de mieux coordonner les instructions sur le terrain des opérations »⁵¹. Le traitement de l'information amène à se questionner sur un certain nombre de question qui sont structurées autour du filtrage de l'information par les média. En effet, la classe politique camerounaise et le personnel de l'appareil d'Etat : non seulement les journalistes côtoient continuellement les hommes politiques, mais en outre, ils assistent aux

⁴⁹ Entretien avec A. Halim, Fonctionnaire retraité, homme politique, 79ans, Yaoundé, le 09/02/ 2020.

⁵⁰ Chindji kouleu, *Communication et mobilisation sociale....*, p.40.

⁵¹ Entretien anonyme, 41ans, Sous-Officier de l'armée marine, Ebolowa, le 09 février 2020.

réunions et conférence de presse de ces derniers ; les accompagnent lors des *meetings* politiques⁵².

Le journaliste s'étant familiarisé avec les valeurs de ce milieu, les répandra ensuite vers la base, dans un second temps, il s'agit d'un message redondant. Le public, quand à lui, pourra se servir de ces représentations pour participer au débat suggéré par les acteurs politiques⁵³. Le champ politique ne peut être animé en l'absence des médias. Dans cette perspective, il faut souligner que cette animation est une donne de la démocratie. L'implémentation des médias en politique permet également d'impliquer les jeunes en politique. Réinventer l'approche communicationnelle permet d'intégrer un dynamisme plus solide avec le renouvellement de la classe politique⁵⁴.

Le discours politique vise à persuader l'opinion publique qui fait face à une multitude d'informations en sa possession via les différents canaux médiatiques. En effet, le discours politique façonne un environnement qui prédispose le destinataire à la réception positive du message des acteurs politiques qui sont en quête de popularité dans le combat politique. Dans le but de couvrir toutes les activités politiques, les médias ont envahi l'environnement sociopolitique comme le souligne Abdoul Ba :

Les journaux africains ont adopté internet depuis les premiers mois qui ont suivi son installation. En 1998, on comptait déjà 53 journaux africains sur le web. La presse en ligne qui intéresse la majorité des quotidiens se distingue de plus en plus par la location de ligne spécialisée conférant davantage d'autonomie. Mais de part et d'autre, on est encore à la recherche d'une véritable rédaction virtuelle. Le développement de la presse en ligne en Afrique est un cinglant démenti servi à ceux qui ont pronostiqué la mort du support papier avec l'avènement de l'internet⁵⁵.

C'est dire en claire que pour atteindre une bonne partie de la population, les médias cherchent les plus grands moyens pour la vulgarisation de l'information politique.

Les médias aujourd'hui sont des fenêtres du vécu sociohistorique et politique. En effet, l'activité communicationnelle booste les échanges entre les différents protagonistes de la scène politique à travers les émissions interactives. La démocratisation de la vie politique au Cameroun est venue accroître la compétitivité politique car, la multiplication des canaux médiatiques permet aujourd'hui aux universitaires, chercheurs et autres acteurs de la société civile d'intervenir directement sur la scène politique⁵⁶.

⁵² Nga Ndongo, *Les médias au Cameroun...*, p.93.

⁵³ *Cameroon Tribune*, N° 4927, lundi 15 Juillet, 1994.

⁵⁴ A. Mbembe, *Les jeunes et l'ordre politique en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 198.

⁵⁵ A. Ba, *Internet, cyberspace et usages en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2003, p.241.

⁵⁶ *Ibid*, p.249.

Au Cameroun, sur près de quinze parti politiques interrogés, la totalité disent déjà avoir fait recours à une intervention à la télévision pour éclairer l'opinion sur un fait. Dans la compétition politique moderne, les médias à travers les sondages, les enquêtes et les reportages permettent d'assurer une animation permanente dans le jeu politique⁵⁷. Les médias numériques permettent aujourd'hui de véhiculer l'information à une rapidité extrême. Cette tendance permet d'accélérer la démocratisation des Etats et d'amplifier la liberté d'expression. En effet, le manque de développement des réseaux numériques constitue un frein dans la communication entre les gouvernants et les gouvernés, car l'accès à l'information n'est pas facile entraînant par conséquent les dysfonctionnements dans la quiétude sociopolitique. La contribution des médias dans la consolidation d'un Etat de droit, respectant la démocratie est un impératif dans un contexte de multipartisme, où les différents acteurs sociopolitiques s'affrontent.

Photo 4: Affiche en langue anglaise d'ELECAM pour les électeurs (Yaoundé-Bastos)



Source : Cliché Arsele Elemva, Bastos-Yaoundé, le 12 décembre 2020.

Toutes ces actions dans la communication politique ont un but commun, celui de persuader les potentiels électeurs à accorder leur suffrage⁵⁸ à un tel homme politique ou à tel autre. Au Cameroun, on a souvent assisté à des affrontements verbaux et même physiques violents entre les différents partis qui discutent la popularité politique. La communication par la technique d'affichage est donc un moyen subtil de mettre une certaine pression

⁵⁷ A. C. Bouck Malem, « Analyse de l'information politique dans Mutation Juillet-Décembre 1999 », Mémoire de DSTIC, ESSTIC, Université de Yaoundé II, 2000, p.132.

⁵⁸ Tjadé Eonè, *Radios publics et pouvoirs...*, p.48.

psychologique en vers les électeurs. Cette technique est également utilisée dans les démocraties dites avancées telles que les Etats-Unis, en France.

Tableau 12: Impact des médias sur la décision électorale au Cameroun

Support de communication	Pénétration en zone rurale	Pénétration en zone urbaine	Indécis	Prêts à voter après avoir suivi les médias	Total
Radio	Très active	Très active	5/13	13/13	13
Télévision	Très faible	Très active	4/13	13/13	13
Affiche	Très faible	Très active	3/13	13/13	13
Internet	Très faible	Très active	2/13	12/13	13
Porte à porte	Très active	Faible	2/13	12/13	13
Meeting	Très active	Très active	4/13	12/13	13

Source : Tableau réalisé par nous à l'aide des descentes sur le terrain.

Le décryptage de ce tableau met en exergue l'impact de la communication et des médias dans la prise des décisions lors des échéances électorales. Le premier constat est celui de la radio qui connaît un fort taux de pénétration dans les zones urbaines et rurales. En effet, lors des campagnes, la communication politique structurée autour des radios impacte de manière très positive l'opinion des électeurs. A cause de son fort taux de pénétration, la radio a boosté les populations pour voter après avoir animée la communication politique par le biais des émissions radiophoniques où des hommes politiques déroulent leur programme. Les personnes qui suivent les débats politiques à la radio sont plus outillées à voter. Dans le même ordre d'idées, les débats politiques télévisés en zone rurale ont moins d'influence à cause du faible taux de pénétration dudit média en zone rurale, et aussi à cause du manque de l'approvisionnement en électricité. En ce qui concerne l'étude des médias, il faut souligner que chaque média possède des avantages et des inconvénients dans la cadre de la communication politique comme l'indique ce tableau.

Tableau 13: Avantages et inconvénients de quelques médias dans le jeu politique

Type de médias	Avantages	Inconvénients
	-La flexibilité -Le plaisir visuel -La permanence (l'information	-Coût élevé tant pour l'annonceur que pour le récepteur -L'information n'est pas

Presse écrite : Le magazine	- peut être conservée) -Le prestige -La sélectivité dans l'audience	immédiatement transmise au récepteur
Presse écrite : <i>Le journal</i>	-Une très grande portée en ce qui concerne le rayon d'action -La crédibilité -La flexibilité -C'est un média actif du fait de sa périodicité (quotidien, hebdomadaire) -Coût moins élevé tant pour l'annonceur que pour le récepteur -Les canaux de distributions aisés -Les prix au numéro -L'outil de communication de proximité - L'information détaillée -La possibilité de relecture -Le risque réduit de biaisement de l'information -La chronologie des parutions -La chronologie des parutions -L'actualisation de l'information	-La qualité (pauvre) -Média froid -L'influence et la pression des pouvoirs (publics et autres) -Le manque de spontanéité -Exploitation des espaces réduits en termes de durée de parution -Support sélectif -Images gelées
La Radio	-La proximité : elle est plus proche de la cible (on la retrouve aussi bien dans les villes que dans les villages, les émissions sont souvent faites en langues locales, etc.) -Elle est accessible à tous -Le coût est moins élevé tant pour l'annonceur que le récepteur -Elle jouit d'un auditoire très large -La rapidité dans le traitement et la transmission des informations -La diversité des programmes -Média flexible -Média interactif	-Faible perception car, la radio exige que l'organe d'audition soit très développé et attentif -L'information transmise à la radio -L'information n'est pas complète car seul le son est transmis, l'on ne perçoit donc pas les supports non acoustiques et iconiques qui compléteraient l'information -Elle ne permet pas d'effectuer des démonstrations
	-Décor attractif -Permet de mieux argumenter	-L'installation des équipements prend du temps

Télévision	pendant les débats -Fortes chances de persuasions -L'argumentation peut être illustrée par des images et autres preuves	- est vulnérable aux coupures d'électricités -faible taux de pénétration en zone rurale
Affichage	-Moins coûteux -Facile à faire circuler	-inaccessible aux personnes qui ne savent pas lire
Affichage mural	-peu coûteuse	-peu visible à cause de la multiplication des affiches au même endroit

Source: Tableau réalisé par nous à travers les enquêtes sur le terrain

L'étude de ce tableau montre que la communication politique en période électorale est menée en fonction des milieux et des médias. Dans cette mesure, les médias tels que la télévision n'ont pas une forte audience à cause du faible taux de pénétration du circuit électrique qui demeure faible. En outre, la communication à travers le net dans les zones rurales reste très faible contrairement aux zones urbaines où près de 90% des populations utilisent un *smart phone* et qui leur donne un accès direct à internet, les populations urbaines sont plus attentives à la publicité électorale. Mais il faut noter qu'en milieu urbain, la télévision fait l'objet d'une forte convoitise de la part de la majorité des acteurs politiques, qui leur permet de convaincre l'opinion publique, comme le souligne cet auteur :

La télévision comme instrument de pouvoir intervient également en tant que qu'amplificateur du discours politique. Dans tous les pays, la télévision devient la principale scène de théâtre politique. Au point de se transformer en accessoires légitimité du choix démocratique à travers la séquence du débat télévisé entre candidats. Plusieurs raisons expliquent cette prééminence de la télévision pour les acteurs politiques. Le seul fait de savoir qu'un homme politique est passé à la télévision a en effet une valeur symbolique favorable et donc un effet politique se voit conférer un statut de sa communication s'améliore⁵⁹.

Autrement dit, la télévision augmente de manière indéniable la visibilité des hommes politiques. La télévision grâce à la publicisation politique permet à une bonne frange de la population de connaître les acteurs politiques par son mécanisme de peoplelisation, c'est-à-dire la technique utilisée par les médias pour crédibiliser le politique au sein de l'opinion publique⁶⁰. Comme nous l'avons montré plus haut, l'image en communication politique est un ingrédient qu'aucun homme politique ne peut douter l'efficacité. Si l'information est un outil de pouvoir, les médias et la télévision en particulier sont des instruments qui permettent de

⁵⁹ E. Mbede Bala, « L'Identité de la télévision publique en Afrique : Le cas de CRTV (Cameroun) et RTS (Sénégal), Thèse de Doctorat en information et communication, Université Lumière, Lyon 2, Octobre 2006, p.43.

⁶⁰ Essono, « La communication politique au Cameroun... », p.149.

contrôler directement et indirectement les décisions de l'opinion publique. L'expérience camerounaise n'est pas une exception dans la grande majorité des pays du nord, les acteurs politiques sont presque toujours en consultation avec les hommes de médias. La télévision est devenue le lieu de prédilection des affrontements politiques. C'est ainsi qu'en France ou aux Etats Unis, un grand débat national télévisé oppose le plus souvent les deux grands candidats avant chaque élection présidentielle. Il faut souligner qu'avec la démonopolisation des médias, le Cameroun va ouvrir un vaste marché dans le secteur de la télévision. Autrement dit, la multiplication des chaînes de télévision va booster la compétition politique⁶¹.

En effet, les médias lorsqu'il existe une logique d'affrontement direct du rapport de force avec le pouvoir politique, peuvent constituer une source d'instabilité socio-politique. Compte tenu de leur audience, ils peuvent facilement faire circuler des informations à une grande frange de la population, l'information dans ce contexte peut être considérée comme un outil de déstabilisation socio-politique. Dans une autre logique, lorsqu'il existe une certaine complicité avec le pouvoir politique, les médias peuvent entreprendre des actions qui ne visent qu'à consolider le politique, les médias sont de ce fait considérés comme des outils du pouvoir politique. Lorsqu'on mène un travail sur la vie politique au Cameroun, on se rend compte que les médias ont des positions diverses sur le déroulement de la vie politique.

L'exigence du public et de l'opinion sur le traitement de l'information amène celui-ci à exercer une pression plus forte aux médias. Pour accomplir son devoir, les médias vont opérer des choix qui visent à dissiper les doutes de l'opinion publique.

Dans le contexte camerounais, l'opinion publique reproche aux médias ce problème de filtrage de l'information. Le filtrage de l'information est une technique journalistique qui consiste à prendre du recul sur le traitement d'une thématique, cette technique permet aux hommes de médias d'analyser de fond en comble le sujet afin d'éviter la désinformation. Cette technique permet au journaliste fouiller et de collecter les informations pour avoir un traitement plus objectif et complet⁶². Au Cameroun, cette technique de traitement de l'information est parfois mal perçue par une bonne partie de la population qui pense à tort que les médias dissimulent certaines informations qui font la une de l'actualité.

⁶¹ M. Tjade Eone, *Démonopolisation, libéralisation et liberté de communication au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2001, p.12.

⁶² Entretien avec A. Halim, Fonctionnaire retraité, homme politique, 79ans, Yaoundé, Odza, le 09/02/ 2020.

Hors la précipitation dans le traitement d'une information expose le journaliste à la déformation de l'information, car n'ayant pas assez de documents et d'archives qui lui permettent de mieux analyser les faits sociopolitiques. Au Cameroun, l'opinion publique à la recherche d'une information politique devient de plus en plus intéressée par la vie politique. La politique est devenue le premier sujet de préoccupation dans les médias et dans l'opinion publique⁶³. Le journal permet ainsi de relayer régulièrement les informations, et l'actualité sociopolitique. Le journal a une vocation essentiellement informative qui met à la disposition des informations diversifiées. Dans un journal, les spécialistes peuvent directement intervenir pour éclairer l'opinion publique sur certains faits sociopolitiques.⁶⁴

Dans la même perspective, les quotidiens et les hebdomadaires permettent d'être au courant de l'actualité politique, au Cameroun il existe environ une trentaine de quotidien et d'hebdomadaires qui paraissent et qui enrichissent le paysage médiatique⁶⁵. Cependant, il faut souligner que la presse d'expression anglaise est encore faiblement représentée au sein de la population. Dans tous les pays du monde, les médias ne peuvent jamais mettre toutes les informations sur la place publique, les critères ou les objectifs de publication sont classés en fonction de l'environnement et du contexte sociopolitique, sécuritaire et économique, l'information étant considérée comme un outil qui entre dans la sécurité interne des Etats⁶⁶. Les médias occupent une place primordiale dans la politique étrangère du Cameroun.

Par l'intermédiaire des médias, les politiques peuvent directement influencer l'opinion publique. En effet, la vie politique ne peut pas s'isoler et se pratiquer en l'absence des médias. Dans un travail de contrôle et d'éducation des masses, les médias sont souvent appelés pour couvrir la grande majorité des événements⁶⁷. L'évolution historique de la scène politique camerounaise montre que la méfiance qu'avaient certains hommes politiques à l'égard des médias est en net recul. Les instances telles que le parlement usent le plus souvent de la forte persuasion des médias pour assurer la vulgarisation de certains textes et traités⁶⁸. Dans cette logique, il est judicieux de constater que la communication électorale d'un candidat est souvent présentée par de nombreux médias qui sont permettent d'augmenter et de capitaliser la visibilité politique d'un candidat. Au Cameroun, chaque acteur politique

⁶³ Entretien avec f. Fanga, 71 ans, Homme politique, le 04/05/2020 à 10h00, à Yaoundé.

⁶⁴ Zittoun, « Convaincre et persuader pour persuader... », p.634.

⁶⁵ F. Chindji Kouleu, *La presse écrite pour tous*, Yaoundé Editions Clé, 2006, p.33.

⁶⁶ Correa, « Le retour des pieuvres médiatiques... », p.16.

⁶⁷ Blet, « Les médias, un instrument de diplomatie... », p.125.

⁶⁸ J. B. Comby, « La politisation en trompe l'œil du cadrage médiatique des enjeux climatiques après 2007 », *Le temps des médias*, N° 52-Février 2015, p.216.

bénéficie d'un temps bien précis pour dérouler sa communication pendant les échéances électorales sur les antennes de la radio nationale. C'est dire en claire que les médias peuvent valoriser ou rehausser l'image du Cameroun à l'extérieur.

II. Médias et rayonnement de l'image du Cameroun

La scène internationale est une sphère compétitive. Dès lors, les médias camerounais travaillent dans l'optique de valoriser positivement l'image du Cameroun. L'information devient une donnée très importante en temps de crise⁶⁹.

1. L'information de crise

La crise est un phénomène qui se produit dans de nombreux domaines. Elle nécessite une gestion particulière. Dans certains cas, elle peut être bénéfique et entraîner un changement important. Les médias de masse ont toujours joué un rôle important pendant ces périodes devient un enjeu décisif. Cependant il faut souligner que les médias sociaux numériques a fait perdre aux médias de masse et aux journalistes leur pouvoir de contrôler de l'information transmise au public et des débats dans l'espace public. Cette contribution de nature théorique, s'intéresse aux mutations que l'on a pu observer dans la circulation de l'information en période de conflit ou de crise à l'heure des médias sociaux et numériques.

a. Information et contrôle de l'opinion publique

Le contrôle des médias de masse, est un enjeu majeur dans la consolidation de la paix. L'émergence des médias nouveaux permet d'opérer une reconfiguration du jeu politique à travers la mobilisation des acteurs sociopolitiques. Cette fonction est perceptible pendant les moments de crise. L'impact des médias en temps de crise est de plus en plus important dans la circulation de l'information⁷⁰. La puissance de l'information transcende le temps et l'espace dans la mesure où, les citoyens cherchent toujours à savoir davantage sur des questions sociopolitiques de leur Etat et consultent de plus en plus les médias et surtout avec l'avènement des médias sociaux où l'information devient de plus en plus globalisante. C'est ce que souligne notre enquêté lorsqu'il déclare que : « La plupart des Etats aujourd'hui travaillent pour assainir le milieu des médias, qui est très sensible du fait de la rapidité avec laquelle l'information peut circuler⁷¹ ».

La démocratie pluraliste a certainement introduit des nouveaux paradigmes dans le fonctionnement des activités sociopolitiques. En effet, depuis l'avènement de la libéralisation

⁶⁹ Fame Ndongo, *Médias et enjeux des pouvoirs...*, p.74.

⁷⁰ Konaté, *Le discours de la Baule...*p.43.

⁷¹ Entretien avec G. Emboh, Homme politique, 90 ans, Akonolinga (Centre de Métier), le 19 Février 2010.

politique, les principaux partis politiques discutent les invitations dans les médias parce qu'ils veulent convaincre et contrôler l'opinion publique⁷². La plupart des conflits ont une dimension cyber en raison de l'omniprésence des systèmes informatiques interconnectés dans tous les aspects de la vie sociopolitique. Pour mieux analyser et comprendre les conflits modernes, il faut intégrer l'influence des médias sociaux dans le jeu politique, face aux acteurs non étatiques et au risque d'escalade des conflits liés à un incident cyber, les Etats ont besoin de renforcer la coopération internationale et de redéfinir les cadres de la sécurité collective :

Les russes ont démontré un véritable savoir-faire dans la manipulation des outils cyber et une certaine maturité dans leur intégration à leur stratégie politique, économique et militaire. Ils seraient passés maître dans l'art de la guerre hybride, qui combine la guerre informationnelle et les cyberattaques. Lors de l'intervention en Ukraine en 2014, les services russes auraient utilisé leur excellence connaissance des réseaux pour infiltrer les systèmes d'information et de communication et récolter des informations stratégiques. Ils sont soupçonnés par le gouvernement ukrainien d'être à l'origine⁷³.

Autrement dit, le cyberspace représente un véritable défi stratégique, contrairement aux autres domaines militaires que sont la terre, l'espace, ce milieu né de l'interconnexion globale des systèmes d'information et de communication.

Sur le plan politique, les journalistes ont le pouvoir de modeler les esprits. Robinet apporte une analyse concrète sur l'impact de l'information en temps de crise. La couverture médiatique influence fortement l'environnement sociopolitique et sécuritaire. Au Cameroun, les médias peuvent permettre aux gouvernants de mieux éduquer les populations en évitant la propagation de fausses nouvelles. C'est dans cette logique qu'Essono souligne ainsi,

Dans tout système politique, les gouvernants ont toujours le souci d'informer, et surtout de bien informer les citoyens. Seulement cette information officielle correspond à celle qu'ils veulent bien donner. Les gouvernants n'informent pas sur tout et laissant bien des pans entiers de l'information dans l'ombre, en invoquant ce qu'ils appellent "les secrets d'Etat" ou "les secrets défenses". Dans les pays développés, certains journalistes par leurs enquêtes réussissent parfois à percer ces secrets. Par contre dans les pays en voie de développement, le journaliste joue le rôle de caisse de résonance⁷⁴.

Autrement dit, les médias doivent travailler pour véhiculer une information exacte, objective et impartiale pour édifier l'opinion publique. Pour une communication plus efficace, les autorités politiques peuvent accroître la participation des citoyens dans la gouvernance publique en leur donnant accès aux informations crédibles⁷⁵. La crédibilisation de l'information politique constitue un motif de confiance des gouvernés en vers les gouvernants.

⁷² *Fréquence Sud*, N°10, Yaoundé, 1990, p.8.

⁷³ B. Giblin, *Les conflits contemporains, Approche géopolitique*, Paris, Armand Colin, 2016, p.21.

⁷⁴ Essono, « La communication politique au Cameroun... », p.157.

⁷⁵ *Le Débat*, N°174, mars-avril 2013, p.7.

Dans le cyberspace, non seulement les Etats, mais aussi les ONG, des acteurs politiques, des organisations criminelles ou des terroristes peuvent détenir les moyens de communication pour leurs opérations. Ces médias numériques renforcent le pouvoir de certains acteurs dans les conflits asymétriques pour vulgariser et consolider une certaine idéologie⁷⁶.

Les parties en conflit peuvent perturber les instruments de communication et d'information d'un Etat ou d'une armée pour entraîner des dysfonctionnements, les rendre inopérants permet de manipuler l'information et l'opinion publique. En 2007 par exemple, des attaques massives en déni de services ont paralysés les serveurs des banques, médias, sites gouvernementaux et autres services publics de l'Estonie, suscitant une prise de conscience collective de la part des pouvoirs publics. Aujourd'hui, la plupart des Etats réalisent que la non maîtrise de l'espace cybernétique peut constituer un facteur de chaos à tout moment⁷⁷, c'est dans logique qu'au Cameroun, l'ANTIC veille à la surveillance du monde numérique, en collaboration avec les autres structures de l'Etat. Dans le monde contemporain, aucune guerre ne peut être menée sans l'intervention des médias socio-numériques⁷⁸.

Les objectifs des médias en temps de conflit et de crise restent très pertinent dans la mesure où les informations qui circulent impactent directement l'opinion publique. La communication étant une composante du marketing mix, c'est-à-dire un outil qui permet de vulgariser une idée ou un concept dans la perspective de susciter l'adhésion populaire⁷⁹.

En outre, la communication de crise permet d'induire un comportement particulier et subtil de faire passer et faire circuler l'information et booster le moral des populations et de l'opinion publique⁸⁰. On peut transposer cette conceptualisation dans le cadre des médias qui pendant certains troubles doivent savoir comment informer l'opinion publique et ainsi que les informations qu'ils peuvent mettre à la disposition des citoyens. C'est ainsi généralement qu'on parle de médias de paix à l'opposé des médias de la haine⁸¹.

Dans le cadre de la communication de crise implique la coordination et l'intervention des acteurs et des acteurs et des responsables dans la stratégie de communication. En effet, cette stratégie de communication permet de dissiper la rumeur et à installer un climat de quiétude. Il faut noter que pendant la crise, la communication doit être menée simultanément en tenant compte des enjeux du terrain, elle doit tenir compte de l'importance et de l'ampleur

⁷⁶ Onguene, « La régulation du journalisme en ligne... », p.123.

⁷⁷ Njoya, « Communication entre le « haut » et le « bas »... », p.236.

⁷⁸ M. B. Badour, « Le rôle des médias sociaux en politique : une revue de la littérature », Vol I, N°1, Regards politiques, Hiver, 2017, p.33.

⁷⁹ P. M. Lewis, *Théorie et pratique de la communication*, Paris, L'Harmattan, 2010, p.582.

⁸⁰ Ossama, *Les nouvelles technologies de l'information...*, p.34.

⁸¹ B. F. Villatte, *Récit médiatique et histoire*, Paris, L'Harmattan, 2003, p.87.

des informations qui doivent circuler pendant une crise. Il faut en effet souligner que la compréhension et l'analyse des faits sociopolitiques se fait en fonction du niveau intellectuel et de la culture de tout un chacun : on va dans cette logique parler de l'hétérogénéité de l'information politique, comme le souligne Thomas Essono,

Dans les villes camerounaises, la politique occupe une place de choix dans les conversations et les discussions. La vie des institutions, des gouvernants, intéressent pratiquement tous les citoyens. Les principales informations politiques sont données par les médias. Elles sont donc suivies par la majorité des citoyens, car le poste de radio et de télévision est un objet courant dans nos villes. Ceux qui n'ont pas suivi les journaux parlés ou télévisés sont informés le lendemain, soit dans leur lieu de travail, soit chez les voisins ou amis du quartier. L'information est donc la même pour tous et subit moins de déformations tant qu'elle reste circonscrite au niveau du cercle des connaissances et du voisinage, et en plus elle peut être vérifiée dans la presse pour ceux qui ont les moyens de se l'acheter⁸².

Au Cameroun, la communication de crise est souvent implémentée par soit le ministère de la communication soit le ministère de la défense qui à travers les communiqués, met au clair certaines informations non fondées et vise à dissiper la rumeur et le doute. La communication de crise vise d'abord à éviter la désinformation et à rassurer l'opinion publique afin de consolider et de renforcer la paix sociopolitique. En période de conflit, les autorités doivent établir un plan de communication qui informe l'opinion publique sur le déroulement exacte des faits sociopolitiques⁸³.

b. L'influence des médias étranger émettant sur le territoire national

Il faut noter que la scène médiatique camerounaise est animée non seulement par la presse nationale mais aussi étrangère. Dans cette optique, il serait impossible d'occulter l'influence que les médias étrangers émettant sur le territoire national jouent sur le choix de l'opinion publique. Les médias étrangers en matière d'information sont généralement plus appréciés par une bonne frange de la population qui pense à tort ou à raison qu'ils sont plus objectifs et moins manipulables dans le processus de collecte, de traitement et de diffusion de l'information. Dans cette logique, c'est la crédibilité du journaliste qui est constamment questionnée par l'opinion publique comme le souligne l'Unesco :

Au 21^e siècle, dans la plupart des pays du monde, la confiance fragile que le public accordait aux médias était déjà en baisse avant même que les plateformes sociales occupent le devant de la scène, offrant à tout le monde l'espace et les outils nécessaires pour partager les informations. Les raisons de cette baisse de confiance sont multiples et complexes. Le besoin insatiable de contenus d'information en continu de la part d'utilisateurs d'internet, à une époque de compression des moyens alloués aux salles de rédaction a changé la face du journalisme⁸⁴.

⁸² Essono, « La communication politique au Cameroun... », pp.104-107.

⁸³ Institut Panos Paris, *Afrique centrale : cadres juridiques et pratiques du pluralisme radiophonique*, Paris, Karthala, 2005, p.19.

⁸⁴ Unesco, *Journalisme, fake news & désinformation*, Fondation Hironde, Paris, 2019, p.49.

Tableau 14: Crédibilité des médias étrangers

Nom du média	Profession	Age	Nombre
RFI	Fonctionnaires du public	25-60 ans 60ans et plus	4/5
VOX OF AMERICA	Petits métiers	20-25ans 25 ans et plus	4/5
BBC	Etudiants	20-25ans 25 ans et plus	5/5
Motif de crédibilité	Sources d'informations plus fiables, moins de risque dans la manipulation de l'information, plus de professionnalisme	Objectivité dans le traitement de l'information	5

Source : Réalisé par nous à l'aide des enquêtes sur le terrain

En effet, l'opinion publique n'accepte plus aveuglement les informations véhiculées dans les médias à cause de la propagation des fausses nouvelles propagées par certains journalistes qui ne prennent pas beaucoup de temps pour mener des investigations avant la publication d'une information. Dans la même perspective, une bonne frange de la population accorde plus de crédibilité aux médias étrangers comme le montre ce tableau. Au Cameroun, les médias étrangers fournissent également des informations sur l'actualité politique nationale, plusieurs médias locaux n'hésitent pas à utiliser les sources des médias étrangers⁸⁵.

2. L'impact de l'information dans la pacification des crises

L'information occupe une place stratégique dans le cadre de l'apaisement des tensions pendant les crises. La crise étant une situation où de multiples organisations, aux prises avec des problèmes critiques, soumises à de fortes pressions externes, d'après tensions internes, se trouvent au-devant de la scène, projetée par les médias.

⁸⁵ Chindji-Kouleu, *Communication et mobilisation sociale*..., p.80.

a. Limiter la désinformation

Les sociétés modernes sont des sociétés de communication de masse, c'est-à-dire en direct avec l'assurance de faire la « une » des informations radiodiffusées, télévisées, sur une longue période. La communication de crise permet de planifier, prévoir, gérer efficacement le flux d'information⁸⁶. Pendant la crise, la communication doit être menée simultanément en communiquant les informations à la presse et aux médias afin d'éviter la propagation de la rumeur pour une optimisation des résultats. C'est le cas du crash de l'avion *Camair* (Cameroon Airlines) à Douala le 03 décembre 1995, la *Camair* fournissait directement l'information aux médias, de façon coordonnée depuis le terrain jusqu'à la plus haute hiérarchie pour assurer la circulation d'une information authentique⁸⁷.

Les responsables doivent communiquer avec les médias pour dissiper les doutes et les malentendus, un espace approprié doit être aménagé pour effectuer des conférences de presse. Dans la même logique, pour gérer efficacement une crise, il faut associer les médias, en leur aménageant une place de choix dans le traitement de l'information⁸⁸ d'où l'importance de réaménager un lieu ou un espace pour communiquer et accueillir les médias. Garantir la paix est la principale mission du pouvoir politique. La paix est un enjeu dans le développement sociopolitique d'un Etat. La paix est une construction permanente et perpétuelle. Pour mieux comprendre la notion de paix, il est judicieux de comprendre le sens de la guerre,

De même en effet, que la nature du mauvais temps ne réside pas dans une ou deux averses, mais dans une tendance qui va dans le sens, pendant un grand nombre de jours consécutif, de même la nature de la guerre ne consiste pas dans un combat effectif, mais dans la disposition avérée, allant dans ce sens aussi, aussi longtemps qu'il n'y a pas d'assurance de contraire. Tout autre temps se nomme la paix⁸⁹.

La guerre s'inscrit ainsi dans une logique de perturbation de l'ordre sociopolitique établi par les normes sociales. Dans cette logique, la paix est un concept généralement opposé à la guerre⁹⁰. Pour préserver la paix au Cameroun, de nombreuses actions ont été engagées par les pouvoirs publics en vue de pérenniser ce statut. Le Cameroun a dû affronter de nombreux défis pour. Nous pouvons citer entre autres la menace sécuritaire qui mine la quasi-totalité des pays du continent noir. Pour assurer la paix et la sécurité au Cameroun, l'année 2001 a été

⁸⁶ F. B. Huyghe, « Stratégies Etatiques face aux enjeux de l'information », *Revue internationale et stratégique*, N°78, Février, 2010, p.108.

⁸⁷ F. Chindji-Koulu, *Journaliste sans journal*, Yaoundé, Edition Saagraph, 2005, p.30.

⁸⁸ L. Teisseire, « Place des médias dans les conflits », *Revue internationale et stratégique*, N°78, Février 2010, p.93.

⁸⁹ R. B. Assienne, « Raison et communication politique chez Thomas Hobbes : une lecture du *Leviathan* », Mémoire de maîtrise en philosophie, p.25.

⁹⁰ C. Patrick, « la double dépendance. Quelques remarques sur les rapports entre les champs politiques, économiques et journalistiques », N°17-18, *Hermès*, 1995. p.117.

marquée par trois principales réformes à savoir le texte du 25 juillet qui annonçait la modernisation des forces de sécurité et de défense (FSD), cette réforme découpe le Cameroun en régions militaires interarmées (RMIA). Le pays en compte aujourd'hui cinq régions militaires.

Dans la même perspective, les attaques des *Bakassi Freedom Fihter* (BFF) viennent s'ajouter aux groupes des bandes armées. L'attaque d'une banque le 28 septembre 2008 ou de l'attaque d'une banque dans la ville de Douala. Ainsi, du 24 au 25 juin 2013, le premier sommet des chefs d'Etat et de gouvernement pour maximiser la paix et la sécurité en Afrique centrale⁹¹. En outre, le pouvoir est un instrument qui vise la socialisation « positive », compte tenu du pouvoir que l'information exerce sur l'opinion publique. Les médias Camerounais par le flux d'informations qu'ils véhiculent au quotidien visent à impulser une réaction des citoyens à l'encontre des gouvernés⁹².

Les médias africains et camerounais en particulier font face à de nombreux défis aujourd'hui qui sont à la techniques et structurels.

III. Les enjeux de l'information dans un Etat

Les enjeux de l'information dans un Etat comme le Cameroun sont multiples. En réalité, s'interroger sur les enjeux de l'information revient ici pour nous de mener une réflexion et une analyse basée sur le traitement que les médias réservent aux faits sociopolitiques⁹³. En effet, la communication, implémentée par les médias présente des enjeux multiples. Sur le plan politique par exemple, les médias permettent aux différents acteurs d'exposer leurs actions sur le terrain. En outre, sur le plan sécuritaire, « les médias permettent d'assurer la sécurité intérieure des Etats en donnant la bonne information aux autorités compétentes »⁹⁴.

1. Les techniques de la gestion de l'information en période de crise

Dans le contexte sociopolitique camerounais, l'information ou la communication regorge un enjeu primordial dans le cadre des crises pour des raisons diverses et multiples. Les médias occupent une place primordiale dans le processus de prévention et de résolution

⁹¹ Arrêté N°020/MINCOM du 21 septembre 2018.

⁹² *Ibid.*,.

⁹³ C. Dominique, *La pensée politique*, Paris, Larousse, 1992, p.42.

⁹⁴ Entretien Anonyme avec un Sous-Officier de l'armée, 41 ans, Ebolowa, le 09 février 2020.

pacifique des conflits⁹⁵. C'est pour cette raison que plusieurs techniques ont été élaborées pour communiquer de manière efficiente pendant cette période.

a. Les techniques de l'élaboration d'une communication de crise

La technique de communication de crise constitue un problème d'ordre pratique universel pour des chercheurs et de nombreux stratèges. En effet, les techniques de la communication diffèrent d'un pays à un autre et d'un régime politique à un autre. Les techniques de la communication de crise permettent d'atteindre les résultats escomptés ainsi que la désescalade de la violence pour installer une paix durable⁹⁶. Dès lors, pour une paix solide, il existe plusieurs mesures peuvent contribuer à ralentir la violence. Il existe entre autres : la composition d'une cellule spécifique constituée d'experts en communication, documentation, sciences politiques, internationalistes, historiens, sociologues pour ne citer que ceux-là. Ces experts et chercheurs ont pour principale mission d'assister et de penser un plan de communication cohérent pour apaiser les tensions⁹⁷. Dans la même logique, nous pouvons évoquer l'identification des cibles internes constituées, de citoyens et externes structurées autour des partenaires de développement, des ONG internationales, des organisations internationales (ONU, UA, FMI, Banque mondiale....). Il faut également souligner que les choix des médias appropriés n'est pas en reste pour communiquer les informations à l'opinion publique nationale et internationale. Les médias et les discours dans le cadre de la lutte contre le terrorisme adoptent un comportement unanime en fustigent le comportement des terroristes.

Le choix des médias nationaux et internationaux sans oublier l'usage des nouveaux médias est indispensable dans la persuasion de l'opinion publique. On peut également ajouter la coordination et l'harmonisation des contenus des messages au sein de ladite cellule, le choix d'un porte-parole unique pour éviter la dispersion du message et les contradictions sources d'interrogations susceptibles de remettre en cause le contenu du message, la conception du message en fonction du contexte et de la situation (dans le cadre du Cameroun, il s'agit des crises des années 90, la crise de Bakassi, la guerre contre Boko Haram. Tous ces éléments permettent d'élaborer une bonne communication de crise.

De manière générale, le gouvernement doit communiquer pour « occuper le terrain », éviter les rumeurs et la désinformation. L'absence de communication peut engendrer une

⁹⁵ *Le Débat*, N° 174, mars-avril 2013, p.6.

⁹⁶ *Mincom News*, No 002 Mars-Mai 2017, p.26.

⁹⁷ Zittoun, « convaincre et persuader pour... », p.630.

situation d'insécurité parce que c'est la rumeur va favoriser l'émergence des *fakes news*⁹⁸. Pour une bonne communication, il est important de dire uniquement la vérité à l'opinion publique pour éviter la discréditation des acteurs et des autorités. Il faut souligner qu'en matière de communication, plus la crise est grave, plus l'interlocuteur doit être haut placé dans la hiérarchie gouvernementale : ici le porte-parole du gouvernement est indiqué⁹⁹.

Par contre, le Président de la République ne doit pas intervenir de manière inappropriée au risque de porter atteinte à son image. Pour booster la communication de crise, il est judicieux d'éviter le mensonge et de mettre sur la place publique que des informations vérifiées. Une crise est trop grave pour développer une communication mensongère qui n'aurait pour objet que d'excuser et de déresponsabiliser l'Etat¹⁰⁰.

Les partenaires au développement, les citoyens, les organisations internationales ; les populations sont de plus en plus demandeurs de vérité quelle que soit les cas. La communication de crise consiste à faire adhérer les cibles aux explications ou aux justifications données par le gouvernement¹⁰¹. Les techniques les plus douces fondées sur le dialogue et l'explication sont recommandées dans une telle situation de crise ; les relations publiques et en particulier et en particulier les relations presse sont adaptées. Tout compte fait, la communication apparaît comme un élément indispensable pour la résolution pacifique des crises et des conflits.

Les médias en temps de crise occupent une place très importante pour le rétablissement de la paix. Les Etats ont l'impératif de s'expliquer sur leurs conduites de politique étrangère. Expliquer à leurs pairs, à l'opinion publique, nationale et internationale, le bien-fondé de leurs positionnements et agissements sur la scène mondiale. Cette quête de légitimation est particulièrement féconde en temps de crise sécuritaire, ou sociopolitique, où la première bataille se déroule sur le terrain des médias¹⁰².

Il est difficile aujourd'hui d'ignorer l'importance de la communication dans les différents domaines de la vie sociale, politique, économique et sécuritaire¹⁰³. En effet, la communication est une notion centrale permettant de rassembler les acteurs des médias, des

⁹⁸ *Ibid.*, p.28.

⁹⁹ Dourlaye, « Presse et démocratie : L'analyse du processus démocratique au Cameroun à travers Cameroon – Tribune. (Février 1990-Octobre 1992) », Mémoire de master en sciences et techniques de l'information et de la communication (D.S.T.I.C), ESSTIC, Université de Yaoundé II, 2007, p.8.

¹⁰⁰ Gibling, *Les conflits dans le monde.....*, p.49.

¹⁰¹ *Sciences politiques*, Volume 63, N°3-4, Juin-Août, 2013, p.7.

¹⁰² G. Ekambi Dibongue, (*Dir*), *Le discours en relations internationales : la légitimation des conduites de politique étrangère des Etats*, Douala, Editions Ifrikiya, 2016, p.7.

¹⁰³ R. B. Assiene, « Raison et communication politique chez Thomas Hobbes. Une lecture du Léviathan de Machiavel » Mémoire de maîtrise en philosophie politique, Université de Yaoundé I, 2005, p.62.

disciplines scientifiques et des filières universitaires, des métiers et des méthodes de gestion des ressources humaines, des interactions sociales et des discours. La communication s'intéresse aujourd'hui à tous les domaines de la vie de l'homme. Autrement dit, la communication intervient dans les multiples tels que la sécurité, l'éducation, la santé, la politique et bien d'autres encore. Dans le cadre politique, certains ont théorisé le concept de communication politique, pour montrer l'interaction qui existe non seulement entre les médias et le politique mais également entre la communication et les acteurs politiques.

La communication, de son étymologie latine *communicare*, qui renvoie à deux significations principales : partager et transmettre, ou établir une relation. De nombreux chercheurs considèrent la communication comme un élément fondamental du lien social. Sans communication, aucune initiative ne peut être engagée¹⁰⁴. Dans la diplomatie internationale, la communication occupe une place de choix dans les relations internationales¹⁰⁵ dans la mesure où ce sont les diplomates qui sont appelés à utiliser la communication soit dans le cadre de la signature de certains accords qui permettent de réglementer les activités entre les Etats. L'inflation du concept communication aujourd'hui fait croire que son irruption dans la vie publique est récente, alors que l'homme a intégré depuis bien longtemps la notion de communication comme une variable incontournable de l'action publique.

Il existe dans cette logique plusieurs conceptions qui conçoivent la communication. Une conception instrumentale qui envisage la communication sous l'angle de la séduction. Dans une autre logique, la conception œcuménique considère la communication comme un processus interactif de transmission de l'information entre les acteurs politiques, les médias et le public. Cependant, la conception délibérative envisage la communication une discussion, mieux un échange et débat collectif qui vise à consolider la démocratie et la gouvernance. La conception compétitive quant à elle est appréhendée comme étant un moyen efficace qui vise à influencer et contrôler grâce aux médias, les idéologies et les perceptions publiques des faits sociopolitiques. Les médias ne peuvent pas gérer une information de crise comme ils le font avec d'autres activités de vie courante¹⁰⁶.

La crise étant la phase ultime d'une suite de dysfonctionnement mettant en péril la réputation et la stabilité d'un Etat ou d'une institution¹⁰⁷. Sur le plan politique, décrypter la crise revient à évoquer le désordre, les remises en causes des institutions ou d'une partie

¹⁰⁴ Frère, *Afrique Centrale : Médias...*, p.47.

¹⁰⁵ *Questions Internationales* « Les conflits en Afrique », NO 05 janvier-février 2004, p.59.

¹⁰⁶ *Ibid*, p.49.

¹⁰⁷ Frère, *Afrique Centrale : Média...*, p.49.

d'entre elle, la contestation de l'ordre présent. La crise est donc ainsi considérée comme étant une période trouble dans un Etat. Les éléments constitutifs d'une crise sont entre autres, la manifestation d'une tension plus ou moins manifeste, causée par les contradictions de l'ordre politique¹⁰⁸. Après avoir détaillé la communication de crise, il est judicieux d'analyser les méthodes de cette dernière.

b. Médias comme arme de guerre

Dans le contexte camerounais, les médias ont joué un rôle primordial dans la consolidation de la paix. En effet, dans la guerre contre Boko Haram, les médias ont fortement influencé l'orientation et la perception de l'opinion publique dans le vécu et le déroulement de cette guerre asymétrique. Les hommes de médias ont œuvré dans la guerre contre Boko Haram à l'aide des informations qu'ils distillaient à l'ensemble de l'opinion publique nationale et internationale. Il faut aussi souligner que les médias constituent le quatrième pouvoir qui est un concept qui recouvre l'idée d'une forte influence des médias sur les affaires publiques et sur le comportement des citoyens¹⁰⁹.

En effet, les médias à l'aide de leurs caméras et micro ont contribué au combat contre les assaillants de cette secte terroriste en territoire camerounais. Les médias sont souvent considérés comme étant des outils de la communication du pouvoir notamment les médias publics¹¹⁰. Les localités touchées sont nombreuses et nous pouvons évoquer quelques villes et villages tels que Kerawa, Kolofata, Amchidé, Achigachia, Fotokol. Ces localités camerounaises frontalières ont un déplacement massif situé le long de la ligne de démarcation entre la région de l'extrême Nord au Cameroun et l'Etat de Borno au Nigéria. Le travail des médias dans ce combat est donc de rendre compte, non seulement aux Camerounais, mais aussi au monde entier de l'actualité au front¹¹¹. C'est d'ailleurs dans cette logique que le gouverneur de la région de l'Extrême Nord, de l'époque Midjiyawa Bakari souligne que, les hommes de médias, « ont jusqu'ici démontré leur professionnalisme dans la guerre contre Boko Haram »¹¹².

¹⁰⁸ Mabou Mabou, (sdl) « Les approches de gestion de la communication en situation de crise : Disposer de modes opératoires harmonisés en matière de prise de parole en temps de crise », Ministère de la communication, p.4.

¹⁰⁹ E. R. Wode-Paleme, « Les médias Centrafricains et les pouvoirs publics : Evolution historique de 1960 à 1990 », Thèse de Doctorat/Ph.D en Sciences et techniques de l'information, ESSTIC, 2010, p.18.

¹¹⁰ M. A. Ngo Bassomo, « Politique de l'informatique et recherche de la qualité : Analyse du nouveau format du journal télévisé de la Crtv, depuis les Etats généraux de l'information de décembre 1991. », mémoire de DSTIC du diplôme des Sciences et techniques de l'information et de la communication, ESSTIC, Université de Yaoundé II, 2001, p.4.

¹¹¹ Bouck Malem, « Analyse de l'information politique ... », p.14.

¹¹² Entretien anonyme avec un fonctionnaire de police retraité, 79 ans, Yaoundé le 19/02/2020.

Il va souligner le patriotisme qui anime l'ensemble des journalistes dans le traitement de l'information en indiquant : « Nos portes ont toujours été ouvertes pour leur donner les informations nécessaires. Leur descente sur le terrain pour collecter les informations ont toujours bénéficié de l'encadrement des autorités civiles et militaires des localités concernées pour faciliter leur travail »¹¹³.

Autrement dit, les autorités administratives et militaires ont travaillé main dans la main pour permettre aux journalistes de retracer et de publier les vraies informations issues du champ de bataille afin d'éviter la spéculation et la désinformation dans les médias sociaux. Dans cette logique de collecte des informations, certains journalistes tels que Alain Mazda, journaliste, vainqueur du prix Médias *Press Trophy* en 2014, dans la catégorie meilleure découverte presse écrite, pour son grand reportage intitulé « Kolofata : une ville fantôme » publié dans le journal *L'œil du Sahel*, édition No 625 du jeudi 07 août 2014 qui affirme : « Je suis allé librement et sous l'encadrement des autorités jusqu'à Kolofata après l'attaque du 27 juillet 2014 qui s'est soldée par la mort de 17 personnes civiles et militaires et l'enlèvement d'une vingtaine de personnes dont l'épouse du Vice-PM Amadou Ali et le maire »¹¹⁴.

C'est dire en claire que les médias sont actifs dans des zones de crises et qu'ils participent activement à la circulation et à l'authentification de l'information en période de crise et de conflit. Depuis la déclaration de la guerre par le Chef de l'Etat Paul Biya en mai 2014, les journalistes camerounais et étrangers n'ont pas cessé de défiler dans la région de l'Extrême Nord pour collecter les informations. Le gouverneur Midjiawa Bakari affirme que : « Durant toute cette période nous avons relaté les faits tels qu'ils se déroulent sur le terrain »¹¹⁵. Dans la même logique, le MINDEF (Ministère de la Défense) en dehors d'accompagner les autorités sur le terrain après des attaques terroristes, organise des descentes sur le terrain avec ces dernières sans oublier les conférences de presse où les médias sont invités. En outre, c'est dans cette logique que l'homme politique a toujours fait recours aux médias ou à la communication pour expliquer et justifier son comportement hors des frontières de l'Etat¹¹⁶. A partir de là, nous pouvons affirmer que la résolution et la prévention des crises et conflits sont en étroite relation avec le traitement de l'information par les médias.

En somme, les médias sont des lanceurs d'alertes qui permettent de prendre des décisions lorsque le conflit ou la crise se trouve encore dans les esprits des Hommes. Les médias permettent ainsi d'anticiper sur l'avènement des crises et des conflits. Par ailleurs, il

¹¹³ *Mincom news*, N0 002 Mars-Mai 2017, pp.27-29.

¹¹⁴ *Ibid*, p.30.

¹¹⁵ *Ibid*, p.39.

¹¹⁶ Ekambi Dibongue, (*Dir*), *Le discours en relations internationales...*, p.7.

faut souligner que le but des reportages est multiple : il s'agit d'une part de rassurer « l'arrière » sur le sort des combattants de convaincre les soldats que « l'arrière » tiendra et que leurs familles sont convenablement traitées, et enfin de montrer à l'opinion publique internationale une image forte et solide du pays. La presse construit l'idéologie d'une guerre légitime contre les bandes armées pour rassurer les populations¹¹⁷.

La communication est devenue un instrument stratégique que les politiques utilisent pour justifier ou sublimer tel ou tel acte. En prenant par exemple le cas en 2002, un an avant l'invasion de l'Irak par une coalition armée menée par les Etats-Unis, le département Américain de la défense avait déjà engagé la firme de *lobbying the Random Group* dans le but de concevoir une technique de communication justifiant le recours à l'intervention armée en Irak¹¹⁸. Tout compte fait, la scène politique nationale et internationale est un théâtre ininterrompu de flux sémantiques où la parole occupe une place prépondérante, par le biais d'une prodigieuse bataille de mots¹¹⁹, la parole précède l'action politique, l'accompagne, pour la rendre audible et lisible¹²⁰. Comme le souligne cette analyse : « Généralement, le grand récit de la lutte contre le terrorisme se focalise sur les atrocités commises par les groupes djihadistes... les décideurs politiques et les médias concentrent leurs commentaires sur les crimes, bien réels de la secte Boko Haram dans l'Etat de Borno, à la lisière du lac Tchad »¹²¹.

Les informations relayées par les médias sont des signaux qui peuvent permettre à la population de mieux comprendre la situation conflictuelle sur le terrain. Le problème des médias africains et camerounais est le plus souvent le manque de moyens qu'ils disposent pour remplir et assurer ses missions afin d'influencer l'opinion internationale. Le Cameroun attend beaucoup de ces médias pour booster son développement sociopolitique, consolider la paix, l'unité nationale et la préservation de la sécurité intérieure sans oublier la prévention et la résolution pacifique des conflits¹²². Les médias peuvent jouer un rôle capital dans le *modus operandi* de la prévention des et de la gestion des crises, des tensions sociopolitiques au Cameroun. Il existe un lien solide entre paix, sécurité et médias dans la mesure où, ce sont les médias qui implémentent la démocratie dans un Etat de droit et grâce à la démocratie, le débat

¹¹⁷ C. Bertho-Lavenir, *Les médias et la démocratie au XXe siècle*, Paris, Armand Colin, 2018, p.17.

¹¹⁸ Ekambi Dibongue, (*Dir*), *Le discours en relations internationales...*, p.8.

¹¹⁹ *Le Monde Diplomatique* N0 789, Décembre 2019, pp.12-13.

¹²⁰ *Ibid*, p.10.

¹²¹ *Le Débat*, Paris, Gallimard, N0180 –Mai –Août 2014, pp.12-13.

¹²² Entretien avec G. Ongolo, 60 ans, enseignant de journalisme, à Yaoundé le 20 février 2020.

d'idées permet à chacun d'exprimer ses idées dans un cadre légal bien orienté en évitant la radicalisation, qui est la source de plusieurs conflits et crises¹²³.

Dans la même veine, les Nations Unies ont élaboré trois « agendas » successifs par le secrétaire général de l'ONU : Agenda pour la paix en 1992, et son supplément en 1995, l'agenda pour le développement en 1994 et l'agenda pour la démocratie en 1996 marque cette nouvelle ère de la politique de paix de l'ONU où les questions de sécurité, de développement et de bonne gouvernance sont désormais appréhendées de manière « intégrée ». La nouvelle orientation des Nations Unies se résume en ces termes : « Il n'y a pas de paix sans développement et pas de développement sans démocratie »¹²⁴. C'est dans cette logique que la CRTV garde dans ces principes un rôle primordial : « afin que les camerounais deviennent un peuple plus éclairé et serein, et qu'il puisse affronter les défis multiples »¹²⁵.

Les principes de la CRTV sont entre autres, la transparence, le respect de la diversité socio-culturelle du Cameroun, la mobilisation nationale, le professionnalisme et la promotion du respect des lois et règlements de la république¹²⁶. Les médias africains en général et camerounais en particulier doivent œuvrer pour consolider la paix tout en évitant de manipuler l'information au sein de l'opinion publique. Par ailleurs, les Etats veillent au respect scrupuleux du respect de la déontologie en mettant sur pied des organes régulateurs dans ledit domaine.

2. L'information en temps de crise

L'information est un outil très sensible en temps de paix et plus encore en période de crise. Elle intègre la communication de crise dans le processus de pacification et de prévention et de gestion des crises¹²⁷.

a. Les techniques de la communication de crise

La communication de crise se structure uniquement sur les techniques de communications que les acteurs utilisent pour véhiculer les messages à l'opinion publique. Tandis que la notion d'information en temps de crise est un ensemble des techniques utilisées par les médias dans le processus qui conduit à la résolution, à la prévention et à la gestion

¹²³ Fame Ndong, *Médias et des pouvoirs*..., p.133.

¹²⁴ *Questions Internationales*, « Les conflits en Afrique », N0 05 jan-fév 2004, p.59.

¹²⁵ M. A. Ngo Bassomo, « Politique de l'information et recherche de la qualité : Analyse du nouveau format du journal Télévisé de la Crtv depuis les états généraux de l'information de décembre 1991 », Mémoire pour l'obtention du diplôme des sciences et techniques de l'information et de la communication (DSTIC), ESSTIC, Université de Yaoundé II, 2001, p.18.

¹²⁶ *Ibid*, p.27.

¹²⁷ J. N. Kapferer, *Rumeurs, le plus vieux média du monde*, Paris, Seuil, 1990, p.71.

efficace des conflits¹²⁸. Elle se matérialise par son approche technique et didactique dans la gestion de l'information en temps de crise. Nous nous inspirons de la « médiacratie » qui est l'implication ou encore mieux l'influence des médias dans la consolidation de la démocratie, forme de gouvernement la plus crédible des sociétés modernes¹²⁹.

La maîtrise de l'information en temps de crise peut aider le Cameroun à mieux gérer les informations qui sont relayées par l'ensemble des médias aujourd'hui. Certains chercheurs ont déjà souligné l'importance des médias dans la promotion de la paix. C'est le cas au Sénégal de l'ONG Panos Afrique de l'Ouest qui, pour pacifier le conflit de la Casamance, avait lancé une série de feuillets radiophoniques. Ce projet envisageait la valorisation des différences culturelles et linguistiques et ethniques en soulignant que :

Les médias ou canaux encourageant la paix peuvent prendre la forme de programmes radiophoniques, de débats, de dialogues de proximité, de documentaires et de divertissements tels que le théâtre ou les feuillets radiophoniques qui retracent des histoires de conflits résolus avec succès. Les « médias de paix » peuvent aussi inclure des canaux traditionnels de communication comme la musique, le théâtre de rue, les bandes dessinées et les affiches qui attirent l'attention des populations victimes d'un conflit vers des solutions alternatives.¹³⁰

Autrement dit, l'implication des médias dans la résolution des conflits constitue champ nouveau dans les relations internationales même si certains Etats investissent de plus en plus sur le développement des médias afin qu'ils puissent jouer leur rôle de médias de communication, en les insérant dans le cadre des outils de communication massive¹³¹. La puissance d'un Etat ne se limite plus aujourd'hui à la seule puissance de forces de sécurité et à leur faculté à assurer la sécurité intérieure et transfrontalière des Etats, ou alors à sa prospérité économique, produit intérieur brut et indice de développement humain (PIB, IDE.....). La puissance des Etats modernes se structure également autour de ses médias, en leur capacité à influencer l'opinion publique nationale et internationale car il existe désormais dans les relations internationales une autre typologie de guerre que nous pouvons appeler la guerre des médias ou la guerre communicationnelle¹³². Et cette guerre de communication fait désormais parti de la diplomatie internationale même si son caractère reste discret et subtile. C'est d'ailleurs dans cette lancée que certains pays du nord n'hésitent à doter leur médias de grands moyens financiers pour contrôler l'information à travers le monde, et l'information étant un

¹²⁸ Frère, (Dir), *Afrique Centrale : Médias...*, pp.42-47.

¹²⁹ Kuengiinda, *L'Afrique est-elle démocratisable ?...*, p.87.

¹³⁰ *Ibid.*, p.49.

¹³¹ R. B. Asienne, « Raison et communication politique chez Thomas Hobbes, Une lecture du Léviathan », Université de Yaoundé I, mémoire de maîtrise en philosophie, 2005, p.62.

¹³² Bougnoux, *Introduction aux sciences de la communication...*, p.60.

outil de pouvoir¹³³. C'est ainsi le cas des médias tels que *France 24*, *RFI*, *BBC*, *Le New York Time*, *Le Monde Diplomatique* qui sont aujourd'hui classés parmi les plus puissants au monde à cause de leur présence par correspondance dans tous les pays du monde entier¹³⁴.

Dans la résolution, la prévention et la promotion de la paix, les médias occupent une place remarquable pour promouvoir une paix durable.

b. La place des médias dans les conflits contemporains

La résolution des conflits contemporains se matérialise également par l'implication des médias dans la pacification des différents acteurs. En effet, la guerre de l'information ne date pas d'aujourd'hui¹³⁵. Les médias ont toujours été en avant garde dans les conflits. L'utilisation des médias en général et de la communication dans les conflits vise à rassurer l'opinion publique de l'évolution de la situation et des grandes décisions qui sont prises par les décideurs¹³⁶.

Le traitement de l'information en temps de crise détermine une autre dimension dans les affrontements, comme le souligne cet auteur en soulignant que « les périodes de conflit sont souvent aussi des moments où les relations entre pouvoir publics et médias (privés ou publics) se complexifient, marquées tantôt par la manipulation, ainsi que par la nécessité de concessions mutuelles. Les impératifs d'informer et ceux d'assurer la sécurité des citoyens relèvent de logiques différentes, parfois divergentes et même incompatibles. Pendant les crises, les reporters d'images de guerre livrent donc un regard à la fois direct qui informe la population sur les différents détails du terrain des opérations.

Les médias dans ce cas sont souvent considérés comme les témoins des conflits, détenant dès lors des informations plus crédibles. L'une des préoccupations les plus importantes des gouvernants aujourd'hui reste la communication et la maîtrise des médias en temps de crise ou de conflit¹³⁷, compte tenu du flux d'information à gérer pendant ces moments. C'est dans cette logique que la majorité des Etats du monde élaborent le plus souvent des stratégies bien précises pour échanger avec l'opinion publique. La mobilisation des médias sur le champ des conflits participe à la reconfiguration des enjeux sécuritaires c'est-à-dire que, les médias ne sont plus simplement des spectateurs dans le déroulement et le maintien de la paix.

¹³³ Fame Ndong, *Médias et enjeux des pouvoirs...*, p.87.

¹³⁴ www.percée.org. Consulté le 13/01/2020 à 2H30.

¹³⁵ R. Chaniac, *La télévision*, Paris, La découverte, 2005, p.44.

¹³⁶ Frère, *Afrique Centrale : Média...*, p.49.

¹³⁷ Giblin, *Les conflits dans le monde...*, p.64.

Ils sont considérés plutôt comme partie intégrante de ceux qui travaillent pour la consolidation de la paix. Dans les conflits contemporains, les médias sont incontournables dans la gestion de crise. Au Cameroun, l'armée accompagne le plus souvent des reporters sur le champ des opérations afin que ces derniers puissent eux même directement s'imprégner de la situation pour mieux informer l'opinion publique.

En bouleversant les échanges d'informations, Internet révolutionne toutes les informations sociopolitiques. L'avènement d'une société de l'information draine ses controverses et ses interrogations politiques, juridiques, géopolitiques, économiques, éditoriales, sociales à l'image des médias traditionnels qui ont façonné les sociétés modernes¹³⁸. Internet facilite l'échange d'informations, mises à disposition sur le réseau. Il existe de fortes probabilités qu'il devienne l'espace de communication favorite dans le processus de consolidation démocratique des Etats. Les nouvelles technologies permettent aux acteurs politiques de mieux s'organiser dans le processus de fidélisation de l'opinion publique¹³⁹.

L'Etat camerounais pour garantir l'assainissement de ce milieu numérique a élaboré des lois précises pour protéger les utilisateurs avec la création de l'ANTIC. Il est vrai et évident qu'internet ne doit pas se trouver en aval mais plutôt en amont du développement sociopolitique de l'Afrique¹⁴⁰. Dans cette logique, le développement des médias numériques peut non seulement pacifier la vie sociopolitique de la nation mais aussi participer à l'éclosion d'une société où les droits de l'homme sont protégés¹⁴¹. La compétition électorale en tant que modalité de conquête des atouts politiques et de restructuration différentielle du champ politique est implémentée par les médias, beaucoup plus les médias numériques.

La compétition politique s'érige en procédure démocratique dans la mesure où ce sont les différents acteurs de la scène politique qui sollicitent l'accompagnement médiatique pendant le déroulement des campagnes politiques¹⁴². La régulation des médias camerounais fait face à de nombreux défis. En effet, les défis de la surveillance des médias sont structurels et conjoncturels. L'effectivité de l'autonomisation financière limite l'influence des structures de régulation. Dans le contexte du Cameroun, l'Etat devrait travailler davantage pour

¹³⁸ Frère, *Afrique Centrale : Média...*, p.94.

¹³⁹ M. Tadjadjeu, *Démocratie de partage du pouvoir : pour le modèle P3 au Cameroun*, Yaoundé, Editions Bumakor, 1999, p.34.

¹⁴⁰ D. Guillaume, *Sociologie des relations internationales*, Paris, La Découverte, 2002, p.78.

¹⁴¹ Direction générale des droits de l'homme et des affaires juridiques de l'Europe, *Rapport préparé par le groupe de spécialistes sur les médias*, Strasbourg, 2008, p.49.

¹⁴² L. Sindjoun, « Elections politique au Cameroun : Concurrence déloyale, coalitions de stabilité hégémonique et politique d'affection », *Africa e-journals projet*, N°1, Vol 2, 1997, p.16.

consolider le cadre juridique sans oublier la formation des acteurs qui sont chargés de surveiller les différents médias. Dans la même logique, il est judicieux d'examiner le cadre de la régulation des médias étrangers qui se trouvent sur le territoire camerounais, « afin que ce sentiment de libertinage des médias étrangers cesse »¹⁴³.

Il faut noter qu'en ce qui concerne la régulation des médias étrangers, la seule sanction reste la coupure du signal sur le territoire national. Hors, on devrait aller jusqu'aux amendes et poursuites judiciaires lorsque qu'une information n'est pas juste et que l'intention de nuire à la sécurité intérieure de l'Etat a été vérifiée. Dans la même logique, dans le but d'améliorer la régulation des médias camerounais, les structures telles que le « CNC devraient accélérer la coopération avec d'autres organes de régulation à travers le monde afin d'échanger et d'acquérir plus d'expérience en la matière »¹⁴⁴.

La propagation des fausses informations sur les médias sociaux reste un défi permanent dans la communication politique moderne. Certains acteurs manipulent les médias pour contrôler l'opinion publique. Par ailleurs, la paupérisation du milieu de la presse expose les journalistes à des pratiques telles que la corruption et bien d'autres maux. Dans le même sillage, le respect de la déontologie pose un problème avec certains journalistes qui ne procèdent pas par l'investigation des faits avant de publier une information. Ainsi, les journalistes ne doivent pas accepter de recevoir des présents qui visent à modifier ou à falsifier les faits ou une information¹⁴⁵. Depuis plusieurs années, les chercheurs étudient comment les médias influence la situation conflictogène. Dans cette logique, l'étude des médias est plus complexe dans la mesure où il n'est pas toujours aisé cerner clairement les intentions des belligérants pour transposer à l'effet des médias¹⁴⁶.

Pendant le déroulement des conflits politiques, les citoyens reçoivent plusieurs signaux qui suscitent à l'adhésion d'un camp ou d'un autre, les médias dans ce contexte viennent se greffer comme des supports qui remplacent les véritables intentions cachées dans les agendas des acteurs¹⁴⁷. Les transformations idéologiques médiatiques exercées sur les populations permettent de les inscrire dans un champ historique considéré comme étant celui de l'effet indirect des médias, dans la mesure où ces derniers ne viennent que pour renforcer l'idéologie déjà présente dans les esprits. Dans le cadre des conflits politiques, il est aisé de

¹⁴³ Entretien avec J. Bekono, 65 ans, Yaoundé le 20/04/2020.

¹⁴⁴ P. Kokam, 66 ans, Directeur de Publication, Yaoundé, le 04/04/2020.

¹⁴⁵ Chindji-Koulevu, *Journaliste sans journal...*, p.30.

¹⁴⁶ Fougier, *Les médias peuvent-ils changer...*, p.10.

¹⁴⁷ Menye Me Mve, *Comprendre la démocratie...*, p.69.

constater que les médias sont souvent au centre des préoccupations car chaque acteur cherche à mobiliser idéologiquement les masses en contrôlant par conséquent l'espace médiatique¹⁴⁸.

En Afrique en général et au Cameroun en particulier, l'espace médiatique fait l'objet de plusieurs convoitises de la part des politiciens. Ici, les médias présentent un enjeu pour conquérir le pouvoir, le contrôler et le conserver¹⁴⁹. Les médias sont des fidèles miroirs, un des plus puissants révélateurs de l'organisation des sociétés dans lesquels ils évoluent¹⁵⁰.

¹⁴⁸ Guillaume, *Sociologie des relations...*, p.90.

¹⁴⁹ Fame Ndong, *Médias et enjeux des pouvoirs...*, p.87.

¹⁵⁰ Frère, *Afrique centrale, Médias...*, p.89.



CHAPITRE IV : L'ETAT DE LA REGULATION DES MEDIAS AU CAMEROUN

La régulation désigne la réglementation juridique qui encadre l'activité des médias au Cameroun. La liberté de presse au Cameroun revient régulièrement surtout lors de grandes échéances politiques telles que les élections. En effet, le contrôle de l'espace public médiatique est impératif pour la consolidation de la démocratie et de la liberté d'expression. La gestion des médias dans le monde a toujours été accompagnée et encadrée par les pouvoirs publics. En effet, le traitement de l'information par les médias est une activité très sensible du fait de la place que celle-ci occupe dans le maintien de la paix et de l'ordre établi par le politique. Dans la quasi-totalité des pays du monde, la législation a créé un cadre bien réglementé pour éviter les dérapages causés par les médias.

Que ce soit dans les pays du ou alors dans les pays du Sud, l'exploitation et la diffusion de l'information reste encadrées par des lois précises. Dans le cadre de ce chapitre, il sera question de d'élucider sur le cadre juridique qui encadre les médias Camerounais, le respect de l'éthique et de la déontologie dans l'optique d'un traitement objectif de l'information politique. En outre, l'encadrement juridique souligne également que la régulation des médias camerounais se structure autour des lois bien précises telles que le décret N°2000/158 du 03 avril 2000, fixant les conditions et les modalités de création et d'exploitation des entreprises privées de communication audiovisuelle. Dans cette logique, il est clairement établi dans son article 4, alinéa 1 que la création et l'exploitation d'une entreprise privée de communication audiovisuelle consistent, en la mise en place par une personne physique ou morale, d'installations techniques de production, de transport ou de diffusion tels que définis par la loi.

Il faut en outre signaler que les activités des réseaux de radio télédistribution consistant principalement en la captation des émissions produites hors du territoire camerounais et leur mise à la disposition du public par câbles, fibres optiques, faisceaux hertziens, satellites, ou tout autre procédé technologique, constituent des activités de communication audiovisuelles. Dans la même logique, l'article 7, dans son alinéa 1 interdit à toute personne physique ou morale d'utiliser, sous quelque forme que ce soit, les fréquences exploitées par le secteur public de la communication aux organismes publics. La loi N° 98/014 du 14 juillet 1998, régissant les télécommunications soumis à l'un des régimes suivants : la concession ; l'autorisation ; la déclaration. Pour bien réglementer l'activité des médias, l'article 17 insiste que l'administration chargée des télécommunications peut annuler l'autorisation ou la déclaration et prononcer la déchéance de son titulaire en cas de décision de dissolution

anticipée, de liquidation judiciaire assortie ou non d'une autorisation de continuation de l'entreprise ou de faillite.

I. Les infractions et les peines

L'encadrement juridique des médias camerounais prévoit des sanctions et des punitions pour les personnes qui ne respectent pas l'éthique et la déontologie du métier de journaliste¹.

1. La diffamation

La diffamation est toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé. Autrement dit, la diffamation est un concept juridique désignant le fait de tenir des propos portant atteinte à l'honneur d'une personne physique ou morale².

a. L'indication de la loi

La législation camerounaise en son article 305 stipule que la diffamation est punie par la loi Camerounaise. En effet, est puni d'un emprisonnement de six (06) jours à six mois et d'une amende de cinq mille à deux millions de francs ou de l'une de ces deux peines seulement, celui qui, par l'un des moyens prévus à l'article 152 du présent code, porte atteinte à l'honneur ou à la considération d'une personne en lui imputant directement ou non des faits dont il ne peut rapporter la preuve. Dans la même perspective, les mêmes peines s'appliquent également aux auteurs des diffamations commises par voie de presse écrite, de la radio ou de la télévision, sans préjudice du droit de réponse ou devoir de rectification³.

En outre, l'alinéa 3 stipule que la vérité de l'imputation peut être prouvée sauf : lorsqu'elle concerne la vie privée de la victime, lorsqu'elle se réfère à un fait remontant à plus de 10ans. Lorsqu'elle se réfère à un fait constituant une infraction amnistiée ou à un fait ayant fait l'objet d'une condamnation autrement effacée. La poursuite ne peut être engagée que sur plainte de la victime ou de son représentant. Il faut souligner que l'Observatoire Camerounais de la Déontologie et de l'Ethique dans les Médias (OCADEM), est une institution qui plaide pour la réglementation idoine devant permettre de financer les médias afin d'éviter la paupérisation de ces derniers et favoriser un traitement objectif de l'information politique⁴. Le respect de l'éthique journalistique aujourd'hui pose le problème de la formation des hommes

¹ Tjadè Eoné, *Radios, publics et pouvoirs...*, p.67.

² Onguene, « La régulation du journalisme en ligne... », p.74.

³ *Ibid.*, p.99.

⁴ Atenga, « Communication et journalisme au Cameroun... », p.38.

de médias. Autrement dit, l'objectivité dans la présentation des faits revient à solidifier la formation des journalistes.

Tableau 15: Liste des instances de régulation en Afrique Subsaharienne

Pays	Nom de l'instance de régulation	Date de création
Benin	La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la communication(HACC)	2 août 1992
Burkina Faso	Conseil Supérieur de l'information (CSI) dans les années 2000	1 ^{er} Août 1995
Burundi	Conseil national de la communication	1992
Cap-vert	Pas d'organe de régulation	
Centrafrique	Haut Conseil de la Communication	1998
Comores	Pas d'organe	
Congo	Conseil National de la communication	1994
Côte d'Ivoire	Conseil National de la communication audiovisuelle(CNCA) Observatoire de la liberté de la presse et de l'éthique et la déontologie(OLPED)	Décembre 1991 Septembre 1995
Djibouti	Pas d'organe de régulation	
Gabon	Conseil National de la communication	1992
Ghana	Commission Nationale des médias(CNM)	1992
Guinée	Conseil National de la Communication	1991
Guinée Bissau	Conseil National de la communication sociale	1991
Cameroun	Conseil National de la Communication	1990

Source : H. N. Onguene, « La régulation du journalisme en ligne : perspective pour le Cameroun », Mémoire de Master en sciences de l'information et de la communication, ESSTIC, Université de Yaoundé II, 2015, p.35, complété par nous.

Ce tableau permet de cerner l'importance de la régulation dans le fonctionnement des médias dans la mesure où le micro est une arme redoutable qui peut engendrer une situation complexe et compliqué dans la mesure où les hommes de médias ne respectent pas les normes éthiques et de la déontologie. En outre, la responsable des médias privés faisait encore remarquer que : « le problème des médias dans le traitement de l'information reste le respect de l'éthique qui doit toujours guider le journaliste dans les fait et non dans la spéculation »⁵. C'est d'ailleurs pour cette raison que chaque Etat élabore un cadre juridique pour essayer de discipliner les médias afin d'éviter la manipulation qui va conduire aux situations critiques. Il faut noter que le journalisme est une profession qui obéit aux normes d'une société démocratique qui exige le respect des droits et devoirs de la république. En effet, les journalistes sont obligés de respecter certaines obligations qui relèvent de l'exercice de leur métier encore appelé « le serment d'Hippocrate », le respect de la déontologie n'admet pas certaines pratiques odieuses telles que la diffamation, les injures et bien d'autres. Le premier de ces codes d'honneur remonte au début du XXe siècle, ayant pour auteur Walter Williams qui fut le premier doyen de l'école de journalisme de l'Université de Missouri (USA). Le second adopté en juillet 1918 par le syndicat national des journalistes Français enseigné dans les écoles Françaises de journalisme⁶.

b. Le contentieux des dérives médiatiques

Les dérives médiatiques sont l'ensemble des fautes commises par les professionnels des médias dans le processus de collecte, de traitement et de diffusion de l'information. Au Cameroun, les dérives médiatiques sont plus fréquentes dans la presse privée. En effet, certains journalistes de la presse privée ne prennent pas assez de temps pour bien analyser les informations qu'ils ont en leur disposition⁷. Le contentieux des dérives médiatiques vient du fait que la course à la communication politique est aujourd'hui un élément de base pour convaincre l'opinion publique. Ce tableau montre l'impact des médias sur le comportement des citoyens⁸.

Le débat reste le mécanisme le plus efficace pendant les périodes électorales, car il mobilise un grand nombre de personne. La campagne électorale bénéficie d'une publicité politique le plus souvent accompagné par plusieurs médias. La publicité politique est donc un phénomène régulier et récurrent dans la communication politique. On peut observer cette

⁵ Entretien avec S. Goufan, environ 41 ans, Responsable des médias privés au Mincom, Yaoundé le 3/6 /2020.

⁶ F. Chindji-Koulevu, *Journaliste sans journal*, Yaoundé, Editions Saagraph, 2005, p.99.

⁷ Frère, *Afrique Centrale : Média....*, p.74.

⁸ J. Gerstlé, *La communication politique*, 2^e Edition, Paris, Armand Colin, 2010, p.197.

publicité politique à travers les médias tels que la télévision, la presse écrite, internet qui peuvent directement impacter l'opinion publique. Les journalistes sont les principaux acteurs de la publicité politique dans la mesure où ce sont ces derniers qui sur leurs plates-formes permettent aux hommes politiques de dérouler leurs atouts politiques.

Tableau 16: Les médias comme aide à la décision électorale au Cameroun

Journal télévisé	50%	Profession de foi	10%
Journaux	40%	Sondages	15%
Emissions politiques Télévisées	65%	Tracts	17%
Discussions	20%	Affiches	8%
Radio	30%	-	-
Emissions satiriques Télévisées	9%	Ne sait pas	6%
Campagne porte à porte	25%	Meeting	65%

Source : Tableau réalisé par nous à l'aide des descentes sur le terrain et de l'exploitation documentaire.

Les transformations de l'espace public politique modernisé ne sauraient se réduire à la somme ou à la composition de ces effets immédiats de la communication persuasive⁹. Toute une série de modifications formelles ou substantielles ont affecté la composition du message politique. La communication politique au Cameroun a été simplifiée par la multiplication des médias de masse qui donne accès à une audience plus large¹⁰. Les médias sont ainsi des moyens d'influence aux mains des gouvernants, aujourd'hui à travers le *spin control*¹¹ qui a connu un développement parallèle à l'émergence de l'information face à la communication politique. Les médias ont envahi la vie politique au Cameroun dans la mesure où ces

⁹ Menye Me Mve, *Comprendre la démocratie au Cameroun...*, p.78.

¹⁰ Gerstlé, *La communication politique...*, p.97.

¹¹ *Ibid.*, p.99.

derniers s'établissent désormais en qualité d'impulseur du débat politique. En effet, il est pertinent de constater que le Cameroun depuis près d'une décennie assiste à une montée en puissance de l'activité médiatique qui est venue compléter les ambitions de plusieurs acteurs politiques et de la société civile qui ne cherchent qu'une ouverture démocratique plus large¹². Les médias apportent par conséquent une stabilité et un développement de la démocratie au Cameroun à travers les multiples actions qu'ils mènent au quotidien tels que : la mission d'éduquer, la mission d'informer l'opinion publique sur des sujets qui sont parfois mal ou peu connus par une certaine frange de la population¹³.

Photo 5: Stand du ministère de la communication au SAGO 2020



Source : Cliché Arsele Elemva, Yaoundé le 15 septembre 2020.

En 1992 se tiennent les élections présidentielles qui vont provoquer des émeutes et occasionner la destruction des édifices publics, que la plupart des journaux privés de la presse écrite vont relayer abondamment le fait, tandis que le journal *L'Action* qui est un hebdomadaire du RDPC (Rassemblement démocratique du peuple Camerounais), va apporter son soutien au gouvernement en utilisant le *spin control*¹⁴. Le *spin control* est une technique en communication politique qui est fondée sur l'agencement de l'information dans le but de provoquer l'adhésion totale et populaire des gouvernés¹⁵. Au Cameroun, la communication politique est hiérarchisée et coordonnée par l'action gouvernementale à travers l'organisation

¹² Dosquet, *Marketing et communication politique...*, p.20.

¹³ Chindji-Koulevu, *La presse écrite pour...*, p.67.

¹⁴ Shanda Tonme, *L'intelligentsia camerounaise : Autopsie d'une décrépitude*, Paris, L'Harmattan, 2008, p.13.

¹⁵ Gerstlé, *La communication politique...*, p.98.

des conférences de presses organisées par le Ministère de la communication. Il faut également souligner d'autres membres du gouvernement peuvent également solliciter les médias pour rendre visible les actions menées par les ministères qu'ils dirigent. Les citoyens utilisent donc les médias pour plusieurs raisons, comme le souligne cette enquêtée.

Pour m'informer de la situation politique de mon pays, je consulte la presse nationale, j'utilise aussi la radio publique, la télévision publique, internet, les télévisions privées, télévisions internationales, les radios internationales. Mes émissions préférées sont entre autres : « scène de presse » à la CRTV, « journal de 20h » à la CRTV, « Canal Presse » à Canal 2 Internationale, « le journal de 13h » à la CRTV. Le critère de mes choix est basé sur la qualité des thématiques et sur la fiabilité de l'information. Les médias m'aident à mieux comprendre l'actualité de mon pays dans la mesure où les journalistes analysent l'information par le biais des interviews, des reportages, des enquêtes et même les dossiers¹⁶.

Il faut souligner que les médias camerounais sont des supports inconditionnels de la politique sur l'échiquier national et international. Les acteurs politiques camerounais font appel aux médias dans la perspective de légitimation sociopolitique. Cette quête de légitimation est particulièrement féconde en temps de crise politique où la première bataille se trouve sur le terrain des médias tel est le cas au Cameroun dans les années 90. La persistance et l'importance du discours dans le processus de légitimation sur la scène politique internationale s'inscrivent dans l'histoire des relations internationales comme une activité politique indispensable à la viabilisation de la politique internationale¹⁷.

Dans cette logique, « *l'homo politicus* au Cameroun post indépendant a toujours fait recours aux médias ou à la communication politique pour expliquer les faits politiques »¹⁸. Les acteurs politiques utilisent les mass médias dans le but de diffuser les idées et les schèmes sociaux en vue de provoquer l'adhésion totale ou d'une bonne frange de la population¹⁹. Autrement dit, les médias en général et au Cameroun en particulier visent un objectif précis, la dimension politique de la libéralisation politique accompagnée de la démocratisation booste le mécanisme de consultation et de communication entre la population et le politique²⁰.

Au Cameroun, depuis l'avènement du multipartisme dans les années 90, la scène politique est animée par deux principales tendances politiques souvent désignées par les analystes politiques comme les partis de l'opposition et le parti au pouvoir qui est le Rdp. Ces deux acteurs de la scène politique utilisent les médias d'une façon différente. En effet, certains acteurs des partis politiques de l'opposition utilisent généralement les médias pour

¹⁶ Entretien avec Engolo épse Mvondo Henriette, 37ans, Journaliste principale, Yaoundé le 03/03/2020.

¹⁷ Ekambi Dibongué (*Dir*), *Le discours en relations internationales...*, p.7.

¹⁸ Entretien avec C. Kornelius, 65 ans, Homme politique, Yaoundé le 15/02/2020.

¹⁹ Ossama, *Les nouvelles technologies de l'information...*, p.47.

²⁰ Yetna, *Langue, médias, communauté...*, p.64.

montrer les insuffisances de l'action gouvernementale, tandis que les acteurs du gouvernement utilisent ces derniers dans le but de montrer les différentes actions que mènent le gouvernement dans la résolution des problèmes sociaux au Cameroun, les médias participent donc au dynamisme politique²¹.

Les médias contribuent à la circulation des idées de la pensée et de la vision du monde générées par des producteurs d'idées. Les médias des diffuseurs d'idées, d'opinions et d'informations. Au Cameroun, les pouvoirs politico-administratif, technico-économique et socio-culturel ont été sous-tendus, depuis l'époque précoloniale, par un arsenal médiatique peu ou prou performant et diversifié²². (sic).

Les détenteurs du pouvoir ont toujours eu à faire recours aux médias pour éduquer les populations car une population mal informée représente une menace pour l'ordre socio-politique établi et même pour la sécurité interne des Etats. Les acteurs politiques utilisent généralement « les médias de la contemplation »²³.

Les journalistes choisissent les faits politiques qui sont en faveur d'un leader politique, et utilisent les supports médiatiques pour valoriser ces derniers. Les médias occupent une place prépondérante dans la communication politique, ils sont considérés comme des « gardiens » du champ politique²⁴. Dans le jeu politique, les adversaires sont souvent en compétition et utilisent les médias pour faire-croire et faire-voir de quoi ils sont capables, car chaque discours politique valorise une position, défend certaines valeurs²⁵. Les médias sont des espaces publics privilégiés des hommes politiques comme le souligne cet auteur :

Un espace public politique représente une sorte de globe troué, ouvert ou fermé selon les sujets et la position sociale des acteurs dans la structure du champ politique. Il n'est, toutefois, pas uniquement constitué par le débat médiatique sur des objets politiques, mais comprend un espace plus large qui inclut tous les lieux où existe un débat public sur les questions politiques. Les médias se limitent à n'être qu'un « lieu » de l'espace public politique²⁶.

Dans la même logique, il faut signaler que les médias camerounais opèrent une sorte vedettisation de l'information politique et des acteurs qui animent le jeu politique. En effet, chaque parti politique au Cameroun dispose des moyens qui lui permettent d'occuper l'espace médiatique. L'information politique au Cameroun obéit à un paradigme bien particulier et précis. En effet, les médias qui sont les principaux canaux recherchent l'information en

²¹ Le dynamisme politique ici stipule que la scène socio-politique camerounaise est fortement impactée par les médias, beaucoup plus les médias privés qui, que ce soit la télévision, la presse écrite, les radios, le Web sans oublier les médias sociaux.

²² Fame Ndongo, *Médias et enjeux des pouvoirs...*, p.289.

²³ Mouandjo et Mbianda, *Théories et pratiques de la communication...*, p.697.

²⁴ C. Mathieu, « Le rôle de la presse dans la construction de la paix. Le cas du conflit basque », Thèse de Doctorat Ph.D en information, communication et médias, Université de Genève, 2012, p.138.

²⁵ *Ibid.*, p.140.

²⁶ Lavenir, *Les médias et la démocratie...*, p.13.

consultant les décrets, les circulaires, le journal officiel, les personnalités politiques ressources qui leurs fournissent des informations qui seront ensuite transmises à l'opinion publique par une distribution gratuite ou payante.

2. Les devoirs d'un journaliste et les délits de presse

Le journalisme est un métier qui a de nombreux devoirs. En effet, les obligations d'un journaliste catégorisés dans un ensemble de texte appelé délits de presse.

a. Le respect des faits sociopolitiques

Le métier du journalisme impose un certain comportement à celui qui pratique le journalisme. En effet, il faut souligner que le journaliste doit s'abstenir d'utiliser de méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des documents²⁷. En outre, il faut souligner que le journaliste doit respecter la vie privée d'un citoyen, il doit également respecter les sources anonymes obtenues confidentiellement dans le traitement des faits politiques. La publication des informations dans les médias obéit à une règle qui se structure autour de ce que Durkheim appelle « la vertu médiatique »²⁸. En effet, les médias devraient respecter l'intimité des acteurs politiques. Ici, il faut souligner que la recherche de l'information ne devrait pas amener un journaliste à la falsification des faits ou alors à la violation de l'anonymat d'un informateur. C'est dans cette logique que Bourdon le souligne :

Les débats professionnels sur la déontologie de l'information ou de la communication se réduisent bien souvent à des débats sur l'éthique des journalistes sérieux politiques. Or, les transgressions mettent le plus souvent en jeu des problèmes de frontières entre catégories de journalistes ; l'élite politique est souvent amenée à critiquer la presse populaire. De plus, l'éthique des médias est justiciable d'une analyse séquentielle. Certaines situations reposent les mêmes problèmes éthiques, campagnes électorales par exemple, ou conflits armés, où il faut dire la vérité²⁹.

Autrement dit, les médias devraient travailler davantage pour traiter les faits sociopolitiques de manière objective. La tâche des médias dans les démocraties modernes est de contribuer de manière responsable à la création d'un environnement politique ouvert dans lequel les camerounais apprendrons à discuter des problèmes sociopolitiques sans toutefois occasionner des conflits³⁰. En Afrique subsaharienne, la pratique de la démocratie reste mitigée par les acteurs politiques. Ainsi, il faut observer que les grandes manifestations qui visent à réclamer les libertés et le respect des droits du citoyen sont plus évoquées lors des échéances électorales. La démocratie se matérialise au Cameroun sur le plan politique par le

²⁷ Charon, *La presse quotidienne...*, p.89.

²⁸ G. Bourdon, « Les médias, une éthique de la transgression », N°78, *Réseaux*, 1996, p.95.

²⁹ *Ibid.*, p.97.

³⁰ Yetna, *Langues, médias, communautés...*, p.32.

multipartisme, la liberté de penser et d'adhérer à un parti politique sans contrainte, la liberté de la presse. Ces différents éléments doivent être perceptibles au Cameroun par l'implémentation du champ politique et par le biais de l'action médiatique³¹. L'un des défis majeurs du jeu politique au Cameroun reste le traitement objectif et impartial de l'activité politique par les médias privés et publics. Les médias camerounais ont une tâche lourde, celle d'animer la scène politique en mettant en liaison les différents acteurs sociopolitiques.

La question de la démocratie illustre comment les acteurs opèrent pour implémenter leur communication politique sur le terrain. Dans cette optique, le concept de démocratie reste une construction permanente de la part des politiques et des acteurs de la société civile. Les différents partis politiques concourent également à la consolidation de l'environnement démocratique dans la mesure où ce sont ces derniers qui boostent la compétition et le jeu politique au Cameroun. Les partis politiques jouent un rôle primordial dans tout processus démocratique. Ils sont considérés comme étant des intermédiaires entre la population et les institutions politiques. Les partis politiques permettent d'exprimer les différentes aspirations des couches sociales défavorisées.

Le système de partis est un catalyseur des débats à travers les médias. Les partis politiques, tout comme les médias, permettent d'éduquer l'opinion publique et d'aider l'Etat à solutionner les problèmes qu'il rencontre au quotidien³². Il faut également souligner que le rôle des partis politiques est aussi d'amener les populations à s'intéresser à la gestion des affaires publiques ou encore à la gestion de la gouvernance publique. L'existence des partis politiques est indispensable à la bonne marche des institutions dans la mesure où ce sont ces derniers qui doivent attirer l'attention des pouvoirs publics lorsque les populations ont des revendications à formuler à l'endroit de la classe dirigeante³³.

La réglementation interne des partis politiques devrait permettre aux citoyens de mieux communiquer pour améliorer le vécu social³⁴. L'intrusion des médias en politique permet aux partis politiques de mieux s'intégrer dans la compétition politique. Dans cette optique, les acteurs politiques camerounais estiment que les médias leurs permettent de mieux se positionner dans la compétition politique. L'avènement des médias sociaux vient révolutionner l'activité médiatico-politique au Cameroun dans la mesure où presque la

³¹ Ngo Bassomo, « Politique de l'information et recherche... », p.122.

³² Konaté, *Le discours de la Baule...*, p.7.

³³ Mbembe, *Les jeunes et l'ordre politique...*, p.80.

³⁴ Assiene, « Raison et communication... », p. 62.

majorité des acteurs politiques vont effectuer ce que nous pouvons appeler dans le cadre de ce travail « La course au numérique ». Cette course au numérique vise à impacter rapidement l'opinion publique nationale et internationale³⁵.

La participation des médias dans la vie politique au Cameroun vise à renforcer la transparence et la démocratie dans la gestion des affaires publiques en veillant sur le principe de redevabilité, un des piliers de la bonne gouvernance³⁶.

Photo 6: Interview d'Alain Belibi sur la pratique du journalisme politique au Cameroun



Source : Cliché Arsele Elemva le 03 mai 2021 à l'ESSTIC.

Les comportements suivants peuvent être classés dans le cadre des délits de presse : la provocation aux crimes et délits. L'apologie de certains crimes et délits tels que les assassinats, la haine raciale ou tribale, la provocation des militaires à la désobéissance et bien d'autres sont des infractions qui peuvent provoquer des poursuites judiciaires à l'encontre des journalistes³⁷. En outre, l'offense au Président de la République est un fait qui se caractérise par les propos offensants ou méprisants de nature à porter atteinte à la dignité du Chef de l'Etat sans oublier les Chefs d'Etats étrangers et les agents diplomatiques³⁸. Dans le même ordre d'idées, les fausses nouvelles ne sont punies que si la mauvaise foi est établie

³⁵ Dourlaye, « Presse et démocratie... », p.8.

³⁶ Ngamchara, « Mobilité des élites politiques.... », p.123.

³⁷ R. Dumont, *L'Afrique noire est mal partie*, Paris, Seuil, 1962, p.67.

³⁸ Ngo Bassomo, « Politique de l'information et... », p.4.

et qu'elles sont de nature à troubler l'ordre public ou « le moral des armées »³⁹. Les injures sont des allégations qui portent atteintes à autrui et sont punies par la loi. En outre, les publications interdites sont celles que les journaux ne doivent publier, ce sont les actes de procédure criminelle ou correctionnelle avant leur lecture publique, ainsi que les délibérations des jurys et des cours, l'identité des mineurs. Si le journal commet un délit de presse, c'est le Directeur de Publication (D.P), qui est le principal responsable des faits qui sont reprochés. Cependant, les auteurs des reportages ou des articles peuvent être traduits en justice s'ils sont complices⁴⁰.

Il faut également noter que le législateur camerounais prévoit plusieurs sanctions aux auteurs des actes tels que : atteinte à l'autorité de la justice, dénonciation calomnieuse, information judiciaire, atteinte à l'intégrité du territoire, information en temps de guerre, outrage aux bonnes mœurs, outrage aux magistrats, propagande contre le crédit public, apologie de la haine⁴¹. En somme, le journaliste doit se conformer à un code de déontologie. Plusieurs textes encadrent le travail des journalistes notamment la charte internationale de Bruxelles de 1952 ainsi que le congrès de bordeaux en 1954 qui recommande aux journalistes de respecter la vérité en raison. La fédération internationale des journalistes stipule également dans son deuxième point que :

- Conformément à ce devoir, le journaliste défendra, en tout temps, le double principe de la liberté de rechercher et de publier honnêtement l'information, du commentaire et de la critique et le droit au commentaire équitable et à la critique loyale
- Le journaliste ne rapportera que les faits dont il connaît l'origine, ne supprimera pas les informations essentielles et falsifiera pas de documents.
- Le journaliste n'utilisera que des moyens équitables pour obtenir des informations des photographies et des documents.
- Le journaliste s'efforcera par tous les moyens de rectifier toute information publiée et révélée inexacte et nuisible⁴².
- Le journaliste gardera le secret professionnel concernant la source de l'information obtenue confidentiellement.
- Le journaliste prendra garde aux risques d'une discrimination propagée par les médias et fera son possible pour éviter de faciliter une telle discrimination, fondée

³⁹ Bouck Malem, « Analyse de l'information politique... », p.9.

⁴⁰ *Ibid*, p.104.

⁴¹ Charon, *Les médias et les sources...*, p.87.

⁴² Chindji-Koulevu, *Journaliste sans journal...*, p.93.

notamment sur la race, le sexe, les mœurs sexuelles, la langue, la religion, les opinions politiques et autres et l'origine nationale ou sociale

-Le journaliste considérera comme faute professionnelles graves : le plagiat ; la distorsion malveillante ; la calomnie ; la médisance ; la diffamation ; les accusations sans fondement.

-Tout journaliste digne de ce nom se fait un devoir d'observer strictement les principes énoncés ci-dessus reconnaissant le droit connu de chaque pays, le journaliste n'acceptera, en matière professionnelle, que la juridiction de ses pairs, à l'exécution de toute intrusion gouvernementale ou autre⁴³.

b. La dénonciation de la politique politicienne

Le champ politique est généralement animé par un recadrage permanent mené par l'activité médiatique, ce nouveau paradigme dans l'activité politique vient redonner un autre visage dans l'activité sociopolitique. Les spécialistes des médias, dans le cadre de la réhabilitation des événements et échéances politiques n'hésitent pas à mettre en évidence les déviances de la vie politique à l'instar de la politique politicienne⁴⁴. En effet, la politique politicienne est une expression qui souligne les travers de la politique. Le discours politique est le plus souvent un discours flatteur, qui vise à attirer l'adhésion de l'opinion publique, c'est pour cette raison que certains acteurs politiques utilisent les promesses pour viser la sympathie des électeurs et de l'opinion publique.

La politique politicienne est ainsi comprise comme l'antithèse de la politique constructive et soucieuse de l'intérêt général. La politique politicienne est appréhendée comme un phénomène générateur de futilités par opposition aux nécessités du politique et de la politique au sens positif du terme⁴⁵. Les médias s'intéressent aussi aux manquements des hommes politiques pour conscientiser ces derniers à œuvrer pour l'épanouissement des populations. Dans le contexte de cette politique, l'imagerie populaire assimile cette politique au mensonge et à la duperie. Les médias viennent souvent éveiller les consciences des populations en dénonçant les dérives politiques telles que : la mauvaise foi, les promesses électorales non tenues, les mensonges politiques, pour ne citer que celles-là⁴⁶.

La politique politicienne est donc le lieu d'expression de la petite politique, par opposition à la grande politique, détentrice de valeurs sociales. La politique politicienne est

⁴³ Selon la Charte adoptée au congrès mondial de la FIJ en 1954. Amendé au congrès mondial de 1986.

⁴⁴ O. Ostriitchouck, « Les dessous de la révolution ukrainienne d'une contestation civique à une guerre identitaire », *Le débat*, No 180, Mai-Août, 2014, p.4.

⁴⁵ Gingras, *La communication politique.....*, p.75.

⁴⁶ Mengue, « L'usage des sites internet... », p.4.

une dépravation de la vraie politique, celle qui se soucie du bien de toute la population. Dans la conception Aristotélicienne, la politique politicienne représente un danger pour la société et pose par conséquent le problème de la socialisation des acteurs politiques, c'est-à-dire la faculté des hommes politiques à travailler pour le bien public et non pour les intérêts égoïstes⁴⁷. **Photo 7: Stand de l'organe de presse communautaire SUD'COM au SAGO 2020**



Source : Cliché Arsele Elemva, Yaoundé, le 6 avril 2020.

Les médias constituent des outils indispensables dans l'exercice de la politique moderne. Leur caractère populaire permet aux professionnels de la politique d'élaborer une bonne communication de masse⁴⁸. L'introduction des médias numériques et électroniques dans les techniques de la communication politique et notamment la presse⁴⁹. Dans cette logique, il ne faut pas perdre de vue qu'un double jeu peut être observé dans les échanges médiatiques : celui de l'information et de la manipulation des masses⁵⁰. Ce double jeu de l'activité médiatique est dû au fait que l'environnement politique soit caractérisé essentiellement par la compétition, le conflit, la ruse, et bien d'autres encore. La communication politique au Cameroun a fini par mettre en relation l'action des professionnels de la communication et qui agissent pour la revitalisation des acteurs politiques par le biais de l'information de masse. L'analyse de l'univers de la communication et des relations établies

⁴⁷ Mbouli, « L'art de gouverner chez Nicolas Machiavel.... », p.19.

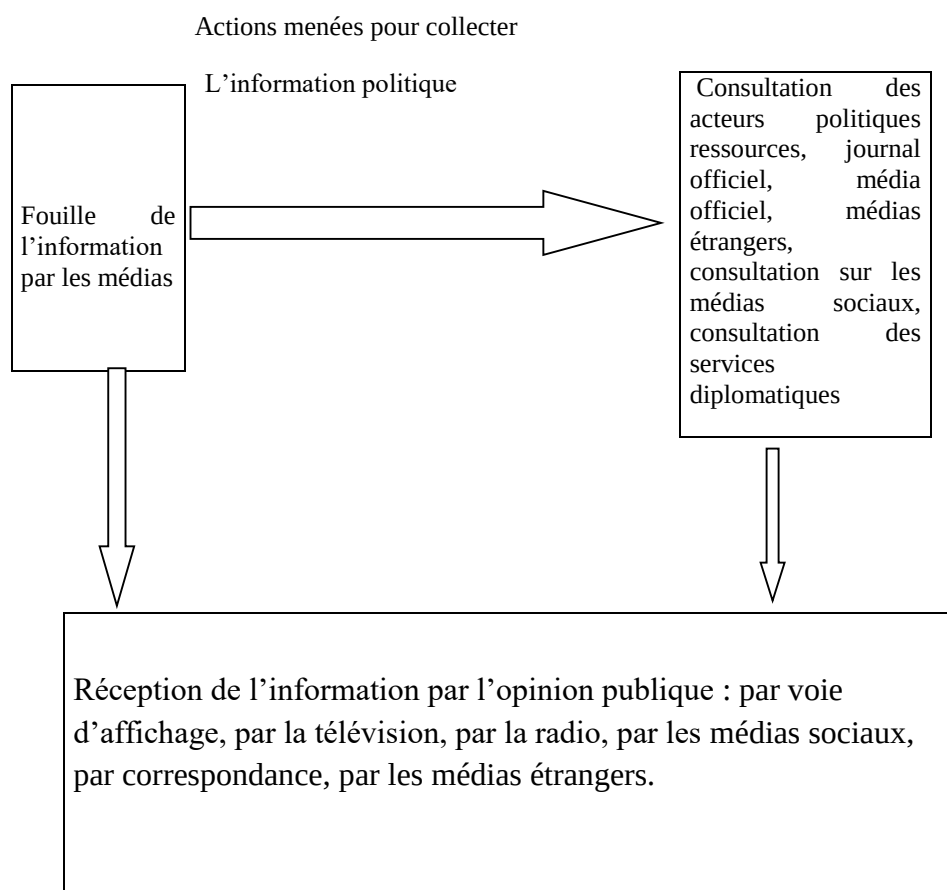
⁴⁸ Robinet, *La presse quotidienne...*, p.43.

⁴⁹ Konate, *Le discours de la Baule...*, p.5.

⁵⁰ Essono, « La communication politique au Cameroun... », p.98.

avec le politique permet de mieux appréhender l'impact de cette activité dans la division du travail politique⁵¹. Cette circulation de l'information est de plus en plus boostée par l'avènement des médias sociaux qui disposent d'une rapidité extraordinaire dans le partage de l'information sociopolitique comme le démontre ce graphique.

Graphique 2: Mécanisme de collecte et de diffusion de l'information politique par les médias



Source : Graphique réalisé par nous à base des informations reçues sur le terrain.

Ce graphique élabore de manière très détaillée les mécanismes dans le processus de collecte, de traitement et de diffusion de l'information. Les médias cherchent l'information auprès des acteurs politiques, consultent des services diplomatiques, la consultation des autres reste un impératif dans la collecte de l'information politique pour opérer la confrontation et la vérification des faits⁵². Ils consultent également le J.O (Journal Officiel) pour avoir accès aux décrets, lois, décisions et autres textes. Ensuite, il faut passer au traitement de l'information et à sa diffusion par des supports divers et multiples constitués de la presse écrite, les médias

⁵¹ Mengue, « L'usage des sites internet... », p.15.

⁵² Ekambi Dibongué, *Le discours en relations internationales...*, p.8.

audiovisuelles, la télévision, la radio, et bien d'autres encore. Les médias Camerounais élaborent des stratégies bien pensées pour atteindre le public cible. En effet, on observe des affiches qui permettent de connaître les différents acteurs politiques qui sont présents sur le terrain⁵³. La communication politique est aussi implémentée par l'action des moyens appelés hors médias qui permettent d'ajuster l'efficacité dans la transmission des idéologies politiques.

Photo 8: Stand d'un média privé au SAGO 2020 à Yaoundé



Source : Cliché Arsele Elemva le 15 Septembre 2020.

c. Stratégies des médias dans la communication politique

Les médias élaborent plusieurs stratégies pour convaincre l'opinion publique. En effet, la communication politique est devenue une ressource indispensable dont les médias sont des principaux supports⁵⁴. En effet, les médias ont accru le caractère stratégique par la fabrication rapide et la diffusion massive de l'information. Les médias visent à amplifier la communication politique, elle vise généralement l'accession au pouvoir⁵⁵. Les positions de pouvoir conditionnent largement la détention des ressources de communication et l'élaboration de plusieurs techniques de communications⁵⁶. C'est dire en claire que l'information est un outil qui peut consolider ou fragiliser le pouvoir politique. Dans le

⁵³ F. Dosket, *Marketing et communication politique*, Paris, Editions EMS, 2017, p.7.

⁵⁴ Bougnoux, *Introduction aux sciences de la communication...*, p.78.

⁵⁵ Fame Ndong, *Médias et enjeux des pouvoirs...*, p.87.

⁵⁶ Frère, *Afrique Centrale : Média...*, p.69.

contexte des médias camerounais, les citoyens utilisent les médias pour des raisons multiples comme le souligne M. Bouna,

Pour m'informer de l'actualité politique de mon pays, j'utilise la radio publique, la télévision, publique, internet, la presse écrite, les radios privées, les télévisions privées, les Radios et télévisions internationales. Mes rubriques et mes émissions préférées dans l'information politique sont : RFI (Radio France Internationale) avec son émission intitulée « appel sur l'actualité », « Le journal », le poste national de la CRTV avec le journal parlé, Canal 2 international « L'arène et Canal Presse », « Equinoxe Tv « La vérité en face », « Equinoxe soir », « Droit de réponse » sur Stv. Mes choix dans le suivi des médias sont en fonction de la pertinence des arguments que les panélistes peuvent avancer pendant le débat. Les médias nous informent sur l'actualité à travers les journaux, les débats grâce à l'exactitude des informations. J'achète la presse écrite en fonction de l'actualité ou le sujet traité dans le journal. J'utilise beaucoup plus les médias sociaux pour émettre mon opinion sur la gestion des affaires de la société⁵⁷.

Autrement dit, les citoyens peuvent utiliser les médias pour multiples raisons qui peuvent se résumer dans l'information, la redevabilité en l'endroit des gouvernants, et la sensibilisation de l'opinion publique.

Les acteurs politiques, pour vulgariser leurs actions sont souvent obligés de faire recours à d'autres supports de communications à l'instar des affiches⁵⁸. En effet, la communication politique reste aujourd'hui très coûteuse car l'accès aux médias est onéreux. Les médias sont devenus des véritables stratégies de la vie politique au Cameroun, car ils sont plus crédibles que les professionnels de la politique, d'où la sollicitation de plus en plus croissante des médias par les hommes politiques⁵⁹. La communication contrôlée par l'acteur politique est aussi coûteuse parce qu'elle fait intervenir les professionnels des médias qui le plus souvent exigent des montants importants pour booster la visibilité politique d'un acteur.

Il faut souligner que les médias sont capables d'imposer un agenda sur la scène politique nationale ou internationale. En effet, les informations qui circulent dans les médias à longueur de journée finissent toujours par attirer l'attention des décideurs politiques, les informations et les images qui sont diffusés sur l'Afrique et le Cameroun sont des productions des médias étrangers⁶⁰. Dans le même ordre d'idées, la stratégie des médias Camerounais vise à consolider la démocratie et l'état de droit, en octroyant les chances aux gouvernés de participer, d'influencer et d'impacter les décisions du politique. Le Cameroun étant devenu un pays démocratique, la presse privée et la presse publique sont des mécanismes plus

⁵⁷ Entretien avec M. Bouna, 38ans, Journaliste, Yaoundé, le 19 février 2020.

⁵⁸ C. Flora, « Usage des médias et politique : une écologie des pratiques informationnelles », *Réseaux*, N°170, Juin, 2011, p.49.

⁵⁹ Zittoun, « Convaincre et persuader pour..... », p.637.

⁶⁰ I. Konate, *Le discours de la Baule 20 juin 1990 une nouvelle thérapie pour l'Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2015, p. 109.

efficaces de consultation et de communication entre le gouvernement central et les populations. Dans le même ordre d'idées, il faut souligner qu'il existe une corrélation directe et étroite entre l'intérêt pour la politique et la consommation des médias. En effet, la consommation de l'information par l'opinion publique est proportionnelle au niveau d'éducation car pour déchiffrer les messages des masses médias, il faut que le lectorat maîtrise ou possède un certain niveau de culture⁶¹.

La vie politique au Cameroun a toujours été rythmée par la presse écrite, la radio, la télévision. Tel est le cas de parution du quotidien bilingue *Cameroon Tribune* du 12 décembre 1990, où l'on peut recenser une prédominance du traitement des questions d'ordre politique. Ses titres sont entre autres : « L'Etat paye ses dettes, 40 milliards aux planteurs », « Rentrée solennelle de la cour suprême », « Le Chef de l'Etat demain au palais de justice », « Hussein Habré : après le Cameroun, le Sénégal », « Dossier : pourquoi tant de procès contre la presse ? », « Le ministre délégué à la présidence chargé de la défense à Ebolowa : maintenir un climat de paix et de tranquillité »⁶². Les médias camerounais ayant fait de la politique leur sujet préféré excellent dans ce que le sociologue camerounais Nga Ndongo appelle « l'overdose politique »⁶³, le journal ne peut pas s'en passer de la politique dans le contexte Camerounais dans la mesure où il assure le rôle d'une courroie de transmission entre les gouvernants et les gouvernés, les nouvelles normes de la gouvernance moderne marquent d'ailleurs un intérêt particulier en matière de communication et de liberté de la presse.

En effet, la présence massive de l'information politique s'explique par le fait que dans la politique a toujours suscité une attention particulière que ce soit dans l'antiquité ou dans les sociétés modernes dans la mesure où l'opinion publique éprouve une envie permanente de savoir comment la république est managée, et les citoyens ne disposants pas parfois des moyens d'aller chercher l'information à la source se trouvent obligées de consulter les médias qui peuvent aller recueillir l'information politique à la source⁶⁴, et qui peuvent avoir des consultants et des spécialistes qui peuvent mieux éclairer l'opinion publique. De ce fait, les entretiens sur le terrain permettent de construire et de consolider le postulat selon lequel au Cameroun les populations accordent une importance remarquable aux médias, en approchant certaines personnes qui dans le but de s'informer sont rassemblées autour d'un kiosque de *Messa Press*, répondent par « oui » à 95% à la question de savoir « acceptez-vous que toutes

⁶¹ Fondation Friedrich Ebert, *La presse écrite dans...*, p.90.

⁶² *Cameroon Tribune*, NO, 4784, du 12 décembre 1990, p.4.

⁶³ Nga Ndongo, *Les médias au Cameroun* p.100.

⁶⁴ Guillaume, *Sociologie des relations internationales...*, p.77.

les informations qui sont contenu dans les journaux sont exactes ? »⁶⁵. Tous ces titres montrent que la presse s'intéresse beaucoup plus aux activités politiques.

Les médias camerounais sont dans une logique de perpétuation et de consolidation du 4^e pouvoir, qui est un concept qui recouvre l'idée d'une forte influence des médias sur les affaires publiques et sur les comportements des citoyens. L'expression de « quatrième pouvoir », les premiers étant l'exécutif, le législatif et le judiciaire, et les médias occupent donc le quatrième pouvoir. Elle renvoie précisément à l'influence des changements parlementaires sur l'opinion publique⁶⁶. La stratégie des médias camerounais sur le terrain politique est « sensationnelle »⁶⁷. En effet, les « Unes » de la presse sont généralement orientées vers des sujets qui sont d'actualités et qui sont débattus par l'ensemble de l'opinion publique⁶⁸.

II. Cadre et panorama juridique de la régulation des médias camerounais

La régulation de la communication audiovisuelle est transparente et indépendante; le diffuseur public est transformé en véritable service public.

1. La réglementation

La législation sur l'audiovisuel a été adoptée et appliqué créant un environnement favorable à l'audiovisuelle publique, privée et communautaire. La régulation est comprise ici comme étant une action qui vise à sensibiliser, à prévenir et sanctionner les dérives médiatique, car aucune société ou organisation ne peut se maintenir ou se construire sans l'existence d'une force légale coercitive.

a. Décryptage et compréhension de la loi N° 90/ du 19 décembre 1990

L'analyse de la loi No 90/du 19 décembre 1990 fait référence à la libéralisation du jeu politique au Cameroun. En effet, cette loi pose les bases d'une vie démocratique plus ouverte et plus apaisée dans la mesure où elle permet au Cameroun de marquer une entrée fulgurante dans le contexte du multipartisme.

Les sanctions sont importantes pour réguler les relations sociopolitiques, car nul n'est censé ignorer la loi. C'est la loi qui demeure le guide par excellence d'une société moderne

⁶⁵Entretien avec A. Tchoya, 58 ans, Responsable *MessaPress*, Yaoundé, le 12 /3/2018.

⁶⁶E. R. Wode-Paleme, « Les médias centrafricains et les pouvoirs publics : Evolution historique de 1960 à 1990 », Thèse de Doctorat Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé II, ESSTIC, 2010, p.18.

⁶⁷ *Mutations*, N° 4713-Lundi 08 Octobre 2018, p.3.

⁶⁸ Dans ce contexte, la rumeur est le plus souvent alimentée par les journaux et amplifiée par l'homme de la rue, qui ne dispose pas le souvent des outils nécessaires pour analyser et comprendre le déroulement des faits socio-politiques.

qui respecte les droits et devoirs des citoyens. Dans le même ordre d'idées, Ndjekoundako souligne que :

Les sanctions sont aussi intimidatrices, car en punissant ceux qui enfreignent les lois, elles meublent l'imagination des futurs candidats en les avertissant de ce qu'ils ont à redouter au cas où ils se trouveraient en infraction. Les sanctions mettent hors d'état de nuire les ennemis de la société. La crainte du châtime est un facteur qui force les hommes à l'obéissance de la loi. La loi n'est pas uniquement faite pour punir mais aussi pour socialiser l'homme⁶⁹.

Dans cette même lancée, le Cameroun va élaborer son code de déontologie par le décret N0 92/313 PM du 24 septembre 1992.

Si la politique concerne la vie en commun des hommes, qui sont des personnes ayant une volonté, une puissance de l'affirmation de leur être, la puissance de l'Etat est aussi celle de masse et doit à cet effet rester indivisible. Mais la masse n'étant pas homogène, parce que composée d'êtres humains qui s'affirment différemment, le contrôle social par lequel la gestion politique vise la conservation sociale ne peut pas s'effectuer sans menace.⁷⁰

La démocratie, synonyme de la liberté ne doit pas être définie par l'absence de causes ou même de contraintes, mais au contraire par la capacité à agir suivant la nécessité interne, de même que la liberté au sens métaphysique⁷¹.

Les médias audiovisuels du Cameroun sont réglementés par la loi sur les médias de 1990. L'Article 36 de cette loi institue la liberté de la communication audiovisuelle, mais note que contrairement aux autres médias, elle sera soumise à une autorisation préalable. En 2000, le premier ministre a signé un décret portant les conditions pour la création et l'exploitation des médias audiovisuels privés. Bien que la libéralisation de la communication audiovisuelle privée remonte à 1990, on cite souvent le décret du premier ministre comme le précurseur du développement du secteur. Ce décret fait la différence entre la radiodiffusion commerciale et non-commerciale, et définit les conditions et procédures pour la délivrance des licences. L'article 15B fixe le coût des licences comme suit :

- Station de radio commerciale locale : 10 millions FCFA ; Station de radio non-commerciale locale : 5 millions FCFA ; Radio nationale : 50 millions FCFA ; Station de radio non-commerciale nationale : 10 millions CFA ; Station de télévision commerciale locale : 50

⁶⁹ Ndjekoundako Mbaikan Laohonbe, « Le réalisme politique chez Spinoza », mémoire de Master en philosophie politique, Université de Yaoundé I, 2012, p.87.

⁷⁰ *Ibid*, p.89.

⁷¹ Zebaze, « Du traitement de l'information politique... », p.75.

millions FCFA ; Station de télévision non-commerciale locale : 10 millions FCFA ⁷² ; Réseau national de télévision commerciale : 100 millions FCFA ; Réseau national de télévision non-commerciale : 25 millions FCFA ⁷³.

Selon l'Article 9 du décret, la licence de radiodiffusion sonore est valide pour cinq ans, alors que la licence de radiodiffusion télévisuelle est valide pour dix ans. Ces deux licences sont renouvelables à condition que les termes de référence en vertu desquels la licence a été délivrée aient été respectés.

La loi sur les médias de 1990 interdit aux particuliers ou aux sociétés de posséder plus d'une licence audiovisuelle. Elle stipule aussi que l'éditeur nommé de l'organe de presse doit être propriétaire ou copropriétaire.

La loi de 1990 et le décret de 2000 n'ont été que partiellement mis en œuvre. Bien que le Cameroun compte des centaines de stations de radio et de télévision, seules STV et Canal 2 ont reçu des licences. Un comité interministériel créé pour examiner les demandes de licence ne s'est réuni que deux fois en 12 ans ⁷⁴. Au même moment, le reste des opérateurs du secteur audiovisuel exercent en vertu d'une tolérance administrative, un concept assez flou qui les laisse à la merci des agents publics.

La radiodiffusion publique est réglementée séparément de la radiodiffusion privée. En général, les acteurs du secteur de la radiodiffusion soutiennent que les lois audiovisuelles du pays favorisent le radiodiffuseur public au détriment des radiodiffuseurs privés, car « le coût des différentes catégories de licences est considéré comme exorbitant et prohibitif. En l'absence de licences, les radiodiffuseurs exercent en permanence dans une certaine illégalité » ⁷⁵. Selon la plupart des panélistes, le gouvernement facture des prix de licence élevés et rend la délivrance de licence difficile dans le but de contrôler le développement du secteur audiovisuel.

Différents organismes interviennent aussi dans la réglementation du secteur audiovisuel, ce qui complique les choses. Le Ministère de la Communication, le Ministère des Postes et des Télécommunications, le Conseil National de la Communication et le Comité

⁷² Wwww.bbc.com, consulté le 04 mars 2020 à 22h30.

⁷³ Rapport, *Baromètre des médias en Afrique, Cameroun 2014*, p.63.

⁷⁴ Ba, Internet, *cyberespace et usage...*, p.29.

⁷⁵ Entretien avec B. Ekouli, 49 ans, Correspondant de Reporter sans frontière, Yaoundé, le 03/01/2020.

interministériel chargé de la délivrance des licences de radiodiffusion audiovisuelle jouent tous un rôle dans le secteur⁷⁶.

À l'heure actuelle, le Cameroun ne possède aucune loi régissant directement la radiodiffusion communautaire. Souvent, les radiodiffuseurs non-commerciaux passent pour des stations de radio communautaires. Dans le cadre de l'étude des médias camerounais, la demande est très forte d'où la nécessité de réguler davantage ce secteur⁷⁷.

La décision de 1990 vient non seulement marquer une ouverture dans la prise de parole mais également la consolidation de l'Etat de droit en octroyant plus de liberté à la population et aux acteurs politiques qui sont des artisans de la scène politique. Dans cette logique, Mekassi Etogo souligne que,

La mobilisation simultanée par l'Etat des procédures législatives et réglementaires en vue de l'octroi et de la reconnaissance des droits et libertés aux populations camerounaises, dans les années 1990 relève du processus d'adaptation de l'ordre autoritaire au nouveau contexte politique, constitué par les demandes de changement. L'octroi des libertés et des droits peut être envisagée comme rentrant dans la catégorie des processus adaptatifs c'est-à-dire comme étant une modalité d'ajustement de l'ordre autoritaire aux revendications des populations⁷⁸.

Autrement dit, il faut souligner que les médias ont connu une grande émulation avec la loi de 1990 qui porte sur les libertés. Pendant cette période, le pluralisme est venu rompre avec les comportements du monolithisme politique qui avait jusque-là envahi les esprits. L'ouverture et la libéralisation viennent accompagner les aspirations d'un peuple qui avait besoin de liberté pour exprimer leurs opinions et leurs pensées politique⁷⁹. Les médias pendant la période allant de 1990 viennent ainsi restructurer la sociologie et l'histoire politique du Cameroun, en apportant la diversité dans le traitement et la circulation de l'information politique⁸⁰.

Le nombre de parution après cette loi ne sera sans cesse croissant dans un environnement qui venait à peine d'accéder au multipartisme et dont les esprits étaient assoiffés de goûter à la saveur de la démocratie qui jusque-là était considérée comme l'apanage des pays dits « développés ». Dans les dispositions générales de la loi 90/052 du 19 décembre 1990 sur la liberté de presse garantie par la constitution s'exerce dans le cadre

⁷⁶ Rapport, baromètre des médias en Afrique, Cameroun 2014, p.63.

⁷⁷ Gane Mada, « Paix et démocratie chez... », p.120.

⁷⁸ Mekassi Etogo, « La dynamique institutionnelle de la libéralisation politique et de la libéralisation économique au Cameroun : La dialectique de la complémentarité et de la contrariété (1986-2010) », Thèse de Doctorat Ph.D en sciences politique, Université de Yaoundé II, 2010, p.155.

⁷⁹ Mbede Bala, « L'identité de la télévision publique... », p.146.

⁸⁰ Falna, « La problématique de la démocratisation en Afrique... », p. 89.

des dispositions de la présente loi. Dans la même logique, cette s'applique à toutes les formes de communications sociales notamment à l'imprimerie, à la librairie, aux organes de presse, aux entreprises éditrices, aux entreprises de distribution, à l'affichage et aux entreprises. Les médias généralement privés tirent l'essentiel de leur revenu financière de la publicité même comme le secteur de la publicité au Cameroun reste très précaire. Le marché de la publicité reste très faible et inégalement réparti dans l'ensemble du territoire camerounais. Le cadre juridique de la publicité est coordonné par la loi 88/016 du 16 décembre 1988. La publicité permet de soutenir économiquement les médias dans la perspective d'apporter une aide financière à leur activité de production, d'écoulement et de payement des journalistes⁸¹.

La publicité est un ensemble de moyens utilisés ou mis en œuvre à travers des supports pour faire connaître une entreprise ou en vue d'inciter le public à l'achat ou à la consommation d'un produit ou d'un service⁸². Dans le contexte camerounais, les médias utilisent plusieurs supports pour mener des campagnes publicitaires à l'instar de la radiodiffusion, la télévision, le cinéma, la presse écrite, la publicité numérique, les affiches, les affiches lumineuses et bien d'autres encore. Le métier de publicitaire est supervisé par le Ministre de la Communication. Il faut souligner qu'une décision N0 029/MINCOM/Cab du 06 octobre 2000, a délivré quelques autorisations dans le domaine de la publicité comme le souligne ce tableau.

Tableau 17: Les 42 agences de régie agréées en octobre 2000, par ordre alphabétique

N0	Dénomination	Lieu
1	AM Productions	Douala
2	Agence Public (Agence de publicité et de promotion culturelle)	Douala
3	Azimet Agence	Yaoundé
4	Cameroun Contact and Investment services	Douala
5	Cameroun espaces médias	Douala
6	Cameroun Publi-Expansion	Douala
7	Campub	Yaoundé
8	Cite Interim	Yaoundé
9	CRTV Marketing and Communication Agency	Yaoundé
10	Excel Com	Yaoundé

⁸¹ *Questions Internationales*, N°5, Janvier-Février 2004, p.12.

⁸² M. Tjade Eone, *Démonopolisation, liberté de communication au Cameroun : Avancées et reculades*, Paris, L'Harmattan, 2001, p.73.

11	Excellence	Yaoundé
12	EMS Advertising	Yaoundé
13	FER Concept	Yaoundé
14	FIFA consulting	Limbé
15	Global Outdoor System	Douala
16	Glob Tour Régie	Yaoundé
17	Groupe Horizon	Bafoussam
18	Groupe Kim Cameroun	Yaoundé
19	IMMA (Inter Media and Marketing Agency)	Douala
20	Jama espaces	Yaoundé
21	JBO Connection	Yaoundé
22	La garantie Sarl	Nkongsamba
23	Mediacom Sarl	Yaoundé
24	Media Plus	Douala
25	Media Target	Douala
26	Multi-Print	Douala
27	Opti Media Sarl	Yaoundé
28	Planete Media	Douala
30	Pyramid	Douala
31	RCTMT(Régie de communication de masse et de travaux)	Bafoussam
32	Régie africaine de publicité	Douala
33	Société Feuddjio Augustin Beti	Bafoussam
34	Société Internationale d'édition	Yaoundé
35	Société Galaxie dj 2000 Sarl	Maroua
36	Sopecam Marketing and Communication	Yaoundé
37	Star Media	Douala
38	Stracom	Douala
39	Trade Publicist	Yaoundé
40	Trans-Africaine	Yaoundé
41	Vidéo-NET	Yaoundé
42	World Advertising Business(wab)	Yaoundé

Source : M. Tjade Eone, *Démonopolisation, libéralisation et liberté de communication au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2001, p.76.

Photo 9: Régie publicitaire d'un média privé dans la ville de Yaoundé au Cameroun



Source : Cliché Arsele Elemva, Yaoundé le 03 Mars 2019.

En examinant le milieu de la presse au Cameroun, il est aisé de constater une grande paupérisation qui constitue une entrave majeure pour l'épanouissement des hommes et femmes de médias. Il faut cependant souligner que l'Etat apporte déjà un soutien financier aux médias privés même s'il reste insuffisant compte tenu du challenge que ces derniers affrontent dans la gestion économique et financière⁸³. Le principal problème des médias camerounais reste le manque de moyen financier, matériel, logistique, et parfois humain⁸⁴. Dans la même logique, la distribution de la presse connaît également un problème organisationnel dans le processus d'approvisionnement des journaux comme le souligne ce responsable d'un kiosque : « Nous avons des difficultés à avoir chaque jour des journaux, et les gens n'achètent pas assez les journaux »⁸⁵. Le manque de moyen matériel ne permet pas aux journalistes de bien mener les investigations, avec l'absence des véhicules adaptées pour mener les reportages en zone rurale. Dans la même lancée, la majorité des rédactions ne possèdent pas de structures adéquates pour conserver les archives, ce qui pose un véritable problème de traçabilité dans la recherche de l'information.

⁸³ A. Djimeli, *Le capital contre le journalisme : la presse camerounaise entre missions sociales et obligations de rentabilité*, Yaoundé, Ifrikiya, 2012, p.83.

⁸⁴ Entretien avec P. Kokam, 66ans, Directeur de Publication du journal *Le Pelican*, Yaoundé, Montée SNI le 04/ 04 /2020.

⁸⁵ *Idem*.

Photo 10: Kiosque traduisant la mauvaise organisation dans la distribution des journaux à Yaoundé (Montée Anne Rouge)



Source : Cliché Arsele Elemva, Yaoundé le 03/06/ 2020.

La mauvaise organisation de la presse pénalise l'exercice dudit métier dans un contexte où les médias sont fragilisés par une dépendance économique de certains mécènes⁸⁶.

Au lendemain de la loi de 1990, la scène médiatique camerounaise connaît une émulation particulière avec une multiplication et la parution de plusieurs journaux. En outre, la déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations Unies dans l'article 19 indique ce que tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir ou de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit⁸⁷. C'est dans ce contexte que la libéralisation de la vie politique au Cameroun va s'opérer. Il faut souligner que les médias camerounais visent la production de l'information qui est une action capitale pour les décideurs politiques⁸⁸. En effet, le politique peut utiliser l'information à des fins multiples⁸⁹. Soit pour s'auto évaluer, soit pour mesurer l'impact des mesures prises par les autorités sur la vie des populations.

⁸⁶ Djimeli, *Le capital contre le journalisme...*, p.87.

⁸⁷ Menye Me Mve, *Comprendre la démocratie au Cameroun...*, p.80.

⁸⁸ Ngo Bassomo, « Politique de l'information ... », p.110.

⁸⁹ Mengue, « L'usage des sites internet... », p.92.

Le développement de la presse en Afrique subsaharienne en général et du Cameroun en particulier a été matérialisé par la présence de plusieurs journaux, notamment la presse privée. La loi 90/056 du 19 décembre 1990, relative aux partis politiques et la loi 90/052 du 19 décembre relative à la liberté de la communication sociale au Cameroun. Ainsi, lorsque les premières élections présidentielles se tiennent le 11 octobre 1992, la presse va donc se positionner pour implémenter et impacter la vie politique de cette époque⁹⁰. Il existe dès lors une multitude de journaux qui paraissent, à l'instar du *Messenger*, *la Nouvelle Expression*, *Mutation*⁹¹.

Les premières grandes innovations de la démocratie camerounaise des années 90 sont accompagnées par la parution de plusieurs journaux surtout avec la participation aux élections de plusieurs partis politiques à l'instar du RDPC(39,9%), le SDF de John Fru Ndi (35,9%), et 19,21% pour l'UNDP de Bello Bouba Maigari, c'est dans cette lancée que la presse écrite et certains médias ont bipolarisé la scène politique au Cameroun⁹². Dans le même ordre d'idées, certains journaux privés vont s'aligner et soutenir l'opposition, tels que *la Nouvelle Expression*, fondé par Séverin Tchounkeu.

Le Messenger, fondé par Pius Njawé, *Challenge Hebdo*, *Dikalo*, *Galaxie*⁹³, ces journaux sont généralement rangés sous le prisme de la presse privée d'opposition très critique à l'égard du gouvernement et des institutions politiques. Dans la même perspective, les médias sont des instruments de la politique publique comme le souligne cet auteur : « la communication politique a dominé les études récentes du politique en occident du fait du rôle grandissant des médias dans la vie politique avec le phénomène du marketing politique »⁹⁴.

Le rôle de tous ces journaux était de participer au débat de la vie politique Camerounaise, en se positionnant comme des acteurs incontournables du débat politique et de la communication politique locale⁹⁵. Cette communication locale constituera la pierre angulaire de la politique au Cameroun par le biais des télévisions, de la radio, des affiches, et l'utilisation d'internet. Les médias dans un cadre classique sont des outils de communication

⁹⁰Dourlaye, « Presse et démocratie : l'analyse du processus démocratique au Cameroun à travers *Cameroon Tribune* (février 1990-octobre 1992) », mémoire de master en sciences et technique de l'information et de la communication(D.S.T.I.C), Université de Yaoundé II, ESSTIC, 2007, p.8.

⁹¹ T. Atenga, « La presse privée et le pouvoir au Cameroun : quinze ans de cohabitation houleuse », *Politique Africaine*, N° 97, Mars 2005, p.12.

⁹²Dourlaye, « Presse et démocratie : l'analyse... », p.8.

⁹³Reporters sans frontières, Rapport 1996, Liberté de la presse dans le monde, 1996, pp.40-42.

⁹⁴ M. Njoya Mama, « Communication entre « le haut »... », p.33.

⁹⁵ Dans le cadre de l'implication des médias dans la vie politique au Cameroun, il faut noter que la télévision publique la CRTV, a consacré plusieurs émissions à l'action politique telles que « *The debate* », « *Inside the Presidency* », « Forum gouvernance », « Scène de presse », « Présidence Actu », et bien d'autres encore.

entre les gouvernants et les gouvernés⁹⁶, ces médias se sont positionnés au cours de l'histoire comme des véritables acteurs de la scène politique aujourd'hui⁹⁷. Cependant, ces médias à cause de leur proximité avec la politique ont une tendance de plus en plus politisée. Il faut également souligner que la loi du 19 décembre vient consolider la liberté de la presse dans un espace politique plus démocratique. Ainsi, une plus grande liberté sera accordée aux organes de presse, en instituant que toute personne physique ou morale désireuse de publier un organe de presse est tenue préalablement à la première parution, d'en faire la déclaration contre décharge au préfet territorialement compétent.

En outre, la déclaration devrait avoir des indications telles que : le titre de l'organe de presse et sa périodicité, le siège de l'organe de presse, les noms, prénoms, filiation, extrait de casier judiciaire du responsable de l'organe de presse, les noms et prénoms des membres de l'équipe de rédaction permanente constituée d'au moins deux journalistes professionnels liés à l'organe de presse par un contrat de travail⁹⁸.

Par ailleurs, la loi sur la libéralisation de la communication sociale de 1990, article 7 qui institutionnalise le régime de déclaration de publication d'un organe de presse marque ainsi une rupture avec l'ancienne loi qui était jusque-là en application, qui stipulait que les éditeurs déposent une demande d'obtention d'une licence d'exploitation. La nouvelle loi permet aux acteurs des médias de déposer une demande à l'autorité compétente avec accusé de réception dans les 15 jours qui suivent la déclaration de publication, de débiter l'exercice de l'organe de presse. En outre, la liberté de la presse est perceptible par le citoyen qui se sent apte à s'exprimer de manière ouverte sur les sujets qui concernent directement les affaires publiques.

Aujourd'hui que par le passé, la liberté de presse est plus présente et perceptible par le truchement des médias qui donnent une plus grande voix à la population et à l'opinion publique. En effet, toutes les stations de radio ainsi que les chaînes de télévision y compris les radiodiffuseurs publics qui mettent sur pied des émissions et des débats où des programmes à ligne ouverte avec une participation de l'opinion publique plus large⁹⁹. La forte prédominance de l'information politique dans les médias camerounais va les exposer à une certaine

⁹⁶ P. Audigier, *Télévision et télécommunication aux Etats-Unis*, Paris, Puf, 1976, p.48.

⁹⁷ C. A. Bouck Malem, « Analyse de l'information politique dans Mutation Juillet – Décembre 1999 », mémoire de DSTIC, Université de Yaoundé II, ESSTIC, option journalisme, 2000, p.9.

⁹⁸ Loi N°90/052 DU 19 Décembre 1990, sur la liberté de communication sociale, article 2.

⁹⁹ Rapport, *Baromètre des médias Africains, Cameroun* 2014, p.17.

politisation. Ce phénomène fragilise le processus de crédibilisation de l'information politique, avec un traitement subjectif de l'information¹⁰⁰.

b. Les actions de l'Agence de Régulation des Télécommunications

L'agence est un établissement public administratif doté de la personnalité juridique et l'autonomie financière. Son siège est fixé à Yaoundé. Des antennes peuvent, en tant que de besoin, être créées dans d'autres villes du pays sur la délibération du conseil d'administration. L'agence est placée sous la tutelle technique du ministère en charge des télécommunications et sous la tutelle financière du ministère en charge des finances¹⁰¹. L'agence assure pour le compte de l'Etat, la régulation, le contrôle et le suivi des activités des opérateurs, des exploitants des réseaux et des fournisseurs des services de communications électroniques¹⁰². Elle veille également au respect du principe d'égalité de traitement des usagers dans toutes les entreprises de communications électroniques qui a pour mission de veiller à l'application des textes législatifs et réglementaires en matière des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication, de s'assurer que l'accès aux réseaux ouverts au public s'effectue dans les conditions objectives, transparentes et non discriminatoire, de garantir une concurrence saine et loyale dans le secteur des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication.

L'agence appuie toute initiative visant la formation et le renforcement des capacités des personnels chargés de la réglementation du secteur des télécommunications. L'agence assure le « recouvrement des ressources du fonds spécial des télécommunications, conformément aux dispositions de l'article 34 alinéa 4 de la loi relative aux communications électroniques au Cameroun »¹⁰³. L'agence collabore avec l'agence nationale des technologies de l'information et de la communication, dans le cadre de la régulation des activités liées à la sécurité des réseaux de communication électroniques et des systèmes d'information, conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi relative à la cyber sécurité et à la cybercriminalité au Cameroun.

L'agence connaît, préalablement à la saisine de toute juridiction, des litiges entre opérateurs des réseaux de communications électroniques, au dégroupage de la boucle locale, à la numérotation, à l'interférence des fréquences, à la co-localisation physique et au partage

¹⁰⁰ A.A. Elemva Elemva, « Médias et gouvernance politique au Cameroun : les enjeux d'une construction démocratique moderne », Collection These/Synthèse, Efua, Vol.2, N°6, septembre 2022, p. 11.

¹⁰¹ Décret N° 2012/203 du 20 avril 2012, portant organisation et fonctionnement de l'agence de régulation des télécommunications.

¹⁰² *Ibid.*, article 34 alinéa 4.

¹⁰³ Entretien avec J. Bekono, 65, Journaliste, Ebolowa le 20/04/2020.

des infrastructures. Pour l'accomplissement de ses missions, l'agence dispose des pouvoirs de régulation, de contrôle, d'investigation, d'injonction, de coercition et de sanction. Dans cette logique, les agents de l'ART peuvent accéder aux locaux, terrains aux moyens de transport à usage professionnel. Ils peuvent également demander communication de tout document professionnel et en prendre copie, recueillir sur convocation ou sur place, les renseignements et justifications. Dans la même lancée, ils peuvent également fixer les procédures de sa saisine en cas de litiges entre opérateurs et de leur règlement, ils peuvent aussi constater et faire constater les infractions qui ne peuvent se révéler que par un contrôle systématique et pluriel des intervenants dans le secteur par les officiers de police judiciaire ainsi que les agents assermentés et commis à cette fin¹⁰⁴. Ils doivent recueillir des informations et des documents nécessaires auprès des opérateurs/ exploitants des réseaux et fournisseurs de services, dans le cadre de leur convention et de leur cahier de charges, pour s'assurer du respect par ceux-ci des obligations qui sont imposées par les textes législatifs et réglementaires en vigueur. Ils peuvent dans le cadre de leur mission, « prononcer le retrait du titre d'exploitation à l'encontre de tout titulaire d'une autorisation qui ne se conforme pas à la mise en demeure qui lui a été adressée »¹⁰⁵. Les agents de l'ART peuvent également prendre des mesures conservatoires nécessaires pour faire assurer la continuité du service et protéger les intérêts des usagers.

2. L'esprit des lois

L'esprit de la loi dans le contexte de ce travail ne vise pas la compréhension des textes au premier degré mais le contexte d'application dans lequel ces lois ont été votées.

a. L'esprit du décret N092/313 du 24 septembre 1992

Cette loi insiste beaucoup plus sur la probité intellectuelle, l'impartialité, le respect des faits, de la morale professionnelle et le respect de la vie privée des citoyens. C'est dans cette logique que l'article 7 exige de la part du journaliste, certaines interdictions qui sont entre autres : la publication des informations douteuses, de déformer la vérité des faits¹⁰⁶. L'Union des Journalistes du Cameroun (U.J.C) va compléter le code de déontologie du journaliste qui élabore non seulement les devoirs des journalistes mais également les droits de ces derniers. Ce code souligne que le journaliste doit respecter la vérité, éclairer le peuple, respecter la vie privée, garder le secret professionnel, refuser de promouvoir des intérêts contraires au bien-être général c'est-à-dire que le journaliste doit participer à la consolidation d'une paix durable

¹⁰⁴ Rapport Baromètre des médias Africains, Cameroun 2014, p.20.

¹⁰⁵ Entretien avec F. Fanga, 71 ans, Homme politique, Yaoundé le 04 mai 2020.

¹⁰⁶ Chindji-Koulevu, *Journaliste sans journal...*, p.101.

et résolution pacifique des conflits), promouvoir la confraternité et la solidarité professionnelle et enfin respecter la propriété intellectuelle¹⁰⁷. Ce décret encadre le fonctionnement juridique de plusieurs médias camerounais à l'instar de *Mutations*. Soulignons à juste titre que *Mutations* est un service de la *South Media Corporation* (SMC) une société anonyme (SA) dont la principale activité est centrée sur la presse, la radio et la télévision. La principale ressource de *Mutation* provient de la publicité et des annonces, de la vente des journaux, des capitaux que lui procurent les actionnaires et des dons¹⁰⁸.

b. Le domaine de l'audiovisuel au Cameroun

Il faut de prime abord souligné que la communication audiovisuelle est une diffusion des services audiovisuels à des groupes d'individus nombreux et hétérogènes. La communication audiovisuelle est libre, elle s'exerce dans le cadre juridique bien précis¹⁰⁹. Les activités audiovisuelles doivent respecter les principes fondamentaux, notamment le respect des institutions républicaines et de l'ordre public. Dans la même logique, elles doivent veiller aux exigences du maintien de la sécurité intérieure de l'Etat. Autrement dit, les hommes de médias doivent informer les autorités en charge de la défense lorsqu'ils ont en leur possession des informations qui peuvent occasionner l'insécurité de l'Etat¹¹⁰.

En outre, les acteurs du domaine de l'audiovisuel doivent respecter la forme républicaine, l'unité et l'intégrité territoriale de l'Etat ainsi que les principes démocratiques régissant la République sans oublier la dignité de la personne humaine. En effet, les médias audiovisuels ne doivent pas avoir un discours qui encourage les clivages ethniques et la division du peuple. Il faut aussi noter que le pluralisme de l'expression, des courants de pensée et d'opinion, sans oublier la pratique du bilinguisme dans le contexte du Cameroun. Toute personne a le droit de bénéficier des services de communication audiovisuelle, quelle que soit sa localisation géographique sur le territoire national.

Sous réserve des dispositions de la loi régissant les communications électroniques, la fourniture des services audiovisuels est soumise au respect des exigences garantissant le respect des normes en vigueur plus précisément la sécurité des usagers et du personnel exploitant des réseaux de communication audiovisuel ; l'utilisation rationnelle des fréquences radioélectriques. Sur le plan politique, l'Etat assure la promotion de la production des œuvres audiovisuelles nationales. Dans cette logique, les éditeurs de services audiovisuels sont tenus

¹⁰⁷ *Ibid*, p.105.

¹⁰⁸ C. A. Bouck Malem, « Analyse de l'information politique dans Mutation juillet-décembre 1999 », Mémoire de DSTIC, Université de Yaoundé II, ESSTIC, option journalisme, 2000, p.28.

¹⁰⁹ Bounoung Essono, « La régulation des télécommunications électroniques... », p.81.

¹¹⁰ Loi N° 2015/007 du 20 Avril 2015 Régissant l'activité audiovisuelle au Cameroun.

notamment de fournir une information authentique, pluraliste et équilibrée ; présenter objectivement les faits sociopolitiques sans déformer la réalité. Il est important de souligner que les activités audiovisuelles obéissent au régime de la concession, de la licence, de l'accréditation et de l'agrément.

III. Les textes et les organes régulateurs de médias au Cameroun

Les lois qui régissent l'exercice des médias au Cameroun sont multiples. Ces lois visent d'une part à clarifier le domaine dans lequel les médias informent et sensibilisent l'opinion publique.

1. Etude de quelques textes dans le domaine des médias et de la vie politique au Cameroun

Les textes qui encadrent le domaine des médias et de la vie politique au Cameroun sont multiples.

a. Clarification des textes et lois

-La loi N° 90 du 19 décembre 1990/ 052/ relative à la liberté de la communication sociale

C'est une loi qui booste la liberté de la presse. Cette loi est une liberté garantie par la constitution et il faut noter que cette dernière s'applique à toutes les formes et à tous les modes de communication sociale, notamment à l'imprimerie, à la librairie, aux organes de presse, aux entreprises éditrices, aux entreprises de distribution, à l'affichage et aux entreprises de communication audiovisuelle. Elle stipule que l'imprimerie et la librairie sont libres. En outre, tout écrit imprimé rendu public aux fins de communication de la pensée doit comporter l'indication du nom et de l'adresse de l'imprimerie, « la publication des organes de presse est libre »¹¹¹.

Toute personne physique ou morale désireuse de publier un organe de presse est tenue préalablement à la première parution, d'en faire la déclaration contre décharge au Préfet territorialement compétent. La déclaration doit avoir : le titre de l'organe de presse et sa périodicité, le siège de l'organe de presse, les noms, prénoms, filiation, extrait du casier judiciaire (bulletin no 3) du propriétaire et ou des copropriétaires¹¹², les statuts pour les personnes morales, les noms, prénoms, filiation, extrait de casier judiciaire ainsi que l'adresse du D.P, du Co-D.P ou du Directeur délégué de publication (DDP)¹¹³, les noms de l'adresse de

¹¹¹ Entretien avec M. Kongo, 43 ans, Blogueur, Yaoundé le 02/03/ 2020.

¹¹² Chindji-Koulevu, *Journaliste sans journal...*, p.67.

¹¹³ *Ibid.*, p.44.

l'imprimerie où l'organe de presse sera fabriqué, les noms et prénoms des membres de l'équipe de rédaction permanente constituée d'au moins deux journalistes professionnels liés à l'organe de presse par un contrat de travail. Tout compte fait, l'on observe à travers cette loi, une certaine volonté de la part des pouvoirs publics de libéraliser la pensée sur le plan politique au Cameroun.

-La loi No 90/53 du 19 décembre 1990 Portant liberté d'association : La liberté d'association s'inscrit dans le cadre de la vie politique et démocratique de l'Etat de droit. La liberté d'association proclamée par la constitution est régie par les dispositions de la présente loi. Elle est la faculté de créer une association d'y adhérer ou de ne pas y adhérer. Elle est reconnue à toute personne physique ou morale sur l'ensemble du territoire national. L'association est la convention par laquelle des personnes mettent en commun leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager leur bénéfice.

Les associations fondées sur une cause ou en vue d'un objet contraire à la constitution, aux lois et aux bonnes mœurs, ainsi que celles qui auraient pour but de porter atteinte notamment à la sécurité de l'Etat, à l'intégrité territoriale, à l'unité nationale, à l'intégration nationale et à la forme républicaine de l'Etat sont nulles et de nul effet. La particularité de cette loi réside dans le fait qu'elle obéisse à deux régimes : le régime de déclaration et le régime d'autorisation. Il faut préciser que, relèvent du régime de l'autorisation, les associations étrangères et les associations religieuses. Toutes les autres formes d'associations sont soumises au régime de la déclaration. Toutefois, les régimes prévus à l'alinéa premier ne s'applique pas aux associations de fait d'intérêt économique ou socioculturel¹¹⁴.

Les partis politiques et les syndicats sont régis par des textes particuliers. En ce qui concerne le régime des associations, ils se créent librement. Toutefois, elles n'acquièrent de personnalités juridiques que si elles ont fait l'objet d'une déclaration accompagnée de deux exemplaires de leur statut ¹¹⁵. La déclaration est faite par les fondateurs de l'association à la Préfecture du département où celle-ci a son siège. Un récépissé leur est délivré dès que le dossier est complet si l'association n'est pas frappée de nullité. « La déclaration indique le titre, l'objet, le siège, l'association ainsi que les noms, professions et domiciles de ceux qui à un titre quelconque, sont chargés de son administration ou de sa direction. Toute modification ou changement »¹¹⁶ dans ces éléments doit être porté dans les deux mois à la connaissance du Préfet. Cependant, le silence du Préfet gardé pendant deux mois après le dépôt du dossier

¹¹⁴ Cf. annexe

¹¹⁵ Entretien avec Wongo Boromé, 68 ans, Homme politique, Ebolowa le 04 .02. 2020.

¹¹⁶ Entretien avec L. Mvogo, 63 ans, Communicateur, Yaoundé le 04/02/2020.

avant acceptation et emporte acquisition de la personnalité juridique. Sont punis d'un emprisonnement de quinze jours à six mois et d'une amende de 100.000 à 1.000.000 de Francs ou de l'une de ces deux peines seulement ceux qui, à un titre quelconque, assument ou continuent d'assumer l'administration d'associations étrangères ou d'établissements fonctionnant sans autorisation. En outre, sont punis d'un emprisonnement de dix jours à trois mois et d'une amende de 50.000 à 500.000 francs¹¹⁷ ou de l'une de ces deux peines seulement les autres personnes qui participent au fonctionnement de ces associations ou de leurs établissements. Sont réputés associations étrangères, quelle que soit la forme sous laquelle ils peuvent se présenter, les groupements possédant les caractéristiques d'une association qui ont leur siège à l'étranger ou qui ayant leur siège au Cameroun sont dirigés en fait par les étrangers ou dont plus de la moitié des membres sont des étrangers¹¹⁸. Les associations étrangères ne peuvent exercer aucune activité sur le territoire sans autorisation préalable du ministre chargé de l'administration territoriale après avis conforme du ministre chargé des relations extérieures.

-La Loi N° 90/56/ du 19 décembre 1990 relative aux partis politiques

Les partis politiques sont des associations qui concourent à l'expression du suffrage. En outre, les partis politiques se créent et exercent librement leurs activités dans le cadre de la constitution et de la présente loi. Nul ne peut être inquiété en raison de son appartenance ou de sa non appartenance à un parti politique. Nul ne peut appartenir à plus d'un parti politique. La demande de création d'un parti politique se fait par le dépôt d'un dossier complet auprès des services du gouverneur territorialement compétent. « La loi sur les partis politiques vient ainsi booster l'environnement politique avec le multipartisme qui implique l'ouverture démocratique. Toute personne physique ou morale peut adhérer à un parti politique en dehors des forces armées et de la police »¹¹⁹.

Cependant, le ministre de l'administration territoriale peut d'office suspendre par décision motivée sur une durée de trois mois l'activité de tout parti politique responsable de troubles graves à l'ordre public ou qui ne satisfait pas aux dispositions prévues par la loi. Tout parti politique peut recevoir les dons et legs mobiliers provenant exclusivement de ses membres ou des personnes installées au Cameroun. Cette loi vient redynamiser la vie

¹¹⁷ Loi N° 90/053 du 19 septembre 1990 sur la liberté d'association.

¹¹⁸ Cf. annexe

¹¹⁹ Entretien Anonyme avec un Sous-Officier de l'armée, 41 ans, Ebolowa le 09/02/2020.

politique grâce à sa libéralisation qui va transformer le paysage politique en apportant un nouvel ordre politique¹²⁰.

-La Loi N0 98/014/du 14 juillet 1998 portant création de L'Agence de Régulation des Télécommunication régissant les télécommunications au Cameroun

La présente loi régit les télécommunications au Cameroun. A ce titre, elle fixe les modalités d'installation d'exploitation et de développement équilibré des télécommunications. Elle favorise et encourage la participation du secteur privé au développement des télécommunications dans un environnement concurrentiel. « Cette loi apporte un souffle nouveau dans le domaine des médias qui jadis était dominé par les services des médias publics à l'instar de la *Crtv* »¹²¹. Dès lors, cette loi vise à promouvoir le développement harmonieux des réseaux et suivies de télécommunications en vue d'assurer la contribution de ce secteur au développement de l'économie nationale et de satisfaire les besoins multiples des utilisateurs de la population. Par ailleurs, la présente loi s'applique aux différentes prestations en matière de télécommunication sur le territoire du Cameroun¹²² réalisées par toute entreprise de télécommunication quels que soient son statut juridique le lieu de son siège social ou de son principal établissement, la nationalité des propriétaires de son capital ou de ses dirigeants. Le domaine des télécommunications respectent le cadre juridique de la concession, l'autorisation, la déclaration.

- Le décret N0 2000/158 du 03 avril 2000 fixant les conditions et les modalités de création et d'exploitation des entreprises privées de communication audiovisuelle

Il faut noter que cette loi vise les activités de communication audiovisuelles qui impliquent également la production, la diffusion et le transport des programmes de radiodiffusion sonore et de télévision, destinés à être reçus par le public. Dans la même logique, l'article 4 de la loi éponyme souligne que la création et l'exploitation d'une entreprise privée de communication audiovisuelle consistent, en la mise en place par une personne physique ou morale, d'installations techniques de productions techniques de production, de transport ou de diffusion tels que définis par la loi¹²³. L'alinéa 2 ne souligne que les activités des réseaux de radio télédistribution consistant principalement, en la

¹²⁰ Mekassi Etogo, « La dynamique institutionnelle de la libéralisation politique et de la libéralisation économique au Cameroun... », p.43.

¹²¹ Entretien avec R. Nguéné, 59 ans, Ingénieur en informatique, Yaoundé le 03/06/2020.

¹²² Mboudjili Onana, « La libéralisation audiovisuelle au Cameroun... », p.132.

¹²³ *Ibid.*, p. 133.

captation des émissions produites hors du territoire camerounais et leur mise à la disposition du public par câble, fibres optiques, faisceaux hertziens, satellite ou tout autre procédé technologique, constituent les activités de communication audiovisuelle. C'est le ministère de la communication qui coordonne les différentes activités qui concernent l'audiovisuel et les médias au Cameroun. En ce qui concerne la déontologie, l'article 32 instruit aux médias et aux entreprises privées de communication audiovisuelle de s'abstenir de diffuser les émissions à caractère pornographique qui portent atteintes aux bonnes mœurs. En outre, « l'article 51 indique que le ministre chargé de la communication est compétent pour connaître des différends entre les entreprises de communication audiovisuelle »¹²⁴. Il se réfère au comité technique institué à l'article 13 du présent décret, et rend sa décision dans un délai maximum de deux mois après avis du Conseil National de la Communication.

-Le décret N0 2012/203 du 20 avril 2012 portant création organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Télécommunications

Le présent décret porte organisation et fonctionnement de l'agence de régulation des télécommunications au Cameroun. Ce décret donne des pouvoirs de coercition à l'ART, pour mieux discipliner les utilisateurs et les propriétaires des médias camerounais.

- Le règlement juridique de la lutte contre la désinformation : La loi no 2016/007 du 12 juillet 2016

En septembre 2014, le Conseil National de la Communication a publié un document décrivant les procédures et les étapes relatives à la réception et au traitement des plaintes médiatiques par le conseil. Ce document a été élaboré alors que le conseil faisait l'objet de critiques l'accusant de suspendre arbitrairement les organes de presse et de sanctionner les journalistes sans application régulière de la loi. Ce document cherchait à rendre le processus plus transparent. Il faut souligner qu'en matière d'information, « les médias au-delà de leur mission ne doivent pas propager les fausses nouvelles, car les fausses nouvelles constituent une menace pour la paix »¹²⁵. La recherche de la paix est le but fondamental de tout pouvoir politique¹²⁶. En effet, la construction et sa consolidation demeurent la téléologie du pouvoir politique, de l'institution et de ceux qui l'incarne.

¹²⁴ Entretien avec P. Kokam, 66 ans, Directeur de publication, Yaoundé, le 03 février 2020.

¹²⁵ Entretien avec L. Mvogo, 63 ans, Communicateur, Yaoundé, le 04/02/2020.

¹²⁶ T. Mbouli, « L'art de gouverner chez Nicolas Machiavel et ses implications aujourd'hui », mémoire de Master en philosophie politique, Université de Yaoundé I, 2016, p.4.

b. Analyse cartographique des institutions de régulation des médias au Cameroun

Compte tenu de leur importance sur la scène sociopolitique, les médias nécessitent une surveillance permanente de la part des pouvoirs publics afin d'éviter l'implosion de la société.

Au Cameroun, il existe plusieurs institutions qui sont chargées de surveiller les médias. Elles sont entre autres : le MINCOM, le CNC, l'ART, l'ANTIC. La cartographie actuelle de régulation du secteur des médias au Cameroun comprend la régulation de Télécommunications qui est supervisée par L'Agence de Régulation des Télécommunications (ART), la régulation des TIC est placée sous l'autorité de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la communication (ANTIC), quant à l'audiovisuel, il est régulé par le MINCOM.

Le CNC est une autorité de régulation de l'audiovisuel et de la presse écrite qui permet de sensibiliser les médias sur les règles de bonnes conduites et du respect de l'éthique et de la déontologie¹²⁷. La régulation du secteur des télécommunications revient au pouvoir public, via le Ministère des Postes et Télécommunications (MINPOSTEL) qui est responsable de l'élaboration des projets de textes législatifs et réglementaires que l'Etat élabore. L'ART est placé sous la tutelle technique du MINPOSTEL. Ses missions sont entre autres¹²⁸ :

- veiller à l'application des textes législatifs et réglementaires en matière des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication,
- s'assurer que l'accès aux réseaux ouverts au public s'effectue dans les conditions objectives, transparentes et non discriminatoires,
- sanctionner les manquements des opérateurs à leurs obligations ainsi que les pratiques anticoncurrentielles,
- définir les principes devant régir la tarification des services fournis¹²⁹,
- instruire les demandes de licence et préparer les décisions y afférentes,
- délivrer formellement les récépissés de déclaration,
- définir les conditions et les obligations d'interconnexion et de partage des infrastructures,

¹²⁷ www.Mincom.Org, consulté le 07 janvier 2020 à 22h.

¹²⁸ S. Bounoung Essono, « La régulation des télécommunications électroniques à l'épreuve de la convergence : le cas du Cameroun », Mémoire de master spécialisé en régulation de l'économie numérique, Paris Tech, 2014, p.48.

¹²⁹ Onguene, « La régulation du journalisme en ligne... », p.87.

- émettre un avis sur tous les projets de texte à caractère législatif et réglementaire en matière de communication électronique¹³⁰,
- assurer l'assignation et le contrôle du spectre des fréquences,
- préparer les dossiers d'appels d'offres pour les concessions,
- établir et gérer la numérotation,
- soumettre au gouvernement, toute proposition et recommandation tendant à développer et à moderniser le secteur des télécommunications et des Technologies de l'information et de la communication,
- assigner les ressources en numérisation et adressage,
- instruire les dossiers d'homologation des équipements terminaux et préparer les décisions y afférentes,
- délivrer les agréments,
- garantir la protection des consommateurs,

Dans le cadre de la régulation des TIC, c'est l'ANTIC qui est responsable d'assurer la surveillance dans ce secteur. C'est lui le gendarme qui sécurise les médias sociaux ou en ligne. Et c'est le décret No 2012/180 du 20 avril 2012 qui définit ses missions et son action sur le terrain. Il faut noter que les missions du CNC sont établies par le décret N0 2012/038 du 23 janvier 2012 portant réorganisation du CNC. Ses missions sont entre autres :

- de veiller par ses décisions au respect des lois et règlements en matière de communication sociale,
- de veiller au respect de l'éthique et de la déontologie professionnelle,
- d'assurer la promotion de la paix sociale, de l'unité et de l'intégration nationale dans tous les médias¹³¹,
- la promotion des langues et cultures nationales dans tous les médias,
- la promotion des idéaux de paix, de démocratie et des droits de l'homme,
- la protection de la dignité des personnes, spécialement des enfants et des jeunes dans les médias¹³²,
- l'égalité d'accès aux médias, plus précisément en période électorale,
- la liberté et la responsabilité des médias,
- l'indépendance des services publics et privés de la communication¹³³,

¹³⁰ *Ibid.*, p.94.

¹³¹ www.Mincom.Org, consulté le 07 janvier 2020 à 22h.

¹³² Onguene, « La régulation du journalisme... », p.89.

¹³³ *Ibid.*, p.76

-de la transparence, du pluralisme et de l'équilibre dans les programmes des entreprises de communication. dans la même logique, le CNC peut émettre un avis sur les dossiers de demande de licences de création et d'exploitation des entreprises privées de communication audiovisuelles, les rapports du gouvernement relatifs à l'assignation des fréquences audiovisuelles, émettre des recommandations sur toutes les matières relevant de sa compétence, émettre un avis consultatif avant recours au contentieux relatif au refus ou au retrait de la carte de presse. Le Conseil est un organisme impartial qui veille au respect de l'éthique et de la déontologie.

Dans la même logique, il est judicieux de souligner que dans le cadre de la régulation des médias, les attributions du MINCOM sont bien classifiées et codifiées. En effet, à la faveur du décret présidentiel n°2012/380 du 14 septembre 2012¹³⁴, le ministère de la communication a connu une réorganisation profonde. En termes de structures et de missions conformément à ce texte de base, « le ministre de la communication est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de communication sociale et de publicité »¹³⁵.

Cette mission statutaire et première du ministre de la communication place son département ministériel au cœur de l'appareil de communication du gouvernement, et en fait le régulateur institutionnel des secteurs de la communication sociale et de la publicité. Le MINCOM est chargé « de l'élaboration de la réglementation dans le domaine de la communication sociale et de la publicité, du respect du pluralisme médiatique, du respect de la déontologie dans le secteur de la communication sociale et de la publicité, de la contribution à la formation de la culture citoyenne »¹³⁶ et au développement de la conscience nationale à travers les médias en liaison avec les administrations concernées, du suivi des activités du CNC du suivi des médias privés, du suivi des activités des agences privées exerçant dans le secteur de la publicité.

En outre, le MINCOM apporte son assistance aux autres départements ministériels dans la mise en œuvre de leurs stratégies de communication. Il accompagne également le ministre des relations extérieures (MINREX)¹³⁷ dans son activité d'information des missions diplomatiques camerounaises, des gouvernements étrangers et des organisations

¹³⁴ [Www.mincom.gov.cm](http://www.mincom.gov.cm), consulté le 26 Mars 2021 à 22h30.

¹³⁵ Entretien avec G. Ongolo, 60 ans, Universitaire, Enseignant de journalisme, Yaoundé le 20/02/2020.

¹³⁶ Entretien avec A. D. Mbezele, Environ 53 ans, Chef de la cellule de communication au CNC, Yaoundé le 04/02/2020.

¹³⁷ [Www.mincom.gov.cm](http://www.mincom.gov.cm), consulté le 26 Mars 2021 à 22h30.

internationales sur le Cameroun. Le MINCOM dispose d'un secrétaire particulier, de deux conseillers techniques, d'une inspection générale placée sous l'autorité d'un inspecteur général, assisté de trois inspecteurs, d'une administration centrale, les services déconcentrés, les services extérieurs. Les directions sont entre autres, la Direction de la Communication Publique Intérieure (DCPI), qui assiste le MINCOM dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des stratégies de communication gouvernementale à l'échelle nationale, en vue de l'action gouvernementale. La Direction de la Communication Internationale de la Promotion de l'Image(DCIPI), les actions de la communication menées par cette structure sont exclusivement dirigées vers les publics, les institutions et les partenaires étrangers, dans l'optique de la promotion de l'image du Cameroun et du gouvernement sur la scène internationale. La Direction du Développement des Médias privés et de la Publicité (DMPP) est un organe qui veille à la régulation dans le domaine de la publicité dans les médias privés. La Direction de l'Ingénierie de la Communication (DIC), c'est la structure technique du MINCOM chargée de la subvention et de la télédistribution¹³⁸. La Direction des Affaires Générales (DAG), responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la gestion des ressources humaines du ministère est une structure du MINCOM qui élabore les textes, qui doivent servir de courroie de transmission entre les différents acteurs.

Au Cameroun, les internautes peuvent avoir accès directement à l'information par le biais de nombreux sites qui mettent à la disposition du public une panoplie d'informations¹³⁹. L'information à travers le web revêt plusieurs avantages tels que le non filtrage de l'information, la rapidité même s'il faut souligner que les médias sociaux ne prennent pas assez de recul pour traiter les informations. Les médias sociaux permettent aux journalistes contourner le contrôle des institutions de régulation, comme le souligne I. Ba,

Nos éditions électroniques ne sont pas la copie conforme de l'édition papier, nous proposons sur notre site des informations, notamment politiques, qui sont réactualisées, en moyenne toutes les deux à cinq heures dans la journée, en direction notamment de nos lecteurs à l'étranger. Entre 1990 et 1996, les procès en diffamation intentés contre des journalistes et des responsables de rédaction et les décisions judiciaires d'interdiction de publication étaient tellement nombreux.¹⁴⁰

Autrement dit, sur le plan de la ligne éditoriale, les médias numériques occupent un espace de liberté plus que les médias classiques. L'espace public occupé par les médias devient un microcosme qui permet aux acteurs politiques de se mouvoir rapidement sur la sphère politique. L'espace public peut donc être cerné comme un symbole de diffusion du

¹³⁸ *Ibid*, p.36.

¹³⁹ Atenga, « Communication et journalisme au Cameroun.... », p.67.

¹⁴⁰ Ba, *Internet, cyberspace et usages...*, p.245.

discours divergeant et le plus souvent contradictoire, comme le souligne Jürgen Habermas¹⁴¹. Il faut dire en d'autres termes que pour cet auteur, les acteurs politiques occupent l'espace public et médiatique pour contrôler et gérer l'opinion publique.

En effet, les médias constituent des supports par lesquels les hommes communiquent et échangent les idées. Cette fonction de relais leur donne par conséquent une place primordiale dans une perspective de la communication sociale et politique moderne. Dans cette logique, les médias qui sont d'abord des entreprises économiques sont généralement tentés de procéder par la publicité et la publicisation pour maintenir leur fonctionnement. Dès lors, la publicité par les médias vise à booster la visibilité des acteurs au sein de l'opinion publique. La visée d'une telle méthode est d'amener les populations à adhérer à vos idéologies, comme le souligne Senguele : « La publicité non commerciale est orientée vers les causes sociaux, ou encore des idéaux politiques. Une observation empirique montre que la publicité est souvent exclusivement assujettie aux desseins de la politique et de la religion¹⁴² ». Autrement dit, les acteurs politiques sollicitent les médias pour mieux véhiculer leurs idéologies. Dans le même sillage, les objectifs des médias peuvent changer en fonction de leur ligne éditoriale également. Dans cette lancée, les médias à capitaux publics sont généralement consacrés à l'exposition et à la clarification de la politique gouvernementale, comme le souligne Olinga,

S'agissant des médias, le système d'information étant vaste du point de vue de ses moyens de diffusion... la Crtv- radio et Cameroon Tribune ont pour mission la diffusion d'une information d'intérêt général, à cet effet, ils sont mieux placés pour informer complètement et objectivement les citoyens. En plus la Crtv-Radio et Cameroon Tribune ont pour source d'information privilégiée les pouvoirs publics, ce qui leur confère une grande importance dans la vie publique camerounaise¹⁴³.

Autrement dit, les médias privés sont plus exposés à la manipulation et à la désinformation pour des raisons multiples. L'information doit obéir aux canons de l'éthique professionnelle qui sont entre autres : l'indépendance, l'honnêteté, l'impartialité, le pluralisme des sources, la tolérance, la loyauté, le respect d'autrui, le respect des institutions. L'éthique est ainsi considérée dans cette optique comme étant la boussole du journaliste car c'est elle qui indique au journaliste ce qui est autorisé ou ce qui est proscrit par la loi. Il faut souligner que le Cameroun a ratifié les textes de l'UNESCO de 1978 sur la pratique des médias, sans oublier la déclaration de la Fédération internationale du journalisme qui vient mettre sur pied un nouvel ordre mondial de l'information¹⁴⁴, avec des valeurs telles que : le droit des peuples

¹⁴¹ Dibongué, *Le discours en relations internationales...*, p.42.

¹⁴² Guebogo Senguele, « Communications préventives du VIH/SIDA... », p.9.

¹⁴³ Olinga, « Rumeur et médias au Cameroun... », p.30.

¹⁴⁴ Chindji-Kouleu, *Journaliste sans journal...*, p.264.

à une information véridique, l'attachement du journaliste à la réalité objective, la responsabilité sociale du journaliste, le respect de la vie privée et de la dignité humaine, le respect de l'intérêt public, le respect des valeurs universelles et de diversité des cultures. Dans cette logique, il faut souligner que c'est sous le pontificat de Jean XXIII que le droit du public à l'information a été revendiqué pour la première fois dans l'encyclique *Pacem in terris*¹⁴⁵, publié le 11 avril 1963. La recommandation de cette note est d'assurer le droit de tout être humain à une information objective.

Le droit du public à l'information objective et véridique, c'est le droit de l'homme à la liberté d'expression et des idées sans contraintes ou menaces. L'Etat a ainsi une mission régaliennne à savoir, baliser le terrain pour permettre aux journalistes de bien travailler et donnant une information de qualité aux citoyens.

c. Le défi de la régulation des médias numériques

La régulation des médias numérique reste une préoccupation permanente pour les Etats en général et pour le Cameroun en particulier. La régulation des médias numériques au Cameroun fait directement intervenir l'usage d'internet. En effet, depuis 1995, l'usage des médias sociaux connaît une ascension fulgurante à travers plusieurs citoyens détenteurs d'un téléphone (Smart phone), leur permettant d'avoir accès à internet et aux médias numériques.

« Le développement d'internet au Cameroun est essentiellement dû à certains facteurs technologiques (le protocole IP, le réseau Internet, l'expansion de la connectivité internet, l'expansion de la connectivité internet internationale, les réseaux d'accès haut débit ¹⁴⁶» fixe/sans-fil/mobile, les terminaux et bien d'autres. En scrutant le fonctionnement des médias numériques au Cameroun, il est loisible de constater que l'on dénombre actuellement plus de 1.000.000 d'internautes qui utilisent internet¹⁴⁷. L'accroissement du nombre d'internaute suscite l'attention aujourd'hui dans la mesure où les médias numériques constituent un levier important et incontournable de la communication politique. Dans cette logique S. Bounoung Essono soutient que,

Compte tenu de l'importance du facteur relatif aux coût de déploiement des réseaux qui impacte sur les potentialités de développement du réseau de téléphonie fixe et du coût élevé d'acquisition d'un terminal fixe (micro-ordinateur, ordinateur portable, etc..) et au regard du niveau de vie moyen des populations, les moyens d'accès à l' internet les plus répandus au Cameroun reposent sur le duo internet large bande/terminal mobile qui s'appuie sur les

¹⁴⁵ *Ibid.*, p.265.

¹⁴⁶ Entretien avec A. D. Mbezele, Environ 53 ans, Chef de la cellule de communication au CNC, Yaoundé le 04/02/2020.

¹⁴⁷ www.camerweb.com, consulté le 12 mars 2021, à 22H00.

technologies hertziennes, moins coûteuses en termes de déploiement et d'acquisition...le principe de base de la technologie IMS consiste en la ritualisation des fonctions fondamentales communes à des réseaux distincts facilitant ainsi l'accès à divers types de services télécoms en s'appuyant sur un réseau de transport IP¹⁴⁸.

Autrement dit, les médias numériques méritent une attention particulière dans le processus de régulation et de surveillance des médias au Cameroun. La vulgarisation de TIC est venue booster les usages du numérique par de nombreux camerounais. Le cadre juridique mis en application actuellement dans le processus de régulation et de surveillance des médias numériques au Cameroun reste la loi de 2010 et même celle de 2015 qui vient inclure la notion nouvelle de « réseaux de communications électroniques »¹⁴⁹. Autrement dit, les réseaux de communications électroniques sont des vecteurs de la convergence puisqu'ils associent des réseaux initialement distinct et des technologies diverses.

La cartographie actuelle de la régulation et de la surveillance des médias numériques est supervisée par l'Agence de régulation des télécommunications (ART). la régulation des TIC et d'internet par L'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication, la régulation de l'audiovisuel qui est exercée, dans le cadre d'une plateforme transparente de partage des responsabilités, entre le ministère de la communication (MINCOM), le Conseil National de la Communication (CNC) et une autorité de régulation de régulation de l'audiovisuel qui régit ledit domaine au Cameroun¹⁵⁰. Le tableau suivant permet de mieux cerner la régulation des médias au Cameroun.

Tableau 18: Tableau synoptique des instances de régulations des médias au Cameroun

Médias	Organe de régulation	Missions	Pouvoirs
TIC et Internet	ANTIC	Eduquer sur les bonnes pratiques et les comportements proscrits par la loi	Coercitifs, préventif et dissuasif
Audiovisuel et presse écrite	CNC	Sensibiliser, sanctionner,	Suspendre, amender...
Télécommunication	ART, MINPOSTEL, MINCOM	Sanctionner, sensibiliser	Suspendre, amender

Source : Tableau réalisé par nous à partir des enquêtes sur le terrain.

¹⁴⁸ Sosthène Bounoung Essono, « La régulation des télécommunications électroniques à l'épreuve de la convergence : le cas du Cameroun », Master spécialisé en régulation de l'économie numérique, Paris Tech, 2014, p.12.

¹⁴⁹ Entretien avec A. D. Mbezele, Environ 53 ans, Chef de la cellule de communication au CNC, le 04/02/2020

¹⁵⁰ Zebaze, « Du traitement de l'information politique... », p.19.

Ainsi, il existe plusieurs structures qui assurent la régulation des médias au Cameroun. Dans le contexte de la régulation des médias, il faut souligner que le législateur, pour éviter la désinformation et la manipulation a mis sur pied des techniques telles que le droit de réponse et le droit de rectification. Dans cette optique, la loi de 1990 souligne que : « Les organes de communication audiovisuelle sont tenus de diffuser gratuitement, dans leurs plus prochains programmes, toutes rectifications qui leur sont adressées par un dépositaire de l'autorité publique au sujet des actes de leur fonction dont il a été inexactement rendu compte dans l'une de leurs émissions », comme le souligne l'article 56 de la loi de 1990. Le droit de réponse permet aussi d'éviter la désinformation. En outre, le droit de réponse est accordé sous la réserve que la réponse obéisse aux lois et à la réglementation en vigueur. Un journal est le résultat d'une sélection rigoureuse d'informations. En effet, l'information est un produit qui découle de l'interaction humaine. Ce sont les hommes qui façonnent l'information sociopolitique¹⁵¹.

La presse devrait faire l'effort de rester neutre et objectif malgré les recommandations de la ligne éditoriale. Dès lors, Aujourd'hui, « la perte de vitesse observée dans la presse vient aussi du fait de la qualité de ses articles »¹⁵². Même si l'on trouve encore des journaux crédibles au Cameroun, le manque de professionnalisme de certains entache la crédibilité des médias. La remise en question dans la collecte, le traitement et la diffusion de l'information va permettre aux médias camerounais de mieux se positionner et de jouer de manière efficace le rôle de quatrième pouvoir¹⁵³.

Pour bien jouer ce rôle, les médias doivent scrupuleusement respecter le code éthique pour impacter et influencer positivement le champ politique. Pour ce faire, les journalistes doivent respecter les faits sociopolitiques, de publier une information douteuse, de déformer la vérité historique des événements, d'attribuer d'une manière mensongère les déclarations d'une personne. Dans la même perspective, la publication ou la diffusion des informations doit se faire conformément aux exigences de la déontologie du journaliste, en obéissant à la législation et aux règles républicaines¹⁵⁴.

Le journaliste doit aussi respecter les choix des acteurs qui peuvent témoigner sous anonymat et révéler certaines informations. Cependant, il faut souligner que les journalistes

¹⁵¹ Chindji Kouleu, *Journaliste sans journal...*, p.115.

¹⁵² Entretien avec A. Belibi, Environ 69 ans, Journaliste retraité, Yaoundé le 03/0/2020.

¹⁵³ Ba, *Internet et cyberspace ...*, p.35.

¹⁵⁴ Konaté, *Le discours de la Baule...*, p.5.

ne peuvent ou ne doivent détenir secrètement les informations qui peuvent nuire à la sécurité intérieure de l'Etat. Les médias ne peuvent pas garder une information qui puisse déstabiliser la sécurité intérieure des Etats. Dans cette logique, ils constituent un outil indispensable de sécurité et permettent aux autorités sécuritaires d'anticiper sur d'éventuelles attaques extérieures en préparant une riposte farouche et adéquate. . Les gouvernants doivent toujours communiquer sur les faits sociopolitiques nationaux et internationaux afin de dissiper le doute et les inquiétudes des populations. La régulation des médias est particulièrement importante en temps de crise politique. Dans le même ordre d'idées, l'Etat du Cameroun, pour une meilleure régulation des médias doit décentraliser les institutions telles que le CNC. En effet, la « décentralisation va permettre aux autorités administratives de mieux gérer l'encadrement des médias ainsi que les différents dérapages auxquelles ils font face au quotidien »¹⁵⁵.

Dans cette optique, chaque région devrait être dotée d'une instance de CNC régionale, qui à son tour rend compte à l'organe central de régulation qui se trouve à Yaoundé. Dans le même ordre d'idées, il est mieux de renforcer la coopération entre les différents organes qui assurent la régulation des médias au Cameroun dans le but d'être plus efficace. En ce qui concerne l'aspect financier, on devrait directement voter le budget de la CNC au parlement afin d'éviter une certaine manipulation par certains leaders. « Il faut aussi souligner dans le mode de désignation et de nomination que les membres du CNC doivent être élus par le biais des élections libres et transparentes pour éviter que ces derniers subissent la manipulation »¹⁵⁶. Par ailleurs, un mandat doit clairement être défini pour les responsables des structures qui sont chargées de réguler les médias afin de renouveler les idéologies et le dynamisme.

Le contrôle de l'espace public médiatique dans les sociétés modernes et l'existence de l'espace public est un capital pour le développement de la démocratie¹⁵⁷. La notion d'espace public mérite d'être revisitée, car les différents acteurs qui interagissent sont en compétition permanente. Cette compétition nécessite une régulation pour éviter l'affrontement et l'avènement des conflits¹⁵⁸. Le développement des médias au Cameroun impose directement aux pouvoirs publics de prendre des mesures qui visent à réglementer les activités des candidats. Il faut noter que le champ politique est d'abord un terrain rivalité permanent qui

¹⁵⁵ Entretien avec B. Ekouli, 49 ans, Correspondant de Reporter sans frontière, Yaoundé le 03/01.2020.

¹⁵⁶ P. Kokam, 66 ans, Directeur de Publication, Yaoundé le 03/02/2020.

¹⁵⁷ Nkoyock, « Les processus de démocratisation en Afrique... », p.124.

¹⁵⁸ N. Arpagian, « Internet et les réseaux sociaux : Outils de contestation et vecteurs d'influences ? », *Revue Internationale et stratégique*, N°78, Février 2010, p.100.

oppose plusieurs protagonistes. Ainsi, le législateur camerounais a pensé à une autodiscipline pour éviter les dérapages médiatiques. Dans la même logique, il faut souligner que les principaux acteurs des médias numériques en collaboration avec le ministère de la communication et le CNC devraient organiser des séances de travail avec les journalistes des médias traditionnels afin d'éviter la propagation des fausses nouvelles et en partageant la bonne information à l'opinion publique.

Il faut aussi souligner que l'un des grands problèmes qui mine les médias camerounais reste la propagation des fausses nouvelles par certains acteurs véreux du monde de l'information. Il faut souligner que le but d'une fausse information est de semer la panique et l'incompréhension au sein de l'opinion publique nationale ou internationale notamment dans la publication des informations sociopolitiques. La société civile, les entreprises technologiques, les partis politiques, les gouvernements et les citoyens doivent prendre des mesures qui visent à limiter la propagation des fausses nouvelles¹⁵⁹.

La sécurité numérique est primordiale pour empêcher que les fausses informations ne soient partagées dans le but de nuire à un concurrent politique¹⁶⁰. Les comptes automatisés sont utilisés pour polluer l'espace d'information numérique afin d'identifier les logiciels qui propagent la désinformation et de prendre des mesures pour contrer leurs activités. La surveillance et la détection des faux comptes peuvent facilement aider l'Etat à lutter efficacement contre la désinformation. Par ailleurs, la vérification des faits diffusés par les médias traditionnels et des informations partagées est une autre technique de lutter contre la mauvaise information. Les professionnels des médias doivent s'organiser avec des équipes de descente sur le terrain pour vérifier toutes informations avant de la publier, cela va augmenter la crédibilité de ces derniers aux yeux de l'opinion publique¹⁶¹.

La vérification des faits diffusés par les médias traditionnels doit également être accompagnée d'efforts similaires de la part des réseaux sociaux pour s'assurer qu'ils ne relayent pas les fausses informations¹⁶². Il faut travailler pour que les hommes puissent avoir confiance aux institutions afin d'éviter la désinformation. En effet, la crédibilité des informations que les institutions fournissent est un motif qui permet aux citoyens d'accepter une information sans avoir besoin d'aller s'informer dans les médias sociaux où l'information

¹⁵⁹ Frère, *Afrique Centrale Médias...*, p.269.

¹⁶⁰ Ba, *Internet, cyberspace et usage...*, p.49.

¹⁶¹ www.ndi.org, consulté le 23 Mars 2018 à 22H 30.

¹⁶² Ba, *Internet, cyberspace et usage...*, p.76.

politique est souvent très manipulée. Instaurer la confiance dans les institutions nécessite un rapport franc entre les différents acteurs sociopolitiques dans un environnement démocratique.

En définitive, dans cette partie, il était question pour nous d'analyser l'implication de l'Etat dans la régulation des médias au Cameroun. De ce qui précède cette analyse, il en résulte que les pouvoirs publics ont élaboré une batterie de lois qui visent à encadrer le fonctionnement des médias. Ces lois et décrets permettent d'assainir le milieu des médias camerounais par la sensibilisation, la formation, la régulation et la répression des actes de désinformation. Cette répression de la désinformation se matérialise par la suspension temporaire de certains journalistes et organes de presse, par le fait de d'infliger des amendes aux auteurs des délits de presse, et bien d'autres. Le cadre juridique ainsi établi vise à recadrer les velléités d'une certaine presse qui ne respecte pas les règles de la déontologie et de l'éthique journalistiques.

La presse écrite camerounaise malgré ses clivages s'est rangée du côté de la nation lorsque celle-ci a été agressée par l'ennemi en l'occurrence la secte terroriste *Boko Haram*, non seulement en condamnant avec la dernière énergie les actes barbares perpétrés contre les populations civiles, les FMO, les femmes enceintes et les enfants. Les médias ont ainsi joué un rôle très positif dans la conscientisation des populations en apportant les informations capitales qui visaient à rassurer la population, la communication étant très importantes dans les guerres en générale et dans les combats asymétriques en particulier. Il faut également souligner que les médias pendant la crise de Bakassi ont milité pour la rétrocession de cette partie du territoire au Cameroun. Dans la même logique, la régulation des médias peut être plus efficiente si l'Etat augmente la subvention allouée à la presse, et qui va impacter positivement sur le train de vie des journalistes. Les actes de dérapages observés dans les médias privés sont le plus causés par certains acteurs politiques qui veulent entacher la réputation de leur concurrent, c'est d'ailleurs pour cette raison que les délits de presses sont plus fréquents en période électorale. Pour mieux assainir le milieu des médias, l'Etat doit octroyer plus d'influence aux agents du Conseil National de la Communication, principale organe de régulation des médias au Cameroun. En effet, les agents du CNC doivent être dotés des pouvoirs qui permettent d'interpeller directement les journalistes véreux. En outre, les organes de régulations des médias doivent également créer un média qui vise à sensibiliser et à éduquer les acteurs politiques et les acteurs des médias. En matière de communication politique, le but des reportages est triple : il s'agit d'une part de rassurer les populations sur

les décisions prises par les gouvernants, et d'autre part communiquer avec l'opinion internationale.



CHAPITRE V : MEDIAS ET DEMOCRATIE AU CAMEROUN

Dans la plupart des Etats modernes, les médias jouent un rôle indéniable dans la consolidation de la démocratie. En effet, c'est grâce à la presse écrite et aux médias sociaux qu'il faut mesurer le degré de démocratie dans un Etat moderne. Au Cameroun, les médias occupent une place très importante dans la vie politique dans la mesure où ce sont ces derniers qui constituent les principaux gardiens de la démocratie. La vitalité politique d'un Etat se mesure grâce à la vigueur de ses médias, à travers la liberté d'expression et la divergence des opinions. Dans le contexte des médias camerounais, les acteurs ne sont pas généralement mieux lotis. La mobilisation citoyenne emprunte des formes de revendication populaire et pacifique par le biais de la démocratie qui constitue un terrain favorable à l'émulation des médias.

Le politique implique la gestion de l'information dans tous les domaines de la vie courante. L'acceptation du multipartisme vient booster la vie politique du Cameroun. L'impact des médias sur la vie politique au Cameroun nous amène à questionner la pertinence des médias sur la consolidation de la vie politique au Cameroun notamment la démocratie. La démocratie dans cette logique permet d'examiner la rigueur médiatique sur le champ politique. Les médias constituent un grand héritage pour la démocratie car ils permettent aux acteurs de la vie sociopolitique d'échanger de vision politique et de pacifier les différends qui peuvent opposer les gouvernants aux gouvernés. Depuis des lustres, le pouvoir politique a toujours fait recours aux médias et à la presse pour faire fonctionner les institutions et vulgariser les textes de lois et les grandes décisions.

Au Cameroun, chaque structure possède aujourd'hui une cellule de communication qui permet de mettre en relais la bonne information à l'opinion publique. En démocratie, les médias permettent aussi de réguler le pouvoir politique, en dénonçant lorsque celui-ci commet les abus. La configuration actuelle des médias vient opérer un changement dans le processus de collecte, de traitement et de diffusion de l'information avec l'avènement des médias sociaux qui sont extrêmement rapides et avec la multiplication des journaux de la presse écrite qui exercent une pression permanente sur l'information étatique ou officielle. La pratique de la démocratie sur le plan médiatique se matérialise par l'acceptation des membres du gouvernement et des acteurs politiques de participer aux échanges et aux débats qui ont lieu dans les médias publics et privés (débat radiophoniques, télévisés...). L'influence des médias modifie directement les perceptions et l'efficacité de la communication politique moderne. En effet, les flux d'informations envoyés au public modifient la pensée des

citoyens. Dans cette logique, les médias cessent d'être des objets de la communication politique pour s'ériger directement en acteur de l'écosystème politique.

I. Clarification du concept de démocratie

Dans le cadre de cette étude basée sur les médias et la vie politique au Cameroun, il est judicieux pour d'examiner l'aspect démocratique puisque ce sont les médias qui sont des principaux thermomètres et baromètres de la vie politique et par conséquent implique la pratique de la démocratie¹. La particularité cette partie du travail est qu'elle intègre la démocratie camerounaise dans la perspective de l'implication des médias qui sont des piliers de base de la démocratie moderne et du débat contradictoire.

1. La démocratie : des principes classiques aux principes modernes

La démocratie est un concept politique né de la Grèce antique qui implique directement le citoyen dans la gestion des affaires politiques. La politique étant un mot grecque dérivé qui est *polis* qui signifie Cité. Cette appellation va faire naître le mot citoyen qui désigne une personne qui jouit de ses droits civiques et politiques². Dans la société grecque, les citoyens devaient participer à l'élaboration des lois dans la boulé.

a. La démocratie représentative dans le contexte camerounais

Dans l'étude de l'histoire politique des pays de l'Afrique centrale en générale, les années 90 symbolisent l'avènement non du multipartisme mais également de la démocratie. Cette démocratie intègre un certain comportement dans la praxis politique qui permet citoyen « d'en bas » de s'intéresser aux activités politiques. Le terme démocratie, du Grec est une combinaison du mot *demos* « territoire » ou peuple, et *kratein* « ou action de commander ». La démocratie résume donc un régime politique dans lequel tous les citoyens peuvent participer à la vie politique de la nation sans exclusion. En outre la démocratie peut être cernée également comme étant un système politique dans lequel le peuple exerce sa souveraineté³.

La démocratie peut également intégrer une forme de gouvernance participative qui met le citoyen au centre de l'action et de la pensée ou du projet politique⁴. Jean-Jacques Rousseau considère par exemple que la démocratie ne peut être que direct, battant en brèche les théoriciens de la démocratie représentative⁵. Il souligne que la souveraineté ne peut être représentée, par la même raison qu'elle ne peut être aliénée, elle s'enracine dans la volonté

¹ Menye Me Mve, *Comprendre la démocratie au Cameroun...*, p.87.

² Gonnet, *Education et médias...*, p.47.

³ *Question Internationales*, « Les conflits en Afrique », N°5, janvier- février 2004, p.7.

⁴ Satini, *L'Etat et la presse...*, p.27.

⁵ www.ndi.org, consulté le 23 mars 2018 à 22h30.

générale et celle-ci ne peut pas facilement se faire représenter à cause de la diversité d'opinions. Dans la même logique, Aristote et Polybe soutiennent que la démocratie doit tenir compte de l'opinion publique dans la prise des décisions des affaires de la cité. Dans l'analyse de la démocratie dans les pays où les médias exercent une influence assez forte sur le politique, il est important d'examiner les types de démocraties qui peuvent se combiner à la démocratie camerounaise. La démocratie au Cameroun va s'accompagner de la libéralisation politico-médiatique avec le pluralisme politique et médiatique.

En effet, la disparition du parti unique et l'avènement du multipartisme vient donner naissance à une compétition sans merci du champ médiatique avec la présence des médias du secteur public tels que la CRTV et les médias du secteur privés. Le marché des médias d'Etat comprend la radio et la télévision de services publics regroupés au sein d'un organisme para-étatique appelé la CRTV⁶, la presse d'éditions du Cameroun, *Cameroon Tribune* et le journal Officiel⁷. Il faut souligner que la télévision nationale est investie d'une mission de service public c'est-à-dire appartenant à l'Etat.

Les affiches constituent également un moyen de communication politique moderne de plus en plus usité par les acteurs politiques, ce mode de communication est généralement utilisé lors des campagnes électorales législatives municipales et présidentielles. Il faut également noter que les meetings comme mode de communication politique n'échappent pas au paysage politique camerounais, ce moyen de communication qui consiste à réunir dans des espaces publics son message politique est une constante au Cameroun dans la mesure où cela est régit par un cadre juridique bien précis comme il sera démontré dans les chapitres suivant.

Les médias ont ainsi une grande responsabilité dans la politique et dans la conquête du pouvoir, ils exercent une pression directe ou indirecte dans la conscience collective. Autrement dit, les médias sont les principaux relais entre les gouvernants et les gouvernés, avec l'avènement du multipartisme qui implique directement la démocratie c'est-à-dire le pouvoir du peuple par le peuple et pour le peuple selon la conception d'Abraham Lincoln. Un fait reste constant, celui de savoir l'importance des médias dans la consolidation de la

⁶ Il faut souligner que la télévision est relativement un nouveau média au Cameroun dans la mesure où les premières images sont diffusées le 20 mars 1985. A l'occasion du congrès de l'ex parti unique l'UNC devenue le RDPC à Bamenda. Il faut cependant souligner que la naissance officielle de la télévision n'a été consacrée qu'en 1986 par l'ordonnance N° 88/001 portant création de la CTV (Cameroon Television), et c'est en 1987 après une grève des personnels de la radio qui revendiquaient leur intégration au sein du nouvel office. Pour résoudre ce problème, les responsables ont décidé de fusionner les deux entités pour donner naissance à la CRTV (Cameroon Radio Télévision).

⁷ Tjade Eoné, *Démonopolisation, libéralisation de communication...*, p.35.

démocratie camerounaise. En analysant l'univers médiatique mondial en général et camerounais en particulier, il est loisible de signaler que les médias peuvent contribuer à la fragilisation ou à la consolidation du pouvoir politique⁸.

Photo 11: Plaque d'ELECAM en langue française indiquant le déroulement de la procédure de vote



Source : Cliché Arsele Elemva, Yaoundé le 03 juin 2020.

Au Cameroun, la démocratie représentative se matérialise de plusieurs manières. Elle est présente par le biais des élus locaux (député, conseillers municipaux), qui sont des relais entre les populations de la base et l'Etat⁹. La démocratie représentative permet aux de participer indirectement à la vie politique de la Nation¹⁰. La représentativité des populations permet au politique de se pencher aux différentes aspirations du peuple. La démocratie représentative c'est aussi le fait de rendre présent ce qui est absent. Dans cette logique, les élus du peuple occupent une place primordiale car ils doivent présenter les aspirations profondes des populations qu'ils représentent¹¹. La représentation ici ne signifie pas que les populations elles même sont incapables de soumettre leurs doléances aux pouvoirs publics. Mais ce principe de représentativité permet de trouver globalement les solutions aux problèmes des populations. La préoccupation principale de cette notion permet de s'intéresser

⁸ Crettenand, « Le rôle de la presse dans... », p.63.

⁹ Banock, *Le processus de démocratisation en Afrique...*, p.80.

¹⁰ *Ibid.*, p.69.

¹¹ Kuengienda, *L'Afrique est-elle démocratisable ?...*, p.74.

à d'autres aspects de la bonne gouvernance tels que la redevabilité, le respect des droits humains et bien d'autres encore. Le respect reste à savoir si, lorsqu'on parle de démocratie représentative, quelle est sens juridique de cette notion, comme le souligne J. P. Jouary :

La question est de savoir si, lorsqu'on parle de démocratie représentative, on parle de représentation au premier ou au second sens. La chose est importante car si on opte pour le premier sens, alors il faut admettre que le peuple doit conserver son pouvoir de décision, quitte à se débarrasser de ses gouvernants. On licencierait un représentant de commerce qui ferait campagne pour les concurrents et l'on révoquerait un ambassadeur qui déciderait de plaider une politique différente de celle du gouvernement de son pays¹².

Autrement dit, la notion ou alors le concept de démocratie reste une construction permanente.

b. La démocratie directe et les médias camerounais

La démocratie directe se matérialise à travers les médias qui sont des relais entre les différentes couches de la population. En effet, les médias permettent aux populations de s'intégrer dans la gestion des affaires de la société à travers des débats politiques et des émissions interactives. C'est donc l'implantation de la démocratie Camerounaise qui vient assouplir la pratique et l'exercice des médias dudit pays en leur apportant plus de liberté. Il faut relever que celui qui souhaite ouvrir une entreprise privée de communication audiovisuelle doit suivre un canevas bien précis comme l'indique ce tableau :

Tableau 19: La composition du dossier de demande d'une licence de création d'une entreprise privée de communication audiovisuelle

1	Une demande timbrée au tarif en vigueur
2	Les statuts de l'entreprise
3	Un imprimé spécial disponible au MINCOM suivant la catégorie de la licence
4	Une copie certifiée conforme de la carte nationale d'identité du postulant lorsqu'il s'agit d'une personne morale de droit privé
5	Des extraits de casiers judiciaires des promoteurs s'il s'agit d'une personne physique, du directeur ou du gérant, s'il s'agit d'une personne morale
6	Un extrait de casier judiciaire des promoteurs du directeur de publication
7	Une attestation d'inscription au registre du commerce et du crédit mobilier
8	Le certificat de domicile au Cameroun
9	Une attestation d'ouverture d'un compte abonné dans un établissement bancaire local agréé par le ministre chargé des finances
10	Toute convention signée avec les tiers, dans le cadre de la création et de l'exploitation des activités de communication audiovisuelle
11	Une quittance de versement au trésor public des frais de dossier dont le montant est de :

¹² J.P. Jouary, « Rousseau, le problème de la démocratie représentative », N°2, *L'enseignement philosophique*, 67^e Année, février 2017, p.39.

	-50 000f pour les producteurs -200 000F.CFA pour les transports ; -500 000F.CFA pour les diffuseurs
12	La description du projet et, le cas échéant, des sites
13	Les sources de financement
14	Les spécifications techniques du projet
15	Les modalités d'exploitation
16	Les nombres, qualité, qualification, nationalité et situation de familles des personnels.
17	Une description technique du réseau, ainsi qu'une attestation de conformité au aux spécifications techniques d'ensemble et aux conformités aux spécifications techniques d'ensemble et aux spécifications esthétiques déterminées, du lieu d'établissement du réseau
18	Les plans de service précisant les noms et le nombre de chaînes dont l'opérateur envisage la commercialisation sur son réseau, ainsi que la bande de fréquences occupée par chacune d'elles et éventuellement, le tarif perçu auprès des usagers.

Source : Décret N0 2000/158 du 03 avril 2000.

Dans la même logique, il faut noter que la diversité médiatique sur la scène politique camerounaise symbolise une réelle pratique démocratique¹³, avec les différents acteurs politiques qui trouvent désormais un cadre approprié pour mener des échanges et en respectant le point de vue de tout un chacun¹⁴. La majorité des médias ont consacré les après – midi de chaque dimanche aux débats pour éclairer l'opinion publique nationale et internationale sur des sujets d'actualité. Les débats sont le signe le plus fort de la démocratie participative qui consiste à intégrer le citoyen dans la gestion et le contrôle de l'action publique¹⁵.

La presse écrite occupe une part très importante dans le traitement de l'information politique au Cameroun. Les médias camerounais dans une grande majorité ont fait de l'information politique leur activité principale. C'est dans un contexte démocratique et de liberté d'expression que les médias trouvent leur épanouissement. En effet, les médias électroniques ne sont pas en restes et suscitent par conséquent de nouvelles formes de solidarités citoyennes. Les mécanismes qu'ils développent, sont capables de jouer un rôle politiquement vital, sur la dynamique du changement politique¹⁶.

¹³ Jouary, « Rousseau, le problème de la démocratie.... », p.39.

¹⁴ Il faut noter que sur 20 médias Camerounais, 18 consacrent leur après-midi aux débats politiques chaque fin de semaine.

¹⁵ Jouary, « Rousseau, le problème de la démocratie.... », p.49.

¹⁶ Mengue, « L'usage des sites internet... », p.5.

Tableau 20: Diversité des médias camerounais : signe d'une vitalité politique

Presse écrite	Télévision	La presse en ligne	Bouquet, internet et Radios
Le Messenger (Quotidien)	CRTV télé (publique)	Cameroun 24.net	Radio Nostalgie
La Nouvelle expression	DBS	Logisticconseil.org	Radio Veritas
Le Jour	Canal 2 International	Camerounlink.com	Radio Yemba
Le quotidien de l'économie	Canal2 Infos	Cameroun-info.net	Fm Medumba
L'Anecdote	Canal 2 Musique	Camer.be	Radio Lumière
Emergence	Camer movies	Cameroun-online.com	Radio Siantou
Info matin	Stv	Camlions.com	Free Africa
The Gardian Post	Boom TV	AJAFE Network	TV+
Mutations	Ariane TV	Kamerfoot.com	TNT Africa
Hebdo, bi-mensuel Mensuel	Equinoxe TV	Camfoot.com	DBSTV
The Herald	Tv max	Camer-sport.be	Canal Plus
The Post	DBS	Camerfeeling.net	Camtel
Le Popoli(journal satirique)	New TV	Cameroonvoice.com	MTN
La voix du paysan	Africa TV	237online.com	Orange
La Nouvelle Tribune	LTM TV	Kamerhiphop.com	Viettel
Camer Press	Canal2 zebra	Cultureebene.com	Créolink
La Météo	TL	Mboafootball.com	Yoome
Aurore Plus	Afrique Media	Journaldiapason.com	Ringo
L'Epervier	Vision 4	Camerschool.com	Radio Yemba (Dschang)
Prospective Nouvelle	Samba TV	Newsducamer.com	Radio Batcham, Bafoussam
Défis Actuels	Ariane TV	Camerounactu.net	Radio Salaaman,

			Garoua
L'Orphelin	Boom TV	Camer-info.com	Radio Fotouni, Fotouni
Notre Santé	New TV	-	Radio Oku, Oku
La Nouvelle Vision	Africa TV		Radio Lolodorf, Lolodorf
Essingan	-	-	Radio Equatoriale, Sangmelima
Dikalo	-	-	Radio Akoafim, Djoum
L'Equation	-	-	Radio Cheik Anta Diop, Yaoundé
Tribune d'Afrique	-	-	RTA, Yaoundé
L'Œil du Sahel	-	-	Equinoxe Radio, Douala
Le Septentrion Infos	-	-	Voltage 2, Douala
Pile ou Face	-	-	Soleil Fm,
Repère	-	-	Amplitude Fm
Ouest-écho	-	-	Magic Fm
L'Effort Camerounais	-	-	Radio Venus
Cameroon Tribune	-	-	TBC, Yaoundé
Meyomessala Infos	-	-	Radio Vie Nouvelle

Source : Tableau réalisé par nous à partir des recherches documentaires et des descentes sur le terrain.

L'analyse de ce tableau montre clairement que la vie politique au Cameroun est rythmée par la multiplication des nombreux journaux de la presse écrite et des chaînes de télévisions dans un paysage sociopolitique de plus en plus libéralisé et démocratisé. L'animation de la scène politique dépend donc en partie de la capacité des médias à s'infiltrer dans la gestion du pouvoir politique. « Ce sont les médias qui constituent le socle du pouvoir

politique avec leur capacité d'impacter fortement l'opinion publique »¹⁷. En effet, le politique utilise l'image des médias pour amplifier sa communication politique¹⁸.

Quant à la télévision, elle permet de rendre la vie politique plus compétitive dans la mesure les journalistes organisent des débats contradictoires entre des différents acteurs politiques¹⁹. Au Cameroun, c'est devenue une tradition dans les chaînes de télévisions où les débats politiques sont de plus en plus préférés par les téléspectateurs juste à cause de la surmédiation²⁰. La télévision est classée parmi les médias les plus influents au Cameroun et même sur la scène internationale.

En effet, les plus apparitions les plus importantes des acteurs politiques sont faites à travers ce support communicationnel à l'instar du discours du Président de la république, du Premier ministre, d'un sénateur ou d'un autre acteur politique influent. La télévision est un médium de masse, et le rôle des médias de masse est le plus souvent d'atteindre un plus grand nombre de personne. Au Cameroun, en ce qui concerne la télévision, il existe la télévision publique qui est la CRTV, les télévisions privées telles qu'Equinoxe télévision qui possède une direction à Yaoundé et à Douala, Vision 4, STV, Canal 2 International, Africa 24.....

Il existe également des télévisions et radios étrangères qui émettent au Cameroun à l'instar de France 24, TV5 Monde etc, qui influencent la scène politique dudit pays car ces radios et télévisions étrangères sont des véritables relais entre le Cameroun et l'extérieure. La scène médiatique camerounaise est également animée avec la présence de plusieurs sites d'information en ligne qui alimentent l'actualité sociopolitique. L'engouement des partis politiques pour la vulgarisation des nouvelles technologies permet de faciliter la communication politique. « Aujourd'hui, les citoyens camerounais ne se limitent plus exclusivement à la consultation de la presse ou de la télévision, mais alors aussi avec la consultation des sites web des différents partis politiques »²¹.

¹⁷ Entretien avec D. Mpongo, 62 ans, Directeur de publication, Douala, le 03/02/2020.

¹⁸ Olinga, « Rumeur et media au Cameroun... », p. 30.

¹⁹ Arpagian, « Internet et les réseaux sociaux... », p.98.

²⁰ La surmédiation est un concept ou un néologisme que nous avons mis sur pied pour montrer comment la télévision se trouve plus attirée par les sujets politiques, ainsi nous pouvons constater que dans un débat télévisé, sur cinq thématiques, quatre ont une connotation politique.

²¹ Entretien avec R. Nguéné, 59 ans, Ingénieur en informatique, Yaoundé, le 03/06/2020.

Photo 12: Débat politique sur la liberté de presse au Cameroun (STV)



Source : Cliché Arsele Elemva, le 03 mai 2020.

La plupart des acteurs de la presse privée et publique soulignent que l'état de la liberté de la presse au Cameroun, en ce qui concerne la consolidation de la démocratie est appréciable même si beaucoup reste à faire. L'analyse de la démocratie directe implémentée par les médias nous amène à constater que la télévision reste le médium le plus prisé des acteurs politiques, car son impact est plus puissant dans la publicisation des faits sociopolitiques²².

La démocratie directe s'exerce par les différentes interventions que l'opinion publique émet directement lors des émissions interactives²³. Ces émissions permettent à une bonne franche de la population d'analyser les informations qu'ils reçoivent de manière individuelle en ayant leur propre opinion politique comme le souligne Rémy Rieffel lorsqu'il affirme : « Le phénomène qui a le plus retenu l'attention des observateurs depuis l'après-guerre est sans nul doute l'utilisation croissante des médias par les hommes politique et l'émergence des nouvelles techniques de persuasion fondées sur les stratégies de marketing politique »²⁴. Il faut également souligner un fait qui opère un jeu trouble dans la démocratie directe implémentée par les médias camerounais, c'est qu'ils sont sous l'influence des mécènes. En effet, la plupart des médias camerounais sont financés soit par des mécènes, la

²² Cf. Chapitre 2 qui développe les différentes fonctions politiques des médias et leurs impacts.

²³ P. A. Abena Bella, « Discours politique et relais médiatique dans la construction d'un champ sociopolitique au Cameroun : Analyse sémiotique des messages présidentiels de fin d'année et des messages à la jeunesse de 1993 à 2007 », Mémoire de master en sciences de l'information et de la communication, ESSTIC, Université de Yaoundé II, 2010, p.36.

²⁴ R. Rieffel, cité par P. A. Ndtoungou, « Analyser la crédibilité des journalistes au Cameroun : Question théorique et problèmes méthodologiques », Mémoire de D.E.A en sociologie politique, Université de Yaoundé I, p.38.

publicité et même de certaines responsables politiques. Dans cette logique, la paupérisation de la presse et des médias camerounais constituent un véritable à la démocratie et à la liberté d'expression comme le souligne D. Mpongo,

La paupérisation qui mine milieu des médias camerounais surtout les médias privés restent un véritable handicap pour la démocratie. Les médias privés ont besoin de plus de financement de la part des pouvoirs publics, l'aide publique à la presse doit tenir compte des conditions défavorables dans lesquelles la majorité des journalistes camerounais exercent. Le manque de moyens financiers reste un danger non seulement pour la préservation de la paix mais également pour la liberté et le traitement neutre et objectif de l'information en général et de l'information politique en particulier. Les personnes qui financent certains médias peuvent les manipuler en falsifiant les informations et les faits sociopolitiques²⁵.

C'est dire en claire que la démocratie directe amplifiée par les médias peut être manipulée par les certains acteurs politiques qui utilisent l'information politique pour leur propre profit. Les pouvoirs publics camerounais doivent investir davantage dans le financement des médias privés pour permettre à ces derniers de traiter les informations et les faits sociopolitiques de manière neutre et objective. « La précarité qui mine le milieu de la presse reste un défi majeur pour les acteurs des médias et les pouvoirs publics camerounais »²⁶. Dans la même logique, la démocratie directe menée par les médias se trouve menacée par la recherche de l'audimat. En effet, la recherche de l'information entraîne les médias vers une compétition déloyale et au phénomène de médias spectacles²⁷.

Par ailleurs, la plupart des médias aujourd'hui sont exposés à ce que nous pouvons appeler ici, la course de l'information politique. C'est-à-dire que les qu'ils veulent gagner sur le temps pour rapidement publier les nouvelles politiques. L'opinion publique étant généralement assoiffée de l'information politique critique le plus souvent la lenteur des médias publics dans le processus de diffusion de celle-ci. Dans cette perspective, le journaliste ne peut totalement être neutre dans la collecte et le traitement de l'information : « le journaliste ne peut plus être objectif voir même crédible car étant assujetti aux caprices et attentes du public qui devient, de ce fait, décideur des programmes et des rubriques »²⁸.

C'est ce qui explique les nombreux dérapages tant observés dans les médias Ce type de comportement de la part de certains hommes de médias permet d'analyser et de jeter un

²⁵ Entretien avec D. Mpogo, 66 ans, Directeur de Publication, Douala le 03 février 2020.

²⁶ *Idem*.

²⁷ Dans le cadre de cette étude, le terme médias spectacles désignent le comportement de certains médias qui ne prennent pas du recul dans le traitement et la diffusion de l'information. Ces médias sont exposés à la désinformation et aux *fakes news*.

²⁸ P. A. Ndtoungou, « Analyser la crédibilité des journalistes au Cameroun : Question théorique et problèmes méthodologiques », Mémoire de D.E.A en sociologie politique, Université de Yaoundé I, 2006, p.46.

regard critique sur la formation de certains journalistes. Certes, même dans les pays les plus développés où tous ceux qui exercent dans les médias ne sortent pas exclusivement des écoles de journalisme mais sont également formés sur le tas. Dans le contexte Camerounais, la formation des hommes de médias reste un problème majeur dans la mesure où il n'existe que l'Esstic qui reste la principale école capable de former les journalistes et ceux qui pratiquent des métiers connexes. Cette école ne peut pas former toutes les personnes désireuses d'exercer dans ce domaine, c'est pour cette raison que certains se forment sur le tas et dans les structures privées. Chindji Kouleu souligne à juste titre que le nombre de candidats qui aspirent à la carrière de journaliste est au moins de deux mille chaque année et très seront retenus à l'Esstic²⁹.

Au Etats Unis, une enquête, a révélé que le nombre de personnes désirants exercer le métier de communicateur varie entre quatre et cinq millions par an³⁰. C'est dire qu'aucun Etat ne peut prétendre former tous ceux qui veulent devenir des communicateurs, au Cameroun ceux qui se forment sur le tas sont encore très nombreux d'où la récurrence des plaintes contre certains médias. C'est pour cette raison que J. Fame Ndongo souligne que :

En réalité, la formation sur le tas est un pis-aller, quelles que soient les aptitudes du futur journaliste. Elle est empirique, incertaine, non progressiste et parfois chaotique. Une initiation méthodique et rigoureuse aux sciences et techniques de l'information parallèlement à l'acquisition rationnelle des connaissances générales indispensable à la maîtrise des problèmes complexes qui se posent au monde moderne s'avère efficace.³¹

En somme la démocratie directe encore appelée démocratie pure est une forme de démocratie dans laquelle toutes les lois et politiques imposées par le gouvernement sont déterminées par le peuple lui-même et non par les représentants de celui-ci. Les médias sont souvent impliqués pour atteindre toutes les couches de la population, ils servent de support pour véhiculer les informations de l'opinion publique à la classe politique dirigeante³². Dans les démocraties directes, toutes les lois sont votées par tous les citoyens.

2. Médias camerounais : thermomètre de la démocratie moderne

Dans son article 11, la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen de 1789 stipule que la : « La libre communication des pensées et des opinions est l'un des droits les plus précieux des citoyens : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans des cas déterminés par la loi »³³. La démocratie aujourd'hui est

²⁹ *Fréquence Sud*, N°11, Juin, 1992, p.168.

³⁰ *Ibid.* p.145.

³¹ *Ibid.* p.69.

³² Teisseire, « Place et rôle des médias ... », p.96.

³³ *Fréquence Sud*, N°11, Juin, 1992, p.167.

directement liée à la liberté des médias, qui permet aux acteurs politiques de s'exprimer librement³⁴.

a. La liberté d'expression dans les médias au Cameroun

Parler de la liberté d'expression dans les médias camerounais revient à examiner comment les différents acteurs sociopolitiques utilisent les outils médiatiques pour échanger ou débattre avec des personnes qui ne partagent pas leur point de vue. La liberté d'expression permet de consolider la démocratie et l'Etat de droit comme le souligne Aristote, le citoyen est celui qui a droit de suffrage dans les assemblées et droit de participer à l'exercice de la puissance publique de son pays. Avec lui, le pouvoir politique s'applique à des hommes libres et égaux et exige les vertus de sagesse et de justice³⁵. Il faut préciser que la notion de démocratie ici ne se limite pas seulement à la liberté de la parole ou des médias mais aussi à l'émulation des partis politiques comme le souligne Konate,

Le passage des systèmes de parti unique au multipartisme, vent du fait qu'au cours des années 90 dans beaucoup de pays africains est un fait. Les conférences nationales qui ont accouché de ce nouveau schéma politique ont aussi conduit à de nouvelles constitutions, toutes de types libéral, et consacré par le pluralisme politique. La démocratie pluraliste certainement introduit la liberté d'expression dans bien de nos pays africains depuis les années 90. Les citoyens ont également un large choix des organes d'informations, des chaînes de radio et de télévision pour accéder à une information riche et variée, même si la prise en charge de l'information sur l'Afrique souffre encore dans beaucoup de ces médias³⁶.

Dès lors, la liberté d'expression est la pierre angulaire de la démocratie et de la gouvernance moderne. En effet, les médias permettent aux citoyens de s'abstenir de la pensée unique, la démocratie implique la production et la divulgation des informations contradictoires³⁷. Les médias boostés par la mise en pratique du système démocratique permettent aux citoyens de participer activement à la vie politique de la nation en s'imprégnant du vécu quotidien des faits sociopolitiques³⁸. Les médias dans le contexte de la libéralisation influence la conjoncture politique, et accessoirement la personnalité des acteurs. Les acteurs politiques sont des agents qui cherchent à engranger le plus grand nombre de voix envahissant donc tous les canaux de la communication pour séduire l'électorat³⁹. La compétition politique est généralement implémentée par l'utilisation des médias, ce qui constitue un avantage pour les citoyens les plus actifs.

³⁴ Zebaze, « Du traitement de l'information politique... », p.120.

³⁵ Mbouli, « L'art de gouverner chez Nicolas... », p.18.

³⁶ Konaté, *Le discours de la Baule...*, p.32.

³⁷ Mansour, « Le rôle des médias sociaux... », p.10.

³⁸ *Ibid.*, p.12.

³⁹ Blet, « Les médias, un instrument de diplomatie ... », p.116.

Dans la presse écrite camerounaise, un phénomène est généralement reconnu à travers la « Une » dont les titres sont évocateurs et dignes d'intérêt mais le contenu laisse parfois le lecteur insatisfait⁴⁰. Ce phénomène dans l'univers de la presse au Cameroun peut avoir des origines multiples. Tout d'abord par le fait de la paupérisation des entreprises de presse qui sont dans la plupart des structures qui présentent le plus souvent une situation économique déplorable⁴¹. Cette inadéquation entre la titraille et le fond des articles peut donc s'expliquer par le fait que les journaux veulent réaliser une vente explosive et attire les populations par des titres qui poussent le citoyen à s'en procurer afin de mieux comprendre de contenu de l'article⁴². A cause de l'influence de la presse écrite, certaines structures se sont dotées des organes de presse pour promouvoir leur image.

Tableau 21: Quelques « Unes » politiques de la presse écrite camerounaise

Nom du journal	Numéro de parution	Titre de la « Une »	Adresse du journal
<i>La Nouvelle Expression</i>	N°4807 du mercredi 12 sept 2018	Sud-Oues : :Affrontements meurtriers à Buea.	3 ^e étage de l'immeuble clinique St Pierre, Rue Jamot/ B.P 15333 Douala Cameroun Tel :33432227/Fax33432663
<i>Mutations</i>	N° 4687 du vendredi 31 janvier 2018	Lutte contre le chômage : 9 candidats, 9 visions	Edité par South-Media corporation, Siège : Rue de l'aéroport. B.P :12348 Yaoundé Tel :237 222306680/222307145 Desk Douala :rue bebey Elame Tel :694942733 Http://Wwwquotidien mutations.com
<i>Cameroon Tribune</i>	N°11744/7943 du vendredi 14 déc 2018	Diplomatie : Deux nouveaux ambassadeurs accrédités.	Tel :237 222304147 Web :www.Cameroon Tribune.com
<i>L'Anecdote</i>	N°018 du lundi 03Avril 2017	Revendication : Les prescriptions du Chef de l'Etat	Www.Anecdoteonline.wins.com
<i>L'Action</i>	N°740 du 09 déc 2010	Cinquantenaire des armées :Les cadeaux du Président	www.rdp.com journal.rdp.com
<i>Mutations</i>	N°4713 du lundi 08 Octobre 2018	Présidentielle 2018 : Irrégularités et brouillard à l'horizon	Edité par South-Media corporation, Siège : Rue de l'aéroport. B.P :12348 Yaoundé
<i>The Post</i>	N°01756 Monday 05/ 2016	Gabonese flood Cameroon after post-election violence	www.the postwebedition.com
<i>Le Messager</i>	N° 5182 du mercredi 7 Novembre 2018	Prestation de serment: Biya sert du rechauffé aux camerounais	Douala

Source : Tableau réalisé par nous à l'aide de l'exploitation documentaire.

⁴⁰ Friedrich Ebert Stiftung, *Rapport, Baromètre des médias africains cas du Cameroun en 2014*, p.16.

⁴¹ Mengue, « L'usage des sites internet... », p.16.

⁴² Balla Oye, *L'être vrai du pouvoir.....*, p.38.

L'analyse de ce tableau montre que la presse écrite tire ses principales « Unes » de l'actualité politique. En effet, le décryptage de la vie politique par la presse écrite pose un problème à savoir celui du traitement de l'information politique, compte tenu de la rapidité de la rédaction d'un journal qui ne prend pas assez de temps pour comprendre les contours des thématiques politiques⁴³. En effet, traiter rapidement les faits politiques expose la presse à biaiser l'analyse car le fait politique présente une complexité qui dépend de l'intérêt des acteurs politiques en présence, d'où l'importance de prendre du temps pour pouvoir traiter et publier une information politique. La force ou encore le pouvoir de la presse écrite n'est plus à démontrer dans la construction et la déconstruction des Etats modernes⁴⁴. C'est dans cette perspective que presque la totalité des structures politico-administratives au Cameroun possèdent des journaux qui mettent au-devant de la scène les différentes actions menées pour améliorer le service public⁴⁵.

La presse écrite occupe une place assez importante dans la vie sociopolitique du Cameroun, cela est perceptible à plusieurs niveaux. Il faut de prime abord noter que dans presque toutes les structures publiques et parapubliques, la presse écrite est présente à travers ces nombreuses journaux, ceci pour que les responsables soient au parfum de l'actualité. Dans la même logique, chaque chaîne de télévision au Cameroun consacre des espaces appropriés pour dérouler les différentes « Unes » de la presse écrite⁴⁶.

Dans cette lancée, nous pouvons citer la chaîne Canal 2 international qui chaque matin du lundi au vendredi de 07h à 7h30 min déroule l'ensemble des titres des différents journaux dans le cadre de l'émission « Canal matin ». En outre, la chaîne de télévision Equinoxe tv n'est pas en reste avec la revue de presse qui passe du lundi au vendredi, de 7h 30 à 8h00. En dehors de cette rubrique, il existe également « La revue des grandes unes », qui comme son nom l'indique, passe chaque jour de 9h20mn à 10 h00, il faut noter que dans le cadre de cette émission, deux journalistes de la presse le plus souvent privée sont invités pour discuter des sujets d'actualité.

Cette émission est généralement présentée par Flavien Ndong, ayant souvent pour la plupart de ses invités Camille Nélé. La CRTV également déroule chaque matin la revue de presse. La surmédiatisation et la surpolitisation du fait politique est un phénomène qui mine

⁴³ Gerstlé, *La communication politique...*, p.37.

⁴⁴ O. Ostriitchouck, « Les dessous de la révolution ukrainienne : d'une contestation civique à une guerre identitaire », *Le débat*, N°180, Mai-Août, Paris, Gallimard, 2014, p.4.

⁴⁵ Atenga, *Communication et journalisme au Cameroun...*, p.40.

⁴⁶ Gerstlé, *La communication politique...*, p.34.

les médias camerounais en général et de la presse écrite en particulier comme le montre les différentes « Unes » des journaux⁴⁷. Du fait de cette surmédiation, les journaux de la presse privée ayant une tendance anti-gouvernementale ou d'opposition excellent le plus souvent par la provocation, la raillerie, et la diffamation à l'endroit des institutions, des membres du gouvernement et de leurs sympathisants comme l'indique Thomas Onguene,

La presse privée d'opposition est une presse qui semble se complaire à une critique destructive de toutes les actions du gouvernement. Dans ces journaux, on ne trouve jamais des reportages sur des événements d'actualité, les problèmes quotidiens en dehors des faits divers qu'ils décrivent d'ailleurs avec une effroyable grossièreté. Ce que l'on retrouve dans ces journaux s'apparente un peu à des commérages. En fait, ces journaux se nourrissent à leur principale source qui est la rumeur⁴⁸.

Dans ce contexte, la presse privée de l'opposition ne s'attarde pas sur les faits pour véhiculer l'information, ce qui conduit directement à un manque d'objectivité dans le processus de la collecte, du traitement et de la diffusion de l'information et l'expose à chaque fois devant « la barre pour des faits tels que la diffamation »⁴⁹ et bien d'autres encore. La presse privée de « l'opposition » relègue ainsi au second plan les efforts du gouvernement. L'une des missions essentielles de la presse écrite consiste à éduquer les populations en leur offrant une information politique qui tire sa source des faits vérifiables et non sur la spéculation et la rumeur⁵⁰. Tout discours politique vise d'abord à rassembler et à fédérer les hommes en faveur d'une idéologie précise.

Tableau 22: tirage de la « Une » du *Messenger*

N0	Titres	Emplacement	Domaine	Illustration
215	1-Affaire Etat du Cameroun contre Célestin Monga et Pius Njawé La défense a interjeté l'appel	GM	Droit de l'homme	Photo Monga et Njawé
	2-Cambriolage à l'étude Me Yondo : Le dossier Monga emporté....	B	Droit de l'homme	-
216	<i>Le Messenger</i> de nouveau cambriolé, l'unité centrale de son ordinateur emportée	GM	Faits divers (droits de l'homme)	-

⁴⁷ Bognoux, *Introduction aux sciences de la communication...*, p.78.

⁴⁸ T. Essono, « La communication politique au Cameroun (Structures, contenu et Effets) », Thèse de Doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, Université Panthéon, Paris II, 1995, p.43.

⁴⁹ D. Mpongo, 65 ans, Directeur de publication, Douala, le 03/02/2020.

⁵⁰ Kapferer, *Rumeurs : le plus vieux média...*, p.87.

	Nouvelle expédition punitive ?			
217	Enseignement supérieur..... Simple efficacité ?	GM	Social (politique)	-
218	1-Le député Thomas Melone. 'Il faudrait qu'"un juge condamne l'Etat. 2-Multipartisme : Adamou Ndam Njoya en lice, l'Union Démocratique du Cameroun(UDC) est née	GM B	Politique Politique	- -
219	1-Communauté Urbaine de Yaoundé : combat de géants Emah Basile traine Ateba Yene au tribunal 2-Cartes sur table avec Thomas Melone : "L'appareil de l'Etat est complètement pourri"	GM B	Politique Politique	Portraits Emah et Ateba -
220	Pétrole : ce que Jean Assoumou n'a pas dit aux Camerounais. Où sont passées les 13 milliards de Sumbleit Oil Company ?	GM	Economie (politique)	-
221	BICEC : Les "compressés" dénoncent "204 Camerounais virés à la place 15 expatriés" Etienne Ntsama et le BNP au banc des accusés	GM	Economie (politique)	-
222	Cartes sur table avec le Cardinal Christian Tumi : "toutes les tendances politiques doivent se rencontrer pour relancer le Cameroun"	GM	Politique	-
223	Paul Biya : peut-on lui faire confiance ?	GM	Politique	-
224 (spécial)	Libertés : jusqu'où peut-on aller ?	GM	Droits de l'homme (Politique)	-
225	1-Primature : Hayatou a-t-il le gouvernement de ses promesses ? 2-Révision constitutionnelle : et c'était une piège ?	GM B	Politique Politique	
226	1-Université de Yaoundé :200 professeurs en grève..... L'épave s'enfonce	GM	Politique	Caricature

	2-Opposition : villes mortes... Pays mort...Deuil national le 20 mai	B	Politique	-
227	1-Opération "Villes mortes" le gouvernement dans la logique de guerre 2-Le ministre Kontchou "Zéro mort au Messenger : "Le mensonge est le cimetière de l'intelligence "	GM B	Politique Politique	- -
228	1-Biya installe l'armée au pouvoirEkindi s'en va 2-Mboua Massock, libre mais que de questions ! 3-Melone et Sengat Kuo parlent	GM PM PM	Politique Politique Politique	Caricature - =
229	1-Après le "démenti" de la CRTV : Qui est le jeune ami"de Paul Biya ? Voici les faits 2-Université : Le Général Scharzkopf"et ses "lieutenants menacent Ngoufack parle... Le père de Ndam Soule rompt le silence	GM PM	Politique Politique	- -
230	1-Que valent ces partis politiques qui nous sollicitent ? 2-Cartes sur table –François Senga Kuo : "le parti unique a dépolitisé le Cameroun"	GM PM	Politique Politique	Carte politique du Cameroun

Source : Nga Ndong, *Médias au Cameroun...*, pp.33-35.

En définitive, lorsque qu'on observe la titraille des « Unes » du *Messenger*, il est clair de constater que celle-ci s'inscrit dans le champ sémantique de l'affrontement avec le pouvoir et celui qui l'incarne. Il se dit être le « défenseur » des droits de l'homme. « Ce journal est ainsi considéré comme un journal qui est attiré par un vocabulaire de la violence »⁵¹, son esprit s'inscrit dans une perspective polémologique. Les médias retransmettent immédiatement les nouvelles et les images lors des grands événements politiques, comme le souligne Pascal Boniface : « Les médias permettent ainsi au public de savoir ce qui s'y passe et de s'y intéresser comme s'il était ⁵² ». En effet, la « Une » des quotidiens démontre avec des différentes parties que sont le bandeau, la manchette, les oreilles, la tribune, la sous-tribune, le ventre, le rez de chaussée et parfois le cheval. Il faut souligner que la « Une » doit être en

⁵¹ C. Kornelius, 65 Homme politique, Yaoundé, le 15 février 2020.

⁵² Boniface, *La volonté d'impuissance, la fin...*, p.28.

droite ligne avec la conception éditoriale du journal. La « Une » a un rôle de publicité du journal comme l'indique ce tableau.

Photo 13: Abondance de la presse écrite dans la bibliothèque de l'ESSTIC



Source : Cliché Arsele Elemva, Yaoundé, le 20 Janvier 2020.

La ligne éditoriale du combattant n'est pas assez loin de celle du journal le messager, où on retrouve une surmédiatisation du fait sociopolitique au Cameroun⁵³. Le tableau suivant permet de comprendre ce phénomène de surmédiatisation sociopolitique en filigrane.

A cet effet, les médias vont effectivement jouer leur rôle de 4^e pouvoir pour établir et réglementer le pouvoir du politique. La libéralisation des médias est une condition sine qua non. L'effectivité de la démocratie se mesure par le degré de liberté de ses médias, c'est dans cette logique que nous soutenons que les médias sont des véritables baromètres de la démocratie en générale et camerounaise en particulier. L'impact des médias dans la démocratie n'est plus à démontrer lorsqu'on observe l'ampleur avec laquelle la majorité des acteurs politiques aujourd'hui sollicitent une communication médiatique⁵⁴ efficace pour développer et étendre leur programme politique. C'est d'ailleurs dans cette logique qu'Annie Gentès souligne que : « l'opinion transmise par les médias joue un rôle non négligeable de

⁵³ E. Mbede Bala, « L'Identité de la télévision publique en Afrique : Le cas de CRTV (Cameroun) et RTS (Sénégal), Thèse de Doctorat en information et Communication Université Lumière, Lumière, Lyon 2, Octobre 2006, p.43.

⁵⁴ P. A. Abena Bella, « Discours politique et relais médiatique dans la construction d'un champ sociopolitique au Cameroun : Une analyse sémiotique des messages présidentiels de fin d'année et des messages à la jeunesse de 1993 à 2007 », Mémoire de master en sciences de l'information et de la communication, ESSTIC, Université de Yaoundé I, 2010, p.36.

vigilance politique. Elle représente ainsi un sur-moi politique qui pèse sans relâche sur les gouvernements »⁵⁵.

b. La liberté d'expression dans un Etat de droit

La liberté d'expression est selon Spinoza inaliénable pour le citoyen, l'interdire serait néfaste pour la survie de l'Etat car un Etat qui n'est qu'appareil de répression s'expose à la révolte car « on ne fera point que tous répètent toujours la leçon faite ; au contraire, plus on prendra de soin pour ravir aux hommes la liberté de parole, plus obstinément ils résisteront »⁵⁶. La liberté d'expression implémentée par les médias est indispensable, dans la mesure où elle facilite l'éducation des citoyens à la vie politique. Elle booste la communication entre les gouvernants et les gouvernés. Dans le contexte des relations internationales, la liberté de la presse et des médias est une pierre angulaire de la démocratie, fondation de l'Etat de droit, comme le souligne Menye Me Mve :

En ce début de troisième millénaire, la mondialisation est au centre des débats dans tous les domaines de la vie. Cette idéologie globalisante exerce une influence considérable sur l'économie, le social, la science, la technologie, la politique et, en particulier, menace l'expansion continue de la démocratie. Certains penseurs, en analysant ce phénomène entrevoient même déjà l'après démocratie. L'une des grandes controverses de notre époque concerne donc la démocratie qui, en réalité, bien que étant un idéal et une pratique anciens et dépassés pour certains, demeure une notion floue pour d'autres et l'objet d'une grande espérance pour bien de peuples dans le monde⁵⁷.

L'antagonisme observé dans les rapports qui existent entre les médias et le pouvoir politique résulte du fait que deux corps politiques sont par nature ennemis⁵⁸. Dans la même perspective, l'antagonisme résulte également du fait que les hommes politiques qui sollicitent l'accompagnement des médias sont victimes de chantage par ces derniers, comme le souligne cet auteur : « les hommes politiques et autres acteurs économiques vont tellement avoir besoin de la presse que celle-ci en fera aussi un fonds de commerce⁵⁹ ». En effet, le manque de moyens financiers expose certains hommes de médias à falsifier des informations politiques pour avoir des « récompenses ⁶⁰ ». La manipulation de l'information politique vient du fait que les journalistes, qui animent les débats sont de plus en plus sollicités par des hommes politiques, ce qui fait qu'il est parfois difficile de mettre une barrière entre une analyse partisane et objective. Dans cette logique, il faut souligner que le premier trait

⁵⁵ www.persée.fr consulté le 10 décembre 2020 à 1H 33.

⁵⁶ Mbome, « Spinoza et la question de la gouvernance ... », p. 110.

⁵⁷ P. Menye Me Mve, *Comprendre la démocratie au Cameroun*, Yaoundé, Imprimerie Saint Paul, 2006, p.17.

⁵⁸ *Ibid*, p. 113.

⁵⁹ O. Dioba, « Le Gombo: Essai de socio-analyse d'une pratique dans l'univers médiatique Camerounais », mémoire de master en sciences de l'information et de la communication, ESSTIC, Université de Yaoundé II, 2009, p. 37.

⁶⁰ Entretien avec F. Ngono, Environ 50 ans, Journaliste, Yaoundé, le 19/02/2020.

constitutif de la vie politique de la cité est l'importance donnée à l'argumentation et au débat dans la conduite des affaires publiques⁶¹. Il est loisible de souligner qu'en 2017, le classement mondial sur la liberté de la presse établi chaque année par reporters sans frontières situe le Cameroun au 130^e rang sur 180 pays⁶².

Par ailleurs, les salaires des journalistes au Cameroun sont assez insignifiants et peuvent par conséquent les exposer à un manque d'objectivité dans la collecte, le traitement et la diffusion de l'information comme le montre ce tableau :

Tableau 23: Fourchette des revenus des journalistes de certains médias les plus en vue à Yaoundé

Nom de l'organe	Typologie	Salaire Minimum	Salaire Maximum	Observation
Mutation	PE(Presse écrite)	70.000	150.000	Arriérés de salaire
Le messager	PE	60.000	100.000	07 mois d'arriérés
Le jour	PE	100.000	200.000	RAS
LNE	PE	60.000	100.000	Irrégularité
RTS	Radio	40.000	150.000	RAS
Maggic FM	Radio	50.000	150.000	RAS
TBC	Radio	35.000	100.000	Irrégularité
Venus	Radio	/	/	Les journalistes n'ont pas de salaires
Canal 2	TV	60.000	200.000	Des mois d'arriérés de salaire
Vision 4	TV	50.000	150.000	Des arriérés
Equinoxe	TV	60.000	100.000	Quelques retards et irrégularités
STV	TV	100.000	200.000	RAS

Source : O. Dioba, « Le Gombo : Essai de socio-analyse d'une pratique dans l'univers médiatique camerounais », mémoire de master en sciences de l'information et de la communication, ESSTIC, Université de Yaoundé II, 2009, p. 85.

Ce tableau montre que les salaires du journaliste oscillent entre 35000 et 200.000 FCFA, et que les salaires connaissent beaucoup d'arriérés, ce qui fragilise la pratique dudit

⁶¹ O. Nay, *Histoire des idées politiques : La pensée occidentale de l'antiquité à nos jours*, Paris, Colin, 2016, p.13.

⁶² www.JournalduCameroun.com, consulté le 12 mars 2019 à 20h30.

métier, en l'exposant à ce que nous avons appelé « la fabrication de l'information politique »⁶³, et la surpolitisation des médias qui peuvent conduire à des dérives de l'éthique et de la déontologie.

La promotion de la démocratie passe par la consolidation de la libéralisation des médias sur le champ politique. Comme le souligne Spinoza, « Un homme libre ne pense à aucune chose moins qu'à la mort, et sa sagesse est d'une méditation non de la mort, mais de la vie »⁶⁴. Autrement dit, la liberté installe un climat de paix et de quiétude intérieure, et réduit considérablement la possibilité conflictogène sur le plan sociopolitique. Dans le même ordre d'idées, la paupérisation constitue une des faiblesses de la presse privée dans le cadre du traitement et de la diffusion de l'information politique dans la mesure où les journalistes peuvent facilement être manipulés par les différents acteurs du champ politique. Autrement dit, certains médias privés se laissent influencer par les gestes consentis à leur égard par les hommes politiques soucieux de faire transiter certaines informations pour servir leur cause⁶⁵.

Au Cameroun, la ferveur des médias s'arrime avec la ferveur démocratique des années 90 qui marque la rupture du monolithisme politique et signale le début d'une vie politique plus dynamique et plus compétitive⁶⁶. Cette compétitivité est effective sur le terrain à cause de la présence de nombreux challengeurs politiques qui veulent contrôler les instances de prise de décision afin de faire triompher leur idéologie. L'impact des médias dans le processus de consolidation de la démocratie, de la libéralisation de la pensée et de la liberté d'expression amène à analyser la médiacratie.

II. La médiacratie

La médiacratie est un mot grec dérivé de *média* et *kratos* ou pouvoir et qui désigne un régime politique ou une organisation sociopolitique dont le mode d'organisation et de fonctionnement est fortement influencé par les médias. Autrement dit, il s'agit du pouvoir que peuvent exercer les médias traditionnels (télévision, presse écrite, radio) et les nouveaux médias ou médias sociaux (internet, *tweeter*, *facebook*,.....)⁶⁷. Il faut souligner que certains théoriciens vont parler de télécratie pour montrer l'impact de la télévision sur la démocratie et la libéralisation de la pensée politique.

⁶³ Cette expression montre que les médias pour provoquer l'adhésion de la population peuvent inventer l'information pour maximiser les bénéfices. Cela se traduit le plus souvent par une titraille qui manque de consistance dans le contenu des articles traités dans la presse locale.

⁶⁴ Mbom, « Spinoza et la question de la gouvernance... », p.94.

⁶⁵ Frère, *Afrique centrale, médias...*, p. 206.

⁶⁶ R. Chaniac, *La télévision, Paris, La Découverte*, 2005, p.47.

⁶⁷ www.persée.fr consulté le 10 décembre 2020 à 1H 33.

1. Le pouvoir des médias classiques et modernes

Le pouvoir des médias classiques peut se résumer comme étant l'influence que ces derniers exercent sur la conscience de l'opinion publique.

a. Les médias Classiques

Les médias classiques ou traditionnels sont ceux qui utilisent les outils de la communication depuis des lustres. En effet, analyser le pouvoir des médias traditionnels revient à étudier la manière avec laquelle les médias agissent dans le changement de comportement des populations⁶⁸. Il revient dans cette partie du travail à étudier le niveau de contrôle médiatique exercé sur la prise des décisions et du comportement des citoyens⁶⁹. Comment les images et la communication peuvent faire opérer à un changement radical de paradigme. Le discours politique ne peut pas être impartial surtout lorsqu'une personne est un militant engagé. En effet, elle cherche à justifier et à légitimer ses actions.

Ce discours politique reste lié à la capacité manipulatrice des hommes politiques qui utilisent les ruses politiques pour convaincre l'opinion publique et des potentiels électeurs. Dans un Etat démocratique, ils utilisent tous les moyens à temps réel et, à ce titre, à ce titre, la logique suivie est basée sur la recherche du sensationnel et de l'instantanée, pouvant aller jusqu'au *fake news*, en vue de susciter l'attention des lecteurs, sans traiter et questionner les sources de l'information pour mieux les analyser. Les médias sont également partiaux et développent des lignes éditoriales qui rendent compte de leurs partis pris idéologiques.

Généralement alignés sur les tendances politiques en œuvre dans les contextes sociaux déterminés, les médias participent activement à la tâche de manipulation et de viol des peuples en vue de l'orientation de leurs opinions⁷⁰. Les hommes politiques engagés s'en servent comme relais de diffusion de leurs idées manipulatrice. Cependant le journaliste tout comme le chercheur doit garder sa rigueur scientifique pour analyser et décrypter les faits sociopolitiques et les informations des médias. Dans le contexte Camerounais, il faut noter que les populations préfèrent d'abord les informations télévisées, ensuite la presse écrite et enfin la radio⁷¹. La télévision (36,1%) des personnes interrogées, devance les journaux (31%) qui était la principale pourvoyeuse de nouvelles politiques et économiques, suivie par la

⁶⁸ Cayrol, *Tenez enfin vos promesses...*, p.46.

⁶⁹ A. R. Bihina Aband, « Les sources d'information politique de la presse privée camerounaise : le cas de Mutation et du patriote », Mémoire de DSTIC, ESSTIC, Université de Yaoundé I, 2000, p. 22.

⁷⁰ E. Bongeli Yeikolo Ya Ato, *Sociologie politique : Perspectives africaine*, Paris, L'Harmattan, 2020, p.18.

⁷¹ Tjade Eoné, *Démonopolisation, Libéralisation...*, p.58.

télévision avant la presse écrite⁷². Cette préférence peut se justifier du fait que la télévision dispose de plusieurs atouts dans la communication à savoir sa fonction audible et visuelle qui peut permettre à des personnes sourds et mal entendant de s'informer. Contrairement à la radio qui n'a qu'une seule fonction à savoir la fonction audible.

Les journalistes utilisent les médias pour établir les schèmes de pensées à une majorité de la population par le traitement de l'information. En effet, l'information devient ainsi un outil de modelage des pensées qui agit et oriente les comportements sociaux en sélectionnant minutieusement les sujets qui doivent être débattus et la philosophie de penser en ce qui concerne ces sujets⁷³. Les médias s'introduisent ainsi sur le terrain de l'éducation des masses mais d'une éducation qui est en fonction des aspirations de ses acteurs. C'est d'ailleurs dans cette logique que Paul Alain Ndtoungou soutient que : « l'éducation est un élément vital de toute société mais tout particulièrement d'une démocratie. Elle permet non seulement l'acquisition des comportements pratiques et normes qui déterminent l'aptitude d'un peuple »⁷⁴ à se gouverner lui-même, mais aussi l'esprit d'ouverture nécessaire à la compréhension des enjeux du champ sociopolitique en dépit de sa complexité.

Tout compte fait, l'opinion publique camerounaise doit s'affûter en terme d'analyse du discours et des informations qui sont relayés par les médias afin de savoir sélectionner la vraie et la fausse information qui n'a pour seul but que d'occasionner la manipulation et le trouble dans les esprits des moins avertis. La multitude des médias camerounais sur le champ sociopolitique pose un problème de neutralité comme nous l'avons souligné dans le chapitre précédent compte tenu de la ligne éditoriale de chaque organe de presse. La communication politique utilise donc le pouvoir des médias pour véhiculer ses idéologies⁷⁵. En effet, la télévision est le médium le plus prisé par les acteurs politiques camerounais. Même dans les démocraties dites « avancées », comme le souligne Lenay Alexandre : « Que la télévision soit devenue au fil des ans un outil du système politique, ne serait-ce qu'en regard de son rôle durant les campagnes électorales et de sa place dans les tactiques de communication des principaux acteurs de la vie publique, apparaît une évidence »⁷⁶. Le support de communication quantitativement le plus performant ne peut qu'être le plus prisé, c'est pour

⁷² *Ibid*, p.59.

⁷³ F. Bitee, *La transition démocratique au Cameroun de 1990 à 2004*, Paris, L'Harmattan, 2008, p.14.

⁷⁴ P. A. Ndtoungou, « Analyser la crédibilité des journalistes au Cameroun : Question théorique et problèmes méthodologiques », Mémoire de D.E.A en sociologie politique, Université de Yaoundé I, 2006, p.78.

⁷⁵ C. Anfray, « Les réseaux sociaux et la crise », *Magazine de la communication de crise*, vol 20, Novembre 2011, pp.46-55.

⁷⁶ B. Lenay Alexandre, « Communicateurs culturels. Conflit et processus de légitimation », *Recherche en Communication*, N° 25, 2006, pp.179-197.

cette raison que les politiciens sollicitent beaucoup plus la télévision⁷⁷. Quant à la radio, elle demeure le médium de prédilection d'information d'une bonne partie de la population camerounaise surtout en milieu rural où l'alimentation électrique pose encore un véritable problème. Dans la même perspective, le numérique ou le web occupe une place une place stratégique dans la vie politique des Etats aujourd'hui.

b. Les nouveaux médias

Les médias sociaux sont devenus une nouvelle dynamique dans la politique étrangère des Etats. La maîtrise des médias sociaux est un instrument de la puissance⁷⁸. C'est dans cette logique que la plupart des grandes nations ont développé des réseaux informatiques très performants. Soulignons à juste titre les pays tels que la Chine, Israël, la Russie, l'Iran, et la Corée du Nord, ce que Béatrice Giblin appelle « la guerre cool »⁷⁹ c'est-à-dire la cyber guerre qui oppose des médias de plusieurs pays ou encore ayant des lignes éditoriales diamétralement opposées, la cool guerre ici est considérée comme une guerre froide qui n'implique aucun conflit chaud, elle fait appel aux nouvelles technologies. En outre les médias numériques représentent un grand défi stratégique dans la communication politique aujourd'hui, compte tenu de son influence et de sa rapidité comme le souligne cet auteur :

Les cyberattaques sont particulièrement difficiles à anticiper, à détecter, à attribuer à contrer, à qualifier, et à décourager. La réponse stratégique ou tactique est ainsi particulièrement complexe à élaborer et à mettre en œuvre.....Le cyberspace présente de nouvelles menaces sécuritaires mais aussi de nouvelles opportunités (surveillance, espionnage, manipulation de l'information). Les enjeux politiques, économiques, militaires sont complètement entremêlés et difficilement dissociables.⁸⁰

Autrement dit, les médias numériques ou sociaux sont les outils incontournables de la stratégie politique. C'est par exemple le cas des révélations faites par Edward Snowden en 2013, qui dévoile les stratégies offensives Américaines. Les médias numériques influencent ainsi la sphère politique des Etats, elle impacte également sur ses acteurs politiques. Ainsi, comme le souligne cet auteur : « la prolifération des conflits géopolitiques pour, dans et par le cyberspace, rend sa compréhension désormais incontournable dans l'analyse des conflits du monde contemporain »⁸¹. Dans cette logique, les médias qui exercent le « cyberspace » sont des piliers de la démocratie moderne parce qu'ils véhiculent des idéologies qui visent

⁷⁷ A. M. Gingras, *La communication politique : état des savoirs, enjeux et perspective*, Canada, Presse de l'Université du Québec, 2003, p.130.

⁷⁸ *Le Monde Diplomatique*, N° 789, Décembre 2019, pp.12-13.

⁷⁹ B. Giblin, (Dir), *Les conflits dans le monde : Approche géopolitique*, Paris, Armand Colin, 2016.

⁸⁰ *Ibid.*, p.329.

⁸¹ *Ibid.*, p.328.

l'émancipation de la conscience collective. Le cyberspace devient ainsi un acteur du jeu politique⁸². Dans le même sillage, les médias sociaux et numériques ne sont pas négligeables dans l'éducation politique de l'opinion publique⁸³. Les médias numériques sont ainsi un ensemble de médias faisant référence à des techniques de production et de communication de l'information qui, en intégrant le numérique et l'interactivité, permettent la création, le traitement et la distribution des informations⁸⁴. Les moyens de communication numérique sont entre autres : l'usage des sites internet, l'usage des réseaux sociaux et bien d'autres encore dans la communication. L'usage des médias sociaux permet aux acteurs politiques de rapidement communiquer en interaction avec de nombreuses personnes à travers le monde. Ils permettent également à certains acteurs politiques d'augmenter de visibilité et de popularité au sein de l'opinion publique.

La plupart d'hommes politiques disposent au moins de deux comptes sur les médias sociaux pour échanger avec les internautes. Il faut souligner que pendant plusieurs années, les campagnes web ont connu une montée fulgurante dans la compétition politique et pendant les périodes électorales. Certains théoriciens pour parler de la communication politique dans les médias sociaux ont élaboré la théorie du Web 2.0 qui symbolise la force ou la puissance des médias sociaux sur le champ politique moderne⁸⁵. Durant cette dernière décennie, la littérature académique sur la communication politique en ligne s'est considérablement enrichie grâce à l'usage croissant des nouvelles technologies par les organisations politiques ainsi que leur influence sur les campagnes électorales. Le passage du web 1.0 qui se limite à la création et à la diffusion de l'information va connaître une grande évolution. A l'ère du Web 2.0, les médias sont devenus de véritables outils idéologiques pour contrôler les masses.

Cette évolution a été observée aussi bien dans la multiplication des plateformes numériques, dans leur usage politique, mais aussi dans les effets, que pourraient avoir ces outils sur l'engagement politique des électeurs⁸⁶. Les médias ont joué un rôle capital dans l'animation de la scène politique internationale, notamment avec l'élection de Barack Obama en 2008, où de nouvelles tendances dans l'usage du Web ont émergé, sans oublier les

⁸² Certains auteurs aujourd'hui pour matérialiser l'impact des médias numériques sur la prise des décisions collectives ou de l'opinion publique parlent de cyber guerre, cyber terrorisme. C'est le cas de Thomas Rid pour ne citer que celui-là. Ici, les terroristes utilisent les médias sociaux pour recruter les adeptes et sympathisants afin de mieux communiquer avec leurs adeptes à travers la propagande.

⁸³ Correa, « Le retour des pieuvres médiatiques.... », p.10.

⁸⁴ *Ibid.*, p.12.

⁸⁵ Bader, « Le rôle des médias sociaux.... », p.9.

⁸⁶ B. B. Mansour, « Le rôle des médias sociaux en politique : une revue de la littérature », Vol 1, N°1, *Regards Politiques*, Hiver 2017, p.4.

mouvements populaires du printemps arabe en 2011. Ces mouvements ont alimenté l'intérêt porté à la manière dont les médias sociaux influencent la vie sociopolitique. L'accès du citoyen à une multitude de médias et d'outils numériques le rend plus exigeant envers l'offre interactive. La multiplication des plateformes numériques permet aux acteurs politiques de mieux vulgariser leur feuille de route surtout en période électorale⁸⁷. L'usage des médias sociaux devient aujourd'hui une exigence de la démocratie et de la gouvernance moderne dans la mesure où il permet aux décideurs de communiquer avec l'opinion publique⁸⁸. Le recours aux médias sociaux comme plateformes de communication présente des avantages aussi bien pour le public et le système démocratique en général.

2. Vie politique et médias sociaux : quelle influence pour quels résultats

La globalisation communicationnelle amplifiée aujourd'hui par les médias sociaux amène la plupart des analystes des sciences humaines, politiques, et des relations internationales à reconnaître la puissance des médias sociaux⁸⁹. En effet, si la communication politique moderne ne s'en passe plus pour atteindre un public cible plus large. C'est à cause de leur facilité à mettre des personnes ensemble, souvent considérées comme des réseaux sociaux, les médias sociaux se sont donc imposés sur la scène politique pour devenir des véritables acteurs sociopolitiques⁹⁰. Dans cette lancée, les médias sociaux constituent une force dans le jeu politique des Etats.

a. La communication numérique

L'espace cybernétique constitue un enjeu indéniable pour l'équilibre des forces sociopolitiques. Au Cameroun, l'espace cybernétique fait l'objet de convoitise de la plupart des acteurs sociopolitiques et même des personnes de la société civile⁹¹. Presque la majorité des hommes politiques au Cameroun disposent d'un compte sur les médias sociaux pour interagir directement avec les populations à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

La majorité des personnes interviewées ont d'ailleurs souligné qu'ils utilisaient les médias sociaux pour s'impliquer sur déroulement des faits sociopolitiques pour des raisons multiples comme le souligne ce conducteur de bus : « j'utilise les réseaux sociaux parce que qu'il n'y a pas assez de protocole comme à la télévision. Je me connecte directement à l'aide

⁸⁷ Ngamchara Mbouembou, « Mobilité des élites politiques.... », p.87.

⁸⁸ Mbom, « Spinoza et la question de la gouvernance.... », p.112.

⁸⁹ Devin, *Sociologie des relations internationales....*, p.69.

⁹⁰ Hyghe, *Comprendre le pouvoir stratégique....*, p.72.

⁹¹ Menye Me Mve, *Comprendre la démocratie au Cameroun.....*, p.47.

de mon téléphone et à l'instant, le monde entier est courant de ma pensée. Les réseaux sociaux me donnent la possibilité d'émettre mon opinion et d'être lus par les autres »⁹². C'est dire en claire que les médias sociaux viennent rétablir l'équilibre dans la communication politique au Cameroun dans la mesure où des citoyens peuvent directement réagir sur des sujets d'actualité, cet homme politique le déclasserement des médias classiques dans la communication politique au Cameroun par les médias sociaux lorsqu'il affirme : « avant l'intensification de l'usage des médias sociaux, je passai beaucoup de temps pour communiquer avec mes partisans, aujourd'hui je dispose d'une page officielle où j'échange directement avec un grand nombre de personnes⁹³ ».

Les médias sociaux prennent ici une importance croissante avec la multiplication des messages et des émissions qui impliquent davantage les citoyens. Les réseaux sociaux virtuels, comme *Facebook*, apparaissent notamment comme des outils permettant à l'individu d'éprouver sa liberté et son individualité⁹⁴. Dans cette logique, les réseaux participent à la création des « mondes »⁹⁵. C'est-à-dire que chacun devient le chef de de sa communication. La communication devient ainsi un instrument de la politique intérieure et étrangère des Etats comme le Cameroun. Il faut ainsi dire qu'en diplomatie, les acteurs doivent maîtriser les médias et les lois.

Les premiers permettent d'assurer une communication efficace et les deuxièmes permettent de maintenir la démarche dans un cadre juridique conforme aux accords entre Etats⁹⁶. La majorité des acteurs politiques au Cameroun disposent ainsi d'un compte sur les médias sociaux pour amplifier leur communication au sein de la communauté nationale et internationale. Le cyberspace camerounais donne équitablement l'accès à tous les acteurs politiques de communiquer sans marginalisation. Ici, les interactions communicationnelles permettent aux citoyens de poser directement les questions aux différents responsables des partis politiques, sans passer par un protocole. Ainsi, les internautes se sentent plus libres dans la prise de parole, car la plateforme donne une possibilité de réponse ou alors d'émettre des suggestions.

⁹² Entretien avec J. Bodo, 43 ans, conducteur de bus, syndicaliste du transport urbain, Yaoundé le 23/04/2020.

⁹³ Entretien avec B. Wongo, homme politique, 68 ans, Ebolowa, le 04/02/2020.

⁹⁴ *Le débat*, N0 174, mars-avril 2013, p.129.

⁹⁵ *Ibid*, p.128.

⁹⁶ G. Devin, *Sociologie des relations internationales*, Paris, La Découverte, 2002, p.44.

Tableau 24: Quelques comptes Facebook des acteurs politiques camerounais à l'élection de 2018

Illustration du Compte Facebook	Statut
	Président de la République du Cameroun
	Candidat du SDF aux élections présidentielles de 2018.
	Candidat du MRC aux élections présidentielles de 2018.

Source : Tableau réalisé par nous à l'aide de nos propres enquêtes.

b. Internet et publicité politique

L'internet est devenu aujourd'hui un outil de propagande électorale important à cause de son impact sur l'opinion publique. En effet, les médias peuvent facilement atteindre un grand nombre de personnes⁹⁷. Au Cameroun, malgré la faible couverture d'internet, les

⁹⁷ Mansour, « Le rôle des médias sociaux ... », p.4.

médias sociaux restent les plus rapides en terme de circulation de l'information politique⁹⁸. Il permet aux acteurs politiques de s'adresser directement aux électeurs sans subir le filtre des journalistes des médias classiques. Dans la même perspective, internet donne la chance à tous les partis politiques d'interagir directement avec les électeurs. Ainsi, les électeurs peuvent directement échanger avec leur leader sans intermédiaire. Cependant, la seule limite des médias sociaux au Cameroun résulte du fait de sa faible pénétration en zone rurale où le taux de couverture en énergie électrique reste encore très faible. C'est ce handicap qui constitue encore une véritable entrave de la communication politique en milieu rural, un autre obstacle résulte du taux d'analphabétisme qui reste encore significatif, Comme le souligne cet auteur :

Une analyse du contenu de 339 sites partisans répartis à travers le monde et réalisée en novembre 2000 révèle que les partis politiques emploient l'Internet pour diffuser des informations et qu'ils exploitent faiblement le potentiel interactif de ce nouveau média. La plupart y présentaient leur programme électoral, des communiqués de presse et un historique du parti. Les fonctions interactives se limitaient généralement à l'envoi de courriels à une personnalité du parti ou au webmestre. Dans une ère de la communication électorale où les partis ont tendance à cibler leurs messages vers des auditoires précis, il est un peu étonnant que moins du tiers de ces sites présentaient des sections destinées explicitement à des sous-groupes d'électeurs, comme les femmes, les jeunes et les travailleurs⁹⁹.

Ainsi, l'internet comme les autres outils de communication présente des avantages et quelques inconvénients dans la communication politique moderne, à l'instar du piratage des comptes de certains acteurs qui peut souvent emmener les populations à ne pas crédibiliser les informations des médias sociaux¹⁰⁰. De même, le développement des médias sociaux permet de mettre en contact des personnes qui se trouvent de part et d'autres de la planète. Les médias sociaux viennent ainsi opérer un changement de paradigme par apport aux médias traditionnels. C'est cette force de mobilisation qui vient renforcer la communication politique au Cameroun, en assurant la transnationalisation des informations et des idéologies politiques¹⁰¹. Les médias sociaux sont devenus de véritables forces politiques aujourd'hui d'où la sollicitation permanente chez la majorité des hommes politiques. L'avantage des médias sociaux réside sur leur capacité rapide à impacter l'opinion publique. Il faut relever qu'avec l'avènement des médias sociaux, les acteurs politiques disposent désormais des outils très puissants dans la publicisation politique. Les médias sociaux boostent donc la propagande politique en vue de façonner l'opinion publique. Entendue comme étant la diffusion d'informations visant à orienter l'opinion dans un sens politique souhaité, la

⁹⁸ *Sciences politique*, Vol 63, N° «3-4 juin-Août 2013, p.7.

⁹⁹ A. M. Gingras, *La communication politique : état des savoirs, enjeux et perspective*, Canada, Presse de l'Université du Québec, 2003, p.189.

¹⁰⁰ Arpagian, « Internet et réseaux sociaux... », p.98.

¹⁰¹ *Ibid.*, p.87.

propagande fait aussi partie du jeu politique¹⁰². Depuis le début des années 2000, les médias sociaux ont connu une ascension sans précédent dans le paysage politique au Cameroun. En effet, l'impact de ces derniers a largement contribué au repositionnement politique de plusieurs acteurs. En effet, au Cameroun, la majorité des partis politiques disposent d'un site où les informations et les actions sont clairement expliquées. Les médias sociaux permettent aux acteurs sociopolitiques de s'adresser à un public plus large.

III. Enjeux et potentialité démocratique des médias

Parler d'enjeux et de potentialité démocratique des médias dans cette partie du travail revient à analyser la production des médias et leur utilité dans la mise sur pied des régimes politiques démocratiques¹⁰³. L'implémentation de la démocratie moderne passe non seulement par la bonne gouvernance mais aussi le déploiement des médias dans la politique. Dans le contexte camerounais, les médias permettent à la population « d'en bas » de faire ressortir les attentes aux personnes « d'en haut »¹⁰⁴.

1. Les médias comme base de la démocratie

En matière de démocratie, les médias sont aujourd'hui considérés comme les thermomètres de la liberté d'expression. En effet, les médias aident la population à mieux comprendre les faits sociopolitiques et à bien analyser les comportements des politiciens¹⁰⁵.

a. Médias et instigation démocratique

Dans les relations internationales, la plupart des acteurs accordent une attention particulière aux médias et au traitement libre des idées et du débat politique, d'où l'essor de la sphère médiatique.

Les médias permettent ainsi de maintenir le processus de délibération publique par le moyen de l'activité communicationnelle. Les médias socio numériques permettent aux responsables des partis politiques de se rapprocher davantage. Il faut cependant souligner que certains auteurs à l'instar de Lazarsfeld accordent moins d'importance au pouvoir des médias en soulignant que les messages des médias sont filtrés par le tissu social comme il le souligne Dhifallah,

¹⁰² G. Devin, *Sociologie des relations internationales*, Paris, La Découverte, 2002, p.74.

¹⁰³ Menye Me Mve, *Comprendre la démocratie au Cameroun.....*, p.42.

¹⁰⁴ En sociologie politique, certains théoriciens ont élaboré cette terminologie pour distinguer le peuple et la classe dirigeante.

¹⁰⁵ Satini, *L'Etat et la presse.....*, p.29.

Les médias n'atteignent pas des sujets uniformisés, car les individus ne s'intéressent pas tous autant à une campagne électorale et ne s'y exposent donc pas de manière équivalente. Les groupes auxquels la personne appartient exercent sur elle une pression qui l'incite en partie à adopter des opinions conformes à ceux de ses membres. La réponse d'une personne à un message politique ne peut être estimée sans faire référence à son environnement social, et tous ceux qui sont membre d'un même groupe auront des opinions relativement voisines car ils perçoivent le monde à partir de schémas similaires d'interprétation¹⁰⁶.

Dès lors, il est impérieux de noter que les médias jouent un rôle moteur dans la vie politique des Etats. C'est la médiatisation du fait politique qui donne la force aux médias et augmente son audimat¹⁰⁷. Les médias sont les meilleurs baromètres de la démocratie. Il est certain que prendre la mesure des conséquences entraînées par la généralisation des médias sur le jeu politique n'est pas une affaire uniquement de communication mais aussi de son ingérence dans le domaine de la politique¹⁰⁸. Dans un environnement démocratique, le rôle de la presse est de permettre aux citoyens d'avoir des informations fiables sur la gestion des affaires publiques. La démocratie est fondée sur la primauté du droit et l'exercice des droits de l'homme, ces droits sont aussi garantis par la liberté des médias¹⁰⁹.

Autrement dit, dans un Etat de droit, nul n'est au-dessus de la loi et tous les citoyens sont égaux devant la loi. Dans la même perspective, la démocratie repose sur l'existence d'institutions judicieusement structurées et qui fonctionnent ainsi que d'un corps de normes et de règles, et sur la volonté de la société. Les médias et les institutions démocratiques ont pour rôle d'arbitrer les tensions et de maintenir l'équilibre sociopolitique de la nation. Fondée sur le droit de chacun de participer à la gestion des affaires publiques, la démocratie implique l'existence d'institutions représentatives à tous les niveaux et notamment d'un parlement, représentatif de toutes les composantes de la société et doté des pouvoirs ainsi que des moyens requis pour exprimer la volonté du peuple en légiférant et en contrôlant l'action des pouvoirs publics¹¹⁰.

L'une des fonctions essentielles de l'Etat est de garantir à ses citoyens la jouissance des droits civils et politiques. La démocratie va dès lors de pair avec un gouvernement efficace, intègre, transparent, librement choisi et comptable à sa gestion. La participation individuelle aux processus démocratiques et à la vie publique à tous les niveaux doit être réglementée de manière équitable et impartiale et doit prévenir toute discrimination ainsi que le risque d'intimidation de la part des acteurs étatiques. En outre, les institutions judiciaires et des

¹⁰⁶ H. Dhifallah, *Histoire des idées politiques : Le pouvoir, sa représentation, et ses dérives*, Paris, Armand Colin, 2004, p.44.

¹⁰⁷ Blet, « Les médias, un instrument de diplomatie... », p.120.

¹⁰⁸ Gerstlé, *La communication politique....*, p.87.

¹⁰⁹ Correa, « Le retour des pieuvres médiatiques.... », p.10.

¹¹⁰ Mansour, « Le rôle des médias sociaux... », p.14.

mécanismes de contrôles indépendants, impartiaux et efficaces sont les garants de l'état de droit, fondement de la démocratie¹¹¹. Pour que ces institutions et mécanismes puissent pleinement veiller au respect des règles, améliorer la régulation la régularité des procédures et réparer les injustices, il faut que soient assurés l'accès de tous aux médias. Pour consolider la démocratie, l'Etat doit inculquer les valeurs telles que la tolérance, le respect du débat contradictoire et bien d'autres encore. L'état de démocratie suppose que la liberté d'opinion et la liberté d'expression sont des droits inaliénables.

Dans les sociétés homogènes comme dans les sociétés hétérogènes, les institutions et les processus de la démocratie doivent favoriser la participation populaire pour sauvegarder la diversité, le pluralisme et le droit à la différence dans un climat de tolérance. Les institutions et processus démocratiques doivent aussi favoriser la décentralisation du gouvernement et de l'administration, qui est un droit et une nécessité, et qui permet d'élargir la base participante. Dans la même logique, la démocratie doit défendre les principes démocratiques dans les relations internationales¹¹².

A cet effet, les démocraties doivent s'abstenir de tout comportement non démocratique, exprimer leur solidarité avec les gouvernements démocratiques et la société civile qui œuvrent pour la défense des droits de l'homme et de la démocratie¹¹³. En outre, les réalistes politiques contemporains estiment que la désincorporation du pouvoir est un point essentiel, alors que les spécialistes de l'éthique envisagent la démocratie en termes de moyens et de résultats d'une pratique de la bonne gouvernance¹¹⁴. Néanmoins, la majorité des modernistes contemporains pensent que la démocratie est faite de réalisme politique et d'éthique envisagent la démocratie en termes de moyens et de résultats. Cependant, la plupart des modernistes contemporains pensent que la démocratie est faite de réalisme politique et d'éthique. Certains soulignent qu'elle est la lutte continue et permanente entre les détenteurs du pouvoir et ceux qui aspirent à l'exercer, ou entre les systèmes de pouvoir et d'individualité¹¹⁵.

Les penseurs politiques contemporains sont beaucoup moins idéologiques et beaucoup plus pragmatiques que leurs prédécesseurs. Dans cette logique, ces derniers voient essentiellement dans la démocratie un grand processus qui est fondé sur quelques principes,

¹¹¹ Zanga, « Analyse pragmatique des interactions », p.79.

¹¹² Union interparlementaire, La démocratie : principes et réalisation, Rapport publié à Genève, 1998, pp, 26-47.

¹¹³ Zebaze, « Du traitement de l'information politique... », p.98.

¹¹⁴ Seme, « Les apories de la démocratie.... », p.80.

¹¹⁵ S. Onana Lemana, « La ruse politique : une lecture africaine du prince de Nicolas Machiavel », mémoire de D.E.A en philosophie morale et politique, Université de Yaoundé I, 2008, p.79.

tout en reconnaissant que la seule existence d'un processus formel n'est pas une garantie suffisante pour faire régner la volonté du peuple. L'histoire de nos sociétés contemporaines démontre que la démocratie ne peut être réalisée en dehors d'un système de gouvernement qui répartit le pouvoir entre trois secteurs égaux ayant chacun des prérogatives qui lui sont propres¹¹⁶. Le judiciaire ayant pour rôle d'orienter les conflits liés à l'exercice du pouvoir vers une procédure normale qui utilise un raisonnement juridique convenu pour interpréter et appliquer la loi en vigueur¹¹⁷. La démocratisation est un fait qui reste mené par les médias. L'expression est apparue dans le champ politique pour montrer une certaine dynamique dans la perception idéologique de la démocratie moderne.

b. La modernisation démocratique dans l'espace médiatique

L'un des sacro principes de la démocratie reste la liberté d'expression. Cette liberté d'expression est un signe de vitalité sociopolitique dans la mesure où les différents acteurs sont libres de s'exprimer sans crainte¹¹⁸.

La démocratie a longtemps été considérée comme étant le mode ou le système politique principalement basé par la liberté d'expression. En effet, l'un des principes de la démocratie est la liberté des médias qui passe par la libéralisation de la pensée et de la parole. Dans les sociétés hyper médiatisées, comme celles des pays du nord l'ONG reporter Sans frontière (RSF) classe les pays qui accordent plus de crédibilité aux Etats qui laissent une certaine liberté à la presse écrite ou aux télévisions¹¹⁹. La communication politique relayée par les médias constitue les bases même de la démocratie moderne. Les médias permettent ainsi d'accentuer la redevabilité, principe essentiel de la bonne gouvernance.

Le principe de redevabilité est un sacro principe de la bonne gouvernance qui demande aux responsables des structures en charge de la gestion des affaires publiques. Il faut noter que la reconnaissance de la communication politique est plus présente un grand avantage pour les acteurs dans la mesure où ces derniers usent des facilités des médias pour contrôler la pensée des populations comme le souligne cet auteur : « Qu'elle soit le fruit d'un instinct politique sur ou le résultat d'un travail systématique et acharné, la persuasion collective joue un rôle moteur dans la communication politique »¹²⁰.

¹¹⁶ D. Colas, *La pensée politique*, Paris, Larousse, 1992, p.90.

¹¹⁷ Mbembe, *Les jeunes et l'ordre politique...*, p.49.

¹¹⁸ Djimeli, *Le capital contre le journalisme...*, p.18-20.

¹¹⁹ J. M. Ela, *Innovations sociales et renaissances de l'Afrique noire les défis du monde d'en bas*, Paris, L'Harmattan, 1998, p.77.

¹²⁰ R.Cayrol, *Tenez enfin vos promesse*, Paris, Fayad, 2012, p.87.

C'est ainsi que les médias lorsqu'ils sont objectifs, peuvent augmenter le degré et le niveau de démocratie d'un Etat. Même s'il faut noter que certains médias laissent la réalité pour mettre sur la place publique des informations erronées ou falsifiées, c'est ce que Roland Cayrol appelle : « la langue de bois et le double discours politique »¹²¹. La vie politique, les médias et la démocratie sont intimement liés dans la mesure où ce sont les médias qui sont les outils du pouvoir utilisés par la majorité des acteurs politiques¹²².

Dès lors, comment les médias peuvent-ils consolider l'action démocratique en s'affranchissant du joug politique et de la manipulation de l'information ? Il est beaucoup plus questions dans le contexte camerounais d'analyser ce paradigme sous l'angle de la professionnalisation des hommes de médias qui peuvent « être tentés de s'éloigner de l'éthique et de la déontologie dudit métier »¹²³. C'est dans cette logique que Bourdieu souligne l'étroite relation entre la communication, les médias et les journalistes. Dans cette logique, selon Bourdieu,

Le champ journalistique dispose de fort peu d'autonomie ; il est l'un de ceux oppose le moins de résistance aux forces extérieures et aux contraintes économiques, étant soumis à la sanction du marché, du plébiscite, de l'« audimat ». Cette attirance des médias vers le pôle commercial crée un « désajustement croissant entre les nécessités terribles d'une activité liée au souci d'audience et de rentabilité et les aspirations que les gens acquièrent dans les écoles de journalisme »¹²⁴.

C'est dire en clair que pour Bourdieu, le champ des médias est influencé par ceux qui apportent plus de financement. Ces médias sont flatteurs à l'égard de leur financiers, ils n'iront jamais jusqu'à embarrasser ceux qui font la force de leur production. Par contre, les médias peuvent être plus arrogants vers des personnalités politiques qui ne leur apportent pas de soutien financier ou matériel en procédant par la production et la diffusion des articles qui étalent sur la place publique certains manquements dans la gestion des affaires publiques¹²⁵.

Les effets des médias sur la démocratie et sur la vie politique font remarquer que les médias tels que la télévision ont modifié les règles du jeu démocratique. En réalité cette démocratie qui faisait beaucoup plus appel de la pluralité d'opinions dans les structures parlementaires se trouve aujourd'hui amplifiée par la télévision, médium de plus en plus prisé par les acteurs politiques. L'impact de la télévision sur l'opinion publique fait de la théorie

¹²¹ *Ibid*, p.89.

¹²² Blet, « Les médias, un instrument de diplomatie... », p.120.

¹²³ Entretien avec H. Wonga, 91 ans, ancien correspondant, de la radio Africa N° 1 au Cameroun, Yaoundé, le 16 Mai, 2019.

¹²⁴ A. M. Gingras, *La communication politique : état des savoirs, enjeux et perspective*, Canada, Presse de l'Université du Québec, 2003, p.41.

¹²⁵ Chanvrlil, « Usages des médias et politique... », p.60.

instrumentaliste qui considère cet outil de communication non seulement comme étant un moyen de vulgarisation de l'information mais aussi et surtout un moyen de légitimation du politique et du pouvoir politique.

La vision instrumentale des médias dans le cas du Cameroun se matérialise par un certains *lobbying* à travers l'existence d'une presse proche du pouvoir politique et d'une presse dite de « l'opposition qui travaillent pour obtenir plus de liberté et de démocratie »¹²⁶. La place des médias dans le rapport de force qui existe entre ces derniers et le politique, résulte du fait de coexistence être les deux entités qui discutent la sympathie de l'opinion publique. Les médias cherchent à rallier l'opinion publique de son côté en lui faisant les maux de la vie politique camerounaise, c'est d'ailleurs le cas de nombreux médias audiovisuel, cybernétique, et de la presse écrite qui parfois peuvent amplifier certains faits sociopolitiques dans le but d'imposer leur vision à une bonne partie de la population.

Le pouvoir quant à lui utilise « les moyens des communications gouvernementales et des médias publics pour contrecarrer les actions et les informations sensationnelles »¹²⁷ de certains médias privés. La démocratie qui se structure au niveau des médias est une construction permanente parce qu'elle peut encore se consolider davantage en augmentant l'aide aux médias pour accroître leur indépendance et leur autonomie. Les médias sont des outils de l'information qui consolident la démocratie, malgré la manipulation que certains hommes de médias enregistrent en complicité avec certains acteurs politiques comme le souligne cet auteur : « Nous vivons dans un tel environnement qu'il est devenu difficile de croire à la parole politique. Les politiques ont tellement peu l'air d'y croire eux même, qui se trahissent sans cesse entre eux »¹²⁸.

Dans la même logique, Les médias, dans un élan de liberté de ton permettent de décrypter le véritable visage de la vie politique des Etats et ils peuvent normaliser les comportements politiques en mettant sur la scène publique les manquements du discours politique¹²⁹. Autrement dit, la démocratie permet aux médias de relayer les « cancers de la vie politique » d'un Etat. C'est-à-dire le déphasage total qui existe entre les promesses politiques et la praxis politique. Ainsi, il serait judicieux dans le cadre de le cadre de cette étude, d'examiner l'ensemble des rapports que les médias entretiennent avec la vie politique.

¹²⁶ Entretien avec A. Tchoya, 58 ans, responsable Messa press, Yaoundé le 12 Mai 2019.

¹²⁷ Entretien avec E. Piapa, 60 ans, enseignant de journalisme et universitaire, Yaoundé le 04/01/2020.

¹²⁸ R. Cayrol, *Tenez enfin vos promesses*, Paris, Fayad, 2012, p.17.

¹²⁹ N. Sarkozy, *Tout pour la France*, Paris, L'Harmattan, 2016, p.82.

2. Médias et politique : Une collaboration parfois ambiguë et incestueuse

Au Cameroun, les médias occupent une place de choix dans la communication politique. Si au Cameroun, les hommes politiques baignent dans la communication politique et sollicitent de plus en plus les médias pour une « peoplelisation » du jeu politique¹³⁰.

a. Le phénomène de peoplelisation

Dans une étude que nous avons menée sur le terrain, trois sur quatre hommes politiques ont déjà indiqué qu'ils sollicitent les médias pour augmenter et implémenter leur visibilité politique¹³¹. Les politiques apprécient les médias, et les médias aiment la compagnie des hommes politiques pour attirer les populations. C'est dans cette logique que Cayrol affirme en ces termes :

Les politiques adorent les médias. Ils ne prisent rien de plus qu'un passage à la télé-ah oui ! à la télé, surtout-ou à la radio, ou d'être interviewés dans les colonnes d'un journal, national ou régional. Le plaisir de passer à la télé est inégalable : le salon de maquillage où l'on vous « bichonne » comme une « vraie » vedette, le studio, et ce sentiment de parler à la France entière. En sortant, cette impression d'avoir livré et gagné un véritable match : « J'ai été comment ? », et cette réponse si sincère et si plaisante des collaborateurs emmenés pour l'occasion-sans oublier les journalistes présents de la chaîne »¹³².

La télévision attire les acteurs politiques à cause de son audience. En effet, la télévision peut mobiliser facilement des millions de téléspectateurs dans le cadre d'un débat politique, augmentant ainsi la popularité et la visibilité des acteurs. Certains hommes politiques invitent les journalistes dans leur domicile afin de se familiariser¹³³. Ils peuvent leur offrir des présents pour attirer la sympathie de ces derniers, parfois les hommes politiques et les hommes de médias peuvent avoir une collaboration de longue date qui n'a pas de rapport avec le rang ou le poste politique¹³⁴. De l'autre côté, les journalistes aiment bien fréquenter les hommes politiques dans la mesure où ils sont chargés de communiquer les activités de ces derniers. C'est par exemple le cas d'un reportage qui porte sur des domaines divers et variés tels que les projets de développement, l'autorisation d'un parti politique, une conférence de presse et bien d'autres encore.

Ces relations qui existent entre les deux acteurs, permettent aux journalistes d'avoir des informations privilégiées dans le domaine des activités politiques. La relation de complicité qui existe entre les journalistes et le politique trouve son fondement dans la recherche de

¹³⁰ Menye Me Mve, *Comprendre la démocratie au Cameroun...*, p.39.

¹³¹ Gerstlé, *La communication politique...*, p.78.

¹³² *Ibid.*, p.117.

¹³³ Devin, *Sociologie des relations internationales...*, p.67.

¹³⁴ Magnant, *Transition démocratique et télévision...* p.108.

l'information politique détenue par certains acteurs politiques, l'information étant l'essence du journalisme. Les rapprochements entre les hommes politiques et les hommes de médias posent un problème fondamental en termes d'indépendance des médias¹³⁵. L'indépendance des médias est une donnée très importante en matière de traitement de l'information.

Ce rapprochement constitue une entrave à l'objectivité et à la neutralité dans le traitement et la diffusion de l'information, ce rapprochement est le plus souvent à l'origine de l'instrumentalisation des médias camerounais. Ainsi, dans certains pays du nord comme la Grande Bretagne, le rédacteur en chef du quotidien *The Independent* avait dû décider de ne plus assister aux petits déjeuners réguliers que Margaret Thatcher offrait aux quatre animateurs des journaux de qualité du royaume, parce qu'ils étaient placés sous le signe du « off ». Ils savaient tout, mais ils ne pouvaient plus rien écrire : telle fut l'analyse courageuse du démissionnaire. Ils savaient tout, mais ils ne pouvaient plus rien écrire : telle fut l'analyse du démissionnaire¹³⁶.

b. La bataille politique

Dans les médias, il existe des spécialistes de la vie politiques qui effectuent des reportages sur la vie politique de la nation et des acteurs politiques¹³⁷. Le problème des médias camerounais réside parfois dans la spécialisation des journalistes politiques. En effet, même s'il existe des spécialistes dans le domaine de la vie politique, nous observons que 80 pour cent des hommes de médias s'approchent des débats politiques sans avoir de spécialisation avérées, ce qui est un risque dans le traitement de l'information compte tenu de la complexité du discours et des actions politiques.

L'une des raisons qui poussent les hommes politiques à solliciter les médias vient du fait qu'ils sont appelés à vendre leur image en permanence en période électorale et hors de la période électorale. En effet, les hommes politiques utilisent plusieurs techniques pour toujours être à la « Une » de l'actualité. Ainsi, ils peuvent utiliser les magazines, des affiches, les médias sociaux, la télévision pour booster leur visibilité politique et leur cote de popularité. Il faut souligner que la vie politique se déroule de manière indéniable dans les médias¹³⁸.

¹³⁵ Bougnoux, *Introduction aux sciences de la communication...*, p.47.

¹³⁶ *Ibid*, p.109.

¹³⁷ Tudesq, *L'Afrique parle, l'Afrique...*, p.76.

¹³⁸ La vie politique aujourd'hui reste principalement animée par les médias.

La communication politique amène les hommes politiques à dépendre des médias et pousse les médias à solliciter la collaboration permanente avec des hommes politiques afin d'élargir leur audience. Ainsi, la *peopolisation* emmène les médias à opérer un véritable *marketing* politique entraînant parfois à des rivalités entre les politiques et les hommes de médias. Chaque citoyen veut s'impliquer dans la vie politique de son pays aujourd'hui pour penser son avenir et les problèmes qui minent son épanouissement au quotidien, c'est pour cette raison que les médias travaillent en relais entre la classe dirigeante et les citoyens afin de rééquilibrer l'harmonie sociale. Cet équilibre permet de consolider la démocratie et la liberté d'expression, ses notions qui sont aujourd'hui des bases de l'Etat de droit qu'est le Cameroun. La télévision ainsi que les autres médias entretiennent le plus souvent des relations ambiguës avec le milieu politique¹³⁹. Aujourd'hui, les médias agissent sur le champ politique comme des principaux moyens du jeu politique comme le souligne Fourgier:

Un nombre croissant de professionnels se cherchent un rôle d'info-acteurs, pour sortir du crétinisme médiatique dénoncé maintes fois par l'écrivain et journaliste Jean Claude Guillebaud...les médias permettent aux citoyens bien informés d'obliger leurs dirigeants à empoigner les défis planétaires. De plus en plus de mass médias montent dans ce train. Le concept de partenariat entre société civile et agences d'information a largement progressé¹⁴⁰.

Autrement dit, les médias sont les principaux animateurs de la scène politique.

3. Médias camerounais et démocratie : entre liberté d'expression et libertinage

La plupart des médias camerounais ont connu leur essor avec la libéralisation de la loi de 1990 qui balise l'activité politico-médiatique¹⁴¹. Cependant, l'on observe la montée en puissance d'une certaine presse agressive à l'égard de certains hommes politiques.

1. Des médias acteurs de la démocratie

La plupart des théoriciens modernes soulignent un grand rapprochement entre la libéralisation des médias et la démocratie, sorte du pouvoir détenu par le peuple. Au Cameroun les pionniers de la démocratie avec la libéralisation politique de 1990 sont en avant garde avec une presse essentiellement critique dans son action et sa façon de traiter l'information politique¹⁴². L'histoire des médias est directement liée à la pratique de la démocratie, avec la libéralisation de la scène politique au Cameroun, le milieu des médias connaît une émulation sans précédent.

¹³⁹ V. Magnant, *Transitions démocratiques et télévision de service public : Espagne, Grèce, Portugal 1974-1992*, Paris, L'Harmattan, 2001, p.7.

¹⁴⁰ Fourgier, *Les médias peuvent-ils changer...*, p.84.

¹⁴¹ Zebaze, « Du traitement de l'information politique... », p.76.

¹⁴² Olinga, « Rumeur et média au Cameroun... », p.46.

a. Médias et reconfiguration politique

L'activité médiatique constitue l'un des piliers moderne de la vie politique des Etats, c'est pour cette raison que chaque pays met sur pied des structures adéquates pour former des journalistes en général et des journalistes politiques en particulier¹⁴³.

Tableau 25: Radios privées détentrices d'une autorisation provisoire du MINCOM

N°	Dénomination	Type	Localité	Fréquence
Yaoundé (radios)				
1	BBC Afrique	G	Yaoundé	98.40
2	RFI	G	Yaoundé	105.50
3	Radio Siantou	G	Yaoundé	90.50
4	TBC FM	G	Yaoundé	93.00
5	Magic FM	G	Yaoundé	100.10
6	Radio Bonne Nouvelle	T (Religion)	Yaoundé	102.50
7	Radio Reine	T (Religion)	Yaoundé	103.70
8	Africa N° 1	G	Yaoundé	106.70
9	Radio Environnement	T(Environnement)	Yaoundé	107.70
10	Sky FM	T (Jeunesse et mobilisation)	Yaoundé	100.20
11	Radio Lumière	G	Yaoundé	91.90
12	Radio Venus	G	Yaoundé	96.45
13	Voltage 2	T(Bien être social et développement durable)	Yaoundé	97.50
14	Radio Campus UYII	T(Enseignement Supérieur)	Yaoundé	90.00
15	Radio Nkul Bininga	C	ESSE	100.00
16	Femmes FM	C	Mbal Mayo	107.10
17	ODAMA FM	C	Nanga Eboko	99.00
18	Radio Loua	C	Efock	100.30
19	Radio Colombe	C	Sa'a	91.40
20	Radio Sa'a	C	Sa'a	91.50
21	Radio Communautaire des Jeunes(RCJ)FM	C	Yaoundé	99.0
Yaoundé (Télévision)				
N°	Dénomination	Type	Localité	Canal
1	TELECIT	T (Gouvernance)	Yaoundé	45
2	TV3	T (Santé/éducation)	Yaoundé	33
3	ATV	T (développement Urbain)	Yaoundé	27
4	Canal 2 International	T (Communication et Développement)	Yaoundé	45
Province du Littoral				

¹⁴³ Atenga, « La presse privée et le pouvoir... », p.76.

N°	Dénomination	Type	Localité	Fréquence(Mhz)
Douala (radios)				
1	Real Time Music (RTM)	G	Douala	160.00
2	Radio Equinox	G	Douala	93.00
3	Sweet FM	G	Douala	107.70
4	Radio Gospel	T (Religion)	Douala	94.50
5	RFI	G	Douala	97.80
6	BBC Afrique	G	Douala	101.30
7	Africa N° 1	G	Douala	102.50
8	Dynamic FM	T (Education et développement urbain)	Douala	103.3
9	Radio Veritas	T (religion)	Douala	96.90
10	Sky FM	T (Jeunesse et mobilisation)	Douala	
11	Radio Baré-Bakem	C	Nkongsamba	89.9
12	Freedom FM	G	Douala	
Douala (Télévision)				
1	TELECIT	T (Gouvernance)	Douala	30
2	TV3	T (Santé/éducation)	Douala	33
3	ATV	T (Développement urbain)	Douala Yaoundé	52 27
4	Canal 2International	T(Communication et Développement)	Douala	25
5	STV1		Douala	
5	STV		Douala	
Province du Nord				
Garoua (Radio)				
N°	Dénomination	Type	Localité	Fréquence(Mhz)
1	Radio Bénoué	C	Garoua	88.100
Province de l'Extrême Nord				
(Radios)				
N°	Dénomination	Type	Localité	Fréquence (Mhz)
1	Radio Rurale DANA	C	Yagoua	96.40
2	Radio Mora	C	Mora	89.60
3	Radio Kousseri	C	Kousseri	89.20
Province de l'Adamaoua				
Radio				
N°	Dénomination	Type	Localité	Fréquence (Mhz)
1	Tikiri FM	C	Meiganga	88.50

Source : J. Fame Ndongo, *Médias et enjeux des pouvoirs.....*, pp.311-313.

Légende :

T : Thématique, la thématique dominante est précisée entre les parenthèses. Une convention de partenariat est signée entre une ou plusieurs institutions désirant voir leurs thèmes être développés. Pour l'essentiel, la programmation est généraliste.

C : Communication, structure audiovisuelle de proximité à programmation 100% généraliste.

G : Programmation à 100% généraliste.

Il faut souligner que la Radiodiffusion (Radio et télévision) reste plus populaire, malgré la croissance des sources d'information mobiles et avec l'avènement de l'internet¹⁴⁴. La radio reste la plateforme d'information la plus populaire pour la vaste majorité de la population, notamment la population rurale. L'attrait visuel de la télévision la place en haut du classement, notamment dans les villes où les niveaux de revenu sont bien supérieurs et où l'approvisionnement en électricité malgré les coupures régulières est garanti¹⁴⁵. En ce qui concerne la radio, presque la totalité des villes camerounaises disposent d'une radio communautaire qui permet à l'ensemble de la population d'être au courant de l'actualité. En effet, les campagnes électorales sont des moments compétitifs de la vie politique. C'est dans cette logique que les hommes politiques sollicitent les médias pour la couverture des campagnes¹⁴⁶.

La caractéristique principale des Etats démocratiques se matérialise par la libéralisation de la vie politique. Dans ce cas, les médias deviennent un outil de gouvernance publique et qui favorise les échanges entre gouvernants et gouvernés. Les médias deviennent ainsi le canal par excellence de la confrontation pacifique des idéologies politiques¹⁴⁷. L'information occupe une place stratégique dans la diplomatie et dans la communication politique, et c'est pour cette raison que les ambassades produisent une correspondance abondante des documents qui fournissent des informations dans plusieurs domaines¹⁴⁸.

Dès lors, les médias se sont introduits dans la cartographie politique de cet Etat pour devenir des véritables acteurs de la vie politique dudit pays. Il faut noter que la notion d'acteur en politique et en relations internationales a longtemps été réservée aux seuls Etats.

¹⁴⁴ Arpagian, « Internet et les réseaux sociaux... », p.99.

¹⁴⁵ Entretien avec J. Bekono, 65 ans, Journaliste, Yaoundé, le 09 Mai 2020.

¹⁴⁶ Essono, « La communication politique... », 146.

¹⁴⁷ Nay, *Histoire des idées politiques...*, p.14.

¹⁴⁸ J. C. Shanda Tonme, *Repenser la diplomatie*, Paris, L'Harmattan, 2008, p.34.

Cependant, l'on note la présence d'autres « forces profondes »¹⁴⁹ qui s'infiltrèrent dans la vie sociopolitique des Etats et qui visent à réorganiser et à impacter directement la vie politique des Etats modernes. C'est le cas des médias aujourd'hui qui constituent l'un des piliers les plus importants de la démocratie camerounaise avec la pluralité des idées et des idéologies politiques¹⁵⁰. Ainsi, il est important d'intégrer les médias comme acteur de la vie politique dès lors qu'ils sont dotés d'une forte capacité d'influence significative au niveau de la structure sociopolitique et même micro et macro politique. Dans la même perspective, le développement des NTIC permettant de relier les personnes et en leur apportant un flux massif d'information permet aujourd'hui de considérer les médias non seulement comme des acteurs mais également des influenceurs de la scène sociopolitique¹⁵¹. Les médias font du monde un village planétaire où l'information n'a plus de limite¹⁵². L'analyse des médias comme acteur de la démocratie et de la vie politique permet également d'observer comment ceux-ci s'organisent en réseau pour influencer non seulement les acteurs politiques mais également les Etats et les institutions étatiques comme le souligne Guillaume Devin :

Plus généralement, les acteurs de l'internet militant, détournent à l'occasion des programmes informatiques pour les besoins de la cause « l'hacktivisme », ouvrent un nouvel espace de participation citoyenne. Au plan national, internautes, blogueurs et adeptes des réseaux sociaux (*Facebook, twitter, You tube, ...*) activent les mobilisations et les manifestations de solidarité (le rôle de la télévision par satellite n'est pas à négliger non plus) : les contestations populaires dans plusieurs pays arabes (le printemps arabe en 2011) en plus fournissent une illustration fameuse, même s'il ne faut pas surestimer le rôle des outils du web¹⁵³.

C'est dire en claire qu'avec l'influence des médias, le jeu politique ne peut pas rester insensible compte tenue des interactions entre les deux entités. C'est la capacité de mobilisation de ces outils de communication qui fait leur force¹⁵⁴. En effet, en une fraction de seconde une information est capable d'atteindre des milliards d'internautes. Les médias numériques participent donc ainsi à la transnationalisation de l'information en général et de l'information politique en particulier¹⁵⁵.

b. L'omniprésence des médias numériques en politique

Au Cameroun, les médias numériques deviennent de plus en plus présents dans la vie politique avec des personnes qui émettent leur avis directement sur la gestion des affaires publiques. Les médias sociaux donnent une certaine liberté d'expression sur la participation

¹⁴⁹ G. Devin, *Sociologie des relations internationales*, Paris, La Découverte, 2002, p.11.

¹⁵⁰ Gane Madda, « Paix et démocratie chez... », p.97.

¹⁵¹ Nga Ndong, *Les médias au Cameroun...*, p.123.

¹⁵² *Ibid.*, p.27.

¹⁵³ Teisseire, « Place et rôle des médias... », p.94.

¹⁵⁴ Scanlon, « L'épreuve de la tolérance... », p.114.

¹⁵⁵ *Ibid.*, p.97.

citoyenne, ce qui change avec la révolution numérique c'est le fait qu'un citoyen résident à l'étranger puisse directement donner son point de vue sur un problème ou une préoccupation locale. Dans les principales villes, sept sur neuf personnes détiennent un smart phone selon nos descentes sur le terrain qui leur permet d'avoir accès à l'information sur la toile. Ils utilisent pour la majorité cette plate-forme des médias sociaux pour soit émètre leur avis sur les questions politiques, soit pour proposer des alternatives à certains problèmes. Comme le souligne P. Ongono,

L'utilisation du web et des réseaux sociaux au Cameroun représente un avantage énorme. Il permet à toutes les catégories de la population de se prononcer sur divers domaines de la vie sociopolitique. Ceux qui n'ont pas de moyens d'aller s'exprimer à la télévision, peuvent intervenir directement à *Facebook*, ou *Whatsap* pour discuter et échanger avec les autres sans protocole. Tout le monde n'a pas des ressources financières et intellectuelles d'intervenir dans les médias tels que la presse écrite, les magazines, la radio, pour ne citer que ceux-là. Les médias numériques aujourd'hui dans notre pays une force dans le domaine de la communication, la majorité des responsables de notre scène y sont présents, et lorsque vous posez un problème, vous avez de forte chances qu'il soit relayé jusqu'à son destinataire. Dans les médias sociaux il y a moins de filtrage de l'information¹⁵⁶.

Autrement dit, les médias sociaux permettent aux populations d'accroître le principe de redevabilité, un principe cardinal de la bonne gouvernance. Dans la même perspective, « les médias numériques au Cameroun ont une plus grande liberté dans l'expression par rapport aux médias classiques »¹⁵⁷. Cette grande liberté vient du fait qu'un internaute se sente plus libre dans sa façon de s'exprimer car pense-t-il à tort qu'il est introuvable par les autorités de régulation. Au Cameroun il faut souligner que la sécurité et la surveillance d'internet sont assurées par des structures telles que l'ANTIC (Agence Nationale d'Investigation des Technologies de l'Information et de la Communication), le MINCOM, et le CNC¹⁵⁸.

Les internautes ont une illusion qui leur fait penser qu'ils peuvent tout dire sur les médias sociaux, même les fausses allégations ainsi que la diffamation, hors la réglementation camerounaise et le législateur ont prévu des lois qui visent à discipliner les discours des internautes en matière de communication sociale. Les infractions visent entre autres, les personnes responsables des actes tels que la désinformation, la propagation des fausses nouvelles, l'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat, la cyber criminalité, la propagation du discours de la haine¹⁵⁹.

Le travail de surveillance et de régulation des médias sociaux est assuré par des techniciens du domaine de sécurité et des télécommunications. Il existe plusieurs méthodes qui permettent aux techniciens et aux autorités de surveiller les médias sociaux même si la

¹⁵⁶ Entretien avec P. Ongono, 48 ans, blogueur et journaliste, le 03 février 2019 à Yaoundé.

¹⁵⁷ Entretien avec G. Emboh, 90 ans, homme politique, Akonolinga, le 19 Février 2020.

¹⁵⁸ Mbezele Anya, « Le fonctionnement d'une agence.... », p.78.

¹⁵⁹ Loi N°2010/987 du 21 juin 2010 relative à la cyber sécurité et à la cybercriminalité au Cameroun.

tâche reste immense en effet: « chaque Smartphone possède une identité numérique qui permet de l'identifier et d'identifier son utilisateur, en dehors de cette technique, l'utilisation du GPS permet de savoir avec exactitude les coordonnées géographiques de son utilisateur »¹⁶⁰. Dans la même perspective, les médias sont considérés comme des lanceurs d'alertes de la démocratie, des droits de l'homme et de la bonne gouvernance. Les médias sont les gardiens de la vie politique et de la démocratie, pour mieux connaître un pays, il faut scruter ses médias au quotidien. La démocratie a longtemps été tenue en faible estime par les philosophes. Autrement dit, les médias constituent l'identité sociopolitique, économique et culturelle des Etats et des peuples¹⁶¹. C'est d'ailleurs dans cette perspective que le Président Paul Biya Chaque fois qu'en un clic, vous empruntez ces autoroutes de la communication qui vous donnent une visibilité planétaire, il vous faut vous souvenir que vous n'êtes pas pour autant dispensés des obligations civiques et morales, telles que le respect de l'autre et des institutions de votre pays¹⁶².

2. Médias et politique : de la dépendance à l'interdépendance

Les médias entretiennent les rapports très étroits avec la politique. En effet, compte tenu du fait qu'ils sont devenus des acteurs de la vie politique comme nous venons de le souligner plus haut. Dès lors, le décryptage fréquent et quotidien des hommes de médias en rapport avec l'actualité politique a fini par imposer aux journalistes un certain rapprochement direct avec les hommes politiques. L'agenda des médias est le plus souvent dépendant de l'activité politique beaucoup plus en période électorale.

a. De la dépendance politique

Les hommes politiques sont des principaux personnages du théâtre politique. Ce théâtre politique consiste pour les acteurs politiques, chacun à jouer un rôle bien précis pour une période bien précise et dans timing bien déterminé. C'est dans cette logique que Rémy Rieffel souligne :

La classe politique Française et le personnel de l'appareil d'Etat : non seulement les journalistes côtoient continuellement les hommes politiques, mais en outre, ils assistent aux réunions et conférences de ces derniers ; les accompagnent lors de leurs déplacements en province ou à l'étranger. Cette fréquentation quasi permanente encourage une certaine familiarité entre eux de sorte que les préférences s'établissent¹⁶³.

C'est dire en claire que les hommes de médias et les hommes politiques entretiennent tantôt des relations de dépendance, à un autre moment ils peuvent devenir interdépendants. Il

¹⁶⁰ Entretien avec R. Nguéné, 59 ans, ingénieur en informatique, le 06 Mars 2020 à Yaoundé.

¹⁶¹ Bounoux, *Introduction aux sciences de la communication...*, p.86.

¹⁶² Onguene, « La régulation du journalisme en ligne... », p.60.

¹⁶³ R. Rieffel, *L'élite des journalistes*, Paris, Puf, 1984, p.66.

faut noter que dans cette logique, l'un ne peut pas librement s'épanouir sans la participation de d'autres citoyens. Soulignons à juste titre que les médias ne peuvent pas s'en passer des hommes politiques et des faits politiques, puisque ledit domaine consacre un pan spécial de sa nature aux faits politiques : il s'agit des journalistes politiques¹⁶⁴. Nous opérons d'abord un constat selon lequel aucun médium ne peut exercer sans avoir une rubrique politique si nous prenons le cas de la CRTV radio et télévision, on constate que les émissions politiques sont les plus suivies et que le sport occupe la deuxième place. L'audience au sein de la population est plus basée sur les émissions politiques.

Tableau 26: Choix des médias et type d'utilisation

Type de médias	Type d'utilisation	Arguments positifs	Arguments négatifs
Affiche	Phase de lancement du produit	Audience large coût Unitaire faible	Faible possibilité de ciblage
Presse	Phase de lancement du produit et phase d'entretien des ventes diffusion ciblée vers les professionnels. Possibilité de développer une argumentation écrite	Large audience, possibilité de ciblage forte (presse spécialisée) grande diversité de support (choix important)	Coût plus élevé que pour l'affichage. Périodicité de l'annonce peu adaptable
Radio	Sélective (bien de consommation et service)	Possibilité de ciblage selon le type d'auditeur	Coût élevé brièveté du message pas de complément visuel
Télévision	Promotion de produits de masse promotion de l'image	Très large audience impact important reposant sur un gage de crédibilité	Accès onéreux programmation difficile, légale Brièveté du message
Cinéma	Publicité pour les biens de consommation courante	Forte sélectivité qualité de diffusion du message	Besoin important d'actualisation du fichier
Courrier	Produits techniques, abonnements	Personnalité du message	Besoin important d'actualisation du fichier
(Mailling)	VPC	Faible coût, possibilité	Fichier, taux de

¹⁶⁴ Arpagian, « Internet et les réseaux sociaux.... », p.99.

		de ciblage élevée, possibilité de développer le message	réponse faible
Internet	VPC, biens de consommation courant, entreprise déjà connue	Forte sélectivité actualisation du message, possibilité d'actions temporaires (promotion des ventes) possibilité de réaliser immédiatement une vente (accès direct) faible coût	Public touché relativement faible et ciblé. Nécessité de faire connaître le site au préalable. La consultation repose initialement sur une action du consommateur

Source : Mouandjo et Mbianda, *Théorie et pratique de la communication...*, p.566.

Dès lors, l'audience cumulée permet de comptabiliser et de voir l'impact que les médias ont exercé sur l'opinion publique, et de savoir la perception que ces personnes ont eu après exposition à ces médias¹⁶⁵. L'audience peut ainsi se subdiviser en deux grands groupes qui sont l'audience qualitative et l'audience quantitative¹⁶⁶. L'étude de l'audience médiatique nous permet d'analyser et de comprendre mieux la dépendance des médias à la politique comme le montre ce tableau.

Il faut également souligner que l'activité politique influence sur l'agenda des médias dans la mesure où celle-ci est la principale source qui permet aux hommes et femmes de médias de maximiser l'audimat. Dans cette logique, il est aisé de constater que les hommes politiques sont plus sollicités par les médias en période électorale. Ainsi, les journalistes devrait traiter l'information politique avec plus d'objectivité, comme le souligne cet enquêté : « Les journalistes ne doivent pas manipuler l'information politique ¹⁶⁷ ». Les objectifs des médias camerounais est la maximisation de l'audience et la reconnaissance sur le plan nationale. Et pour y parvenir, politiques et médias doivent travailler en collaboration afin d'assurer le bon déroulement des activités sociopolitiques.

Les différents médias observent une compétition pour attirer l'audience et l'adhésion populaire. Dans cette logique, les médias font face à un problème de crédibilité dans le traitement et la diffusion de l'information politique. Dès lors, les médias insistent sur la

¹⁶⁵ *Questions Internationales*, N°5 Janvier-Février, 2004, p.6.

¹⁶⁶ Mouandjo et Mbianda, *Théorie et pratique de la communication...*, p.565.

¹⁶⁷ Entretien avec X. Messe, Journaliste, environ 66 ans, Yaoundé 03 Mai 2020.

l'obligation de fournir une information objective, impartiale et équilibré, déroulant les faits sociopolitiques avec plus de précision¹⁶⁸.

b. Interdépendance entre médias et politique

Autant les hommes politiques ont besoin des journalistes pour amplifier leur visibilité, autant les journalistes ont besoin des hommes politiques populaires pour étendre l'audimat. C'est souvent le cas des reportages de certains hommes politiques dans des projets de développements. Ainsi, pour que les médias assurent pleinement leur rôle de 4^e pouvoir, les médias doivent avoir les moyens financiers capables de les rendre indépendants. Seul l'indépendance des médias garanti la consolidation de la démocratie et l'objectivité du traitement de l'information et des faits sociopolitiques.

La libéralisation politique ne peut est souvent accompagnée d'une libéralisation économique. Dans cette perspective, certains auteurs soulignent que cette interdépendance constitue une ambiguïté, car la réaction des journalistes face aux événements politiques est une polémique permanente. Patrick Champagne n'hésite pas à préciser que,

Ce n'est pas un hasard si le journalisme d'information paraît préoccupé depuis longtemps, et de façon quasi structurelle, par des problèmes de déontologie professionnelle et si également, tout semble s'opposer à l'adoption effective, par la profession, d'une quelconque charte engageant réellement le milieu journalistique. Deux obstacles majeurs semblent être au principe de ce refus. L'un réside dans les craintes, plus ou moins justifiées, des journalistes à l'égard du pouvoir politique, et explique leur attachement hautement proclamé au principe de la liberté de la presse. Le second obstacle, qui est d'ordre économique, tient au fait que les entreprises de presse sont aussi et sans doute de plus en plus des entreprises économiques soumises à une loi du marché qui reconnaît plus volontiers la logique du profit que celle des austères considérations éthiques ou déontologique¹⁶⁹.

Autrement dit, la dépendance médiatico-politique constitue une entrave majeure pour un traitement plus objectif de l'information. Le pluralisme politique a amené le législateur camerounais à prendre des mesures qui permettent aux acteurs politiques d'intervenir dans les médias. Le droit aux médias est une exigence démocratique qui vise à consolider l'Etat de droit et le respect des libertés individuelles. Dans le contexte camerounais, en ce qui concerne les médias publics, l'accès à l'antenne doit être équitable, l'information politique doit aussi être objective et neutre¹⁷⁰.

C'est dans cette logique qu'Augustin Kontchou affirme le 02 février 1991 que : « L'idée de centrer de moins en moins les médias publics sur l'image et l'action du chef

¹⁶⁸ Seme, « Les apories de la démocratie... », p.123.

¹⁶⁹ P. Chamagne, « La double dépendance. Quelques remarques sur les rapports entre les champs politique, économique et journalistique », N°17-18, *Hermès*, 1995, p.217.

¹⁷⁰ Nono, « Les Radios communautaire au Cameroun.... », p.124.

de l'Etat est mal venue¹⁷¹ ». C'est tout à fait l'inverse qu'il faut adopter comme philosophie, car le chef de l'Etat, élu suprême de la nation en est l'incarnation des aspirations. Le peuple attend de ses moindres faits et gestes et les médias doivent le refléter. Autrement dit, l'activité médiatique met au-devant de la scène les principaux acteurs qui animent la vie socio politique de la nation. Les médias retransmettent directement les événements qui interpellent les citoyens. La démocratisation en Afrique en général et au Cameroun en particulier a été, pour part essentielle, la bataille et le combat des médias. Même si les partis politiques ont pris le relais des revendications pour accentuer le respect des libertés individuelles et collectives, les partis politiques utilisent les médias pour mieux revendiquer.

Dans cette optique, la démocratie camerounaise se structure avec la participation directe et indirecte des médias¹⁷².

Les médias étant des entreprises doivent être soutenus par les pouvoirs publics. Ils le sont déjà mais il faudrait que l'Etat fasse encore un peu plus d'effort dans ce qu'on appelle « l'aide à la presse » pour devenir le soutien des médias privés compte tenu des enjeux qui oscillent aujourd'hui autour de l'implication des médias dans la consolidation de la paix, de la sécurité intérieure et de la démocratie camerounaise. Les médias qui assurent la liberté d'expression et la démocratie au sein des peuples méritent d'avoir une attention particulière en ce qui concerne le financement. Aristote soulignait encore que la démocratie est une forme de gouvernement qui respecte la dignité de l'Homme parce que : « chacun est à son tour gouverné et gouvernant, est celui qui garantit le mieux la liberté »¹⁷³.

A cause de l'importance que les médias occupent sur la scène politique et dans la construction de l'Etat de droit, et de la démocratie, une personne ressource du MINCOM (Direction de l'information et de la communication) nous renseigne que : « le vocable « aide » à la presse et aux médias ne sera plus utilisé pour marquer l'assistance que l'Etat accorde aux médias, nous sommes en train d'élaborer un texte qui parlera plutôt de « l'appui »¹⁷⁴ de l'Etat aux médias. Cet appui va permettre aux hommes de médias d'améliorer les conditions dans lesquelles ils travaillent.

En outre l'interdépendance des médias et de la politique résulte du fait que ces derniers exercent sur le champ politique des influences sur tous les domaines notamment la prise des

¹⁷¹ P. Nomo Zibi-Moulango, *Le statut de l'audiovisuel en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 1996, p.237.

¹⁷² S. B. Diagne, « Les médias et la mesure de la démocratie », *Africultures*, N°71, Février, 2007, p.32.

¹⁷³ H. Dhifallah et al., *Histoire des idées politiques : Le pouvoir, sa représentation et ses dérives*, Paris, Armand Colin, 2004, p. 49.

¹⁷⁴ Entretien anonyme avec un cadre de la DIC (Direction de l'Information et de la Communication), environ 46 ans au Mincom le 24 janvier 2021.

décisions, l'image de marque, la diplomatie de communication. C'est pour cette raison que Michel Banock souligne,

L'efficacité de l'action des médias se vérifie encore par l'influence qu'elle a, dans la formation et l'orientation des grands choix de société, des effets, de mode, du système de valeurs....toutes données qui, pour le moment venu, se traduisent concrètement par les choix électoraux au bénéfice de tels partis ou de formations qui incarneraient la tendance dominante que les médias auront sûrement contribué à élaborer. Sans insister sur l'étendue des pouvoirs des médias, que démontrent suffisamment les quelques développements qui précèdent, l'on comprend la tentation de tous les pouvoirs politiques et financiers d'essayer de les captiver et d'orienter leurs actions pour leurs seuls bénéfices¹⁷⁵.

Il faut donc dire que le politique entretient une relation de dépendance et d'interdépendance pour emmener une certaine adhésion de l'opinion publique à lui accorder du crédit à cause du jeu politique, qui conduit généralement à une bonne partie de la population à considérer le champ politique comme étant un théâtre¹⁷⁶. Ce théâtre implique la comédie politique qui se présente comme un discours diamétralement opposé à la réalité des faits sur le terrain. Ainsi, les médias sont souvent sollicités par les hommes politiques afin de soigner l'image du politique et de crédibiliser l'action politique implémentée par ses paires. Le rapport de dépendance et d'interdépendance que les acteurs politiques entretiennent avec les hommes politiques permet ainsi d'analyser également l'impact de cette dépendance au niveau de l'impartialité et de la neutralité du développement et de l'objectivité dans le traitement de l'information.

La dépendance et l'interdépendance qui existe entre les médias et les acteurs politiques vient de la conception propagande que certains hommes politiques ont assignés aux médias. En fait, comme la diffusion de l'information politique vise à opérer un changement de paradigme dans la conception et la circulation des idées politiques. La dépendance et l'interdépendance qui existe entre les médias et le politique se résume dans le tableau suivant :

Tableau 27: Dépendance et interdépendance entre les médias et la vie politique

	L'effet d'agenda	Le pouvoir politique	Dépendance économique	Fiabilité des médias
Dépendance des médias à la politique	Le recherche de l'informatique politique	Vulgarisation de l'action politique	Aide à la presse	Exclusivité de l'actualité
Dépendance de la politique aux	La vedettisation politique ou	Consolidation du pouvoir	Le pouvoir politique impact	

¹⁷⁵ M. Banock, *Le processus de démocratisation en Afrique : Le cas camerounais*, Paris, L'Harmattan, 1992, p.193.

¹⁷⁶ *Ibid.*, p.97.

médias	peoplelisation	politique	sur l'économie des médias	Politisation des médias
Interdépendance entre les médias et la vie politique	Traitement de l'information politique et recherches des sources	Influencer idéologiquement l'opinion publique	Implication des médias dans la communication politique	La couverture médiatique des événements politiques

Source : tableau réalisé par nous à l'aide des descentes sur le terrain.

Dans une conception démocratique, les médias deviennent des outils de la démocratie et de la gouvernance publique. En effet, la liberté d'expression observée dans les médias aujourd'hui reste une construction permanente¹⁷⁷. La liberté d'expression est un idéal démocratique que les Etats cherchent à atteindre. Le milieu de la politique implique une consolidation et un épanouissement des médias, car le politique ne peut pas correctement se mouvoir lorsque les médias ne sont objectifs et équitables dans le processus de traitement et de diffusion de l'information politique¹⁷⁸.

Même- ci la pluralité des partis politiques et des médias représente un indice de développement de la situation socio-politique, il faut noter que l'observation et les différentes enquêtes sur le terrain montrent que la majorité des acteurs politiques au Cameroun sont en consultation permanente avec les médias. La préoccupation première de tout discours politique est de faire partager une idée ou une philosophie de penser. Les acteurs politiques utilisent les canaux médiatiques pour amplifier leurs activités pendant les campagnes électorales. L'animation politique amène donc les médias à concevoir un paradigme particulier en intégrant les faits politiques dans toutes les rubriques¹⁷⁹.

L'émulation médiatico-politique permet aussi d'opérer à une légitimation du pouvoir politique. Le contrôle de l'espace public et politique ne peut se faire sans la participation des médias. En effet, l'amplification de la communication politique par le biais des médias permet à ces derniers de se positionner comme les instruments de la gouvernance politique moderne. Il faut souligner que la consolidation de la liberté d'expression et l'activité médiatique permettent aux décideurs d'avoir une bonne connaissance des aspirations du peuple.

¹⁷⁷ Cayrol, *Médias et démocratie la dérive...*, p.78.

¹⁷⁸ Ekambi Dibongué, *Le discours en relations internationales...*, p.21.

¹⁷⁹ *Le Monde diplomatique*, N° 789, Décembre 2019, p.13.

c. Quelques grands moments historiques de la vie politique au Cameroun de 1990 à 2018

L'étude des médias et de la vie politique au Cameroun permet de mettre en exergue les principaux moments historiques qui ont largement contribué à l'animation de la vie politique dudit pays. Dans cette optique, nous avons entre autres, plusieurs faits sociopolitiques qui animent l'agenda des médias¹⁸⁰.

Ainsi, le 1^{er} mars 1992 se tiennent des élections législatives, qui sont les premières depuis le rétablissement du multipartisme en décembre 1990. Dans cette logique, les principaux partis d'opposition avaient appelé à boycotter le scrutin pour revendiquer plus de démocratie. La participation est de 68,58% mais le tiers seulement de la population est inscrite sur les listes électorales avec quatre-vingt-huit sièges sur cent quatre-vingt. Le rassemblement démocratique du peuple camerounais Paul Biya, ne dispose que de la majorité relative. Pendant cette élection, l'UNDP (Union National pour la Démocratie et le Progrès) de Bello Bouba va enregistrer une ascension en obtenant soixante-huit sièges¹⁸¹.

Les élections législatives du 1^{er} mars 1992 avaient fait ressortir l'implémentation du RDPC dans la province du Sud, de l'Est et du centre avec 41 sur 88 sièges : les 20 sièges de la province du Nord-Ouest et les 5 sièges du département du Noun semblent davantage dus au boycott du scrutin par le SDF. En outre, le 11 Octobre 1999 se déroule la première élection Présidentielle pluraliste de l'histoire politique du Cameroun¹⁸².

En effet, cette élection se déroule avec la participation du leader de l'opposition Ni John Fru Ndi, avec son slogan « *Power to the people* ¹⁸³ », avec son parti le SDF (Social Democratic Front), actualité qui va nourrir les choux gras de la presse camerounaise. Bello Bouba sera également de la partie. La cour suprême va ainsi proclamer la réélection du Président Paul Biya avec 39,9% de suffrages. Ni John Fru Ndi obtient quant à son tour 35,9% et Bello Bouba s'en tire avec 19,2%. Le taux de participation s'élève à près de 72 %. Des émeutes vont suivre pour contester le résultat des urnes¹⁸⁴.

¹⁸⁰ Bouck Malem, « Analyse de l'information politique... », p.78.

¹⁸¹ www.Universalis.fr, consulté le 12 mars 2020 à 22h30.

¹⁸² Falna, « La problématique de la démocratisation... », p.70.

¹⁸³ Le pouvoir appartient au peuple.

¹⁸⁴ Chindji-Koulevu, *Journaliste sans journal...*, p.43.

Le 12 Octobre 1997, La réélection du Président Paul Biya dans un contexte où certains leaders de l'opposition envisageaient former une coalition pour former un front commun contre le candidat du RDPC. En Effet, le Président Paul Biya remporte l'élection présidentielle avec 92% des suffrages. L'opposition avait appelé à boycotter les élections. Le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC) obtient la majorité absolue aux élections législatives de mai 1997. Le 11 Octobre 2004, la réélection du Président Paul Biya, avec 70,8% de suffrages contre 7,4% va susciter une indignation de la part de l'opposition qui conteste les conditions de déroulement et les résultats du scrutin seront rejetés par les candidats de l'opposition. Le 9 Octobre 2011, la réélection du Président Paul Biya se déroule dans un climat de tension avec la contestation de certains membres de l'opposition, les élections présidentielles en Afrique et au Cameroun sont toujours contestées, ce qui fragilise les institutions.

En effet, le président Paul Biya, candidat du Rassemblement Démocratique du Peuple camerounais, réélu à la tête de l'Etat avec 78% de suffrages. Son principal adversaire, l'opposant historique Ni John Fru Ndi candidat du SDF avec 10% de voix, le taux de participation est de 68,3%. Par ailleurs, le 30 septembre 2013, la victoire du RDPC aux élections législatives vient confirmer sa place de leader, le RDPC remporte 148 sièges, sur 180 du parlement, tandis que le SDF obtient 18 sièges, le Rassemblement Démocratique pour la Modernité au Cameroun de Mila Assouté, obtient 5 places.

Le taux de participation est de 76%, la cour suprême n'annoncera les résultats que le 17 Octobre 2013¹⁸⁵. Le 14 Avril 2013, date de l'organisation des premières élections sénatoriales, cette élection est fortement relayée par la presse nationale et internationale le 14 avril 2013. Son premier président du sénat camerounais est Marcel Niat Njifenji officiellement élu le 12 juin 2013, le Lamido de Rey Bouba, nommé, est le Premier Vice-Président du Sénat. Dans la même logique, « le 25 Mars 2018, l'on assiste à l'organisation de la seconde élection sénatoriale. Marcel Niat Njifenji est reconduit comme Président du Sénat pour cette seconde législature, Aboubakary Abdoulaye reste le premier vice-président »¹⁸⁶.

L'avènement du sénat depuis la constitution du 18 janvier 1996, jusqu'à la proclamation par la cour constitutionnelle en date du 29 septembre 2013, cet événement politique a d'ailleurs suscité des débats dans les médias camerounais. Il faut souligner qu'au

¹⁸⁵Www. BBC.com, consulté le 04 mars 2020, à 22H30.

¹⁸⁶ Entretien avec Nsegba, 71 ans, ancien chroniqueur politique, Douala, le 04 janvier 2020.

terme de l'élection du 14 avril 2013, 70 sénateurs ont été élus au terme du scrutin indirect, dont 60 issus du parti au pouvoir, le RDPC et 14 du SDF. Le nombre de sénateurs a été complété à 100 avec la nomination par le « Président de la République le 08 mai 2013 de 30 autres sénateurs. Le conseil constitutionnel crée en 1996 est officiellement mise en place en date du 7 février 2018 »¹⁸⁷. C'est l'instance compétente en matière constitutionnelle de la régulation du fonctionnement des institutions, son siège est Yaoundé et est composé de 11 membres pour un mandat de six ans renouvelable. Le 07 Octobre 2018, le Président Paul Biya est réélu au terme d'une élection avec 71,3% des suffrages.

Le candidat Maurice Kamto du MRC (Mouvement pour la Renaissance du Cameroun), obtient 14,2% de voix. Le taux de participation est de 53,9%. Il y aura ensuite contestation du résultat par le MRC, qui va faire recours devant la cours constitutionnelle. Au terme de plusieurs jours de ce contentieux post-électoral, la cour constitutionnelle va trancher le procès en respectant le résultat des urnes. « L'élection du 07 Octobre a été la plus médiatisée dans l'histoire politique du Cameroun depuis les années 90 »¹⁸⁸, dans la mesure où le taux de couverture médiatique a fait échos sur le territoire national et même dans les médias étrangers à l'instar de RFI, France 24 et bien d'autres encore. Les médias en période électorale, notamment l'élection présidentielle ont élargi leur programme en accordant plus de temps aux différents candidats. Pendant cette période, l'on a observé un grand dérapage dans les médias sociaux avec la montée en puissance du discours haineux entre différents sympathisants des formations politiques. Ce qui a participé à la fragilisation de du climat socio-politique.

Tableau 28: Composition des membres du conseil Constitutionnel nommés par le Président de la République

Nom	Fonction	Comportement des médias
Clément Atangana	Président	Fortement relayé par la presse locale et étrangère
Emmanuel Bonde	Membre	Fortement relayé par la presse locale et étrangère
Bipoun Woum	Membre	Fortement relayé par la presse locale et étrangère
Florence Rita Arrey	Membre	Fortement relayé par la presse locale et étrangère
Emile Essombé	Membre	Fortement relayé par la presse locale et étrangère
Paul Nchonji	Membre	Fortement relayé par la presse locale et étrangère

¹⁸⁷ *Idem.*

¹⁸⁸ Entretien avec C. Kornelius, 65, homme politique, Yaoundé le 15 Février 2020.

Jean Baptiste Baskouda	Membre	Fortement relayé par la presse locale et étrangère
Sanda Bah Oumarou	Membre	Fortement relayé par la presse locale et étrangère
Charles Etienne Lekene Donfack	Membre	Fortement relayé par la presse locale et étrangère
Ahmadou Tidjani	Membre	Fortement relayé par la presse locale et étrangère

Source : Tableau réalisé par nous à l'aide des descentes sur le terrain.

Il faut souligner que les médias permettent aux citoyens de crédibiliser les institutions de la république. En effet, les acteurs politiques sont généralement unanimes sur l'importance accordée aux médias sur la scène politique¹⁸⁹. Au Cameroun, les médias s'intéressent au fonctionnement des institutions par le décryptage de l'efficacité des hommes qui les dirigent. Chaque Etat a trouvé important de consolider un cadre juridique pour réguler l'activité des médias sur le champ politique. En effet, dans la plupart des démocraties, l'importance des médias dans les débats politiques reste une constance.

Dans cette logique, la question de la participation politique a reçu une attention particulière avec l'émergence des médias sociaux¹⁹⁰. Les missions des régulateurs des médias sont de veiller « au respect des règles qui encadrent ledit secteur »¹⁹¹. Ils régulent les médias privés et publics, notamment l'égalité d'accès des acteurs politiques. Avec la libéralisation des médias camerounais, le législateur a pensé qu'il était important de toujours veiller au respect de la déontologie afin d'éviter les dérapages et la désinformation qui constituent un danger non seulement pour la paix sociale mais également pour la cohésion nationale¹⁹².

L'action des organes de régulation devait se substituer au lien de subordination existant entre les médias d'Etats et le pouvoir politique en coupant le lien qui liait directement ces deux entités. Autrement dit, les médias de service public sont assujettis à des missions qui guident leur fonctionnement et leur mission. Les régulateurs sont chargés de veiller au respect de l'autonomie des médias afin d'éviter la manipulation. Il faut souligner que les médias du service public sont sous une double contrainte entre les pesanteurs du pouvoir politique et la pression concurrentielle du marché des audiences et annonceurs.

La régulation des médias est intrinsèquement liée à la réglementation qu'elle s'attache à faire respecter par différents moyens. Lorsque cette régulation est le fait d'organes chargés

¹⁸⁹ Teisseire, « Place et rôle des médias... », p.78.

¹⁹⁰ Mansour, « Le rôle des médias sociaux.... », p.4.

¹⁹¹ Entretien avec B. Ekouli, 49 ans, correspondant de reporter sans frontière, Yaoundé le 03/03/2020.

¹⁹² Comby, « La politisation en trompe l'œil... », p.213.

de veiller au respect des normes auxquelles sont assujettis les journalistes et les médias, dans ce cas, on est en présence d'une régulation autoritaire. Même dans les cas où cette forme de régulation est pratiquée, l'importance reste de maintenir la protection et la sauvegarde de l'indépendance des médias. La plupart des organes de régulation ont été conçus sous ce modèle d'imposer le respect de la loi¹⁹³. Il faut noter que la consolidation du pouvoir des acteurs reste un motif pour assurer avec autorité, les missions qui sont assignées aux organes régulateurs.

Dans cette logique, deux facteurs explicatifs peuvent être convoqués : premièrement, dans le cas où les présidents des organes de régulation sont nommés au même titre que les directeurs des médias de service public, on observe un même type de légitimité qui rend difficile l'acceptabilité de mesures contraignantes de l'un sur l'autre. En outre, le lien entre le gouvernement et les médias de service public dans certains pays ainsi que la forte politisation de ces derniers rendent difficile l'application de sanctions à leur endroit. L'approche unanime de la régulation apparaît donc préconisée et alliée aux formes contraignantes de régulation. En somme, pour bien travailler, tous les responsables doivent travailler en collaboration pour optimiser les résultats¹⁹⁴.

Les régulateurs des médias font face à plusieurs défis dans leur activité de contrôle des médias de service public et du secteur médiatique de manière générale. Parmi ces défis ; le plus important reste celui de l'indépendance et l'autonomie financière¹⁹⁵. Ainsi, la question de leurs champs d'action et de leurs compétences très souvent limitées est aussi un défi pour les régulateurs¹⁹⁶. Le service public audiovisuel est la composante médiatique des entités au service de l'intérêt général dans les Etats. Il est en proie à des tensions entre ses missions et obligations, le risque de politisation et son insertion dans un marché où ses concurrents privés ne poursuivent pas les mêmes finalités.

Les médias de service public peinent ainsi à trouver un équilibre dans le traitement objectif de l'information politique. Le rôle et le défi du régulateur des médias camerounais reste donc son intransigeance à l'encontre des médias du service public. Autrement dit, la régulation doit investir davantage dans le processus d'indépendance de ses membres. En prenant l'une des structures chargées de réguler les médias, en l'occurrence l'ART, il faut

¹⁹³ Loi N° 2010 /987 du 21 juin 2010 relative à la cyber criminalité au Cameroun.

¹⁹⁴ Blet, « Les médias, un instrument de diplomatie... », p.120.

¹⁹⁵ Wwww.Journal.openedition.org/communiqué, consulté le 23 Mars 2020 à 22H00.

¹⁹⁶ Nga Ndongo, *Les médias au Cameroun...*, p.86.

souligner que l'Agence assure pour le compte de l'Etat, la régulation et la surveillance des activités des opérateurs et des exploitants de réseaux et des fournisseurs des services de communications électroniques¹⁹⁷. A ce titre, elle doit veiller à l'application des textes législatifs et réglementaires dans les domaines de l'audiovisuel et de l'information. Les médias doivent travailler dans le strict respect de la vie privée des citoyens¹⁹⁸.

Par conséquent, la liberté d'expression revendiquée par les médias ne doit pas occulter la responsabilité qui incombe à ces derniers. Par ailleurs, le respect de la déontologie dudit métier exige que les hommes de médias traitent les faits avec objectivité et sans falsification. La puissance des médias représente aujourd'hui un danger sans la présence d'un régulateur.

¹⁹⁷ Arpagian, « Internet et les réseaux sociaux... », p.76.

¹⁹⁸ Onguene, « La régulation du journalisme en ligne.... », p.98.

**CHAPITRE VI: ENJEUX, DEFIS ET PERSPECTIVES DES MEDIAS
CAMEROUNAIS**

Les médias camerounais ont des enjeux multiples. Sur le plan de la démocratie et de la gouvernance, ils jouent un rôle de surveillance de l'action publique. La démocratie est à la fois un idéal à poursuivre et un mode de gouvernance à exercer en fonction des Etats et des acteurs politiques. La démocratie vise beaucoup plus à promouvoir le respect de la dignité humaine avec le respect des libertés individuelles et de la presse. Aujourd'hui, les médias occupent une place primordiale dans la vie politique. En effet, les médias assurent le rôle de surveillance des institutions et de leur fonctionnalité.

La pratique médiatique vise à réguler certaines dérives du pouvoir politique. La base de la démocratie est entre autres, la pratique des élections libres et transparentes qui reflètent les aspirations du peuple, ces élections doivent être animées par une presse libre et indépendante. Les élections doivent se tenir sur la base du suffrage universel, égal et secret de telle sorte que tous les électeurs puissent choisir leurs représentants dans les conditions prévues par la loi, les médias bootent ainsi la concurrence politique. Dans cette lancée, les droits civils et politiques sont essentiels, car ils permettent aux citoyens de veiller sur la redevabilité de l'élite politique. L'une des fonctions essentielles de l'Etat reste la protection des droits des citoyens.

Ces droits sont entre autres : la liberté de la presse, la pratique de la bonne gouvernance, l'indépendance et la séparation des différents pouvoirs que sont l'exécutif, le législatif, et judiciaires. Les médias, constituant ainsi le quatrième pouvoir, doivent exercer en toute liberté sans inquiétude, et le législateur camerounais a mis en place les conditions nécessaires pour que les hommes et femmes de médias exercent en toute liberté mais en respectant l'éthique et la déontologie. Dans la même logique, dans les démocraties modernes, l'autorité étatique doit veiller sur le contrôle indépendant et impartial qui assure le respect de l'Etat de droit.

Dans le contexte camerounais, les défis de la démocratie sont directement impliqués dans le fonctionnement des médias qui sont minés par une certaine paupérisation. En effet, il faut noter que cette paupérisation expose les Hommes de médias à la manipulation de l'information, attitude qui fragilise le fonctionnement et l'épanouissement de celle-ci. Dans cette partie du travail, il est question d'examiner la méthode par laquelle les médias reconfigurent la scène politique camerounaise.

I. Médias comme espace de configuration du champ politique

Dans les démocraties contemporaines, l'information joue deux fonctions principales. Lors des élections, qui sont le moment fort de la vie politique⁹⁵³. Elle permet d'abord de dresser le bilan des activités passées des élus et d'évaluer la manière dont ils se sont acquittés de leur tâche, puis de sélectionner les meilleurs gouvernants pour les années à venir. Sur un autre plan, l'information permet au gouvernement d'être plus efficace à la fois dans sa connaissance d'un, en lui donnant des outils pour contrôler les activités de l'administration dont il dispose⁹⁵⁴.

1. Médias comme espace d'affrontement politique

Les médias à cause de leur sollicitation par les acteurs politique conduisent à un comportement parfois conflictogène. Dans les régimes démocratiques, il n'est pas rare d'assister à de véritables combats d'idées politiques médiatisées. En effet, le jeu politique étant un jeu de pouvoir, chaque acteur cherche à dominer par son argumentaire.

a. Médias et propagande politique

La majorité des acteurs politiques sollicitent d'abord les médias pour leur image, afin d'accroître leur visibilité politique ou encore l'idéologie de leur parti. Etant donné la nature du débat médiatique qui se caractérise par la diversité des idées entre les panélistes, il en résulte le plus souvent de la part de certains panélistes ou hommes politiques, un sentiment de frustration car le temps pour développer les idées n'est jamais suffisant pour aller au fond de sa pensée. Les médias pendant les débats mettent alors plus d'accents sur des sujets sociopolitiques qui vont amplifier le jeu politique. Dans cette lancée, les hommes de médias peuvent souvent utiliser les métaphores sportives et guerrières pour caractériser l'activité politique⁹⁵⁵. C'est d'ailleurs dans cette logique que Turbie et G. Martel soulignent que,

Si cette médiatisation du conflit s'arrime à une logique démocratique et citoyenne de reddition de comptes et d'imputabilité, n'est pas non plus étrangère à la logique commerciale des médias qui voient dans ses confrontations un potentiel d'attractivité propice au développement des auditoires. Bien que les politiciens doivent se soumettre aux contraintes imposées par les médias, ils ne sont pas pour autant perdant dans cette aventure⁹⁵⁶.

C'est dire en claire que l'espace médiatique constitue en fait ce qu'on peut considérer ici comme une jungle politique car l'agression verbale est monnaie courante. Au Cameroun,

⁹⁵³ Bertho, *Les médias et la démocratie...*, p.68.

⁹⁵⁴ Fame Ndong, *Médias et enjeux des pouvoirs...*, p.94.

⁹⁵⁵ Olivier Turbie et Guylaine Martel, « La médiatisation conflictuelle des acteurs politiques », *Vol. 36 /02/2019*, p.1.

⁹⁵⁶ *Ibid*, p.4.

la plupart des médias qui organisent des émissions de débats politiques font le plus souvent appel à des hommes politiques des chapelles différentes⁹⁵⁷. Ce qui peut amplifier la compétitivité des acteurs, car chacun voulant s'attirer les considérations de l'opinion publique. Les débats sont plus houleux à la télévision et à la radio car les différents acteurs interagissent directement sans intermédiaire contrairement aux médias froids⁹⁵⁸ où l'échange attend parfois beaucoup de temps passer avant la réaction du camp opposé. Il faut relever un fait dans le cadre de cette étude que les médias à cause de politisation comme nous l'avons vu plus haut, viennent aggraver ou alors accentuer certaines tensions qui peuvent opposer des politiques de chapelles différentes.

Les populations ou encore le public cible a une part importante dans la pratique de la violence verbale qui meuble les débats politiques dans la mesure où certaines personnes viennent commenter les propos des acteurs politiques. Et dans cette logique, chaque panéliste va chercher à se lancer dans un combat d'idées pour galvaniser ses partisans. Il faut tout de même noter que les médias impliquent directement les citoyens dans les débats et les amènent également à s'intéresser au jeu politique. En effet, les médias occupent une place importante dans la vie politique des Etats démocratiques dans la mesure où ils permettent de cerner clairement la philosophie de l'opinion publique.

L'opinion publique ici est donc au centre de tout, les acteurs politiques qui utilisent l'espace médiatique le font dans une perspective de bravoure et de recherche de la légitimité. Car, l'opinion publique permet de légitimer le pouvoir politique⁹⁵⁹, et cette légitimation commence par les débats médiatisés, car celui qui déroule clairement son programme politique ainsi que son action politique peut déjà dans une certaine mesure bénéficier de la sympathie du peuple. Le débat médiatique devient ainsi comme un test qui vise à évaluer les capacités de l'acteur politique⁹⁶⁰.

Dans cette logique, la communication politique implémentée par les débats permet de dynamiser le jeu politique, en abordant des thèmes qui permettent de faire la mise à jour de l'actualité politique. Les débats dans les médias permettent de cultiver l'esprit de tolérance et faisant asseoir une démocratie participative. Par ailleurs, le comportement dans les médias implique directement l'environnement conflictogène avec la titrailles des émissions de débats

⁹⁵⁷ Cf chapitre 2 qui développe cet aspect du travail.

⁹⁵⁸ Chindji-Koulev, *La presse écrite pour ...*, p.47.

⁹⁵⁹ G. M. Mengue, « L'usage des sites internet dans la communication gouvernementale institutionnelle : Cas du Cameroun 2012-2013 », mémoire de master en relations internationales, Université de Yaoundé II, 2013, p.38.

⁹⁶⁰ Menye Me Mve, *Comprendre a démocratie...*, p.32.

telles que « L'Arène » dans canal 2 International où « le duel » amène les acteurs politiques à entrer en conflit verbalement. L'histoire des médias est celle de la montée du pluralisme dans l'offre de l'information politique. Il faut souligner que la communication politique se structure autour des activités politiques, elle use de l'influence des médias dans le champ politique. Elle définit l'ensemble des interactions entre les acteurs politiques, les citoyens et les médias. La communication politique ne se limite plus uniquement aux interactions médiatico-politiques, mais aborde la thématique dans un ensemble plus complexe et large pour exprimer les différentes opinions des populations sur des thématiques politiques bien précises.

En effet, le développement des techniques de sondages dans la sphère politique, c'est-à-dire la publicité, le marketing et les relations publiques permettent d'effectuer les sondages plus objectifs dans les médias. Ainsi, les données qualitatives et quantitatives permettent de mieux cerner le milieu politique. Les conceptions de la communication politique sont diverses et multiples. La communication peut revêtir une forme instrumentale⁹⁶¹.

Elle est une théorie qui repose essentiellement sur l'idée selon laquelle la communication politique est constituée par l'ensemble des techniques et procédés dont disposent les acteurs politiques, le plus souvent les gouvernants, pour séduire et mobiliser l'opinion publique en leur faveur. Dans la même perspective, la conception compétitive considère la communication comme étant une compétition pour influencer et contrôler, grâce aux principaux médias, les perceptions, le contrôle des médias est fondamental. Il faut souligner que le contrôle des médias domine la communication politique et a une main mise sur le pouvoir politique⁹⁶². Par ailleurs, la conception délibérative fait de la communication et de la politique deux entités indissociables et interdépendants⁹⁶³.

b. La crédibilité politique

La crédibilité politique vise à favoriser l'image des différents acteurs qui interviennent dans le champ politique⁹⁶⁴. La conception délibérative vient donc actualiser l'influence des médias sur le jeu politique. L'Etat dans l'élaboration de la communication politique adopte une stratégie propre pour échanger avec l'opinion publique.

Ce phénomène entraîne des tensions dans le champ des médias car, les principaux acteurs politiques utilisent les canaux médiatiques pour provoquer la fidélisation de l'opinion

⁹⁶¹ Banock, *Le processus de démocratisation....*, p.98.

⁹⁶² *Ibid*, p.39.

⁹⁶³ Cf Chapitre 2 sur l'interdépendance médiatico-politique.

⁹⁶⁴ Nga Ndong, *Les médias au Cameroun....*, p.66.

publique en affrontant les autres acteurs politiques. Les émissions politiques au Cameroun sont ainsi devenues des espaces d'affrontements entre les différents acteurs politiques. La violence médiatique se matérialise par le fait que les médias amènent les hommes politiques qui veulent monopoliser l'espace de communication à leur réservé par les médias. Il faut souligner que les médias accordent beaucoup plus de parole aux « ténors » de la politique⁹⁶⁵ parce que ces derniers sont beaucoup plus à la recherche de l'audience. Ainsi, les médias deviennent des outils de créditations politique, tandis que les hommes politiques qui restent dans l'ombre ne seront pas populaires, ils resteront dans un cadre restreint car n'ayant pas assez de visibilité politique comme le souligne Dhifallah,

En période électorale, il est important d'entretenir un suspense, grâce aux sondages et aux confrontations entre antagonistes, le tout Culminant lors de des grandes soirées électorales. On sait que les candidats qui arrivent en tête dans les sondages de campagne sont plus souvent invités et privilégiés par les médias. La télévision est devenue le passage obligé pour se démarquer et séduire un cercle toujours plus large des citoyens⁹⁶⁶.

Par ailleurs, la théâtralisation de la scène politique impose les acteurs à solliciter l'intervention des médias. La notion de « politique » peut être appréhendée sous trois angles. D'abord comme un cadre général d'une société organisée et développée⁹⁶⁷, ensuite, la politique peut être entendue comme la structure et le fonctionnement d'une communauté, d'une société, d'un groupe social, enfin la politique peut renvoyer à la pratique du pouvoir, soit aux luttes de pouvoir et de représentativité entre les hommes et des femmes de pouvoirs et aux différents partis politiques auxquels ils peuvent appartenir, soit la gestion de ce même pouvoir⁹⁶⁸.

Dès lors, les acteurs politiques sont à la fois les hommes politiques en qualité de praticiens de la politique pour accéder au pouvoir, et des acteurs qui participent à l'élaboration et la gestion d'un cadre général établi pour le fonctionnement d'un groupe social ou d'une communauté donnée⁹⁶⁹. Dans cette lancée, la notion d'acteurs politique renvoie tant aux gouvernants qu'à ceux qui essaient d'accéder au pouvoir, tout comme aux différents maillons qui font partie du système établi pour le fonctionnement d'un groupe social donné. En Afrique, les figures majeures des systèmes politiques sont incarnés par le chef de l'Etat, le

⁹⁶⁵ *Ibid*, p.61.

⁹⁶⁶ Hédi Dhifallah, *Histoire des idées politique : Le pouvoir, sa représentation et ses dérives*, Paris, Armand Colin, 2004, p.63.

⁹⁶⁷ Mbembe, *Les jeunes et l'ordre politique...*, p.73.

⁹⁶⁸ Yetna, *Langue, média, Communauté...*, p.40.

⁹⁶⁹ A. Tchuileu Ngangom, « L'Afrique dans les télévisions Panafricaines. Analyse des modalités énonciatives du discours sur l'Afrique à Africa24 », mémoire de master en sciences de l'information et de la communication, Université de Yaoundé II, ESSTIC, 2013, p.73.

chef du gouvernement, le Président de l'assemblée nationale et celui du sénat. Dans le contexte Camerounais on a également le président de la cours constitutionnelle. En outre, les autres acteurs politiques sont entre autres les hommes de médias, les leaders des partis politiques, les ONG, OSC (Organisation de la Société Civile) qui boostent le dynamisme de la vie politique d'un Etat⁹⁷⁰. Le pouvoir des médias sur l'opinion publique devient de plus en plus un motif valable qui conduits plusieurs hommes politiques à faire appel à la communication médiatique. Par ailleurs, on a constaté que sur France 24, les acteurs politiques incarnent la figure des énonciateurs étrangers qui sont des principaux invités. En effet, sur tout type de programme éditions d'informations ou programmes de débats, d'interview et bien d'autres encore. Les hommes politiques, et les membres du gouvernement pour vulgariser les idéologies politiques en vue de susciter l'adhésion populaire⁹⁷¹.

2. Médias : socle de la communication politique

Les théoriciens de la communication politiques aujourd'hui à l'instar de Jacques Gerstlé soulignent le rôle indispensable dans la communication politique⁹⁷². En effet, le Cameroun à travers sa diversité médiatique implémente la communication par l'usage de la presse écrite, la télévision, la radio, les affiches pour ne citer que ces derniers.

a. Les effets des médias sur la communication politique

Les médias opèrent un changement de paradigme sur la scène politique comme avec la vidéosphère qui devient incontournable dans l'action de vulgarisation des décisions étatiques. Dans la vie politique et démocratique des Etats, il faut noter que les forces politiques s'appuient généralement sur la communication médiatique pour influencer les décisions comme le souligne Clément,

Mentionnons enfin l'influence des œuvres audiovisuelles sur les mentalités. Lors de mon expérience au Caire, en tant que conseiller culturel et scientifique à l'ambassade de France, j'ai pu remarquer avec intérêt l'impact considérable de la série américaine Dallas sur le public égyptien. J'ai ainsi été amené à creuser la question de l'influence de la télévision sur les mentalités et j'ai acquis la conviction que les médias en général et la télévision en particulier ont un rôle essentiel à jouer dans une société démocratique. Les images peuvent décerveler mais elles peuvent aussi éclairer, ouvrir des perspectives, éduquer. La véritable influence des médias s'exerce sur les mentalités des citoyens, en les informant, les éclairant, les guidant. La série 24h, a été l'une des premières à mettre en scène un président des Etats-Unis noir⁹⁷³.

Autrement dit, les médias influencent fortement la communication politique. Ainsi, la démocratie permet donc aux médias de mieux se déployer sur le terrain de la conquête

⁹⁷⁰ Ibid, p.72.

⁹⁷¹ Gonnet, *Education et médias...*, p.26.

⁹⁷² Gerstlé, *La communication politique...*, p.43.

⁹⁷³ J. Clément, « Une influence plutôt indirecte sur la politique », *Revue internationale et stratégique*, N0 78, 2010/2, p.77.

politique. Dans la même perspective, la démocratie consiste aussi à soumettre le pouvoir des médias à une régulation efficiente afin d'éviter une utilisation disproportionnelle de leur force ou de leur pouvoir⁹⁷⁴. La communication politique qui utilise pour principal canal les médias doit respecter le cadre juridique des lois en vigueur⁹⁷⁵. Les médias ne devraient pas penser que ce sont eux qui font la loi mais plutôt respecter les lois qui existent et qui ont été mises sur pied par le législateur afin de protéger tous les citoyens. Les médias étant souvent considérés comme étant le 4^e pouvoir doivent pleinement jouer leur rôle sans toutefois empiéter sur la vie individuelle des acteurs politiques. La recherche de l'audience ne devrait pas pousser les médias Camerounais à commettre des délits de presse, seul l'éthique et la déontologie doivent guider les analyses journalistiques, en s'en tenant uniquement aux faits.

Photo 14: Illustration d'une manifestation politique implémentée par les médias sociaux



Source : Cliché Arsele Elemva, dans l'émission « Le débat » sur France 24, le 11 janvier 2021 à 19H00.

La majorité des analystes soulignent de plus en plus l'influence des médias sociaux sur la communication politique, en intégrant la forte capacité de leur mobilisation surtout dans la vulgarisation des idéologies politiques. Les nouvelles formes de communication politique semblent opposer le pouvoir le pouvoir de des médias. Si l'essence de la démocratie est la liberté d'expression, il faut cependant noter que cette liberté doit avoir des limites, elle doit avoir des droits et devoirs comme l'indique le Rousseauisme politique, l'obéissance à la loi

⁹⁷⁴ Konaté, *Le discours de la Baule ...*, p.23.

⁹⁷⁵ Devin, *Sociologie des relations internationales....*, p.38.

qu'on s'est prescrite n'est que liberté. Les médias dans un environnement démocratique doivent ainsi non seulement respecter les droits des autres acteurs sociopolitiques mais aussi et surtout pratiquer la diversité de l'opinion publique comme le souligne Konaté,

Les grandes orientations chez le Africains et du continent noir restent la consolidation de la démocratie. Cette démocratie se matérialise par la presse et la liberté d'opinion. Ces éléments doivent être perceptibles au niveau national par l'implémentation du champ politique et par le biais des médias. Les véritables défis du jeu politique Camerounais reste le traitement objectif de l'actualité politique. Les médias Camerounais ont une tâche lourde, celle d'animer la scène politique en mettant en liaison les différents acteurs sociopolitiques⁹⁷⁶.

Ainsi, dans la conception d'Aristote, la démocratie serait mieux adaptée si la liberté d'expression était utilisée et menée par des hommes qui sont capables d'établir un équilibre social plus juste. Au Cameroun, la communication gouvernementale se structure autour de la loi relative au circulaire N0 002/Cab/PM du 23 juillet 1992 relative à la communication gouvernementale portant création des actions médiatiques gouvernementales dans laquelle le Président de la République déclare que : « Je considère la communication comme une composante essentielle du travail gouvernemental. En effet, il ne suffit pas de bien faire, il faut aussi et surtout faire savoir ce que l'on fait »⁹⁷⁷.

La communication gouvernementale porte essentiellement sur l'information gouvernementale, sur les services du gouvernement rendus aux citoyens et sur la participation de ces derniers au processus démocratique⁹⁷⁸. Ces pôles d'intérêts sont liés, non seulement aux textes législatifs et réglementaires, mais aussi aux orientations politiques, à la formation et aux conditions de travail des communicateurs gouvernementaux. A la fois organe d'expression et institution, les médias ont des enjeux multiples. Les médias ont non seulement un enjeu de pouvoir mais aussi d'établir la communication entre les différents acteurs sociopolitiques. Il faut souligner que la place croissante prise par les médias en tant qu'activité professionnelle et qui impacte sur le politique ne cesse de rehausser l'importance du secteur de la communication sur la scène et sur le jeu politique au Cameroun.

En effet, les effets structuraux des médias et de la médiatisation sur les activités politiques, sont de plus en plus considérés comme un champ de recherche qui permet à plusieurs auteurs et analystes de mieux comprendre la scène politique Camerounaise. Ainsi, les médias sont devenus le socle de toute activité politique au Cameroun à cause de leur implication directe ou indirecte dans la conscientisation de l'opinion publique. La

⁹⁷⁶ Konaté, *Le discours de la Baule 20juin 1990 ...*, p.7.

⁹⁷⁷ G. M. Mengue, « L'usage des sites internet dans la communication gouvernementale institutionnelle : Cas du Cameroun 2012-2013 », Mémoire de master en relations internationales, Université de Yaoundé II, 2013, p.4.

⁹⁷⁸ Ngo Bassomo, « Politique de l'information et... », p.48.

médiatisation de la vie politique camerounaise a fini par les imposer à tous les acteurs sociopolitiques. Les médias sont alors considérés comme étant les outils non seulement de la communication politique mais aussi du pouvoir politique⁹⁷⁹. La médiatisation repose donc sur un rôle plus actif des agents politiques qui tiennent à leur stratégie d'accès aux médias, aux profits qu'ils en espèrent. En effet, les perspectives du théâtre politique permettent d'intégrer stratégiquement les médias au cœur même des activités sociopolitiques.

C'est dans cette logique que Bourdieu considère le champ médiatique comme étant surplus d'ingrédients du jeu démocratique et politique. Dans le contexte camerounais, les médias électroniques peuvent susciter des nouvelles formes de solidarité citoyennes. Les dispositifs qu'ils développent, sont par ailleurs, à même de jouer un rôle politiquement vital sur la dynamique des forces du changement. Dans la même perspective, les citoyens du web deviennent de plus en plus importants dans la gestion de la scène politique. Selon une évaluation du 30 juin 2010, il y avait près de 1.99 milliards d'internautes de par le monde⁹⁸⁰.

Au Cameroun, d'après les résultats de l'enquête nationale (Scan ICT), menée au cours de l'année 2006 par le MINPOSTEL, avec le soutien des partenaires au développement, 30% seulement du territoire camerounais est couvert par les services de téléphonie, pour une télé densité fixe de 0,7 et mobile de 15% en 2005⁹⁸¹. Moins de 7% des institutions et entreprises sont équipés d'un ordinateur, moins de 27% de la population Camerounaise utilise Internet⁹⁸². En outre, en 2008 le Cameroun comptait déjà 725000 utilisateurs d'internet avec 7% soit environs 1400000 internautes, ce qui impacte l'activité politique et la communication⁹⁸³. Les TIC connaissent un essor remarquable avec l'avènement des médias sociaux vient booster la communication politique au Cameroun. La démocratie médiatique est un idéal républicain, comme le montre le tableau suivant. La seule inquiétude de la communication dans les médias sociaux reste la propagation des fausses nouvelles.

Tableau 29: Les six types de pouvoirs selon Aristote

Caractéristique	En vue de l'intérêt commun	En vue d'intérêt
-----------------	----------------------------	------------------

⁹⁷⁹ Clément Desrumaux et Jérémie Nollet, « Effets des médias », *Réseaux*, N0 187, 2014, pp.9-21.

⁹⁸⁰ G. M. Mengue, « L'usage des sites internet dans la communication gouvernementale institutionnelle : Cas du Cameroun 2012-2013 », Mémoire de master en relations internationales, Université de Yaoundé II, 2013, p.5.

⁹⁸¹ *Ibid*, p.15.

⁹⁸² www.Mincom.gov.cm, consulté le 13 février 2021 à 21H00.

⁹⁸³ *Ibid*.

Un seul gouverne	Royauté	Tyrannie
Plusieurs gouvernent	Aristocratie	Oligarchie
Le plus grand nombre gouverne	République	Démocratie

Source : Dhifallah, *Histoire des idées politiques...*, p.64.

b. Enjeux des médias sur la liberté d'expression

Les médias et la presse écrite demeurent les principaux outils qui boostent la liberté d'expression dans un Etat de droit. En effet, les médias permettent aux citoyens de s'exprimer librement. La liberté de la presse permet de dévoiler les secrets politiques pour les mettre sur la place publique⁹⁸⁴. La liberté d'expression permet d'établir les bases d'un Etat de droit. La presse d'opinion traditionnelle préserve les libertés publiques en permettant aux citoyens de s'exprimer de manière beaucoup plus ouverte. Il faut souligner que les médias ont un enjeu très important dans la formation et l'information des citoyens⁹⁸⁵.

Ces deux principales articulations permettent aux médias de jouer pleinement le rôle « quatrième pouvoir », il faut une indépendance économique et financière forte et garantir des conditions plus favorables au travail des hommes et femmes de médias. La presse privée vient ainsi challenger le traitement de l'information en générale et de l'information politique en particulier⁹⁸⁶. En outre, il faut souligner que la presse libre et indépendante constitue un atout majeur pour le déploiement de la démocratie. La liberté d'expression permet donc d'installer la tolérance sociopolitique.

La tolérance ici est conçue comme étant la fonction des catégories de l'orthodoxie et de l'hérésie dont la norme ecclésiastique. La liberté de communication, de penser est un des droits les plus précieux de l'homme ; ainsi tout citoyen peut librement s'exprimer sans aucune restriction idéologique⁹⁸⁷. Cependant, la liberté de la presse doit respecter les libertés d'autrui. Pour que la liberté soit solide et universalisable, il faut donc commencer par la restreindre. Cette restriction est légitime dès lors qu'elle est énoncée par la loi, visant le bien de tous et l'égalité des libertés entre les citoyens⁹⁸⁸. La vraie liberté consiste à vivre en conformité avec la loi de l'Etat de droit et la loi naturelle comme le souligne Saint Thomas d'Aquin :

⁹⁸⁴ Mansour, « Le rôle des médias... », p.10.

⁹⁸⁵ Champagne, « La double dépendance... », p.210.

⁹⁸⁶ Chanvrlil, « Usages des médias... », p.49.

⁹⁸⁷ *Ibid.*, p.48.

⁹⁸⁸ J. Saada, *La tolérance*, Paris, L'Harmattan, 1999, p.170.

La loi naturelle n'est rien que la lumière de l'intelligence mise en nous par Dieu, par elle, nous connaissons ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter. Bien qu'il s'agisse d'un état de liberté, ce n'en est pas un de licence : L'homme y jouit d'une liberté incontrôlable de disposer de lui-même ou de ses biens, mais non de détruire sa propre personne, ni aucune créature qui se trouve en sa possession, sauf si quelque fin plus noble d'en assurer la seule conservation venait à l'exiger. L'état de nature est régi par un droit de nature qui s'impose à tous⁹⁸⁹.

Autrement dit, dans l'état de nature de John Locke, les hommes ne constituent pas un danger pour leur semblable, ils sont plutôt très sociables dans une société qui est gouvernée par des lois sociales.

Il faut souligner que la Déclaration de 1948 ne précise pas les clauses restrictives de la liberté d'opinion qu'à l'article 29 alinéa 2 et souligne que dans l'exercice de ses droits et dans la jouissance de ses libertés, chacun n'est soumis qu'aux limitations établies d'assurer la reconnaissance et le respect des droits et libertés d'autrui et afin de satisfaire aux justes exigences de la moralité publique et du bien-être général dans une société démocratique.

La liberté d'opinion et d'expression est définie en fonction d'un type de gouvernement particulier qui est la démocratie. Dans la même logique, le pacte international relatif aux droits civils et politiques, proposé en 1966 et adopté en 1976 permet à chaque personne de choisir librement sa formation politique ou alors de s'exprimer sans inquiétude. C'est dans cette perspective que l'article 11 stipule que la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement dans les cas déterminés par la loi⁹⁹⁰.

Par ailleurs, la déclaration des droits de l'homme de 1793 dans son article 7 souligne que : le droit de manifester sa pensée et ses opinions, soit par la voie de la presse, soit de toute autre manière, le droit de s'assembler paisiblement. Le libre exercice des cultes, ne peuvent être interdits et même la liberté de communiquer. Il faut également noter que la déclaration de 1948 dans son article 18 insiste sur le fait que toute personne a le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ou de conviction, seul ou en commun tant en public qu'en privé. Par ailleurs, l'article 19 souligne que tout individu a le droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontière, les informations et les idées par quelques moyens d'expression que ce soit. Il faut dans cette lancée souligner

⁹⁸⁹ D. Kombate, *La limitation du pouvoir politique : Une relecture de John Locke*, Yaoundé, Presses de l'UCAC, 2016, p.23.

⁹⁹⁰ *Ibid*, p.172.

que la liberté d'expression dans le domaine politique constitue la base même de tout système démocratique qui respecte les droits de l'homme⁹⁹¹.

La presse populaire relaie pour des lecteurs des informations qui viennent impacter directement l'opinion politique et publique⁹⁹². Les médias ont généralement pour principe de la diffusion des informations d'intérêts général, les médias publics sont souvent considérés comme les plus « professionnels »⁹⁹³, compte tenu de la majorité de ses acteurs qui sortent directement des grandes écoles de journalisme sur le plan national ou international. Ce qui amène la majorité des personnes interrogées à accorder plus de crédibilité aux médias publics. La liberté d'expression dans les médias camerounais se caractérise par une réelle liberté de penser le plus souvent ce sont les titres qui permettent de mieux comprendre cette liberté d'expression qui parfois peut se confondre du libertinage dans le traitement, la collecte et la diffusion de l'information politique.

Il faut néanmoins souligner que la contribution des journalistes à l'éveil des consciences, à la formation et à l'information réelle reste mitigée, cela du fait d'un manque de formation de base, professionnelle et ouverte, voir spécialisée, susceptible de les rendre aptes à aborder tous les domaines de la vie et d'y produire une pertinente et objective information de qualité⁹⁹⁴. La presse écrite privée camerounaise a un ton beaucoup plus libre par rapport aux médias publics qui ont une ligne éditoriale « contrôlée ».

On parle ici de ligne éditoriale contrôlée parce que ce sont les responsables de l'Etat qui dirigent les médias Publics, ils sont généralement nommés par le décret du Président de la république. Si nous prenons par exemple le cas de la Crtv et de Cameroon Tribune, nous constatons que la ligne éditoriale tourne autour de la promotion de la politique gouvernementale c'est-à-dire assurer la communication des activités des autorités politico-administratives.

Les médias jouent un rôle important dans la vie sociopolitique d'un Etat, dans la mesure où ils sont chargés d'informer la population sur des faits et des réalités qui les concernent et qui sont souvent ignorées du grand public. Ainsi, les médias constituent un contre-pouvoir de l'action politique qui vise à limiter sa puissance dans l'espace public afin

⁹⁹¹ A. Essomba, *Le mouvement nationaliste camerounais dans le système international (1916-1960)*, Paris, L'Harmattan, 2016, p.269.

⁹⁹² C. Bertho-Lavenir, *Les médias et la démocratie au XXe siècle*, Paris, Armand Colin, 2018, p.3.

⁹⁹³ Entretien avec P. Ongono, 48 ans, Blogueur journaliste, Yaoundé le 03/02/2019.

⁹⁹⁴ I. Konaté, *Le discours de la baule 20 juin 1990 une nouvelle thérapie pour l'Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2015, p.115.

d'assurer un équilibre sociopolitique plus juste, telle est la pensée de Locke⁹⁹⁵. Cette délicate mission nécessite un climat sociopolitique saint qui observe scrupuleusement le respect de la liberté de la presse d'une part et le professionnalisme des hommes de médias d'autre part. Le respect de la liberté d'expression ne donne pas le pouvoir au journaliste de publier tout ce qui veut, car ils doivent respecter l'éthique de la déontologie du métier⁹⁹⁶.

Dans cette logique, les hommes politiques font tout pour maîtriser les médias, canaux indispensables pour leurs messages. La télévision, le sondage et la publicité vont révolutionner les relations existant entre les hommes politiques et les citoyens. Dans les pays du tiers-monde en général et africains en particulier. En matière de communication audiovisuelle, la loi de 1990 stipule dans son article 36 que sous réserve des textes relatifs à la radioélectricité privée, la communication audiovisuelle est libre. La communication politique met en relation une coexistence de redevabilité entre les gouvernants et les gouvernés et une relation de contrôle entre gouvernés et gouvernants⁹⁹⁷.

L'indépendance de la presse est un critère fondamental dans la crédibilisation des médias. C'est ainsi que le séminaire organisé par le Baromètre de médias Africains présenté au public camerounais ; ce baromètre des médias camerounais ; ce baromètre des médias camerounais est issu d'analyses de l'environnement médiatique en avril 2011 par 12 panélistes venant des médias et de la société civile, utilisant des critères développés en Afrique par l'Institut des Médias d'Afrique Australe en collaboration avec le « Projet Médias », de la Friedrich Ebert Stiftung en Afrique. Ainsi, quatre secteurs de 0 à 5 (avec le 5 comme le point le plus élevé), c'est-à-dire la liberté d'expression, la viabilité et l'indépendance du paysage médiatique, la régulation de la communication audiovisuelle, le rôle du service public, ainsi que les normes professionnelles médiatique, la régulation de la communication audiovisuelle. En matière de liberté d'expression, le Cameroun a évolué de 2.0 à 2.4 en 2011⁹⁹⁸, contrairement à l'année 2008. Des améliorations ont été constatées dans plusieurs domaines au Cameroun. On peut citer entre autres « la non-restriction de l'accès des journalistes à la profession, la défense de la liberté de la presse par la société civile, la prévention de la concentration ou le monopole médiatique, les programmes divers et le

⁹⁹⁵ Kombate, *La limitation du pouvoir politique.....*, p.25.

⁹⁹⁶ A. R. Bihina Aband, « Les sources d'information politique de la presse privée Camerounaise : le cas de *Mutation* et du *Patriote* », Mémoire de DSTIC, Université de Yaoundé II, ESSTIC, 2000, p.20.

⁹⁹⁷ Essono, « La communication politique au Cameroun... », p.14.

⁹⁹⁸ [Www.fes-Kameroun.org](http://www.fes-Kameroun.org) consulté le 12/03/2020 à 13h00.

contenu local offert par le service public »⁹⁹⁹. Il faut également souligner que le traitement de la presse ou la liberté de la presse sont en fonction de l'année et des faits sociopolitiques. En effet, la majorité des camerounais consomment beaucoup plus la presse en période électorale. Nous avons posé la question de savoir comment les consommateurs de la presse camerounaise trouvent la pertinence du traitement de l'information politique, la qualité des thèmes abordés.

Tableau 30: récapitulatif des problèmes et solution des médias camerounais

Type de média	Presse écrite	Médias sociaux	Télévision	Radio
Problème observé	Manque de matériel informatique, absence ou manque de spécialiste en conservation d'archives, manque de formation de certains journalistes....	Manque de formation dans les techniques de recoupage de l'information de la part de certains journalistes	Traitement salarial inapproprié de la part de certains directeurs généraux, manque ou insuffisance d'outils informatiques	Manque de formation de la part de certains journalistes, manque de sponsoring,....
Solutions envisagées	Renforcer l'aide à la presse, accentuer la formation des journalistes.....	Renforcer la formation des journalistes, organiser des séminaires de formation	Améliorer les conditions salariales des journalistes, former davantage les journalistes,....	Améliorer les conditions de travail des journalistes,

Source : Tableau réalisé par nous à l'aide des informations sur le terrain.

Par ailleurs, on constate que les médias camerounais ont plusieurs problèmes qui limitent leur efficacité. En outre, un acteur de la régulation faisait remarquer pendant notre échange que le traitement de la presse et des médias en période simple ne peut pas être pareil en période électorale. « Pendant la période électorale, les médias sont plus actifs, ils développent une titraille beaucoup plus accentuée car elle est plus sollicitée. La compétition politique des années électorales booste la production des médias »¹⁰⁰⁰. La presse écrite vient revitaliser le climat politique avec la publicisation des faits sociopolitiques, les batailles électorales des différents acteurs sont les principaux sujets qui meublent la presse et les

⁹⁹⁹ Entretien avec P. Ongono, 48 ans, Yaoundé, le 03 Février 2019.

¹⁰⁰⁰ Entretien avec D. Mbezele, environ 53 ans, chef de cellule de Communication au CNC, Yaoundé le 04 /02/2020.

médias pendant cette période. Tandis que pendant les périodes simples, les journaux s'intéressent à tous les faits sans exception, même s'il faut noter que les débats politiques n'en manquent pas aux quotidiens. Il faut souligner que le traitement des faits politiques en période simple n'est pas sans conséquence dans la fidélisation de l'opinion publique. Même en période simple une action politique n'est jamais isolée, elle peut viser un but lointain en suscitant la publicité des médias. La création d'un forage dans un quartier, la distribution des fournitures scolaires pendant la rentrée, la construction d'une route et bien d'autres projets sont souvent considérés comme une stratégie qui vise à impacter le citoyen pour susciter son vote au moment venu, et ce sont les médias qui amplifient au quotidien ces différents œuvres de certains acteurs qui voudraient solliciter le soutien des citoyens dans le futur.

Il faut également noter que la liberté de la presse constitue l'essence même des cités démocratiques¹⁰⁰¹. C'est dans cette logique qu'au Cameroun, depuis l'avènement de la loi du 19 décembre 1990, les médias ont connu une grande émulation à travers les différentes parutions. Les médias camerounais dans la totalité ont fait de l'information politique leur terrain de prédilection. Cette information politique étant l'ensemble des faits liés à l'activité des personnalités et institutions impliquées dans la gestion du patrimoine au Cameroun¹⁰⁰². Il faut souligner que le journal *Mutations* qui paraît pour la première fois le 08 juillet 1996 ne va pas déroger à ce constat et viendra s'ajouter à cette multitude d'organes de presse qui existaient déjà.

C'est dans cette logique que la ligne éditoriale de ce journal se résume en des termes suivants : « Vif dans le ton, sérieux dans la tenue, culturel dans la vision, iconoclaste dans les positions »¹⁰⁰³. *Mutations* est un service de *South Media Corporation* (SMC) dont la principale activité est de promouvoir la presse, la radio et la télévision. Les principales ressources de *Mutations* proviennent de la publicité et des annonces, de la vente des journaux des capitaux que lui procurent certains actionnaires et des dons. C'est dans cette lancée qu'en 1998, où le journal avait bénéficié d'un financement d'un don de trois ordinateurs de la part de l'UNESCO¹⁰⁰⁴. Il faut souligner que ce journal connaît des difficultés dans la distribution dans l'ensemble du territoire, comme la majorité d'autres journaux camerounais qui ne sont

¹⁰⁰¹ Les médias constituent dans cette logique à ce que Joseph -Marie Zang Atangana appelle « les forces politique ». En effet, les médias sont intégrés sur le champ politique pour non seulement limiter la puissance politique (contrepuissance), mais également pour s'intégrer complètement en tant qu'acteur et le politique averti sais aujourd'hui qu'il ne peut pas implémenter sa ligne d'action ou son idéologie sans faire recours aux médias.

¹⁰⁰² C. A. Bouck Alem, « Analyse de l'information politique dans Mutation-Juillet -Décembre 1999 », mémoire de DSTIC, Université de Yaoundé II, ESSTIC, 2000, p.9.

¹⁰⁰³ *Ibid*, p.14.

¹⁰⁰⁴ Ngangom, « L'Afrique dans les télévisions... », p.72.

dans la plupart des cas regroupés que dans les grandes villes. Ce choix se structure autour de la faible consommation de la presse écrite dans les villes périphériques.

Tableau 31: Liste des candidats à l'élection Présidentielle de 2018 au Cameroun

Nom du candidat	Nom du parti
Akere Muna	Front Populaire pour le Développement (FPD)
Garga Haman Adji	Alliance pour la démocratie et le Développement (ADD)
Paul Biya	Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC)
Cabral Libii	Parti Univers
Serges Espoir Matomba	Peuple Uni Pour le Renouveau Social (PURS)
Joshua Nmbangui Osih	Social Démocratique Front (SDF)
Ndifor Afanti Franklin	Mouvement Citoyen National camerounais (MCNC)
Adamou Ndam Njoya	Union Démocratique du Cameroun (UDC)

Source : Tableau réalisé par nous à l'aide des descentes sur le terrain.

Il faut souligner que *Mutations* recrute les journalistes professionnels, le plus souvent les journalistes formés à l'ESSTIC, malgré une rémunération encore faible qui oscille entre 40000 et 80000 Francs cfa le mois¹⁰⁰⁵.

II. L'encadrement juridique de la régulation des médias camerounais

Le champ médiatique camerounais connaît des insuffisances multiples. Dans cette logique, il ressort que les structures qui sont chargées d'assurer la surveillance connaissent des difficultés pour assurer leurs missions.

1. Etude du CNC dans la régulation des médias au Cameroun

Nous pouvons d'entrée de jeux noter que plusieurs texte encadrent l'exercice des médias au Cameroun notamment : le décret no 2013 / 042 du 22 février 2013 portant nomination du Vice-Président du conseil national de la communication.

a. Clarification des décrets et décisions dans le milieu des médias camerounais

La loi N°/018 du 29 décembre 2008 qui régit la publicité au Cameroun et à ce titre, elle organise les activités publicitaires, définit les règles relatives à la forme et aux contenus des messages publicitaires. « Cette loi s'applique à toutes les activités de publicité ou destinés à la publicité, réalisés sur le territoire du Cameroun par tout opérateur intervenant dans le

¹⁰⁰⁵ Ibid, p.17.

secteur, quels que soient sont juridique »¹⁰⁰⁶, le lieu de son siège ou de son principal établissement, la rationalité de ses propriétaire, de son capital ou de ses dirigeants.

Par ailleurs, le décret N° 2000/158 du 03 avril 2000, fixe les conditions et les modalités de création et d'exploitation des entreprises privées de communication audiovisuelle. Au sens de ce décret, les activités de communication audiovisuelles consistent en la production, la production et le transfert des programmes de radiodiffusion sonore et de télévision destinés à être reçus par le public. « En outre, la production consiste en la conception et la réalisation de produits de radiodiffusion »¹⁰⁰⁷ qui est une technique d'acheminement des signaux de communication audiovisuelle par faisceau hertzien, câble, satellites ou tout autre procédé technologique . La diffusion consiste en la mise à la disposition du public en clair ou crypté de produits audiovisuelles.

Dans la même optique, l'arrêté N° 209/CAB/PM du 21 Août 2009, porte création, organisation et fonctionnement du comité de pilotage de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement des technologies de l'information et de la communication au Cameroun. « Le présent arrêté porte création, organisation et fonctionnement du comité de pilotage de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement des technologies de l'information et de la communication au Cameroun, ci-après désigné le Comité »¹⁰⁰⁸. Placé sous l'autorité du ministre chargé des télécommunications, le comité a pour mission de veiller à la mise en œuvre efficace et harmonieuse de la stratégie nationale de développement des technologies de l'information et de la communication, il est chargé de :

- d'arrêter les priorités de mise en œuvre de la stratégie nationale des TIC ;
- de mettre en œuvre la stratégie d'implantation les outils d'administration électronique au sein de l'administration publique camerounaise ;
- d'arrêter les coûts des opérations proposées par les différentes composantes du comité de pilotage ;
- d'arrêter le plan de mise en œuvre et les calendriers annuels et pluriannuels proposés par la cellule technique ;
- de valider les projets et programmes de la stratégie nationale de développement des TIC ;
- de rechercher les financements pour les projets de TIC et les affecter ;

¹⁰⁰⁶ Entretien avec un cadre de la DIC (Direction de l'Information et de la Communication) au MINCOM, environ 46 ans, Yaoundé le 24/01/ 2021.

¹⁰⁰⁷ *Idem.*

¹⁰⁰⁸ Entretien avec A. Tchoya, 58 ans, responsable messa press, Yaoundé le 03/02/2019.

- d'examiner les rapports de documents élaborés par la cellule technique ;
- de valider son budget de fonctionnement, ainsi que celui de la cellule technique¹⁰⁰⁹.

Le comité est composé d'un Président qui est le ministre chargé des télécommunications, le vice-président (Le directeur général de l'ANTIC), et des membres qui sont entre autres : un représentant des services du premier ministre, un représentant des services du premier ministre, un représentant du ministère chargé des télécommunications, un représentant du ministère de la défense, un représentant du ministère de l'administration territoriale, un représentant chargé de l'enseignement supérieur¹⁰¹⁰, un représentant du ministère chargé de la fonction publique et de la réforme administrative, un représentant du ministère chargé de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire, un représentant du ministère des finances, un représentant du ministère de l'énergie, un représentant de la délégation à la sûreté nationale, le directeur général de l'agence de régulation des télécommunications ou son représentant, le directeur général de Cameroon télécommunication ou son représentant.

La loi N° 020/MINCOM du 21 septembre 2018, fixe les conditions de production, de programmation et diffusion des émissions de campagne électorale dans les médias audiovisuels du service public de la communication, en vue de l'élection du Président de la République du 07 octobre 2018. Dans cette logique, le présent arrêté fixe les conditions de production, de programmation et de diffusion des émissions de « campagne électorale dans les médias audiovisuels du service public de la communication, en vue de l'élection du Présidentielle de la République »¹⁰¹¹. Cette loi permet aux différents acteurs d'intervenir équitablement dans les médias publics. Ainsi, tous les candidats à l'élection Présidentielle bénéficient d'un temps de passage à la radio et à la télévision. Tous les candidats à l'élection du Présidentielle du 07 octobre 2018 disposent, que durant la période de la campagne électorale, d'un temps d'antenne global de cent minutes par jour à la radiodiffusion sonore et de soixante minutes par jour à la télévision.

Le temps d'antenne journalier par candidat à la radiodiffusion sonore est égal au temps d'antenne global réservé à la radiodiffusion sonore, divisé par le nombre total des candidats en compétition. « L'ordre de passage et le temps d'antenne de chaque candidat ou de son représentant s'effectuent conformément au tableau arrêté par le ministre de la

¹⁰⁰⁹ Onguene, « La régulation du journalisme en ligne... », p.89.

¹⁰¹⁰ Wwww. Mincom.gov.com, consulté le 22 février 2020 à 22h 00.

¹⁰¹¹ Entretien avec G. Emboh, 90 ans, homme politique, Akonolinga le 19 février 2020.

communication »¹⁰¹². L'office de radiodiffusion et télévision camerounaise met à la disposition de chaque candidat ou des représentants, s'agissant de la radiodiffusion sonore, une équipe technique, un studio, ainsi qu'une bande magnétique d'enregistrement répondant aux normes professionnelles.

Pour ce qui est de la télévision, « la *Crtv* met à la disposition de chaque parti ou des représentants une équipe technique de réalisation. Les enregistrements s'effectuent au centre de production de la télévision nationale à Yaoundé ou dans les stations régionales de la *Crtv* »¹⁰¹³. Les émissions de campagne électorale en vue de l'élection du président de la république du 07 octobre 2018 peuvent, dans la limite du temps imparti à chaque candidat, être présentées sous la forme de déclaration, question, questions-réponses, débats, commentaires, magazines d'information ou documents d'archives et d'actualité. « Les médias audiovisuels du service public de la communication disposent d'un droit de diffusion exclusif des émissions de campagne électorale, en vue de l'élection du Président de la république du 07 octobre 2018 »¹⁰¹⁴. Dans la même lancée, le décret no 2013/043 du 22 février 2013 portant nomination du secrétaire Général du Conseil National de la Communication vient renforcer le cadre juridique de la régulation et de la surveillance des médias avec l'harmonisation du système de surveillance et du renforcement des capacités.

Le Décret no 2013 / 044 du 22 février portant nomination des membres du Conseil National de la Communication. Le Décret no 2000/158 du 03 avril 2000 fixant les conditions et les modalités de création et d'exploitation des entreprises privées de communication audiovisuelles au Cameroun « permet aux acteurs des médias de bénéficier de quelques exonérations dans l'importation du matériel de travail »¹⁰¹⁵. Le Décret no 2011/205 du 07 juillet 2011 portant nomination de Monseigneur Joseph BEFE ATEBA aux fonctions de Président du Conseil National de Communication. Dans le même sillage, le Décret no 91/287 du 21 juin 1991 portant organisation et fonctionnement du Conseil National de la Communication « balise la conception de la régulation en octroyant plus de pouvoir aux structures connexes de la réglementation du secteur des médias étrangers »¹⁰¹⁶. Par ailleurs, le Décret no 92 /030 du 13 février 1992 fixant les modalités d'accès des partis politiques aux médias audiovisuels de services public vient renforcer la justice en permettant aux différents

¹⁰¹² Entretien avec G. Emboh, 90 ans, homme politique, Akonolinga le 19 février 2020.

¹⁰¹³ Entretien E. Piapa, 60 ans, Enseignant de journalisme –Universitaire, Yaoundé le 4/1/2020.

¹⁰¹⁴ *Idem.*,

¹⁰¹⁵ Entretien avec B. Wongu, 68 ans, homme politique, Ebolowa, le 4/2/2020.

¹⁰¹⁶ Entretien avec Nsegbe, 71 ans, Ancien chroniqueur politique, Douala, le 4/1/2020.

acteurs de bénéficier équitablement de la prise de parole dans les médias. La loi no 2021 / 013 du 21 décembre 2010 relative à la cyber sécurité et la cybercriminalité au Cameroun permet à l'Etat de renforcer la surveillance et le respect de l'éthique dans l'usage des médias sociaux, cette loi punit sévèrement les actes qui visent à propager les fausses informations.

La loi no 2010 /013 du 21 décembre 2010 régissant les communications électroniques au Cameroun. La loi no 2010/021 du 21 décembre 2010 régissant le commerce électronique au Cameroun, cette dernière permet à l'Etat de mieux surveiller le commerce en ligne et la pratique de la publicité dans ledit secteur. La loi no 90/052 du 19 décembre 1990 relative à la communication sociale au Cameroun. La loi no 96/04 du 04 janvier 1996 modifiant et complétant la loi no 90/052 du 19 décembre 1990 relative à la liberté de la communication sociale au Cameroun, qui « consolide la démocratie en donnant plus de liberté aux partis politiques d'exercer et aux acteurs de la société civile de mener leurs activités »¹⁰¹⁷.

b. Le CNC

Le CNC est composé de 9 membres, dont un Président et un Vice-Président nommés par décret du Président de la République. Pour l'accomplissement de ses missions, le CNC dispose d'un Secrétariat Général, placé sous l'autorité d'un Secrétaire Général, nommé par décret du Président de la République. Le CNC a été créé en 1990, mais il commence effectivement à fonctionner en 2011¹⁰¹⁸. « Le CNC est un organe de régulation et de consultation, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière »¹⁰¹⁹. Il est placé auprès du premier ministre, chef du gouvernement. Son fonctionnement et son organisation sont régis par le décret no 2012/038 du 23 janvier 2012 portant réorganisation du Conseil National de la Communication. il faut souligner que c'est le ministère de la communication qui coordonne l'activité gouvernementale en matière de communication. En outre, le Cameroun à travers le conseil national de la communication est membre fondateur du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC).

Ainsi, du 13 au 15 Février 2017, le Conseil National de la Communication du Cameroun a effectué une visite de travail, au Benin, au secrétariat exécutif du Réseau des instances de la communication. Par ailleurs, le CNC a assisté à la séance de travail au Benin avec le C.O (Comité d'organisation) du RIARC. Du 19 au 24 février 2017, il a participé à la communication du forum de l'UAR (Union Africaine des Radios télévisions) sur la promotion

¹⁰¹⁷ Entretien avec G. Emboh, 90 ans, homme politique, Akonolinga le 19 février 2020.

¹⁰¹⁸ Entretien avec D. Mbezele, Chef de la Cellule de Communication du CNC, le 04 /01/2021, Yaoundé.

¹⁰¹⁹ *Idem.*,

des contenus authentiques africains dans les médias audiovisuels Africains à l'aune du passage au numérique. Ce forum qui regroupait les responsables africains de l'audiovisuel. Ainsi le CNC a mieux perçu les enjeux liés à la coopération future entre les organes publics audiovisuels et les instances de productions des contenus.

Ce qui permet au régulateur de mieux élaborer les cahiers de charge à soumettre aux créateurs d'organes pour une excellente régulation. Du 14 au 21 mars 2017, le président du CNC a conduit à Fès au Maroc une mission relative à la première rencontre de la plateforme des régulateurs¹⁰²⁰ audiovisuel africains. Les principaux axes d'analyse étaient axés sur le paysage audiovisuel et la régulation (au Maroc, en zone ibéro-américaine et en Afrique), le pluralisme politique et social, pour qu'il se pratique dans le respect doit être accompagnée par une bonne surveillance des médias¹⁰²¹. Au cœur de cette réunion, il a été question de booster la question dans et à travers les médias. Dès lors, le CNC a mené une étude sur le discours de la haine dans les médias au Cameroun. Du 05 au 06 juillet 2017, le Président du CNC a assisté à la première réunion du Comité d'Orientation du RIARC à Accra au Ghana l'objectif principale de cette réunion était de valider le projet était d'harmoniser les instruments dans le domaine de la régulation¹⁰²².

Il faut également souligner que du 13 au 15 novembre 2017 à Bamako au Mali, le Vice-président du CNC a participé au séminaire international de renforcement des capacités de la HAC du Mali sur « la régulation des médias en période électorale »¹⁰²³. L'objectif de ce séminaire est de contribuer à « l'organisation en Afrique des élections libres, transparentes, et crédibles à travers une régulation indépendante et équitable des médias »¹⁰²⁴. Ainsi, des recommandations ont été émises par les participants qui visent à pacifier le processus électoral en Afrique. C'est dans cette lancée que les acteurs ont inscrit l'accélération à « l'accès égale des partis politiques aux médias publics, sans oublier la communication des médias en période électorale »¹⁰²⁵. Par ailleurs, du 20 au 25 novembre 2017 Président du Conseil National de la Communication, Peter ESSOKA, a conduit une mission du CNC à Rabat au Maroc, dans le but de prendre part à une réunion du comité d'Orientation du Réseau Africain des Régulateurs des Médias et à la conférence africaine organisée sous l'égide de l'Unesco, du

¹⁰²⁰ CNC, *Rapport du 20^e anniversaire du RIARC*, Yaoundé, du 12 au 14 décembre 2018, p.5.

¹⁰²¹ Bader, « Le rôle des médias sociaux... », p.17.

¹⁰²² CNC, *Rapport du 20^e anniversaire...*, p.6.

¹⁰²³ *Ibid.*, p.7.

¹⁰²⁴ Entretien avec D. Mbezele, Chef de la Cellule de Communication du CNC, Yaoundé, le 04 /01/2021.

¹⁰²⁵ Entretien avec D. Mpongo, 65 ans, Directeur de publication, Douala, le 03/02/2020.

RIARC et de la Haute Autorité de la Communication (HAC) au Maroc ayant pour thème « Protection de l'enfance et éducation aux médias »¹⁰²⁶.

Les différents membres du RIARC faisant suite à une résolution prise à Accra ont arrêté en collaboration avec le CNC du Cameroun une date précise pour le déploiement d'une mission du Réseau au Cameroun dans le but de rencontrer les autorités publiques et les sensibiliser sur l'importance de la régulation des médias et l'utilité du travail de sensibilisation du CNC. Pour renforcer le travail du CNC, une descente sur le terrain a été menée du 15 au 20 janvier 2018. En ce qui concerne l'éducation aux médias, le Professeur Divina FRAUMEIGS, Sociologue des médias souligne que l'éducation aux médias consolide la pacification de la vie politique des Etats moderne¹⁰²⁷. En outre, le Cameroun est membre fondateur du Réseau Francophone des Régulateurs des Médias (REFRAM).

Il faut également noter que du 13 au 18 mai 2017 à Abidjan en Côte- d'Ivoire, où le CNC a pris part à un colloque International organisé par la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelles de Côte-d'Ivoire (HACA), en partenariat avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) ET l'OIF, sur le thème « Le droit d'auteur et la régulation de l'audiovisuel à l'ère du numérique ». Cette rencontre vise à souligner « l'importance de l'encadrement juridique dans l'accompagnement de l'essor de l'industrie audiovisuel à l'ère du numérique »¹⁰²⁸. La prise en compte de la propriété intellectuelle constitue une composante importante pour l'atteinte de certains objectifs essentiels de la régulation de la communication audiovisuelle telle que la promotion des contenus locaux et diversifiés et la mise en place de conditions propices à assurer la production, la diffusion et l'accès à ces contenus ainsi que la concurrence entre les opérateurs. A l'issue des travaux, les participants membres du REFRAM ont notamment adopté des recommandations suivantes :

- adopter des réglementations qui répondent aux enjeux de l'environnement numérique et à intégrer dans la définition de leurs mandats,
- mettre en place les outils et mécanismes permettant de veiller à la mise en œuvre et au respect de ces principes par les opérateurs de la communication audiovisuelle et à agir

¹⁰²⁶ CNC, *Rapport du 20^e anniversaire du RIARC*, Yaoundé, du 12 au 14 décembre 2018, p.4.

¹⁰²⁷ *Ibid.*, p.3.

¹⁰²⁸ Entretien avec P. Kokam, 66 ans, Directeur de publication, Yaoundé, le 03/2/2020.

de manière effective et dissuasive contre les manquements au respect de ces respects de ces principes¹⁰²⁹.

- mettre en œuvre des programmes de formation sur les questions de la régulation des médias.

Le tableau suivant indique les différents responsables qui ont occupé le poste de ministre de la communication au Cameroun de 1990 à 2018, qui fait l'objet de notre analyse.

Tableau 32: Les différents ministres de la communication au Cameroun de 1990 à 2018

Année	Nom du responsable
1990-1997	Augustin KONTCHOU KOUEMEGNI
1997-2000	René ZE NGUELE
2000-2004	Jacques FAME NDONGO
2004-2006	Pierre Moukoko Mbonjo
2006-2007	Ebenezer NJOH MOUELLE
2007-2009	Jean Pierre BIYITTI bi ESSAM
2009-2018	Issa TCHIROMA BAKARY

Source : tableau réalisé par nous à l'aide de nos propres enquêtes sur le terrain.

2. Les actes du CNC

Du 24 au 18 Mai 2017, à Abidjan en côte d'ivoire, le CNC a pris part à un colloque international organisé par la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelles de côte d'ivoire(HACA), en partenariat avec l'Organisation Mondiale de la Propriété intellectuelle (OMPI) et l'OIF. En outre, le président du CNC a conduit une mission à Genève en Suisse à l'occasion de la 5^e conférence du Réseau Francophone des Régulateurs des Médias

¹⁰²⁹ CNC, *Rapport du 20^e anniversaire...*, p.6.

(REFRAM). L'Office Fédéral Suisse de la Communication (OFCOM) s'est vu confier pour deux ans la présidence du Réseau¹⁰³⁰.

a. Les actions du CNC sur le plan national et international

Le président du CNC a conduit une mission à Genève en Suisse à l'occasion de la 5^e conférence du REFRAM¹⁰³¹. L'Office Fédéral Suisse de la communication (OFCOM) s'est vu confier pour deux ans la présidence du réseau. Dans le même ordre d'idées, du 05 au 06 juillet 2017, le président du CNC « a assisté à la première réunion du Comité d'Orientation du RIARC à accra au Ghana »¹⁰³². L'objectif de cette réunion était de valider le projet du plan d'actions au titre du biennum 2017-2018. Au total, 07 axes stratégiques ont été retenus avec des objectifs biens précis.

Sur le plan national, le CNC a initié plusieurs actions qui visent dans la sensibilisation des hommes et femmes de médias. En effet, le CNC a initié au courant de l'année 2017, un baromètre trimestriel sur la diversité dans les médias audiovisuel. L'objectif de cette étude est d'évaluer la perception de la diversité dans les programmes de la télévision « made in Cameroon », en s'appuyant sur l'observation trimestrielle de programme et en prenant en considérant quatre variables¹⁰³³ : le genre, le handicap, la langue et l'âge . Le baromètre objective les faits, il s'agit de mettre tout le monde d'accord sur l'Etat de la question en présentant des données empiriques. C'est la base d'un travail de dialogue avec les chaînes et de la construction d'une dynamique d'émulation¹⁰³⁴. Nous avons eu des entretiens avec le chef de la cellule de communication et nous avons échangé sur un certain nombre de préoccupation notamment sur l'indépendance de la CNC et ces échanges se résument de la manière suivante :

- Question : Est-ce que vous (CNC) êtes sous le contrôle du gouvernement et des autorités politico-administratives ?
- Question : Quel est votre niveau d'indépendance ?
- Dans quelle mesure les médias contribuent-ils à la résolution et à la prévention des conflits ?
- Quels sont les problèmes ou les défis des médias Camerounais ?

¹⁰³⁰ Entretien avec A. D. Mbezele, environ 53 ans, Chef de la Cellule de Communication du CNC, Expert en Communication stratégique, Yaoundé, le 04 février 2021.

¹⁰³¹ [Wwww.cnc.gov.cm](http://www.cnc.gov.cm) consulté le 05 Février 2021 à 1h30.

¹⁰³² Entretien avec A. D. Mbezele, environ 53 ans, Chef de la Cellule de Communication du CNC, Expert en Communication stratégique, Yaoundé, le 04 février 2021

¹⁰³³ [Wwww.cnc.gov.cm](http://www.cnc.gov.cm) consulté le 05 Février 2021 à 1h30.

¹⁰³⁴ *Ibid.*,

Les réponses de cet entretien sont résumées dans la suite du travail et permettent de comprendre aisément le cadre juridique qui encadre les médias Camerounais.

En ce qui concerne l'indépendance du CNC, le texte qui réorganise cet organe est celui du 23 janvier 2012, portant réorganisation du Conseil National de la communication. Dans son article premier, que le présent décret porte réorganisation du Conseil National de la Communication « CNC »¹⁰³⁵. C'est un organe de consultation, il est doté d'une personnalité juridique et de l'autonomie financière. Le CNC est placé auprès du premier ministre, chef du gouvernement. Son siège est fixé à Yaoundé. Dans le même ordre d'idées, le Conseil est chargé d'assister les pouvoirs publics dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la politique nationale de communication sociale. Il veille au respect de la liberté de communication sociale conformément à la constitution, aux lois et règlement en vigueur¹⁰³⁶.

b. La régulation des médias étrangers

La régulation des médias dans tous les pays est une nécessité dans la mesure où les médias influencent l'opinion publique. Dans cette lancée, il faut examiner l'importance de la surveillance dans le champ médiatique. La régulation des médias étrangers est supervisée par le ministère de la communication. La régulation des médias étrangers connaît encore des insuffisances dans la mesure où l'Etat Camerounais ne dispose pas encore jusqu'aujourd'hui des moyens juridiques de répression pour recadrer les dérives des médias étrangers. En effet, les seuls moyens dont disposent les pouvoirs publics, pour réprimander un média reste la suspension de son signal sur le territoire national. Ce vide juridique existe dans presque tous les Etats de l'Afrique francophone. Pour pallier à ce manquement, les responsables en charge des médias camerounais doivent intensifier la coopération avec des instances internationales dans le but de prendre des décisions plus dissuasives à l'encontre des médias étrangers qui, parfois « déforment l'information et les faits sur le terrain »¹⁰³⁷.

Dans la même perspective, l'Etat camerounais doit multiplier les ateliers de formation pour sensibiliser les médias étrangers qui émettent sur le territoire national. Les médias sociaux se sont imposés dans la vie des Etats, permettant aux citoyens d'avoir une panoplie d'informations, sans véritable vérification. Les médias étrangers au Cameroun possèdent plusieurs sites web qui leurs permettent d'enregistrer et de publier les informations de l'actualité camerounaise. Les autorités de la régulation doivent ainsi « intensifier la

¹⁰³⁵ Entretien avec A. D. Mbezele, environ 53 ans, Chef de la Cellule de Communication du CNC, Expert en Communication stratégique, Yaoundé, le 04 février 2021.

¹⁰³⁶ *Idem.*,

¹⁰³⁷ Entretien avec B. Ekouli, 49 ans, correspondant de reporter sans frontière, Yaoundé le 03/01/2020.

surveillance de ces sites pour limiter la propagation de fausses informations »¹⁰³⁸. L'Etat doit aussi renforcer la capacité en matière d'éducation aux médias afin de limiter l'impact des *fakes news* dont l'objectif vise à semer la panique dans l'esprit des citoyens.

Photo 15: Siège du conseil National de la Communication



Source : Cliché Arsele Alphonse Elemva le 04 février 2019.

3. L' Antic : fonctionnement et organisation

L'agence nationale des technologies de l'information et de la communication (ANTIC) est la cheville ouvrière de l'Etat en matière de surveillance des médias numériques.

a. Organisation

L'agence est un organisme établissement public administratif doté de la personnalité juridique et l'autonomie financière. Les organes de gestion de l'agence sont entre autres le conseil d'administration et la direction. Le conseil d'administration, composé de douze membres, est présidé par une personnalité nommé par décret du président de la République. Les membres du conseil d'administration sont nommés par décret présidentielle, sur proposition des administrations et organismes socioprofessionnels auxquels ils appartiennent. Les membres du conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois ans renouvelable une fois¹⁰³⁹.

¹⁰³⁸ Entretien avec G. Emboh, 90 ans, homme politique, Akonolinga le 19 février 2020.

¹⁰³⁹ Décret n° 2012/180 du 10 avril 2012.

Le mandat d'administrateur prend fin à l'expiration normale de sa durée, par décès ou par démission. Il prend également fin à la suite de la perte de la qualité qui avait motivé la nomination, ou encore par révocation à la suite d'une faute grave ou des agissements incompatibles avec la fonction de membre du conseil d'administration. En cas de décès en cours de mandat ou dans toutes les hypothèses où un membre du conseil d'administration n'est plus en mesure d'exercer son mandat, il est procédé à son remplacement, selon les mêmes modalités et formes que celles qui ont présidé à sa nomination, pour la période du mandat restant à courir¹⁰⁴⁰.

Le président et les membres du conseil d'administration sont soumis aux mesures restrictives et aux incompatibilités prévues par la législation en vigueur. Les fonctions de président du conseil d'administration sont incompatibles avec celles des autorités de la tutelle ou de leurs représentants. Les fonctions de président et de membre du conseil d'administration sont incompatibles avec toute détention directe ou indirecte d'intérêts dans une entreprise du secteur de la sécurité des réseaux et des systèmes d'information. Le conseil d'administration « dispose des pouvoirs les plus étendus pour administrer, définir, orienter la politique générale et évaluer la gestion de l'agence dans les limites fixées par son objet social »¹⁰⁴¹.

Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an en session ordinaire sur convocation de son président, dont une fois pour le vote du budget et une fois pour arrêter les états financiers annuels et examiner la marche de l'entreprise. Le président du conseil d'administration est « défaillant lorsqu'il ne convoque pas au moins deux sessions du conseil par an »¹⁰⁴². Dans ce cas, le tiers au moins de ses membres ou des autorités de tutelle peuvent prendre l'initiative de faire convoquer le conseil d'administration par tutelle, en proposant un ordre de jour déterminé. La fonction de membre du conseil d'administration est gratuite. Toutefois, les administrateurs, ainsi que les personnalités invitées à titre consultatif, bénéficient d'une indemnité de session et peuvent prétendre au remboursement des dépenses occasionnées par les sessions, sur présentation des pièces justificatives.

b. Missions et pouvoirs

Les missions et pouvoirs de l'ANTIC sont multiples. En effet, l'agence assure pour le compte de l'Etat des missions telles que la promotion et le suivi de l'action des pouvoirs publics en matière de technologie de l'information et de la communication ; la régulation, le

¹⁰⁴⁰ *Ibid.*,

¹⁰⁴¹ E. Piapa, 60 ans, enseignant de journalisme –Universitaire, Yaoundé le 04/01/2020.

¹⁰⁴² *Idem.*,

suivi et le « contrôle des activités liées à la sécurité des systèmes d'information et des réseaux de communication électroniques, en collaboration avec l'Agence de Régulation et des Télécommunications »¹⁰⁴³.

Dans le cadre des missions de promotion et de suivi de l'action des pouvoirs publics en matière des technologies de l'information et de la communication, l'article 5 souligne que l'agence est notamment chargée de : d'élaborer et de suivre la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement des TIC¹⁰⁴⁴, d'identifier les besoins communs des services publics en matière d'équipements informatiques et logiciels, de veiller à l'harmonie des standards techniques, afin de favoriser l'interopérabilité entre les systèmes d'information, de fournir son expertise aux administrateurs pour la conception et le développement de leurs objets techniques, de coordonner la réalisation et d'assurer le suivi des sites internet, intranet et extranet de l'Etat et des organismes publics.

Dans la même logique, sa mission est aussi celle de concourir à la formation technique des formateurs des universités, grandes écoles, lycées et collèges, de participer aux actions de formation de personnels de l'Etat dans le domaine des TIC, en émettant des recommandations sur le « contenu des formations techniques et sur les programmes des examens professionnels et des concours, de mettre en place des mécanismes pour régler les litiges d'une part, entre les opérateurs des TIC »¹⁰⁴⁵ et d'autre entre opérateurs et utilisateurs, de veiller dans l'usage des TIC, au respect de l'éthique ainsi qu'à la protection de la propriété intellectuelle, des consommateurs, des bonnes mœurs et de la vie privée, d'élaborer la politique et les procédures d'enregistrement des noms des domaines de l'agrément.

Dans le cadre des missions de régulation, de contrôle et de suivi des activités liées à la sécurité des systèmes d'information et des réseaux de communications électroniques, et à la certification électronique, l'Agence a notamment pour mission de « contrôler la conformité émises, de participer à l'élaboration de la politique nationale de sécurité des réseaux de communications »¹⁰⁴⁶, d'émettre un avis consultatif sur les textes touchant à son domaine de compétence, de contrôler les activités de sécurité des réseaux de communication, d'instruire les demandes d'homologation des moyens de cryptographie et de délivrer les certificats d'homologation.

En outre, sa mission est aussi de surveiller équipements de sécurité, de préparer les conventions de reconnaissance mutuelle avec les parties étrangères et de les soumettre à la

¹⁰⁴³ Entretien avec P. Ongono, 48 ans, Blogueur-journaliste, Yaoundé le 03/02/2019.

¹⁰⁴⁴ [Wwww.cnc.gov.cm](http://www.cnc.gov.cm) consulté le 05 Février 2021 à 1h30.

¹⁰⁴⁵ Entretien avec P. Ongono, 48 ans, Blogueur-journaliste, Yaoundé le 03/02/2019.

¹⁰⁴⁶ Entretien avec R. Nguéné, 59 ans, ingénieur en informatique, Yaoundé le 03/06/2020.

signature du ministre chargé des télécommunications, d'assurer la veille technologique et d'émettre des alertes et recommandations en matière de sécurité des réseaux de communications électroniques, de systèmes d'informations et de certification, de s'assurer de la régularité et de l'effectivité des audits de sécurité des systèmes d'information suivant les normes en la matière, d'assurer la surveillance, la détection et la fourniture de l'information sur les risques informatiques et les actes des cybercriminels¹⁰⁴⁷.

Par ailleurs, elle exercer toute autre mission d'intérêt général que pourrait lui confier l'autorité de tutelle, l'Agence est l'autorité de certification racine et l'autorité de certification de l'administration publique, l'Agence participe ou collabore avec les officiers de police judiciaire aux enquêtes et autres investigations en matière de cybercriminalité, l'Agence assure l'audit de sécurité obligatoire et périodique des réseaux de communications électroniques et des systèmes d'information des opérateurs et fournisseurs de services de communications électroniques.

Les pouvoirs de l'ANTIC sont multiples. En effet, pour l'accomplissement de ses missions, l'Agence dispose des pouvoirs de surveillance, d'investigation, d'injonction, et de coercition.

III. Limites et perspectives

Les médias Camerounais ont des limites diverses et multiples. Les limites relèvent de tous ce qui empêche le bon fonctionnement du milieu des médias au Cameroun.

1. Limites des médias camerounais

L'inapplicabilité de certains textes juridiques rend difficile le cadre d'exercice de médias camerounais. De manière panoramique, la surveillance des médias connaît plusieurs manquements, à côté de ces manquements on observe des insuffisances dans le cadre du travail exercé par ces médias.

a. La précarité du milieu de la presse

Il faut noter que les médias camerounais évoluent dans un contexte économique où les structures ne sont pas bien organisées. En effet, « la précarité du milieu des médias au Cameroun se matérialise avec l'ensemble des problèmes qui minent le bon fonctionnement des médias »¹⁰⁴⁸. La majorité des acteurs qui interviennent dans le champ médiatique soulignent que celui-ci mérite d'être « soutenu davantage par les pouvoirs

¹⁰⁴⁷ Décret N°2012/180 du 10 avril 2012.

¹⁰⁴⁸ Entretien avec P. Ongono, 48 ans, Blogueur-journaliste, Yaoundé le 03/02/2019.

publics »¹⁰⁴⁹. Les moyens financiers et humains sont d'une importance capitale pour l'épanouissement des médias pour une information plus équilibrée, juste et objective. Si l'homme est un animal politique, comme le souligne Aristote, les médias le sont davantage dans la mesure où ils servent de courroie de transmission entre les différents acteurs sociopolitiques, comme le souligne Dominique,

Chez Aristote : les hommes parlent et échangent des mots qui concernent le juste et l'injuste. Le juste et l'injuste relèvent du social, du politique, donc l'homme est un animal social.

Cependant, si l'on note que les hommes parlent à propos du juste et de l'injuste, on doit établir une distinction entre leur sociabilité et celle de certains animaux. Chez les animaux qui vivent en troupeaux ou en bandes, il existe, certes, une association, une communauté mais qui n'est pas politique. Au contraire, les hommes, du moins certains d'entre eux, vivent dans des communautés où il existe une discrimination du juste et de l'injuste. On dira donc que l'homme est un animal politique au sens où il est un animal social, mais aussi au sens où seul l'homme est susceptible de vivre dans une communauté politique ou association ou société civile¹⁰⁵⁰.

Autrement dit, les hommes qui vivent en société sont appelés à communiquer et à interagir entre eux pour consolider les liens sociopolitiques.

Dans la même perspective, les médias camerounais connaissent plusieurs difficultés. Au Cameroun, Socomex est le leader de la publicité et a obtenu la régie de *Cameroon Tribune* en 1991 au détriment de *Cameroon Public Expansion* (CPE) qui assurait le monopole dans le management des médias d'Etat. La gestion approximative de la publicité limite le bon fonctionnement des médias au Cameroun. En outre, l'autre source de revenus provient de la vente des journaux. Or, une des principales difficultés de la presse en Afrique et au Cameroun vient de la distribution.

Il faut également souligner que le faible pouvoir d'achat des camerounais constitue un frein à l'émergence des médias camerounais. C'est dans cette situation qu'il n'est pas rare d'apercevoir les vendeurs de journaux sillonner le long des rues à pied ou en moto¹⁰⁵¹. Il faut également noter que la presse n'est pas seulement un moyen d'expression et d'information. Les acteurs de la presse écrite indiquent que ce métier aujourd'hui plus qu'hier doit être restructuré en toute urgence. Le problème de financement reste d'actualité. En effet, ce financement pose inévitablement le problème des rémunérations, surtout pour la presse privée. Un autre problème de distribution qui ne permet pas aux acteurs des médias de bien faire circuler les informations surtout en milieu rural¹⁰⁵².

Il ne faut pas perdre de vue que la presse camerounaise n'est pas bien organisée dans la distribution des journaux. En effet, dans les principales villes comme Yaoundé et Douala, il

¹⁰⁴⁹ Entretien avec Nsegba, 71 ans, enseignant de journalisme-Universitaire, Douala, le 04/01/2020.

¹⁰⁵⁰ C. Dominique, *La pensée politique*, Paris, Larousse, 1992, pp.70-89.

¹⁰⁵¹ www.Books.openedition.org, consulté le 04/03 2020 à 20H30.

¹⁰⁵² Ndtoungou, « Analyser la crédibilité.... », p.87.

n'est pas rare de voir des vendeurs de « journaux ambulants ou alors installés sur le trottoir de manière anarchique »¹⁰⁵³. Ils sont généralement dans une posture conflictuelle avec des agents de la communauté urbaine ou de la mairie puisqu'ils occupent dans la plupart du temps ces espaces de manière illégale. Le seul distributeur agréé *Messa Press* n'est pas à mesure de « ravitailler toute l'étendue du territoire national, ce qui représente un grand manque à gagner pour la presse privée. Il faut également noter que la vente par abonnement est peu praticable surtout en milieu rural »¹⁰⁵⁴.

En outre, la distribution est aussi rendue difficile par les défaillances des transports locaux et les difficultés d'utilisation des voies terrestre pendant la saison des pluies. Ainsi, les journaux ne peuvent pas être livrés dans les zones reculées le jour de leur parution, ce qui cause un véritable « désamour d'une bonne frange de la population en vers l'achat des journaux, car les populations des zones enclavées aimeraient aussi acheter les journaux le jour de leur parution pour être au parfum de l'actualité nationale et même internationale »¹⁰⁵⁵. La principale difficulté pour beaucoup de journaux vient de la faiblesse du produit de la vente. En effet, d'après nos enquêtes, plusieurs personnes se regroupent devant les kiosques de journaux juste pour lire latéralement les titres des Unes, sans en acheter ce qui ne permet pas aux entreprises médiatiques de maximiser les profits. Au Cameroun, ces lecteurs qui se contentent des simples titres des journaux pour mener les débats sont communément appelés les titrologues¹⁰⁵⁶.

Le défi des médias camerounais reste le fait de ne pas succomber face à la tentation de ce que Issoufou Konaté appelle « l'argent roi », c'est-à-dire le fait de se laisser manipuler pour les récompenses financières. Les périodes électorales, deviennent les seuls moments où les leaders croient nécessaire de se tenir aux côtés des citoyens pour les mobiliser en leurs faveurs personnelles. Comme cette concurrence est aussi désormais libéralisée. L'Afrique en général et le Cameroun en général souffre de ses médias. En effet, les informations et les images qui sont diffusées sur l'Afrique sont des productions des médias étrangers, à large spectre de couverture¹⁰⁵⁷.

La concurrence des titres rend le travail de la presse léger. Autrement dit, chaque journal est à la recherche des titres qui vont captiver le lecteur et faire en sorte que ce dernier puisse s'en enquérir un exemplaire, cette pratique tend à faire disparaître le journalisme

¹⁰⁵³ Entretien avec A. Tchoya, 58 ans, responsable messa press, Yaoundé le 12/03/2018.

¹⁰⁵⁴ *Idem.*,

¹⁰⁵⁵ Entretien avec Nsegba, 71 ans, ancien chroniqueur politique, Douala, le 04/01/2020.

¹⁰⁵⁶ L'expression « titrologue », est un néologisme qui permet de désigner généralement les personnes regroupées devant les kiosques des journaux sans pour autant en acheter.

¹⁰⁵⁷ Konaté, *Le discours de la Baule...*, p.27.

d'investigation qui permet de débattre sur des problèmes plus pertinents avec des preuves plus solides. Le prix de vente aujourd'hui est de 300 à 400 FCFA¹⁰⁵⁸, pour se procurer un journal de la presse écrite au Cameroun, ce qui ne facilite pas la tâche au simple citoyen car ne disposant pas assez de moyen pour s'acheter un journal. Pour plusieurs citoyens, l'achat d'un journal demeure encore un luxe, réservé à une certaine classe sociale. Il faut néanmoins souligner que la presse effectue plus de bénéfice en période électorale et pendant les périodes de remaniement gouvernemental. Un autre constat se dégage, lors de l'arrestation de certaines personnalités politiques dans le cadre de l'opération épervier (opération qui vise à assainir les mœurs et lutter contre le détournement des deniers publics, initiée par le Président de la République Paul BIYA), « la presse effectue généralement beaucoup de vente car les citoyens veulent en savoir davantage sur non seulement les causes des arrestations, mais aussi le déroulement des procès devant les juridictions compétentes »¹⁰⁵⁹. L'un des problèmes majeurs qui pénalise les médias camerounais en général et la presse en particulier est le financement public à la presse qui reste très insuffisant compte tenu des exigences que sont la production, la distribution et le paiement régulier pour le salaire des journalistes sans compter le manque ou vétusté du matériel à utiliser ainsi que des locaux lorsqu'ils sont existants.

Soulignons qu'il n'est pas rare de voir les personnes détentrices d'une licence d'exploitation sans local. Dans la même perspective, l'impression du journal est encore assez onéreuse, ce qui limite la quantité d'impression à livrer. La non maîtrise d'un minimum des lois du métier par certains journalistes entraîne le plus souvent certains journalistes devant les tribunaux pour diffamation, se contentant de prendre quelques bribes d'informations parfois amplifiées par la rumeur, sans effectuer un véritable travail d'investigation. Le problème d'équipement reste un handicap pour les médias camerounais, surtout les médias privés dans la mesure où certains journaux ne disposent pas d'un matériel adéquate pour travailler (ordinateurs, imprimantes..), ce qui limite le travail.

On ne saurait énumérer les problèmes qui minent les médias sans parler de la corruption qui ronge une bonne partie de la presse camerounaise. En effet, les hommes et femmes de médias compte tenue de la précarité de l'environnement de travail sont exposés à la marchandisation des articles constituant ce qu'on appelle « une presse à gage ». C'est dans cette logique que les acteurs de la régulation attirent l'attention des journalistes sur les dégâts que peuvent causer la corruption dans ledit secteur d'activité. Dans cette logique, Alain Belibi affirme que : « les médias laudateurs ne peuvent pas faire rayonner l'image de ce noble

¹⁰⁵⁸ www.journalduCameroun.Com, consulté le 12 mars 2019, à 2h30.

¹⁰⁵⁹ Entretien avec P. Ongono, 48 ans, Blogueur-journaliste, Yaoundé le 03/02/2019.

métier¹⁰⁶⁰ ». Néanmoins, il existe encore des journalistes talentueux et professionnels qui respectent la déontologie et l'éthique. Ce respect de la déontologie accroît la crédibilité aux journalistes et aux médias. Dans le même sillage, « les médias camerounais n'ont pas assez ressource matériel pour couvrir efficacement des événements »¹⁰⁶¹. Ils disposent rarement d'un véhicule pour des reportages en zone rurale, ce qui limite l'efficacité dans le travail d'enquête. Contrairement aux médias étrangers qui détiennent des moyens assez importants pour le traitement la diffusion et la publication des informations. Il faut aussi souligner qu'en termes de régulation des médias, le CNC, principal organe de « régulation est limité en liberté en ce qui concerne son budget dépendant du premier ministre, ce qui peut constituer un véritable frein dans la prise de décision objective »¹⁰⁶².

En outre, le CNC ne dispose pas de pouvoir de dissuasion pour punir ceux qui ne respectent pas la loi.

b. Déficit d'une surveillance et d'une régulation efficace des médias camerounais

De prime abord, la surveillance des médias reste une préoccupation permanente et perpétuelle des Etats. En effet, la rapidité avec laquelle l'information peut circuler au sein de l'opinion publique pose un véritable problème dans le traitement et la diffusion de l'information. C'est d'ailleurs dans cette logique que Abdoul BA stipule que :

Dans les démocraties occidentales, la peur d'un internet incontrôlable, partiellement administré par des entités supranationales, se traduit par des tentatives répétées d'encadrement législatif. La France a été pionnière dans ce domaine, puisqu'elle a voulu réglementer l'utilisation du réseau quand il n'était encore qu'embryonnaire. Depuis, les projets de lois se sont succédés, mais se sont heurtés au principe constitutionnel garantissant la liberté d'expression¹⁰⁶³.

Autrement dit, les difficultés sont nombreuses en matière de surveillance et de régulation de l'information. Pour mieux assurer la régulation des médias au Cameroun, il est loisible de consolider la culture démocratique, en expliquant aux différents acteurs que le rôle du régulateur n'est uniquement de les sanctionner, mais plutôt d'assurer et de préparer un terrain démocratique avec le pluralisme politique¹⁰⁶⁴. Dans la même logique, la formation des

¹⁰⁶⁰ Entretien avec A. Belibi, Journaliste retraité, environ 69 ans, ESSTIC, le 03/05/2020.

¹⁰⁶¹ Entretien avec P. Ongono, 48 ans, Blogueur-journaliste, Yaoundé le 03/02/2019.

¹⁰⁶² Entretien avec G. Emboh, 90 ans, homme politique, Akonolinga le 19/02/2020.

¹⁰⁶³ A. BA, *Internet, cyberspace et usage...*, p.14.

¹⁰⁶⁴ Il faut rappeler que la loi du 19 décembre 1990 relative à la liberté de la communication sociale oblige la presse écrite à déposer deux exemplaires deux heures avant la diffusion un dépôt judiciaire et quatre heures avant au préfet, l'article précisant que : « les numéros des journaux ainsi déposés peuvent faire l'objet de censure partielle ou totale pour atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs. ». La même loi interdisant à une entreprise éditrice de posséder plus de trois publications, sauf s'il s'agit du secteur public. Au moins aussi important que le contenu des lois sur la presse est le degré d'indépendance de la magistrature. Ainsi, le procès intenté au directeur de publication du *Messenger*, Pius Njawé et Célestin Monga, a été remarquable dans la mesure où il accuse la justice d'être sous les ordres de l'exécutif. Un article rédigé par Célestin Monga dans une parution du

acteurs des médias au respect de l'éthique, pour mieux outiller les journalistes à la collecte et au traitement de l'information politique¹⁰⁶⁵. Ainsi, dans le cadre juridique camerounais la loi interdit, l'outrage au Président de République. Le déroulement du procès, l'intervention de la presse publique, faisant un tôle dans le monde des médias au Cameroun a occasionné la mobilisation de près de 115 avocats qui s'étaient mobilisés pour dénoncer quadrillant la ville au moment du procès. Ce procès a eu un écho international avec plusieurs médias qui tels que : Reporters sans frontière, BBC, Le Monde. Les autorités judiciaires ont condamnés à six mois de prison avec sursis et 300000 FCFA d'amende à chacun¹⁰⁶⁶.

Ainsi, les informations télévisuelles deviennent de plus en plus crédibles dans la communication politique moderne comme le souligne Jean Mouchon quand il indique que :

Les attitudes du téléspectateur à l'heure de cette nouvelle donne bousculent beaucoup d'idées reçues. L'image clé-de-voûte du nouvel ordre informationnel, est d'abord réclamée, regardée et, parfois seulement, mise en perspective critique. La consommation de l'information se fait donc à l'appel du déroulement de l'actualité. Cette tendance explique pour une bonne part l'apparition des nouvelles chaînes d'information en continu et, sans doute leur succès...Le changement technologique tend à ancrer le besoin d'images dans la population et leur présence plus ou moins abondante devient souvent le premier critère pour juger de la qualité du système d'information¹⁰⁶⁷.

Dans la même logique, pour mieux surveiller et réguler les médias camerounais, il est important d'effectuer régulièrement des visites au sein des entreprises audiovisuelles.

Tableau 33: Quelques actes de régulation du CNC

Numéro de la décision	Mis en cause	Acte de la décision	Type de suspension	durée	Cause de la suspension	Numéro du journal Ou nom de l'émission	plaignant
1/ N°000056/C NC du 06 Dec 2016	DP Ades infos	Suspension	Suspension tempo Raire	03 mois	Propos non fondés	87	Louis Richard Mandjock
2/000094/C NC/ du 15 mars	Obama Nana	Suspension	Suspension temporaire	03 mois	Propos offensant s	Club d'élites du 24 sept 2017	Communauté Bamoune

27 décembre 1990 se présentant comme une lettre ouverte au Président Paul Biya sous le titre « La Démocratie Truquée », la saisie des exemplaires a été rapidement opérée par la police le jour de la vente à Yaoundé et les locaux du journal occupés à Douala. Inculpés d'outrage au Président de la République. Les deux journalistes furent traduits le 10 janvier 1992 devant le tribunal de Douala.

¹⁰⁶⁵ Nga Ndongo, *Les médias au Cameroun.....*, p.78.

¹⁰⁶⁶ www.books.openedition.org, consulté 04.03.2020, à 20h30.

¹⁰⁶⁷ J. Mouchon, « L'information politique champ et en contre-champ », N° 13-14, *Hermès*, 1994, p.267.

2018							
3/N° 0000 97 CNC du 15 mars 2018	DP de NB1 Radio	Avertissemen t et suspension	Suspension temporaire	03 mois	Propos offensant s	« Yaoundé express »	Noah Jean
04/000092d u 15 mars 2018	« L'essentiel du Cameroun »	Avertissemen t	Avertissemen t	//	Informati ons non fondées	N° 125	Samuel Awasum
5/N000091/ CNC/ 15 mars 2018	« Watchdog Tribune »	Suspension	Suspension	03mo is	Informati on erronée	N°0248	Vincent Nji Ndumu

Source : Tableau réalisé par nous à l'aide de nos enquêtes.

Aujourd'hui, l'opinion publique s'informe par le biais de la télévision et d'autres médias. Même si les populations camerounaises utilisent tous les canaux médiatiques pour suivre l'actualité politique, il ne faut pas perdre de vue que les camerounais crédibilisent beaucoup plus les informations de la télévision, car soulignent-ils que les images permettent à chacun de construire sa propre opinion sur un fait sociopolitique donné.

Tout compte fait, ce tableau montre que l'organe en charge de la régulation prononce régulièrement des sanctions à l'encontre non seulement des médias mais également des journalistes qui sont coupables de fautes professionnelles. C'est dans cette logique que le CNC avait pris une décision portant avertissement au directeur de publication de l'organe de presse dénommée *L'essentiel du Cameroun* et à Abraham Ndjana Modo, journaliste en service audit organe, pour manquement professionnel ayant conduit à la publication à la publication dans son numéro 125 d'information non fondées et offensantes, constitutives d'atteintes à l'éthique et à la déontologie professionnelle en matière de communication sociale à l'encontre de Samuel Awasum.

En effet, le cabinet d'avocats *Fairfields* agissant pour le compte de Samuel Awasum, le présentant comme un des sécessionnistes arrêtés au Nigéria. Dès lors, les avocats ont saisi en date du 18 janvier 2018 le CNC pour dénoncer les fausses accusations formulées par ledit journal. Pour corriger cette erreur, le DP de *L'Essentiel du Cameroun* a transmis au CNC les documents qui visent à réparer le tort causé en joignant les documents tels que : la copie d'un erratum publié le 11 janvier 2018 sur son compte *Facebook* et sur celui du journal ; une capture d'écran de la Une corrigée de l'édition querellée, publiée le 11 janvier 2018 sur la

page *Facebook*¹⁰⁶⁸. Tout compte fait, le CNC a permis de recadrer les manquements dudit journal. Dans la même perspective, le CNC a statué sur la suspension de l'organe de presse écrite *Ades-Infos Le Regard* et de son DP, pour publication dans son numéro 87 d'accusations non fondées, offensantes et insinuanes, constitutives d'atteintes à l'éthique et à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale à l'encontre du professeur Louis Richard Njock, directeur de l'hôpital Laquintinie de Douala¹⁰⁶⁹.

En effet, en date du « 1^{er} septembre 2016, Danielle Moukouri, avocat au barreau du Cameroun, agissant pour le compte de Louis Richard Njock »¹⁰⁷⁰, a saisi le CNC d'une nouvelle plainte au motif de la sanction sus évoquée, le journal *Ades- Infos Le Regard*, basé à Douala, a publié dans son numéro 87 paru le 02 août 2016 une somme d'accusation non fondées, portant à nouveau atteinte à l'intégrité morale de son client. Le journal avait alors publié dans sa Une les titres tels que : « Le Pr Richard Ndjock ne doit son ascension professionnelle qu'à la faveur des réseaux magico-occultes relatifs aux fréquentations pseudo-bisexuelles... » ; «...Le Pr Louis Ndjock dissimule sa propension pour l'argent facile... ». Ainsi, le CNC a convoqué le 10 octobre 2016 en son siège une procédure d'instruction adoptée le 28 mai 2014 à l'unanimité des membres du conseil siégeant en sa première session extraordinaire pour répondre oralement ou par écrit des accusations contenues dans son journal à l'encontre du plaignant, le DP avait refusé de se présenter à la convocation¹⁰⁷¹.

Eu égard à son refus de se présenter au CNC, le DP a été suspendu en conformité avec l'article 7 (1) du décret N° 92 /313 PM du 24 septembre 1992 rendant exécutoire le code de la déontologie du journalisme dispose qu' « il est interdit au journaliste d'attribuer à quiconque des actes sans avoir procédé aux vérifications nécessaires »¹⁰⁷². En outre, il faut souligner que l'article 9 du décret susvisé mentionne que : « le journaliste doit éviter toute publication d'information offensantes et insinuanes ». En définitive, le CNC a suspendu pour un moment la production et la diffusion dudit journal et de son DP¹⁰⁷³.

Par ailleurs, dans le cadre de la régulation des médias, une autre décision a été prise par le CNC, notamment l'avertissement du DP de radiodiffusion sonore dénommée *NB1 Radio* avec une suspension temporaire des nommés Serges Olivier Abene et Dominique Tita ,

¹⁰⁶⁸ Décision N° 0000/CNC/ du 15 Mars 2018.

¹⁰⁶⁹ *Ibid.*,

¹⁰⁷⁰ Entretien avec D. Mbezele, environ 56 ans, Chef de la cellule de communication au CNC, Yaoundé le 04 Février 2020.

¹⁰⁷¹ Décision N° 000056/CNC du 06 Dec 2016.

¹⁰⁷² www.cnc.gov, consulté le 27 avril 2020 à 23H.

¹⁰⁷³ Décision N° 000094/CNC/du 1^{er} mars, 2018.

journalistes en service à la ladite station, ainsi que l'émission intitulée « Yaoundé Express », diffusée sur la même radio, pour diffusion de déclarations non fondées et offensantes, constitutives d'atteintes à l'éthique et à la déontologie professionnelle en matière de communication sociale à l'encontre de Jean Claude Noah, secrétaire général de l'organisation patronale des syndicats des transporteurs et auxiliaires du Cameroun. En effet, en date du 23 Août 2017, le CNC a été saisi d'une plainte de Jean Claude Paul Noah, secrétaire générale de l'organisation patronale des syndicats des transporteurs auxiliaires du Cameroun contre la station la station de radiodiffusion sonore dénommée *NB 1 Radio* basée à Yaoundé dont le DP est Jean-Marie Nga Kumda. Il faut dire qu'après avoir jugé la plainte de Jean Claude Noah, recevable dans la forme.

Le CNC s'est déclaré compétent pour son examen au fond. Le requérant, aux termes de la plainte sus référée, reproche à Serges Abene et Dominique Tita, au cours de leur émission intitulée « Yaoundé Expresse » diffusée le 23 août 2017, entre 6 heures et 9 heures sur la station de radiodiffusion dénommée *NB 1 Radio*, d'avoir incité leur invité à proférer à son encontre des déclarations portant atteinte à son honorabilité¹⁰⁷⁴. Les propos durant cette émission sont entre autres : Tita Dominique « Vous avez des neveux qui volaient ... Qui sont ces neveux ? Serges Olivier ». Abene: « ... donnez des noms. On veut des précisions... ». Les propos Thomas d'Edanga Tabi (invité) sont entre autres : « Par exemple prenons Noah Jean. C'est même un ganster. Voler c'est peu dire...Noah agresse les femmes la nuit, le jour... » ; « ...Tous les jours il m'appelle pour aller le sortir du commissariat... »¹⁰⁷⁵.

En somme, les nommés Serge Olivier Abene et Dominique Tita journalistes en service à la station de radiodiffusion sonore dénommée *NB1 Radio* et co-présentateurs de l'émission intitulée « Yaoundé Express » dans ladite radio, sont respectivement sont suspendus pour une durée de trois mois de l'exercice de la profession de journaliste au Cameroun, pour manquement professionnel consécutif à un défaut d'encadrement ayant conduit à la diffusion au cours de leur émission du 23 août 2017¹⁰⁷⁶, de déclarations non fondées, offensantes et de ce fait, constitutives d'atteintes à l'éthique et à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale à l'encontre de Jean Claude Noah, secrétaire général de l'organisation patronale des syndicats des transporteurs du et auxiliaires du Cameroun.

¹⁰⁷⁴ Décision N°000097/CNC/du 15 Mars 2018.

¹⁰⁷⁵ Décision N° 000059/CNC/du 06 Décembre 2016.

¹⁰⁷⁶ Décision N° 00008/CNC/2007/ PR/SG/CCT.

Il ne faut pas perdre de vue, la décision du CNC portant suspension temporaire de Monsieur Obama Nana Dieudonné Ernest, journaliste en service à la chaîne de télévision dénommée *Vision 4* et présentateur de l'émission intitulée « Club d'Elites » dans ladite chaîne, pour diffusion au cours de son émission du 24 septembre 2017, de propos offensants et insinuants, constitutifs d'atteintes à l'éthique et à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale à l'encontre de la communauté Bamoun. Il faut noter qu'après avoir jugé sa récrimination recevable en la forme, le CNC s'est déclaré compétent pour son examen au fond. Convoqué au siège du CNC le 14 décembre 2017, en compagnie du présentateur de l'émission querellée, dans le cadre de la procédure d'instruction adoptée le 28 mai 2014 à l'unanimité des membres du CNC, siégeant en sa première session extraordinaire, pour faire valoir les arguments en défense de son organe de presse, Jean Pierre Amougou Belinga, DP de la chaîne de télévision *Vision 4* s'est plutôt fait représenter par Monsieur Albert Mbida, conseiller technique numéro 1 à ladite Chaîne. Le CNC a prononcé un verdict en ces termes :

Dieudonné Ernest Obama Nana, journaliste en service à la chaîne de télévision dénommée *Vision 4* et présentateur de l'émission intitulée « Club d'Elites » dans ladite chaîne, est suspendu pour une durée de trois mois de l'exercice de la profession de journaliste au Cameroun, pour diffusion au cours de son émission du 24 septembre 2017, de propos offensants, insinuants et de ce fait, constitutifs d'atteintes à l'éthique et à la déontologie professionnelle en matière de communication sociale au Cameroun¹⁰⁷⁷.

Il faut également présenter la décision du CNC portant suspension temporaire de l'organe de presse écrite dénommé *Horizon Plus* et de son DP, pour publication non fondées dans son numéro 190 de fin octobre 2017, d'accusations offensantes, constitutives d'atteintes à l'éthique et à la déontologie professionnelle en matière de communication sociale à l'encontre de l'établissement bancaire Afriland First Bank. En effet, le journal *Horizon Plus* avait publié au mois d'octobre 2017, dans sa Une en page 6 et 9, une multitude d'informations incriminant cet établissement bancaire¹⁰⁷⁸. Dès lors, en contestation desdites informations, Maurice Simo Djom et Armand Njionze, respectivement chargés de la communication et de la conformité à Afriland First Bank ont, en date du 17 novembre 2017, saisi le CNC d'une plainte contre l'organe de presse *Horizon Plus* basé à Douala, et donc le directeur de publication est Salihou Soule A Betchem. Ainsi, le CNC s'est déclaré apte et compétent pour examiner le fond de ce contentieux.

¹⁰⁷⁷ Décision N° 000094/CNC/ du 1 Mars 2018.

¹⁰⁷⁸ [Www.CNC.gov](http://www.CNC.gov), consulté le 27 mars 2020.

Les propos accablants Afriland, selon le journal sont entre autres : « Filouterie bancaire/L'escroquerie d'Afriland First Bank mise à nue/ La loi du plus offrant sera-t-elle toujours la meilleure ? C'est la question que se posent les membres de la succession Garba Aoudou, dans l'affaire qui les oppose à Afriland... »¹⁰⁷⁹ ; « ...les initiateurs de cette mafia à Afriland First Bank, habitués depuis 17ans à jouir de l'immeuble de Garba Aoudou veulent conserver définitivement ses biens...n'étant lus à un crime près, ils seraient capables d'instrumentaliser la justice pour parvenir à leurs fins... » ; « Mafia bancaire...Certaines personnes au fait de ce dossier ne passent pas par quatre chemins pour se demander combien Afriland First Bank a déboursé pour rentrer dans les bonnes grâces du tribunal concerné... » ; « ...pourquoi et la par quel mécanisme et alchimie la banque a réussi à instrumentaliser la justice camerounaise, que s'est-il passé exactement entre temps, pour que le même tribunal ouvre à nouveau une affaire close à son niveau et qui relève désormais de l'instance suprême du pays... »¹⁰⁸⁰. En définitive, sur la base des faits, le CNC a jugé les accusations du journal *Horizon Plus* comme étant non fondées et entraînant par conséquent une atteinte à l'éthique et à la déontologie¹⁰⁸¹. La décision finale du CNC a été celle de la suspension du journal *Horizon plus* et de son DP pour une durée de trois mois¹⁰⁸².

Dans la même lancée, la décision du CNC visant à suspendre temporairement l'émission intitulée « La grande cour », diffusée par la station de radiodiffusion sonore dénommée Universel FM et de son présentateur, pour diffusion dans ses éditions des 17 et 19 octobre 2016 de déclarations non fondées offensantes et insinuanes¹⁰⁸³. En date du 20 octobre 2016, le Révérend pasteur Nga Embolo Antoine dépose une plainte contre la station de radiodiffusion dénommée « Universel FM », basée à Yaoundé. Ainsi, le requérant, aux termes de la plainte sus référée, accuse la radio « Universel FM » au motif que les 17 et 19 octobre 2016, au cours d'une de ses émissions dénommée « La grande cour », diffusée entre 14heures et 16 heures, le présentateur, Monsieur Dominique Tita, a proféré des déclarations non fondées portant atteinte à son honneur et à son intégrité morale¹⁰⁸⁴. Les propos du journaliste sont entre autres : « ...comment quelqu'un peut conjuguer l'imposture matin, midi, soir...comment quelqu'un peut conjuguer l'imposture tout le temps » ; «Nga Embolo se retrouve dans un cabaret...subitement il y a vol de guitare au cabaret où on ne jamais, qui a

¹⁰⁷⁹ *Ibid.*,

¹⁰⁸⁰ *Ibid.*,

¹⁰⁸¹ Décision N°000093/CNC/du 15 Mars 2018.

¹⁰⁸² *Ibid.*,

¹⁰⁸³ www.CNC.gov, consulté le 27 mars 2020.

¹⁰⁸⁴ Décision N°000059/CNC/ du 06 Décembre 2016.

volé la guitare ? Le doigt accusateur était pointé Nga Embolo » ; « ...Nga Embolo...est désormais pasteur. Bagarre à droitebagarre à gauche ...occasionnant des divorces et bagarres.... ».

Jonathan Nti, directeur de publication de la radio *Universel FM* s'est fait représenter par Paul Daizy Biya, Directeur de l'information qu'accompagnait monsieur Dominique Tita, présentateur de l'émission querellée. Le verdict final rendu par le CNC a été la suspension du DP et de son journal pour une durée d'un mois pour diffusion dans ses éditions des 17 et 19 octobre 2016 de déclarations non fondées, offensantes et insinuanes, constitutives d'atteintes à l'éthique et à la déontologie professionnelle en matière de communication sociale à l'encontre du révérend pasteur Antoine Marie Nga Embolo. Le CNC, lors de sa session ordinaire du 12 septembre 2017, en application des dispositions du décret N°2012/038 du janvier 2012 portant réorganisation du CNC. L'ordre du jour de ces travaux a essentiellement porté sur divers sujets d'intérêt pour le CNC et l'examen de vingt-deux cas de régulation, donnant lieux aux décisions suivantes. Dans l'affaire Philip Forsang Ndikum, directeur associé du cabinet Ndikum contre le journal *La Nouvelle Expression*, le CNC a suspendu ce journal pour une durée d'un mois¹⁰⁸⁵.

En effet, le requérant a saisi le conseil contre l'organe susnommé, suite à la publication d'informations non fondées portant atteinte à son honorabilité, l'accusant d'avoir falsifié un protocole d'assistance le liant en qualité de conseil à la caisse de secours mutuel des anciens employés de Camair. Le conseil, qui n'a retenu aucune faute professionnelle contre *La Nouvelle Expression* dans le cas d'espèce, a néanmoins averti le directeur de publication dudit organe pour refus de déférer à la convocation du CNC.

Par ailleurs, l'Affaire Seme Noungon, administrateur directeur général de la société Semme minéral water contre *Le journal La Météo*. Ainsi, le plaignant a saisi le conseil contre l'organe susmentionné, suite à la publication d'informations non fondées portant atteinte à son honorabilité et se rapportant à une transaction commerciale¹⁰⁸⁶. Le conseil, après avoir établi la responsabilité du journal en cause, a suspendu pour une durée de 03 mois ledit journal, son directeur de publication, ainsi que le nommé Yves Marc Kamdoun, auteur de de la publication incriminée¹⁰⁸⁷.

¹⁰⁸⁵ www.CNC.gov, consulté le 27 mars 2020.

¹⁰⁸⁶ Décision N° 000093/CNC/ du 15 Mars 2018.

¹⁰⁸⁷ Décision N° 00008/CNC/2017/PR/SG/CCT.

Dans la même veine, l'affaire Seme Noungon, administrateur directeur général de la société Semme minéral water contre le journal *L'Indépendant Economie* a provoqué la suspension de l'organe susnommé, suite à la publication d'informations non fondées portant atteinte à son honorabilité et se rapportant à une transaction commerciale. Dès lors, le conseil, après avoir pris en compte la reconnaissance de la faute commise par le directeur de publication de *L'Indépendant Economie* et son engagement à respecter les exigences professionnelles d'investigation et d'équilibre des informations à publier, lui a adressé un avertissement. Dans l'affaire Seme Noungon, contre le journal *L'Anecdote*, a entraîné la suspension de l'organe susnommé, suite à la publication d'informations non fondées portant atteinte à son honorabilité et se rapportant à une transaction commerciale.

Le CNC, après avoir établi la responsabilité du nommé Martial Thaddée Owona, auteur de la publication en cause, l'a suspendu pour une durée d'un mois de l'exercice de la profession de journaliste au Cameroun. Dans la même mouvance, l'affaire Gabriel Bengono, directeur général de la Société Immobilière du Cameroun (SIC) contre le journal *La Nouvelle*, a abouti à la suspension de l'organe susnommé, suite à la publication de déclarations non fondées portant atteinte à son intégrité morale, lui imputant des malversations diverses dans la gestion de la société immobilière du Cameroun¹⁰⁸⁸.

Le conseil, après avoir établi la responsabilité du journaliste en cause, a décidé de suspendre ledit journal et son directeur de publication pour une durée de trois mois de l'exercice de la profession de journaliste au Cameroun. Affaire Louis Richard Njock, directeur de l'hôpital Laquintinie de Douala contre le journal *Ades-Infos* : le plaignant a saisi le conseil contre l'organe susnommé, suite à la publication par le journal en cause d'accusations non fondées se rapportant à des malversations dans sa fonction antérieure de directeur de l'hôpital régional annexe d'Edéa et portant atteinte à son intégrité morale¹⁰⁸⁹.

Le conseil, après avoir établi la responsabilité du journal en cause, a décidé de suspendre ledit journal et son directeur de publication pour une durée de six mois de l'exercice de la profession de journaliste au Cameroun. Affaire Ngole Ngwese, ministre des forêts et de la faune contre le journal *La Primeur de L'Info Plus*. Le plaignant a saisi le conseil contre l'organe susnommé pour publication d'accusations non fondées de détournements de fonds issus du programme de sécurisation des recettes forestières et portant

¹⁰⁸⁸ Décision 0000 59/ CNC/ du 06 Décembre 2016.

¹⁰⁸⁹ [Www.CNC.gov](http://www.CNC.gov), consulté le 27 mars 2020.

atteinte à son intégrité morale. Le conseil, après établi la responsabilité du journal en cause, a décidé de suspendre pour une durée de trois mois l'organe de presse écrite dénommé *La Primeur de L'Info Plus*, son directeur de publication et la nommée Marie Thérèse Ezono, auteur de la publication incriminée¹⁰⁹⁰.

Affaire Monsieur Landry Oscar Ngui, ancien sous-préfet de l'arrondissement de Fiko contre le journal *Matila*. Le plaignant a saisi le conseil contre l'organe susnommé suite à la publication d'un article portant atteinte à son intégrité morale, en l'accusant sans justification d'avoir bradé les terres de l'arrondissement de Fiko où il exerçait comme sous-préfet¹⁰⁹¹. Dès lors, le conseil, après avoir établi la responsabilité du journal en cause, a décidé de suspendre ledit journal et son directeur de publication pour une durée de trois (3) mois de l'exercice de la profession de journaliste au Cameroun. Affaire Général Pierre Semengue, président de la ligue de football professionnel du Cameroun contre *Le Quotidien L'Epervier*, son directeur de publication et le nommé Max de Kemka, auteur de la publication incriminée. En ce qui concerne l'affaire Samuel Eto'o Fils, footballeur professionnel contre la station de radiodiffusion sonore *Amplitude FM*¹⁰⁹².

Le plaignant a saisi le conseil contre l'organe susnommé, suite à la diffusion dans l'émission « Embouteillage », de déclaration non fondées se rapportant à des questions de mœurs et portant atteinte à son image. Le conseil, après avoir établi la responsabilité de la radio en cause, a respectivement adressé un avertissement à son directeur de publication et suspendu pour une durée de trois mois la diffusion de l'émission « Embouteillage » ainsi que son présentateur, le nommé Martinez Zogo, de l'exercice de la profession de journaliste au Cameroun.

L'affaire Isaac Ngahane, Député à l'assemblée Nationale contre le journal *Génération Libre*, a occasionné la suspension du journal susnommé, suite à la publication d'informations non justifiées, l'accusant d'avoir « acheté » son investiture à l'assemblée nationale en 2013 et portant de ce fait atteinte à son intégrité. Le conseil, après avoir établi la responsabilité du journal en cause, a décidé de suspendre pour une durée d'un mois l'organe de presse écrite dénommé *Génération Libre*, son directeur de publication et le nommé Fidèle Kamdjie, auteur de la publication incriminée, de l'exercice de la profession de journaliste au Cameroun¹⁰⁹³.

¹⁰⁹⁰ Décision N° 00008/CNC/2017/PR/SG/CCT.

¹⁰⁹¹ Décision N° 000093/CNC/ du 15 Mars 2018.

¹⁰⁹² *Ibid.*,

¹⁰⁹³ Décision N° 00008/CNC/2017/PR/SG/CCT.

Dans la même logique, l'affaire Alphonse Ateba Noa, promoteur du cabinet « Inter'activ Consultang » contre la station de radiodiffusion sonore *Amplitude FM*¹⁰⁹⁴.

Le plaignant a saisi le conseil d'une plainte contre la Station de Radiodiffusion sonore « Amplitude FM », pour diffusion dans son émission « Investigation sociale », de déclarations non fondées portant atteinte à l'image de son entreprise¹⁰⁹⁵. Le conseil, après avoir établi la responsabilité de la radio en cause, a respectivement adressé un avertissement à son directeur de publication et suspendu pour une durée de trois mois la diffusion de l'émission « Investigation sociale », ainsi que son présentateur, le nommé Dominique Tita, de l'exercice de la profession de journaliste au Cameroun. L'affaire Mbatsogo Zacharie, directeur de l'office du Baccalaureat du Cameroun contre le journal *La Tornade* n'est pas en reste.

Le plaignant a saisi le conseil contre le journal susnommé, suite à la publication de déclarations non justifiées, se rapportant à des malversations diverses et portant de ce fait atteinte à son intégrité morale. Le conseil, après avoir examiné la responsabilité du journal en cause, a décidé de « suspendre pour une durée de trois mois l'organe de presse écrite dénommé *La Tornade*, son directeur de publication et la nommée Georgette Ntone, auteure de la publication incriminée »¹⁰⁹⁶, de l'exercice de la profession de journaliste au Cameroun. Affaire CNC contre le journal *La Météo* : le CNC s'est autosaisi, suite à la publication dans le journal susnommé d'accusations non fondées, portant atteintes à l'intégrité morale du ministre secrétaire général de la Présidence de la république, dans le cadre de la gestion des dossiers se rapportant à l'organisation de la CAN 2019¹⁰⁹⁷.

Le conseil, après avoir établi la responsabilité du journal en cause, a décidé de suspendre pour une durée d'un moi l'organe de presse écrite dénommée *La Météo*, son directeur de publication et le nommé Cédric Mbida, auteur de la publication incriminée, de l'exercice de la profession de journalisme au Cameroun. Affaire Monsieur Alain Michel Mvie, ingénieur des télécommunications contre la station de radiodiffusion sonore « Amplitude FM »¹⁰⁹⁸.

Le plaignant a saisi le conseil contre l'organe susnommé pour diffusion dans son émission « Investigation sociale », de déclarations non fondées portant atteintes à sa dignité, le

¹⁰⁹⁴ *Ibid.*,

¹⁰⁹⁵ www.CNC.gov, consulté le 27 mars 2020.

¹⁰⁹⁶ Entretien avec D. Mbezele, environ 53 ans, Chef de la cellule de communication au CNC, Yaoundé le 04 février 2020.

¹⁰⁹⁷ *Idem.*,

¹⁰⁹⁸ www.CNC.gov, consulté le 27 mars 2020.

qualifiant notamment d'impoteur eu égard à la procédure de sa désignation comme chef de troisième degré du village Mekoe. Le conseil, après établi la responsabilité de la radio en cause, a respectivement adressé un avertissement à son directeur de publication, et suspendu pour une durée d'un mois la diffusion de l'émission « Investigation sociale » ainsi que son présentateur, le nommé Dominique Tita, de l'exercice de la profession de journaliste au Cameroun¹⁰⁹⁹.

L'affaire Monsieur Alain Michel Mvie, Ingénieur des télécommunications contre Le Journal *Génération Libre*. Le requérant a saisi le conseil contre l'organe susnommé pour publication de déclarations non fondées portant atteinte à sa dignité, le qualifiant notamment d'usurpateur eu égard à la procédure de sa désignation comme chef de troisième degré du village Mekoe.

L'affaire Alain Mvie, Ingénieur des télécommunications contre le quotidien *L'Epervier*. Ainsi, le plaignant a saisi le conseil contre l'organe susnommé, pour publication de déclarations non fondées portant atteinte à sa dignité, le qualifiant d'impoteur, d'usurpateur et d'irresponsable, eu égard à la procédure de sa désignation comme chef de troisième degré du village Mekoe.

Le conseil, après avoir établi la responsabilité du journal en cause, a respectivement adressé un avertissement à son directeur de publication et suspendu pour une durée de trois mois le nommé James Bouma auteur de l'article incriminé de l'exercice de la profession de journaliste au Cameroun. Dans l'affaire Cyrus Ngo'o, directeur général du port autonome de Douala contre le journal *La Tribune de L'Est*¹¹⁰⁰, le requérant a saisi le conseil contre l'organe susnommé, suite à la publication de déclarations non fondées et « insinuanes portant atteinte à son intégrité morale, le présentant de façon injustifiée comme candidat à l'élection présidentielle de 2018 »¹¹⁰¹.

Le conseil, après avoir établi la responsabilité du journal en cause, a décidé de suspendre ledit journal et son directeur de publication pour une durée de trois mois de l'exercice de la profession de journaliste au Cameroun. L'affaire Monsieur Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame, directeur général de la CNPS contre le journal *La Tribune de L'Est Economie*.

¹⁰⁹⁹ Décision N° 00008/CNC/2017/PR/SG/CCT.

¹¹⁰⁰ www.CNC.gov, consulté le 23 Mai 2020 à 23H00.

¹¹⁰¹ Entretien avec D. Mbezele, environ 53 ans, Chef de la cellule de communication au CNC, Yaoundé le 04 février 2020.

Le requérant a saisi le conseil contre l'organe susnommé, suite à la publication d'articles contenant des déclarations non fondées portant atteintes à son intégrité morale, se rapportant notamment au caractère prohibitif et illégal de son salaire et lui imputant des fautes de gestions dans le management de la CNPS¹¹⁰². Le conseil, après avoir établi la responsabilité du journal en cause, a décidé de suspendre ledit journal et son directeur de publication pour une durée de trois mois de l'exercice de la profession de journaliste au Cameroun. L'affaire Honoré Nguetta Nguimkeng Homme d'affaires domicilié à Yaoundé contre le journal *La Scène*. Le requérant a saisi le conseil contre l'organe susnommé, suite à la publication de déclarations non fondées portant atteinte à son honorabilité, l'accusant d'arnaque, d'escroquerie, d'abus de confiance contre les intérêts économiques des ressortissants italiens.

Le conseil, après avoir établi la responsabilité du journal en cause, a décidé de suspendre ledit journal et son directeur de publication pour une durée de trois (3) mois de l'exercice de journaliste au Cameroun¹¹⁰³. L'affaire Pierre Hele, Ministre de la protection de la nature et du développement durable contre le journal *L'Eveil Républicain* Libre. Le plaignant a saisi le conseil contre l'organe de presse dénommé *L'Eveil Républicain*, suite à la publication d'informations non fondées, l'accusant notamment de s'être accaparé des terres des populations Mvog Engolo de Yaoundé II. Dès lors, le conseil, après avoir constaté un vice de forme imputable au requérant dans la procédure dans la procédure de saisine du CNC, a prononcé un non-lieu à suivre le cas d'espèce¹¹⁰⁴.

En définitive, il est loisible de constater que le CNC, principal organe de régulation des médias camerounais effectue un travail remarquable dans la sensibilisation, l'éducation et le recadrage des acteurs de médias qui vont à l'encontre de l'éthique et des lois en vigueur. Dans la même logique, le législateur camerounais a mis sur pied des mécanismes bien précis qui encadrent les délits de presse. Ainsi, toute infraction entraîne directement la réaction de l'action publique. Cette action permet d'attirer l'attention de celui qui publie l'information. En ce qui concerne les délits de presse, il faut souligner que le ministère public ou la victime peuvent directement déposer la plainte contre un organe de presse, comme le souligne Eyike et Youssouf,

¹¹⁰² www.CNC.gov, consulté le 23 avril 2020 à 22h00.

¹¹⁰³ Décision N° 00008/CNC/2017/PR/SG/CCT.

¹¹⁰⁴ www.CNC.gov, consulté le 23 avril 2020 à 22h00.

La poursuite des infractions commises par voie de presse ou de communication audiovisuelle a lieu d'office à la requête du ministère public. C'est ce qui ressort de l'article 78 (1) de la loi du 19 décembre 1990 dont la lecture doit être combinée avec celle de l'alinéa 2 de l'article 77. En interprétant strictement les dispositions de ces deux articles, on a l'impression que pour toutes les infractions commises par voie de presse ou de communication audiovisuelle, à l'exception de l'injure et de la diffamation, seul le ministère public a le droit de mettre l'action publique en mouvement, sous peine d'irrecevabilité.....si l'on peut admettre qu'en sa qualité de garant de l'ordre public le ministère public puisse agir d'office, c'est-à-dire sans plainte préalable, il est difficile d'admettre qu'il soit le seul à pouvoir le faire, au risque d'empêcher les victimes d'ester en justice et de faire légitimement valoir leurs droits¹¹⁰⁵.

Autrement dit, le ministère public veille aussi au respect de l'éthique et de la déontologie dans les médias. La loi est donc le principe de la vie politique dans la mesure où elle préside à l'institution de la totalité sociale dont le législateur est la véritable cause. Or, le législateur n'est personne d'autre que le souverain. Mais la loi étant impersonnelle, permet de réguler pacifiquement les interactions humaines¹¹⁰⁶.

2. Sur le plan structurel

Il existe plusieurs mécanismes qui peuvent booster les médias camerounais à se situer au meilleur niveau de l'échelle.

a. L'augmentation de l'aide à la presse

Il faut de prime abord souligner que la paupérisation mine une bonne partie des médias camerounais. En effet, l'augmentation de l'aide à la presse va permettre d'améliorer les « conditions de vie des journalistes »¹¹⁰⁷. Dans cette logique, les journalistes seront moins exposés à la manipulation et à la corruption dans le processus de collecte, de traitement et de diffusion des informations, surtout des informations politiques. Un domaine aussi sensible que les médias devrait bénéficier d'un traitement aussi particulier car ce sont les médias qui informent la totalité de la population camerounaise¹¹⁰⁸. En outre, l'assemblée nationale devrait voter une loi qui oblige les patrons des entreprises de l'audiovisuel à affilier directement le journaliste à la CNPS pour une pension retraite assurée.

Par ailleurs, l'Etat devrait s'assurer sur le toilettage du métier de journaliste afin d'éviter d'intégrer au sein de la corporation des journalistes, des personnes qui ne sont pas formés et qui intègrent clandestinement le métier. Il faut aussi noter que les médias privés ont souvent des difficultés pour payer les employés, ce qui n'honore pas la pratique de ce métier. Dans la même logique, la presse en ligne fait face aux problèmes de financement pour

¹¹⁰⁵ V. Eyike et B. Youssouf, *Le contentieux pénal de la presse et de la communication audiovisuelle au Cameroun*, Yaoundé, Imprimerie Saint-Paul, 2004, p.100.

¹¹⁰⁶ Assiene, « Raison et communauté politique... », p.66.

¹¹⁰⁷ Entretien avec L. Mvogo, 63 ans, communicateur, Yaoundé le 04/02/2020.

¹¹⁰⁸ Atenga, « Communication et journalisme au Cameroun.... », p.46.

pouvoir travailler et fournir une information de qualité¹¹⁰⁹. L'Etat pour une régulation plus efficiente des médias devrait renforcer l'efficacité en octroyant plus de pouvoir aux structures de régulation telles que le CNC, l'ART et bien d'autres encore.

L'autorité de la régulation mise en place en 2015 doit superviser les activités de régulation des médias au Cameroun. Dans la même logique, les organes chargés de la régulation doivent régulièrement organiser les séminaires et les ateliers de formation pour entretenir les journalistes et les patrons de presse. Ces derniers doivent comprendre qu'ils ont en leur disposition des outils très sensibles qui peuvent orchestrer du désordre lorsqu'ils ne sont pas bien orientés. Il faut aussi vulgariser les différents textes qui régularisent le domaine des médias au Cameroun à travers les campagnes de sensibilisation dans les médias, ou encore à travers des spots publicitaires.

Il faut également renforcer la coordination entre les différentes instances de régulation afin d'éviter la cacophonie. En outre, pour mieux assurer l'indépendance des ceux qui dirigent les organes de régulations des médias, nous proposons qu'ils soient votés par les différents acteurs des médias, « ainsi ils seront plus indépendants dans la prise des décisions »¹¹¹⁰. Les structures de régulations des médias doivent aussi avoir une ligne budgétaire bien précise en début de chaque année. Il faut également doter du pouvoir coercitif aux régulateurs des médias, pour dissuader ceux qui ne respectent pas la loi.

b. Encourager et féliciter les meilleurs médias

Les sanctions positives peuvent aussi participer à baliser le travail des médias au Cameroun. En effet, les organes de régulation peuvent organiser par an une soirée dédiée à la récompense des meilleurs journalistes, et des meilleurs patrons de presse. Cette activité va permettre de booster la compétitivité dans le bon traitement de l'information¹¹¹¹. Les autorités en charge de la régulation des médias peuvent travailler en collaboration avec certaines associations de la société civile et même des observateurs étrangers pour assurer plus de « transparence et de crédibilité de l'information »¹¹¹². Dans la même logique, il faut assurer le recyclage des journalistes, surtout en période électorale ou de crise. L'Etat devrait aussi accentuer la professionnalisation des médias, surtout dans le secteur privé.

¹¹⁰⁹ Mengue, « L'usage des sites internet... », p.79.

¹¹¹⁰ Entretien avec P. Kokam, 66 ans, Directeur de publication, Yaoundé le 03/02/2020.

¹¹¹¹ Blet, « Les médias, un instrument..... », p.87.

¹¹¹² Entretien avec D. Mpongo, 65 ans, Directeur de publication, Douala, le 03/02/2020.

L'absence des moyens de monitoring minimum et adaptées pourtant nécessaire pour remplir une mission fondamentale au bon fonctionnement des activités démocratiques pendant les élections. Il faut aussi souligner que le bon fonctionnement des médias peut être mené par un processus d'autorégulation des médias. Les campagnes de sensibilisation des médias par les acteurs de la régulation. En effet, les structures qui assurent la régulation des médias doivent organiser les descentes sur le terrain, pour pouvoir toucher les journalistes. Dans la même logique, l'assemblée nationale devrait voter une loi qui permet aux médias d'acheter certains matériaux à un prix moins élevé.

Au niveau de la production journalistique, l'Etat peut mieux encadrer les journalistes qui se distinguent par leur professionnalisme, en leur permettant par exemple de bénéficier des formations supplémentaires à l'extérieur du pays. Dans cette logique, ceux qui sont mieux formés vont assurer le relais en inculquant les valeurs de respect de l'éthique et de la déontologie aux autres hommes de médias. L'organisation des prix tels que le concours du meilleur journaliste, le concours du meilleur reportage, et bien d'autres encore. L'observatoire des médias qui a son siège au MINCOM devrait opérer des descentes régulières sur le terrain pour sensibiliser les médias et leur apporter son expertise en matière de collecte, traitement et diffusion de l'information afin de garantir et de promouvoir les bonnes pratiques journalistiques. Par ailleurs, si les médias traditionnels sont mis en difficulté par la présence des médias sociaux, c'est d'abord sur le plan économique.

En effet, le marché publicitaire sollicite beaucoup plus les médias numériques au détriment de ces médias traditionnels qui ont un public cible moins grand. La compétition de l'information en général et de l'information politique en particulier met les médias dans une compétition informelle, ce qui pose un problème dans le processus de collecte et de diffusion d'une information objective.

Dans la même logique, les médias doivent effectuer un bon casting dans le choix des intervenants, pour avoir une information de qualité. Les médias camerounais doivent également lutter contre la propagation des *fakes news*, phénomène qui entache fortement sur la crédibilité des acteurs de média. Il est aussi judicieux que de noter que les médias camerounais doivent encourager le journalisme d'investigation qui permet d'avoir une bonne véracité des faits. Il est important d'encourager les bonnes pratiques.

CONCLUSION GENERALE

Arrivé au terme de ce travail axé sur « Médias vie politique au Cameroun de 1990 à 2018 : Essai d'analyse historique », il est convenable de dire que la préoccupation centrale de cette thématique s'articule autour de l'influence des médias sur la scène politique au Cameroun. Autrement dit, dans quelle mesure les médias peuvent-ils impacter le champ politique ? Les médias sont incontestablement les lieux de diffusion collective de messages susceptibles de pénétrer jusque dans l'intimité des familles camerounaises. L'immédiateté de la réception des messages radiodiffusés et télédiffusés, ainsi que la permanence des informations de la presse écrite, sont autant de potentialités que les gouvernants mettent à profit pour créer un climat de compréhension et de cohésion nationale. La radio, la télévision et la presse écrite sont des facteurs d'éveils politiques d'une conscience collective à l'échelle nationale.

Au Cameroun, la libéralisation des médias dans les années 90 a été boostée par les revendications des différents acteurs politiques de l'opposition qui voulaient non seulement un accès plus équitable sur la scène politique. Pendant cette décennie, la scène politique camerounaise est animée par une aspiration forte à la démocratie et à la liberté d'expression, la démocratie étant un idéal universellement reconnu et un objectif fondé sur des valeurs communes à tous les peuples qui composent la communauté mondiale, indépendamment des clivages politiques et sociales.

Elle est donc un droit fondamental du citoyen, qui doit être exercé dans le respect de la pluralité des opinions et dans l'intérêt commun. La démocratie est à la fois un idéal à poursuivre et un mode de gouvernement à appliquer selon des modalités traduisant la diversité des expériences et des particularités culturelles, sans déroger aux principes, normes et règles internationalement reconnaissant. Elle est donc un état, ou une condition, sans cesse perfectionné et toujours perfectible dont l'évolution dépend de divers facteurs, politiques.

Il ne saurait y avoir de démocratie sans un véritable partenariat entre hommes et femmes dans la conduite des affaires publiques où il n'existe pas d'exclusion du genre dans la gestion des affaires publiques. L'Etat de démocratie garantit que les processus d'accession au pouvoir, d'exercice et d'alternance du pouvoir permet une libre concurrence politique et émanant d'une participation populaire ouverte, libre et non discriminatoire, exercée en accord avec la règle de droit. La démocratie est fondée sur la primauté du droit et l'exercice des droits de l'homme. Dans un Etat démocratique, nul n'est au-dessus de la loi et tous les citoyens sont égaux devant elle. Dans le contexte démocratique, la paix et le développement

doivent cohabiter. La démocratie repose sur l'existence d'institutions juridiques crédibles et structurées et qui fonctionnent ainsi que d'un corps de normes et de règles, et sur la volonté de la société tout entière. Dans un environnement démocratique, la cohésion sociale doit être reposée sur des institutions justes et équitables.

Les médias ont pour tâche de servir et d'informer le public sur le déroulement de la vie politique, socioculturelle et économique. Mener une recherche sur les médias et la vie politique relève d'une nécessité certaine. Les acteurs du champ politique entreprennent tous les efforts pour maîtriser les médias, outils indispensables pour atteindre l'opinion publique. Les médias traditionnels tels que la télévision, la radio pour ne citer que ceux-là vont opérer un changement de paradigme entre les acteurs politiques et les citoyens.

Dans les pays du sud en général et au Cameroun en particulier, l'avènement du multipartisme et de la démocratie, accentue l'accès aux citoyens de s'informer de ce qui se passe à travers le monde. L'étude sur les médias est importante dans la mesure où ces derniers constituent ce que certains chercheurs appellent le 4^e pouvoir. En effet, les médias sont les principaux canons qui véhiculent l'information et cette information est destinée à un public particulier. Véhiculer une fausse information peut être source de conflit au sein d'un Etat ou d'une communauté. En outre, la presse a un rôle très important dans le processus de résolution des conflits dans un Etat.

Le Cameroun s'engage au début des années 1990 dans la voie du multipartisme et de la démocratisation de la vie publique et politique. C'est dans ce contexte politique que la presse camerounaise a dû évoluer. Le principal mécanisme institutionnel de contrôle et de régulation du pluralisme radiophonique au Cameroun est le conseil national de la communication créé par la loi n°90/052 du 19 décembre 1990. Dans la même perspective, la création du conseil camerounais des médias, lors de l'assemblée générale de l'Union des journalistes du Cameroun du 19 et 20 mars 2004 va redynamiser la scène médiatique camerounaise.

Avec la loi du 19 décembre 1990, le paysage médiatique camerounais va opérer un changement radical dans la libéralisation du champ politique avec la multiplication des médias non seulement audiovisuel mais aussi de la presse écrite. Ainsi, les différents acteurs politiques vont entreprendre la vulgarisation de la communication politique. Les médias peuvent également participer à la prévention et à la résolution des conflits en inculquant la culture de tolérance à l'opinion publique. La libéralisation des médias est accompagnée de la libéralisation du champ politique dans un contexte où les acteurs sont de plus en plus sensibles aux notions de démocratie, de respect des droits de l'homme et de liberté

d'expression, c'est ce que certains auteurs appellent les années de braises, caractérisées par des mouvements de contestations de l'ordre sociopolitique de l'époque. Dès lors, le Cameroun va s'atteler à rehausser le blason de ses médias en leur apportant un cadre juridique plus fiable et plus ouvert, en autorisant la création de plusieurs chaînes de radios, la tolérance d'une presse critique pour ne citer que ces exemples. Il faut aussi noter que la fin de la guerre froide et le dégel entre les superpuissances du monde, la disparition du mur de Berlin entre l'Est et l'Ouest ont provoqué des changements sociopolitiques dans les pays du sud, qu'on a qualifié de « renouveau démocratique » depuis les années 90. Cette expression a non seulement une charge symbolique forte, mais aussi des implications pratiques dans tous les pays dits de « démocratie nouvelle ou rétablie ».

Dans la plupart des pays en développement, la radio constitue encore le principal moyen de communication de masse pour bien des gens. C'est la source d'information la plus vulgaire. La radio est le moyen le plus rapide de diffuser l'information aux plus larges secteurs de la société et même en milieu rural.

L'avènement des médias numériques vient révolutionner la communication politique au Cameroun dans la mesure où l'on va assister à une course aux médias sociaux pour pouvoir convaincre l'opinion publique nationale et internationale. Dans cette perspective, presque la majorité des acteurs politiques camerounais ont fait de cet outil de communication, un excellent canal de propagande. Nous avons trouvé important d'examiner le cadre de la régulation des médias au Cameroun.

En définitive, il est loisible de constater que le CNC, principal organe de régulation des médias camerounais effectue un travail remarquable dans la sensibilisation, l'éducation et le recadrage des acteurs de médias qui vont à l'encontre de l'éthique et des lois en vigueur. Dans la même logique, le législateur camerounais a mis sur pied des mécanismes bien précis qui encadrent les délits de presse. Ainsi, toute infraction entraîne directement la réaction de l'action publique

La régulation désigne la réglementation juridique qui encadre l'activité des médias, au Cameroun, les principaux acteurs de la régulation sont entre autres : le Conseil National de la Communication dont la mission est de veiller au respect de l'éthique et de la déontologie du métier de journaliste. En outre, nous avons étudié la régulation des médias et d'après cette étude, il en résulte que le cadre juridique des médias camerounais mérite d'être réexaminé afin de combler le vide juridique qui encadre les médias étrangers, présents sur le territoire camerounais. En effet, le contrôle de l'espace public médiatique est impératif pour la consolidation de la démocratie et de la liberté d'expression. La gestion des médias dans le

monde a toujours été accompagnée et encadrée par les pouvoirs publics. La régulation des médias dans tous les pays est une nécessité dans la mesure où les médias influencent l'opinion publique. Dans cette lancée, il faut examiner l'importance de la surveillance dans le champ médiatique. La régulation des médias étrangers est supervisée par le ministère de la communication. La régulation des médias étrangers connaît encore des insuffisances dans la mesure où l'Etat Camerounais ne dispose pas encore jusqu'aujourd'hui des moyens juridiques de répression pour recadrer les dérives des médias étrangers.

En effet, les seuls moyens dont disposent les pouvoirs publics, pour réprimer un média étranger reste la suspension de son signal sur le territoire national. Ce vide juridique existe dans presque tous les Etats de l'Afrique francophone. Pour pallier à ce manquement, les responsables en charge des médias camerounais doivent intensifier la coopération avec des instances internationales dans le but de prendre des décisions plus dissuasives à l'encontre des médias étrangers qui, parfois déforment l'information et les faits sur le terrain .

Le traitement de l'information par les médias est une activité très sensible du fait de la place que celle-ci occupe dans le maintien de la paix et de l'ordre établi par le politique. La réflexion autour de cette thématique permet d'envisager d'autres pistes de recherche. Autrement dit, ce travail pourrait être également abordé dans une autre perspective notamment dans le cadre d'une étude basée sur la sécurité intérieure des Etats. D'autres chercheurs peuvent étudier comment les médias peuvent-ils contribuer à renforcer la sécurité d'un Etat comme le Cameroun. Par ailleurs, on constate que les médias camerounais ont plusieurs problèmes qui limitent leur efficacité. En outre, un acteur de la régulation faisait remarquer pendant notre échange que le traitement de la presse et des médias en période simple ne peut pas être pareil en période électorale.

Pendant la période électorale, les médias sont plus actifs, ils développent une titraille beaucoup plus accentuée car elle est plus sollicitée. La compétition politique des années électorales booste la production des médias . La presse écrite vient revitaliser le climat politique avec la publicisation des faits sociopolitiques, les batailles électorales des différents acteurs sont les principaux sujets qui meublent la presse et les médias pendant cette période. Tandis que pendant les périodes simples, les journaux s'intéressent à tous les faits sans exception, même s'il faut noter que les débats politiques n'en manquent pas aux quotidiens.

Il faut souligner que le traitement des faits politiques en période simple n'est pas sans conséquence dans la fidélisation de l'opinion publique. Même en période simple une action politique n'est jamais isolée, elle peut viser un but lointain en suscitant la publicité des médias. La création d'un forage dans un quartier, la distribution des fournitures scolaires

pendant la rentrée, la construction d'une route et bien d'autres projets sont souvent considérés comme une stratégie qui vise à impacter le citoyen pour susciter son vote au moment venu, et ce sont les médias qui amplifient au quotidien ces différents œuvres de certains acteurs qui voudraient solliciter le soutien des citoyens dans le futur. La presse écrite va progressivement évoluer en augmentant son tirage. Ainsi, la presse écrite camerounaise affiche un grand intérêt aux faits politiques, les analystes politiques peuvent constater que celle-ci fait de la politique son terrain de prédilection. Dans cette logique, il existe la presse publique, qui est souvent mise à contribution pour rendre visible l'action des pouvoirs publics, elle est par conséquent progouvernementale, il existe dans ce registre le *Cameroon Tribune*, et le Journal officiel.

Le Cameroun dispose également d'une riche presse privée composée des hebdomadaires, des quotidiens, des bi-hebdomadaires, des mensuels et bien d'autres encore. Le sociologue camerounais Valentin Nga Ndongo aborde d'ailleurs un pan très important de l'étude des médias camerounais dans la construction de la vie politique au Cameroun et dans la consolidation de la démocratie en montrant à partir des noms des journaux comment la ligne éditoriale peut ressortir de manière indirecte. La problématique des médias socio numériques reste la désinformation qui mine ces derniers. Soulignons que la désinformation est devenue un véritable handicap dans la communication politique aujourd'hui dans la mesure où les populations sont parfois embrouillées par les nombreux messages qui circulent dans ces canaux médiatiques sans avoir une possibilité fiable souvent de vérifier l'information à la source.

Cette cacophonie dans la circulation de l'information politique tend à discréditer ces médias socio numériques aujourd'hui pour une bonne franche de la population. Dans cette perspective, les journalistes doivent bien vérifier les informations qui sont issues des réseaux sociaux pour éviter la désinformation. En plus, les journalistes doivent éviter de relayer toutes les informations qu'ils prennent dans les réseaux sociaux sans opérer véritablement à un recoupage judicieux des sources.

Il faut également dire que les médias sociaux sont plus exposés à la manipulation et à la corruption de la part de certains acteurs socio- politiques véreux. Le développement de ce comportement peut être cerné avec satisfaction par les médias, dans la mesure où l'opinion publique aura un penchant plus sensible à l'endroit de la bonne information. La conception de l'information dans les médias sociaux n'est pas la même que celle des médias classiques ou traditionnels. En effet, la rapidité dans la circulation de l'information est un motif qui permet à ces derniers d'informer une bonne frange de l'opinion publique.

Ici, l'information ne passe pas forcément par la vérification des sources, ou la remise en question des informateurs. Pour diffuser la bonne information crédible, le journaliste doit procéder par le questionnement ou la remise en question de la provenance de l'information de l'information, la source de l'information, la date de publication de l'information, la localisation et le canal de diffusion de l'information. Dans cette logique, la vérification d'une information doit toujours permettre à son auteur d'aller chercher les preuves qui consolident son information. Internet représente aujourd'hui une source d'information extrêmement sollicitée. Il faut minutieusement triller les informations qu'on peut trouver sur internet car certains sites peuvent avoir des informations erronées.

L'usage des sources informelles de l'information politique par les médias camerounais vient mettre à jour le manque de moyen qui accable l'environnement médiatique camerounais, car contrairement aux pays du nord qui disposent des agences presse et des correspondants à travers le monde pour avoir la source d'une information d'un fait qui se déroule au-delà des frontières, la plupart des médias camerounais n'ont pas de correspondants dans plus de trois pays étrangers, ce qui limite l'authenticité de l'information car étant souvent obligés de consulter les sources de seconde main. Examiner les sources de l'information dans le contexte camerounais revient à étudier également la stratégie que ces médias mettent en place pour assurer les différentes missions qui leurs sont assignées.

ANNEXE

Annexe 1: Questionnaire



UNIVERSITE DE YAOUNDE I

UNIVERSITY OF YAOUNDE I

THEME : MEDIAS ET VIE POLITIQUE AU CAMEROUN DE 1990 A 2018 : ESSAI D'ANALYSE HISTORIQUE.

Identification de l'informateur

Noms :

Prénoms.....

Profession.....

Âge.....

Date, lieu et heure de l'entretien.....

Adresse (e.mail ou téléphone).....

Questionnaire adressé aux responsables des médias

1. Quels sont les canaux que vous utilisez les plus pour vous informer de la situation politique, économique, sportive etc. de votre pays ?

Radio Publique

Télévision Publique

Internet

Presse Nationale

Radios Privées

Télévisions Privées

Télévisions Internationales

Radios Internationales

Autres (à préciser)

2. Quelles sont vos rubriques préférées (bien vouloir préciser le support ainsi que l'émission) exemple Radio L dans émission « comprendre la politique ».

.....

3/ Quelles sont les raisons de votre choix ?

Qualité des thématiques

Impartialité du journal ou de la télévision

Fiabilité de l'information

Autres (à préciser)

4 / Les médias vous aident-ils à mieux comprendre l'actualité de votre pays ?

Oui

Non

NB : Bien vouloir justifier votre réponse.....

5) Achetez-vous la presse ?

Chaque fois

Non

Rarement

Si « non » pour quelles raisons ?.....

6/ Les médias peuvent-ils contribuer à résoudre pacifiquement les conflits ?

Oui

Non

Justifiez votre réponse.....

7/ Avez-vous déjà participé à un débat dans un média ?

Oui

Non

Si oui, veuillez l'indiquer.....

8 / Disposez-vous d'un compte sur les réseaux sociaux ?

Oui

☐

Non

☐

9/ Quel est le média que vous utilisez le plus pour exprimer votre opinion sur la gestion des affaires de la société ?

Radio

☐

Télévision

☐

Réseaux sociaux

☐

Autres (à préciser)

10/ Selon vous, les médias peuvent-ils contribuer à construction d'une paix durable ?

Oui

☐

Non

☐

11/ Que préconisez- vous pour éviter la désinformation dans les médias ?

Organisation des ateliers de formations

des sanctions

Autre (à préciser)

12 / comment faut –il procéder pour éviter la propagation des fausses nouvelles sur les médias sociaux ?

La sensibilisation des internautes

poursuites judiciaires

Autres (à préciser)

13/ Comment trouvez-vous le traitement de la presse au Cameroun :

A- De 1990 à 2000

Satisfaisant

très satisfaisant

Autres (à préciser)

B- De 2000 à 2011

Satisfaisant

très satisfaisant

Autres (à préciser)

C-2011 à 2018

Satisfaisant

très satisfaisant

Autres (à préciser)

14- Quels sont les problèmes des médias camerounais ?

Manque de formations des acteurs des médias

Le manque de moyens financiers

Autres (à préciser)

15/ Que pouvez-vous proposer pour résoudre ces problèmes ?

Augmentation de l'aide publique à la presse

Accélérer la formation des journalistes et analystes politiques

Autres (à préciser)

Annexe 2: Décret N°2012/038 du 23 janvier 2012 Portant réorganisation du Conseil National de la Communication.

Décret N°2012/038 du 23 janvier 2012
Portant réorganisation du Conseil
National de la Communication.

Le Président de la République, décrète:

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1er : Le présent décret porte réorganisation du Conseil National de la Communication ci-après désigné le Conseil, en abrégé « CNC ».

ARTICLE 2 : (1) Le Conseil est un organe de régulation et de consultation.

(2) Le Conseil est doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

(3) Il est placé auprès du Premier Ministre, chef du Gouvernement.

(4) Le siège du Conseil est fixé à Yaoundé.

ARTICLE 3 : (1) Le Conseil est chargé d'assister les pouvoirs publics dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la politique nationale de communication sociale.

(2) Il veille au respect de la liberté de communication sociale, conformément à la Constitution, aux lois et règlements en vigueur.

CHAPITRE II : DES ATTRIBUTIONS

ARTICLE 4 : (1) Le Conseil veille par ses décisions et avis au respect :

- des lois et règlements en matière de communication sociale;
- de l'éthique et de la déontologie professionnelle;
- de la paix sociale, de l'unité et de l'intégration nationale dans tous les médias;
- de la promotion des langues et cultures nationales dans tous les médias ;
- de la promotion des idéaux de paix, de démocratie et des droits de l'homme;
- de la protection de la dignité des personnes, notamment de l'enfance et de la jeunesse dans les médias; - de l'égalité d'accès aux médias, notamment en période électorale;
- de la liberté et de la responsabilité des médias;
- de l'indépendance des services public et privé de la communication;

- de la transparence, du pluralisme et de l'équilibre dans les programmes des entreprises de communication.

(2) Le CNC émet un avis conforme sur :

(2) les dossiers de demande de licences de création et d'exploitation des entreprises privées de communication audiovisuelle;

- les rapports du Gouvernement relatifs à l'assignation des fréquences audiovisuelles.

(3) D'initiative, le Conseil peut faire des recommandations sur toutes les matières relevant de sa compétence.

(4) Le CNC est consulté avant tout recours contentieux relatif au refus ou au retrait de la carte de presse.

(5) Les attributions visées aux alinéas 1 et 2 ci-dessus sont exercées sans préjudice des compétences reconnues à d'autres administrations par les lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le Conseil connaît de toutes autres questions relevant du domaine de la communication sociale.

CHAPITRE III : DES SANCTIONS

ARTICLE 6 : (1) Dans l'exercice de ses attributions visées aux articles 4 et 5 cidessus, le Conseil peut donner des avertissements et/ou infliger des sanctions motivées à l'encontre des opérateurs publics et privés ainsi que des professionnels du secteur de la communication sociale.

(2) Les sanctions visées à l'alinéa 1er ci-dessus sont:

- La suspension temporaire d'activités pour une période n'excédant pas six (06) mois;
- L'interdiction définitive d'activités.

(3) Les sanctions énumérées à l'alinéa 2 ci-dessus sont susceptibles de recours dans les conditions et selon les modalités fixées par les lois et règlements en vigueur.

CHAPITRE IV : DE L'ORGANISATION

ARTICLE 7 : (1) Le Conseil est composé de neuf (09) membres, dont un Président et un Vice-Président.

(2) Les membres du CNC sont nommés par décret du Président de la République.

(3) Ils sont choisis parmi les personnalités de nationalité camerounaise,

(3) reconnues pour leur intégrité, leur rectitude morale et leur expertise dans le domaine de la communication sociale.

ARTICLE 8 : (1) Le mandat des membres du Conseil est de trois (03) ans renouvelable une fois.

(2) En cas de vacance suite au décès, à la démission ou à toute autre circonstance rendant un membre définitivement incapable de continuer à exercer son mandat, il est pourvu à son remplacement dans les conditions prévues à l'article 7 ci-dessus.

ARTICLE 9 : (1) En cas de faute lourde dûment constatée par le Conseil, il est mis fin au mandat du membre concerné par décret du Président de la République à l'a diligence du Président du Conseil.

(2) Le remplacement du membre déchu s'effectue dans les conditions prévues à l'article 7 ci-dessus.

CHAPITRE V : DU FONCTIONNEMENT

ARTICLE 10 : (1) Le Conseil se réunit une (01) fois par trimestre, en session ordinaire, sur convocation de son Président.

(2) Il peut se réunir en session extraordinaire soit sur convocation de son Président, soit à la demande des 2/3 de ses membres ou du Ministre, chargé de la Communication.

ARTICLE 11 : (1) Le Conseil siège de manière permanente pendant la période de campagne électorale afin de veiller au respect des lois, au principe de l'accès égal ou équitable des partis politiques, des candidats ou de leurs représentants aux médias publics.

(2) Il s'assure du respect par les médias, des principes de transparence, de pluralisme et d'équilibre.

ARTICLE 12 : Le Conseil adopte son règlement intérieur.

ARTICLE 13 : (1) Le Conseil ne peut valablement délibérer que si les 2/3 de ses membres sont présents ou représentés.

Lorsque ce quorum n'est pas atteint à la première convocation, celui-ci est ramené à la moitié des membres du Conseil lors des convocations suivantes.

(2) Les décisions du Conseil sont prises par consensus ou à a majorité simple de

(4) ses membres présents ou valablement représentés. En cas d'égalité des voix, celle du Président du Conseil est prépondérante.

ARTICLE 14 : (1) Chaque session du Conseil donne lieu à la rédaction d'un rapport adressé au Premier Ministre.

(2) Le Conseil adresse chaque année au Premier Ministre, un rapport général sur l'exécution de ses missions et l'état de la communication sociale au Cameroun.

ARTICLE 15 : (1) Le Président représente le Conseil dans tous les actes de la vie civile et en justice. Il assure la direction du Conseil.

(2) En cas d'empêchement provisoire ou d'indisponibilité temporaire du Président, il est suppléé par le vice-Président.

(3) Lorsque cet empêchement excède un délai de six (06) mois, le Président de la République procède au remplacement du Président du Conseil, à la diligence du Premier Ministre.

ARTICLE 16 : (1) Pour l'exécution de ses missions, le Conseil est doté d'un secrétariat général coordonné par un Secrétaire général, nommé par décret du Président de la République.

(2) Le secrétaire général assure le secrétariat des sessions du Conseil.

ARTICLE 17 : Le Conseil adopte l'organigramme du secrétariat général. Ledit organigramme est soumis à l'approbation du Premier Ministre avant sa mise en application.

Article 18 : Les autres responsables du secrétariat général sont nommés par le Conseil.

CHAPITRE VI : DU BUDGET ET DES COMPTES

ARTICLE 19 : (1) Les fonds du Conseil sont des deniers publics et sont gérés selon les règles de la comptabilité publique.

(2) Le Président est l'ordonnateur principal du budget du Conseil.

(3) Le Secrétaire général peut être désigné ordonnateur délégué par décision du Président du Conseil.

ARTICLE 20 : (1) Le budget du Conseil est équilibré en recettes et en dépenses.

(2) Le budget du Conseil est inscrit au budget des Services du Premier Ministre. Il est préparé par le Secrétaire général, adopté par le Conseil et soumis à l'approbation du Premier Ministre.

ARTICLE 21 : Les ressources du Conseil proviennent des subventions de l'Etat et des dons et legs.

ARTICLE 22 : (1) Les opérations comptables du Conseil sont effectuées et constatées conformément au régime financier de l'Etat.

(2) Toutefois, et à l'exception des virements de crédits du budget d'investissement au budget de fonctionnement qui demeurent soumis au droit commun, les autres opérations de virement de crédits sont effectuées ainsi qu'il suit: - les virements de crédits de paragraphe à paragraphe d'un même article relèvent de la compétence du Président du Conseil; - les virements de crédits d'article à article relèvent de la compétence du Président du Conseil, après avis conforme du Conseil.

ARTICLE 23 : Le Président du Conseil tient par exercice un compte administratif qu'il soumet au plus tard trois (03) mois après la clôture dudit exercice à l'approbation du Conseil.

ARTICLE 24 : (1) Un agent comptable est nommé auprès du Conseil par arrêté du ministre chargé des Finances.

(2) L'agent comptable est chargé du recouvrement des recettes, du paiement des dépenses et de la tenue de la comptabilité du Conseil.

ARTICLE 25 : L'agent comptable est astreint à la production d'un compte de gestion présenté pour approbation au Conseil et pour jugement à la Chambre des Comptes de la Cour Suprême.

ARTICLE 26 : (1) Un contrôleur financier est nommé auprès du Conseil par arrêté du Ministre chargé des Finances.

(2) Le contrôleur financier exerce ses attributions conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 27 : (1) Le contrôleur financier et l'agent comptable présentent au Conseil leurs rapports sur l'exécution du budget du Conseil.

(2) Les copies de ces rapports sont transmises au Premier Ministre et au Ministre chargé des Finances.

ARTICLE 28 : Le Conseil peut ouvrir des comptes auprès des établissements bancaires agréés.

CHAPITRE VII : DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

ARTICLE 29 : (1) Le Président, le vice-Président et le Secrétaire Général bénéficient d'une allocation mensuelle et d'avantages particuliers.

(2) L'allocation mensuelle ainsi que les avantages particuliers visés à l'alinéa (1) ci-dessus sont fixés par un texte particulier du Premier Ministre.

(3) Les fonctions de membres du Conseil sont gratuites.

Toutefois, ceux-ci bénéficient d'une indemnité de session et des frais de mission dont les montants sont fixés par un texte particulier du Premier Ministre.

(4) Les frais de transport et de séjour des membres sont pris en charge par le Conseil à l'occasion des sessions.

ARTICLE 30 : Un arrêté du Premier Ministre fixe le montant de la rémunération et des indemnités des personnels du Secrétariat Général.

ARTICLE 31 : Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures contraires, notamment le décret n°0911987 du 21 juin 1991 portant organisation et fonctionnement du Conseil national de la communication.

ARTICLE 32 : Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais.

Yaoundé, le 23 Janvier 2012 Le
Président de la République.

(é) Paul BIYA

Source : Décret N°2012/038 du 23 janvier 2012 Portant réorganisation du Conseil National de la Communication.

Annexe 3 : Décret fixant les conditions et les modalités de création et d'exploitation des entreprises privées de communication audiovisuelle.

DECRET N° 2000/158 DU 03 AVRIL 2000

fixant les conditions et les modalités de création et d'exploitation des entreprises privées de communication audiovisuelle.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 67/LF/20 du 12 juin 1967 portant réglementation de la radioélectricité privée et fixant le régime des taxes correspondantes, modifiée et complétée par la loi n°76/23 du 9 septembre 1976 ;

Vu la loi n°88/016 du 16 décembre 1988 régissant la publicité au Cameroun ;

Vu la loi n° 88/017 du 16 décembre 1988 fixant l'orientation de l'activité cinématographique ;

Vu la loi n°90/031 du 10 août 1990 régissant l'activité commerciale au Cameroun ;

Vu la loi n° 90/052 du 19 décembre 1990 relative à la liberté de communication sociale, modifiée par la loi n°96/04 du 4 janvier 1996 ;

Vu la loi n°90/053 du 19 décembre 1990 relative à la liberté d'association

Vu la loi n°98/014 du 14 juillet 1998 régissant les télécommunications au Cameroun ;

Vu le décret n° 91/287 du 21 juin 1991 portant organisation et fonctionnement du Conseil National de la Communication ;

Vu le décret n° 92/089 du 4 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n°95/145 du 4 août 1995 ;

Vu le décret n° 97/205 du 7 décembre 1997 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°98/067 du 28 avril 1998 ;

Vu le décret n°97/206 du 7 décembre 1997 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu l'avis n° 019/94/CNC/P en date du 6 décembre 1994 du Conseil National de la Communication ;

DECRETE:

Article 1 : Le présent décret fixe les conditions et les modalités de création et d'exploitation des entreprises privées de communication audiovisuelle.

CHAPITRE I

DISPOSITIONS GENERALES

Article 2 : Au sens du présent décret, les activités de communication audiovisuelles consistent en la production, la diffusion et le transport des programmes de radiodiffusion sonore et de télévision, destinés à être reçus par le public.

Article 3 :

(1) La production consiste en la conception et la réalisation de produits de radiodiffusion sonore ou de télévision. (2) Le transport consiste en la mise en place et l'exploitation d'installations techniques d'acheminement des signaux de communication audiovisuelle par faisceau hertzien, câbles, satellites ou tout autre procédé technologique. (3) La diffusion consiste en la mise à la disposition du public en clair ou crypté, de produits audiovisuels.

Article 4 : (1) La création et l'exploitation d'une entreprise privée de communication audiovisuelle consistent, en la mise en place par une personne physique ou morale, d'installations techniques de production, de transport ou de diffusion tels que définis à l'article 3 ci-dessus, en vue de la mise à la disposition du public, en clair ou crypté, des programmes de radiodiffusion sonore ou de télévision, à des fins commerciales ou non. (2) Les activités des réseaux de radio télédistribution consistant principalement, en la captation des émissions produites hors du territoire camerounais et leur mise à la disposition du public par câbles, fibres optiques, faisceaux hertziens, satellite ou tout autre procédé technologique, constituent des activités de communication audiovisuelle.

Article 5 : Les entreprises de communication audiovisuelle comprennent: - des services non commerciaux à vocation nationale ou locale, généraliste ou thématiques, ne faisant pas appel à la publicité commerciale ; - des services commerciaux à vocation nationale ou locale, généralistes ou thématiques, faisant appel à la publicité commerciale ou à des services payants.

Article 6 : (1) Les services à vocation nationale de transport et de diffusion sont ceux dont la zone de desserte peut couvrir l'ensemble du territoire national ou une zone supérieure à cent (100) km, à partir du point d'émission avec un programme unique, soit à l'aide d'un seul émetteur, soit à l'aide des relais d'émission ou de réémission. (2) Les services à vocation locale de transport et de diffusion sont ceux dont la zone de desserte ne peut être supérieure à cent (100) km, à partir du point d'émission.

Article 7 : (1) Il est interdit à toute personne physique ou morale d'utiliser, sous quelque forme que ce soit, les fréquences exploitées par le secteur public de la communication audiovisuelle et les fréquences réservées aux organismes publics.

(2) Les fréquences, visées à l'alinéa (1) ci-dessus, sont déterminées par arrêté du Ministre chargé de la communication.

CHAPITRE II

DES CONDITIONS ET DE LA PROCEDURE DE DELIVRANCE DE LA LICENCE

Article 8 : Les activités de communication audiovisuelle telles que définies à l'article 3 ci-dessus, sont subordonnées à l'obtention d'une licence délivrée par arrêté du Ministre chargé de la communication, après avis motivé du Conseil National de la Communication.

Article 9 : (1) La durée de la licence est de cinq (5) ans pour la radiodiffusion sonore et de dix (10) ans pour la télévision. (2) La licence prévue à l'alinéa (1) ci-dessus est renouvelable. (3) Le Ministre chargé de la communication, à la demande du titulaire d'une licence en voie d'expiration, peut procéder au renouvellement de ladite licence au regard du respect des conventions, du cahier de charges et des obligations générales ou particulières imposées aux entreprises privées de communication audiovisuelle, sous réserve du paiement des frais équivalents à ceux exigés lors de sa délivrance. (4) La demande de renouvellement d'une licence doit parvenir au Ministre chargé de la communication six (6) mois avant la date d'expiration de la licence en cours. (5) La décision de renouvellement est prise sur rapport du comité technique prévu à l'article 13 ci-dessous, après avis motivé du Conseil National de la Communication.

Article 10 : La licence est individuelle, incessible et ne peut être louée ni faire l'objet d'un gage.

Article 11 : (1) Les licences délivrées en vue de la création et de l'exploitation des entreprises privées de communication audiovisuelle sont classées comme suit 1ère catégorie : services nationaux à vocation commerciale ou non; 2ème catégorie : services locaux à vocation commerciale ou non. (2) Les opérateurs audiovisuels internationaux qui souhaitent commercialiser leurs produits au Cameroun, doivent passer un accord avec un opérateur local et disposer d'un compte abonné local. Leurs facturations se font en monnaie locale.

Article 12 : (1) La licence de création et d'exploitation d'une entreprise privée de communication audiovisuelle est délivrée au vue d'un dossier déposé en double exemplaire contre récépissé, auprès du Ministre chargé de la Communication et comprenant les pièces suivantes :

- une demande timbrée au tarif en vigueur;
- les statuts de l'entreprise ;
- un imprimé spécial disponible au ministère chargé de la Communication, suivant la catégorie de la licence ;
- une copie certifiée conforme de la carte nationale d'identité du postulant ou de celle du représentant, lorsqu'il s'agit d'une personne morale de droit privé ;
- des extraits de casier judiciaire des promoteurs, s'il s'agit d'une personne physique, du directeur ou du gérant, s'il s'agit d'une personne morale ;
- un extrait de casier judiciaire du directeur de publication ;
- une attestation d'inscription au registre du commerce et du crédit mobilier ;

- le certificat de domicile au Cameroun;
- une attestation d'ouverture d'un compte abonné, dans un établissement bancaire local agréé par le Ministre chargé des finances; • toute convention signée avec des tiers, dans le cadre de la création et de l'exploitation des activités de communication audiovisuelle, objet du présent décret;
- une quittance de versement au trésor public des frais de dossier dont le montant est de: cinquante mille (50 000) francs CFA pour les producteurs ; deux cent mille (200 000) francs CFA pour les transporteurs; cinq cent mille (500 000) francs CFA pour les diffuseurs. (2) Le dossier visé à l'alinéa (1) ci-dessus doit comporter :
- la description du projet et, le cas échéant, des sites ;
- les sources de financement ;
- les spécifications techniques du projet;
- les modalités d'exploitation ;
- les nombre, qualité, qualification, nationalité et situation de famille des personnels ;
- une description technique du réseau, ainsi qu'une attestation de conformité aux spécifications techniques d'ensemble, prévues dans le présent décret et aux spécifications esthétiques déterminées, du lieu d'établissement du réseau ;
- les plans de service précisant les noms et le nombre de chaînes dont l'opérateur envisage la commercialisation sur son réseau, ainsi que la bande de fréquences occupée par chacune d'elle et éventuellement, le tarif perçu auprès des usagers. (3) Toute modification du dossier fait l'objet d'une demande adressée au Ministre chargé de la Communication.

Article 13 : (1) Il est institué un comité technique chargé de l'examen des dossiers visés à l'article 12 ci-dessus, présidé par le Ministre chargé de la communication ou son représentant, et comprenant:

- un représentant de la Présidence de la République;
- un représentant des Services du Premier Ministre;
- un représentant du Ministre chargé des finances;
- un représentant du Ministre chargé de l'urbanisme;
- un représentant du Ministre chargé des télécommunications
- un représentant du Ministre chargé de l'aviation civile;
- un représentant du Ministre chargé de l'administration territoriale
- un représentant du Ministre chargé de la justice;

- un représentant du Ministre chargé de la défense;
- un représentant du Ministre chargé de l'emploi et du travail
- un représentant du Délégué Général à la Sûreté Nationale
- un représentant de l'organe interministériel prévu à l'article 24 (2) de la loi n° 98/014 du 14 juillet 1998 régissant les télécommunications au Cameroun;
- un représentant de l'Agence de Régulation des Télécommunications. (2) La composition du comité technique est constatée par arrêté du Ministre chargé de la communication. (3) Le secrétariat du comité technique est assuré par la direction compétente du Ministère chargé de la communication. (4) Le comité technique peut inviter toute personne, en raison de ses compétences, à prendre part à ses travaux avec voix consultative.

Article 14 : Les résolutions des travaux du comité technique sont soumises au Premier Ministre qui les transmet, pour avis, au Conseil National de la Communication.

Article 15 : (1) Tout postulant à la création d'une entreprise privée de communication audiovisuelle dont le dossier a fait l'objet d'un avis favorable, signe avec le Ministre chargé de la communication, un cahier de charges pour l'exécution des travaux. (2) Le Ministre chargé de la communication lui délivre une autorisation d'installation, au vu d'une quittance établie par le trésor public dont le montant est fixé ainsi qu'il suit

A - Pour les producteurs: - en radiodiffusion

- services commerciaux cent mille (100 000) FCFA
- services non commerciaux cinquante mille (50 000) FCFA - en télévision
- services commerciaux cinq cent mille (500 000) FCFA
- services non commerciaux deux cent cinquante mille (250 000) FCFA

B - Pour les transporteurs – locaux

- services commerciaux cinq cent mille (500 000) FCFA
- services non commerciaux cent mille (100 000) FCFA – nationaux
- services commerciaux : cinq cent mille (500 000) FCFA
- services non commerciaux : cinq cent mille (500 000) FCFA

C - Pour les diffuseurs - en radiodiffusion locale:

- services commerciaux : dix millions (10 000 000) FCFA
- services non commerciaux : cinq millions (5 000 000) FCFA - en radiodiffusion nationale
- services commerciaux : cinquante millions (50 000 000) FCFA

- services non commerciaux : dix millions (10 000 000) FCFA - en télévision locale
- services commerciaux : cinquante millions (50 000 000) FCFA
- services non commerciaux : dix millions (10 000 000) FCFA - en télévision nationale
- services commerciaux : cent millions (100 000 000) FCFA
- services non commerciaux : vingt cinq millions (25 000 000) FCFA. (3) Le Ministre chargé de la communication dispose d'un délai maximal de six (6) mois, à compter de la date de dépôt du dossier visé à l'article 12 ci-dessus, pour notifier à tout postulant à la création d'une entreprise privée de communication audiovisuelle, sa décision de signer, ou de refuser l'autorisation d'installation.

Article 16 : Le cahier de charges visé à l'article 15(1) ci-dessus, détermine notamment:

- les règles générales de production, de programmation des émissions et de déontologie;
- les règles générales applicables à la publicité, au parrainage et au mécénat;
- les conditions techniques d'exploitation, à savoir: la zone de desserte, les fréquences assignées, les sites approuvés et les puissances apparentes rayonnées;
- les conditions de contrôles techniques annuels;
- les sources de financement;
- les modalités spécifiques de gestion du personnel;
- les modalités de contrôle des entreprises;
- les contributions à la gestion du spectre de fréquences.

Article 17 : (1) L'autorisation visée à l'article 15(2) ci-dessus, détermine le délai imparti pour la réalisation des travaux à l'expiration duquel elle devient caduque d'office. (2) Lorsque les postulants retenus sur une zone de couverture sont en surnombre, le Ministre chargé de la communication procède à un choix, après une procédure d'appel d'offres.

Article 18 : (1) A la fin des travaux, un contrôle technique des installations est effectué conjointement par les services techniques du Ministère chargé de la communication et du Ministère chargé des télécommunications. (2) Les collectivités territoriales décentralisées concernées participent au contrôle visé à l'alinéa (1) ci-dessus, lorsqu'il s'agit de la câblodistribution. (3) Le comité technique établit un certificat de conformité sur la base duquel, le Ministre chargé de la communication délivre la licence correspondante.

CHAPITRE III

DES CONDITIONS D'EXPLOITATION DE LA LICENCE

Article 19 : Aucune personne physique ou morale ne peut être actionnaire dans plus d'une entreprise privée de communication audiovisuelle.

Article 20 : Le propriétaire d'un organe de presse ne peut acquérir des actions dans plus d'une entreprise privée de communication audiovisuelle.

Article 21 : Les personnels de nationalité étrangère employés dans une entreprise privée de communication audiovisuelle ne peuvent dépasser cinq pour cent (5 %)

des effectifs. Leur recrutement s'effectue conformément aux dispositions du code du travail et de ses textes d'application.

Article 22 : (1) La diffusion des émissions est effectuée à partir des sites approuvés par le Ministre chargé de la Communication, après avis du Conseil National de la Communication. (2) Tout changement de site, ainsi que toute modification des caractéristiques techniques des équipements et des installations prévues dans le cahier de charges ne peut avoir lieu, sans l'accord préalable du Ministre chargé de la communication.

Article 23 : En cas de non-respect des clauses du cahier de charges sur la gestion des fréquences, le Ministre chargé de la communication peut demander à tout exploitant de modifier, à ses frais, les fréquences assignées, ainsi que les caractéristiques de ses appareils.

Article 24 : (1) Un contrôle sur les conditions techniques d'exploitation de la station est effectué chaque année par les services techniques du Ministère chargé de la communication, conformément aux clauses du cahier de charges. (2) Toutefois, en cas de nécessité, des contrôles inopinés peuvent être conjointement effectués par les services techniques du Ministère chargé de la communication et ceux du Ministère chargé des télécommunications. (3) Dans l'un ou l'autre cas, le titulaire de la licence doit faciliter l'accès à la station et à tous les documents nécessaires à l'accomplissement des contrôles.

CHAPITRE IV :

DES REGLES DE PROGRAMMATION ET DE DEONTOLOGIE GENERALE

Article 25 : Toute station de radiodiffusion sonore ou de télévision s'identifie par l'annonce de sa dénomination, au moins une fois toutes les trente (30) minutes; sauf en cas d'impossibilité résultant de la nature des programmes.

Article 26 : (1) Les diffuseurs en radiodiffusion sonore programment des productions nationales pendant au moins cinquante et un pour cent (51 %) de la durée quotidienne. Ce pourcentage exclut les rediffusions. (2) Les diffuseurs en télévision programment des productions nationales pendant au moins trente pour cent (30 %) de la durée quotidienne. Ce pourcentage exclut les rediffusions.

Article 27 : Au sens du présent décret, la production nationale est réalisée par l'entreprise privée de communication audiovisuelle, à l'effet de refléter les réalités économiques, politiques et socio-culturelles du Cameroun.

Article 28 : Toute entreprise privée de communication audiovisuelle est tenue de diffuser aux heures significatives, dans le cadre de ses programmes de musique, soixante pour cent (60 %) de chansons camerounaises.

Article 29 : Toute entreprise privée de communication audiovisuelle est tenue de conserver pendant quarante cinq (45) jours au moins, un enregistrement des émissions qu'elle diffuse.

Article 30 : Les programmes et principalement, les émissions d'information doivent respecter l'expression pluraliste et équilibrer les divers courants de pensée. Ces courants bénéficient d'une présentation équitable des prises de position politique, philosophique, sociale et culturelle.

Article 31 : (1) Les émissions d'information que l'entreprise privée fait diffuser, sont préparées par le personnel permanent du titulaire de la licence. Ce personnel doit résider au Cameroun. (2) Ces émissions sont réalisées dans un esprit d'impartialité et d'équipe.

Article 32 : L'entreprise privée de communication audiovisuelle doit s'abstenir de diffuser les émissions comportant des scènes de nature à porter atteinte aux bonnes mœurs et à la pudeur, notamment, celles des enfants et des adolescents.

Article 33 : (1) Les entreprises privées de communication audiovisuelle veillent à ne pas diffuser des émissions à caractère érotique ou incitant à la violence. (2) Les entreprises privées de communication audiovisuelle sont tenues d'avertir les téléspectateurs sous une forme d'annonce, lorsqu'elles programment un film interdit aux mineurs. (3) La diffusion des films à caractère pornographique est interdite, sauf si un système de cryptage est utilisé.

Article 34 : (1) Les services compétents du Ministère chargé de la communication peuvent, à tout moment, sur pièce ou sur place, vérifier la conformité des émissions aux obligations résultant des textes législatifs et réglementaires, de la décision d'autorisation, et du cahier de charges conclu avec l'entreprise privée de communication audiovisuelle (2) Un arrêté du Ministre chargé de la communication fixe les règles d'organisation et de fonctionnement des organes de contrôle.

CHAPITRE V

DE LA DEONTOLOGIE PUBLICITAIRE

Article 35 : La législation et la réglementation régissant la publicité et le cinéma, sont applicables aux entreprises privées de communication audiovisuelle.

Article 36 : (1) Le contenu des messages publicitaires doit être conforme aux exigences de décence, de moralité, de véracité et de respect des valeurs et des traditions nationales. (2) Il ne peut porter atteinte au crédit de L'Etat.

Article 37 : Les messages publicitaires doivent être exempts de toute discrimination raciale, ethnique ou de sexe, de scènes de violence et de toute incitation à des comportements préjudiciables à la santé, à la sécurité des personnes et des biens, ou à la protection de l'environnement.

Article 38 : (1) La publicité doit être conçue dans l'intérêt des consommateurs. (2) Toute publicité comportant, sous quelque forme que ce soit, des allégations, indications ou présentations fausses ou de nature à induire les consommateurs en erreur, est interdite.

Article 39 : (1) La publicité ne doit pas, sans motif légitime, présenter des mineurs en situation dangereuse. (2) Elle ne doit en aucun cas, exploiter l'inexpérience ou la crédulité des enfants, des adolescents et des déficients mentaux.

Article 40 : Lorsqu'elle s'adresse aux enfants et aux adolescents, la publicité ne doit ni être de nature à compromettre leur éducation, ni comporter de présentation visuelle ou de déclaration écrite ou orale qui puisse leur causer un dommage physique, matériel ou moral.

Article 41 : Il est interdit de faire la publicité des films interdits aux mineurs et d'annoncer ou présenter, sous quelque forme que ce soit, les séquences d'un film interdit aux mineurs ou d'un film n'ayant pas encore obtenu de visa d'exploitation des autorités compétentes.

Article 42 : La publicité ne doit faire appel, ni visuellement ni oralement à des personnes présentant des émissions d'information, ou à toute personne participant oralement ou visuellement à l'édition, à la réalisation ou à toute tâche de confection de tout ou partie de ces émissions.

Article 43 : Les messages publicitaires doivent être aisément identifiables. Ils comportent avant et après leur diffusion, les indications permettant de les identifier comme tels, grâce à des écrans reconnaissables par leurs caractéristiques optiques et acoustiques.

Article 44 : Les émissions religieuses et politiques, et celles destinées aux enfants ne peuvent être interrompues par des messages publicitaires ou des publiportages.

CHAPITRE VI

DU PARRAINAGE ET DU MECENAT

Article 45 Au sens du présent décret, le parrainage consiste en l'association audiovisuelle d'une marque ou d'une personne à vocation commerciale ou non, à la diffusion d'un programme de radiodiffusion sonore ou de télévision, sous quelques modalités ou procédures de communication que ce soit, résultant d'une convention entre la personne morale annonceur et l'entreprise privée de communication audiovisuelle diffusant le programme.

Article 46 : Au sens du présent décret, le mécénat consiste en toute contribution financière ou matérielle d'une personne morale à vocation commerciale ou non, à la production, la diffusion, au transport ou à la réception d'un programme de communication audiovisuelle sans aucune association audiovisuelle de la personne morale mécène avec le programme de communication audiovisuel diffusé, sous quelques modalités ou procédures de communication que ce soit.

Article 47 : (1) Seules les personnes morales peuvent pratiquer le parrainage ou le mécénat, à l'exception des associations politiques, religieuses, philosophiques ou culturelles. (2) Les

modalités d'exercice du parrainage et du mécénat sont fixées, par arrêté du Ministre chargé de la communication.

Article 48 : Les journaux télévisés ou parlés, ainsi que les émissions religieuses et politiques ne peuvent être parrainés.

CHAPITRE VII

DISPOSITIONS DIVERSES TRANSITOIRES ET FINALES

Article 49 : (1) En cas de non-respect des obligations du cahier de charges et des conditions d'exploitation prévues par le présent décret, le Ministre chargé de la communication peut, après une mise en demeure restée sans effet, et sans préjudice des peines prévues par les lois et règlements en vigueur, prononcer à l'encontre de tout titulaire d'une licence, l'une des sanctions suivantes - la suspension de la licence, pour une durée n'excédant pas six (6) mois; - le retrait définitif de la licence au cas où le titulaire n'aurait pas remédié aux causes de la suspension, à l'expiration du délai imparti, après avis du Conseil National de la Communication. (2) Les décisions prises dans le cadre de l'alinéa (1) ci-dessus sont notifiées au titulaire de la licence et communiquées pour information, au Conseil National de la Communication. (3) Toute modification non autorisée des conditions d'exploitation de la licence, entraîne une suspension immédiate de ladite licence.

Article 50 : (1) Les personnes physiques ou morales de nationalité étrangère ne peuvent détenir plus de quarante neuf pour cent (49 %) des actions dans le capital ou des droits de vote d'une entreprise privée de communication audiovisuelle. (2) Les actions visées à l'alinéa (1) ci-dessus, doivent être nominatives.

Article 51 : (1) Le Ministre chargé de la communication est compétent pour connaître des différends entre les entreprises de communication audiovisuelle. (2) Il se réfère au comité technique institué à l'article 13 du présent décret, et rend sa décision dans un délai maximum de deux (2) mois après avis du Conseil National de la Communication.

(3) La décision rendue par le Ministre chargé de la communication s'impose aux deux parties qui doivent s'y conformer dans un délai de trente (30) jours à compter de sa notification (4) En cas de contestation de la décision rendue par le Ministre chargé de la communication, chaque partie se réserve le droit de saisir la juridiction compétente, dans les formes et les délais prévus par les lois et règlements.

Article 52 : En cas d'atteinte grave aux lois et règlements régissant le secteur de l'audiovisuel, le Ministre chargé de la communication peut, après avoir entendu les parties en cause, ordonner des mesures conservatoires en vue d'assurer l'ordre public et la protection des droits des autres opérateurs du secteur.

Article 53 : Le Ministre chargé de la communication rend publiques ses décisions. Il en fait notification aux parties.

Article 54 : Les personnes physiques ou morales propriétaires d'une entreprise privée de communication audiovisuelle ou d'installations techniques de productions, de réception ou de diffusion des signaux par câbles, fibre optiques, faisceaux hertziens, satellite ou tout autre procédé technologique, en vue de la mise à la disposition du public en clair ou crypté, des programmes de radiodiffusion sonore ou de télévision doivent, dans un délai de trois (3) mois à compter de la date de publication du présent décret, et sous peine de sanctions prévues par les textes en vigueur, se conformer à ses dispositions..

Article 55 : Le Ministre chargé de la communication est chargé de l'application du présent décret qui sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais.

Yaoundé, le 03 avril 2000

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(é) Peter MAFANY MUSONGE

Source : décret n° 2000/158 du 03 avril 2000, fixant les conditions et les modalités de création et d'exploitation des entreprises privées de communication audiovisuelle.

Annexe 4 : presse privée et élection présidentielle de 2018

N° 4713 - Lundi 08 octobre 2018

400 FCFA

Mutations

QUOTIDIEN

Editeur: Sidiou Malla Corporation. Siège: route Impey 4P 10340, Yaoundé. Tél.: (001) 237 8 8888 0000 & 714074633333 & 75 844 0000. Rédaction: Centre Tél: 00000 & 34-00000000. Fax: 00000 & 34-00000000. Site: www.mutations.com

PRÉSIDENTIELLE 2018

EDITION SPECIALE

Irrégularités et brouillard à l'horizon



- Le scrutin d'hier a été entaché de dysfonctionnements et d'incidents ;
- Trois morts enregistrés dans le Nord-Ouest ;
- Le Sud-Ouest comme une région fantôme ;
- Les échos d'une élection à fortes incertitudes ;
- Réactions d'Elecarn, du Minat et des candidats.

60 millions de F_{cfa}
à gagner au BANKO mardi 9 octobre

Source : Mutations, N°4713 du Lundi 08 Octobre 2018.

Annexe 1 : Lutte contre le discours haineux dans les médias



Source : Cameroon Tribune, No 12329 du lundi 15 avril 2021.

Annexe 2 : Médias et animation politique



Source : Cameroon Tribune, No 12336 du mercredi 28 avril 2021.

Annexe 3 : la « Une » politique au Cameroun



Source : Jeune Afrique, No 3086 du 1^{er} au 7 mars 2020.

Annexe 8 : sensibilisation dans la presse

Cameroon
tribune

Tuesday/Mardi
April 06 Avril 2021
N° 12320 / 8519 - 47^e Year / 47^e année
400 FCFA

Directeur de la publication / Publisher
Marie-Claire NNANA
Tél : (237) 222 30 41
Web : www.cameroontribune.cm

INSTITUT NATIONAL DE LA PRESSE
1989-1990-1991-1992-1993-1994-1995-1996-1997-1998-1999-2000-2001-2002-2003-2004-2005-2006-2007-2008-2009-2010-2011-2012-2013-2014-2015-2016-2017-2018-2019-2020-2021

Lutte contre le discours haineux

La carte jeune



CHERS JEUNES SOYONS UNIS, BANNISSONS LE TRIBALISME, LA DIVISION, LA VIOLENCE, LA BARBARIE. PRONONS LA PAIX, L'ENTENTE ET LE DIALOGUE. AMOUREUX NOTRE CHER ET BEAU PAYS LE CAMEROUN.

Parce qu'elle est la plus exposée aux réseaux sociaux et qu'elle manque d'expérience, cette couche de la population est susceptible d'être instrumentalisée pour porter le discours de la haine. Et la consultation de diverses associations et organisations de jeunes dans le cadre de la campagne nationale en cours, indique bien qu'il s'agit d'un acteur central du combat pour la préservation du vivre ensemble harmonieux. Lire notre Focus. p.7

Obituary

Alim Hayatou Is No More

The Secretary of State to the Minister of Public Health in charge of Epidemics and Pandemics died on April 5, 2021 at the Yaounde Central Hospital of cardiac arrest. The Lamido of Garoua served uninterruptedly in the Ministry of Public Health since 1996. p.3

Violations de la vie privée

Les vidéos de la honte

La publication d'images de personnes souffrantes ou décédées devient récurrente sur les réseaux sociaux, et suscite l'indignation des internautes. pp.16-17

CAF Confederations Cup

Coton Sport Takes Lead

The club's 1-0 away win against Napsa stars on Saturday in Lusaka, Zambia puts them on six points, one ahead of J.S. Kabylie that drew 0-0 with RS Berkane. p.31

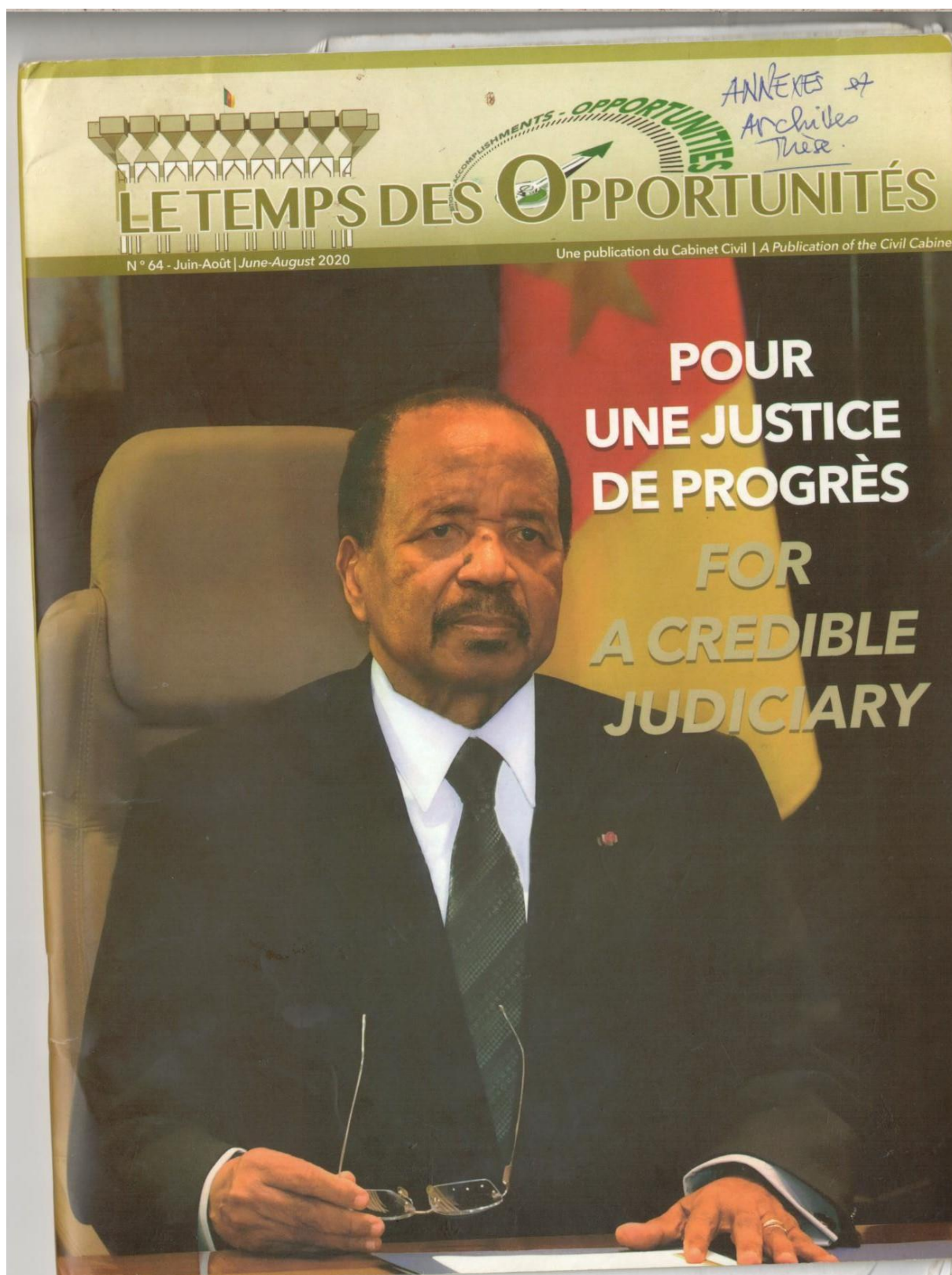
1,5m VOUS AIMEZ VOS PROCHES ? GARDEZ LA DISTANCE !
KEEP SAFE DISTANCE TO PROTECT YOUR LOVED ONES

Source : Cameroon Tribune, No 12230 du mardi 12 avril 2021.

Annexe 9: Médias et multipartisme



Source : Cameroon Tribune, No 12326 du mercredi 14 avril 2021.

Annexe 10 : Communication politique de la presse Présidentielle

Source : Cabinet Civil, *Le Temps des Opportunités*, No 64, Juin –Août 2020.

Annexe 11: Demande d'entretien

Elemva Elemva Alphonse Arsele
Chercheur Doctorant en Histoire
Des Relations Internationales
Tel/00237 9713
00237 9713

Yaoundé, le 18 Aout 2020.

A
Monsieur le Directeur Général de
L'ANTIC

Objet : Demande d'un stage académique.

Monsieur,

Je viens auprès de votre haute personnalité solliciter un stage académique dans votre auguste structure.

En effet, Je suis étudiant chercheur à l'université de Yaoundé I au département d'histoire Spécialité Histoire des Relations Internationales. Dans le cadre de ma rédaction d'une Thèse de Doctorat/ Ph.D qui porte sur « Les médias et la vie politique au Cameroun de 1990 à 2018 : Essai d'analyse historique ». Dans le cadre de ce travail je sollicite des entretiens avec des personnes ressources afin de mieux cerner certains aspects de mon travail de recherche qui participera au développement économique sociopolitique et à la consolidation de la paix dudit pays.

Pièces jointes :

- Photocopie de mon autorisation de recherche délivrée par les autorités académiques compétentes.
- Une fiche d'inscription académique signée par les autorités académiques compétentes

Dans l'attente d'une suite favorable, veuillez agréer Monsieur l'expression de mon plus profond.



Elemva Alphonse Arsele

Source : Elemva Elemva Alphonse Arsele

Annexe12 : Procès contre la presse

TRIBUNE LIBRE

DE LA DISCIPLINE
DANS LA LIBERTÉ

Dans le cadre de l'ouverture démocratique à travers le monde, il est peut-être utile d'attirer l'attention des uns et des autres sur la nécessité de bâtir des sociétés ou communautés, fondées sur des principes de discipline accrue, devant servir d'assise pour l'application des libertés auxquelles on aspire. Ceci suppose qu'il est difficile de parler de liberté en dehors d'une organisation sociale assise à un certain nombre de règles et lois à respecter par toutes les parties prenantes ou protagonistes d'un système qui se veut démocratique.

La discipline dans ce contexte est un ensemble de règles de conduite imposées aux membres d'une collectivité pour assurer le bon fonctionnement de l'organisation sociale.

Quant à la liberté, c'est le droit fondamental de l'être humain qui permet à ce dernier d'agir selon sa propre volonté et selon sa propre conscience. Est libre, celui qui n'est ni esclave, ni prisonnier. Tout homme naît libre et ne doit pas qu'il soit en être privé arbitrairement, c'est pour cette raison qu'a été créée la Charte des Droits de l'Homme.

Normalement, on ne devrait pas parler de discipline dans la liberté mais il y a des droits et des devoirs inhérents à l'éthique présentée par la nation; c'est pourquoi chaque liberté a ses garde-fous que tout individu doit respecter.

Si l'on a dit que la «liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres», c'est parce qu'on ne peut pas faire respecter toutes les libertés à chacun! cela risquerait de nuire à autrui, à la société, ou à l'Etat. C'est pourquoi tous les pays du monde ont élaboré des textes qui modifient cette liberté, dans le but d'empêcher ce qui peut causer du tort aux autres.

La loi est donc là pour limiter la liberté.

Un peuple qui est resté longtemps sous un régime policier ou qui a vécu longtemps sous la contrainte, et qui se plonge brusquement dans l'Océan des libertés, semble à un homme qui est resté longtemps dans l'obscurité et à qui on montre de la lumière du soleil, ou encore à une personne restée longtemps affamée, qui on présente un plat croustillant. Dans les deux cas, on ne peut pas donner de bons résultats car si l'homme n'est éveillé, l'autre risque une indigestion; et si l'homme n'est discipliné, l'autre risque une indigestion; c'est pourquoi la liberté doit être orientée, cela est valable pour la liberté d'expression que pour la liberté de presse car, dans cette grande influence des «mass médias» sur la population, n'oublions pas que «toute vérité n'est pas bonne à dire», cela veut dire que l'on peut tout concevoir et penser mais ne doit tout dire ou écrire car il ne faut pas se laisser aller à écrire ce qui peut blesser autrui, et nuire à soi-même! Mais si l'on a des preuves fondées d'une accusation, on peut les faire valoir en se servant de la loi.

Les libertés sont donc bonnes en tant que telles mais, il faut savoir les utiliser en tenant compte des contextes social, économic et religieux. Pour faire appliquer ces libertés, la loi doit être démocratiquement élaborée et acceptée.

Dans un pays à régime démocratique, la loi devrait être proposée par le peuple à travers ses représentants que sont les députés d'une part, et par le gouvernement consentant du devenir de sa nation

d'autre part. Les députés devraient consulter régulièrement les populations qu'ils représentent et recueillir leurs doléances, soit par des contacts individuels, soit par des «meetings». Pour un meilleur résultat, le gouvernement devrait tenir compte des contextes sociologiques et culturels dans lesquelles vivent les gens, pour que la loi ne s'éloigne pas trop des mentalités.

En se ressourçant auprès des chefs traditionnels et des masses, détenteurs de valeurs coutumières, les députés seront à même de proposer des lois acceptables et réalisables, car émanant de la volonté profonde du peuple.

Le dirigeant d'un peuple est le moyen par lequel la loi de distribution et d'équité doivent s'exprimer, il est le moyen par lequel les hommes et les femmes acceptent ou refusent les mille possibilités de leur progression. Le dirigeant se nourrit donc des pensées de son peuple lorsque le dialogue est ouvert, et si ce peuple est moralement et intellectuellement majeur, consent de ce qu'il veut, et capable de s'organiser et de se discipliner en toute liberté, mais si ces facultés venaient à manquer à un peuple, toute progression serait à bannir et l'on aboutirait inévitablement soit à la tyrannie, soit à l'anarchie.

La discipline est le respect des lois établies dans une communauté donnée, c'est le respect de la hiérarchie et des aînés; elle rend l'homme poli et le différencie de la bête, du vulgaire et du sauvage. Elle concerne tout le monde: dirigeants et dirigés, l'Eglise par ses dogmes, l'armée par l'astreinte, l'Etat par ses lois. Qu'elle émane d'un don naturel ou de l'éducation, la discipline est avant tout un choix qu'il faut défendre et en être fier; elle rend l'homme intègre, conscient de ses devoirs envers son pays et de l'existence des autres, donc sociable et ordonné. Etre discipliné ne veut pas dire ignorer ses droits, ni être inférieur par rapport aux autres! au contraire, c'est un choix positif qui peut permettre d'atteindre un objectif précis recherché, ou un meilleur rendement dans le travail.

L'homme discipliné ne doit donc pas se sentir diminué, il y a certes la notion de soumission qui entre en jeu, mais elle est nécessaire, c'est un homme capable de discernement et qui peut se faire entendre en expliquant ses prises de positions sans pour autant transgresser le cadre de la discipline qui est pour lui la règle.

L'homme discipliné est donc celui qui possède l'esprit critique et non esprit de critique qui consiste à tout remettre en cause sans s'appuyer sur des bases fondées et sans proposer des solutions constructives, concrètes et possibles. L'homme discipliné est prudent et n'ignore pas, comme l'a dit notre chef d'Etat lors du 2^e congrès ordinaire du RDPC, que «si la parole est facile l'art est difficile».

D'une manière générale, l'Afrique et en particulier le Cameroun, ont besoin de ce type d'homme, c'est-à-dire celui qui sait se discipliner dans cette grande ruée vers les libertés.

Mme KANG Germaine Emilienne
Surveillante Générale
Lycée Joss Douala



SOPECAM

Directeur général : Joseph-Charles DOUMBA
Directeur général adjoint : Paul C. NDEMBIEMBE

Directeur des Rédactions : ABUI MAMA ELIENDOU
Rédacteur-en-chef : Alexandre OWONA
Rédacteur-en-chef adjoint : Patrice ETOUNDI MBALLA

Chefs de services : MAKON ma PONDJI (Rédaction) ; Augustin FOGANG (Artistique) ; André-Vincent EKANI (Politique) ; Thomas OUATEDEM (Economie) ; HOZINGA AMOUOU (Société) ; Quentin OTABELA (Culture) ; Isidore MENDENG (Provinciales) ; ESSAMA ESSOMBA (Sports) ; BADJANG ba NIKEN (Etranger) ; Simon-Pierre ISSOCK (Documentation et Photographie).

Photo : Clément TJOBE (Chef du bureau de la Photographie) ; Caricature : Jean Florent GOAWE ;

Directeur technique : Jean Baptiste KOUE

Directeur de l'Administration et des Finances : Jean Edouard BENGHA

Siège : Immeuble SOPECAM B.P. 1218, Yaoundé Tél. : 23.40.12 ; Téléc. : 8311KN

Publicité : Cameroon-Public-Expansion, Yaoundé ; Immeuble Les Galeries, B.P. 1399 Tél. : 22.33.65, 22.39.21, Douala : Rue Joffre, B.P. 1137

Tél. : 42.44.44

Distribution : MESSA Presse Yaoundé ; B.P. 385 Tél. : 23.04.54, Douala : B.P. 759 Tél. : 42.36.91

Edition : Société de Presse et d'Édition du Cameroun (SOPECAM).

TARIFS
D'ABONNEMENT

Cameroun 35.000
(Par avion exclusivement)
Afrique Centrale 43.500, Afrique
occidentale 55.000, France et Afr.
du Nord 62.500, Guinée Es. et
Nigéria 68.500, Autres pays d'Afrique
62.500, Europe 83.500,
Amérique 113.000, Asie, Océanie,
Arabie Saoudite, Syrie, Liban,
Israël, Jordanie, Chypre 94.000,
Tous autres pays d'Asie 116.500,
Australie et autres pays d'Océanie
143.500.

COURRIER

• SOCINADA

Las de toutes les imperfections (compte d'exploitation inexistant, bilan non établi depuis près de quatre ans, 95 % de charges en frais de fonctionnement, personnel pléthorique, une gestion approximative, fantaisiste, de malversations financières de toutes sortes) et après avoir constaté que la SOCADRA ne remplissait pas la mission qui lui avait été assignée à sa création (paiement des droits d'auteurs), le gouvernement s'est résolu à une seule issue raisonnable : la dissolution et la liquidation de la SOCADRA. Des créateurs des œuvres de l'esprit doivent s'organiser pour mettre sur pied une société privée des droits d'auteur. Ainsi tous les artistes, tous les courants d'idées, tous les auteurs mécontents, tous les créateurs épris de liberté et de démocratie pourront-ils s'exprimer et s'organiser dans cette nouvelle structure pour la défense de leurs droits légitimes. Dans un souci bien légitime de clarifier la situation avant la création de la nouvelle Société des droits d'auteur (SOCINADA), le ministre de l'Information et de la Culture organise des consultations, met à la disposition des auteurs créateurs des œuvres de l'esprit (2) deux sommets en droit en la personne du P. Melone Stanislas et du P. Nana Kouanang.

Le P. A. Kouitchou Kouamegni, ministre de l'Information et de la Culture, décide d'activer le processus de création de la SOCINADA pour combler le vide créé par la dissolution de la SOCADRA... Un peu trop vite au goût de certains, qui lui reprochent de ne pas régler le contentieux de la défunte SOCADRA (paiement des droits échus et impayés depuis près de quatre (4) ans de démission et d'abandon. Au même moment, le ministre réclame et demande aux créateurs des œuvres de l'esprit de se responsabiliser, de s'organiser de manière à prendre en main la défense de leurs intérêts.

Ces gens là sont justement ceux qui appréhendent la vérité de l'artiste responsable, qui craignent que leur sincérité soit mise en doute (ne juge-t-on pas un mason au pied du mur ?), bref qui ont peur de s'assumer pleinement.

Mais là n'est pas l'essentiel. Dans cette période de conjoncture difficile, il y a va de l'intérêt général de la culture camerounaise. Tout le monde parle de la transparence, d'égalité, de liberté, de démocratie, autant de mots que l'on retrouve dans les œuvres des uns et des autres. Alors, au moment où l'Etat que les artistes ont toujours accusé de tous les maux, brise le masque et ouvre les vannes, ce n'est plus le moment de se réfugier derrière les échappatoires et de refuser le seul verdict qui compte, celui de la responsabilisation et de la professionnalisation.

Après trente ans de la gestion sans partage de notre culture, ce n'est pas le moment de faire la fine bouche. Les créateurs ont enfin une occasion formidable de faire triompher leurs aptitudes à se responsabiliser.

Jean-Claude TCHULEN,
Cinéaste

• LE BOIS A L'EST

Monsieur le Directeur général de la SOPECAM, J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que dans son édition n° 4706 du vendredi 24 août 1990, le Grand quotidien national d'information Cameroun-Tribune a publié en page 15 des chiffres sur l'exploitation forestière dans la province de l'Est. Selon l'auteur de cet article (M. Eke Ernest, journaliste à Cameroun-Tribune), la province de l'Est a produit au titre de l'exercice 1988-1989 : 139.188.270 m³ de bois dont 56.775.627 m³ transformés et 17 millions de m³ exportés. Ces données ne sont pas exactes et ne traduisent aucune activité d'exploitation forestière dans notre pays.

Ainsi, afin d'informer le public sur la situation réelle et partant porter un démenti sur les données initialement publiées, je vous saurais gré de bien vouloir prendre des dispositions nécessaires pour publier dans les colonnes de Cameroun-Tribune les informations ci-après :

Production, transformation et exportation du bois par le Cameroun et la province de l'Est : exercice : 1988-1989.

Niveau national :
- production de bois toutes essences confondues : 2.120.604 m³,
- production transformée : 918.782 m³,
- production exportée (grumes + bois transformé) : 836.912 m³.

Niveau province de l'Est :
- production toutes essences confondues : 1.145.349 m³,
- production transformée : 461.400 m³,
- production exportée (grumes et bois transformés) : 338.225 m³.

Jean William SOLLO
Directeur des Forêts
(MINAGRI)

Annexe 13: Attestation de stage délivrée par l'ART

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail –Patrie
**AGENCE DE REGULATION
DES TELECOMMUNICATIONS**
Délégation Régionale pour le
Centre – Est – Sud
Sous-Direction des Ressources Humaines
Financières et Matérielles
Service des Ressources Humaines
N° **039**/ART/DG/DRH/SDRH/SRH/PA



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work –Fatherland
**TELECOMMUNICATIONS
REGULATORY BOARD**
Regional Delegation for the
Centre – East - South
Sub Department of Human Financial and
Material Resources
Service of Human Resources
Yaoundé, le **09 JUN 2017**

NOTE DE SERVICE

En application de la note de service N° **000105/ART/DG/DRH/SDRH/SFP/CA2/PA3** du 08 Mai 2017, autorisant **Monsieur ELEMVA ELEMVA Alphonse** à effectuer un stage académique à l'Agence de Régulation des Télécommunications, son passage dans les services de la Délégation Régionale de Yaoundé se fera selon le calendrier ci-après.

SERVICES	PERIODE	HORAIRES
Service d'Appui Technique	Du 12 au 14 Juin 2017	7h30-15h30
Bureau de la communication et des Relations Publiques	Du 15 au 19 Juin 2017	
Centre de Contrôle des Fréquences	Du 20 au 23 Juin 2017	
Service des Statistiques de la Veille Technologique et de la Cybersécurité	Du 26 au 28 Juin 2017	
Service du recouvrement	Du 29 au 03 Juillet 2017	
Poste de Contact N°2	Du 04 au 07 Juillet 2017	
Service des Affaires Financières et Matérielles	Du 10 au 13 Juillet 2017	
Service des Affaires Juridiques du Contentieux et de la Protection du Consommateur	Du 14 au 18 Juillet 2017	
Service des Ressources Humaines	Du 19 au 21 juillet 2017	
Bureau du courrier	Du 24 au 26 Juillet 2017	
Bureau de la Comptabilité-Matière	Du 27 au 31 Juillet 2017	

Le personnel est invité à lui réserver le meilleur accueil possible, ainsi que sa disponibilité pour la réussite dudit stage.

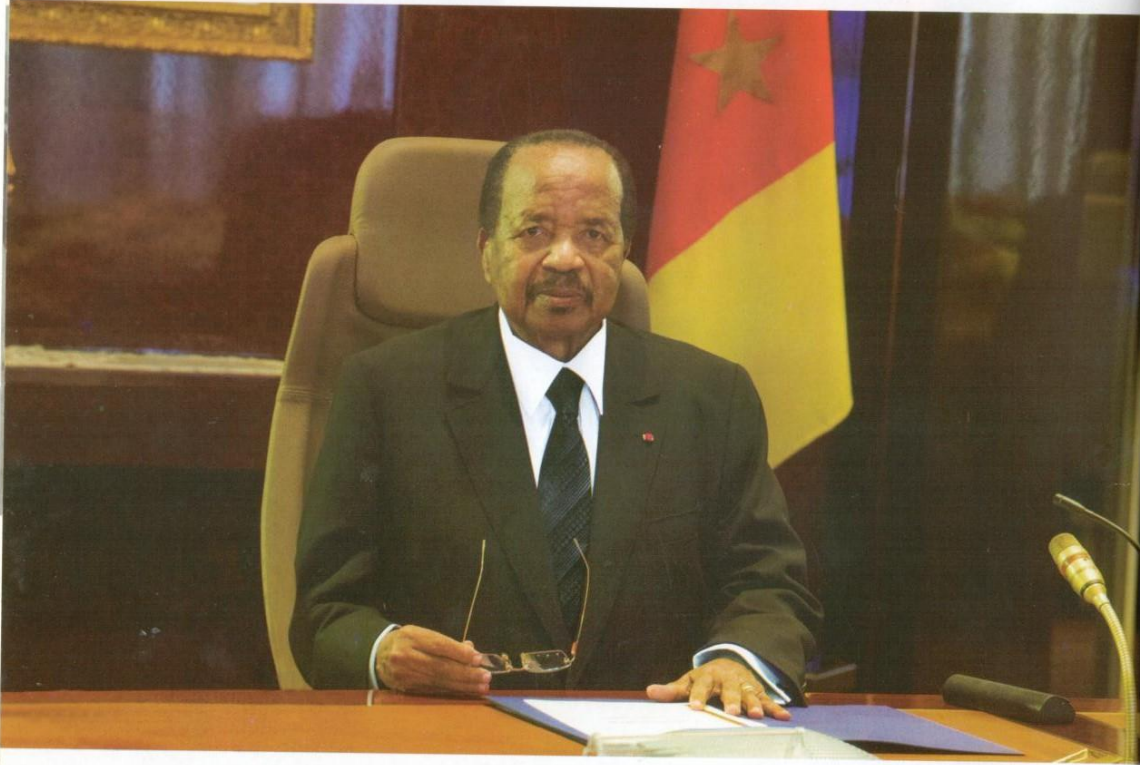
Ampliation :
Tous les services
Intéressé


Peter N. YA
 Directeur Régional
 des Télécommunications

Source : Elemva Elemva Alphonse Arsele

Annexe 13 : Communication politique du Cabinet civil

Actualité | Réunion du Conseil Supérieur de la Magistrature



La justice camerounaise, pilier de la démocratie
Justice in Cameroon, the Pillar of Democracy

Le Président de la République, Paul BIYA, a présidé, le 10 août 2020, au Palais de l'Unité, une réunion du Conseil Supérieur de la Magistrature. Cette instance joue un rôle capital dans le fonctionnement des institutions républicaines en ce sens qu'elle fonde la légitimité des magistrats camerounais à travers son rôle d'autorégulation. Dans son fonctionnement, le Conseil Supérieur de la Magistrature présidé par le Chef de l'Etat en personne, prescrit aux magistrats les modèles d'excellence judiciaire qu'ils se doivent de pérenniser, un archétype caractérisé par l'appropriation, voire l'invention de savoirs et savoir-faire découlant des récentes innovations,

On 10 August 2020, the President of the Republic, His Excellency Paul BIYA chaired, a meeting of the Higher Judicial Council at the Unity Palace. This body plays a crucial role in the functioning of republican institutions to establish the legitimacy of Cameroonian magistrates through its self-regulation role. In its operation, the Higher Judicial Council, chaired by the Head of State in person, prescribes to the magistrates the models of judicial excellence that they must perpetuate, an archetype defined by the appropriation, even the invention of knowledge and know-how derived from recent innovations,

6 LE TEMPS DES OPPORTUNITÉS
 Juin - Août 2020

Source : Cabinet Civil, *Le temps des Opportunités*, N° 64, Juin-Aout 2020.

Annexe 14 : Procès contre la presse

PÉRIODIQUE
POLITIQUE

La presse devant la barre

Juger avec discernement

La presse nationale a fait et continue de faire l'objet de procès devant nos tribunaux.

- James Onobiono contre « Le MESSAGER »
- Epée Moukourou Adolphe contre « LA DETENTE »
- Bisseck et Milky Way contre « LE TEMPS »
- Nkouendjin Yotnda contre « CAMEROON TRIBUNE »
- SOPECAM contre « INTERNATIONAL NEWS HERDO »
- Etotoke et Olinga Jenner contre « FOOTBALL-ELITE »
- John Fru Ndi contre « CAMEROON TRIBUNE »

Des journaux sont condamnés et des journalistes éclopent des peines et d'autres sanctions qui les exposent à toutes sortes de difficultés ; certains titres sont même menacés de disparition. A l'heure où une loi sur la liberté de la communication sociale vient d'être votée à l'Assemblée, Cameroon Tribune s'est penché sur les causes d'une telle situation. Pour y remédier, une seule solution : la responsabilité. A tous les niveaux.

● Réparation des préjudices causés.

● Des sanctions réalistes.

■ L'honnête journaliste ne saurait se réjouir de ce que des sanctions et condamnations sévères viennent aujourd'hui s'abattre sur de malheureux confrères, coupables de diffamation, d'injures et que sais-je encore ! Il devrait en pleurer. Il est difficile, en somme, de ne pas s'émouvoir de voir un ami, un confrère, dont on ne partage pas nécessairement les idées, précipité en taule ou privé de ses droits fondamentaux, pour avoir péché dans l'exercice de cette profession qui nous nourrit si mal, mais que nous aimons si bien ! La loi est dure, n'est-ce pas ? Mais, c'est la loi. Du côté de ceux qui condamnent ainsi les journalistes à purger des peines d'emprisonnement ou à payer de grosses amendes, l'on doit sans doute se dire avec raison « c'était prévisible ». La justice qui se soucie en principe de la protection des droits des citoyens ne pouvait faire mieux que de demander que soient réparés les préjudices causés.

Ainsi donc, l'atteinte à l'honneur d'autrui par la diffamation, la publication des injures, de fausses accusations auront entraîné ces derniers temps la culpabilisation

de certains confrères, personnes physiques ou organes de presse nés avec la vague des libertés qui déferle actuellement sur le paysage politique camerounais.

Est-ce une juste réplique ? Oui, à certains égards, bien que les sanctions retenues ne soient pas toujours en rapport avec le niveau de connaissance du métier des personnes mises en cause. La déontologie professionnelle, l'éthique, le droit de la presse apparaissent chez nous comme des notions dont tout le monde parle sans en posséder nécessairement la moindre connaissance.

Faute essentiellement de s'être entouré des précautions élémentaires que commande l'exercice d'un métier aussi délicat que celui de journaliste. Les condamnations, les peines infligées sont-elles parfois trop lourdes ?

Oui, aussi. Dans certains cas, elles risqueraient même de menacer l'existence des journaux ainsi frappés. On assiste actuellement à des procès où les plaignants réclament qu'ils soient dédommagés à des centaines de millions de francs !!

Loin de nous de vouloir

sermoner les juges, de vouloir les pousser à s'apitoyer sur le sort de certains confrères fautifs. Mais, on ne saurait faire la sourde oreille aux menaces réelles qui pèsent sur certains confrères encore mal informés du droit de la presse. Il est indéniable que l'application sévère et systématique de la loi sur certains cas d'abus de liberté de presse entraîne automatiquement la fragilisation de ces nouvelles entreprises de presse que nous vult l'entrée du Cameroun dans une ère de démocratie avancée.

Il est souhaitable en revanche qu'un juste équilibre soit trouvé entre le « quatrième pouvoir » représenté par les médias et le troisième pouvoir qu'est la justice. Et que dans l'arbitrage qui est dévolu à la justice en cas de procès entre la presse et les citoyens, le troisième pouvoir ne se laisse pas manipuler par les plus forts.

On peut enfin regretter que dans le nouveau contexte de liberté et de débat d'idées qui est créé, certains de nos compatriotes préfèrent la répression des délits de presse aux moyens classiques bien plus élégants que permet un dialogue direct avec les médias : les mises au point, le droit de réponse ou le débat d'idées.

Quentin OTABELA.

De la responsabilité du journaliste

- La liberté mais aussi la responsabilité.
- Le devoir d'exactitude et de vérification.

■ Les sociétés démocratiques sont organisées autour du respect des libertés individuelles. Or la liberté d'un individu, c'est connu, s'arrête là où commence celle de l'autre. Ce principe induit que la liberté est essentiellement et fondamentalement responsable. Cela s'entend de l'usage qu'on en fait. Pour garantir cette liberté, les individus vivant en société ont formulé et codifiés des règles qui sont autant de principes de vie acceptés de tous. Ces principes sont représentés dans les Etats par la loi. C'est elle qui régit les rapports entre les individus. Personne ne peut y échapper et « Nul n'est censé ignorer la loi ». Le journaliste n'échappe pas à cette règle.

S'il est dépositaire d'un pouvoir réel que lui confère la manipulation et la diffusion des idées, arts anciens qui, dans la société médiatique actuelle prennent un tourment particulier, le journaliste est de ce fait astreint à plus de responsabilité. Parce qu'il est capable, par l'orientation qu'il choisit de donner à l'information, de lui faire subir des altérations de la subjectivité ou des manipulations, de créer des schèmes de réflexion, de comportement, bref de conditionner l'opinion, le journaliste a le devoir d'exactitude et de vérification de l'information. Cela suppose bien évidemment qu'il renonce à toute action susceptible d'être classée dans le registre du viol des foules.

Cette double exigence nous ramène à un principe quasi universel du

journalisme noble : les faits sont sacrés, les commentaires libres. Et comme le souligne le P^r Francis BALLE, « La vocation du journaliste n'est pas seulement de présider à la formation et à l'expression des opinions, à ce combat incertain et jamais gagné de la vérité contre l'opinion ; elle réside également, et de façon inséparable, dans la mise en scène de tous les corps constitués de l'action et de la connaissance - hommes publics, hommes de lettres ou hommes de sciences -, dans leur interpellation incessante et dans leur inlassable mise en cause ».

Le journaliste camerounais est donc aujourd'hui interpellé pour la plus grande exigence de sa profession : la recherche éfrénée des faits et leur vérification. Et ce n'est point un fait du hasard si le chef de l'Etat, le Président Paul Biya a tenu à préciser devant les députés la noble mission du journaliste. Cette interpellation est en elle-même la reconnaissance implicite du rôle capital d'animateur, de médiateur de la presse dans une société démocratique. Mais il faut y voir également un appel à plus de rigueur dans le traitement de l'information, à plus d'objectivité. Ceci suppose que le journaliste camerounais prenne de la distance par rapport à la démagogie, à la délation, aux règlements de compte.

Saurait-on en effet imaginer une société démocratique sans une presse fiable et qui s'attache à la vérité des faits ? Il faudrait d'autant plus faire attention que « l'information, si objective et si complète soit-elle, n'annonce pas la démocratie comme la nuée annonce l'orage : nécessairement, inéluctablement ». Elle en est la mesure, la tribune des espaces de rencontre entre les audiences des journalistes et les univers plus ou moins clos du savoir, du pouvoir et de la création, espaces où les journalistes président, avec le secours de techniques de plus en plus sophistiquées au commerce des idées.

Lucie MBOTO FOUA

CAMEROON TRIBUNE N° 4784 MERCREDI 12 DECEMBRE 1990

Source : Cameroon Tribune N° 4784 Mercredi 12 Décembre 1990.

Annexe 15 :Demande d'entretien

Elemva Elemva Alphonse Arsele
Chercheur Doctorant en Histoire
Des Relations Internationales
Tel/6 97 77 77 77
69 77 77 77

Yaoundé, le 20 Aout 2020.

A
Monsieur le Ministre de l'administration
Territoriale

Objet : *Demande d'un entretien avec*
Cellule de communication.

Monsieur,

Je viens auprès de votre haute personnalité solliciter un entretien avec les responsables de la cellule de communication de votre auguste structure.

En effet, Je suis étudiant chercheur à l'université de Yaoundé I au département d'histoire Spécialité Histoire des Relations Internationales. Dans le cadre de ma rédaction d'une Thèse de Doctorat/ Ph.D qui porte sur « Les médias et la vie politique au Cameroun de 1990 à 2018 : Essai d'analyse historique ». Dans le cadre de ce travail je sollicite des entretiens avec des personnes ressources afin de mieux cerner certains aspects de mon travail de recherche qui participera au développement économique sociopolitique et à la consolidation de la paix dudit pays.

Pièces jointes :

- Photocopie de mon autorisation de recherche délivrée par les autorités académiques compétentes.
- Une fiche d'inscription académique délivrée par les autorités compétentes.

Dans l'attente d'une suite favorable, veuillez agréer Monsieur l'expression de mon plus profond respect.



Elemva Elemva Alphonse Arsele

Source : Elemva Elemva Alphonse Arsele

Annexe 16 : Quelques compétences et activités du CNC

VI NOS COMPÉTENCES

En dehors des actions à caractère pédagogique, le CNC détient un pouvoir disciplinaire vis-à-vis des organes et des professionnels du secteur de la communication sociale. Ces mesures disciplinaires sont les suivantes :

- L'avertissement ;
- La suspension temporaire d'activités ;
- L'interdiction définitive d'activités.

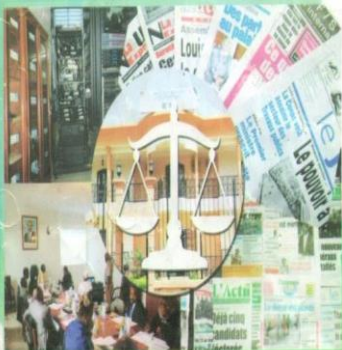
CAS DE SAISINE

Le CNC peut être saisi par toute personne (physique ou morale) ayant intérêt et qualité pour agir en cas d'atteinte à la déontologie par les professionnels de médias. Le CNC peut également s'autosaisir pour le même motif.



V NOS ACTIVITÉS

- Monitoring de la presse écrite et cybernétique ;
- Monitoring des médias audiovisuels ;
- Instruction et traitement des plaintes et requêtes ;
- Rédaction des rapports d'activités ;
- Constitution et mise à jour permanente d'une médiathèque (presse écrite, audiovisuelle et cybernétique) ;
- Organisation de séminaires de formation et de renforcement des capacités des professionnels des médias.





Le Conseil National de la Communication

Avenue Rosa Parks
 B.P. 12535 Yaoundé - Cameroon
 Tél: (237) 2221 - 0309
 Fax: (237) 2221 - 0308
 Site web: www.cnc.gov.cm
 Email: contact@cnc.gov.cm
www.cnc.gov.cm

- Qui sommes nous?
- Nos missions
- Nos objectifs
- Nos compétences
- Nos activités

Le CNC
Pour une communication responsable

Printed by Nyan Publishers - 077 304 607

Source : Archive CNC

Annexe17 : Demande d'entretien

ELEMVA ELEMVA Alphonse Arsele

Yaoundé, le 27 Juillet 2020.

Chercheur Doctorant en Histoire

Des Relations Internationales

Tel. : 67 22 23 40 63



A

**Madame la Directrice Générale de
CAMTEL**

Objet : *Demande d'entretien avec la cellule de communication.*

Madame,

Je viens auprès de votre haute personnalité solliciter un entretien avec les responsables de la cellule de communication dans votre auguste structure.

En effet, Je suis étudiant chercheur à l'université de Yaoundé I au département d'histoire Spécialité Histoire des Relations Internationales. Dans le cadre de ma rédaction d'une Thèse Ph.D qui porte sur « Les médias et la vie politique au Cameroun de 1990 à 2018 : Essai d'analyse historique ». Dans le cadre de ce travail je sollicite des entretiens avec des personnes ressources afin de mieux cerner certains aspects de mon travail de recherche qui participera au développement économique et sociopolitique dudit pays.

Pièces jointes :

- Photocopie de mon autorisation de recherche délivrée par les autorités académiques compétentes.

Dans l'attente d'une suite favorable, veuillez agréer Madame l'expression de mon plus profond.

ELEMVA ELEMVA Alphonse Arsele

Source : Elemva Elemva Alphonse Arsele

Annexe 18 : Demande d'entretien

ELEMVA ELEMVA
ALPHONSE ARSELE
Tel : 00237 9843 4000 71 55
Chercheur et Doctorant en Histoire politique et
Des Relations Internationales

Yaoundé, le 16 février 2020.

A
Son Excellence Monsieur le Ministre
De la Communication

Objet : Demande d'entretien.

Monsieur,

Je viens respectueusement auprès de votre haute personnalité solliciter un entretien dans votre auguste structure. En effet, je sollicite votre aide pour bien cerner certains aspects dans le cadre de la rédaction de ma thèse de **Doctorat /Ph.D intitulée « Médias et vie politique au Cameroun de 1990 à 2018 : Essai d'analyse historique »**, comme l'exigent les normes académiques à rencontrer des personnes ressources. J'ai donc jugé important de vous rencontrer pour la rédaction de ce travail qui vise à examiner non l'importance des médias dans la résolution pacifique des conflits, ainsi que l'impact de ces derniers pour la consolidation de la paix. Ce travail va participer au développement politique, social et économique du Cameroun.

Pièces jointes :

- Une photocopie de la liste de sélection attestant mon inscription et ma sélection en Thèse
- Une photocopie certifiée du diplôme de Licence en Histoire des Relations Internationales
- Une autorisation de Recherche délivrée par les autorités académiques compétentes

Dans l'attente d'une suite favorable, veuillez agréer Monsieur le Ministre, l'expression de mon plus profond respect.



ELEMVA ELEMVA ALPHONSE ARSELE

Stamp: MINISTRE DE LA COMMUNICATION COURRIER ARRIVÉE Le 11 MARS 2020 Enregistré S/N°

Handwritten: Celcom 13/03/2020

Source : Elemva Elemva Alphonse Arsele

Annexe 19 : Demande de consultation des archives adressée au Mincom

ELEMVA ELEMVA
ALPHONSE ARSELE
"Chercheur et Doctorant
en Histoire Politique et des
Relations Internationales"
UNIVERSITE DE Yaoundé I.
TEL : 01 78 55 69 10 - 78 55 69 20

Fondé, le 10/12/2020.

ACS

M Accord. Réponse
à l'intérêt de
demandeur et
pense l'acte
de DAPP, de
DAPL et de
DRC 14/12/20

Objet: Demande de consultation
des archives.

Monsieur,

Je viens respectueusement auprès de votre haute personnalité solliciter une autorisation pour la consultation des archives de votre auguste structure. En effet, je suis chercheur Doctorant et dans le cadre de la rédaction d'une Thèse de Doctorat Ph.D du thème intitulé : « Médias et vie politique au Cameroun de 1990 à 2018 : Essai d'analyse historique », les archives vont m'aider dans l'analyse et le traitement des faits. Ce travail est d'ailleurs une modeste contribution au développement politique social et économique en consolidant la paix.

Pièce jointes :

- Une photocopie de la demande d'entretien datant du 11 Mars 2020.
- Une autorisation de Recherche délivrée par les autorités académiques compétentes.

Dans l'attente d'une suite favorable, Veuillez agréer Monsieur le Ministre, l'expression de mon plus profond respect.

Flanella Flanella Alphonse Arcebo

Annexe 20: demande de la documentation au Minat

REPUBLIC DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE

SECRETARIAT GENERAL

DIVISION DE LA COMMUNICATION
ET DES RELATIONS PUBLIQUES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF TERRITORIAL
ADMINISTRATION

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF COMMUNICATION
AND PUBLIC RELATIONS

Yaoundé, le

N° 653 L/MINAT/SG/DCRP/KD

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE

*Cd cou - 7 et sous directeur
Vous pouvez
fournir ces informations
Il ne peut pas
avoir accès à nos archives*

Objet : demande d'une documentation pour des recherches

En date du 10 septembre 2020, monsieur ELEMVA ELEMVA Alphonse Arsele, chercheur Doctorant en Histoire des Relations Internationales nous a transmis une lettre dans laquelle, il sollicite avoir des informations relatives à son sujet de Thèse de Doctorat/ ph.D intitulé « *Les medias et la vie politique au Cameroun de 1990 à 2018 : Essai d'analyse historique* ». A cet effet, il souhaiterait avoir accès à la documentation des archives du Minat puisque disposant des ouvrages pouvant lui permettre d'enrichir ses recherches.

Aussi, la demande de Sieur ELEMVA ELEMVA Alphonse Arsele, sauf avis contraire pourrait prospérer.

Il joint à cet effet,

- La photocopie de son autorisation de recherche, délivré par les autorités administratives compétentes
- Une fiche d'inscription académique

Vos hautes instructions nous obligeraient./-

Source : Elemva Elemva Alphonse Arsele

Annexe 21 : Procès contre la presse



Source : Cameroon Tribune, No 4784 du mercredi 12 décembre 1990.

Annexe 22 : Journalistes et politiques les liaisons dangereuses

Hervé Tchumkam
Ambroise Kom et la pensée intempestive

Directeur de Publication :
Valentin Siméon Zinga
 Réception de déclaration n°
 00008811 RDD/JOR/SASC/
 du 24 août 2020
 BP : 15552 Yaoundé
 Tél. : +237 242 00 37 07
 Mail : lignes.horizon.mag@gmail.com

N°008 - Mai 2021 1000 Fcfa

Lignes
 d'horizon

Jean Maurice Noah
**Écouter
 la jeunesse
 par la
 musique**

Savoir c'est bien, comprendre c'est encore mieux!

Journalistes et politiques: les liaisons dangereuses

Quel est le type
 de rapports
 qu'entretiennent
 journalistes et
 politiques au
 Cameroun?
 Comment ces
 rapports
 rejaillissent-ils sur
 l'épanouissement
 ou la restriction
 de la liberté de la
 presse?

Avec les contributions de

Pr Laurent Charles Boyomo Assala	Pr Charly Gabriel Mbock	Pr Thomas Atenga	Pr Georges Madiba	Pr Armand Leka Essomba	Haman Mana

Source : *Lignes d'horizon*, No 008 mai 2021.

Annexe 23 : Demande d'entretien

Elemva Elemva Alphonse Arsele
 Chercheur Doctorant en Histoire
 Des Relations Internationales
 Tel/670389813
 694767798

Yaoundé, le 18 Aout 2020.

A
 Monsieur le Président du CNC



Objet : *Demande d'entretien et de consultation des archives.*

Monsieur,

Je viens auprès de votre haute personnalité solliciter un entretien avec des responsables de votre auguste structure.

En effet, Je suis étudiant chercheur à l'université de Yaoundé I au département d'histoire Spécialité Histoire des Relations Internationales. Dans le cadre de ma rédaction d'une Thèse de Doctorat/ Ph.D qui porte sur « Les médias et la vie politique au Cameroun de 1990 à 2018 : Essai d'analyse historique ». Dans le cadre de ce travail je sollicite des entretiens avec des personnes ressources afin de mieux cerner certains aspects de mon travail de recherche qui participera au développement économique sociopolitique et à la consolidation de la paix dudit pays.

Pièces jointes :

- Photocopie de mon autorisation de recherche délivrée par les autorités académiques compétentes.
- Une fiche d'inscription académique signée par les autorités académiques compétentes

Dans l'attente d'une suite favorable, veuillez agréer Monsieur l'expression de mon plus profond.



Elemva Alphonse Arsele

Source : Elemva Elemva Alphonse Arsele

SOURCES ET ORIENTATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

Ouvrages publiés

Abwa Daniel, *André-Marie Mbida premier premier ministre (1917-1980)*, Paris, L'Harmattan, 1993.

André-Jean Tudesq, *L'Afrique parle, l'Afrique écoute les radios en Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala, 2002.

Antoine Coumont et Patrick Le Galès, *Gouverner la ville numérique*, Paris, Puf, 2019.
Aubenas Florence, *Grand Reporter*, Montreuil, Bayard, 2009.

Ba Abdoul, *Internet, cyberspace et usages en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2003.

Balla Oyie Isidore, *L'être vrai du pouvoir politique : jalons et présupposés philosophiques*, Yaoundé, Saint Paul, 2007.

Balle Francis, *Lexique d'information communication*, Paris, Dalloz, 2006.

Banock Michel, *Le processus de démocratisation en Afrique : Le cas camerounais*, Paris, L'Harmattan, 1992.

Béatrice Giblin, (Dir), *Les conflits dans le monde : Approche géopolitique*, Paris, Armand Colin, 2016.

Bertho-Lavenir Catherine, *Les médias et la démocratie au XXe siècle*, Paris, Armand Colin, 2018.

Bertrand Jean-Claude (Dir), *Médias introduction à la presse, la radio et la télévision*, Paris, Editions Marketing S.A, 1995.

Boniface Pascal, *La volonté d'impuissance la fin des ambitions internationales et stratégiques*, Paris, Editions du Seuil, 1996.

Bougnoux Daniel, *Introduction aux sciences de la communication*, Paris, La Découverte, 1998.

Braeckman Colette, *Rwanda : Histoire d'un génocide*, Paris, Librairie Arthème fayad, 1994.

Cayrol Roland, *Médias et démocratie la dérive*, France, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1997.

_____, *Tenez enfin vos promesses ! Essai sur les pathologies politiques Françaises*, Paris, Fayard, 2012.

Chaniac Régine, *La télévision*, Paris, La Découverte, 2005.

_____, *La presse quotidienne*, Paris, La Découverte, 1996.

_____, *Les médias et les sources : Les limites du modèle de l'agenda-setting*, Université Laval, Québec, 1995.

Chindji-Koulevu Ferdinand, *Communication et mobilisation sociales au Cameroun*, Yaoundé, Saagraph, 2007.

_____, *La philosophie de l'information en Afrique Noire*, Yaoundé, Editions Saagraph, 2006.

_____, *La presse écrite pour tous*, Yaoundé, CLE, 2006.

Cohent-Tanugi Laurent , *La métamorphose de la démocratie*, Paris, Editions Odile Jacob, 1989.

Damtoti Komabate, *La limitation du pouvoir politique une relecture africaine de John Locke*, Yaoundé, Presses de l'UCAC, 2016.

Davet Gérard, *Un président ne devrait pas dire ça... : les secrets d'un quinquennat*, France, Stock, 2016.

Djimeli Alexandre, *Le capital contre le journalisme : la presse Camerounaise entre missions sociales et obligations de rentabilité*, Yaoundé, Ifrikiya, 2012.

Dominique Colas, *La pensée politique*, Paris, Larousse, 1992.

Dumont René, *L'Afrique noire est mal partie*, Paris, Seuil, 1962.

Ekambi Dibongué Guillaume (Dir), *Les discours en relations internationales la légitimation des conduites de politique étrangère des Etats*, Douala, Editions Ifrikiya, 2016.

Ela Jean-Marc, *Innovations sociales et renaissances de l'Afrique Noire les défis du « Monde d'en-Bas »*, Paris, L'Harmattan, 1998.

Essomba Apollinaire, *Le mouvement nationaliste camerounais dans le système international (1916-1960)*, Paris, L'Harmattan, 2006.

Eyike Vieux et Youssoufa Boukar, *Le contentieux pénal de la presse et de la communication audiovisuelle au Cameroun*, Yaoundé, Imprimerie Saint-Paul, 2004.

Fame Ndong Jacques, *Médias et enjeux des pouvoirs : essai sur le vouloir –faire, le savoir-faire et le pouvoir-faire*, Yaoundé, Presses Universitaires de Yaoundé, 2006.

Fleury-Villatte Béatrice (Dir), *Récit médiatique et histoire*, Paris, L'Harmattan, 2003.

Fondation Friedrich Ebert, *La presse écrite dans le paysage médiatique du Cameroun : Une analyse dynamique*, Yaoundé, Cretes, 1995.

Fougier Eddy et Hyghe Francois Bernard, *Les médias peuvent-ils changer la politique internationale ?* Revue Internationale et Stratégique, N°78, Armand Colin, été 2010.

Frère Marie-Soleil, (Dir), *Afrique centrale, Médias et conflits vecteurs de guerre ou acteurs de paix*, Bruxelles, Coédition Grip-Editions Complexe, 2005.

- Gerstlé Jacques, *La communication politique*, 2^e Édition, Paris, Armand Colin, 2010.
- _____, *Education et médias, que sais-je ?*, Paris, Puf, 1997.
- Guillaume Devin, *Sociologie des relations internationales*, Paris, La Découverte, 2002.
- Hyghe François-Bernard, *Comprendre le pouvoir stratégique des médias*, Paris, Eyrolles, 2005.
- Ichbiah Daniel, *Relations presse et communication*, Pologne, Editions Village Mondial, 2015.
- Institut Panos Paris, *Afrique centrale : cadres juridiques et pratiques du pluralisme radiophonique*, Paris, Karthala, 2005.
- Kapferer Jean-Noel, *Rumeurs : le plus vieux média du monde*, Paris, Seuil, 1990.
- Kim-Kuh Céline, *Les africaines en situation interculturelle*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- Konate Issoufou, *Le discours de la baule 20 juin 1990 une nouvelle thérapie pour l'Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2015.
- Kuengienda Martin, *L'Afrique est-elle démocratisable? Constitution, sécurité et bonne gouvernance*, Paris, L'Harmattan, 2015.
- Kum'a Ndumbe III, *Vous avez dit démocratie ? Le processus de démocratisation au Cameroun : Défis et perspectives*, Douala, Editions A fricAvenir/Exchange, 2008.
- Magnan Valérie, *Transitions démocratiques et télévision de service public Espagne, Grèce, Portugal 1974-1992*, Paris, L'Harmattan, 2001.
- Mbembe Achille, *Les jeunes et l'ordre politique en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 1985.
- Meirien Philippe, *Ce que l'école peut encore pour la démocratie*, Paris, Editions Autrement, 2020.
- Menye Me Mve Philippe, *Comprendre la démocratie au Cameroun*, Yaoundé, Imprimerie Saint Paul, 2006.
- Mila Assouté Pierre, *Le Cameroun change : conversation autour de ma nouvelle vision d'une société moderne*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- Ndam Njoya Adamou, *Le contrat républicain : mise en place des institutions républicaines et des méthodes et traditions démocratiques*, Paris, L'Harmattan, 2011.
- Nga Ndongo Valentin, *Problématique de la renaissance Africaine, le continent noir face au défi de l'impérieuse émergence*, Paris, L'Harmattan, 2016.
- _____, *Les médias au Cameroun : mythes et délires d'une société en crise*, Paris, L'Harmattan, 1993.
- Ngono Marie Antoine, *Souvenirs d'un chevalier du micro ou l'autre face de la scène politique médiatique*, Yaoundé, Presses Universitaires d'Afrique, 2007.

- Nomo Zibi-Moulango Pulcherie, *Le statut de l'audiovisuel, en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 1986.
- Nyonyu Muzembe Kadiebwé, *Guerre froide à l'occidentale l'Afrique centrale au Cœur du débat*, Tome II, Yaoundé, Editions Défi Afrique, 1998.
- Ossama François, *Les nouvelles technologies de l'information enjeux pour l'Afrique subsaharienne*, Paris, L'Harmattan, 2001.
- Poutaul Monique, *Femmes en francophonie*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- Puepi Bernard, *Chronique des pratiques politiques au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2009.
- Rieffel Rémy, *L'élite des journalistes*, Paris, Puf, 1984.
- Robert Green, *Stratégie : Les 33 lois de la guerre*, Paris, Editions à contre-courant, 2010.
- Robinet Philippe, *La presse quotidienne*, France, Flammarion, 1999.
- Sarkozy Nicolas, *Tout pour la France*, Paris, Editions Plon, 2016.
- Satini André, *L'Etat et la presse*, Paris, Litec, 1990.
- Schemeil Yves, *Introduction à la science politique, objets, méthodes, résultats, objectifs*, Paris, Dalloz, 3^e édition revue et augmentée, 2015.
- Shanda Tonme, *Conflits d'éthiques et crises des relations internationales*, Paris, L'Harmattan, 2015.
- Tadadjeu Maurice, *Démocratie de partage du pouvoir : pour le modèle p3 au Cameroun*, Yaoundé, Editions Bumakor, 1999.
- Tjadè Eoné Michel, *Démonopolisation, libéralisation et liberté de communication au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2001.
- _____, *Radios, Publics, et pouvoirs au Cameroun utilisations officielles et besoins sociaux*, Paris, L'Harmattan, 1986.
- Valérie Magnan, *Transitions démocratiques et télévision de service Public Espagne, Grèce, Portugal 1974-1992*, Paris, L'Harmattan, 2001.
- Vilatte Béatrice-Fleury, *Récit médiatique et histoire*, Paris, L'Harmattan, 2003.
- Yetna Jean Pierre, *Langue, Média, Communauté rurales au Cameroun Essai sur la marginalisation du monde rural*, Paris, L'Harmattan, 1999.
- Zang Atangana Joseph-Marie, *Les forces politiques au Cameroun réuni*, Tome III, Paris, L'Harmattan, 1989.
- Ziegler Jean, *Retournez les fusils : manuel de sociologie d'opposition*, Paris, Seuil, 1980.
- Zinga Valentin Siméon, *Cameroun : chroniques d'une démocratisation assistée*, Yaoundé, Editions Ifrikiya, 2018.

Ouvrages méthodologiques

Beaud Michel, *L'art de la thèse, comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du net*, Paris, La découverte, 2006.

Bloch Marc, *Apologie de l'histoire ou métier de l'historien*, Paris, Armand Colin, 1956.

Derèze Gérard, *Méthodes empiriques de recherche en communication*, Bruxelles, Editions De Boeck, 2009.

Durkheim Emile, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Puf, 1937.

Gautier Benoît, (Dir), *Recherche sociale de la problématique à la collecte des données*, Canada, Presses de l'Université du Québec, 2003.

Guide méthodologique pour la rédaction des thèses, mémoires, ouvrages et articles, Yaoundé, CEPER, 2006 (publié par le département d'Histoire de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I.)

Olivier Lawrence, *L'élaboration d'une problématique de recherche sources, outils et méthode*, Paris, L'Harmattan, 2005.

Onomo Etaba Roger, *Précis de méthodologie en histoire*, Yaoundé, Pucac, 2010.

Dictionnaires

Dictionnaire des œuvres politiques, Paris, Puf, 1986.

Dictionnaire Hachette, Paris, Éditions Hachette, Paris, 2009.

Dictionnaire Le petit Larousse Illustré, Paris, Éditions Larousse, 2014.

Le Grand Usuel Larousse, *Dictionnaire encyclopédique*, Paris, les Editions Françaises Inc, 1997.

Mémoires et Thèses

Akamba Solve-Edwige, « Absence de communication spécifique et conséquences dans la gestion d'une organisation en crise : La Cameroon Airlines », Mémoire de master en sciences de l'information et de la communication, ESSTIC, Université de Yaoundé II, 2007.

Amougou Afougou Anselme Armand, « La problématique Rawlsienne de la justice internationale », Thèse de Doctorat Ph.D en sociologie morale et politique, Université de Yaoundé I, 2010.

Amougou Akoa, « Mass-médias et monde rural au Cameroun », Mémoire présenté en vue de l'obtention de la maîtrise en sociologie, Université de Yaoundé, 1985.

Assiene Roméo Berlin, « Raison et communauté politique chez Thomas Hobbes : Une lecture du *Leviathan* », Mémoire de Maîtrise en philosophie, Université de Yaoundé I, 2006.

Biyiti bi Essam Jean-Pierre, « Une radio régionale Africaine et son public : Analyse d'un divorce », Thèse de Doctorat de 3^e cycle en sciences de l'information et de la communication, Université Paris 7, 1983.

Bouck Malem Claude Angelbert, « Analyse de l'information politique dans Mutation Juillet-Décembre 1999 », Mémoire de DSTIC, ESSTIC, Université de Yaoundé II, 2000.

Bounoung Essono Sosthène, « La régulation des télécommunications électroniques à l'épreuve de la convergence : le cas du Cameroun », Mémoire de master spécialisé en régulation de l'économie numérique, Paris Tech, 2014.

Crettenand Mathieu, « Le rôle de la presse dans la construction de la paix. Le cas du conflit basque », Thèse de doctorat Ph.D en information, communication et médias, Université de Genève, 2012.

Dioba Octave, « Le « Gombo » : Essai de socio-analyse d'une pratique dans l'univers médiatique Camerounais », mémoire de Master en sciences de l'information et de la communication, ESSTIC, Université de Yaoundé II, 2009.

Essono Thomas, « La communication politique au Cameroun (Structures, Contenu et Effets) », Thèse de Doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, Université Panthéon- Assas (Paris II), 1995.

FalnaTaubic, « La problématique de la démocratisation en Afrique : pesanteurs historiques et contexte international », mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme d'études approfondies en sociologie politique, Université de Yaoundé I, 2003.

Gane Madda Azaria, « Paix et démocratie chez Spinoza », Thèse de Doctorat Ph.D en sociologie morale et politique, Université de Yaoundé I, 2013.

Matia Josiane Rène, « Le supplément Com' du quotidien « *Mutation* » et ses publics », Mémoire de DSTIC, ESSTIC, Université de Yaoundé II, 2004.

Mbede Bala Emmanuel, « L'identité de la télévision publique en Afrique : le cas de la CRTV (Cameroun) et RTS1(Sénégal) », Thèse de doctorat Ph.D en information et communication, Université Lumière –Lyon 2, Octobre 2006.

Mbezele Anya Alain Denis, « Le fonctionnement d'une agence de presse de presse nationale : *Camnews* », Mémoire de diplôme des sciences et techniques de l'information, ESSTIC, Université de Yaoundé II, 2000.

Mbome Alexandre, « Spinoza et la question de la gouvernance », mémoire de DEA en philosophie, Université de Yaoundé I, 2002.

Mboudjili Onana Marie-Madelaine, « La libéralisation audiovisuelle au Cameroun : Fm 94 face à la concurrence des nouvelles Radios privées de la capitale (Avril 2000-juillet 2001), Mémoire de DSTIC, ESSTIC, Université de Yaoundé II, 2001.

Mekassi Etogo, « La dynamique institutionnelle de la libéralisation politique et de la libéralisation économique au Cameroun : La dialectique de la complémentarité et de la complémentarité et de la contrariété (1986-2010) », Thèse de Doctorat en sciences politique, Université de Yaoundé II, 2010.

Mengue Georges Magloire, « L'usage des sites internet dans la communication gouvernementale institutionnelle : Cas du Cameroun 2012-2013 », Mémoire de master en Relations Internationales, Université de Yaoundé I, 2013.

Ndtoungou Paul Alain, « Analyser la crédibilité des journalistes au Cameroun : Question théorique et problèmes méthodologiques », mémoire de DEA en sociologie politique, Université de Yaoundé I, 2005.

Ngamchara Mbouembou Caroline, « Mobilité des élites politiques et démocratie au Cameroun : les logiques des démissions, transfuges et dissidences et leur impact sur la vie partisane », mémoire présenté pour l'obtention du diplôme de maîtrise en sociologie politique, Université de Yaoundé I, 2001.

Ngo Bassomo Marthe Angeline, « Politique de l'information et recherche de la qualité : Analyse du nouveau format du journal télévisé de la Crtv depuis les états généraux de l'information de décembre 1991 », Mémoire de (DSTIC), Diplôme des Sciences et Techniques de l'Information et de Communication, ESSTIC, Université de Yaoundé II, 2001.

Njoya Mohamed, « Communication entre le « haut » et le « bas » : ritualisme, résistances et réinventions dans les comportements politiques au Cameroun », Thèse de Doctorat Ph.D en sociologie politique, Université de Yaoundé I, 2009.

Nkoh Daniel, « Etat et violence : Problématique de la légitimité, de la pérennité et du devenir de la société politique », Thèse de Doctorat Ph.D en sociologie morale et politique, Université de Yaoundé I, 2013.

Nkoyok Jacqueline, « Les processus de démocratisation en Afrique : un mariage à négocier entre tradition et modernité », Thèse de Doctorat Ph.D en sociologie politique, Université de Yaoundé I, 2003.

Nono Njeupang Luidor, « Les radios communautaires au Cameroun », Thèse de Doctorat en sciences de l'information et de la communication, Université Panthéon-Assas, Paris II, 2012.

Olinga Pascal, « Rumeur et média au Cameroun », Mémoire de maitrise en sociologie, Université de Yaoundé, 1991.

Onana Lemana Serge, « La ruse en politique : Une lecture Africaine du Prince de Nicolas Machiavel », Mémoire de D.E.A en philosophie morale et politique, Université de Yaoundé I, 2008.

Onguene Neuilly Henriette, « La régulation du journalisme en ligne : Perspectives pour le Cameroun », Mémoire de master en Sciences de l'information et de la communication, ESSTIC, Université de Yaoundé II, 2015.

Seme Etienne Le Grand, « Les apories de la démocratie contemporaine », Mémoire de master en philosophie politique, Université de Yaoundé I, 2013.

Sengele Gueboguo Charles, « Communications préventives du VIH/SIDA et homosexualité(s) en Afrique », Mémoire de D.E.A en sociologie politique, Université de Yaoundé I, 2005.

Tchuileu Ngagom Alexandra, « L'Afrique dans les télévision panafricaines. Analyse des modalités énonciatives du discours sur l'Afrique à Africa 24 », Mémoire de master en Sciences de l'information, et de la communication, ESSTIC, Université de Yaoundé II, 2013.

Wode-Paleme Eddy Romuald, « Les médias centrafricains et les pouvoirs publics : évolution historique de 1960 à 1990 », Thèse de doctorat Ph.D en sciences de l'information et de la communication, Université de Yaoundé II, ESSTIC, 2010.

Zanga Irénée Godefroy, « Analyse pragmatique des interactions médiatiques : Cas des communications gouvernementales », Thèse de doctorat Ph.D en sciences de l'information et de la communication, ESSTIC, Université de Yaoundé II, 2008.

Zappa Pierre-Olivier, « Communication politique et réseaux socio numériques : le cas de myBarackObama.Com », Mémoire de maîtrise en communication, Montréal, Université du Québec, 2012.

Zebaze Paul, « Du traitement de l'information politique dans l'hebdomadaire *Le Messenger* 6 janvier 1992 », mémoire pour l'obtention du diplôme des sciences et techniques de l'information et de la communication (DSTIC), ESSTIC, Université de Yaoundé II, 1995.

Articles de revue

Arpagian Nicolas, « Internet et les réseaux sociaux : Outils de contestation et vecteurs d'influences ? », *Revue internationale et stratégique*, N°78, février, 2010, pp. 97-102.

Atenga Thomas, « La presse privée et le pouvoir au Cameroun : quinze ans de cohabitation houleuse », *Politique africaine*, No 97, Mars 2005, pp. 33-48.

Atenga Thomas, « Communication et journalisme au Cameroun : « affaires » de lucidités croisées. *Les cahiers du journalisme* N°26-printemps/Été 2014, pp.36-55.

Bader Ben Mansour, « Le rôle des médias sociaux en politique : une revue de la littérature », Vol 1, N°1, *Regards politiques*, Hiver, 2017, pp.1-17.

Blet Armand, « Les médias, un instrument de diplomatie publique », *Revue internationale et stratégique*, No78, février, 2010, pp.119-126.

Comby Jean- Baptiste , « La politisation en trompe l'œil du cadrage médiatique des enjeux climatique après 2007 », *Le temps des médias*, No 52-Février 2015, pp.214-228.

Correa Dominique Anne, « Le retour des pieuvres médiatiques », *Le monde diplomatique*, N0 784, Juillet 2019, pp.8-17.

Elemva Elemva Alphonse Arsele, « Médias et gouvernance politique au Cameroun : les enjeux d'une construction démocratique moderne », *Editions Francophones Universitaire d'Afrique*, N°6, Vol.2, septembre 2022, pp. 53-71.

Elemva Elemva Alphonse Arsele et Simon Modeste Nkoa Ebolo, « Géostratégie des médias dans le processus de prévention, de gestion et de prévention des conflits armés et politiques », *Editions Francophones Universitaire d'Afrique*, No 7, Vol.2, Décembre 2022.

Huyghe François-Bernard, « Stratégies étatiques face aux enjeux de l'information », *Revue internationale et stratégique*, N°78, février, 2010, pp. 103-109.

Montclos Antoine Pérouse, « La lutte contre le terrorisme, une aubaine pour les dirigeants nigériens », *Le monde diplomatique*, N0 789, Décembre, 2019, pp.12-15.

OstriitchkOlha, « Les dessous de la révolution ukrainienne d'une contestation civique à une guerre identitaire », *Le débat*, N0 180, mai-août 2014, pp.3-19.

Patrick Champagne, « La double dépendance. Quelques remarques sur les rapports entre les champs politique, économiques et journalistique », N° 17-18, *Hermes*, 1995, pp.215-219.

Scanlon Thomas, « L'épreuve de la tolérance », *Presses de Sciences Po*, N° 63, 2016, pp.113-129.

Sieffert Denis, « Etats-Unis, Chine : Quand la désinformation se mondialise », *Revue internationale et stratégique*, N°78, février, 2010, pp.127-133.

Teisseire Laurent, « Place et rôle des médias dans les conflits », *Revue internationale et stratégique*, N°78, février, 2010, pp. 91-95.

Viviane Le Hay, Thierry Vedel, Floral Chanvrlil, « Usages des médias et politique : une écologie des pratiques informationnelles », *Réseaux*, N0 170, juin, 2011, pp.45-73.

Zittoun Philippe, « convaincre et persuader pour propager : les enjeux d'une argumentation », *Revue française de sciences politique*, Volume 63, N° 3-4, Juin-Août 2013, 634-640.

Journaux consultés

ART, N°36, Novembre 2011.

Cameroon Tribune, N° 12320/8519 du 06 Avril 2021.

Cameroon Tribune, N° 12333/8535, Mercredi 28 Avril 2021.

Cameroon Tribune, N° 12329/8528, Lundi 19 Avril 2021.

Cameroon Tribune, N° 1954, thursday 25th August, 1994.

Cameroon Tribune, N° 1957, mardi 30 juillet, 1994.

Cameroon Tribune, N° 4817, vendredi 1^{er} février 1991.

Cameroon Tribune, N° 4927, lundi 15 juillet, 1991.

Cameroon Tribune, N° 4928, mardi 16 juillet 1991.

Cameroon Tribune, N° 4932, lundi 22 juillet, 1991.

Cameroon Tribune, N° 4936, vendredi 26 juillet, 1991.

Cameroon Tribune, N° 4937, lundi 29 juillet, 1991.

Cameroon Tribune, N° 4937, lundi 29 juillet, 1991.

Cameroon Tribune, N° 4938, mardi 30 juillet, 1991.

Cameroon Tribune, N° 4939, mercredi 31 juillet, 1991.

Cameroon Tribune, N° 5648, lundi 1^{er} août, 1994.

Cameroon Tribune, N° 5649, mardi 02 août, 1994.

Cameroon Tribune, N° 5650, mercredi 03 août, 1994.

Cameroon Tribune, N° 5657, vendredi 12 août, 1994.

Cameroon Tribune, N° 5658, mardi 16 août, 1994.

Cameroon Tribune, N° 5659, mercredi 17 août, 1994.

Cameroon Tribune, N° 566, lundi 22 août, 1994.

Cameroon Tribune, N° 5660, jeudi 18 août, 1994.

Cameroon Tribune, N° 5661, vendredi 19 août, 1994.

Cameroon Tribune, N° 5663, mardi 23 août, 1994.

Cameroon Tribune, N° 7394, vendredi 14 janvier 2001.

Cameroon Tribune, N° 7763, lundi 13 janvier 2003.

Cameroon Tribune, N° 7764, mardi 14 janvier 2003.
Cameroon Tribune, N°1953, wednesday 24th August, 1994.
Cameroon Tribune, N°4929, mercredi 17 juillet, 1991.
Cameroon Tribune, N°4934, mercredi 16 juillet, 1991.
Cameroon Tribune, N°4935, jeudi 24 juillet, 1991.
Cameroon Tribune, N°5656, jeudi 11 août, 1994.
Fréquence Sud, N° 11 juillet, 1992.
Fréquence-Sud, N°10, Yaoundé, 1990.
Fréquence-Sud, N°3, 1983.
Jeune Afrique, NO 3084 du 16 au 22 février 2020.
Jeune Afrique, No 3086 du 1^{er} au 7 Mars 2020.

Jeune Afrique, No 3095, Décembre 2020.
Jeune Afrique, No 3098, Mars 2021.
Questions Internationales, N°5 janvier-février 2004.
L'Action, No 714 du 09 décembre 2010.
L'Anecdote, No 018 du lundi 03 avril 2017.
La Nouvelle Expression, N4807 du mercredi 12 septembre 2018.
La voix du centre N° 005-8 novembre 2016.
Le débat, No 174, mars-avril 2013.
Le Messenger, N°5139 du mercredi 5 Septembre 2018.
Le Messenger, N°5182 du mercredi 7 Novembre 2018.
Le Messenger, N°5041 du lundi 2 avril 2018.
Le Messenger, N°51 du mercredi 21 Novembre 2018.
Le Messenger, N°51786 du 13 Novembre 2018.
Le Messenger, N°5409 du mercredi 23 Octobre 2019.
Le Messenger, N° 6030 du mercredi 08 juin 2022.
Le Messenger, N° 6041 du 23 juin 2022.
Le Messenger, N°6029 du mardi 07 juin 2022.
Le Messenger, N°6037 du vendredi 17 juin 2022.
Le Messenger, N°6001 du vendredi 22 Avril 2022.
Mincom News, N°002, Mars-Mai 2017.
Mutations, N°4687 du vendredi du 31 janvier 2018.
Mutations, N° 4713 du Lundi 08 Octobre 2018.

Mutations, N° 4695 du mercredi 12 Septembre 2018.

Mutations, N° 4707 du vendredi 28 Septembre 2018.

Science Politique, Volume 63, Numéro 3-4 Juin-Août 2013.

Sciences Humaines, No 312, 2019.

Sup Infos, Revue mensuel bilingue du MINESUP, Edition double 2016.

The Post, No 01756, Monday 05/2016.

Arrêtés, décrets et Lois

Arrêté N° 020/MINCOM du 21 Septembre 2018.

Décret N°2000/158 du 03 Avril 2000.

Loi N°90/052 du 19 décembre 1990 sur la liberté de communication sociale.

Loi N°90/053 du 19 décembre 1990 sur la liberté d'association.

Loi N°2010/987 du 21 juin 2010 relative à la cyber sécurité relative à la cyber criminalité au Cameroun.

Loi N°2015/007 du 20 Avril 2015 Régissant l'activité audiovisuelle au Cameroun.

Rapports

Friedrich Ebert Stiftung, Rapport, *Baromètre des médias Africains cas du Cameroun en 2014*, 2014.

Kengoum Djiengni Félicien, *Les politiques de la REDD+ dans les médias, le cas du Cameroun*, Rapport du CIFOR, 2011.

Reporters sans frontière, *Rapport 1996 sur la liberté de la liberté de la presse ans le monde*, Paris, 1996.

Sources webographiques

Www. Médias Afrique. Org, consulté le 7 janvier 2020 à 22h.

Www.Mincom.org, consulté le 7 janvier 2020 à 22h.

Www. http médias et politique au Cameroun, link nzdpfrjhd3kj, consulté le 8 janvier 2020 à 22h.

Www.regardspolitiques.com/vol1n°1/, consulté le 23 mars 2020 à 22H00.

[Www.CNC.gov](http://www.CNC.gov), consulté 23 juin 2020 à 2H00.

Www Cairn.Infos.net, consulté le 23/2018 à 20H.

Www.monde-diplomatique.fr, consulté le 25 mars 2020 à 22H00.

Www.iris-France.org, consulté le 4 février 2021, à 23 h23.

Www.cisisgroup.org, consulté le 06 juin 2021, à 19h 30.

Www. Rsf.org, consulté le 24 mars 2018 à 20h30.

Www.jurislogic.fr, consulté le 10 juin 22 à 2h30.

SOURCES ORALES

No	NOMS ET PRENOMS	FONCTION	AGE	DATE ET LIEU DE L'ENTRETIEN
1	Abena Dieudonné	Universitaire	60 ans	Yaoundé le 04/04/2020
2	Anonyme	fonctionnaire de police retraité	79 ans	Yaoundé, le 19/02/2020 à 13h30.
3	Anonyme	Sous-officier de l'armée	41ans	Ebolowa le 09 février 2020.
4	Anonyme	Cadre de la DIC « Direction de l'Information et de la Communication » au MINCOM	Environ 46 ans	Yaoundé le 24 /01/2021.
4	Bekono Jacques	Journaliste d'investigation	65 ans	Yaoundé le 20 /04/2020
5	Belibi Alain	Journaliste retraité	Environ 69 ans	ESSTIC le 03/05/ 2020.
6	Bodo Jacques	Conducteur de bus, syndicaliste du transport urbain	43 ans	Yaoundé le 23 Avril 2020.
7	Bouna Michelle	Journaliste	38 ans	Yaoundé le 19/ 02/ 2020.
8	Chie Kornelius	Homme politique	65 ans	Yaoundé le 15/ février 2020.
9	Dzuno Wafo Léopold	Journaliste en fonction au Mincom	53 ans	Yaoundé le 04/03/ 2020.
10	Ekouli	Correspondant de reporter	49 ans	Yaoundé le

	Benjamin	sans frontière		3/1/2020.
11	Engolo Henriette épse Mvondo	Journnaliste principale	37 ans	Yaoundé le 03/03/2020.
12	Emboh Germain	Homme Politique	90 ans	Akonolinga, « centre de métier », le 19 février 2020.
13	Fanga Francis	Homme politique	71 ans	Le 04 mai 2020à Yaoundé à 10H00.
14	Halim Alioum	Fonctionnaire retraité et Homme politique	79 ans	Yaoundé le 08/02/2020
15	Kokam Pierre	Directeur de Publication	66ans	Yaoundé le 03 février 2020.
16	Kongo Max	Blogueur	43 ans	Yaoundé le 02/03/2020.
17	Libi Lii Ngue Cabral	Député, Homme politique	Environ 49 ans	Yaoundé le 03/05/ 2020.
18	Mme Goufan A Egom Solange	Cadre du Mincom « Direction des médias privés et de la publicité ».	Environ 49 ans	Yaoundé le 02/03/2020.
19	Mbezele Anya Denis	Chef de la cellule de communication au CNC	Environ 53 ans	Yaoundé le 04 Février 2020.
20	Messe Xavier	Journaliste	Environ 66 ans	Yaoundé le 03 Mai 2020.
21	Mpongo Daniel	Directeur de publication	65 ans	Douala le 03/02/2020.
22	Minyem Henry	Journaliste au MINCOM	47 ans	Yaoundé le 19/02/ 2020.
23	Mvogo Ludovic	Communicateur	63 ans	Yaoundé le 04/02/2020.
24	Ngono Felix	Journaliste au MINCOM	Environ 50 ans	Yaoundé le 19/02/2020.
25	Ngouni Paul	Documentaliste au Mincom	45 ans	Yaoundé le

				19/02/2020.
26	Nguéné Roland	Ingénieur en informatique	59 ans	Yaoundé le 03/06/2020.
27	Nsegba	Ancien chroniqueur politique	71 ans	Douala le 4 janvier 2020.
28	Ongolo Gyle	Enseignant -Universitaire	60 ans	Yaoundé le 20/02/2020.
29	Ongono Paul	Blogueur, Journaliste	48 ans	Yaoundé le 03 février 2019 à 16H30.
30	Piapa Eric	Enseignant de journalisme- Universitaire	60 ans	Yaoundé le 04/ 01/2020.
31	Tchoya Albert	Responsable « Messa Press »	58 ans	Yaoundé le 12/03/2018.
32	Wonga Henri	Ancien correspondant de la Radio Africa No 1 au Cameroun	91 ans	Yaoundé le 16/05/2019.
33	Wongo Boromé	Homme politique	68ans	Ebolowa le 04.02. 2020.
34	Yomo Yomo Vincent	Acteur de la société civile	58 ans	Monatéle le 16/03/2020.

INDEX DES CONCEPTS

- acteur politique, 8, 33, 41, 42, 60, 65, 113, 117, 122, 124, 157, 194, 235, 287
- agenda, x, 9, 10, 34, 37, 38, 47, 118, 120, 125, 129, 171, 194, 273, 276, 398
- bi-hebdomadaire, 91
- champ politique, ix, 1, 2, 3, 4, 5, 7, 22, 23, 24, 25, 28, 34, 42, 71, 78, 93, 96, 103, 105, 113, 118, 125, 126, 128, 138, 151, 174, 185, 187, 190, 221, 227, 248, 275, 276, 286, 288, 292, 299
- communication de crise, 114, 160, 161, 163, 165, 168, 171, 250
- communication gouvernementale, 16, 31, 41, 44, 46, 60, 79, 88, 217, 287, 292, 293, 403
- communication politique, ix, 6, 9, 10, 11, 19, 22, 27, 28, 29, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 44, 45, 46, 47, 49, 53, 55, 57, 75, 76, 79, 91, 92, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 112, 113, 118, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 129, 131, 141, 142, 149, 150, 152, 153, 155, 159, 161, 163, 166, 167, 172, 181, 182, 183, 184, 185, 187, 190, 191, 193, 194, 204, 219, 224, 227, 229, 235, 241, 242, 250, 251, 253, 254, 256, 260, 261, 263, 265, 268, 277, 287, 288, 290, 291, 293, 297, 318, 399, 402
- conflits contemporains, 159, 173, 174
- conflits politiques, 11
- crédibilité politique, 112, 288
- débat politique, 25, 29, 34, 36, 128, 139, 142, 183, 204, 257, 263
- démocratie, 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 12, 13, 15, 16, 17, 22, 23, 24, 25, 27, 34, 38, 41, 54, 58, 66, 67, 75, 78, 79, 80, 81, 84, 86, 89, 90, 91, 92, 99, 102, 109, 110, 117, 131, 134, 135, 136, 138, 139, 144, 145, 151, 152, 158, 166, 167, 170, 172, 178, 183, 185, 186, 187, 188, 194, 197, 199, 204, 215, 222, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 236, 237, 238, 239, 245, 246, 248, 250, 251, 257, 258, 260, 261, 262, 265, 269, 271, 274, 275, 277, 285, 287, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 300, 343, 397, 398, 399, 402, 403, 404
- déontologie, 24, 26, 35, 43, 50, 59, 64, 69, 70, 82, 93, 94, 123, 146, 178, 179, 180, 181, 186, 189, 197, 207, 213, 214, 215, 216, 221, 224, 248, 261, 274, 285, 291, 297, 317, 319, 321, 322, 324, 330, 332, 343, 353
- désinformation, 16, 22, 30, 32, 36, 92, 93, 99, 102, 118, 119, 127, 139, 150, 156, 161, 163, 165, 169, 213, 218, 221, 224, 237, 270, 340, 405
- dialogue, 47, 114, 135, 137, 144, 145, 146, 166, 308
- discours politique, 22, 31, 78, 94, 126, 131, 151, 155, 185, 190, 242, 249, 261, 262, 277
- Election*, vii
- espace médiatique, 35, 54, 75, 139, 185, 286, 287
- espace public, 41, 129, 134, 158, 178, 182, 185, 217, 222, 277
- esprit de tolérance, 25, 138, 139, 144, 287
- faits sociopolitiques, 28, 39, 44, 96, 121, 129, 135, 138, 147, 157, 161, 164, 167, 186, 221, 236, 237, 239, 249, 253, 257, 262, 274, 298
- fake news*, 99, 161, 249
- gouvernance, ix, 14, 27, 57, 71, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 91, 92, 98, 99, 108, 109, 111, 112, 115, 131, 134, 136, 159, 167, 171, 187, 188, 195, 204, 228, 239, 246, 248, 260, 268, 270, 271, 277, 285, 399, 402
- gouvernance publique, 159, 187, 268, 277
- information politique, 5, 16, 22, 23, 32, 35, 42, 43, 44, 45, 46, 50, 52, 54, 59, 79, 85, 87, 92, 94, 97, 103, 111, 113, 115, 116, 117, 118, 120, 127, 128, 140, 149, 151, 157, 159, 161, 168, 178, 179, 185, 189, 192, 194, 195, 197, 199, 205, 208, 220, 232, 237, 241, 242, 246, 248, 249, 256, 264, 265, 269, 273, 274, 276, 277, 288, 294, 296, 297, 298, 299, 318, 402, 404
- institutions politiques, 187, 204
- jeu politique, ix, 20, 22, 39, 40, 41, 49, 65, 78, 87, 95, 108, 118, 119, 121, 122, 123, 124, 128, 136, 137, 138, 142, 144, 152, 153, 158, 185, 187, 196, 252, 253, 257, 258, 263, 269, 276, 286, 287, 288, 292
- journaliste politique, 34

- libéralisation, ix, 1, 2, 4, 17, 22, 23, 24, 27, 39, 44, 50, 75, 81, 82, 92, 99, 112, 136, 149, 156, 158, 184, 196, 197, 199, 201, 203, 205, 212, 229, 239, 245, 248, 260, 265, 268, 274, 398, 403
- liberté d'expression, ix, 1, 2, 4, 5, 12, 22, 24, 27, 54, 70, 78, 99, 110, 139, 152, 178, 219, 227, 232, 237, 239, 246, 248, 257, 260, 265, 269, 275, 277, 291, 292, 294, 296, 297, 317
- ligne éditoriale, 28, 32, 42, 51, 53, 58, 60, 68, 109, 113, 117, 123, 217, 218, 221, 245, 250, 296, 299
- marketing politique, 6, 7, 8, 40, 42, 44, 132, 149, 204, 236, 265
- médias, iv, ix, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 54, 56, 57, 59, 60, 61, 64, 65, 68, 69, 70, 71, 73, 74, 75, 78, 79, 81, 82, 83, 85, 86, 87, 88, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 126, 127, 128, 129, 131, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 151, 153, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 178, 179, 180, 181, 182, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 202, 203, 204, 205, 207, 209, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 224, 227, 228, 229, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 242, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 255, 256, 257, 258, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 296, 297, 299, 300, 302, 303, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 321, 329, 330, 331, 332, 338, 339, 340, 341, 343, 345, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 404, 405, 408, 410
- médias privés, iv, 22, 28, 37, 70, 93, 117, 120, 121, 150, 181, 185, 187, 202, 216, 217, 218, 224, 237, 248, 262, 275, 316, 331, 410
- médias sociaux, ix, 51, 71, 74, 76, 78, 99, 101, 102, 103, 105, 107, 109, 112, 124, 127, 128, 129, 136, 141, 150, 158, 169, 185, 187, 192, 194, 215, 217, 219, 227, 248, 251, 252, 253, 256, 264, 269, 270, 291, 340
- multipartisme, 3, 4, 5, 17, 22, 24, 44, 46, 47, 75, 80, 85, 152, 184, 187, 196, 199, 211, 227, 228, 229, 239, 278
- opinion publique, 3, 6, 7, 10, 16, 24, 25, 28, 30, 31, 33, 35, 36, 38, 39, 42, 43, 44, 75, 78, 86, 91, 95, 96, 98, 99, 101, 103, 105, 108, 111, 112, 114, 119, 120, 123, 124, 125, 128, 132, 134, 137, 138, 145, 148, 149, 150, 151, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 164, 165, 166, 168, 170, 171, 172, 173, 181, 182, 183, 186, 187, 190, 192, 193, 194, 195, 196, 205, 209, 218, 227, 229, 232, 235, 236, 237, 238, 249, 250, 252, 255, 256, 261, 262, 273, 276, 277, 287, 288, 290, 292, 299, 309, 317, 319
- paix, 17, 23, 52, 56, 81, 82, 84, 87, 114, 134, 135, 136, 137, 139, 140, 144, 146, 158, 160, 161, 163, 164, 165, 166, 168, 170, 172, 173, 178, 185, 195, 207, 213, 215, 237, 248, 275, 339, 343, 399, 402
- peopolisation, 265
- politiques, 1, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 11, 12, 13, 15, 16, 18, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 52, 56, 57, 63, 64, 65, 66, 69, 74, 75, 78, 79, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 94, 95, 96, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 107, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 131, 135, 137, 142, 143, 144, 149, 150, 151, 152, 153, 155, 157, 159, 161, 165, 167, 170, 174, 178, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 190, 191, 192, 194, 196, 199, 203, 204, 210, 211, 217, 218, 224, 227, 228, 229, 231, 232, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 268, 269, 270, 271, 273, 274, 275, 276, 277, 285, 286, 287, 288, 289, 290,

- 291, 292, 294, 295, 297, 298, 303, 305,
316, 330, 341, 345, 354, 356, 357, 397,
400, 401, 403, 408
- politisation, 5, 7, 20, 28, 30, 33, 35, 43, 69,
101, 102, 129, 205, 287, 405
- pouvoir politique*, ix, 11, 16, 20, 23, 30,
39, 43, 44, 64, 65, 67, 69, 70, 73, 74, 75,
90, 98, 101, 103, 105, 109, 120, 125,
134, 137, 138, 156, 163, 193, 213, 227,
230, 234, 239, 246, 262, 274, 276, 277,
285, 287, 288, 293, 295, 297, 397, 398
- presse, 1, 2, 4, 6, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 19,
22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 34,
35, 36, 38, 39, 43, 46, 47, 50, 51, 52, 55,
57, 59, 60, 65, 66, 68, 69, 70, 75, 78, 79,
80, 81, 82, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92,
93, 94, 96, 98, 109, 110, 111, 112, 113,
114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121,
124, 125, 132, 134, 138, 139, 140, 142,
145, 147, 151, 157, 161, 163, 166, 169,
170, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184,
185, 186, 187, 188, 191, 192, 194, 195,
196, 198, 199, 202, 203, 204, 205, 208,
209, 213, 214, 216, 220, 221, 224, 227,
229, 232, 233, 234, 236, 237, 240, 241,
242, 245, 246, 248, 249, 250, 256, 260,
262, 263, 265, 270, 272, 274, 275, 276,
278, 280, 281, 290, 291, 292, 294, 295,
296, 297, 298, 299, 313, 314, 316, 317,
318, 319, 322, 326, 327, 329, 330, 331,
339, 340, 341, 344, 354, 397, 398, 399,
400, 402, 404, 408
- prévention des conflits, 148, 308
- promotion de la paix, 134, 137, 146
- propagande, 38, 49, 101, 149, 189, 252,
255, 256, 276, 286
- publicisation, 7, 33, 38, 114, 122, 123,
126, 155, 218, 236, 256, 298
- publicité, 6, 8, 39, 40, 43, 71, 72, 73, 82,
83, 98, 100, 122, 155, 181, 200, 201,
208, 216, 217, 218, 237, 245, 255, 288,
297, 299, 300, 314, 348, 349, 353, 355,
356, 410
- radiodiffusion, 6, 23, 26, 48, 54, 55, 197,
198, 199, 200, 212, 301, 302, 321, 323,
326, 327, 328, 349, 350, 352, 354, 356,
358
- redevabilité, 32, 57, 81, 100, 112, 131,
188, 194, 260, 270, 285, 297
- régulation, iv, 4, 20, 58, 82, 88, 97, 174,
178, 180, 181, 196, 213, 214, 215, 216,
217, 219, 220, 221, 222, 224, 270, 280,
291, 297, 298, 300, 302, 304, 305, 306,
307, 309, 311, 312, 317, 318, 319, 321,
324, 329, 331, 343, 402, 404
- résolution des conflits, 4, 19, 144, 146,
147, 172
- sécurité intérieure, 146, 147, 149, 150,
164, 170, 175, 222, 275
- soft power*, 47, 48, 49, 129
- spin control*, 29, 182, 183

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	ii
REMERCIEMENTS	v
LISTE DES ILLUSTRATIONS	vi
ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES.....	viii
RESUME.....	x
ABSTRACT	xi
INTRODUCTION GENERALE.....	1
1. CONTEXTE HISTORIQUE.....	1
2. RAISONS DU CHOIX DU SUJET	3
3. OBJECTIF DE L'ETUDE	4
4. DELIMITATION SPATIO-TEMPORELLE	4
5. ETUDE CONCEPTUELLE.....	5
6. CADRE THEORIQUE	9
7. INTERET DU SUJET.....	11
8. REVUE CRITIQUE DE LITTERATURE	14
9. PROBLEMATIQUE	17
10. METHODOLOGIE.....	19
11. DIFFICULTES RENCONTREES	20
12. PLAN DU TRAVAIL.....	20
CHAPITRE I : LE CONTEXTE D'EMERGENCE DES MEDIAS CAMEROUNAIS A L'AUNE DU MULTIPARTISME.....	22
I. La libéralisation des médias sur la scène politique au Cameroun.....	24
1. L'influence de l'environnement sociopolitique interne et international	24
a. La loi du 19 décembre 1990 et l'impact du discours de La Baule.....	25
b. Les enjeux politiques de la loi de 1990	27
c. La politisation des médias camerounais	29
2. L'organisation des débats politiques	35
a. L'agenda des médias camerounais depuis 1990.....	35
b. La pratique du journalisme au Cameroun	38
II. De l'usage des médias dans la propagande politique au Cameroun.....	40
1. Discours et publicité politique	40
a. Le but de la publicité politique	40

b. La compétition politique	44
2. La communication politique au Cameroun de 1991 à 2002	45
a. Discours médiatique des acteurs politiques de la gauche (opposition) et de la droite (parti au pouvoir ou proche du pouvoir)	46
b. Les médias camerounais comme outils de soft power de 1992 à 2002	48
c. L'établissement de la carte de presse en 2002	51
III. Radioscopie et typologie des médias camerounais	52
1. Les médias audiovisuels : La radio et la télévision	53
a. Les types de radios	53
b. Selon le cadre juridique et leur ligne éditoriale	55
2. La radio : quelle importance pour la circulation de l'information politique	56
a. Un espace médiatique en pleine expansion dans la consolidation démocratique	56
b. L'univers de la presse écrite au Cameroun	58
c. Les affiches et des écrans : des médias à vocations urbaines	72
CHAPITRE II : LES MEDIAS CAMEROUNAIS AU SERVICE DE LA GOUVERNANCE ET DE LA DEMOCRATIE	78
I. L'implication des médias dans la consolidation de la gouvernance	80
1. La Communication gouvernementale	80
a. L'implication de la communication dans la gouvernance camerounaise	80
b. Médias et gouvernance au Cameroun	86
2. L'impact de la télévision et de la radio dans la gouvernance	87
a. L'usage de la presse écrite dans la gouvernance et la démocratie	87
b. L'usage du web dans la communication politique moderne	98
II. Le pouvoir de l'information dans la gouvernance politique	109
1. Les atouts de l'information dans la gouvernance	109
a. Surveillance, Information et persuasion de l'opinion publique	109
b. Médias, et respect des droits de l'homme	111
2. L'impact des médias sur les gouvernés et les gouvernants	112
a. L'impact des médias sur les gouvernants	112
b. La presse et la bataille de la communication	114
III. La crédibilité des médias camerounais dans le traitement de l'information politique	116
1. Les sources de l'information politique	116
a. Les sources formelles ou officielles de l'information politique	116

b. Les sources informelles de l'information politique.....	118
2. Médias et stratégie politique.....	119
a. Médias et géopolitique	119
b. La stratégie de contre-information	121
c. Image et communication politique	123
d. Compétition médiatique en période électorale et communication persuasive	126
e. L'implication des média sociaux et du web dans la vie politique au Cameroun	129
CHAPITRE III : LE ROLE DES MEDIAS DANS LA CONSOLIDATION DE LA PAIX ET DE L'UNITE NATIONALE.....	134
I. Rôle des hommes de médias.....	136
1. Favoriser le dialogue et apaiser les tensions sociopolitiques	136
a. L'implémentation du dialogue sociopolitique.....	136
b. La promotion de l'esprit de tolérance.....	145
2. Média : entre prévention et résolution des conflits.....	147
a. Médias et sécurité intérieure de l'Etat camerounais	147
b. Médias et gestion de l'information	150
II. Médias et rayonnement de l'image du Cameroun.....	159
1. L'information de crise	159
a. Information et contrôle de l'opinion publique	159
b. L'influence des médias étranger émettant sur le territoire national.....	162
2. L'impact de l'information dans la pacification des crises	163
a. Limiter la désinformation	164
III. Les enjeux de l'information dans un Etat	165
1. Les techniques de la gestion de l'information en période de crise.....	165
a. Les techniques de l'élaboration d'une communication de crise	166
b. Médias comme arme de guerre	169
2. L'information en temps de crise	172
a. Les techniques de la communication de crise.....	172
b. La place des médias dans les conflits contemporains	174
CHAPITRE IV : L'ETAT DE LA REGULATION DES MEDIAS AU CAMEROUN	178
I. Les infractions et les peines	180
1. La diffamation	180
a. L'indication de la loi	180

b. Le contentieux des dérives médiatiques	182
2. Les devoirs d'un journaliste et les délits de presse.....	187
a. Le respect des faits sociopolitiques.....	187
b. La dénonciation de la politique politicienne	191
c. Stratégies des médias dans la communication politique.....	194
II. Cadre et panorama juridique de la régulation des médias camerounais	197
1. La réglementation	197
a. Décryptage et compréhension de la loi N° 90/ du 19 décembre 1990.....	197
b. Les actions de l'Agence de Régulation des Télécommunications	207
2. L'esprit des lois	208
a. L'esprit du décret N092/313 du 24 septembre 1992.....	208
b. Le domaine de l'audiovisuel au Cameroun.....	209
III. Les textes et les organes régulateurs de médias au Cameroun	210
1. Etude de quelques textes dans le domaine des médias et de la vie politique au Cameroun.....	210
a. Clarification des textes et lois	210
b. Analyse cartographique des institutions de régulation des médias au Cameroun	215
c. Le défi de la régulation des médias numériques	220
CHAPITRE V : MEDIAS ET DEMOCRATIE AU CAMEROUN	227
I. Clarification du concept de démocratie.....	229
1. La démocratie : des principes classiques aux principes modernes	229
a. La démocratie représentative dans le contexte camerounais	229
b. La démocratie directe et les médias camerounais	232
2. Médias camerounais : thermomètre de la démocratie moderne	239
a. La liberté d'expression dans les médias au Cameroun	240
b. La liberté d'expression dans un Etat de droit.....	247
II. La médiacratie	249
1. Le pouvoir des médias classiques et modernes	250
a. Les médias Classiques	250
b. Les nouveaux médias.....	252
2. Vie politique et médias sociaux : quelle influence pour quels résultats.....	254
a. La communication numérique	254
b. Internet et publicité politique	256
III. Enjeux et potentialité démocratique des médias.....	258

1. Les médias comme base de la démocratie	258
a. Médias et instigation démocratique	258
b. La modernisation démocratique dans l'espace médiatique.....	261
2. Médias et politique : Une collaboration parfois ambiguë et incestueuse	264
a. Le phénomène de peoplelisation.....	264
b. La bataille politique	265
3. Médias camerounais et démocratie : entre liberté d'expression et libertinage	266
1. Des médias acteurs de la démocratie	266
a. Médias et reconfiguration politique	267
b. L'omniprésence des médias numériques en politique	270
2. Médias et politique : de la dépendance à l'interdépendance	272
a. De la dépendance politique	272
b. Interdépendance entre médias et politique.....	275
c. Quelques grands moments historiques de la vie politique au Cameroun de 1990 à 2018.....	279
CHAPITRE VI: ENJEUX, DEFIS ET PERSPECTIVES DES MEDIAS CAMEROUNAIS	285
I. Médias comme espace de configuration du champ politique	287
1. Médias comme espace d'affrontement politique.....	287
a. Médias et propagande politique	287
b. La crédibilité politique.....	289
2. Médias : socle de la communication politique	291
a. Les effets des médias sur la communication politique	291
b. Enjeux des médias sur la liberté d'expression	295
II. L'encadrement juridique de la régulation des médias camerounais.....	301
1. Etude du CNC dans la régulation des médias au Cameroun	301
a. Clarification des décrets et décisions dans le milieu des médias camerounais....	301
b. Le CNC	305
2. Les actes du CNC	308
a. Les actions du CNC sur le plan national et international	309
b. La régulation des médias étrangers	310
3. L'Antic : fonctionnement et organisation.....	311
a. Organisation	311
b. Missions et pouvoirs.....	312

III. Limites et perspectives	314
1. Limites des médias camerounais	314
a. La précarité du milieu de la presse.....	314
b. Déficit d'une surveillance et d'une régulation efficace des médias camerounais	318
2. Sur le plan structurel.....	331
a. L'augmentation de l'aide à la presse.....	331
b. Encourager et féliciter les meilleurs médias	332
CONCLUSION GENERALE	334
ANNEXE	340
SOURCES ET ORIENTATIONS BIBLIOGRAPHIQUES	382
Ouvrages publiés.....	382
Ouvrages méthodologiques.....	386
SOURCES ORALES	394
INDEX DES CONCEPTS	397
TABLE DES MATIERES	400